

# Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique



Maquette de la couverture : C. Bodson

Photo de couverture : Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), Deinze, 12/05/1988. F. Lammertyn.

D 1989 - 0339-3

# Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique

*Pierre DEVILLERS*  
*Walter ROGGEMAN*  
*Jean TRICOT*  
*Patrick DEL MARMOL*  
*Chris KERWIJN*  
*Jean-Paul JACOB*  
*Anny ANSELIN*

1988

Bruxelles

**Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique**  
**29 rue Vautier B-1040 Bruxelles**

Référence à l'ensemble de l'atlas ou aux cartes :

P. Devillers, W. Roggeman, J. Tricot, P. del Marmol, C. Kerwijn, J.-P. Jacob et A. Anselin. Eds. 1988. Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique. Bruxelles, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

Référence à un texte d'accompagnement :

Exemple

J.-C. Ruwet. 1988. Tétràs lyre, *Tetrao tetrix*. Pages 94 à 96 in Devillers et al., eds. Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique. Bruxelles, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

# table des matières

---

<b>INTRODUCTION</b>	5
Objectifs et déroulement du projet	
Travaux antérieurs	
Méthode de recensement	
Grille	
Estimations qualitatives	
Estimations quantitatives	
Travail de terrain et enregistrement des données	
Efficacité de la couverture	
Traitement des données	
Construction des cartes	
Estimation des effectifs totaux par la méthode des moyennes	
<b>CADRE GEOGRAPHIQUE</b>	15
<b>HABITATS PRINCIPAUX</b>	19
<b>EVOLUTION DES MILIEUX ET DE L'AVIFAUNE</b>	23
<b>PRESENTATION DES RESULTATS</b>	28
<b>BIBLIOGRAPHIE GENERALE</b>	381
<b>ANNEXE : Liste des collaborateurs de terrain</b>	385
<b>INDEX DES NOMS FRANÇAIS</b>	389
<b>INDEX DES NOMS SCIENTIFIQUES</b>	393

# introduction

---

## ***Objectifs et déroulement du projet***

La distribution et les effectifs des oiseaux nicheurs ne sont pas figés, mais fluctuent au cours du temps en fonction de multiples facteurs. On peut citer les modifications climatiques, l'évolution naturelle des milieux, les fluctuations d'abondance des proies, les adaptations qui permettent l'utilisation de nouveaux milieux. Particulièrement profonde est l'influence des activités humaines par le biais des altérations de milieux, des destructions de biotopes, de la création d'habitats nouveaux, de changements dans les méthodes d'exploitation agricole, de l'utilisation d'espaces naturels pour les activités de loisirs, des pollutions. Des cartes de répartition précises permettent, par comparaison, de suivre les effets sur les populations aviennes de ces modifications de l'environnement. Ces cartes sont essentielles aussi pour l'étude des facteurs qui influencent les distributions. Elles sont un précieux outil pour la planification de mesures de conservation de l'environnement.

La décision de réaliser cet atlas des oiseaux nicheurs de Belgique a été prise en 1972 par l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (I.R.S.N.B.), en consultation avec les associations Aves et De Wielewaal. Ce projet s'inscrivait dans un ensemble de réalisations de même type, qui commencé en Grande-Bretagne et en Irlande, s'est étendu progressivement à toute l'Europe occidentale sous l'égide de l'European Ornithological Atlas Committee (E.O.A.C.) animé par J.T.R. Sharrock. Le projet belge a bien entendu utilisé la méthodologie adoptée pour l'ensemble des projets européens, mais il a été décidé, dès l'origine, d'y ajouter une estimation quantitative des effectifs nicheurs.

Le cas particulier de la Belgique nous paraissait en effet justifier et même imposer cette addition malgré le surcroît de travail qu'elle entraînait. La Belgique étant un pays exigu, une carte de distribution purement qualitative risquait d'être peu informative pour une majorité d'espèces. Il était donc à craindre que beaucoup d'efforts ne soient déployés pour prouver ce que l'on savait déjà. Pour beaucoup d'espèces par exemple, il est possible de trouver au moins un couple nicheur dans chaque rectangle de Belgique. La comparaison des abondances relatives promettait donc de s'avérer beaucoup plus instructive.

Après une année d'expérimentation de terrain, le projet a débuté en 1973 pour se terminer en 1977. Il a mobilisé plus de 670 observateurs (voir annexe). Ceux-ci faisaient principalement partie des associations Aves et De Wielewaal ; s'y sont ajoutés des collaborateurs de l'Institut et des ornithologues sensibilisés par plusieurs organisations, notamment grâce à l'intervention d'Edgar Kesteloot. Sur eux a reposé tout le travail de terrain. L'activité de ces nombreux collaborateurs a été organisée de manière active et précise par des responsables provinciaux : MM. Paul Houwen et Eckhart Kuyken (Flandre occidentale), Jo van den Steen (Flandre orientale), Paul Simon (Hainaut), Georges Huyskens (Anvers), Helin de Wavrin, Robert Potvliege et Paul Herroelen (Brabant), Gustave Jerosme et Georges Robert (Namur), Hugo Pluymers (Limbourg), René de Liedekerke (Liège) et Christian Mois (Luxembourg). La coordination au niveau national a été assurée par Pierre Devillers, Walter Roggeman et Jean Tricot avec la collaboration de la Centrale ornithologique Aves et des sections locales du Wielewaal.

Les résultats ont été portés sur carte au fur et à mesure de leur transmission à l'I.R.S.N.B. par les responsables nationaux assistés par Robert Potvliege, Suzanne Lhoest, Josette et Jacques van Esbroeck. Ce suivi a permis d'organiser des actions particulières en faveur des rectangles de 8 x 10 km<sup>2</sup> peu couverts au cours des premières années, de sorte que la couverture finale a été aussi complète que possible.

L'année 1978 a été consacrée à des vérifications de terrain. A suivi une longue période de saisie informatique des données, ainsi que de mise au point et de correction du fichier destiné à la cartographie. Ce travail a été principalement

mené par Chris Kerwijn avec l'aide de programmes mis au point par Michel Mertens. Sa difficulté était principalement liée à l'existence du volet quantitatif, absent pour les projets des pays voisins, et qui a nécessité le traitement d'observations différentes fournies pour un même rectangle par le même observateur au cours d'années successives ou par des observateurs différents.

A partir de 1981, des cartes provisoires ont été disponibles et ont été confiées à plusieurs collaborateurs qui ont accepté de rédiger des textes d'accompagnement. Ceux-ci ont été rédigés à des périodes différentes, entre 1981 et 1988, comme l'indiquent clairement les références à l'évolution des effectifs postérieure à l'enquête destinée à l'atlas données pour chaque oiseau. La préparation et la correction des textes, ainsi que les dernières corrections des cartes ont été assurées par Jean-Paul Jacob, assisté par Michel Peero, Brigitte Chiwy et René-Marie Lafontaine. Les textes ont été rédigés soit en français, soit en néerlandais, et traduits dans l'autre langue par Walter Roggeman, Jean-Paul Jacob, Anny Anselin et Michel Peero. Des versions françaises et néerlandaises de l'atlas sont publiées séparément. Les textes traduits portent un astérisque derrière le nom des auteurs.

A partir d'août 1987, la préparation finale de l'atlas a principalement été prise en main par Patrick del Marmol, assisté par Jean-Paul Jacob et Anny Anselin, ce qui a permis de conclure heureusement ce travail de longue haleine...

### *Travaux antérieurs*

Au XIXe siècle, E. de Selys-Longchamps publie, en 1842, la première faune belge des vertébrés, comprenant 307 espèces d'oiseaux non domestiques. Pour chaque espèce, cet auteur mentionne la distribution en quelques lignes, fournissant une première approximation d'abondance ou de rareté dans le pays. En 1875, F. Fallon donne, dans sa monographie des oiseaux de Belgique, certaines précisions sur les régions où les différentes espèces peuvent être observées. Pour leur part, Deby (1845), C.F. Dubois (1854-60), De La Fontaine (1865) et A. Dubois (1887) donnent un certain nombre d'indications sur la répartition et/ou le biotope de certains oiseaux dans la Belgique du XIXe siècle.

Il faut attendre 1928 et « Les Oiseaux de la Faune belge » de G.C.M. van Havre pour obtenir une synthèse des connaissances, basée sur la bibliographie et les observations de l'époque, donnant la distribution générale des espèces, leurs habitats approximatifs et leur période de présence. Des observations de plus en plus étoffées parues dans les revues ornithologiques « Le Gerfaut » (depuis 1911) et « De Wielewaal » (depuis 1933) mènent à un supplément au livre de van Havre, préparé par C. Dupont et J. Maus en 1950, mais surtout à des livres de plus en plus spécialisés : « Les oiseaux d'eau de Belgique » de L. Lippens en 1941, et les huit volumes de R. Verheyen qui couvrent en détail toute l'avifaune belge sous ses aspects les plus divers et dont plusieurs éditions furent publiées entre 1940 et 1957.

A partir des années 50, on voit paraître plusieurs avifaunes régionales, entre autres dans les revues ornithologiques, auxquelles « Aves » s'est ajoutée en 1964. Ces avifaunes sont citées pour la plupart dans la bibliographie générale de cet atlas.

En 1967, l'Avifaune de Belgique paraît dans le Gerfaut. Elle contient, pour la première fois dans notre pays, une tentative de quantification sommaire, par classes d'abondance, des populations tant nicheuses que non nicheuses, ainsi que la mention de l'importance particulière de certaines régions.

Quelques années plus tard, en 1972, L. Lippens et H. Wille font paraître l'« Atlas des oiseaux de Belgique et d'Europe occidentale ». Le nombre de nicheurs y est estimé pour chaque espèce sur base de recensements effectués entre 1961 et

1968, essentiellement par un des auteurs (H. Wille), et pondérés au niveau provincial par l'extension des principaux types d'habitat. Comme le montre la comparaison entre ces estimations et le présent atlas, les totaux pour la Belgique résultant des deux méthodes, bien que très différentes, sont remarquablement parallèles pour beaucoup d'espèces.

A ces travaux s'ajoutent récemment plusieurs synthèses régionales mettant en partie en œuvre des informations récoltées entre 1973 et 1977 à l'occasion des prospections en vue de cet atlas ; il s'agit en particulier des travaux de la convention avec la région wallonne sur les vertébrés menacés de disparition conduits sous la direction de C. Jeuniaux, J.-C. Ruwet et P. Devillers, dont est issu l'ouvrage « Protégeons nos oiseaux » de J.-P. Ledant, J.-P. Jacob et P. Devillers (1983) et d'atlas provinciaux (e.a. « Avifauna gids van het Gewest Gent en de Kanaalzone » de van den Steen éd. en 1972 et « Atlas van de broedvogels in Limburg » de Gabriëls en 1985).

### ***Méthode de recensement***

#### ***Grille***

Le découpage de la Belgique en « planchettes » au 1/10.000e de l'Institut Géographique National a été adopté, découpage pour lequel existent des cartes détaillées facilement disponibles. Chaque « planchette » représente un rectangle de 8 x 10 km<sup>2</sup> qui est le rectangle de base de la présente cartographie. Chacune est désignée par les chiffres codes de la carte au 1/10.000e correspondante, soit deux ou trois chiffres : par exemple, 52 pour la planchette 2 de la feuille 5, ou 713 pour la planchette 3 de la feuille 71.

Le territoire belge est couvert par 457 de ces rectangles dont 28% chevauchent une frontière.

Le découpage UTM, dont l'emploi aurait été souhaitable pour assurer une meilleure cohérence avec d'autres données zoologiques, ne s'accompagnait malheureusement pas d'un jeu immédiatement disponible de cartes détaillées dont l'emploi par chaque collaborateur était indispensable à un travail de terrain quantitatif. Il faut noter toutefois que la trame choisie permet une mise en correspondance facile avec les atlas de l'Institut Floristique Belgo-Luxembourgeois qui utilise un découpage compatible.

#### ***Estimations quantitatives***

Les observations sur le terrain ont été codées par un nombre (de 0 à 16) caractérisant le degré de certitude (nicheur possible, probable ou certain) de la nidification d'une espèce. Ceci correspond au code international de l'E.O.A.C. Les degrés du code sont les suivants :

##### **Nidification possible**

- 0 - Observation de l'espèce pendant la période de nidification.
- 1 - Observation de l'espèce pendant la période de nidification dans un habitat propice à la nidification.
- 2 - Chanteur(s) présent(s), ou cris de parade entendus, pendant la période de nidification.

##### **Nidification probable**

- 3 - Observation d'un couple pendant la période de nidification dans un habitat propice à la nidification.
- 4 - Territoire présumé, vu l'observation du comportement territorial (chant, combat avec des voisins, etc.) en au moins deux occasions, situées à au moins une semaine d'intervalle et au même endroit.

- 5 - Parade nuptiale.
- 6 - Visite par l'oiseau d'un site de nid probable.
- 7 - Cris d'alarme des adultes ou autre comportement d'anxiété suggérant la présence d'un nid ou de jeunes.
- 8 - Plaques incubatrices sur un adulte examiné en main.
- 9 - Transport de matériel, construction du nid ou excavation (niveau élevé au rang de nidification certaine pour la plupart des espèces et des rectangles).

#### Nidification certaine

- 10 - Adulte simulant une blessure ou essayant de détourner l'attention par une parade de diversion.
- 11 - Découverte d'un nid ou de coquilles d'œuf (nid utilisé ou œufs pondus pendant la période d'étude).
- 12 - Jeunes récemment envolés (nidicoles), poussins en duvet (nidifuges).
- 13 - Adultes gagnant ou quittant un site de nid dans des circonstances indiquant un nid occupé, y compris les nids placés très haut ou les cavités dont le contenu reste invisible, ainsi que les adultes vus couvant.
- 14 - Adulte transportant des fientes ou de la nourriture pour les jeunes.
- 15 - Nid contenant des œufs.
- 16 - Nid avec jeunes vus ou entendus.

#### *Estimations quantitatives*

Outre l'information qualitative, il était demandé à l'observateur d'évaluer le nombre de couples de chaque espèce qu'il estimait nicher par rectangle. Bien entendu, il ne s'agissait généralement pas du nombre de couples pour lesquels il pouvait prouver la nidification mais d'estimations de l'effectif réellement présent en période de nidification.

Ces estimations sont classées approximativement par puissances entières de cinq correspondant aux classes suivantes :

- classe 1 : de 1 à 5 couples
- classe 2 : de 6 à 25 couples
- classe 3 : de 26 à 125 couples
- classe 4 : de 125 à 625 couples
- classe 5 : de 625 à 3000 couples
- classe 6 : plus de 3000 couples.

Dans les cas où l'estimation correspondait à une limite, par exemple environ 125 couples, la classe inférieure était retenue (classe 3 dans cet exemple). Par rectangle, l'on ne tenait compte pour le traitement quantitatif que des nidifications considérées comme probables ou certaines. Pour les rectangles frontaliers, seuls sont inclus dans l'estimation les effectifs nichant sur le territoire belge. Lorsque le nombre précis de couples nicheurs était connu pour un rectangle (par exemple une colonie de hérons ou de sternes), celui-ci était mentionné sur la fiche de recensement.

Les estimations reposent en général sur les nombres de mâles cantonnés et les résultats sont exprimés en nombre de couples nicheurs à partir de ces estimations. Pour un certain nombre d'espèces (Tétras lyre, Bécasse des bois, Coucou gris par exemple), l'estimation du nombre de couples est remplacée par celle des effectifs de l'un des deux sexes pendant la période de nidification.

Lorsque les estimations n'ont pas été données par l'observateur pour un rectangle ou une espèce particulière, l'abondance a été estimée par le rédacteur du texte de commentaires ou par les éditeurs à partir de similitudes de biotopes ou d'extrapolations à partir des valeurs des rectangles voisins. Dans ce cas, le rectangle est marqué d'un astérisque sur la carte concernée de l'espèce.

## *Travail de terrain et enregistrement des données*

Le but était d'obtenir une image aussi fidèle que possible des populations d'oiseaux nichant dans un rectangle et non un échantillonnage pouvant être comparé avec celui d'un autre rectangle. Chaque observateur utilisait donc les méthodes qui lui paraissaient les plus efficaces, compte tenu des milieux prospectés et des espèces recherchées, et non de méthodes standardisées ou systématiquement calquées sur celles d'observateurs voisins.

L'observateur qui décidait de traiter un rectangle devait le couvrir aussi complètement que possible et, particulièrement, s'efforcer de visiter au moins un échantillon de chacun des milieux présents. Vu toutefois le nombre élevé de rectangles à prospecter, il était conseillé de ne pas déployer trop d'efforts à la recherche des dernières espèces possibles. C'est pourquoi il était préférable de considérer un rectangle comme terminé (quitte à y revenir plus tard, dans les dernières années du projet) lorsque 80 à 90% des nicheurs potentiels étaient rencontrés et qu'une preuve de nidification était apportée pour 80% des espèces. Si possible, chaque collaborateur devait s'efforcer de traiter un rectangle différent chaque année. Il était demandé à chacun de respecter scrupuleusement les limites de rectangle, ce qui pouvait s'avérer important pour des espèces peu communes.

Les recherches sur le terrain s'étendaient sur l'ensemble des périodes de nidification, aux extrêmes de janvier à août. Dans l'ensemble toutefois, les prospections commençaient en février-mars pour les sédentaires (rapaces nocturnes, pics, grimpeaux...) et se terminaient en juin-juillet avec la recherche des nicheurs tardifs et l'obtention, particulièrement rentable à cette époque, des preuves de nidification de nombreuses espèces.

Deux types de fiches de recensement ont été conçus en vue d'y consigner obligatoirement les observations en fonction de trois cas généraux de prospection :

- recensement approfondi d'un rectangle donné au cours d'une partie importante d'une année (fiche « blanche ») ;
- observations dans un rectangle au cours de séjours occasionnels, sans toutefois couvrir l'entièreté du rectangle (fiche « blanche ») ;
- réalisation de quelques observations d'une espèce donnée en plusieurs points du territoire ou recensements spécifiques sur un territoire étendu (fiche « bleue »).

La fiche « blanche » ou fiche de rectangle (Fig. 1) :

Dans le coin supérieur droit du recto, l'observateur indiquait le numéro du rectangle (voir grille) et l'année. Il n'y avait donc en principe qu'une fiche par rectangle et année ; si les recherches ne s'étaient pas terminées à ce moment, l'observateur remplissait ultérieurement une nouvelle fiche qui ne contenait que les données de la nouvelle année d'observation.

La partie principale de la fiche était consacrée à la liste des oiseaux susceptibles de nicher en Belgique (outre une place vacante en fin de liste pour de nouvelles acquisitions). En regard de chaque espèce se trouvait une numérotation codée destinée au traitement, puis cinq cases correspondant à cinq colonnes. Les trois premières colonnes recevaient les informations relatives au degré de certitude de la reproduction, selon le code allant de 0 à 16 décrit plus haut ; codes 0 à 2 (nicheurs possibles) dans la première colonne, 3 à 9 (nicheurs probables) dans la deuxième, 10 à 16 (nicheurs certains) dans la troisième. Seul le nombre le plus élevé atteint par l'observation devait être noté et il fallait, bien entendu, s'efforcer d'obtenir le degré de preuve le plus élevé possible, non le degré le plus élevé à l'intérieur d'une colonne.

La quatrième colonne était destinée à recevoir un nombre compris entre 1 et 6, reflétant l'estimation du nombre de couples nichant dans le rectangle. Ces nombres correspondaient aux classes d'abondance définies plus haut.

INSTITUT ROYAL DES SCIENCES  
NATURELLES DE BELGIQUE  
ATLAS DES OISEAUX NICHEURS  
DE BELGIQUE

Observateur *A. Remacle*  
Adresse *Grand-rue 34*  
*6771 Châtillon*

Année

Rectangle

1975

71 3

Grèbe huppé	008				Râle d'eau	167				Ch. effraie	307									
G. à cou noir	007				Mar. ponctuée	171				Ch. chevêche	313	1								
G. castagneux	005		16	1	1	Râle genêts	168			Ch. hulotte	314			15	2					
Héron cendré	039					Poule d'eau	173		3	H. moyen-duc	317			16	2					
Blongios	047					Foulque	177			Hibou marais	318									
Grand Butor	048					Huitrier pie	182			Ch. Tengmalm	320									
Can. colvert	072		22			Vanneau	185			Engoulevent	323		4		2				7	
Sarc. d'hiver	075					Gd. Gravelot	191			Martinet nr	327				13					
Sarc. d'été	074					Pt. Gravelot	192			Martin-pêchr	332									
Can. pilet	078					G. à coll. int.	193			Huppe	336									
Can. souchet	083					Bécassine	221			Pic vert	338		4							
F. morillon	087					Bécasse	223			Pic cendré	339									
F. milouin	086					Courlis cend.	202			Pic épeiche	341				13	3				
Tadorne	071					Barge à q. n.	203			Pic mar	343									
Buse var.	115		16	2		Ch. gambette	206			P. épeichette	345	1								
Epervier	113	1				C. combattant	239			Pic noir	340		4			1			1	
Autour	111					Avocette	241			Torcol	337									
Milan royal	109	1				Echasse	240			Cochevis	354									
Milan noir	110					Goél. argenté	256			Al. lulu	356		7			2				
Bondrée	108		16	1		Goél. cendré	255			Al. champs	357					15	3			
Bus. roseaux	136					M. mélanoceph.	262			Hir. cheminée	361				16	4				
B. St-Martin	133					M. rieuse	263			Hir. fenêtre	364				16	3				
B. cendré	135					Guifette nre	272			Hir. rivage	365				16	3				
F. pèlerin	142					Sterne pgrin	275			P. rousseline	495									
F. hobereau	143					Sterne naine	280			Pipit arbres	497		7			3				
F. crécerelle	148		12	1		P. colombin	298	1		P. farlouse	493									
Tétras lyre	151					P. ramier	299			Berg. grise	503				16	3				
Gélinotte	155					Tourt. bois	300		9	B. ruisseau	505									
Perdrix	160		12	2	8	Tourt. turque	302		4	Berg. printan.	506									
Caille	161					Coucou gris	304		4	B. flavéole	999									

Fig. 1. Fiche blanche ou fiche rectangle.

INSTITUT ROYAL DES SCIENCES  
NATURELLES DE BELGIQUE  
ATLAS DES OISEAUX NICHEURS  
DE BELGIQUE

Observateur : *F. Wilkin*  
Adresse *52 rue Nitg*  
*4020 Liège*

Année

Espèce

1976

Pic noir

Rochevast	593		13	1	1															
Arlon	688					4	1													
Vizton	712					4	1													
Stavelot	505					9	2													

Fig. 2. Fiche bleue ou fiche d'espèce.

La cinquième colonne n'était utilisée que lorsque le nombre exact de couples était connu avec un certain degré de certitude (par exemple, recensement d'une héronnière).

La fiche « bleue » ou fiche d'espèce (Fig. 2) :

Dans le coin supérieur droit, c'est à présent le nom de l'espèce qui figurait à côté de l'année. Dans la partie principale de la carte, étaient à inscrire sur chaque ligne les données récoltées pour cette espèce sur un rectangle. Le rectangle était identifié dans la première colonne par la commune principale (avant fusion) et dans la deuxième par son numéro de code. Les autres colonnes étaient à remplir comme pour l'autre type de fiche.

### *Efficacité de la couverture*

Au cours de cinq années, tous les rectangles, sauf Maldegem et quelques rectangles frontaliers, ont été explorés au moins partiellement. Certains ont fait l'objet d'études détaillées s'étendant parfois sur toutes les années et les efforts de plusieurs observateurs. D'autres n'ont donné lieu qu'à des visites occasionnelles. Un certain nombre de rectangles, particulièrement en Ardenne et dans le nord de l'Entre-Sambre-et-Meuse ont été couverts de manière intensive par des observateurs entraînés, mais à l'occasion d'une seule visite d'une seule journée. Le degré de couverture atteint est reflété dans une certaine mesure, compte tenu évidemment des différences locales de richesse de l'avifaune, par la carte de la Fig. 3, qui résume par rectangle le nombre d'espèces dont la nidification a été établie.

Cette carte est donnée à titre indicatif et doit être interprétée avec prudence. En effet, si les fortes densités correspondent en général à des explorations intensives de rectangles, ceux à densité faible peuvent correspondre à une réalité ou signifier qu'ils ont été insuffisamment explorés, ceci surtout si un rectangle à faible densité est entouré par des rectangles à nombre d'espèces nicheuses nettement plus élevé alors que les biotopes sont semblables.

### **Traitement des données**

#### *Construction des cartes*

Une collection de plus de 50000 données élémentaires a été constituée à partir des fiches « blanches » (fiches de rectangle) et des fiches « bleues » (fiches d'espèce). Chaque donnée comprend un nom d'espèce, un numéro de rectangle, les conditions d'observation (rectangle couvert pendant une année, visite rapide, donnée occasionnelle, étude d'une espèce), un nom d'observateur, une année d'observation, le niveau de preuve de nidification obtenu, l'estimation d'abondance et parfois un dénombrement exact. Ces données élémentaires, de même que les fichiers, sont conservées dans les archives de l'IRSNB. Elles peuvent être triées de diverses manières.

Pour la publication de cet atlas, elles ont été combinées par espèce et par rectangle. La preuve de nidification la plus élevée obtenue par l'un des observateurs au cours des cinq années a évidemment été attribuée au rectangle concerné.

Pour l'estimation d'abondance, le choix parmi les données de plusieurs années et de plusieurs observateurs était plus difficile. Il a été décidé de retenir la donnée la plus adéquate de chaque observateur, généralement la dernière, sauf dans le cas d'espèces à fortes fluctuations connues. Pour celles-ci, l'évaluation la plus élevée a été sélectionnée. Parmi les observations provenant de plusieurs observateurs, c'est normalement la plus élevée qui a été retenue. Ce choix arbitraire est basé sur l'observation d'une tendance générale à la sous-estimation, tendance d'autant plus marquée que l'observateur est inexpérimenté.

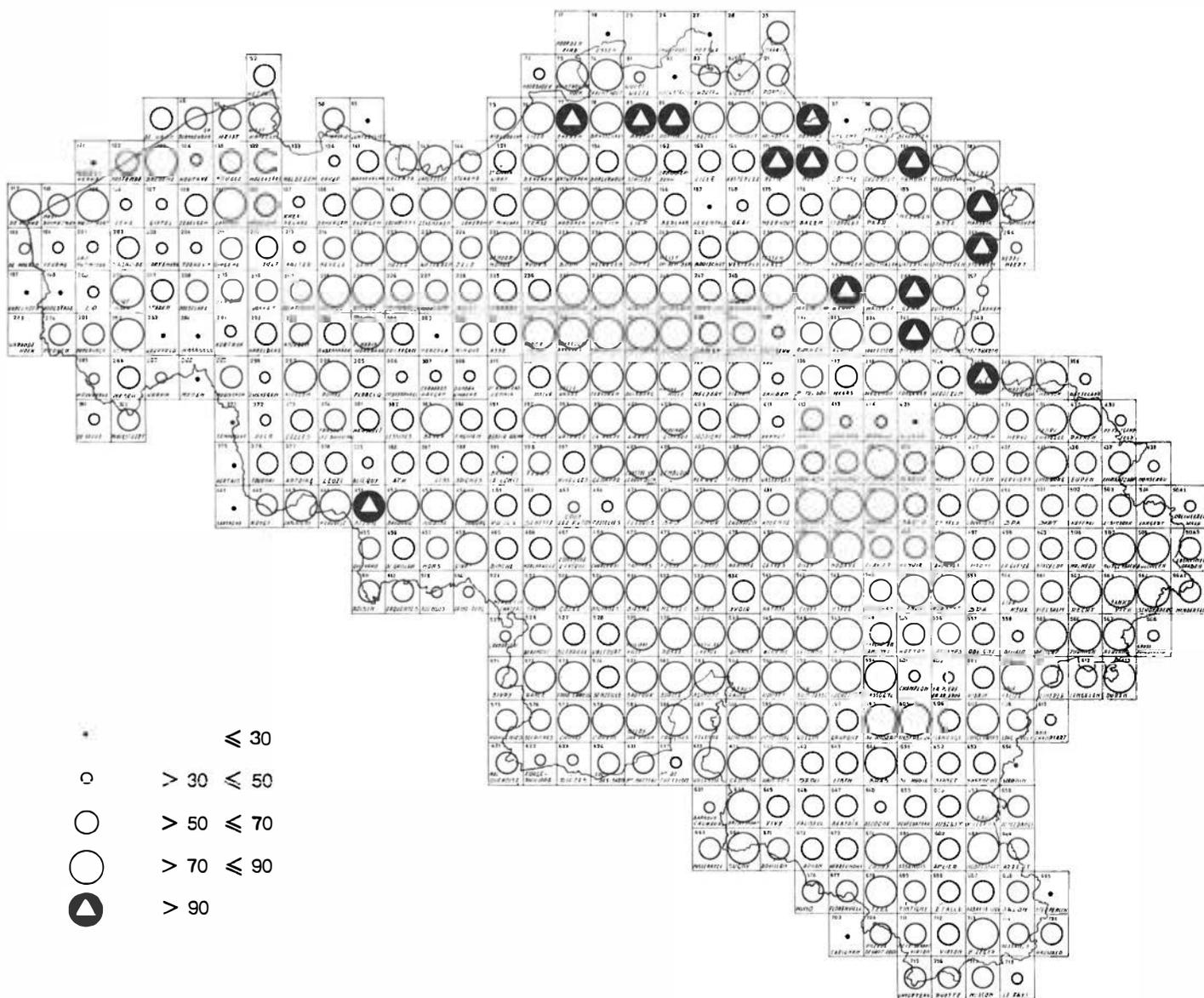


Fig 3. Nombre d'espèces nicheuses inventoriées par rectangle.

### *Estimation des effectifs totaux par la méthode des moyennes*

Il est apparu intéressant d'essayer d'évaluer à partir des données d'abondance obtenues par rectangle un chiffre total pour la population du pays, de manière à permettre des comparaisons avec d'autres estimations. Il est évident qu'un tel chiffre ne peut avoir qu'une signification limitée puisque tiré de manière nécessairement arbitraire d'une estimation ordonnée en classes et donc non destinée à un tel traitement.

L'estimation proposée ici a été obtenue en attribuant à chaque rectangle une population égale à la moyenne géométrique de la classe d'abondance cartographiée pour ce rectangle, à savoir :

classe 1 : 2,2  
classe 2 : 11,2  
classe 3 : 56  
classe 4 : 280  
classe 5 : 1398

Ce choix correspond à l'hypothèse d'une estimation correcte de la classe d'abondance par l'observateur et d'une distribution équilibrée des abondances réelles parmi les rectangles affectés à une même classe d'abondance. Il ne convient évidemment pas pour les rectangles de la classe d'abondance la plus élevée obtenue dans le pays pour une espèce donnée. Pour ceux-ci, l'effectif minimal de la classe a été adopté, comme étant le choix le plus prudent, sauf dans le cas du Moineau domestique (*Passer domesticus*) où l'existence d'une septième classe implicite (plus de 15000 couples) a conduit à adopter pour la classe supérieure (plus de 3000 couples) une estimation correspondant à la moyenne géométrique d'une classe fictive (ca 3000 à 15000 couples). L'ensemble de ce processus a été désigné dans les textes d'accompagnement des cartes par l'expression conventionnelle de « méthode de moyennes ».



Fig. 4. Réseau hydrographique de la Belgique.

# cadre géographique\*

Le territoire de la Belgique (30500 km<sup>2</sup>) s'inscrit d'une part dans la partie la plus méridionale de la plaine de la mer du Nord et s'étend d'autre part sur l'un des chaînons les plus occidentaux du système hercynien et sur une partie du bassin de Paris. Il englobe des substrats géologiques variés et se situe à la rencontre des climats atlantiques et subatlantiques.

## **Hydrographie** (Fig. 4)

La plus grande partie du pays appartient aux bassins hydrographiques de l'Escaut et de la Meuse. Deux petites régions sont rattachées, l'une au bassin du Rhin par des affluents de la Moselle, l'autre de la Seine par l'Oise et quelques autres affluents. Le bassin de l'Yser couvre une partie de la Flandre occidentale.

## **Principales régions géographiques** (Fig. 5)

Une subdivision élémentaire, basée sur l'altitude moyenne, sépare les plaines de Basse-Belgique (moins de 50 m), les bas plateaux de Moyenne-Belgique (de 50 à 200 m) et la Haute-Belgique (plus de 200 m) englobant le territoire situé au sud du sillon Sambre-et-Meuse.

Les plaines comprennent les Polders, ou plaine maritime (en-dessous de 5 m), et la plaine septentrionale (plaines flamande et campinoise). Les bas plateaux sont constitués des plateaux du Hainaut (dépressions scaldésiennes, séparées de la plaine flamande par la zone des collines flamandes, et de la vallée de la Haine), du Brabant, de la Hesbaye et de l'entité que forme le plateau de la Campine. Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, les plateaux condrusiens et de Herve et la dépression de la Famenne s'élèvent progressivement vers l'est et le sud où leur succède le plateau ardennais (point culminant : 694 m). Au sud de celui-ci, l'altitude retombe au niveau du plateau lorrain. Le passage de l'une à l'autre de ces subdivisions est insensible, spécialement celui des plaines aux bas plateaux.

## *Littoral*

L'estran, bas et sablonneux, est séparé du large par de hauts fonds (bancs de Flandre) déposés par le jeu des marées devant la moitié occidentale de la côte. Derrière la plage, court un cordon de dunes de largeur fort variable et d'une hauteur moyenne d'une quinzaine de mètres.

## *Les Polders*

La plaine poldérienne s'étale sur une largeur variant de 10 à 15 km, derrière le bourrelet des dunes. Le sol composé d'argile très fertile forme des prairies irriguées dont l'altitude est en majeure partie comprise entre le niveau des marées. Cette large bande, parallèle à la côte, se prolonge, le long de l'Escaut inférieur jusqu'à Anvers (polders anversois).

\* Extrait en grande partie du texte introductif de l'Avifaune de Belgique.

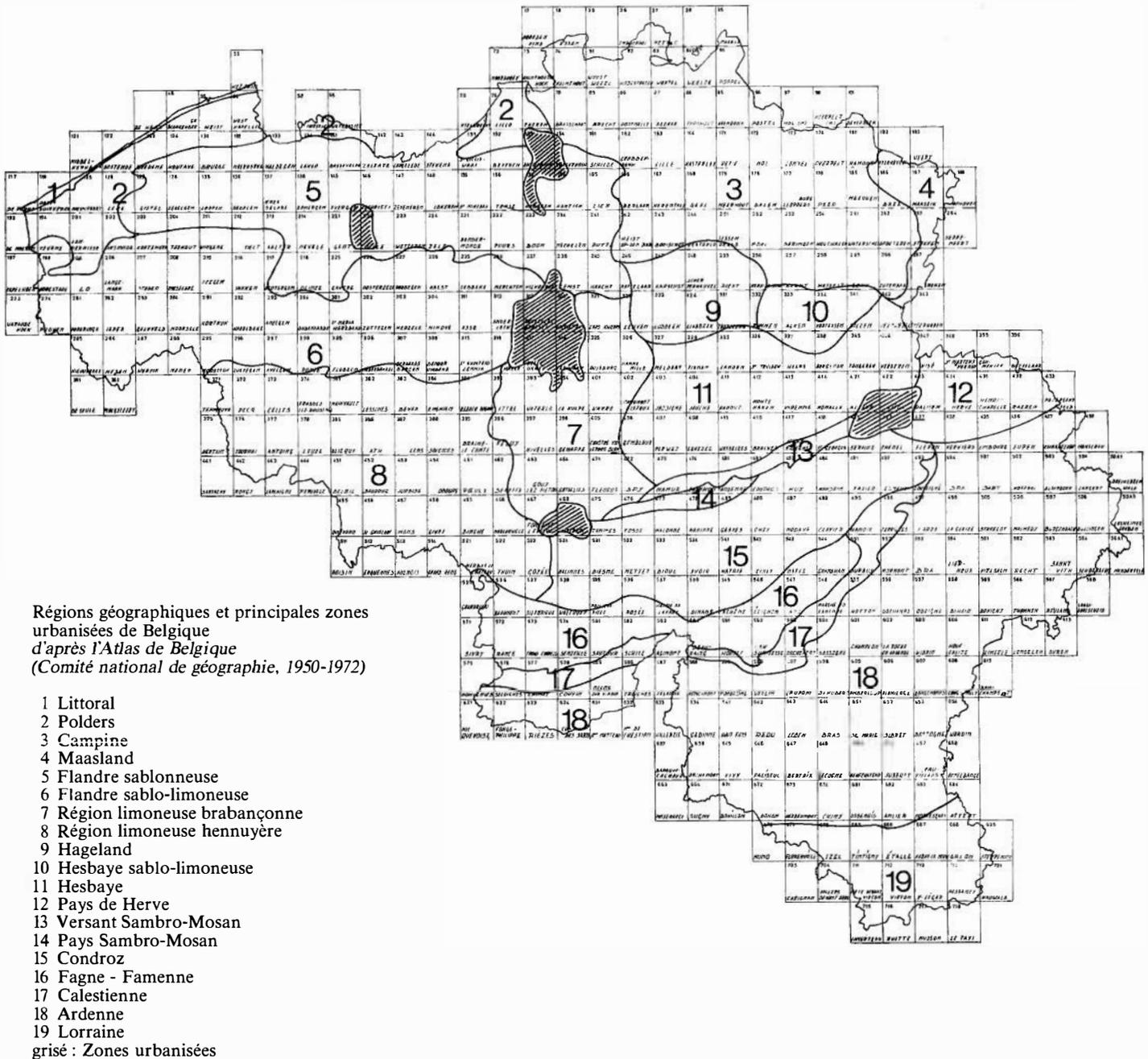


Fig. 5. Régions géographiques et principales zones urbanisées de Belgique.

### *La Flandre intérieure*

Il faut distinguer au nord, une plaine mollement ondulée au sol sableux et au sud, une région de collines présentant un sol sablo-limoneux. La partie nord comprend le Houtland, le Meetjesland et le pays de Waes. La zone sablo-limoneuse correspond à l'entité orographique des collines flamandes.

### *La Campine*

Sur sol sablonneux, les landes primitives de genêts et de bruyères ont été remplacées en grande partie par des plantations de pins. Certaines parties marécageuses ont favorisé le creusement d'étangs, d'autres renferment des dunes continentales. A l'ouest s'étend la plaine campinoise, à l'est le plateau campinois (50 à 100 m).

### *Les régions de transition*

Entre les régions sablonneuses de Campine au nord et les régions limoneuses du Brabant et de Hesbaye du sud, s'étirent des régions mixtes : Petit Brabant, Campine branbançonne, Hageland, Hesbaye humide.

### *Les régions limoneuses*

Le Hainaut, à l'ouest, avec des assises argileuses et crayeuses, et le Brabant, au centre, avec des assises sableuses, forment un plateau très découpé et vallonné, spécialement dans le Brabant. Les prairies dominent dans le Hainaut, tandis que de nombreux bois, reliques d'une ancienne forêt étendue, subsistent dans le Brabant. A l'est, s'étendent les campagnes ouvertes de Hesbaye sèche, plateau mollement vallonné couvert de limon et de grandes cultures.

### *Le Condroz*

Plateau ondulé découpé en larges dépressions, calcaro-schisteuses, fertiles et vouées à l'élevage ou à la culture. Les collines, schisto-gréseuses, allongées, sont généralement boisées.

### *Le Pays de Herve*

Plateau argilo-calcaire, très découpé, voué aux herbages et aux vergers, à végétation bocagère (haies vives).

### *La Fagne-Famenne*

Une longue et large dépression schisteuse s'étend entre le Condroz et l'Ardenne, appelée Fagne à l'ouest de la Meuse et Famenne à l'est. L'altération des schistes a fourni un sol argileux imperméable, couvert de prairies et de forêts. Parfois s'étendent des fonds marécageux (Fagne), certains transformés en étangs. Un étroit ressaut calcaire, la Calestienne, s'allonge le long de la limite méridionale de la Famenne.

## *L'Ardenne*

L'Ardenne, dont l'altitude varie entre 300 m et 700 m, forme un haut plateau caractérisé par une ancienne pénéplaine rajeunie, insuffisamment drainée, et des versants fortement entaillés. Une ligne de faite aplanie va du signal de Botrange à l'est (694 m) à la Croix-Scaille à l'ouest (505 m). De part et d'autre de cette crête, des pentes subissent le rajeunissement dû à l'érosion remontante de rivières d'allure torrentueuse et de cours sinueux. Sur les plateaux s'étendent encore quelques bandes tourbeuses, principalement dans les Hautes Fagnes. Les forêts et les terres cultivées (champs et prairies) alternent.

## *La Lorraine*

Abritée au sud de l'Ardenne, la Lorraine présente un paysage caractéristique causé par l'alternance de roches en couches dures (grès calcarifères, calcaire) et tendres (marnes, argiles), à pendage sud, ayant donné naissance à un plateau au relief particulier : les cuestas. Les versants septentrionaux abrupts des côtes gréseuses ou calcareuses sont tapissés de forêts. Les versants méridionaux et les dépressions sont voués à la culture et à l'élevage.

# habitats principaux

---

## *Les milieux côtiers*

Le haut de l'estran et les vallées sèches interdunales étaient autrefois d'importants sites de nidification de la Sterne naine (*Sterna albifrons*) et du Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) ; l'énorme pression du tourisme estival les a éliminés, comme sur la plupart des littoraux d'Europe. Les prés salés, détruits presque partout par la poldérisation, se sont maintenus le long de l'Yser près de Nieupoort, le long de l'Escaut près d'Anvers et au Zwin, entre Knokke et la frontière zélandaise. Les deux premiers sont des prés salés d'estuaire, le troisième une plage verte, développée derrière un cordon dunaire. Ils contiennent de beaux exemples de la plupart des communautés caractéristiques des milieux halophiles de la région, dont l'Avocette (*Recurvirostra avosetta*) et le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*).

## *Les eaux douces*

Les rivières lentes de Basse-Belgique étaient colonisées avant leur pollution généralisée, leur endiguement et leur artificialisation par une riche végétation aquatique et bordées par d'importantes franges d'hélophytes, des voiles de lianes et des galeries boisées. Ce complexe de milieux à haute productivité abritait une avifaune riche et variée dont il ne reste que des vestiges. Les rivières rapides de Haute-Belgique ont un peu mieux résisté aux dégradations et restent peuplées par le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*).

Peu de plans d'eau d'origine naturelle existent, mais un nombre important d'étangs ont été créés par retenue d'eau ou par creusement pour les besoins des forges, de la pisciculture, de l'approvisionnement en eau potable, du soutien du débit des cours d'eau, se sont constitués dans des cuvettes résultant de l'extraction du sable, de l'argile, des pierres de carrière, de la tourbe ou se sont formés à la suite d'affaissements miniers. Parmi les végétations de ceinture, les roselières revêtent une importance particulière pour l'avifaune. Un cortège d'espèces spécialisées leur est inféodé : Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), Grand Butor (*Botaurus stellatus*), Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), Locustelle lusciniôïde (*Locustella luscinioides*). La plupart de ses membres sont en régression catastrophique par suite sans doute du vieillissement et du manque de vigueur des roselières dont la vocation pionnière et transitoire est contrariée par l'endiguement des cours d'eau et la stabilisation des plans d'eau. Les cariçaies, importantes pour d'autres groupes d'oiseaux, en particulier les marouettes (*Porzana*), sont malheureusement rares.

Des tourbières hautes, habitat d'une faune et d'une flore pauvres en espèces mais exceptionnellement originales et fragiles, se maintiennent le long de la ligne de faite de l'Ardenne et en Campine. Beaucoup ont disparu par suite du drainage et des plantations.

## *Prairies et pelouses*

Les prairies et pelouses, espaces ouverts dominés par des graminées et d'autres plantes non ligneuses, ont été, dans leur très grande majorité, en Belgique tout au moins, créées et entretenues pour les besoins de l'élevage. Dans un contexte agro-pastoral extensif, fertilisation et amendement restent modérés, permettant l'existence d'une flore riche et variée, support d'une faune également diversifiée.

Les prairies à flore riche n'existent plus que sur les sols mal drainés de fonds de vallées, et, en conditions plus sèches, que dans quelques situations exceptionnelles du plateau ardennais, de la dépression de Fagne-Famenne, de Lorraine et de Campine. Elles accueillent une avifaune très menacée dont le Râle de genêts (*Crex crex*), est un élément particulièrement significatif. D'autres espèces sont actuellement en situation précaire. Des communautés originales, comme celle formée par le Traquet turier (*Saxicola rubetra*), la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) et leurs espèces compagnes, qui donne un caractère unique en Europe aux fonds humides des vallées de l'Ardenne-Eifel, sont menacées de disparition à brève échéance. Certains limicoles nicheurs, caractéristiques des prairies de Basse-Belgique, s'accommodent mieux d'un certain degré de fertilisation et d'un certain appauvrissement de la flore, mais le maintien d'une humidité suffisante, prairies humides ou réseau de fossés, est indispensable pour d'autres par exemple le Chevalier gambette (*Tringa totanus*).

L'existence des pelouses sèches, riches en plantes annuelles et en géophytes, est principalement liée au pâturage ovin. L'abandon massif de cette pratique a conduit à leur disparition presque complète par boisement spontané ou plantation. Les pelouses calcaires ou schisteuses du *Mesobromion* ou du *Xerobromion* occupent encore des surfaces suffisantes, notamment le long de la Calestienne, pour abriter une avifaune propre, dont l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) est l'élément le plus fragile.

### Landes et broussailles

Comme les pelouses et prairies, les landes sont, en Belgique, d'origine anthropique. Dominées par les éricacées, elles prennent des aspects différents selon la nature du sol, l'humidité, l'altitude, le caractère plus ou moins océanique du climat. Ces milieux, installés depuis très longtemps, couvraient, dans une économie agro-pastorale extensive, de vastes étendues, exploitées par une avifaune spécifique. Le Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*), le Courlis cendré (*Numenius arquata*), le Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Busard cendré (*C. pygargus*), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), l'Engoulevent (*Caprimulgus europaeus*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), le Pipit rousseline (*Anthus campestris*), le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) en sont caractéristiques. Les landes ont pratiquement disparu dans beaucoup de régions, comme le Brabant et le Hainaut, où elles étaient jadis plus répandues. En Campine et en Haute-Ardenne, elles se maintiennent, mais sur des surfaces très réduites.

A côté des landes existent d'autres formations buissonnantes ou arbustives, riches surtout en rosacées (*Rosa*, *Prunus*, *Crataegus*), caprifoliacées, cornacées, rhamnacées, qui constituent le manteau des lisières forestières ou marquent la recolonisation ligneuse des pelouses. N'occupant, dans un environnement uniformément boisé, que des surfaces réduites, ménagées par les accidents de terrain, les conditions édaphiques ou des événements passagers, ces milieux se sont considérablement développés à la suite des défrichements d'origine humaine. Intégrés aux surfaces herbagères et combinés avec des éléments arborescents, ils constituent, sous forme de haies, la base de paysages bocagers. La famille des sylviidés (fauvettes, hypolaïs, rousserolles, locustelles, pouillots) comprend un nombre élevé d'espèces adaptées à ces habitats buissonnants, transitoires par nature. Leur juxtaposition avec des prairies à flore riche est favorable aux pie-grièches qui trouvent ainsi le couvert, le support du nid, les perchoirs d'observation, les terrains de chasse ouverts riches en grands insectes et les branches épineuses des rosacées utiles à la fixation des proies.

### Forêts

La Haute Belgique abrite quelques-unes des plus grandes forêts caducifoliées d'Europe occidentale. Elles se répartissent principalement en quatre grandes ceintures ardennaises et lorraines. La plus septentrionale occupe le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse et les régions françaises contiguës, elle se déploie pour former les grands ensembles de Daverdisse et de Saint-Hubert, puis s'effiloche le long de la dorsale ardennaise, parmi les plantations de résineux, pour

atteindre le plateau des Hautes-Fagnes. La deuxième, installée sur le revers méridional de l'Ardenne, constitue avec les forêts de Bouillon, d'Herbeumont, de Chiny, de Rulles, et d'Anlier une bande presque continue d'étendue exceptionnelle. La troisième couvre en Lorraine la côte sinémurienne d'Orval à Arlon et offre les faciès forestiers les plus variés. La quatrième couronne la côte bajocienne le long de la frontière française, de Torgny à Aubange. A l'intérieur de ces forêts, l'aire potentielle des hêtraies est la plus importante. Ce sont surtout des hêtraies acidophiles à luzule (*Luzulo-Fagion*) dans les deux ceintures ardennaises, des hêtraies à mélèque et à aspérule (*Asperulo-Fagion*) sur la côte bajocienne. Quelques enclaves de hêtraie calcicole (*Cephalanthero-Fagion*) existent, notamment sur la Calésienne et sur la côte bajocienne au Grand-Duché de Luxembourg. La plupart des chênaies représentent des formations de substitution de la hêtraie, résultant de l'encouragement du chêne par le traitement forestier. Des chênaies acidophiles (*Quercion robori-petraeae*) remplacent les variantes les plus pauvres de la hêtraie à luzule, des chênaies-charmaies occupent les sols qui conviennent aux variantes les plus riches et aux hêtraies à mélèque. Des chênaies-charmaies naturelles, d'origine édaphique, occupent quelques fonds de vallées au sein de hêtraies. En outre, une vaste forêt de ce type, très originale tant au point de vue floristique qu'ornithologique (on y trouve par ex. le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)), se déploie dans la dépression de Fagne-Famenne dont les sols à régime hydrique alternant ne conviennent pas au hêtre. Des forêts très mélangées de versant et des érablières de ravin, riches en frênes, en ormes ou en tilleuls apportent au massif ardennais un élément d'affinité montagnarde. En ce qui concerne l'avifaune, les vieilles hêtraies acidophiles du plateau fagnard, les chênaies et les forêts mixtes des fonds de vallées et des versants de la région de Daverdisse, de Saint-Hubert, des forêts d'Herbeumont, de Rulles et d'Anlier, les chênaies-charmaies et les hêtraies-chênaies-charmaies de la côte sinémurienne abritent les espèces les plus vulnérables. Des communautés remarquables occupent aussi les forêts de ravin, la hêtraie bajocienne, la chênaie-charmaie de Fagne-Famenne, les bois lorrains et la forêt d'Anlier. Les forêts de Basse et de Moyenne-Belgique sont malheureusement beaucoup plus morcelées. Les forêts acidophiles les plus caractéristiques sont les chênaies pédonculées à bouleau et les chênaies mixtes à hêtre dont il subsiste quelques fragments importants notamment en Campine, en Flandre occidentale et dans le centre du Brabant. Les chênaies atlantiques à jacinthe (*Endymio-Carpinetum*), caractéristiques des sols loessiques de l'ouest de la Moyenne-Belgique, ont une composition variée et abritent une flore et une faune riches. Le Lorient (*Oriolus oriolus*) et le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) en sont typiques. Les grandes forêts alluviales de bois dur et les saulaies blanches ont disparu de nos vallées. Quelques aulnaies-frênaies ripariennes et des aulnaies marécageuses représentent seules aujourd'hui les forêts inondables auxquelles l'apport d'eau et d'alluvions et l'humidité ambiante confèrent une productivité exceptionnelle source d'une abondance et d'une diversité uniques de la faune et la flore.

Peu de résineux sont indigènes en Belgique. Aucun ne forme de forêt. Le Genévrier commun (*Juniperus communis*), hôte fréquent des pelouses calcaires et des landes, constitue quelques peuplements en haute Ardenne. L'If (*Taxus baccata*) apparaît comme essence dominée dans un bois de la Calésienne. Le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) s'est peut-être maintenu sporadiquement à l'état naturel, mais ses peuplements étendus, comme ceux de l'Epicéa (*Picea abies*) sont d'origine artificielle. L'aire de distribution naturelle de ces deux arbres est néanmoins relativement proche et leurs plantations se sont dotées d'une avifaune caractéristique. Les pineraies sont surtout répandues en Campine, les pessières couvrent de vastes surfaces en Ardenne.

### *Paysages agricoles et zones habitées*

Les zones bâties et cultivées occupent en Belgique et particulièrement en Flandre une part importante de l'espace disponible. L'agriculture a été un facteur déterminant de l'évolution des milieux. La production à petite échelle, telle qu'elle était encore très généralement pratiquée jusque peu après la deuxième guerre mondiale, s'accompagne d'un environnement diversifié, avec des parcelles relativement petites laissant une place aux haies, aux chemins creux, aux bosquets, aux rangées d'arbres et à d'autres éléments ponctuels ou linéaires qui structurent le paysage et, en raison de la diversité de la flore et de la faune invertébrée associée, hébergent une avifaune riche. Les fonds de vallée au printemps et l'enrichissement naturel grâce aux apports des rivières lors des crues. Ces inondations se déroulent au printemps et

entraînent un retard des fenaisons donnant à des espèces comme le Râle de genêts, le Traquet tarier ou le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) le temps d'élever leurs jeunes.

A partir des années cinquante, des modifications techniques profondes (drainage, rectification des rivières et des cours d'eau, augmentation de la taille des parcelles, surfertilisation) ont engendré un environnement agricole moins humide et plus uniforme dans lequel, en raison de l'accroissement de la taille des machines agricoles, ont disparu les haies, chemins creux, rangées d'arbres et autres éléments du paysage traditionnel. La flore et la faune d'invertébrés associées à ce type d'agriculture sont beaucoup moins riches et diverses et supportent une avifaune très appauvrie. Des espèces relativement ubiquistes, tels le Vanneau huppé, (*Vanellus vanellus*), la Pie bavarde (*Pica pica*), la Corneille noire (*Corvus corone*), se maintiennent ou se développent, mais de nombreuses espèces plus spécialisées disparaissent ou ne subsistent qu'en nombre très réduit comme la Perdrix grise (*Perdix perdix*).

Les milieux urbanisés abritent une avifaune qui, issue des habitats ruraux ou même naturels, a souvent trouvé dans les villages, les villes et leurs faubourgs des conditions favorables à une expansion parfois considérable de leurs effectifs. L'Etourneau (*Sturnus vulgaris*), le Merle noir (*Turdus merula*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), ainsi que la Pie bavarde et le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), d'arrivée plus récente, en sont représentatifs. Quelques espèces ne nichent pratiquement plus que sur ou dans des structures bâties. Ce sont par exemple l'Effraie des clochers (*Tyto alba*), le Martinet noir (*Apus apus*), l'Hirondelle de cheminée (*Hirundo rustica*), l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*). Le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), le Moineau domestique (*Passer domesticus*) placent aussi la plupart ou une grande partie de leurs nids sur des constructions.

# l'évolution des milieux et de l'avifaune

## *Des glaciations à l'ère industrielle*

L'environnement européen a été marqué au cours du Pleistocène par une alternance de longues périodes glaciaires et de courts épisodes interglaciaires au cours desquels les espèces végétales et animales, précédemment déplacées vers des refuges méridionaux par l'avance du froid, réoccupent progressivement le terrain perdu chacune en fonction de ses facultés propres de recolonisation. La plus récente des périodes glaciaires a établi son emprise entre 70000 et 60000 ans avant l'ère présente, pour se terminer assez brusquement vers 8000 av. J.C. Lors des maxima glaciaires, les glaciers s'avançaient jusqu'au nord de l'Allemagne et à l'Angleterre moyenne, reliée au continent par l'assèchement de la mer du Nord et de la Manche, suite à l'abaissement du niveau des océans. Dans ce qui est aujourd'hui la Belgique, le milieu semble s'être composé, au cours de l'ensemble de la glaciation, de toundras, de steppes froides, de steppes arborées et de lambeaux de boisements. Ces différents éléments se répartissaient localement en fonction de la nature et de l'humidité du sol ainsi que des microclimats liés à l'exposition et à l'altitude. L'importance relative des surfaces qu'ils couvraient variait par ailleurs au gré des fluctuations à long terme du climat. Le peu que l'on sait de l'avifaune de cette époque indique une prépondérance d'espèces caractéristique des steppes nordiques ou continentales, des landes nordiques, de la toundra et des milieux humides, et une persistance de quelques espèces arboricoles, dont la présence peut être liée aux périodes de réchauffement temporaire ou à l'existence de bois sur les versants bien exposés de vallées encaissées.

Le réchauffement postglaciaire s'accompagne d'une succession de types forestiers. La steppe arborée fait d'abord place à une forêt claire de pins et de bouleaux avec en sous-bois des genévriers, des argousiers, des plantes steppiques et héliophiles, puis à une forêt dense envahie par des fourrés de noisetiers. Lors du maximum thermique correspondant à la période atlantique, entre 6000 et 3000 av. J.C., s'installe une forêt dense et variée dominée par les chênes, les tilleuls, les ormes et les frênes, relayée dans les lieux humides par des aulnaies marécageuses. Une avifaune forestière, probablement un peu plus thermophile que celle que nous connaissons aujourd'hui, a donc dû remplacer progressivement l'avifaune de steppe et de milieux ouverts. Celle-ci a pu se maintenir très localement dans quelques habitats d'origine édaphique tels que tourbières, marais salants, dunes, crêtes exposées, mais s'est probablement, dans sa grande majorité, retirée vers les steppes continentales, les landes nordiques ou des milieux de haute altitude.

La période qui commence vers 3000 av. J.C., caractérisée par une légère dégradation climatique, est marquée d'abord par le recul des ormes et des tilleuls, ensuite par l'arrivée du hêtre, revenu progressivement depuis des refuges méridionaux, et par l'apparition des premiers défrichements corollaires de la révolution néolithique. Ces deux derniers événements, qui se produisent à peu près simultanément vers 2000 av. J.C., vont profondément modifier l'environnement. Le hêtre, essence d'ombre se régénérant sous elle-même, dominera la forêt partout où le climat et le sol lui permettent de s'installer. L'activité humaine va ouvrir, à côté de la forêt, un large éventail de milieux herbacés et arbustifs. Ceux-ci vont permettre le retour d'avifaunes d'habitats ouverts, enrichies par des espèces, souvent d'origine proche-orientales, qui se sont adaptées à l'exploitation des cultures et des habitations. Le parallélisme entre la transformation radicale des milieux forestiers apportée par l'invasion du hêtre, complétée par l'apparition du charme il y a environ 2000 ans, et le développement de l'intervention humaine exclut l'image d'une avifaune originelle, indépendante de toute action anthropique. Les premières grandes hêtraies sont notées en haute Ardenne vers 860 av. J.C. et le maximum de l'envahissement par le hêtre se place à peu près au moment de la conquête romaine, époque à laquelle le manteau forestier du pays était déjà divisé en trois blocs, le vaste ensemble ardennais et lorrain, encore apparemment relié aux forêts vosgiennes, la forêt charbonnière, d'environ 3000 km<sup>2</sup>, au centre du pays, et la forêt flamande, d'environ 500 km<sup>2</sup>, entre la Lys et les marais côtiers.

L'avifaune forestière du début de l'ère chrétienne et du haut Moyen Age devait ressembler à ce qu'elle est aujourd'hui, les espèces compagnes du hêtre, comme le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), étant en place. Elle était cependant certainement beaucoup plus riche en grandes espèces, Cigogne noire (*Ciconia nigra*), Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*), Grand Duc (*Bubo bubo*), que la régression des forêts, leur drainage et les persécutions ont rejeté vers le nord, vers l'est ou vers les montagnes. Les espèces spécialisées, liées aux vieux arbres et aux forêts humides, comme les pics les plus exigeants, étaient aussi beaucoup plus répandues, notamment dans les forêts alluviales des grandes rivières de plaine.

De grands marais s'étendaient à l'époque romaine le long de la mer du Nord et des grands estuaires des Pays-Bas. Ils étaient sans doute habités par des espèces comme le Pélican frisé (*Pelecanus crispus*), la Grande Aigrette (*Egretta alba*), la Spatule blanche (*Platylea leucorodia*), peut-être l'Ibis falcinelle (*Ibis falcinellus*) et le Cormoran pygmée (*Phalacrocorax pygmeus*), espèces dont la distribution actuelle a un caractère relictuel et est souvent déplacée par rapport aux ères climatiques optimales.

Un certain nombre de tendances caractérisent toute la période qui, de l'Antiquité aux Temps Modernes, est dominée par une économie agro-pastorale extensive. La réduction et la constante dégradation des forêts sous la pression des défrichements et des droits d'usage, conduisent à une simplification et à une banalisation de l'avifaune forestière. Seuls quelques grands domaines exclus des droits d'usage, réservés notamment pour l'exercice de la chasse, gardent une avifaune riche. La progression des espaces dégagés, en particulier des landes et des pelouses liées aux parcours ovins, ouvre la région à la colonisation par de nombreuses espèces d'affinités continentales ou méditerranéennes. Le drainage, poursuivi avec opiniâtreté, confine la faune aquatique à des milieux de plus en plus insularisés. Les transgressions et régressions marines, remodelant régulièrement la côte, assurent une riche diversité de milieux de transition entre la terre et la mer, jusqu'à ce que l'amélioration des techniques de protection du rivage entraîne leur rapide disparition. La pratique de la chasse et la pression démographique croissantes éliminent progressivement les espèces les plus grandes, même dans les milieux restés favorables. Superposées à ces évolutions continues, d'importantes fluctuations d'aire de distribution ont certainement affecté plusieurs espèces, au gré des variations climatiques ou de conditions économiques particulières et passagères. Elles sont peu documentées, à l'exception de quelques phénomènes qui ont intéressé les chroniqueurs, comme les extensions et les régressions de l'aire de distribution du Cochevis huppé (*Galerida cristata*), liées aux importantes fluctuations climatiques que l'Europe moyenne a connues entre le haut Moyen Age et le XVIIIème siècle.

### *Un siècle de changements rapides*

A partir du milieu du XIXe siècle, le statut de l'avifaune est relativement bien documenté par les observations de naturalistes compétents. On assiste à ce moment à l'extinction des dernières grandes espèces forestières sous l'action conjuguée des persécutions et de la perte d'habitats, la surface forestière ayant atteint alors son minimum historique. Les dernières Cigognes noires nichent en Ardenne en 1860 et en 1892, le Grand Tétràs disparaît du plateau des Hautes Fagnes vers 1820. La situation des forêts et de leur faune va alors s'améliorer progressivement, grâce à l'abandon de l'application excessive du droit d'usage, à la rationalisation des méthodes d'exploitation et aux reboisements. Ces derniers ont toutefois peu augmenté les surfaces boisées en feuillus indigènes, et les forêts biologiquement les plus importantes restent aujourd'hui celles qui avaient échappé jusqu'au XVIIIe siècle aux droits d'usage, comme l'indiquent souvent leur patronyme ou leur mention sur la carte de Ferraris. L'amélioration globale de l'environnement forestier ramène progressivement les espèces caractéristiques, comme le démontre le discret retour actuel, partout en Europe occidentale, de la Cigogne noire.

Si le pin sylvestre semble bien ne jamais avoir entièrement disparu de Belgique, aucun résineux ne formait avant le XIXe siècle de peuplements suffisants pour abriter une avifaune associée. En particulier l'épicéa, revenu après toutes les glaciations précédentes, ne s'est jamais réimplanté après la dernière. Les imposantes plantations de pins puis

d'épicéas, qui, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ont modifié profondément la physionomie de la Campine et de l'Ardenne sont responsables de l'une des modifications récentes les plus spectaculaires de l'avifaune. Leurs espèces caractéristiques, qui n'étaient, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, que des visiteurs irréguliers en Belgique, se sont installées comme nicheurs. Ce furent successivement la Mésange huppée (*Parus cristatus*), la Mésange noire (*P. ater*), le Roitelet huppé (*Regulus regulus*), le Roitelet triple-bandeau (*R. ignicapillus*), le Beccroisé des sapins (*Loxia curvirostra*), le Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*), enfin, en 1968, le Cassenoix de Sibérie (*Nucifraga caryocatactes macro-rhynchos*).

Inversément, les oiseaux liés aux espaces découverts, souvent des espèces thermophiles et xérophiles d'affinités continentales, ont subi une régression catastrophique que suffit à expliquer la réduction de leurs habitats sous l'effet du reboisement naturel consécutif à l'abandon du pâturage ovin, des plantations et de l'urbanisation. La surface des « incultes » s'est ainsi réduite de 98% entre 1860 et 1960 dans les régions situées à l'est de la Meuse. Les effets les plus marquants de cette évolution comprennent la disparition de deux des quatre espèces de pie-grièches et la diminution radicale des deux autres, l'éloignement grandissant de l'Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*), la grande raréfaction de l'Alouette lulu, de l'Engoulevent, des busards, la totale disparition du Traquet motteux des landes ardennaises, dévolues au parcours ovin, où il était abondant au XIX<sup>e</sup> siècle, l'extinction du Pluvier doré et du Courlis cendré dans les Hautes Fagnes, la quasi-extinction du Pipit rousseline en Campine.

L'intensification de l'agriculture, accompagnée d'une simplification du paysage rural, de l'introduction d'engrais chimiques, de pesticides et d'herbicides sélectifs a entraîné une réduction radicale de la diversité spécifique des régions agricoles. Déjà noté au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle en Hesbaye par Selys-Longchamps, ce phénomène s'est étendu à tout le pays. C'est par contre à partir du XIX<sup>e</sup> siècle qu'un certain nombre d'espèces précédemment exclusivement forestières ont réussi une adaptation aux milieux ruraux, et surtout aux milieux périurbains ou même urbains. Ainsi le Merle noir, (*Turdus merula*) aujourd'hui si commun dans les agglomérations, était caractérisé par Selys-Longchamps, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, comme un hôte du coeur des plus grandes forêts. La Grive musicienne (*Turdus philomelos*) et le Pigeon ramier (*Columba palumbus*) sont d'autres exemples. Cette évolution a certainement été amenée par le changement d'attitude de la population humaine qui, en devenant plus urbaine et moins dépendante de ses cultures vivrières, a montré moins d'hostilité vis-à-vis d'oiseaux familiers. C'est d'ailleurs le renforcement progressif de ce climat de tolérance à l'égard d'espèces précédemment considérées comme des concurrents potentiels pour des ressources alimentaires ou économiques qui explique l'expansion récente jusqu'au coeur des villes d'une espèce piscivore comme le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*).

Le drainage des forêts, des marais, des tourbières, des prairies humides, la rectification, le curage, la canalisation des cours d'eau, l'interruption du battement des étangs, l'artificialisation de leurs rives, ont réduit la faune du bord des eaux à une infime fraction de ce qu'elle était. L'acquisition de nouveaux plans d'eau, qui, conjuguée à l'eutrophisation globale des milieux aquatiques et à une réduction des prélèvements, ont amené, dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, une augmentation locale des populations d'anatidés, ne compense pas les pertes subies par des communautés plus fragiles.

### Troisième quart du XX<sup>e</sup> siècle

La seule étude générale vraiment quantitative de l'avifaune belge précédant celle de l'atlas étant celle de Lippens et Wille (1972) et une dizaine d'années seulement s'étant écoulée entre les deux recensements, il est souvent impossible d'effectuer une extrapolation linéaire valable des populations aviennes à des périodes beaucoup plus éloignées, d'autant plus que viennent se greffer aux fluctuations à court terme l'imprécision des comptages et la différence des méthodes utilisées. Les travaux antérieurs ne sont souvent qu'indicatifs : ils font appel à des termes qualitatifs tels que « commun », « peu commun », « rare », etc.

De façon générale, pour éviter des fluctuations annuelles ou trop peu significatives, il paraît plus raisonnable ici de comparer globalement le troisième quart du XXe siècle aux périodes précédentes, soit par opposition à la première moitié du siècle, soit par accentuation d'une tendance.

S'il paraît souvent difficile d'associer des variations de populations d'oiseaux à des variations climatiques à moyen terme (couvrant plus d'une décennie), ce qui pourrait être le cas pour la Huppe (*Upupa epops*) et le Torcol (*Jynx torquilla*) qui souffriraient de l'atlantisation du climat depuis 1950 (printemps plus froids et humides), les fluctuations qui résultent de variations de climat annuelles paraissent plus évidentes : par ex. les hérons, les foulques et les poules d'eau subissent des pertes considérables à la suite d'hivers rigoureux ; si les conditions redeviennent normales, les populations tendent à se reconstituer. Toutefois des excès répétés (froid, pluviosité) peuvent se révéler catastrophiques pour des espèces peu abondantes (par ex. le Martin pêcheur), dont le nombre résiduel pourrait devenir insuffisant pour reconstituer la population.

Les cinq années d'investigation sur le terrain (1973-77) ont bénéficié d'hivers doux, les températures moyennes pour janvier et février étant supérieures à la normale (sauf en février 1977 où elles étaient égales à la normale). Quant aux précipitations printanières, elles oscillaient en général de 1973 à 1975, d'un mois à l'autre, autour de valeurs moyennes ; le printemps 1976 a été anormalement sec et chaud et le printemps 1977 anormalement humide et frais. On peut en conclure que les conditions étaient favorables pour observer des densités d'oiseaux élevées, en particulier d'oiseaux sédentaires, et qu'il ne faut pas s'attendre durant cette période à des fluctuations ou des chutes de populations dues à un hiver rigoureux.

Par contre, les oiseaux migrateurs hivernant au Sahel ont dû affronter plusieurs années de sécheresse consécutives causées par une pluviométrie déficitaire (1968, 1970-74 et 1977). Ce phénomène peut expliquer les diminutions de population de la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*), de l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), du Rougequeue à front blanc, de la Fauvette grisette (*Sylvia communis*) et du Phragmite des joncs.

Dans la description des habitats et de leur avifaune propre on a vu que la forte régression des milieux dénudés pauvres, bruyères sèches et humides, landes etc., est responsable de la diminution de plusieurs espèces : la Sarcelle d'hiver, le Tétraz lyre, la Guifette noire (*Chlidonias niger*), l'Engoulevent, le Pipit rousseline, l'Alouette lulu, le Cochevis huppé, les Traquets pâtre (*Saxicola torquata*) et motteux.

De même les modifications de zones humides et la diminution des roselières sont à l'origine de la réduction des effectifs de la plupart des sylviidés dits aquatiques (Locustelle luscinioïde, Phragmite des joncs, Rousserole effarvate et turdoïde), du Blongios, du Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) et de la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*) ; l'assèchement des prairies humides est une des causes de la diminution de la Bécassine et du Chevalier gambette et la mise en culture des bruyères humides de la quasi disparition du Combattant (*Philomachus pugnax*) comme nicheur.

Par contre, plusieurs espèces se sont adaptées à des changements de biotopes aquatiques, à la création et l'eutrophisation de plans d'eau souvent réempoisonnés, et ont même progressé en nombre comme le Grèbe huppé, le Héron cendré (*Ardea cinerea*) et les Fuligules milouin (*Aythya ferina*) et morillon (*A. fuligula*). La création de terrains industriels, en particulier la transformation de la rive gauche du Bas-Escaut en vastes remblais, a vu leur colonisation par le Tadorne de Belon, l'Huîtrier pie (*Haematopus ostralegus*), l'Avocette, le Petit gravelot et le Gravelot à collier interrompu. Les populations de la Barge à queue noire (*Limosa limosa*) et du Courlis cendré sont restées stationnaires, ayant pu s'adapter aux terrains agricoles après la réduction de leur milieu privilégié, les prairies et les bruyères humides.

L'évolution de l'agriculture a été défavorable au Râle des genêts, à la Perdrix, à la Bergeronnette printanière, au Traquet tarier, à l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), aux Bruants jaune (*Emberiza critinella*) et ortolan

(*E. hortulana*), par contre le Bruant proyer (*Miliaria calandra*) a pu s'adapter. En particulier, les pesticides ont été néfastes à la Chouette effraie et peut-être, en causant la disparition des gros insectes, au Lorient et aux diverses pie-grièches, dont ils sont la nourriture privilégiée, enfin au Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) devenu nicheur exceptionnel en Belgique.

Dans l'ensemble, les autres rapaces ont connu deux périodes de redressement suite à l'arrêt de la pression cynégétique : durant la guerre 1940-45 et depuis la promulgation des lois les protégeant dans les années 60-70 ; ils ont progressé par suite de la diminution d'emploi des produits organochlorés.

Le Héron cendré a aussi profité de son statut d'oiseau protégé. Par contre, la forte diminution de la Caille (*Coturnix coturnix*) semble due à la pression de la chasse autour de la Méditerranée, néfaste également à plusieurs autres oiseaux migrateurs.

Dans le sud du pays, la Gélinoite (*Bonasa bonasia*) paraît souffrir des interférences humaines, quoique les raisons de sa régression ne soient pas claires.

Des phénomènes plus vastes de colonisation (ou de régression) de certaines espèces en Europe ont leur répercussion chez nous (entre parenthèses : première date de nidification observée en Belgique). Outre plusieurs espèces déjà citées, le Serin cini (*Serinus serinus*) a élargi le territoire colonisé depuis la fin du siècle dernier ; le Pigeon colombin (*Columba oenas*) a progressé durant la première moitié du XXe siècle pour diminuer durant le troisième quart ; la Tourterelle turque (1955) venant du sud-est a progressivement occupé la Basse et la Moyenne-Belgique. Parmi les autres espèces apparues récemment et se développant dans notre pays, citons la Grive litorne (*Turdus pilaris*) (1967) venant de l'est et en forte expansion, la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) (1964) issue de la région méditerranéenne, le Sizerin flammé (*Carduelis flammea*) (1975) venant probablement de Grande-Bretagne et le Cassenoix (1975) déjà mentionné. Par contre, la colonie de Sternes pierregarin (*Sterna hirundo*) (1960) bien implantée au Zwin semble plutôt correspondre à la découverte par une espèce, en régression ailleurs, d'un biotope privilégié et devenu rare. La récession des pie-grièches est généralisée dans toute l'Europe occidentale.

D'autres espèces sont installées en Belgique depuis 1950, probablement de façon durable ; il s'agit du Goéland argenté (*Larus argentatus*) (1960), de la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*) (1964), de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) (1963), du Canard chipeau (*Anas strepera*) (1972) et de l'Hypolaïs polyglotte (*Hypolaïs polyglotta*) (1981). Certains oiseaux enfin n'ont niché que rarement ou exceptionnellement depuis cette même date et sont aussi cités dans le texte ; la Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*) (1950), la Marouette de Baillon (*Porzana pusilla*) (1965), la Mésange à moustaches (*Panurus biarmicus*) (1966), le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) (1967), la Sterne arctique (*Sterna paradisaea*) (1973), une Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*) accouplée avec une Sterne pierregarin (1976), le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) (1976), la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) (1977), le Canard siffleur (*Anas penelope*) (1978), le Grèbe jougris (*Podiceps grisegena*) (1979) et le Bécasseau variable (*Calidris alpina*) (1982).

Le Grand corbeau (*Corvus corax*) a été réintroduit à partir de 1973 et tend à se propager. Finalement il faut mentionner les oiseaux échappés de captivité et établis à l'état sauvage. La population de pigeons domestiques (*Columba livia*) devenus sauvages est continuellement renforcée par de nouveaux apports. Des cygnes tuberculés (*Cygnus olor*) vivent çà et là à l'état semi-sauvage. Un cas particulier est celui de la Perruche à collier (*Psittacula krameri*), échappée de captivité et bien établie en plusieurs endroits depuis le début des années 70.

# présentation des résultats

---

Chaque espèce ayant niché au moins une fois entre 1973 et 1977 fait l'objet d'un texte de commentaire accompagnant la carte de distribution. Le statut d'autres espèces est résumé dans des textes en petits caractères ; il s'agit de nicheurs éteints (Grand Tétras), introduits (Faisan de Colchide) ou ne s'étant pas reproduits en Belgique entre 1973 et 1977 (Canard siffleur).

La nomenclature scientifique suit celle de Voous (1973, 1977) avec quelques amendements destinés à tenir compte des travaux les plus récents.

Les différentes rubriques des textes se définissent de la façon suivante :

La **Distribution** des espèces est une distribution qualitative telle qu'elle ressort de l'examen de la carte.

L'**Abondance** est l'estimation quantitative des espèces suivant les régions géographiques où on les trouve.

L'**Evolution des effectifs** : les résultats du présent travail sont en général comparés à ceux de travaux antérieurs, en particulier à ceux de Lippens et Wille (1972). On y présente aussi des essais d'interprétation d'éventuelles fluctuations de populations.

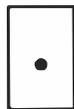
L'**Habitat** correspond à la description des biotopes favorables aux sites de nidification.

La **Bibliographie** cite les références propres à l'espèce décrite qui ne se trouvent pas dans la bibliographie générale.

## Présentation des cartes

La réalisation des cartes de distribution des espèces posait un problème particulier du fait de l'existence simultanée d'informations qualitatives et semi-quantitatives. La solution retenue en vue de rassembler toutes ces données sur une même carte consiste en une présentation par bâtonnets.

L'information qualitative est figurée de la manière suivante sur chaque rectangle où l'espèce a effectivement été trouvée :



un simple point centré signifie « nicheur possible »



l'usage de traits interrompus signifie « nicheur probable »



l'usage de traits continus signifie « nicheur certain »

A titre indicatif, sous les signes qualitatifs, des points de dimension croissante correspondent aux mentions « possible, probable, certain », utilisées dans d'autres atlas.

Simultanément, l'information semi-quantitative est figurée par un nombre de traits correspondant à la classe d'abondance obtenue pour l'espèce dans le rectangle considéré, à savoir :

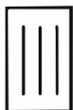
classe 1 : 1 à 5 couples



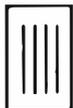
classe 2 : 6 à 25 couples



classe 3 : 26 à 125 couples



classe 4 : 125 à 625 couples



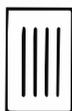
classe 5 : 625 à 3000 couples



classe 6 : plus de 3000 couples



L'abondance n'est cartographiée que dans les cas où la nidification était « probable » ou « certaine », l'incertitude liée aux cas « possible » ne s'accommodant guère d'estimation élaborées.



A titre d'exemple, la figuration

signifie que la reproduction est certaine et l'abondance estimée entre 125 et 625 couples pour le rectangle concerné.

# Grèbe castagneux, *Tachybaptus ruficollis*

## DISTRIBUTION

Le Grèbe castagneux est répandu dans presque tout le pays. Il fut trouvé dans pas moins de 200 rectangles. Sa forte représentation en plusieurs régions à l'est de la Meuse est surprenante : elle est notamment supérieure à celle précédemment supposée en Famenne, en Ardenne et en Lorraine. En Ardenne, les zones les plus élevées (au-delà de 500 m d'altitude) sont davantage évitées, bien que des cas de nidification aient, là aussi, été observés (Elsenborn). Dans le nord du pays, l'espèce possède ses plus fortes densités en Campine, dans le bassin de l'Escaut et le long de la côte. Dans le centre, la dépression de la Haine et le centre du Brabant constituent des aires de nidification assez importantes tandis que l'Entre-Sambre-et-Meuse semble plus faiblement occupée.

## ABONDANCE

Jusqu'à ce jour, il n'y a presque pas de dénombrements disponibles sur des zones assez vastes. L'analyse des résultats de l'atlas nous apprend que la population belge (d'après une interprétation prudente où la première classe d'abondance correspond à deux-trois couples, la deuxième à huit-dix et la troisième à 30 couples) compte en moyenne 650 couples et peut même monter, lors d'années favorables, à 800 couples. L'espèce peut être localement nombreuse. En 1981 par exemple, 26-27 couples nichaient sur un site d'argilières couvrant 520 ha dans la province d'Anvers et 21 couples nichaient dans la bruyère de Kalmthout. Sur la planchette de Hasselt, 37 couples étaient dénombrés en 1975. Ces valeurs représentent toutefois des extrêmes et sur de plus vastes superficies la densité est plutôt réduite. Au moins 220-250 couples nichent en Campine tandis qu'une population de 150-200 couples ne semble pas exclue à l'est de la Meuse. Dans le Bas-Escaut, il y avait une quarantaine de couples ces dernières années ; le reste du bassin de l'Escaut abrite 60-100 couples. La région côtière compte une quarantaine de couples et le reste de l'effectif se trouve dans le centre avec une centaine de couples possibles.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

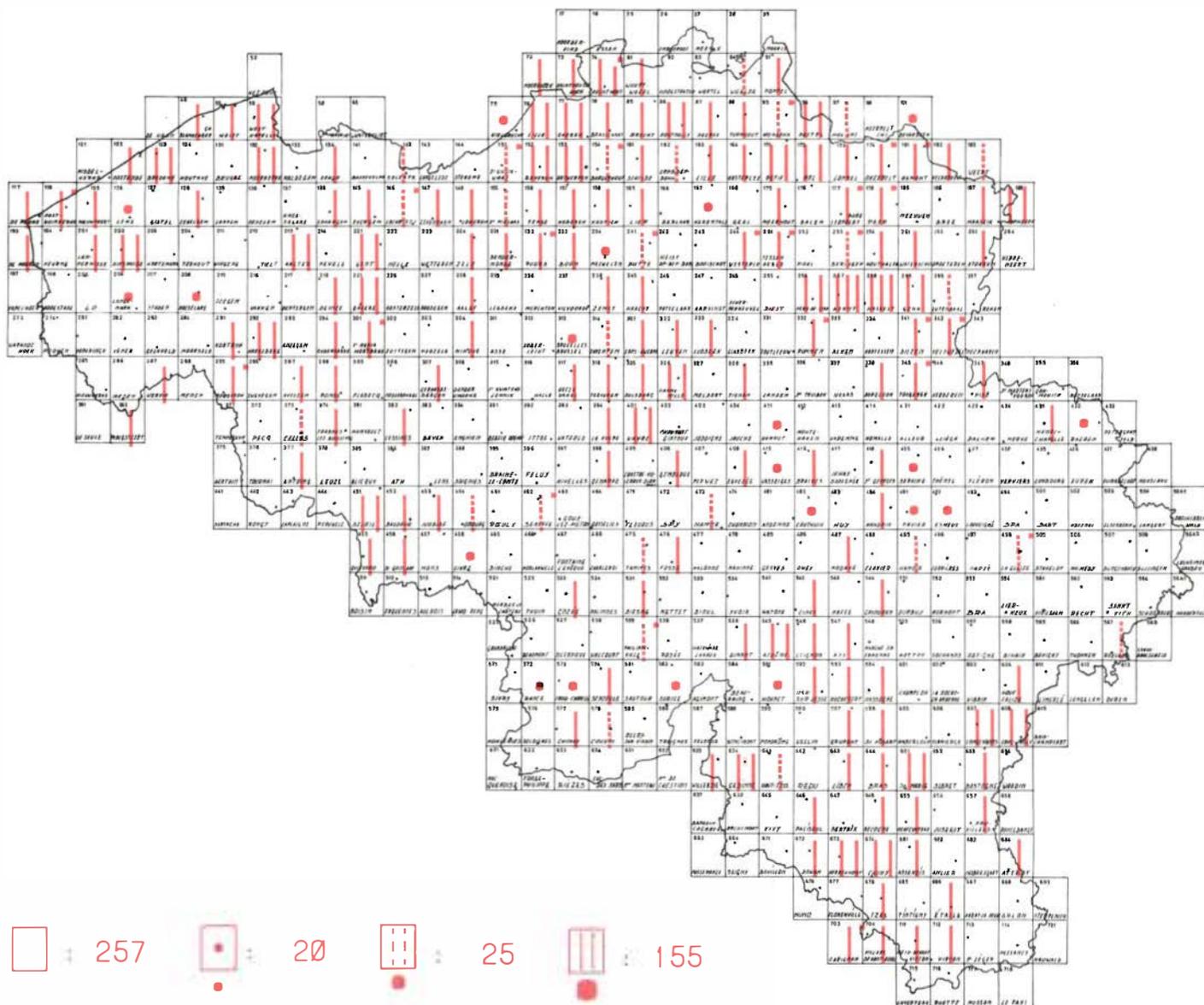
A cause d'un manque de données quantitatives anciennes, il est très difficile de se forger une juste opinion de l'évolution du statut. La population belge était estimée à environ 250 couples en 1966 (Avifaune de Belgique, 1967) et à 160 couples à peine par Lippens et Wille (1972). Dans les deux cas, la situation en Basse et Moyenne-Belgique fut manifestement sous-estimée tandis qu'il était peu tenu compte de nombres notables dans l'est du pays. Toutes les sources anciennes mentionnent le Grèbe castagneux comme un nicheur répandu, localement plus abondant, ce qui reste encore d'application de nos jours. Il semble que le Grèbe castagneux s'est rétabli après une diminution régulière qui a atteint son point le plus bas dans les années 50-60 et que la population se trouve ces dernières années à un niveau élevé. Il est indubitable que cette espèce a souffert de pertes de biotopes au cours de ce siècle mais ceci fut compensé par la création de nouveaux sites favorables, parfois temporaires. Avant 1960, il ne nichait qu'irrégulièrement dans le Bas-Escaut où se reproduisent maintenant une quarantaine de couples. Des sérics d'hivers doux constituent un élément favorable dans la dynamique de la population. Du fait que le Grèbe castagneux s'installe souvent sur des petits plans d'eau peu profonds au niveau très variable, des printemps humides peuvent améliorer sensiblement la situation ; en Belgique ceci se remarque surtout dans les habitats de bruyère et dans les argilières.

## HABITAT

Le Grèbe castagneux niche sur toutes sortes d'eaux calmes, à condition qu'elles ne soient pas trop profondes. D'une part, une végétation abondante de zones atterries ne représente pas un inconvénient quand subsistent de petites zones d'eau libre ; d'autre part, des plans d'eau plutôt dépourvus de végétation et des petits étangs sont aussi bien acceptés. De petits marais couvrant moins d'un ha peuvent même héberger plusieurs couples. La présence de rangées d'arbres et même de bois au voisinage du site de nidification ne sont pas gênants. Dans notre pays, le Grèbe castagneux niche sur des étangs dans les bruyères, dans des argilières inondées, des étangs de pisciculture, parfois très petits, des criques poldériennes, des bras morts de rivière ; des terrains temporairement inondés peuvent être occupés jusqu'en juillet.

P. Maes et H. Voet\*

# TACHYBAPTUS RUFICOLLIS



□ = 257

◻ = 20

▤ = 25

▥ = 155

▧ = 148

▨ = 30

▩ = 2

# Grèbe huppé, *Podiceps cristatus*

## DISTRIBUTION

Le Grèbe huppé est actuellement un nicheur assez répandu dans notre pays où, pendant la période de référence de l'atlas, il fut trouvé comme nicheur certain sur pas moins de 100 rectangles. La province du Brabant (environs de Bruxelles et vallée de la Dyle) ainsi que le centre du Limbourg et la région anversoise doivent être considérés comme ses trois principaux centres de dispersion. L'espèce est en outre bien représentée en Flandre orientale, mais à la côte sa présence reste plutôt limitée. Dans le sud du pays, les zones les mieux occupées sont surtout la vallée de la Haine et l'Entre-Sambre-et-Meuse. Quelques nidifications ont été constatées récemment à l'est de la Meuse.

## ABONDANCE

La population peut être estimée à un minimum de 450 couples en 1977. Depuis, l'espèce a continué d'augmenter, atteignant (ca 1983) peut-être même 550 couples. De 20-25 couples nichant en moyenne en Flandre occidentale. Dans le Bas-Escaut, 63 couples nicheurs ont été inventoriés en 1981 et l'effectif du reste du bassin de l'Escaut (cours moyen de l'Escaut, Rupel, Durme, Nèthe) doit sans doute approcher 80-100 couples ; 70-80 couples se reproduisent maintenant en Campine anversoise et au moins 90 en Campine limbourgeoise. Dans le centre du pays, 80 couples nichent dans la région de Bruxelles et Louvain, tandis que la dépression de la Haine héberge 15-20 couples. La population de l'Entre-Sambre-et-Meuse se monte à environ 40 couples nicheurs et un seul couple niche à l'est de la Meuse.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les Grèbes huppés nicheurs ont visiblement augmenté et leur population a même décuplé au cours des deux dernières décennies. Ce grèbe était un nicheur très local et peu nombreux dans la première moitié du siècle où il avait surtout à souffrir des persécutions. Au début des années 50 (1953), sa population était encore limitée à environ 35 couples (Suetens, 1955). Depuis, une augmentation régulière est apparente : 50 couples en 1959, 60-70 en 1966 et 90 en 1970 (Suetens, 1960 ; Lippens et Wille, 1972). Le Grèbe huppé a ensuite entamé une expansion « explosive » ; non seulement des dizaines de nouveaux sites ont été colonisés mais l'effectif a également augmenté de façon spectaculaire. C'est ainsi que plus de 100 couples ont été dénombrés en 1975 dans la partie méridionale du pays et que la population belge de vait alors déjà dépasser les 300 couples. De nouveaux sites ont encore gagnés ces dernières années et il est à prévoir que le niveau actuel de 500-550 couples puisse encore être dépassé dans un futur proche, d'autant plus que le Grèbe huppé se montre de moins en moins sensible à de fortes pressions récréatives. Les causes de cette évolution qui est observée dans la plupart des pays européens, sont détaillées par divers auteurs. Il est généralement admis que les processus d'eutrophisation des plans d'eau ont joué un rôle important. Dans notre pays, le déversement massif de poissons pour les besoins de la pêche à la ligne et la suppression des persécutions ont certainement contribué à l'expansion en permettant la nidification sur de petits étangs. De plus, le nombre de sites convenables a sensiblement augmenté (terrains de remblais, bassins d'extraction de sable).

## HABITAT

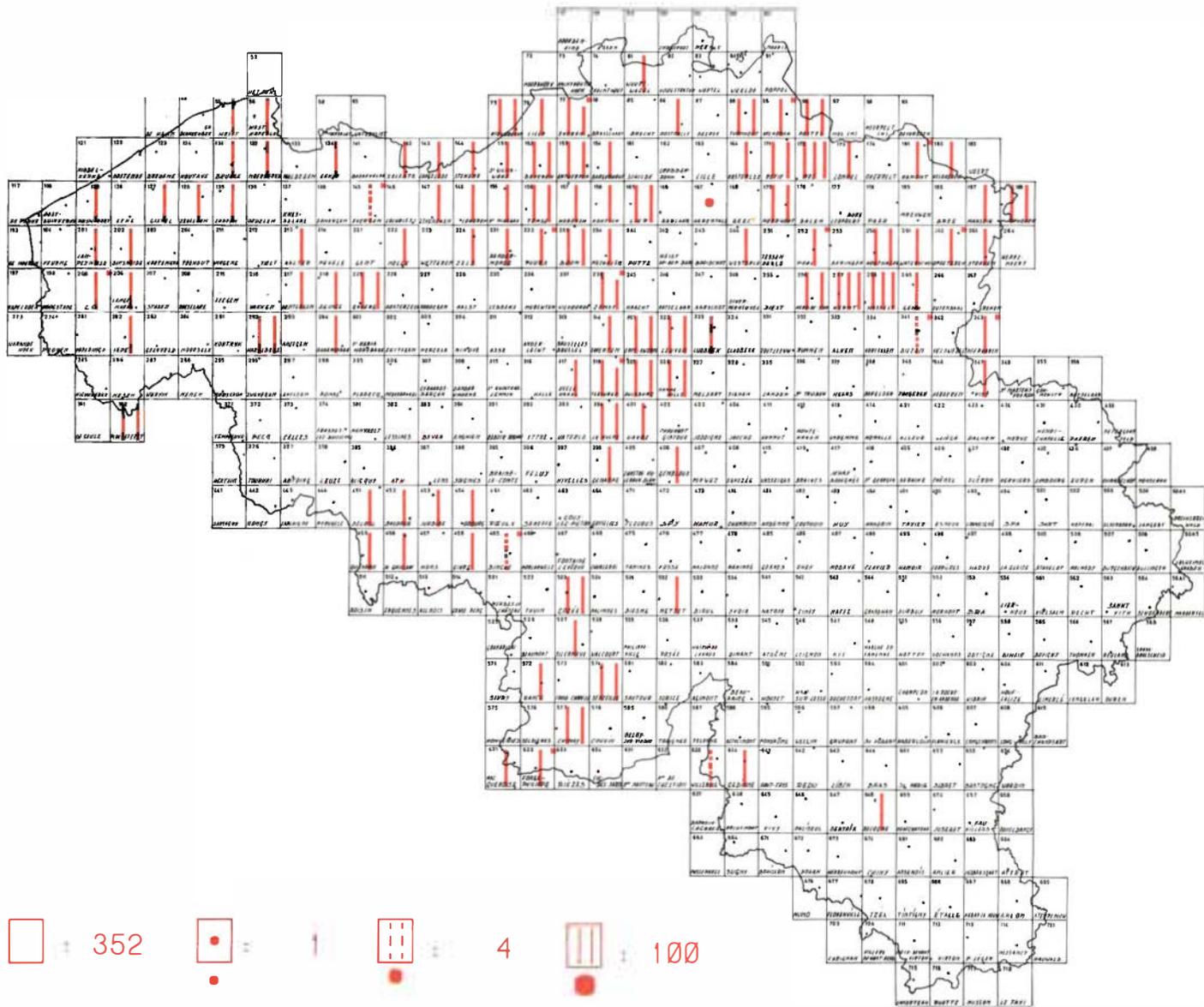
Le Grèbe huppé niche maintenant dans notre pays sur toutes sortes d'eaux stagnantes pour autant qu'elles soient pures et contiennent une quantité suffisante de poissons. A l'origine, il était limité à des étangs et lacs de plusieurs hectares bordés de larges franges de végétation, surtout de roseaux. Ces derniers temps, il tend à se satisfaire de plans d'eau plus petits et même dépourvus de végétation où le nid peut être arrimé à des branches surplombant ou touchant l'eau. La plus grande densité s'observe toujours dans des étangs de pisciculture et sur d'autres biotopes eutrophes apparentés mais, ces dernières années, il niche en nombre croissant sur des argilières et sablières sous eau, dans des terrains de remblais inondés, des criques poldériennes et même des douves ainsi que de grands étangs de parcs. Il reste à voir dans quelle mesure cette espèce entrera en concurrence pour les sites de nidification avec le Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), comme on l'observe déjà aux Pays-Bas.

## BIBLIOGRAPHIE

Suetens, W. 1955. Verspreiding en levenswijze van enkele inlandse futen, in het bijzonder *Podiceps cristatus*. *Wielewaal* 21 : 1-24.  
Suetens, W. 1960. De Kuiffuut, *Podiceps cristatus* (L.), in België. *Gerfaut* 50 : 231-264.  
Tricot, J. 1975. Recensement de la population nicheuse des Grèbes huppés (*Podiceps cristatus*) en 1975 dans le Brabant et la partie wallonne de la Belgique. *Aves* 12 : 84-86.

P. Maes et H. Voet\*

# PODICEPS CRISTATUS



□ = 352

◻ • = 1

▤ = 4

▨ = 100

▤ • = 74

▨ • = 27

▩ = 3

# Grèbe à cou noir, *Podiceps nigricollis*

## DISTRIBUTION ET ABONDANCE

La colonisation de la Belgique a eu lieu au cours des années 30 et peut-être même avant. Le Grèbe à cou noir y reste un nicheur plutôt irrégulier ; il se montre très erratique, comme dans une grande partie de son aire de nidification. Il peut subitement apparaître à un endroit, y nicher avec succès pendant quelques années et en disparaître tout aussi soudainement, souvent sans raison apparente. Entre 1973 et 1977, des cas de nidification n'ont été constatés qu'à Bernissart (marais d'Harchies-Pommerceul) : trois couples en 1974 et deux en 1975. A Oorderen, on observa des parades nuptiales, des copulations et des constructions de nids en 1973 et 1975 ; il y eut parfois jusqu'à huit couples présents. Une nidification en 1974 à Kalmthout n'a pas été confirmée.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Après un premier cas de nidification à Weelde en 1931 — les données plus anciennes de Zandvoorde en 1921 et Lacuisine en 1924 (étangs des Epioux) sont douteuses —, le Grèbe à cou noir a niché en 1943 à Lichtaart et peut-être quelquefois à Weelde. Entre 1948 et 1952 et probablement jusqu'en 1955, le Grèbe à cou noir a niché chaque année à Kalmthout (au maximum huit couples en 1952). Pendant cette même période favorable, des cas ont été constatés à Lichtaart en 1953 et 1960, à Mol-Postel en 1954, à Weelde en 1959 et à Brecht en 1959. Entre 1969 et 1971, l'espèce se reproduisit à Oorderen (Anvers) : trois couples en 1969, sept couples en 1970 et 13 couples en 1971. Cette dernière année, un couple nicha également à Anvers rive gauche. De 1978 à 1981, l'espèce a niché en 1978 à Oorderen (un couple), en 1979 à Anvers (rive gauche, un, probablement deux couples) et Oorderen (une tentative), en 1980 à Anvers (rive gauche, deux couples), Oorderen (une tentative) et Kalmthout (six couples), en 1981 à Anvers (rive gauche, une tentative) et Kalmthout (six couples). En 1983, un total, sans précédent pour notre pays, de 28 couples s'est reproduit en Campine (Geuens *et al.*, 1983). De ce qui précède, il ressort nettement que l'on peut difficilement parler d'une réelle évolution à propos du Grèbe à cou noir. L'espèce est très instable dans ses apparitions, des périodes de présence plus fréquentes alternant avec une absence totale. Les années favorables furent 1948-1955, 1959-1960, 1969-1975 et enfin 1978-1984.

## HABITAT

En Campine anversoise, il se trouve toujours sur des étangs occupés par des colonies de Mouettes rieuses (*Larus ridibundus*) : Kalmthout (Putse Moer), Lichtaart (Snepkensvijver), Mol-Postel (Zwart Kot). Des biotopes similaires sont colonisés dans le Brabant septentrional (Pays-Bas). Dans la région anversoise (Oorderen), il occupe des eaux eutrophes avec une végétation riche et variée comprenant *Polygonum amphibium*, *Potamogeton* et des characées, soit une végétation similaire à celle qui apparaît dans les étangs de pisciculture. A ce propos, il est à noter que l'espèce n'a jamais niché sur des étangs de pisciculture au Limbourg, alors que ce type de milieu héberge une grande partie de la population européenne de l'espèce. Les cas de nidification de Bernissart eurent lieu sur des étangs formés à la suite d'affaissements miniers. L'espèce exige une zone d'atterrissement assez large pour lui offrir une couverture suffisante et demeure très discrète pendant la reproduction.

## BIBLIOGRAPHIE

Geuens, A., J. Van Winkel, J. Van Ammel, A. Van Hecke, P. Maes et H. Voet. 1983. Broedgevallen van de Geoorde Fuut *Podiceps nigricollis* in de provincie Limburg. *Wielewaal* 49 : 425-427.  
Jacobs, J. 1953. Nidification du Grèbe oreillard, *Podiceps caspicus* (Hablizl), en Campine belge. *Gerfaut* 43 : 2-12.

P. Maes et H. Voet\*

# PODICEPS NIGRICOLLIS



# Grand Butor, *Botaurus stellaris*

## DISTRIBUTION

Entre 1973 et 1977, le Grand Butor nichait presque exclusivement en Campine (19 rectangles sur lesquels la nidification soit certaine ou probable). Ailleurs, la nidification (certaine ou probable) n'a été notée que dans cinq rectangles dispersés dans le pays (Virelles, Blankenberge, Langemark, Zelzate et Kalmthout).

## ABONDANCE

Il n'y a souvent qu'un couple par site, à moins que celui-ci ne comporte une roselière très étendue. Le nombre de Grands Butors sur un rectangle est ainsi dans une large mesure déterminé par le nombre de biotopes favorables. Des concentrations plus importantes ne s'observent qu'aux environs de Kermt et de Hasselt où de nombreux étangs de pisciculture permettent la nidification annuelle de respectivement 15 et 10 couples. Dans la plupart des autres rectangles, il n'y a par contre qu'un ou deux couples nicheurs. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 66 couples. L'effectif réel qui peut être déterminé pour cette espèce, se situe à environ 60-65 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

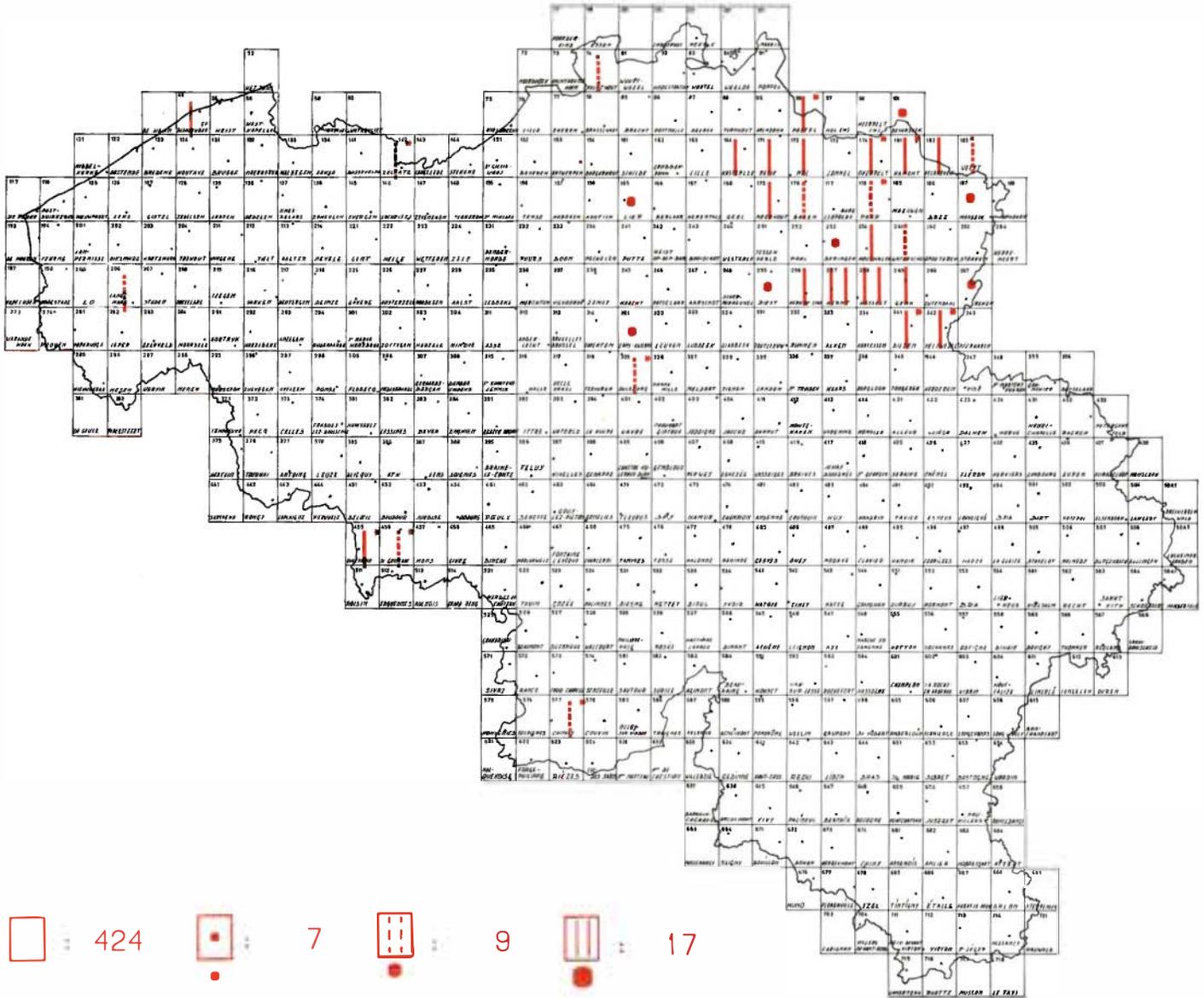
Lippens et Wille (1972) les évaluent à une vingtaine le nombre de couples en 1970, ce qui représente une diminution par rapport à 28 en 1946 (Lippens 1954) et à l'estimation de 25-30 couples donnée par l'Avifaune de Belgique (1967). Les résultats de l'atlas surpassent sensiblement ces chiffres, ce qui impliquerait une augmentation. Celle-ci se serait surtout produite dans la région des étangs limbourgeois (à moins que cette région n'ait pas été suffisamment inventoriée dans le passé). Jusqu'au début des années 80, le Grand Butor s'est maintenu à ce niveau tant dans la province du Limbourg (J. Gabriëls et R. Meynen *in litt.*) que dans la région de Mol. Pour autant que nous le sachions, l'espèce reste rare ailleurs dans le pays, bien que certaines localités soient régulièrement fréquentées durant la saison de nidification (entre autres Lierre, Oorderen et Ostende). Avant 1970, le Grand Butor nichait davantage le long de l'Escaut, mais il en a maintenant complètement disparu à la suite de l'élimination des bordures de roseaux. Dans quelques autres sites, la disparition des nicheurs semble également imputable à une modification drastique du biotope ou à l'influence d'hivers rigoureux (par exemple Virelles après 1978-79). Par contre, de nouveaux sites favorables ont été aussitôt colonisés (vallée de la Haine en 1979). Nous pouvons donc conclure que le statut du Grand Butor ne se détériore pas dans notre pays, au contraire. Les variations de capacité d'accueil des milieux favorables semblent de première importance pour expliquer les fluctuations de la population nicheuse de cette espèce.

## HABITAT

Le Grand Butor est étroitement lié à de grandes roselières inondées. Dans le passé, l'espèce semblait principalement nicher, quoiqu'en nombre réduit, dans les marais ; à présent, le Grand Butor se reproduit surtout au bord d'étangs de pisciculture. A Mol-Postel, on a remarqué que plusieurs couples nichent au bord d'eaux plutôt pauvres en poissons mais se déplacent pour aller se nourrir sur des étangs plus riches, pouvant être distants de trois kilomètres du site de nidification. L'espèce se nourrit le plus souvent dans la roselière même, si bien qu'en de nombreux endroits on observe peu de vols vers les gagnages et souvent alors sur de courtes distances. L'espèce s'alimente parfois au bord de l'eau libre et par exception dans de petits fossés ou même dans des prés humides. La présence ou l'absence de cet oiseau est donc déterminée dans une mesure importante par l'état des roselières, la disparition des roseaux impliquant celle du Grand Butor.

D. Draulans\*

# BOTAURUS STELLARIS



# Blongios nain, *Ixobrychus minutus*

## DISTRIBUTION

Pendant la période de référence de l'atlas, le Blongios nain était irrégulièrement distribué en Basse-Belgique et seules quelques nidifications furent observées en Moyenne-Belgique. Au total, la reproduction (probable ou certaine) fut constatée sur 28 rectangles situés pour moitié sur le plateau du Limbourg central et dans l'est de la Campine anversoise. Quelques couples épars nichaient le long de la vallée de l'Escaut.

## ABONDANCE

Dans la plupart des rectangles où nichait l'espèce, un seul ou tout au plus deux couples de Blongios ont été recensés. Des concentrations plus importantes ne se rencontraient que dans les régions de Kermt et de Hasselt. Sur 28 rectangles occupés, il n'y en a que deux avec plus de cinq couples nicheurs. Par la méthode des moyennes, la population nicheuse est estimée à environ 70 couples. Cette estimation se situe au-dessus du nombre réel lequel peut être approximativement évalué à une soixantaine de couples à partir de données spécifiques.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Blongios nain a très fortement diminué dans notre pays. Lippens et Wille (1972) évaluaient sa population à 60 couples en 1970, alors qu'environ 150 couples nichaient encore jusqu'en 1960. Les données de l'atlas sont comparables à celles de 1970, mais il convient de remarquer que la distribution de l'espèce a fortement changé. En 1970, un nombre relativement élevé de Blongios (un tiers de la population belge) nichait encore le long des vallées à grandes rivières et seulement un nombre plus réduit sur le plateau campinois où l'espèce était notablement plus nombreuse entre 1973 et 1977 (ou fut-elle seulement découverte à ce moment là ?). Il apparaît donc qu'au cours de la première moitié des années 70, l'espèce disparut des vallées à grandes rivières mais qu'elle augmenta sur les étangs du Limbourg central. Les données du début des années 80 indiquent que le recul se poursuit et qu'il devient également sensible dans la région des étangs campinois. Dans la partie orientale de la province d'Anvers, l'espèce a disparu d'au moins quatre, si pas cinq, des six rectangles occupés entre 1973 et 1977. Un recul récent et spectaculaire a également été remarqué dans le Limbourg central. Aux alentours de la réserve « De Wijvenheide » à Zonhoven, la population nicheuse est ainsi passée de 10 couples en 1974 à seulement un ou deux couples quelques années plus tard (Onkelinckx, 1981). De la quarantaine de couples présents au Limbourg entre 1973 et 1977, il n'en restait qu'environ 18-20 au début des années 80 (J. Gabriëls et R. Meynen, *in litt.*). Dans le reste du pays, il n'y avait au début des années 80 que quelques cas de nidification occasionnels (e.a. à Zeebruges, Zingem et Hoboken). Nous pouvons donc estimer que ces dernières années (ca 1984), une vingtaine de couples de Blongios seulement nichaient dans notre pays. Le recul du Blongios nain peut être en partie attribué à une disparition des biotopes de nidification favorables. Beaucoup de Blongios nichaient autrefois dans des bordures de roseaux le long de l'Escaut, de la Dyle et de l'Yser. De par la disparition de nombreuses ceintures de roseaux, seuls quelques biotopes adéquats et donc seulement quelques Blongios nicheurs ont pu localement se maintenir. La disparition des biotopes favorables ne peut cependant être invoquée comme unique facteur du recul très net du nombre de Blongios. Aux endroits où ceux-ci étaient particulièrement nombreux dans le passé, comme le « Goor » à Dessel ou le « Wijvenheide » à Zonhoven, les oiseaux ont actuellement disparu ou se sont nettement raréfiés, bien qu'en apparence les biotopes ne se soient pas modifiés. La raison n'est pas évidente, mais pourrait éventuellement être partiellement trouvée dans une augmentation des prélèvements au cours des migrations.

## HABITAT

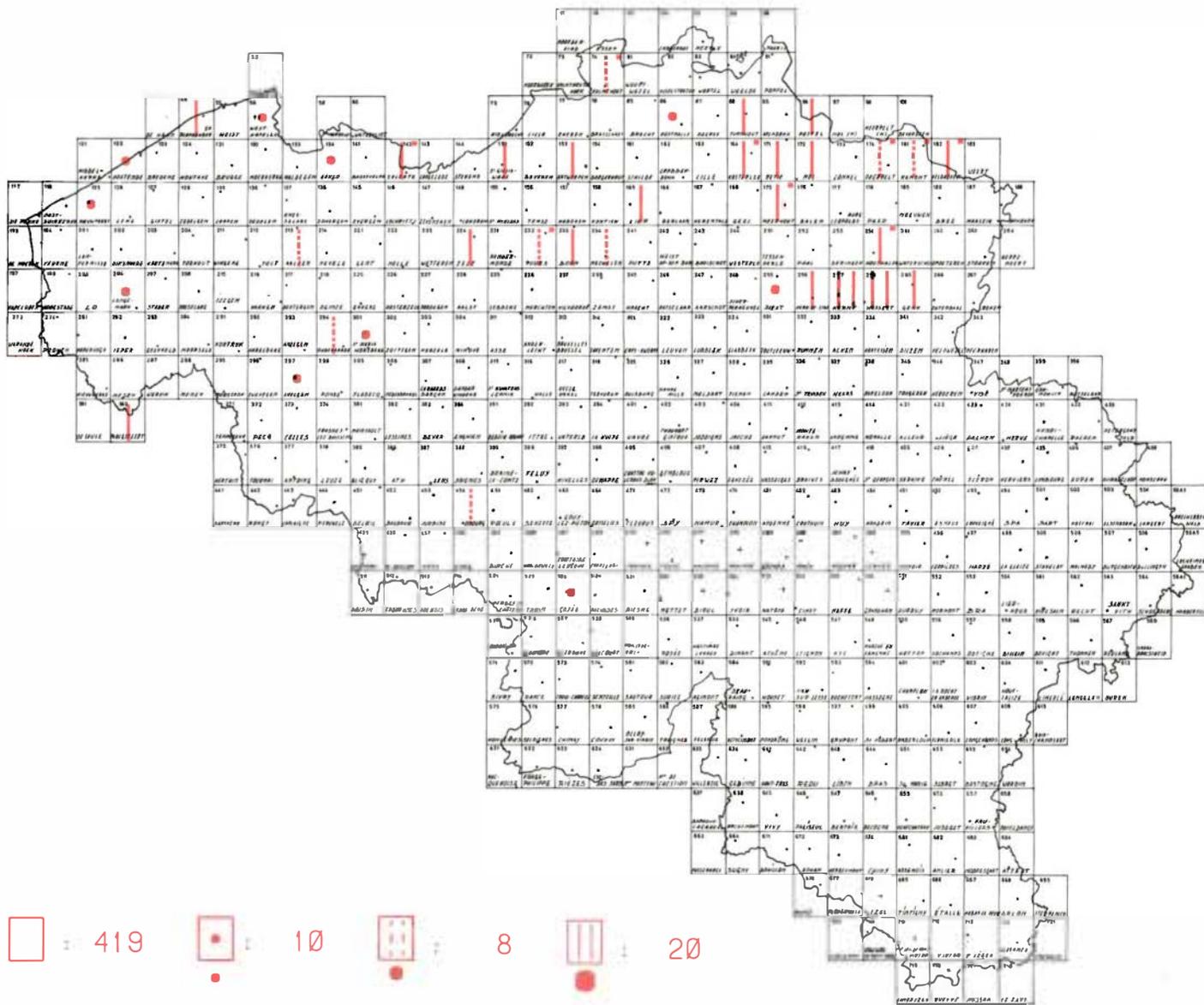
Le Blongios nain est lié, en tant que nicheur, aux petites ceintures de roseaux avec possibilités de pêche aux environs. Dans le passé, l'espèce nichait fréquemment le long de rivières et de canaux, mais à présent elle s'installe principalement dans des roseières ceinturant des étangs poissonneux. La croissance des saules dans les phragmitaies favorise son installation. Les Blongios semblent moins rechercher leur nourriture dans les roseaux mêmes qu'au bord de l'eau. C'est ainsi qu'en de nombreuses localités ils réalisent de courts déplacements à la recherche de nourriture, depuis l'emplacement du nid jusqu'aux lieux de nourrissage préférés.

## BIBLIOGRAPHIE

- De Maerschalk, J. 1951. Notes relatives à la nidification du Blongios. *Gerfaut* 41 : 1-13.  
Onkelinckx, C. 1981. Ons natuureservaat « Wijvenheide ». *Wielewaal* 47 : 164-177.

D. Draulans\*

# I XOBRYCHUS MINUTUS



□ 419

◻ 10

◻ 8

◻ 20

◻ 26

◻ 2

# Héron cendré, *Ardea cinerea*

## DISTRIBUTION

Pendant la période de référence de l'atlas, le Héron cendré nichait surtout dans la région poldérienne. Sur 31 rectangles sur lesquels des nidifications certaines ou probables ont été notées, 17 au moins se situent dans les Polders, la plupart dans la région côtière, les autres dans les vallées de l'Escaut et de la Lys. L'espèce était localement nombreuse en Campine anversoise (sept rectangles) ; ailleurs, sa distribution est limitée à huit rectangles. L'espèce était pratiquement absente de Moyenne et de Haute-Belgique.

## ABONDANCE

Les Hérons cendrés nichent parfois isolément, mais le plus souvent en colonies d'importance variable. Par la méthode des moyennes, le nombre de couples nicheurs a pu être estimé à environ 680 couples. Les plus grandes colonies (plus de 25 couples par rectangle) se rencontraient toutes dans les Polders, surtout le long de la côte et dans le Bas-Escaut. Celles de moyenne importance (six à 25 couples par rectangle) étaient surtout notées en Campine anversoise, tandis que les petites colonies et les cas de nidification isolés étaient dispersés sur l'ensemble de la zone de nidification belge à l'exception des Polders côtiers ; les reproductions observées au Limbourg concernent toutes des couples solitaires.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Verheyen (1966) a donné un aperçu très détaillé du statut du Héron cendré comme nicheur en Belgique jusqu'en 1966 ; Lippens et Wille (1972) ont complété ces données par des chiffres de 1969. A partir de ces renseignements, il apparaît que de 1945 (840 couples au maximum) jusqu'en 1966 (178 couples) le nombre de Hérons cendrés nicheurs a fortement diminué, mais qu'à partir de 1966 la situation s'est à nouveau améliorée. Les chiffres de l'atlas mettent en évidence cette dernière tendance. De nouveaux recensements furent réalisés au début des années 80 (van Vessem *et al.*, 1982 ; van Vessem et Draulans, 1983 et 1984). Il ressort de ces inventaires qu'une augmentation explosive du nombre de couples nicheurs s'est produite au cours des années 70. Les totaux obtenus pendant la période de référence de l'atlas tombent dans ce cadre. En 1983, l'effectif nicheur a été estimé à environ 1800 couples, ce qui représente le maximum connu pour notre pays, les chiffres de 1984 s'avérant inférieurs. Ces chiffres récents montrent par ailleurs que le taux d'accroissement annuel de la population était clairement plus faible au début des années 80 qu'au cours de la décennie précédente, ce qui impliquerait une population en voie de stabilisation. L'augmentation provient à la fois d'une augmentation dans les colonies déjà existantes et d'une extension de l'aire de reproduction. De nouvelles colonies ont surtout été fondées dans le Bas-Escaut et en Campine ; certaines d'entre elles se sont fortement développées en peu de temps. Très récemment, une progression du nombre de sites de nidification est également apparente en Wallonie où l'effectif nicheur reste néanmoins très faible par rapport à celui observé en Flandre. Cette augmentation explosive peut résulter de l'action de plusieurs facteurs, telle qu'une meilleure protection de l'espèce en de nombreux pays d'Europe, des restrictions à l'emploi de certains pesticides à longue rémanence (que le Héron cendré concentre en tant que sommet de chaîne trophique), ou la succession récente d'hivers doux. Lors d'hivers rigoureux, la mortalité du Héron cendré est notablement plus élevée qu'en temps normal.

## HABITAT

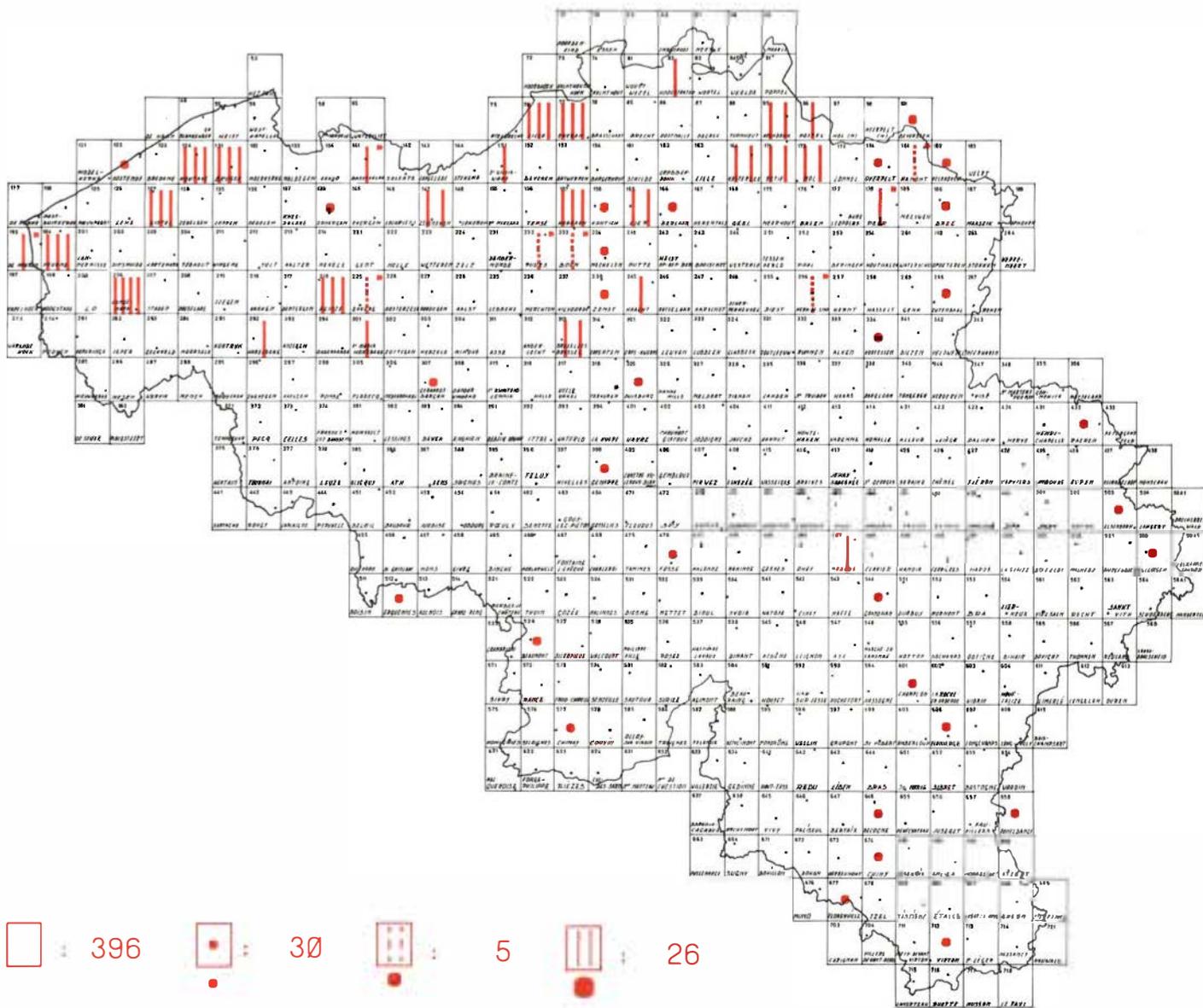
Le Héron cendré niche dans toutes sortes d'arbres à distance plus ou moins grande de ses lieux de nourrissage. Dans la région poldérienne, ce sont surtout les petits bois et les canardières qui semblent attirer un grand nombre de hérons. Les parcs sont également prisés et nombre de grandes colonies s'y sont implantées (Bachte-Maria-Lerne, Berendrecht, Koolkerke/ Bruges, Laeken, Wilrijk). De plus petites colonies sont situées dans des peupleraies, des zones marécageuses, des aulnaies et même au milieu de bois de pins. En ce qui concerne le site de reproduction, le Héron cendré semble peu exigeant et l'on peut établir que la proximité de lieux de nourrissage adéquats constitue sa principale exigence quant au biotope de nidification.

## BIBLIOGRAPHIE

- de Liedekerke, R. 1982. Le point sur la nidification du Héron cendré à Pailhe. Aves 19 : 23-35.  
van Vessem, J., D. Draulans et A.F. De Bont. 1982. De status van de Blauwe reiger (*Ardea cinerea*) als broedvogel in België van 1966 tot 1981. Gerfaut 72 : 327-335.  
van Vessem, J. et D. Draulans. 1983. De status van de Blauwe reiger als broedvogel in België in 1982. L'Homme et l'Oiseau 21 : 95-98.  
van Vessem, J. et D. Draulans. 1984. De status van de Blauwe reiger als broedvogel in België in 1983. Wielewaal 50 : 227-231.  
Verheyen, R.F. 1966. Het voorkomen van de Blauwe reiger, *Ardea cinerea*, in België en de evolutie van de reigerstand in die landen welke de Belgische populatie kunnen beïnvloeden. Gerfaut 56 : 374-403.

D. Draulans\*

# ARDEA CINEREA



□ = 396

◻• = 30

▮ = 5

▮▮ = 26

▮ = 15

▮▮ = 7

▮▮▮ = 8

▮

## Grèbe jougris, *Podiceps grisegena*

Le Grèbe jougris a niché pour la première fois en 1979 en Belgique. Après que des parades nuptiales aient été observées à Mol-Postel en 1978, un nid fut trouvé l'année suivante à Brecht-Sint-Lenaarts. Ce cas de nidification peut être lié à l'évolution notable du statut de l'espèce comme hivernant en Europe occidentale et est directement en rapport avec l'expansion et l'augmentation de l'espèce dans la partie nord-occidentale de son aire de nidification (Danemark, Suède). Ces dernières années on a de plus en plus souvent signalé des migrateurs attardés ou même des estivants. Lorsque ces oiseaux trouvent un partenaire, des nidifications occasionnelles peuvent avoir lieu. Il en fut ainsi près de Brecht-Sint-Lenaarts (1979) de même qu'en France, au sud de Paris (1978). Plus loin de chez nous, le Grèbe jougris estive maintenant assez régulièrement en Ecosse, si bien que là aussi une installation, au moins occasionnelle, est à prévoir dans un avenir rapproché. Un premier cas de nidification en Bavière, et de récentes tentatives d'installation et même de nidification dans l'est de l'Autriche (Carinthie, Burgenland et Steiermark) montrent une certaine tendance à l'expansion en Europe centrale. Il sera intéressant de suivre l'évolution du statut dans notre pays, du fait que ces dernières années le nombre de Grèbes jougris s'attardant jusqu'au mois de juin semble encore progresser. Dans le futur, d'autres tentatives de reproduction ne sont pas à exclure.

La nidification de Brecht-Sint-Lenaarts s'est déroulée sur une argilière oligotrophe de 2,6 ha. Cela correspond au spectre de biotopes choisis par cette espèce, bien que le plus souvent des étangs riches en nourriture jouissent de la préférence (principalement des étangs de pisciculture en Europe centrale).

### BIBLIOGRAPHIE

Voet, H. et P. Maes. 1981. Een broedgeval van de Roodhalsfuut, *Podiceps grisegena*, ten noordoosten van Antwerpen. Gerfaut 71 : 83-100.

P. Maes et H. Voet\*

## Grand Cormoran, *Phalacrocorax carbo*

Le Grand Cormoran a niché en Belgique jusqu'en 1965, principalement dans la région poldérienne (Lippens et Wille. 1972). Une tentative de réintroduction a été entamée au Blankaart en 1970, sans succès.

P. Devillers

## Bihoreau gris, *Nycticorax nycticorax*

Le Bihoreau a peut-être niché autrefois en Belgique, notamment au XIXe siècle près de Thisselt (L. Lippens et H. Wille, Gerfaut 59 : 123-156, 1969). Un couple a ensuite niché à Harchies-Hensies, Hainaut, de 1979 à 1981 (J.-P. Verhaegen. Gerfaut 71 : 109-111, 1981 ; Gerfaut 73 : 101-105, 1983). En outre, des oiseaux de volières, lâchés au Zwin, à Knokke, en 1977 (Lippens, 1980) y ont formé une colonie qui comptait 18 nids en 1982 (L. Lippens et G. Burggraeve, Gerfaut 73 : 303-311, 1983).

P. Devillers

## Héron pourpré, *Ardea purpurea*

Le Héron pourpré a niché à Lichtaart en 1943. Il n'y a eu aucun cas de nidification pendant la période de référence de l'atlas. Un couple a niché au Limbourg de 1980 à 1983 (J. Gabriëls, MS).

P. Devillers

## Aigrette garzette, *Egretta garzetta*

L'Aigrette garzette n'avait pas niché en Belgique avant ou pendant la période de référence de l'atlas. En 1982, un individu s'est accouplé avec un Héron cendré (*Ardea cinerea*) au Zwin, à Knokke, produisant deux jeunes hybrides (L. Lippens et G. Burggraeve. Gerfaut 73 : 303-311, 1983).

P. Devillers

## Cigogne noire, *Ciconia nigra*

La Cigogne noire, espèce forestière, est vraisemblablement la cigogne indigène en Europe moyenne et sa rareté y est sans doute due au double effet de la dégradation du couvert forestier et des persécutions. En Belgique, les premières données précises sur l'avifaune datent du XIXe siècle, époque à laquelle les forêts avaient atteint leur point le plus bas. Deux cas de nidification de la Cigogne noire sont connus (Anlier 1860 et Ochamps 1892 ; Lippens et Wille, 1972), mais il existe des indications de présence plus ancienne, notamment en forêt de Soignes aux XVIIe et XVIIIe siècles. Au cours des dernières années, la Cigogne noire montre une tendance à se réinstaller en Europe occidentale, certainement liée à l'amélioration du climat de protection et à la restauration des forêts sous l'effet des politiques forestières mises en place à partir de la fin du XIXe siècle. En Belgique, la présence estivale dans des régions forestières est de plus en plus fréquente, laissant prévoir des installations prochaines qui pourraient d'ailleurs passer -ou être passées - inaperçues étant donné la discrétion de l'espèce en période de nidification. Des rumeurs de cas de nidification ont circulé en 1982 et 1983, mais n'ont pas été confirmées.

P. Devillers

# Cigogne blanche, *Ciconia ciconia*

## DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Un couple a niché à Hachy (Lorraine) en 1972 (Collin, 1973) et 1973 (Nicolay, 1973).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La régression catastrophique qui a amené les populations occidentales de Cigognes blanches au bord de l'extinction a été abondamment décrite. En Belgique, l'espèce n'avait plus niché depuis la fin du XIXe siècle, le dernier couple à Gistel en 1895 ; auparavant, seules quelques nidifications sont connues dans le nord du pays : Hasselt jusque vers 1790, Maaseik jusque vers 1850, Steenkerke 1880 (van Havre, 1928), cas auxquels Lippens et Wille (1972) ajoutent une localisation vers 1757 en Flandre occidentale. En Wallonie, des indications toponymiques révèlent l'occupation ancienne (XVIe - XVIIIe siècle) de plusieurs régions herbagères luxembourgeoises par des cigognes. Il n'est toutefois pas certain qu'il s'agisse bien de la Cigogne blanche et non de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*). Les récentes nidifications à Hachy puis de 1979 à 1981 à Samart, près de Philippeville, ont donc été observées dans le domaine d'une aire peut-être ancienne, conquise à la suite des défrichements de l'époque historique. Elles s'inscrivent peut-être aussi dans une nouvelle dynamique mise en évidence par la multiplication récente des nidifications en Lorraine et dans les régions côtières françaises (Yeatman, 1976 ; Schierer et Métais, 1981), soit en dehors de l'aire traditionnelle d'Alsace et sans qu'une interaction avec les divers essais de réintroduction menés en Europe occidentale ait pu être démontrée. Des Cigognes blanches ont été introduites à partir de 1957 dans la réserve du Zwin (non cartographié) : premier nid en 1965 ; actuellement une population sédentaire semi-sauvage d'environ 25 individus parmi lesquels sept à neuf couples nicheurs (Lippens, 1980).

## HABITAT

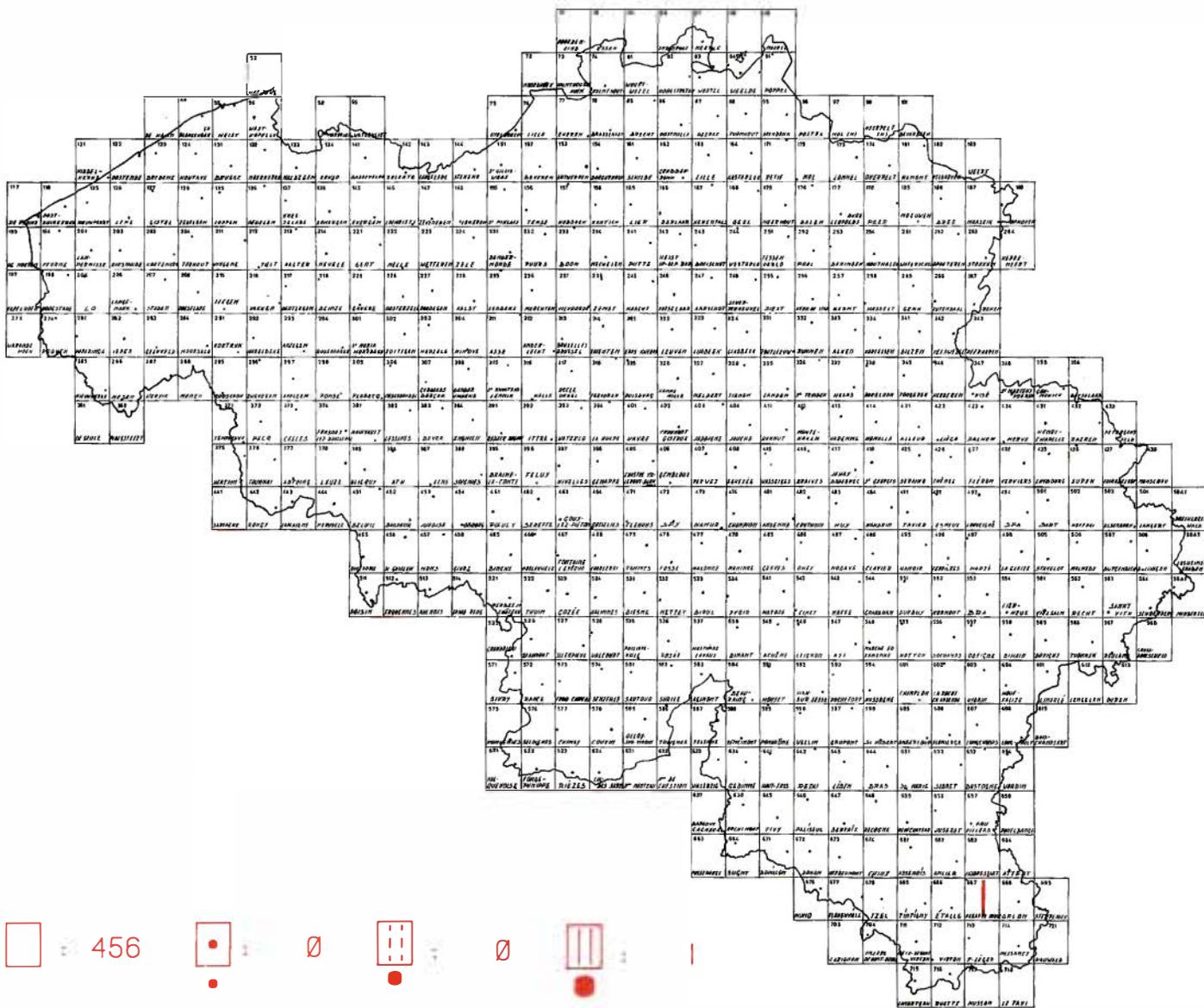
Les sites de Hachy et Samart se trouvent dans des régions herbagères où des prés assez humides et peu amendés étaient encore fréquents (Parent, 1973 ; Terschuren et Devillers, 1981) ; la description de Hachy est donnée par Collin (1973). Les nids étaient construits respectivement sur une haute meule de paille puis sur un toit à Hachy et sur un pylône électrique à Samart.

## BIBLIOGRAPHIE

- Collin, A. 1973. Nidification de la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) en 1972 à Hachy (Lorraine belge). Aves 10 : 29-69.
- Nicolay, C. 1973. La seconde nidification de Cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) à Hachy. Aves 10 : 151-152.
- Parent, G.H. 1973. La signification écologique de la nidification de la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia* L.) en Lorraine belge, en 1972. Aves 10 : 70-112.
- Schierer, A. et M. Métais 1981. La Cigogne Blanche. Elle niche aussi dans l'ouest de la France. L'Homme et l'Oiseau 19 : 8-12.
- Terschuren, J.A. et P. Devillers 1981. Quelques observations d'orchidées en Belgique. Naturalistes Belges 62 : 264-274.
- Tricot, J. 1973. Dynamique de population de la Cigogne blanche (*Ciconia c. ciconia*) en Europe occidentale et centrale. Aves 10 : 122-151.

J.-P. Jacob

# CICONIA CICONIA



## Cygne tuberculé, *Cygnus olor*

### DISTRIBUTION

Des Cygnes tuberculés domestiques se rencontrent un peu partout dans le pays. Certains d'entre eux, ou leur progéniture, s'installent dans des sites relativement sauvages et s'y perpétuent en l'absence d'intervention. La distribution représentée par la carte a été influencée par l'opinion des observateurs sur le caractère sauvage des cygnes rencontrés. La carte montre une distribution fragmentée avec une fréquence plus élevée du Namurois au Bas-Escaut. De vastes étangs de pisciculture, des plans d'eau périurbains ou des étangs de parcs sont les plus fréquemment occupés et le commensalisme vis-à-vis de l'homme y est plus ou moins développé. En revanche, les cygnes sont absents de certains sites à caractère moins artificiel (par exemple plusieurs marais de la Haine et des sites oligotrophes de Campine).

### ABONDANCE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

La méthode des moyennes donne une estimation de 170 couples que l'on peut en général qualifier de semi-sauvages. Cet effectif ne comprend donc pas la fraction clairement domestique de la population. Des cygnes sont tenus en captivité depuis des siècles. Aucune estimation de la population libre n'a cependant été produite jusqu'à présent.

### HABITAT

Principalement herbivore, le Cygne tuberculé occupe des étangs riches en végétation et peu profonds, des marais d'affaissements miniers, des excavations sous eau, des plans d'eau artificiels, et très localement le cours de la Meuse.

J.-P. Jacob

## Cygne chanteur, *Cygnus cygnus*

Un couple d'oiseaux échappés de captivité niche à Anvers (Oorderen) depuis 1975, certaines années avec succès.

B.Van Damme\*

## Oie cendrée, *Anser anser*

Une population d'origine captive se reproduit en liberté aux environs du Zwin, à Knokke, depuis 1959 (Lippens, 1980). En 1971, elle comprenait 50 couples nicheurs.

P. Devillers

## Bernache du Canada, *Branta canadensis*

Pendant la période de référence de l'atlas, quelques couples nichaient en liberté dans des parcs, notamment de l'agglomération bruxelloise.

P. Devillers

## Ouette d'Égypte, *Alopochen aegyptiacus*

Pendant la période de référence de l'atlas, quelques couples nichaient en liberté dans des parcs de l'agglomération bruxelloise. Cette population montre actuellement (1984) une tendance à l'expansion.

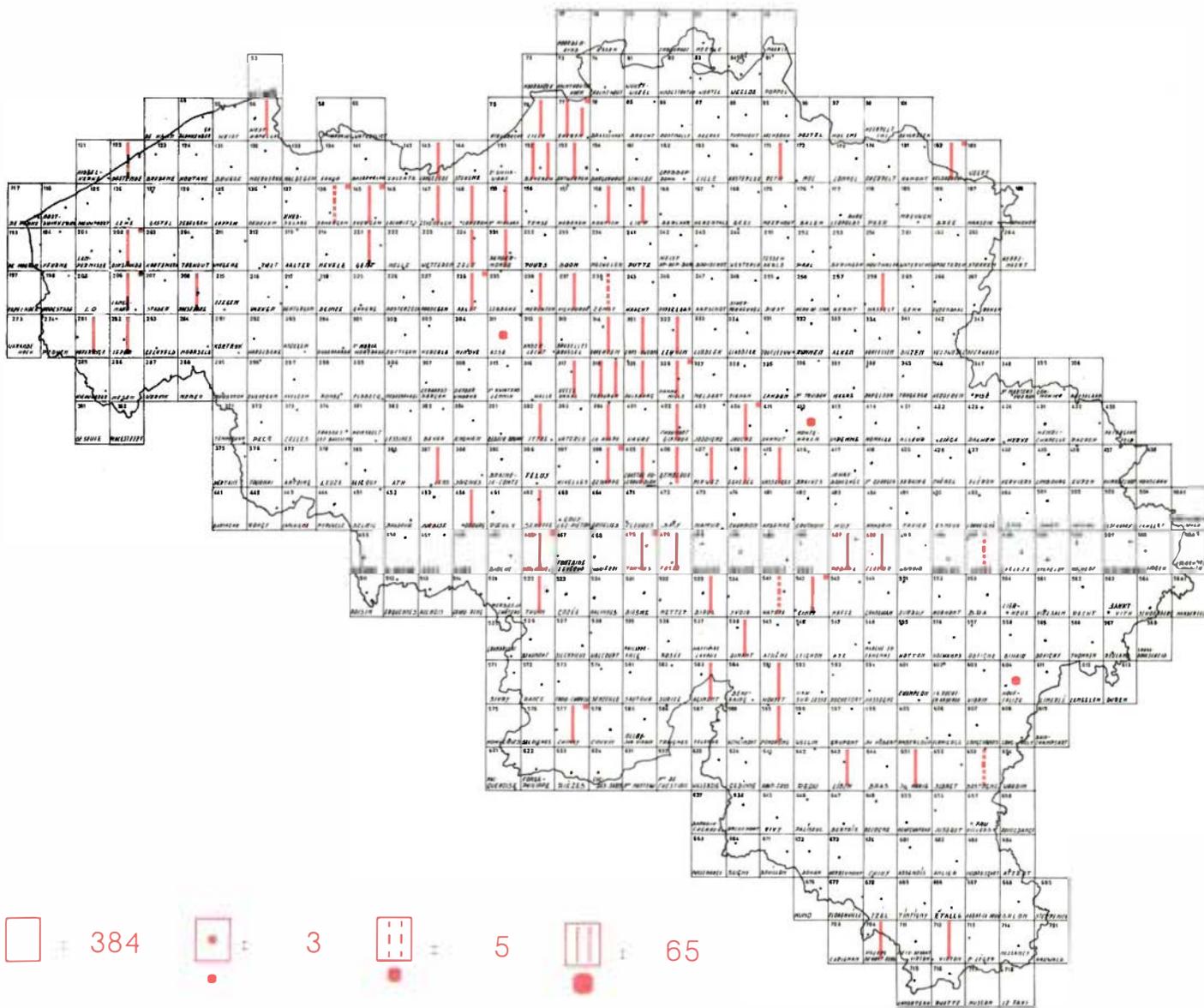
P. Devillers

## Canard siffleur, *Anas penelope*

Le Canard siffleur est principalement un nicheur de la zone boréale et les effectifs se reproduisant dans des régions plus tempérées sont négligeables. Il niche irrégulièrement aux Pays-Bas - huit cas établis - et il ne niche que localement en très petit nombre dans la partie orientale des plaines d'Europe septentrionale. Le Siffleur se reproduit assez régulièrement dans le sud de l'Angleterre, mais il reste à savoir si cette population se compose entièrement d'oiseaux sauvages. Les cas de nidification de Turnhout (province d'Anvers) en 1978 et 1979 (W. De Bont, J. Mostmans et H. Meeus, *Wielewaal* 46 : 248-250, 1980) sont les premiers pour notre pays ; l'espèce a déjà niché en 1952 près de la frontière. Les cas de Hollain en 1936 et Willebroek en 1979 sont restés douteux et n'ont pas été homologués. Aux Pays-Bas, on suppose qu'une partie des reproductions concerne des oiseaux semi-appivoisés issus de canardières et l'origine des oiseaux de Turnhout est de ce fait également quelque peu incertaine. Il semble cependant qu'il s'agisse d'oiseaux sauvages d'après le choix du biotope et le comportement des oiseaux. Rien n'indique que le Canard siffleur s'installera de façon durable dans notre pays. Cette espèce niche occasionnellement au sud de son aire continue de reproduction, sans que cela n'ait jamais conduit à une colonisation permanente. Le site de Turnhout se compose d'étangs, de bruyères subsistantes ; il montre une certaine similitude avec les tourbières hautes occupées dans la taïga. La plupart des reproductions aux Pays-Bas, en Allemagne et dans le sud de l'Angleterre sont toutefois observées dans des milieux salins ou saumâtres.

P. Maes et H. Voet\*

# CYGNUS OLOR



□ = 384

□ = 3

□ = 5

□ = 65

□ = 67

□ = 3

# Tadorne de Belon, *Tadorna tadorna*

## DISTRIBUTION

Il ressort clairement de la carte qu'en dépit d'une progression vers l'intérieur des terres, le Tadorne reste principalement limité aux districts les plus maritimes de notre pays. Par ordre d'importance, le Bas-Escaut occupe maintenant la première place, suivi des Polders côtiers, y compris le Zwin et Nieuport, et le nord de la Flandre orientale (Meetjesland, zone du canal Gand-Terneuzen). En dehors de Kalmthout où l'espèce niche de longue date, la Campine est timidement colonisée à partir du nord-ouest et l'on a observé une installation récente dans le sud de la province d'Anvers (Malines et Lierre). Depuis 1974, un à deux couples nichent aussi assez régulièrement dans la dépression de la Haine.

## ABONDANCE

Les dénombrements de tadorne sont compliqués au plus haut point par deux facteurs. D'une part, un grand nombre d'oiseaux non-nicheurs et de couples estivant peuvent se trouver sur la zone inventoriée, d'autre part les adultes suivent se déplacent, surtout la nuit, sur de grandes distances pour gagner des terrains de nourrissage adéquats. Il s'ensuit que des nidifications peuvent être manquées mais que, par ailleurs, des doubles comptages peuvent également se produire. Les données quantitatives disponibles pour la plupart des sites belges permettent toutefois une estimation raisonnable de la population. Vers 1975, l'effectif atteignait 200-220 couples répartis comme suit : Littoral : 75-95 couples ; Bas-Escaut :  $\pm$  80 couples ; criques de Flandre orientale et région portuaire de Gand : 15 couples ; Campine (principalement Kalmthout) : 20-25 couples ; reste du pays : quelques couples. Depuis, la population a encore augmenté et compte maintenant (ca 1984) 300-330 couples. Cette hausse est en premier lieu imputable à une évolution favorable du statut dans le Bas-Escaut où l'espèce passe de  $\pm$  80 couples en 1975 à  $\pm$  180 couples en 1980. En outre, la tendance à l'expansion semble se poursuivre en Campine et une légère augmentation s'observe dans d'autres régions.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Dans la première moitié du siècle, le Tadorne était un nicheur très local à la côte et dans le nord-ouest de la province d'Anvers (Kalmthout). Vers 1950, la population comptait environ 60 couples. Depuis lors, l'espèce a étendu sa distribution et a sensiblement augmenté. Au Zwin et dans ses environs, il y avait moins de 10 couples en 1930 ; maintenant, les nicheurs totalisent 65-80 couples. L'espèce reste en revanche plutôt rare sur d'autres sites côtiers. Dans la partie belge de la région du Bas-Escaut, la première reproduction date de 1950. L'augmentation ultérieure peut être résumée comme suit : deux couples en 1950,  $\pm$  cinq en 1955,  $\pm$  10 en 1960,  $\pm$  20 en 1965, 43-46 en 1970,  $\pm$  56 en 1975 et 180 en 1980. L'énorme augmentation dans le courant des années 70 résulte entièrement de la création de terrains de remblais qui, inondés, ont offert des conditions de reproduction et d'alimentation idéales. La bruyère de Kalmthout fut longtemps le seul centre de reproduction campinois ; il y avait  $\pm$  sept couples nicheurs en 1950,  $\pm$  16 en 1965 et  $\pm$  20 en 1980. D'autres sites de Campine anversoise sont maintenant occupés chaque année par quelques couples. Au Limbourg, une première nidification eut lieu en 1978 à Zonhoven. Plus au sud, le Tadorne niche régulièrement à Lierre depuis 1974 et ces dernières années l'ont vu s'installer en Petit-Brabant, à Tamise et Oelegem. Dans la dépression de la Haine, un couple niche annuellement depuis 1974 (deux couples en 1980). Dans le nord de la Flandre orientale, on ne peut parler d'augmentation significative malgré une poursuite de l'expansion.

## HABITAT

En Europe occidentale, c'est à l'origine un oiseau des estuaires avec de jeunes dunes, des étendues sableuses et des vasières. Ce biotope reste préféré, mais le Tadorne a tiré un profit optimal de l'apparition de vastes terrains de remblais dont la structure et l'aspect rencontrent ses exigences écologiques originelles. Dans les Polders, le Tadorne niche surtout dans des digues près desquelles les pulli sont nourris dans des criques d'eau saumâtre. A Kalmthout, il se reproduit dans des dunes fossiles et la plupart des familles se déplacent vers l'Escaut, bien qu'un nombre limité de jeunes soit élevé sur place certaines années. Les nidifications de plus en plus fréquentes loin à l'intérieur des terres s'observent au voisinage d'argilières, d'étangs de pisciculture, de réservoirs, d'étangs dans les bruyères.

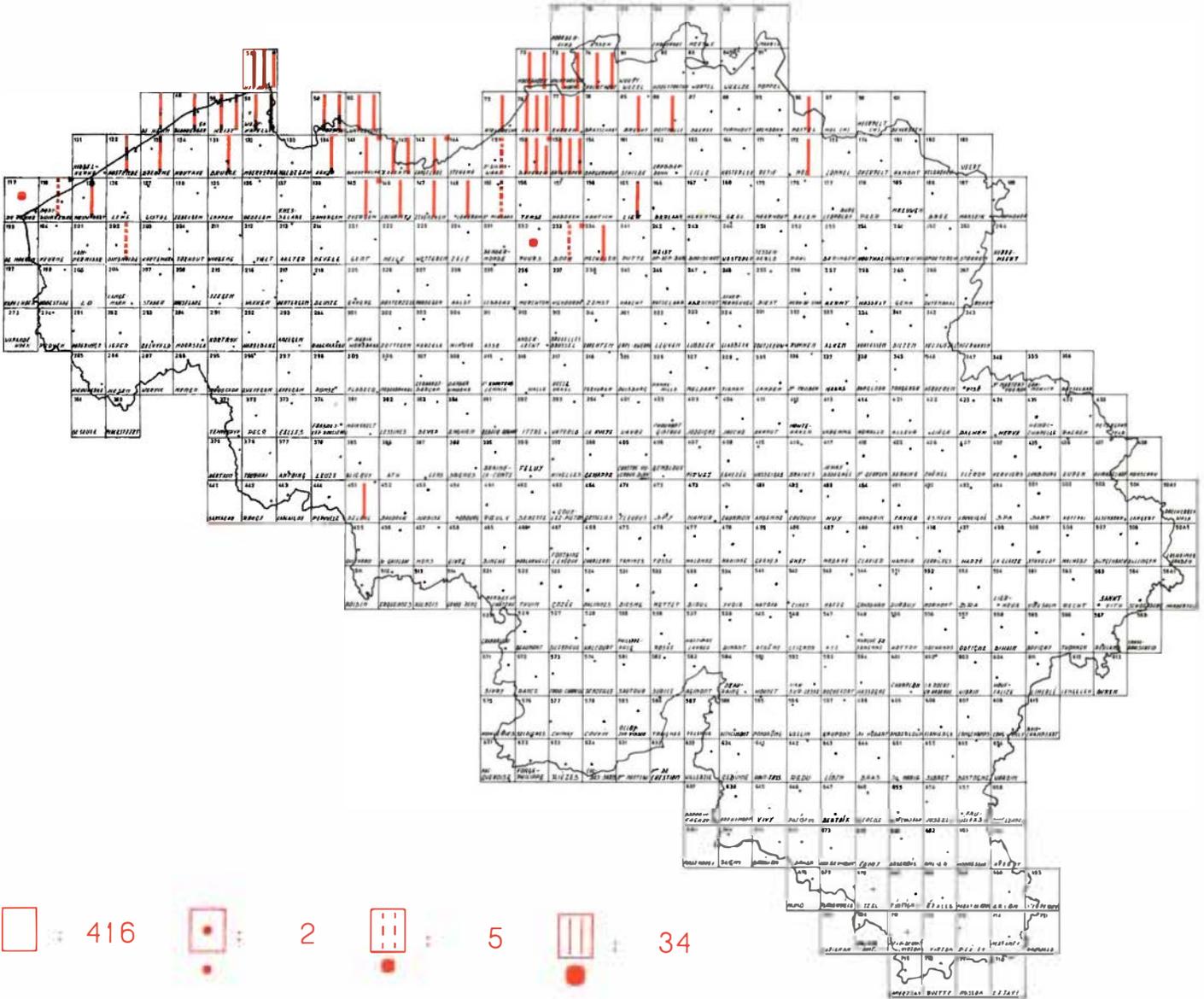
## BIBLIOGRAPHIE

Maebe, J. et H. Van der Vloet. 1952. Over rui, trek en biologie der Bergeend, *Tadorna tadorna* (L.) aan de Beneden-Schelde. Gerfaut 42 : 59-83.

Maebe, J. et H. Van der Vloet. 1958. De vestiging van de Bergeend, *Tadorna tadorna* (L.) langs de Schelde te Antwerpen. Gerfaut 48 : 35-42.

P. Maes et H. Voet\*

# TADORNA TADORNA



# Canard chipeau, *Anas strepera*

## DISTRIBUTION

Colonisateur récent, le Canard chipeau n'est encore qu'un nicheur très local dont la distribution reste presque exclusivement limitée au Bas-Escaut. A Kalmthout, l'espèce s'est installée définitivement à partir de 1979 mais des indices de nidification y ont été observés depuis le milieu des années 60. L'apparition dans de nouvelles localités de nidification depuis 1972 (entre autres Postel, vallée de la Dyle, dépression de la Haine, bassin du Rupel) indique une tendance à l'expansion. La nidification du Chipeau est également soupçonnée depuis quelques années au Limbourg central.

## ABONDANCE

En 1981, il y avait probablement de 60 à 65 couples nicheurs, dont plus de la moitié (au moins 37 couples) dans les deux réserves « De Kuifeend » à Oorderen et le « Blokkersdijk » à Anvers rive gauche.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'évolution de la population peut être résumée dans le tableau suivant. Le nombre de couples est estimé par le nombre de femelles suitées.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Bas-Escaut	1	2	5	7	8-9	14	32	27	40	44
Reste du pays	-	-	1	2	-	3	3	2	4	4-5
Total	1	2	6	9	8-9	17	35	29	44	48-49

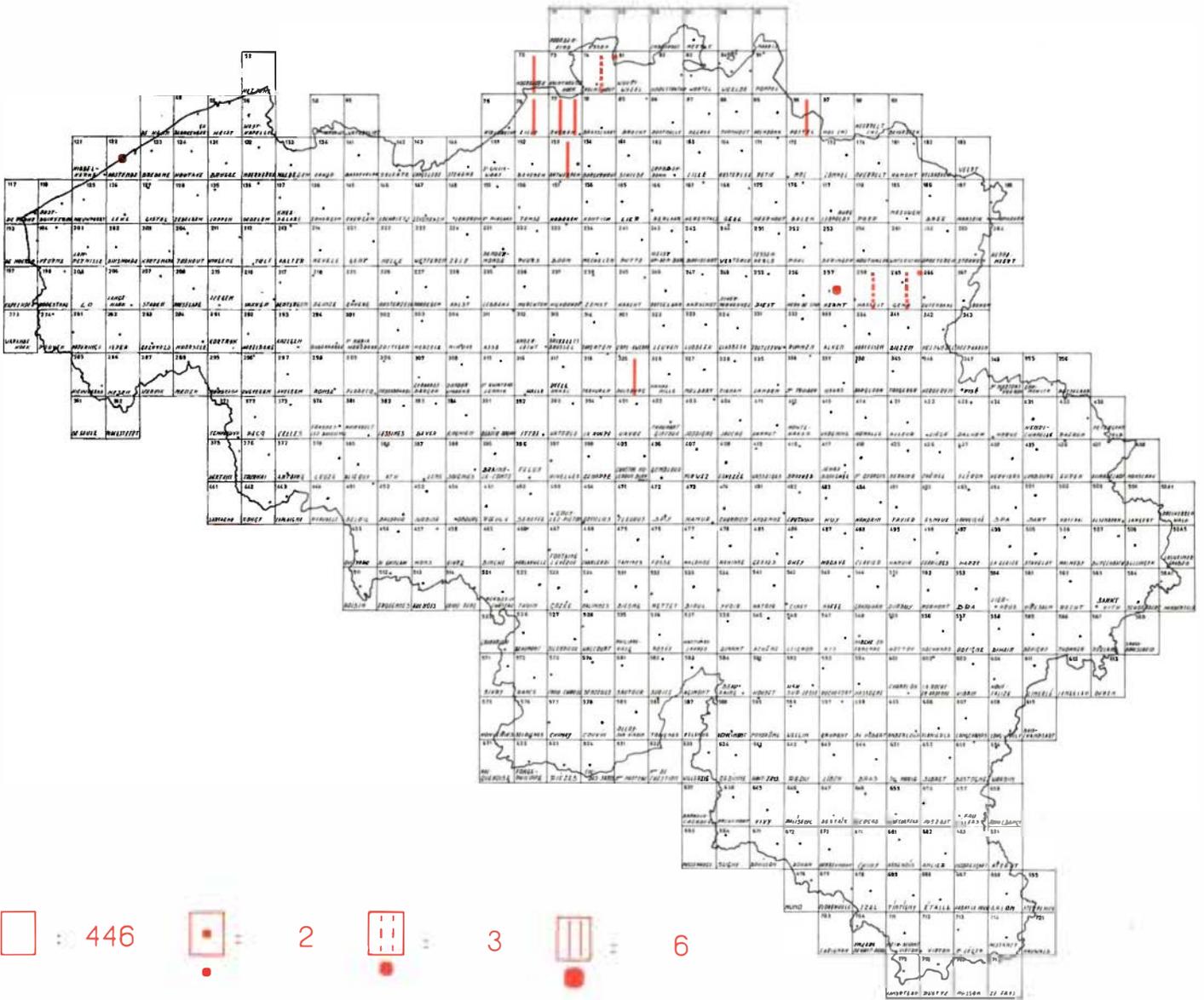
Jusqu'en 1972, le Chipeau n'était pas connu comme nicheur certain dans notre pays. A partir du milieu des années 60, l'espèce devint de plus en plus commune au passage dans le Bas-Escaut et certains oiseaux s'attardaient souvent jusqu'en juin, estivant même quelquefois. Un phénomène semblable se produisit à Kalmthout. Quelques tentatives de nidification avant 1972, année de la première découverte d'un nid, ne sont d'ailleurs pas à exclure. Après 1972, le Chipeau s'installe dans le Bas-Escaut tout d'abord à Oorderen (« De Kuifeend »), ensuite en d'autres localités, mais alors en petit nombre. Néanmoins, depuis 1977, le Blokkersdijk acquiert une importance croissante. Le Chipeau niche depuis 1979 (max. 4 couples) à Kalmthout. Il le fait aussi presque annuellement à Mol-Postel depuis 1974 (1974 : un couple ; 1975, 1977, 1978 : deux couples). D'autres nidifications sont observées à Harchies (1978 et 1979 : un couple), dans la vallée de la Dyle (1977) et à Ruisbroek (1981). De nombreux indices indiquent que le Chipeau s'étendra encore dans un futur proche. Nous pensons ici par exemple au Limbourg central et à la zone du canal au nord de Gand où l'espèce estive en nombre croissant. Il est clair, ainsi que l'illustre le cas de Ruisbroek, qu'on peut s'attendre à ce que toutes les régions riches en biotopes humides soient occupées dans le futur. L'évolution que nous observons dans notre pays est similaire à celle observée aux Pays-Bas où l'espèce était un nicheur très rare et local ; elle y a augmenté surtout depuis 1960, et atteint environ 800 couples au début des années 80. Ailleurs en Europe du nord-ouest, l'espèce a augmenté mais dans une moindre mesure qu'aux Pays-Bas.

## HABITAT

Originellement, le Chipeau était une espèce très exigeante liée aux grands étangs eutrophes et aux bas-marais avec de larges zones atterries. Depuis les années 50, il a fortement évolué et niche maintenant, aussi bien aux Pays-Bas que dans notre pays, dans des biotopes très variés. Le principal site belge (« De Kuifeend ») s'est créé suite au débordement de drains dans un petit polder entouré de hauts remblais de chemin de fer. Un étang permanent s'y est formé, très riche en végétation aquatique et peu profond. En outre, la végétation florissante des rives fournit l'abri nécessaire aux nids. Ailleurs dans le Bas-Escaut, l'espèce niche sur des terrains de remblais inondés dont l'eau s'est adoucie et, ces dernières années, elle s'est également installée dans les polders ayant des canaux de drainage larges et peu profonds. A Kalmthout, l'espèce niche au voisinage d'étangs moins eutrophes, ce qui était, jusqu'à il y a peu, tout à fait typique. Ailleurs en Campine, on peut s'attendre, comme à Postel, à des nidifications sur des étangs de pisciculture. Cet habitat est de loin celui qui est préféré à l'étranger. A Harchies, le Chipeau se reproduit sur des étangs d'effondrements miniers.

P. Maes et H. Voet\*

# ANAS STREPERA



# Sarcelle d'hiver, *Anas crecca*

## DISTRIBUTION

En dépit de modifications radicales du paysage, la Campine reste une aire de nidification continue. Dans le reste du pays, l'espèce est très locale et souvent irrégulière. Les zones les mieux occupées, quoique toujours en petit nombre, sont la vallée de la Dyle, la dépression de la Haine et environs, le bassin de l'Escaut et la région côtière. A l'est du sillon Sambre-et-Meuse, la carte ne mentionne que des cas de nidification possibles et occasionnels.

## ABONDANCE

Les données disponibles sont incomplètes du fait de la difficulté de dénombrer cette espèce. La présence de migrateur tardifs (jusqu'en mai) et le comportement discret pendant la nidification peuvent masquer la situation réelle. Il est toutefois clair que la Sarcelle d'hiver reste très répandue en Campine. Des comptages sur une grande superficie sont seulement disponibles pour l'ouest de la Campine anversoise et, même ici, ils sont loin d'être complets. Dans cette zone, un minimum de 60 couples niche probablement. Si l'on tient compte d'un nombre semblable dans la région de Turnhout, la population de Campine anversoise comptait au moins 120 couples nicheurs pendant la période de référence de l'atlas. Cet effectif pourrait même être plus élevé (maximum 150 couples). En Campine limbourgeoise et dans les secteurs limitrophes, il doit environ y avoir eu une moyenne de 145 couples (120-170) vers 1975, d'après l'analyse des données de l'atlas. Dans le reste du pays, il n'y a probablement pas eu beaucoup plus de 50-70 couples, si bien que la population totale peut être estimée à environ 350 couples. Vu la grande variété des biotopes, cette évaluation peut encore être trop basse et un maximum de 400-450 couples n'est pas à exclure. En 1972, la population a été estimée à plus ou moins 400 couples (Lippens et Wille, 1972).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

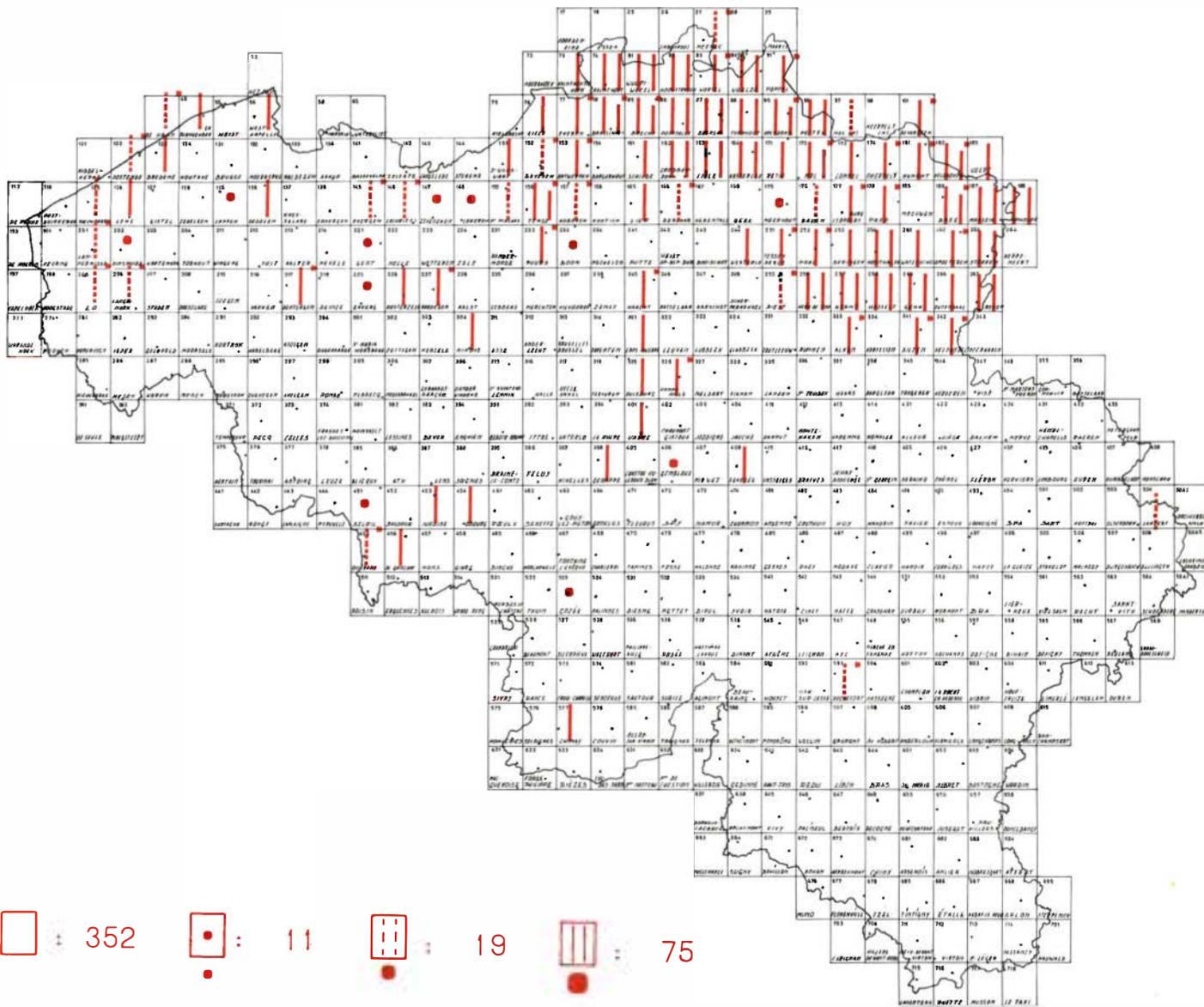
Avant 1940, la Sarcelle d'hiver nichait encore en nombre dans tous les biotopes naturels et semi-naturels de Campine, et bien que l'espèce se soit assez bien adaptée à une mise en culture pas trop intense, le nombre de couples doit y avoir été sensiblement plus élevé dans la première moitié du siècle que de nos jours. Du fait de la disparition croissante de biotopes adéquats, le gros de la population campinoise est maintenant limité à des réserves naturelles, des terrains militaires, des sablières et des argilières. La Sarcelle d'hiver ne niche plus que très sporadiquement dans les milieux cultivés. Dans le reste du pays, l'espèce ne fut jamais nombreuse et il n'est pas facile d'y déceler une augmentation ou une diminution, quoique nous optons pour cette dernière.

## HABITAT

En Campine, la Sarcelle d'hiver occupe les bruyères parsemées d'étangs, des secteurs sans prairie intensive avec des bruyères et étangs vestigiaux, des argilières et sablières inondées. Elle niche aussi régulièrement au bord d'étangs de pisciculture mais, plus que les autres anatidés, elle apparaît typique des milieux les plus pauvres, pour autant que ceux-ci existent encore.

Dans le reste du pays, les biotopes de nidification sont très divers et comprennent un large spectre de zones humides avec un couvert suffisant et une eau peu profonde (e.a. marais forestiers, zones atterries embroussaillées, anciens terrains inondés avec végétation ligneuse pionnière).

P. Maes et H. Voet\*



± 352   
 • : 11   
 || : 19   
 ||| : 75

|| : 67   
 ||| : 27

# Canard colvert, *Anas platyrhynchos*

## DISTRIBUTION

Le Canard colvert est un nicheur abondant dans notre pays ; comme l'indique la carte, il niche sur l'ensemble du territoire. Les quelques vides sont le plus souvent imputables à une prospection insuffisante.

## ABONDANCE

Comme l'on pouvait s'y attendre, les plus hautes densités s'observent dans la partie septentrionale du pays, ainsi que localement dans le centre. Fait surprenant, l'espèce est également bien représentée à l'est du sillon Sambre-et-Meuse. D'après la méthode des moyennes, la population belge s'élèverait à environ 41000 couples, ce qui suppose, vu sa présence dans 422 rectangles, une moyenne proche de la centaine de couples par planchette. Selon notre propre expérience et étant donné le grand nombre de rectangles estimés en catégorie deux et trois (six à 125 couples par rectangle), cela nous paraît trop élevé ; un total moyen de 50-60 couples correspondrait plutôt à la réalité, si bien que la population totale pourrait être évaluée à environ 21000-25000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

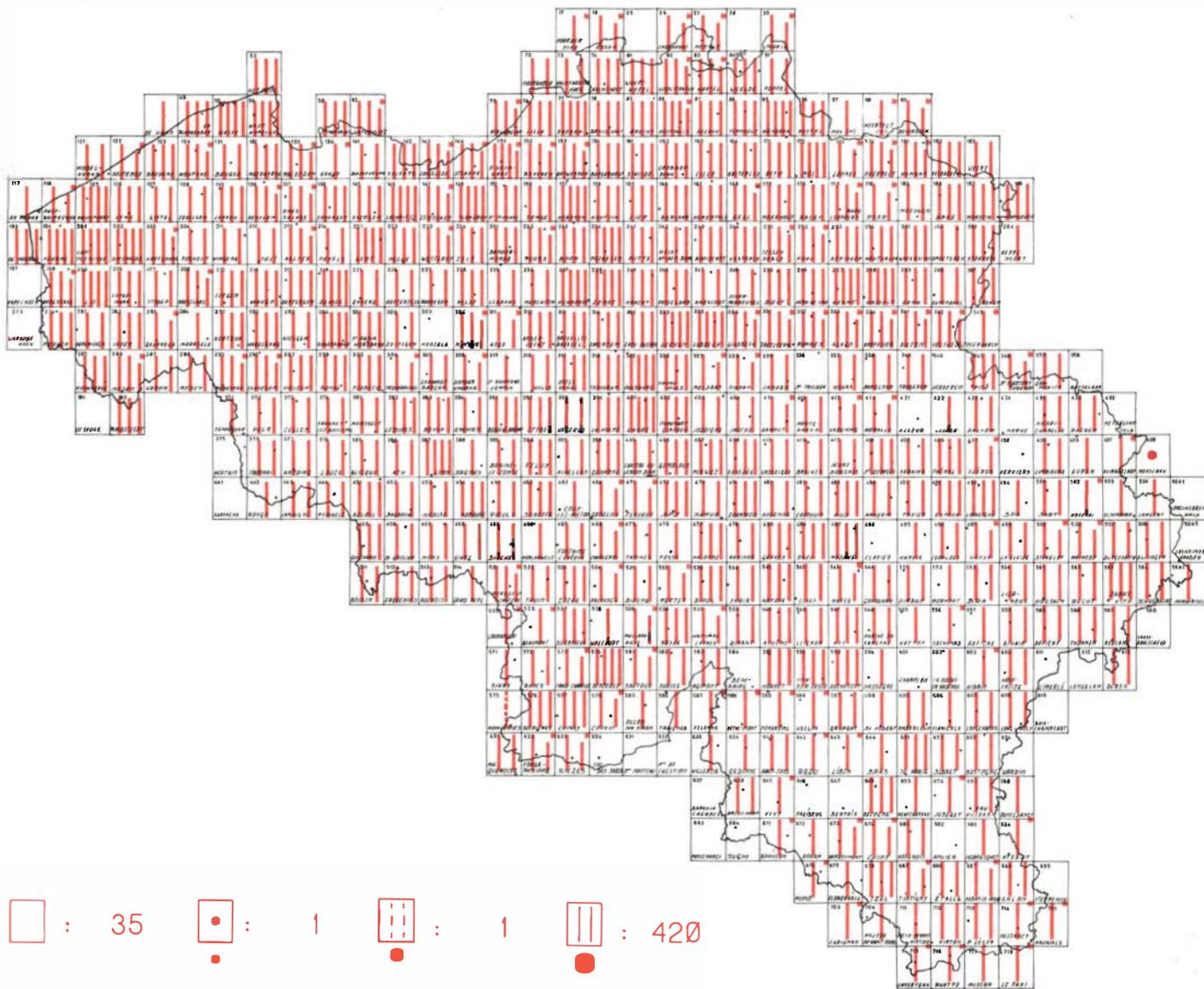
Le grand pouvoir d'adaptation du Canard colvert lui a permis d'occuper les biotopes les plus divers. L'espèce peut être considérée comme recherchant typiquement les régions cultivées et a fortement augmenté au cours des dernières décennies. La bâtardisation avec des oiseaux de parc a aussi permis au Canard colvert d'établir dans nos villes d'importantes populations semi-sauvages. La récente augmentation a été favorisée par une série d'hivers doux et par la diminution de la pression de chasse. Par manque de données, il est très difficile de mesurer la progression réelle, mais le Canard colvert a plus que vraisemblablement multiplié sa population durant les dernières décennies.

## HABITAT

L'espèce occupe tous les biotopes possibles au voisinage de l'eau, même des plans d'eau de dimensions réduites. Dans les Polders, les nids se trouvent surtout le long des criques et des canaux de drainage, dans les saules têtards et dans toutes sortes de broussailles. En Campine, les plus fortes densités s'observent dans les bruyères ainsi qu'au voisinage de sablières et d'argilières ayant beaucoup de jachères et de friches. En Moyenne-Belgique, le Canard colvert niche surtout dans les vallées comprenant des marais, des bois marécageux et des peupleraies humides. Ces derniers temps, il tend à s'installer de plus en plus sur les étangs de parc et dans les douves de fortifications, même dans les grandes villes. L'espèce niche par ailleurs dans les endroits les plus divers, entre autres le long de ruisseaux à cours lent, mais aussi le long des rivières à cours rapide en Ardenne.

P. Maes et H. Voet\*

# ANAS PLATYRHYNCHOS



□ : 35    ◻• : 1    ◻|| : 1    ◻||| : 420

◻|| : 70    ◻||| : 164    ◻||| : 158    ◻||| : 29

# Canard pilet, *Anas acuta*

## DISTRIBUTION

Le Canard pilet peut probablement être, actuellement, considéré comme un nicheur régulier dans notre pays. Si entre 1961 et 1981, six années (1964, 1967, 1973, 1976, 1979 et 1981) n'ont donné lieu à aucun cas établi, la nidification a pu très facilement échapper à l'attention. Les nidifications belges ont pour la plupart été constatées dans le Bas-Escaut et en Campine, particulièrement à Kalmthout. Neuf reproductions, dont sept en 1975, ont été observées pendant la période de référence de l'atlas. L'espèce ne niche qu'occasionnellement en Flandre occidentale. La Belgique se trouve en limite sud-ouest de l'aire de reproduction et il est connu que le Canard pilet y est plutôt erratique, son installation dépendant de conditions de nidification favorables et souvent temporaires, principalement déterminées par le niveau d'eau.

## ABONDANCE

Le Canard pilet niche probablement chaque année en Belgique mais il y a rarement plus de cinq couples, même les années les plus favorables. Depuis 1970, il est plus ou moins régulier à Oorderen (réserve « De Kuifeend ») : 1970 (un cas), 1971 (deux), 1972 (un), 1974 (un), 1975 (trois), 1977 (un), 1978 (deux) et 1980 (un). On peut remarquer ici que la nidification est possible, même les années d'absence apparente, car les preuves reposent toutes sur des femelles suitées et des tentatives de nidification restent souvent insoupçonnées. En dehors de cette réserve, l'espèce a probablement niché dans le Bas-Escaut en 1966 à Ekeren et l'a fait en 1975 à Zandvliet. De plus, la présence de mâles solitaires en mai-juin sur des sites favorables indique la possibilité de nidifications irrégulières sur quelques autres zones humides de cette région. En Campine, la bruyère de Kalmthout est la plus régulièrement occupée ; la nidification y a été constatée en 1963, 1965, 1966 et 1975 et elle y fut en outre supposée à plusieurs reprises. Les autres reproductions en Campine sont les suivantes : Hamont, Brecht et Rijkevorsel en 1961, Lichtaart en 1962, Brecht en 1963, Helchteren en 1968, à nouveau Lichtaart en 1969 et 1970. Pendant la période de référence de l'atlas, un couple a niché en 1975 à Beverbeek. Dans la région de Turnhout, l'espèce n'a jamais niché avec certitude, bien que la reproduction y ait été soupçonnée. En Flandre occidentale, un couple s'est reproduit en 1944 à Knokke, deux la même année à Hoeke, deux en 1969 et un en 1975 à Werken/Zarren.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

De ce qui précède, il ressort que le Canard pilet est un nicheur plus fréquent depuis vingt ans. Ce phénomène ne s'explique pas seulement par un plus grand nombre d'observateurs compétents mais semble réel. Une évolution similaire se dessine également aux Pays-Bas. Du fait des apparitions irrégulières, on ne peut vraiment considérer qu'il s'agisse d'un établissement durable et d'une expansion telle qu'elle se manifeste chez plusieurs autres anatidés. Avant 1960, seuls trois cas de nidification étaient connus en Belgique. Tous les autres (31-33) étaient postérieurs à 1961.

## HABITAT

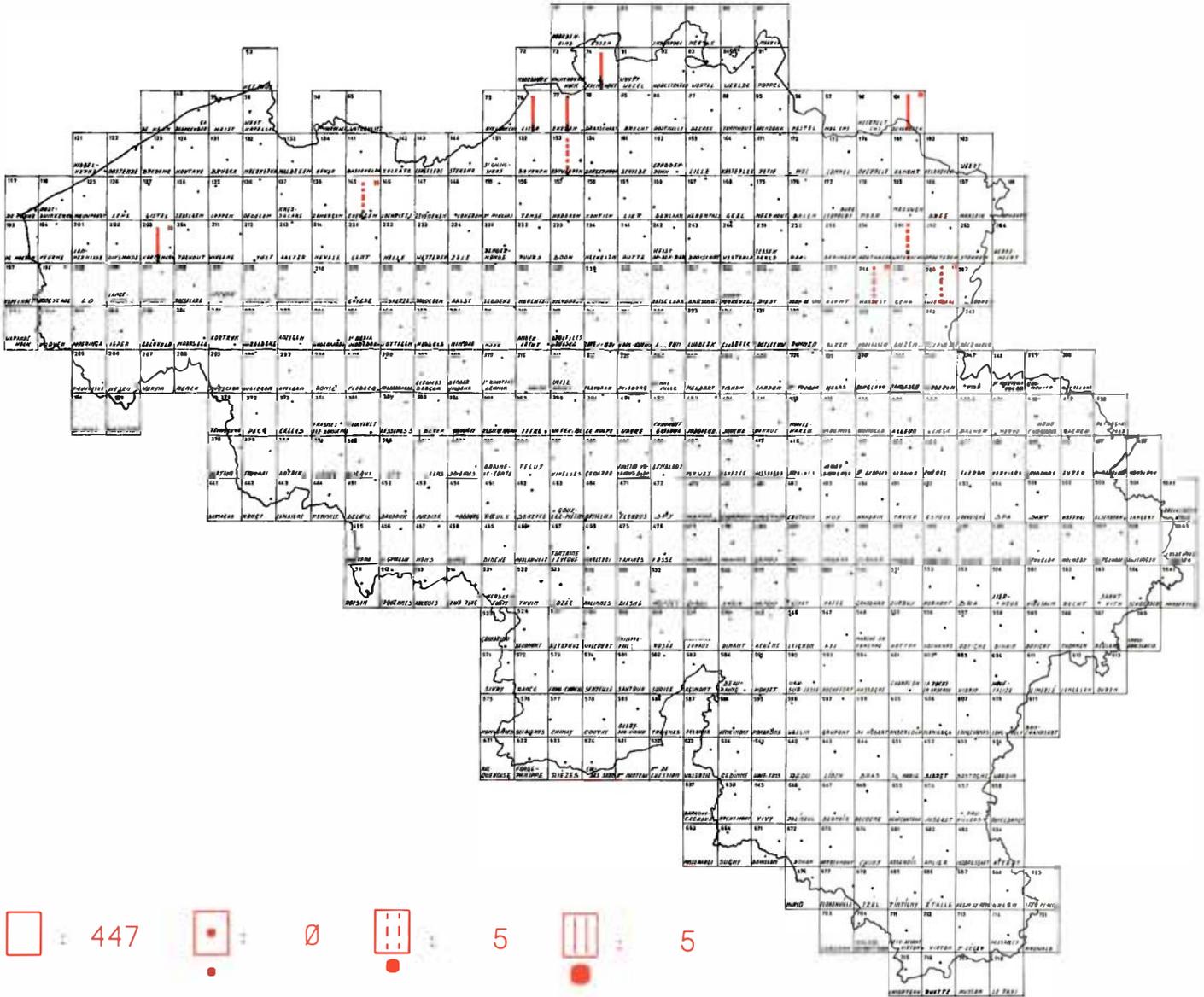
Deux types de biotopes peuvent être distingués en Belgique. En Campine, tous les nicheurs se sont établis dans la bruyère humide, dans une végétation ouverte et basse (bruyère quaternée), avec des semis éoliens de pins dispersés et au voisinage d'étangs. Le second genre d'habitat se compose de prairies marécageuses et de terrains inondés ouverts, avec une végétation printanière basse. Ces deux types répondent dans leurs grandes lignes aux exigences écologiques qui déterminent la présence de l'espèce dans les zones principales de son aire : tourbières boréales, zones humides des steppes, zones d'inondation de rivières, milieux atterris non endigués.

## BIBLIOGRAPHIE

Lippens, L. 1944. Le Canard pilet, *Anas acuta acuta* L., nicheur en Belgique. Gerfaut 34 : 14-20.

P. Maes et H. Voet\*

# ANAS ACUTA



Red square with vertical lines: 10

# Sarcelle d'été, *Anas querquedula*

## DISTRIBUTION

La Sarcelle d'été niche en petit nombre en Belgique. La carte donne une bonne image de sa distribution aux alentours de 1975, avec des concentrations de nicheurs dans les Polders côtiers, le bassin de l'Escaut et le centre du Limbourg. L'espèce est locale et irrégulière dans de larges secteurs de Campine. Dans le centre du pays, seuls quelques sites sont régulièrement occupés, entre autres la dépression de la Haine et la vallée de la Dyle.

## ABONDANCE

A l'instar de la plupart des canards de surface, la population est difficile à déterminer avec précision. Chez la Sarcelle d'été, il convient de distinguer clairement l'effectif en début de période de celui d'après 1978. L'espèce a en effet sensiblement diminué dans cet intervalle et la reproduction est devenue sporadique sur plus d'une planchette. Il y avait encore environ 250 couples nicheurs dans les premières années de l'enquête. Ce nombre s'est ensuite réduit à 110-130 (maximum 150) couples. La répartition de la population actuelle (ca 1984) peut être définie comme suit : Polders côtiers 35-40 couples, Bas-Escaut 15-20 couples, Campine 30-35 couples, cours moyen de l'Escaut et affluents 30-50 couples, Dyle et Haine 10 couples maximum.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

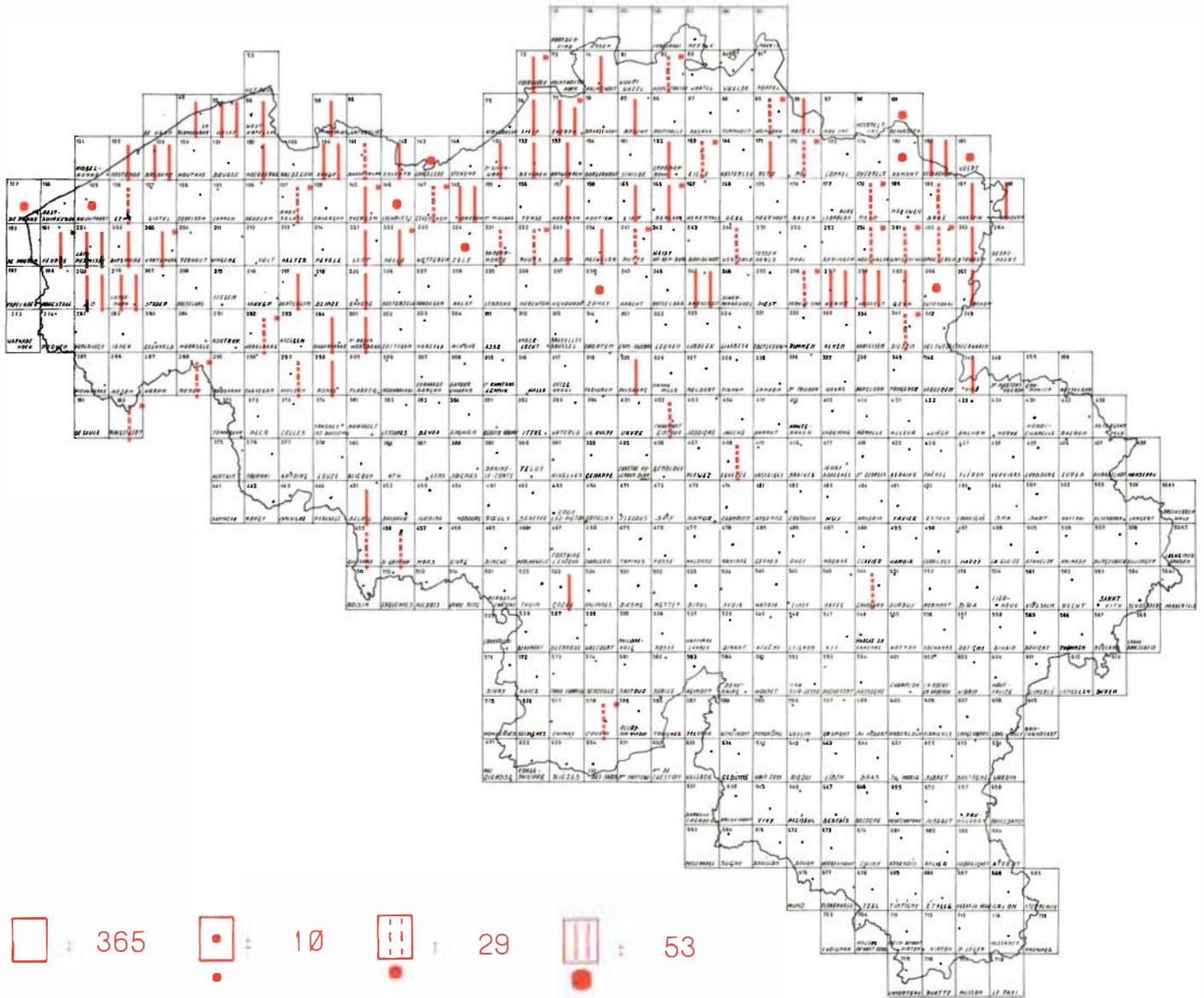
Il existe peu de données quantitatives anciennes mais il n'est pas exagéré de supposer, étant donné les biotopes alors disponibles, que plusieurs centaines de couples nichaient encore dans la première moitié du siècle. La régression qui s'annonçait depuis plusieurs décennies, du fait de drainages, s'est prononcée dans le courant des années 70. Ce phénomène fut marquant, non seulement en Belgique, mais dans l'ensemble de l'Europe occidentale. De manière générale, la diminution récente n'est pas uniquement imputable à des pertes de biotopes mais également, et même de façon importante, aux sécheresses dans le Sahel. Depuis 1978, la diminution semble se ralentir et, localement, on constate un léger redressement. Il n'en reste pas moins que la population demeure à un niveau faible et est très vulnérable.

## HABITAT

Dans notre pays, la Sarcelle d'été est surtout liée à des pâtures et prés de fauche mal drainés. Elle niche en compagnie du Canard souchet, (*Anas clypeata*), dans une grande partie de son aire de nidification tandis qu'à la côte et dans le Bas-Escaut, les biotopes sont partagés avec le Canard souchet, la Barge à queue noire, (*Limosa limosa*), et le Chevalier gambette, (*Tringa totanus*). Dans le bassin moyen de l'Escaut et le long de ses affluents, elle niche surtout dans les prairies humides ; le long de la Meuse, dans les zones inondables subsistantes. En Campine, elle se reproduit presque exclusivement à proximité de tourbières basses ou au voisinage d'étangs de pisciculture. Les bruyères et les zones de prairies drainées sont de moins en moins occupées.

P. Maes et H. Voet\*

# ANAS QUERQUEDULA



□ 365

● 10

▤ 29

▥ 53

▮ 70

▯ 12

# Canard souchet, *Anas clypeata*

## DISTRIBUTION

Le Canard souchet niche en petit nombre dans une grande partie du nord de la Belgique. Dans la partie méridionale, il reste limité à la dépression de la Haine et à quelques sites de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les trois principaux centres de dispersion sont, par ordre d'importance décroissante, le bassin de l'Escaut (surtout le cours inférieur), les Polders côtiers, bassin de l'Yser inclus, et la Campine.

## ABONDANCE

Au début des années 80, il y avait probablement un minimum de 270-310 couples nicheurs dans notre pays. En tenant compte de toutes les informations disponibles, ils se répartissent comme suit : Polders côtiers 60-70 couples, Bas-Escaut 80-100, reste du bassin de l'Escaut (Moyen-Escaut, Rupel, Durme, environs de Gand, Basse-Nèthe, vallée de la Dyle)  $\pm$  40, Campine anversoise 50-55 et Limbourg environ 35. En Hainaut, il y a en moyenne cinq et au maximum dix couples nicheurs.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

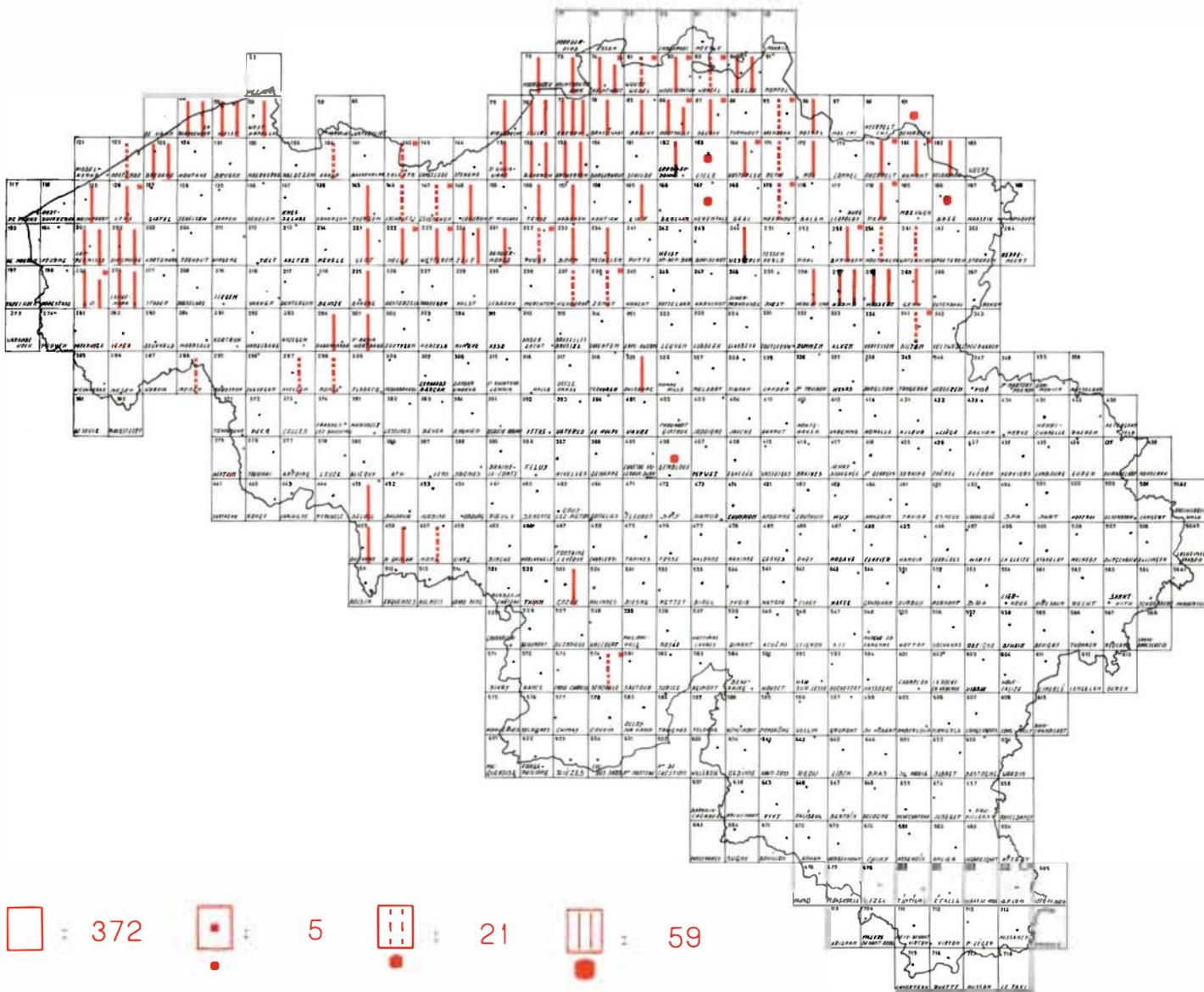
Le Canard souchet a régulièrement augmenté au cours de ce siècle dans notre pays, comme dans l'ensemble de l'Europe occidentale. Ces derniers temps, sa population est plutôt stable malgré d'assez fortes variations annuelles en relation avec l'abondance ou la rareté des précipitations de printemps. L'allure de la distribution s'est à peine modifiée. Dans les Polders côtiers, le Canard souchet se maintient après avoir légèrement augmenté et colonisé certains sites au cours des dernières décennies, et ce en dépit d'atteintes aux habitats. L'espèce a fortement augmenté dans le Bas-Escaut (Flandre orientale et Anvers), passant d'environ 20-25 couples vers 1960 à 80-120 en 1980. Cette évolution a toutefois été en premier lieu déterminée par une offre importante de biotopes temporairement favorables. Après une augmentation jusqu'au milieu des années 60, la petite population campinoise s'est maintenant stabilisée et des diminutions locales (principalement induites par des pertes de sites convenables) sont compensées par le renforcement de concentrations locales. Dans les autres zones, le Canard souchet est un nicheur rare, pouvant même ne pas s'y reproduire chaque année. En 1972, la population a été estimée à 165 couples (Lippens et Wille, 1972). Le présent total de 270-310 couples donne une image faussée de l'évolution. En effet, nous disposons aujourd'hui de données numériques bien plus nombreuses et, par ailleurs, cette progression est en grande partie déterminée par l'augmentation dans le Bas-Escaut où la population se maintiendra difficilement à un tel niveau lorsque les travaux portuaires seront terminés. Dans les grandes lignes, on peut dire que le Canard souchet a régulièrement progressé dans notre pays jusqu'en 1975. Depuis lors et en dehors du Bas-Escaut, peu de changements déterminants semblent être intervenus.

## HABITAT

Le gros de la population niche en Belgique, comme d'ailleurs aux Pays-Bas, dans des pâtures et près de fauche. A la côte, le Canard souchet se reproduit principalement dans les prairies riches en cuvettes poldériennes. Dans le Bas-Escaut, l'espèce niche maintenant, après la disparition de grandes superficies de prairies basses, dans toutes sortes de biotopes mal drainés créés à l'occasion des travaux portuaires. Ici, des terrains de remblais inondés avec une végétation ni trop dense ni trop haute sont aussi acceptés. En Campine, le Canard souchet préfère des bruyères ouvertes avec des étangs et des associations à bruyère quaternée et des prairies mal drainées avec, au voisinage, des abreuvoirs, des argilières, des étangs de tourbières et des étangs de pisciculture. Sur le cours moyen de l'Escaut et le long de ses affluents, il reste principalement limité aux prairies humides. Dans le reste du pays, l'espèce se trouve isolément au voisinage de toutes sortes de plans d'eau eutrophes. L'intensification toujours croissante de l'agriculture constitue une menace sérieuse en nombre d'endroits. La disparition de mini-biotopes marécageux tels que mares-abreuvoirs, dépressions humides, fragments de bruyère, etc. pourrait avoir une influence négative dans le futur.

P. Maes et H. Voet\*

# ANAS CLYPEATA



# Fuligule milouin, *Aythya ferina*

## DISTRIBUTION

La Fuligule milouin a augmenté dans tout le nord-ouest de l'Europe au cours de ce siècle. Cette évolution s'est surtout marquée en Belgique à partir des années 60. Malgré une expansion et une augmentation de population, il reste, comme l'illustre la carte, un nicheur plutôt localisé. Les plus grands centres de dispersion sont actuellement le Bas-Escaut anversoise, la Campine anversoise et de Turnhout, le Limbourg central, le Brabant avec la vallée de la Dyle, la dépression de la Haine et Gozée. Dans la plupart des autres endroits où cette espèce a récemment essayé de s'implanter, la population n'est pas encore bien installée.

## ABONDANCE

Aux environs de 1975 la population devait comporter de 150 à 180 couples d'après l'analyse des données de l'atlas et des informations complémentaires. Le Fuligule milouin a encore légèrement augmenté par après, et, malgré une diminution locale dans le centre du Limbourg, on peut évaluer en 1980 la population à  $\pm 230$  couples répartis comme suit : Bas-Escaut et Campine anversoise :  $\pm 60$  ; région de Turnhout : 15-20 ; Campine limbourgeoise : 50-60 ; Brabant :  $\pm 50$  ; Hainaut :  $\pm 30$  ; reste du pays : une dizaine de couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

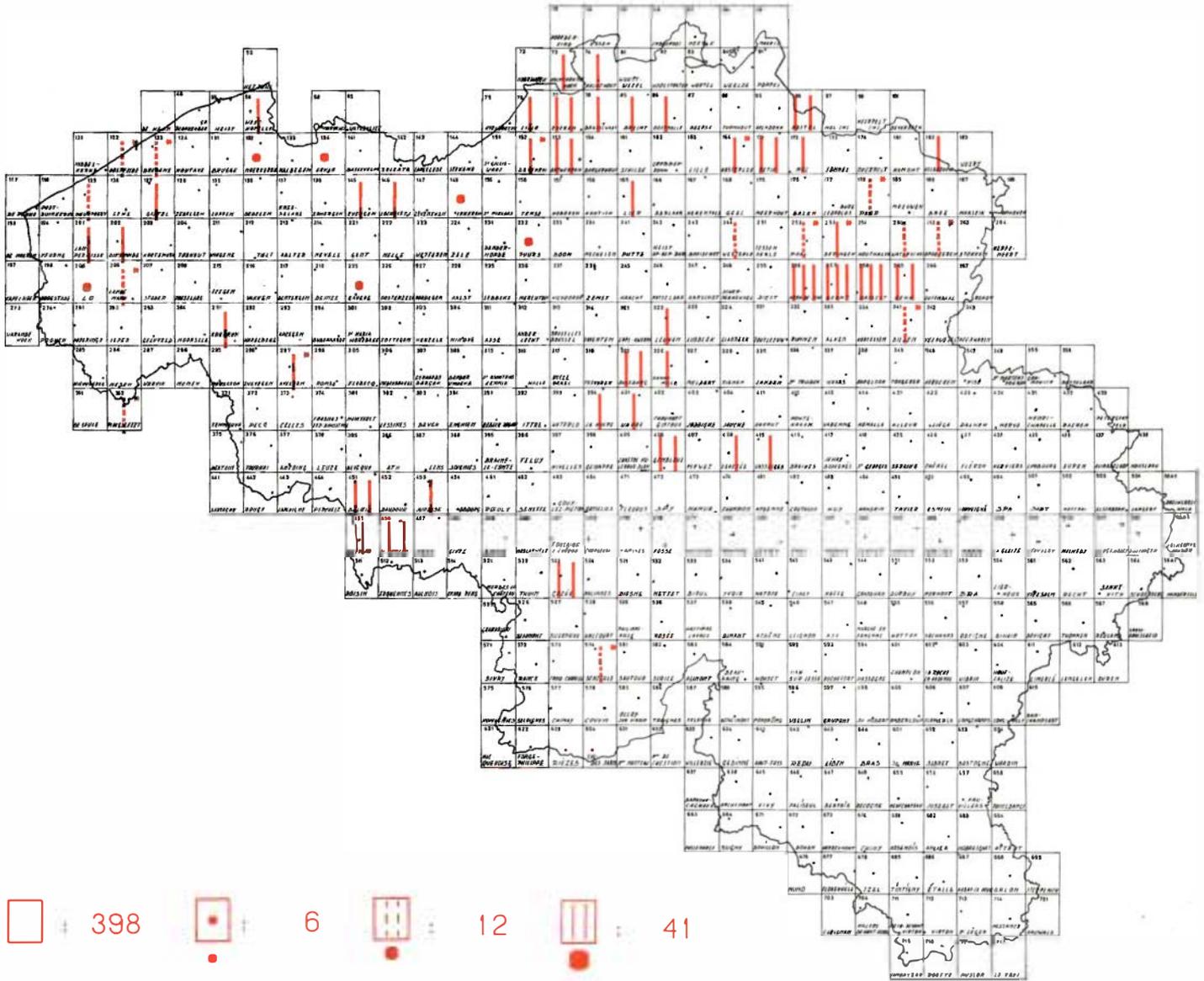
Le Fuligule milouin niche régulièrement en Belgique depuis 1956. Avant cela, il n'y eut que des cas de nidification exceptionnels (1919 dans l'Yser et 1923 à Weelde). Il se reproduit depuis 1951 à Kalmthout ; cet endroit a été durant de longues années l'unique lieu de nidification en Belgique. Les terrains militaires des environs ont été colonisés par la suite. Le Bas-Escaut a été occupé en 1963 et, vers la même époque, les étangs de pisciculture du Limbourg central (1964) et de Mol-Postel. La dépression de la Haine et la vallée de la Dyle semblent avoir été colonisées à la fin des années 50, mais l'espèce n'y nichait alors pas encore régulièrement. Le nombre de couples a ensuite nettement augmenté, et le Fuligule milouin commença à nicher dans de nombreux endroits, parfois de façon temporaire. Ces dernières années, le nombre de cas accidentels en Flandre occidentale et orientale devient plus important, si bien qu'une population stable pourrait aussi s'y développer. La population, estimée à une trentaine de couples en 1965 et à une cinquantaine en 1966, a atteint 60 couples en 1971. Par la suite, la tendance a été à l'augmentation pour atteindre le total de  $\pm 230$  couples, malgré des périodes de stabilisation.

## HABITAT

Au premier rang des endroits colonisés se trouvent les étangs de bruyère légèrement eutrophisés ; viennent ensuite les étangs de pisciculture et d'autres pièces d'eau à caractère eutrophe. La présence d'une zone en voie d'atterrissement suffisante est importante pour l'emplacement du nid ; le Fuligule milouin niche beaucoup plus près du bord de l'eau que le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*). La profondeur de l'étang ne peut pas dépasser un mètre cinquante à deux mètres. L'espèce s'adapte beaucoup moins que le Morillon, pour son biotope de nidification, à des milieux artificiels récemment créés.

P. Maes et H. Voet\*

# AYTHYA FERINA



# Fuligule nyroca, *Aythya nyroca*

## DISTRIBUTION ET ABONDANCE

La première nidification certaine du Fuligule nyroca en Belgique a été découverte en 1976 à Geel (Bosmans et Van Doninck, 1977).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'espèce est un nicheur très rare dans l'ensemble de l'Europe occidentale où il apparaît nettement erratique. En Europe orientale et dans la partie européenne de l'Union Soviétique, il est bien représenté, surtout à basse altitude. Le Fuligule nyroca a fortement diminué sur la marge occidentale de son aire de reproduction, après y avoir connu une période d'augmentation durant la seconde moitié du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Il n'est qu'un nicheur sporadique dans la plupart des régions. Des nidifications ont été observées un peu plus fréquemment au cours de la dernière décennie. Elles sont partiellement imputables à des oiseaux échappés de captivité, mais ceci reste mal établi chez cette espèce soumise à d'aussi importantes fluctuations d'effectifs. En République fédérale d'Allemagne et en France, le Nyroca peut à peine être considéré aujourd'hui comme un nicheur régulier. Aux Pays-Bas la population est comprise entre un et cinq couples ; l'occupation la plus régulière est au Naardermeer et au Botshol. En 1974, un couple mixte *A. nyroca* x *A. ferina* a niché au Grootte Peel. En Belgique, en dehors du cas de 1976, on a soupçonné une nidification en 1909 à Moerbeke (Flandre orientale) ; ce cas, survenant au cours d'une période d'expansion de l'espèce, ne fut pas retenu. Tous les autres cas sont trop peu documentés et très douteux.

## HABITAT

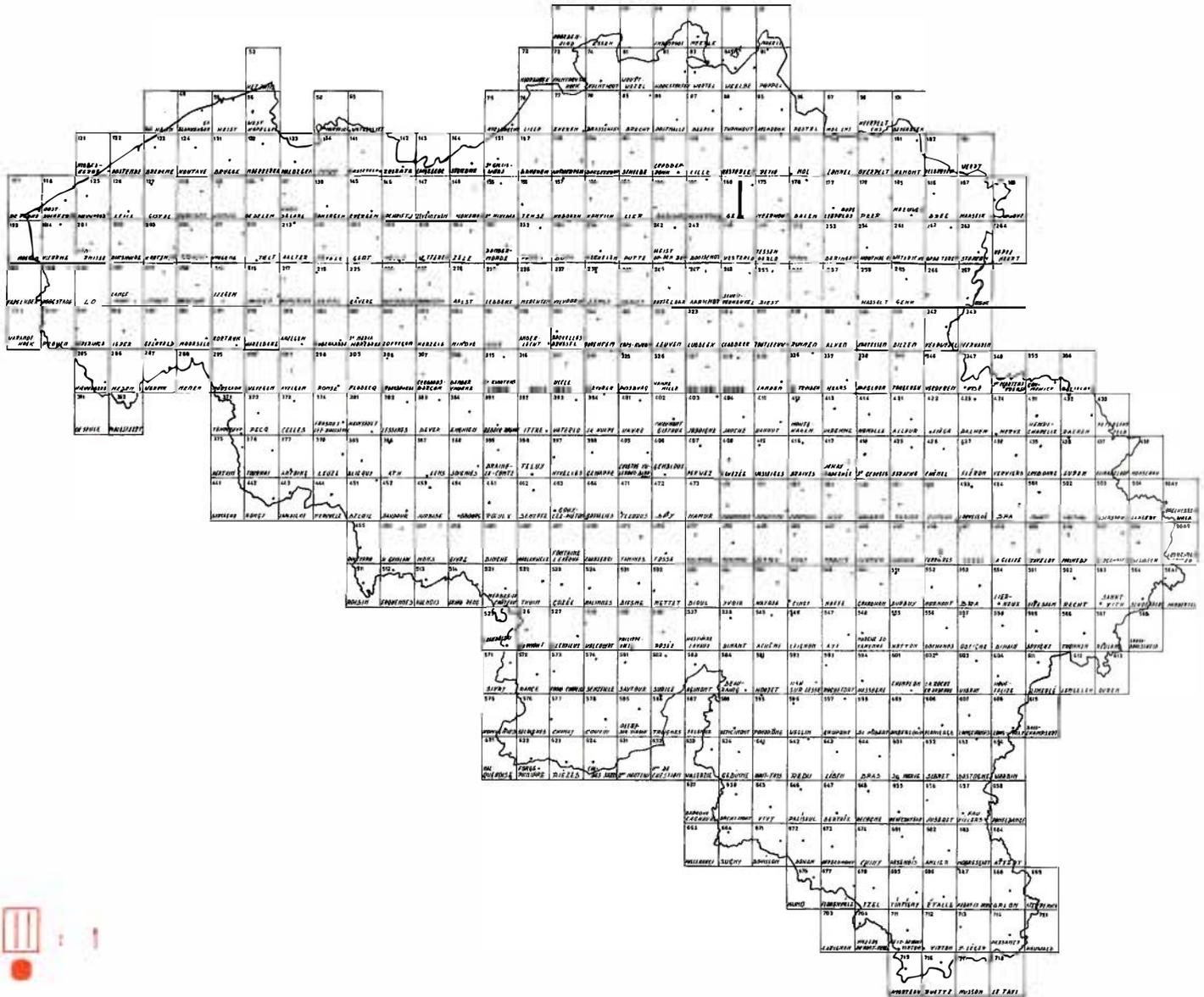
A Geel, la nidification a eu lieu sur un étang de pisciculture envahi de végétation. Ce biotope est préféré dans une grande partie de l'Europe orientale, entre autres la Pannonie et les Balkans, malgré le fait que le Fuligule nyroca soit à l'origine un oiseau des lacs steppiques.

## BIBLIOGRAPHIE

Bosmans, R. et K. Van Doninck. 1977. De Witoogend, een eerste broedgeval voor België in de Antwerpse Kempen ? *Wielewaal* 43 : 14-16.

P. Maes et H. Voet\*

# AYTHYA NYROCA



# Fuligule morillon, *Aythya fuligula*

## DISTRIBUTION

La distribution du Fuligule morillon reste très morcelée dans notre pays en dépit d'augmentations sensibles et même localement spectaculaires. Globalement, elle ressemble fortement à celle du Fuligule milouin (*Aythya ferina*). Le Bas-Escaut constitue la zone de nidification la plus importante. En Campine, l'espèce est locale, mais en nombre croissant. Ces dernières années la vallée de la Dyle et ses environs deviennent une zone d'implantation plus significative. En d'autres régions telles que les Polders côtiers, la région gantoise, les vallées de l'Escaut, du Rupel, de la Nèthe et de la Haine, le Fuligule morillon s'est aussi établi durablement mais le nombre de couples y reste provisoirement limité.

## ABONDANCE

Pendant la période de référence de l'atlas, environ 200 couples devaient nicher dans notre pays, pour moitié dans la région du Bas-Escaut. Ce total a depuis lors plus que doublé et atteint au moins 460 couples en 1980-1981. D'après des comptages et un examen de la littérature, ceux-ci se répartissaient comme suit : Bas-Escaut : 220 ; Campine anversoise : 75 ; Campine limbourgeoise : 25 ; vallée de la Dyle, dépression de la Haine et plateau brabançon :  $\pm$  80 ; Polders côtiers, région gantoise et vallée de l'Escaut : 30-40 ; vallée du Rupel et de la Nèthe, région malinoise : 20-25.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Fuligule morillon montre une tendance à l'expansion et à l'augmentation dans l'ensemble de l'Europe occidentale. Cette évolution est également fortement marquée dans notre pays, surtout depuis les années 70. L'espèce a niché pour la première fois en Belgique en 1947. Entre 1956 et 1965, les étangs de pisciculture de Zonhoven et Zolder ont été occupés presque chaque année, avec un maximum de six couples et, en 1958 et 1959, respectivement un et deux couples ont niché à Brecht. Après des cas occasionnels en 1947, 1952 et 1963, l'espèce niche en nombre croissant depuis 1966 dans le Bas-Escaut (provinces d'Anvers et de Flandre orientale). Cette aire représente aujourd'hui la principale implantation du Fuligule morillon en Belgique. La situation y a évolué comme suit : un couple en 1966, 37 en 1971, 88 en 1976 et 219 en 1981. Une augmentation similaire et aussi spectaculaire fut enregistrée à peu près simultanément en plusieurs endroits des Pays-Bas. La Campine a été colonisée en petit nombre à partir de 1968. Le nombre de couples nicheurs y a régulièrement augmenté, surtout après 1975. Les principaux centres de reproduction sont aujourd'hui Sint-Lenaarts - Rijkvorsel, Mol-Postel, Kalmthout et le centre du Limbourg. Pour l'ensemble de la Campine, la population peut actuellement être estimée à un minimum de 100 couples. Après 1970, les régions colonisées se sont multipliées : vallée de la Dyle en 1971, dépression de la Haine en 1972, vallée de l'Yser en 1974, région malinoise en 1975. Dans toutes ces zones, l'espèce a entretemps augmenté et s'est implantée dans de nouveaux biotopes. Dans le futur, les grandes facultés d'adaptation de l'espèce et une dynamique favorable sont les garants d'une poursuite de la progression, et ceci en dépit de la future disparition de sites temporaires importants du Bas-Escaut.

## HABITAT

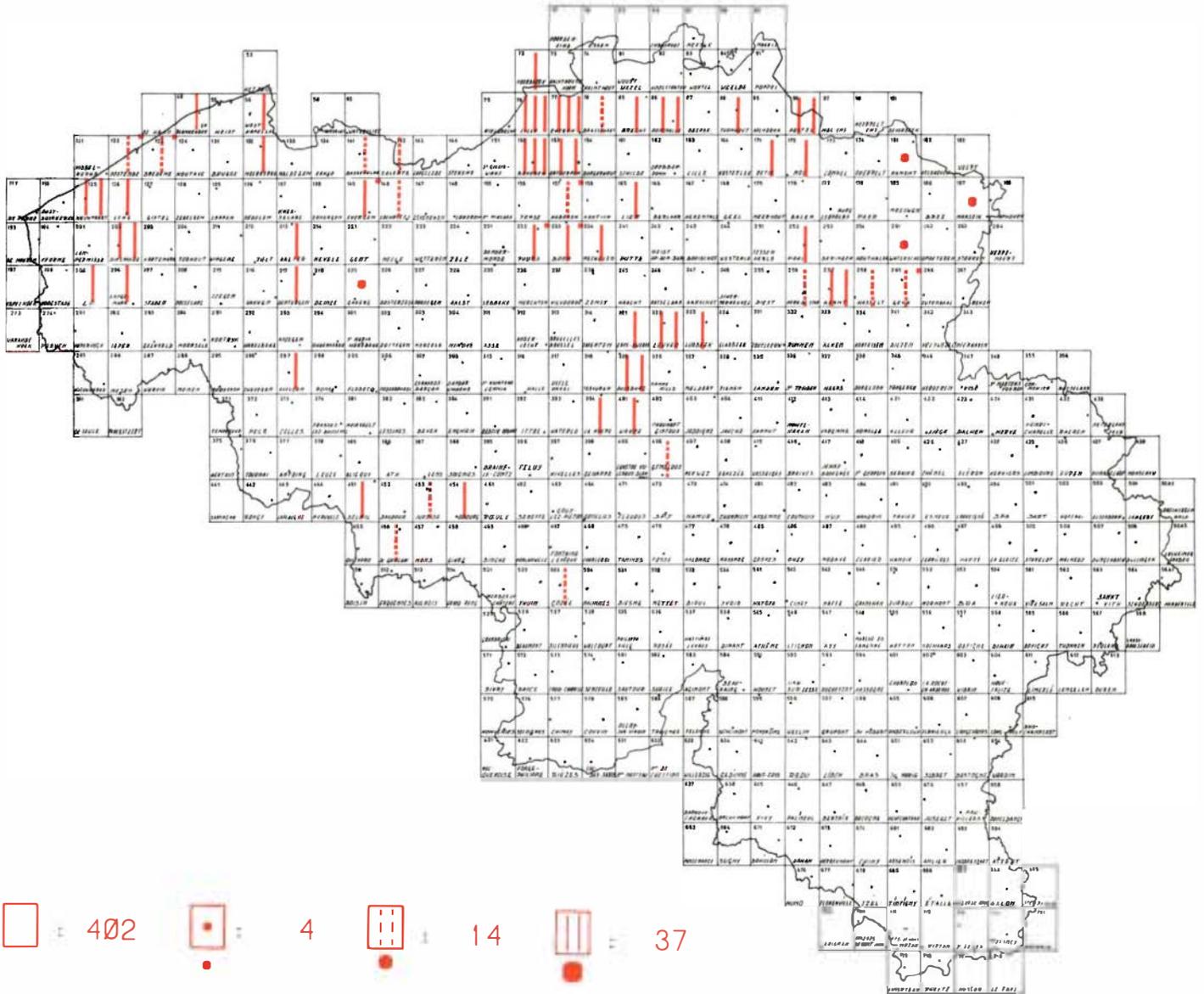
~~Le Fuligule morillon peut être considéré comme une espèce profitant réellement de l'activité humaine. La forte augmentation qui s'est~~ manifestée en Europe occidentale, principalement au cours des deux dernières décennies, est liée à l'apparition de toutes sortes de nouveaux biotopes. Une grande partie de la population belge niche aujourd'hui sur des terrains de remblais inondés ou à proximité. Dans les Polders, ce fuligule niche davantage au bord de criques et de larges voies d'eau. En Campine il préfère les argilières et sablières abandonnées ainsi que des étangs de pisciculture ; même des étangs pauvres en nourriture ne sont pas dédaignés. En Moyenne-Belgique, il occupe surtout des étangs de pisciculture et des milieux apparentés. Le Fuligule morillon se satisfait de toutes sortes de plans d'eau, aussi bien eutrophes que mésotrophes si des conditions de nidification satisfaisantes, même minimales, sont atteintes et pour autant que le site ne soit pas trop profond. La nidification en parcs urbains, comme dans les pays limitrophes (Pays-Bas, R.F.A., Angleterre), n'a pas encore été observée. Des colonies lâches peuvent se former surtout là où de petites îles sont disponibles (Bas-Escaut).

## BIBLIOGRAPHIE

Arnhem, R. 1959. Le Fuligule morillon, *Aythya fuligula* (L.), nicheur en Belgique. Gerfaut 49 : 43-51.

P. Maes et H. Voet\*

# AYTHYA FULIGULA



# Bondrée apivore, *Pernis apivorus*

## DISTRIBUTION

L'espèce niche essentiellement au sud du sillon Sambre-et-Meuse, mais la répartition n'y est pas uniforme, ce qui est peut-être partiellement dû à son instabilité, l'installation de la Bondrée dépendant largement des conditions climatiques et alimentaires. L'Ardenne méridionale et centrale notamment apparaissent peu occupées par rapport au Condroz, à la Fagne-Famenne et à la Lorraine, ce qui n'est probablement pas entièrement explicable par une prospection insuffisante. La répartition en Basse et Moyenne-Belgique est nettement ponctuelle : seuls le plateau campinois et le Brabant accueillent plusieurs couples ; les Flandres, la Hesbaye et le Hainaut occidental ne comptent que l'un ou l'autre couple isolé. Parmi les accipitridés, c'est pour cette espèce que la proportion de rectangles où la nidification est seulement jugée « probable », est la plus élevée. Il semble a priori que les habitats propices soient plus nombreux que ceux qui ont été effectivement occupés, comme il est vraisemblable que l'espèce puisse être quelque peu plus répandue en Basse et Moyenne-Belgique lors des années favorables.

## ABONDANCE

La population est estimée par la méthode des moyennes à 380 couples, avec un minimum de 160 couples. La Bondrée n'est nulle part abondante : le maximum signalé est de huit couples nicheurs sur une planchette (région ardennaise du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse), mais la plupart des estimations ne dépassent pas deux ou trois couples par rectangle.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La Bondrée était anciennement décrite comme rare (e.a. Selys-Longchamps, 1842) et van Havre (1928) ne la connaissait qu'en Ardenne-Famenne ainsi que près de Mons. Depuis, l'aire s'est étendue au Brabant et à la Campine à partir de 1932 (Keyers, 1932 ; Wortelaers, 1933), à la Flandre à partir de 1962 (Lippens et Wille, 1972). Les nidifications y seraient néanmoins restées rares et même irrégulières. Sa présence au Pays de Herve pourrait aussi être assez récente car Ghilain (1954) la limitait au sud d'une ligne Werbomont - Stoumont - Eupen. L'Avifaune de Belgique (1967) avançait un total de 125-175 couples, Lippens et Wille (1972) de 130 couples dont 90 % en Haute-Belgique. L'atlas élargit quelque peu l'aire de nidification (nord du Hainaut) et donne une estimation totale supérieure. L'hypothèse d'une augmentation doit être tempérée par l'éventualité de sous-estimations antérieures ; toutefois, compte tenu de l'instabilité de l'espèce, elle reste possible, notamment à la faveur d'une meilleure protection et, peut-être, d'années favorables pendant la période de référence de l'atlas.

## HABITAT

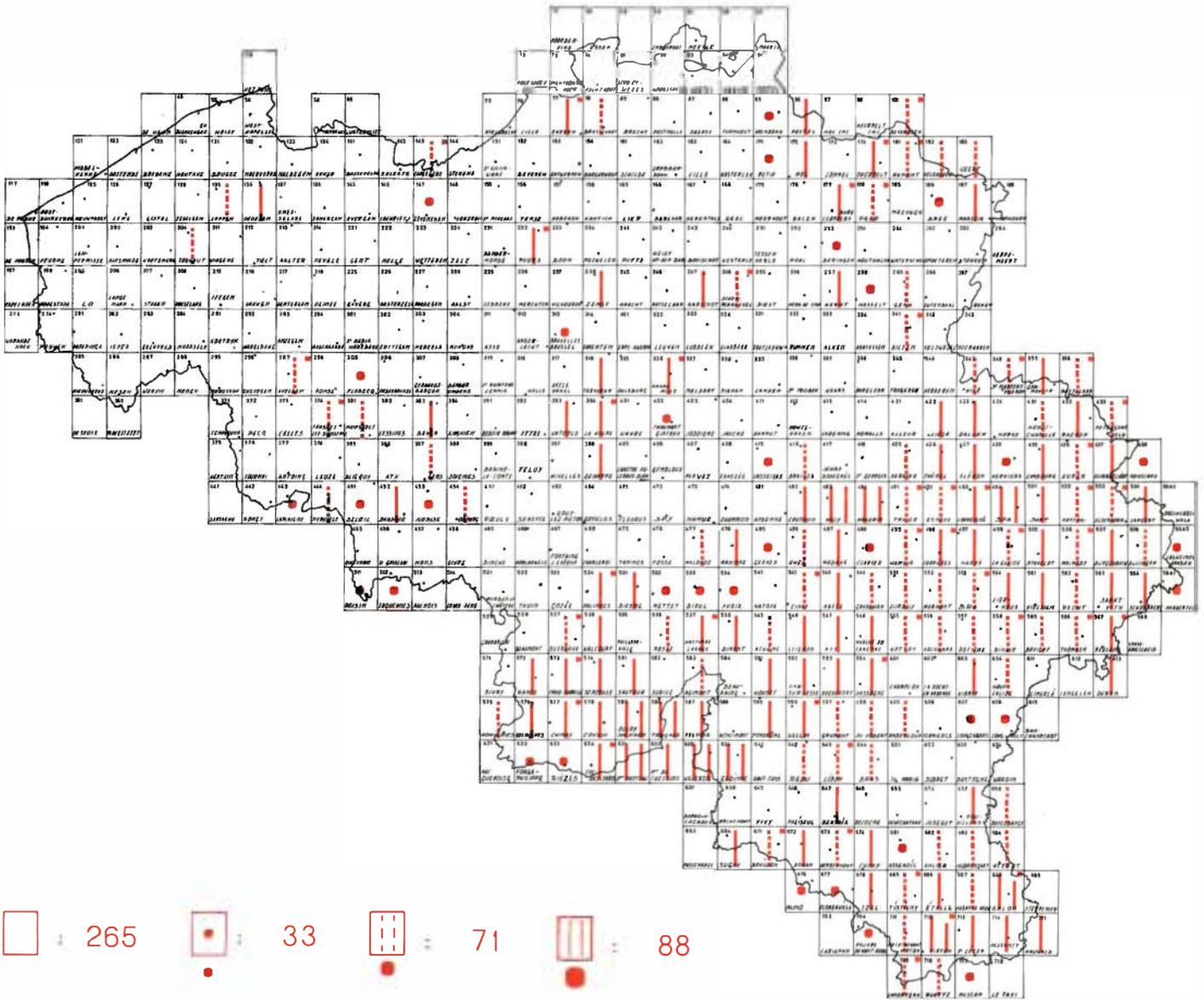
La Bondrée recherche des boisements clairs, assez étendus, entrecoupés de clairières et de zones dégagées où elle peut notamment trouver les couvains d'hyménoptères. Elle évite les plantations d'épicéas mais accepte localement les pinèdes avec éricacées en sous-bois.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ghilain, P. 1954. *Pernis apivorus* (L.). Gerfaut 44 : 183-185.  
Keyers, A. 1932. *Pernis apivorus apivorus* (L.). Gerfaut 22 : 31-32.  
Wortelaers, F. 1933. *Pernis apivorus apivorus* (L.). Gerfaut 23 : 167.

E. Clotuche, A. Demaret et J.-P. Jacob

# PERNIS APIVORUS



□ : 265

◻ : 33

▤ : 71

▥ : 88

▧ : 149

▨ : 10

# Milan noir, *Milvus migrans*

## DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Entre 1973 et 1977, la reproduction de couples isolés a été prouvée à Moerbeke en 1976, Wachtebeke et Sart-lez-Spa en 1977 ; en outre, un couple a tenté de nicher en 1973 à Anvaing (Bastien, 1973), un autre a estivé en 1977 dans la vallée de la Dyle et l'espèce a probablement niché en 1977 en Lorraine.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Des cas de nidification ont été signalés à Bouillon en 1920, 1921 (Galasse, 1920 et 1921) et 1963 (Lippens et Wille, 1972), et à Roly en 1963 (Lippens et Wille, 1972) ; aucun de ces cas n'a été documenté de manière tout à fait satisfaisante mais ils semblent vraisemblables (Ledant *et al.*, 1983 ; P. Devillers, com. pers. ; cfr. Heim de Balzac, 1968). L'augmentation de la population française est vraisemblablement à l'origine de l'accroissement des observations estivales en Belgique depuis les années 60, puis de la découverte de tentatives de reproduction à partir de 1969 (bois de la Gileppe), et enfin de nidifications réussies. La nidification fut annuelle de 1976 à 1981 au moins en Flandre (Moerbeke 1976, Wachtebeke 1977, Deinze 1978, Bornem, 1979, Bazel 1980-81 - Reygaert et Pollet, 1978 ; D'Hertefeldt, 1980 ; Robinet *et al.*, 1981 ; Geers *et al.*, 1982) ; depuis 1980 elle est régulière en Lorraine (un à trois couples).

## HABITAT

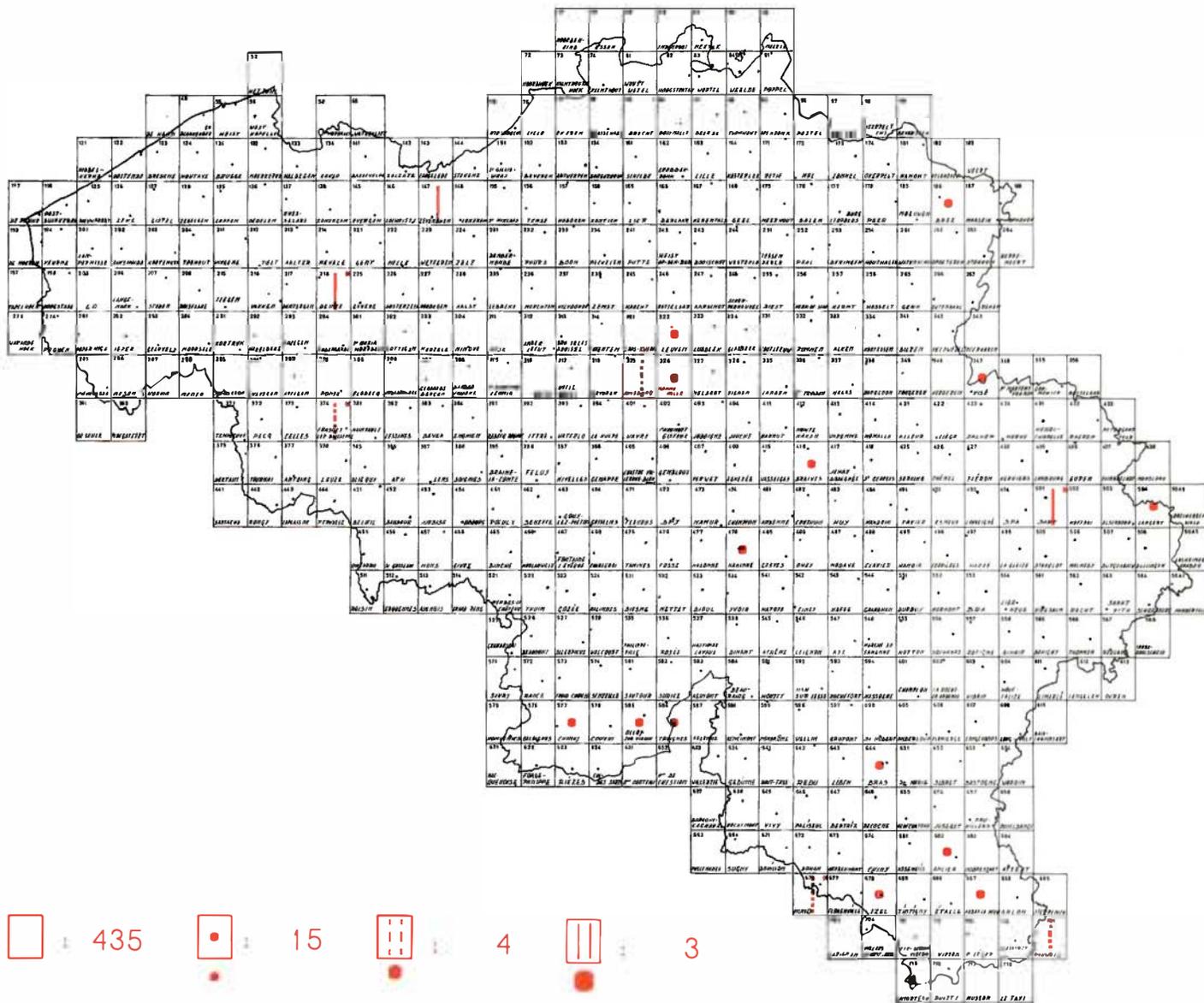
En Lorraine, les Milans noirs occupent une région à dominante herbagère parsemée de petits bois et encadrée de massifs forestiers importants ; ils nichent dans des bois de feuillus d'étendue moyenne ou sur des lisières forestières. Une attraction vis-à-vis des plans d'eau ne semble pas particulièrement évidente en Wallonie. Elle est plus apparente en Flandre et dans la vallée de la Dyle : polders avec vastes peupleraies (nid), fossés et criques à proximité de l'Escaut (Bazel), nidification dans un platane en bordure d'un ancien bras de l'Escaut (Bornem), parc de château entouré de prairies à proximité de la Lys (nid au voisinage d'une héronnière - Deinze), vallée parsemée d'étangs et de peupleraies (Dyle).

## BIBLIOGRAPHIE

- Bastien, P. 1973. Une tentative de nidification du Milan noir (*Milvus migrans*) dans le nord-ouest de la province du Hainaut ? Aves 10 : 201-202.
- D'Hertefeldt, H. 1980. Broedgeval van de Zwarte wouw (*Milvus migrans*) in Bornem. Wielewaal 46 : 72-74.
- Galasse, A. 1920. Nidification du Milan noir en Belgique. Gerfaut 10 : 101-108.
- Galasse, A. 1921. Compte rendu de recherches nidicologiques faites dans la région de Bouillon. Gerfaut 11 : 82-86.
- Heim de Balzac, H. 1968. Précisions sur la distribution des rapaces en Lorraine. Alauda 36 : 157-162.
- Reygaert, M. et J. Pollet. 1978. Een broedgeval van de Zwarte Wouw te Deinze (Bachte-Maria-Lerne). Wielewaal 44 : 365-372.
- Robinet, F., W. Van Hoyweghen et T. Temmerman. 1981. Suksesvol broedgeval van de Zwarte Wouw (*Milvus migrans*) in 1980 te Bazel. Wielewaal 47 : 444-447.

E. Clotuché, A. Demaret et J.-P. Jacob

# MILVUS MIGRANS



# Milan royal, *Milvus milvus*

## DISTRIBUTION

A l'exception de nidifications isolées en Flandre orientale (Assenede) et en Campine limbourgeoise, tous les cas proviennent de trois zones distinctes de Haute-Belgique : Lorraine, Hautes-Fagnes et plateaux voisins, sud du namurois et de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

## ABONDANCE

De une à six nidifications ont été établies annuellement de 1973 à 1977. Cette variation traduit notamment une certaine irrégularité d'occupation des sites et des régions, assez fréquente chez cette espèce. Compte tenu des cas probables, la population peut être estimée à un maximum de 10 couples entre 1973 et 1977.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

En Lorraine et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'espèce a été signalée en période de nidification de façon régulière depuis des dizaines d'années mais il est vraisemblable que des cas de nidification sont demeurés méconnus. En ce qui concerne le nord-est de l'Ardenne, il est probable que les cas relevés correspondent à un retour de l'espèce après une absence prolongée dans cette région, où elle aurait été présente à la fin du siècle dernier et au début de ce siècle (Wiesemes, 1976). D'une façon générale, le nombre des cas de nidification recensés au cours de l'enquête plaide pour une extension en Belgique.

## HABITAT

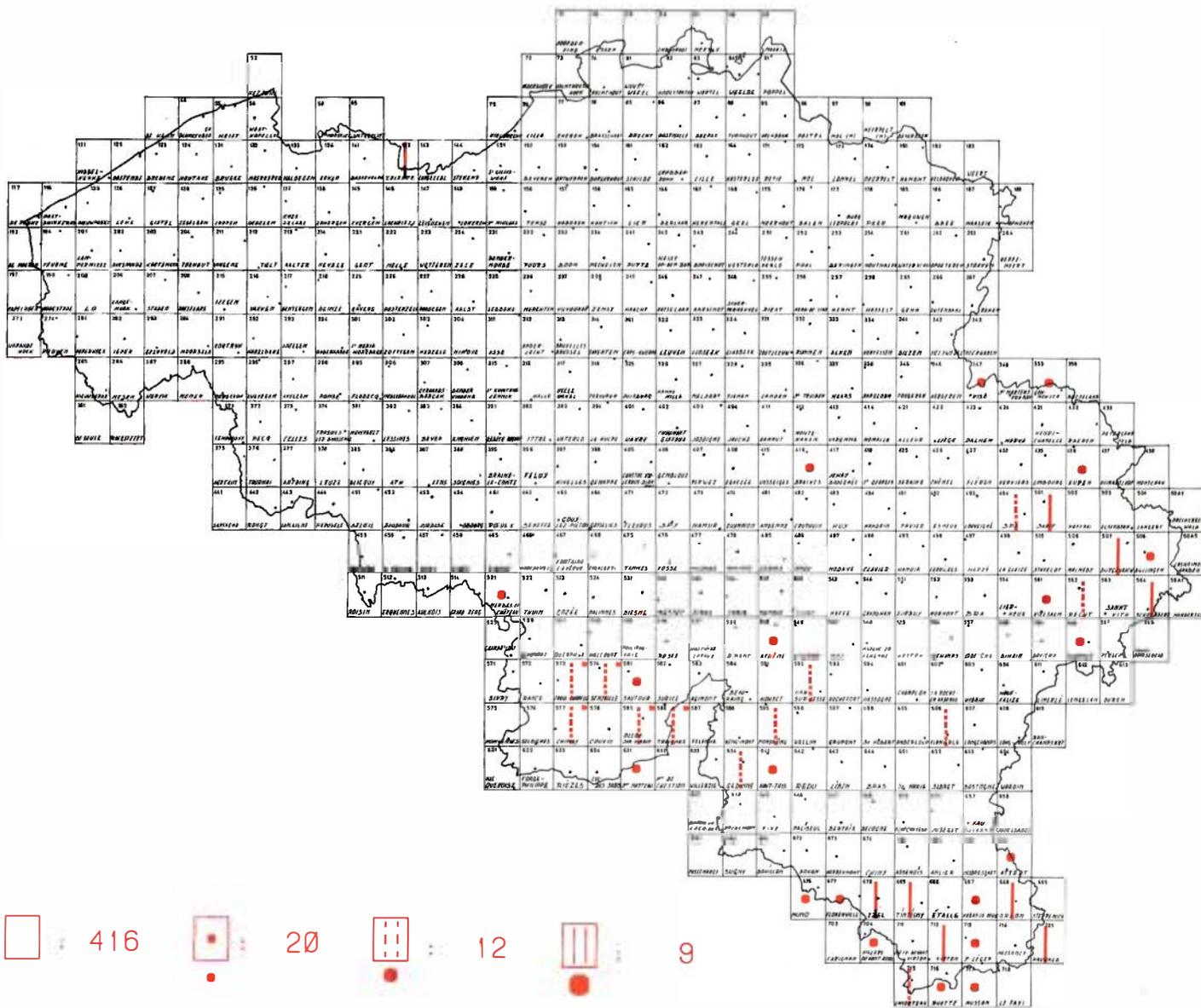
Le Milan royal occupe des mosaïques de bois (surtout feuillus), bosquets et terrains dégagés à dominante herbagère. Le nid se trouve souvent dans des feuillus proches d'une lisière, à l'occasion dans des épicéas. A Assenede, ce milan adopta une plantation de peupliers située dans un polder. Des décharges publiques sont fréquemment proches du site de nidification ; le Milan royal ne semble par contre pas lié à la présence d'eau. Comme la Buse variable (*Buteo buteo*), il commence à nicher en terrain découvert, par exemple dans des rangées d'arbres sur les plateaux de l'est (Wiesemes, 1982).

## BIBLIOGRAPHIE

- De Lust, R. 1978. Rode Wouw (*Milvus milvus*) broedde in Oost-Vlaanderen. *Wielewaal* 44 : 33-40.  
Wiesemes, H. 1976. Le Milan royal (*Milvus milvus*) niche à nouveau dans l'est de la Belgique. *Aves* 13 : 235-242.  
Wiesemes, H. 1982. Nidification du Milan royal (*Milvus milvus*) en terrain découvert. *Aves* 19 : 91-97.

E. Clotuche et A. Demaret

# MILVUS MILVUS



# Busard des roseaux, *Circus aeruginosus*

## DISTRIBUTION

La répartition de l'espèce reflète sa préférence pour les zones humides comprenant des roselières. La moitié des localisations provient de Campine orientale ; les autres se situent dans la région du Bas-Escaut anversoise, aux environs d'Assenede, à Woumen, à la côte, à Virelles, dans les vallées de la Haine et de la Dyle, ainsi qu'en Gaume.

## ABONDANCE

Les rectangles sont généralement occupés par des couples isolés (deux fois deux couples), ce qui permet d'estimer la population totale à environ 25 couples. Compte tenu d'une certaine progression entre 1973 et 1977, ce nombre reflète plutôt la situation en fin de période.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Busard des roseaux était jadis commun dans les grands marais campinois et accidentel ailleurs (Selys-Lonchamps, 1842 ; Deby, 1845). Les persécutions expliquent sans doute principalement sa raréfaction au début du XXe siècle (van Havre, 1928). Comme dans d'autres pays, un redressement temporaire fut apparent entre 1940 et 1960. Au cours de cette période, l'espèce s'est notamment installée à partir de 1945 à Woumen (Vanpeperstraete, 1945) et de 1946 à Harchies (Nef, 1959), tandis que des reproductions irrégulières étaient notées en Tournaisis (Delmée, 1952 ; Nef, 1954), dans la vallée de la Dyle (Herroelen et De Fraîne, 1975) ainsi qu'occasionnellement en 1954 à Zandvliet (Huyskens, 1955). En Haute-Belgique, la première nidification est observée en 1957 à Virelles (Lippens et Wille, 1972). Une régression se développe ensuite dans le courant des années 60 et la population précédemment estimée à 30 couples se réduit à 10 couples (Lippens et Wille, 1972). Cette tendance s'est toutefois inversée depuis lors sous l'action possible d'une réduction des persécutions et du risque phytosanitaire, ainsi que de la croissance explosive de la population de l'Ysselmeer. Ce busard est revenu entre 1973 et 1977 dans les marais d'Harchies qui avaient été temporairement asséchés, dans la région des criques, dans le Bas-Escaut et à Virelles ; il est apparu en 1977 en Gaume et au littoral. Ces dernières années ont vu le Busard des roseaux nicher annuellement en Brabant et étendre sa présence en plusieurs régions (vallée de la Haine, Flandre poldérienne, Bas-Escaut, Campine). La population limbourgeoise compte 15 à 20 couples en 1984 (J. Gabriëls, com. or.) et une trentaine de couples nichent dans les autres provinces, comme l'indique le bilan des reproductions observées en 1981 : Anvers huit au moins, Flandres douze, Hainaut six, Brabant deux, Luxembourg un. Doublant ses effectifs depuis 1977, la population belge peut maintenant être estimée à 40-50 couples.

## HABITAT

L'habitat de nidification généralement décrit est la roselière dense, vaste, le plus souvent humide, tandis que le territoire de chasse comprend des marais, étangs marécageux, criques, prés humides, landes, schorres ainsi que des zones agricoles et des terrains remaniés. La nidification a été récemment observée dans une cariçaie lorraine et est anciennement mentionnée dans des prés de fauche.

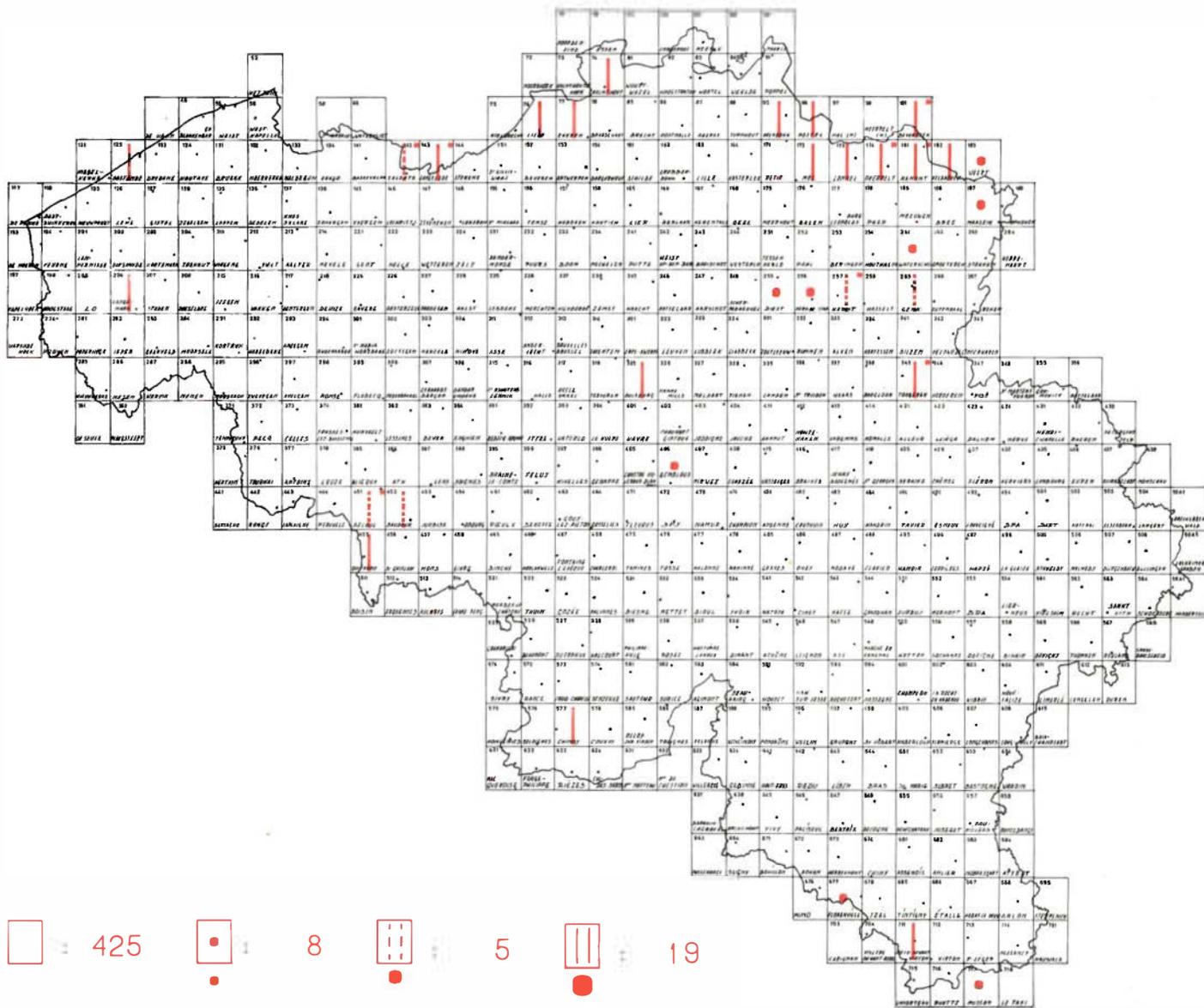
## BIBLIOGRAPHIE

Huyskens, G. 1955. *Circus aeruginosus* (L.). Gerfaut 45 : 158.

Vanpeperstraete, A. 1945. Observations ornithologiques faites au lac de « Blankaert » et aux « Broeken » environnants de l'Yser, en 1945. Gerfaut 35 : 140-141.

E. Clotuche, J.-P. Jacob et A. Demaret

# CIRCUS AERUGINOSUS



# Busard Saint-Martin, *Circus cyaneus*

## DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Un couple a niché avec succès en 1973 en Ardenne (divers observateurs, données confidentielles de l'atlas). D'autres cas de nidification ont pu avoir lieu en Calestienne et en Campine notamment, les indications « possibles » de la carte se rapportant toutes à des observations estivales uniques sans autre indice de nidification.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

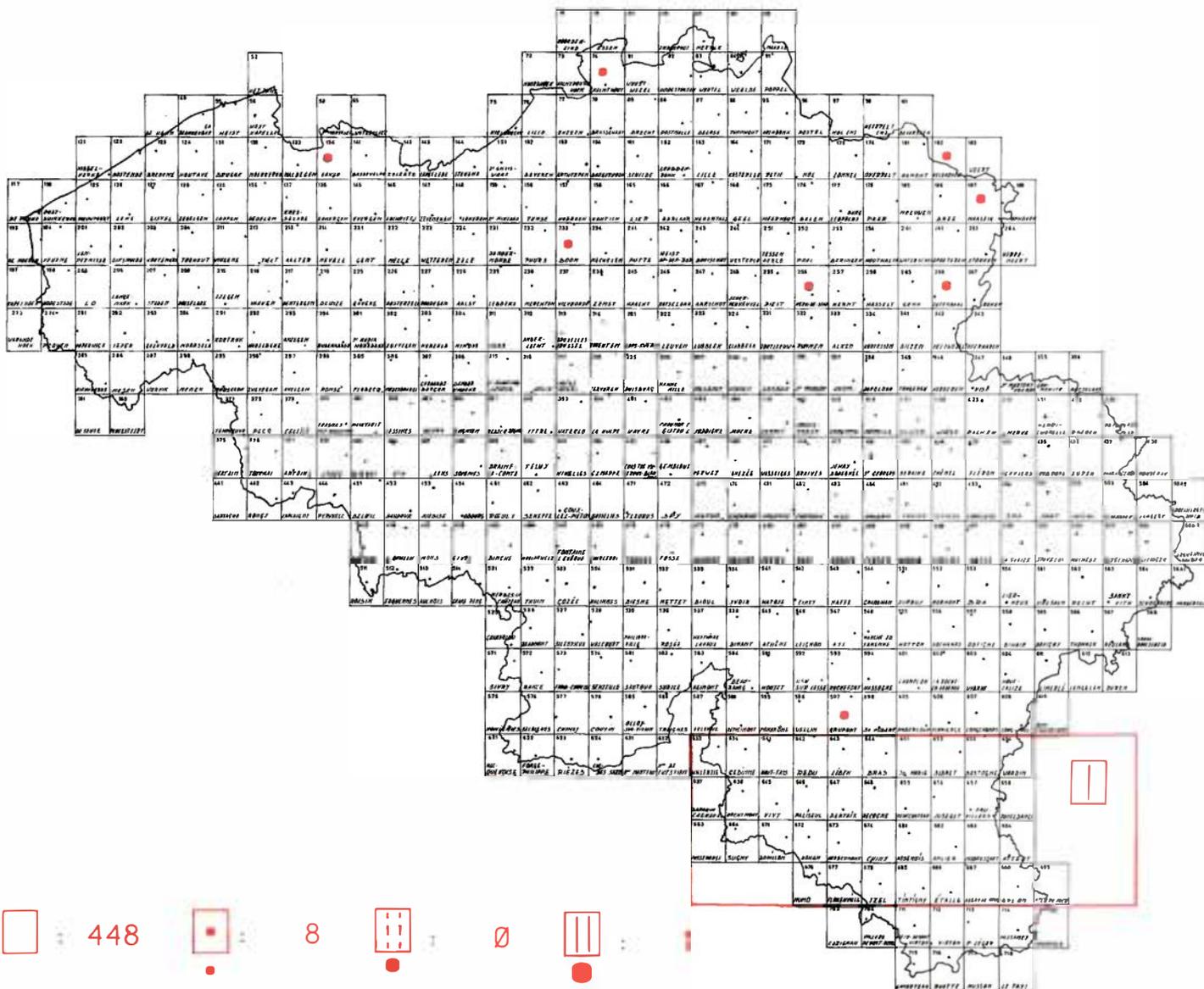
Le statut ancien de l'espèce en Belgique est obscur. Il est probable qu'elle ait niché dans les Hautes-Fagnes jusqu'à une date inconnue. Selys-Longchamps (1842), Ch. F. Dubois (1854), Fallon (1875) et A. Dubois (1887) ne citent aucune donnée précise de nidification tout en ne l'excluant pas explicitement ; van Havre (1928) ne mentionne de nidification certaine que dans les Hautes-Fagnes, « autrefois ». Cette indication reprend vraisemblablement celles de Coopman (1921, 1927) qui lui aussi parle de « jadis » et indique explicitement la complète disparition de ce busard. En Campine, l'espèce a niché, sporadiquement au moins, jusqu'en 1964 (Lippens et Wille, 1972).

## HABITAT

Le couple qui a niché en 1973 était installé dans une jeune plantation de résineux mêlée d'épilobes (*vide* G. Decrem).

P. Devillers

# CIRCUS CYANEUS



□ 448

■ 8

▨

○

▨

▨

↑

# Busard cendré, *Circus pygargus*

## DISTRIBUTION

Le Busard cendré est limité à quelques sites de Lorraine et de Campine limbourgeoise.

## ABONDANCE

Cinq couples ont niché en Lorraine en 1973, un seul en 1974 et de un à trois par la suite. En Campine limbourgeoise, la nidification d'un couple a été prouvée en 1973 et 1977, celle d'un second jugée probable en 1973.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La nidification du Busard cendré est connue en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle semble toutefois plus récente en Lorraine : deux couples probablement en 1938 (Van Beneden, 1943), observations depuis 1955 à Vance où six couples se seraient reproduits en 1966 (Moïs, 1974). En 1967, 15-20 couples nichaient dans cette région, mais cette population, en marge de celle plus importante de Lorraine française, s'est effondrée les années suivantes : sept couples en 1972, cinq en 1973, de un à trois depuis 1974, aucun en 1984. Des dérangements et des fluctuations en limite d'aire ont été invoqués, mais il est possible que la dégradation des conditions d'hivernage joue également un rôle. Il n'y a pas d'indices probants de reproduction ailleurs en Haute-Belgique. Par contre, le Busard cendré était jadis assez répandu en Campine où sa régression se marque à partir des années 50 à la suite de pertes d'habitat et de la modernisation des pratiques agricoles. Une douzaine de couples étaient encore dénombrés en 1958 (Suetens, 1958), mais en 1970 Lippens et Wille (1972) ne relèvent plus qu'un couple en Campine anversoise et trois en Campine limbourgeoise. Ailleurs, l'espèce a niché jusqu'en 1927 et peut-être en 1944-46 à la côte (Lippens, 1963), en 1942 ou 1943 à Jurbise (Lippens, 1946), en 1943 et 1956 dans la vallée de la Dyle (Wortelaers, 1945 ; Herroelen et De Fraine, 1975), jusqu'en 1946 dans la vallée de l'Yser (Lippens, 1946) et en 1984 près d'Anvers (G. Robbrecht, com. pers.)

## HABITAT

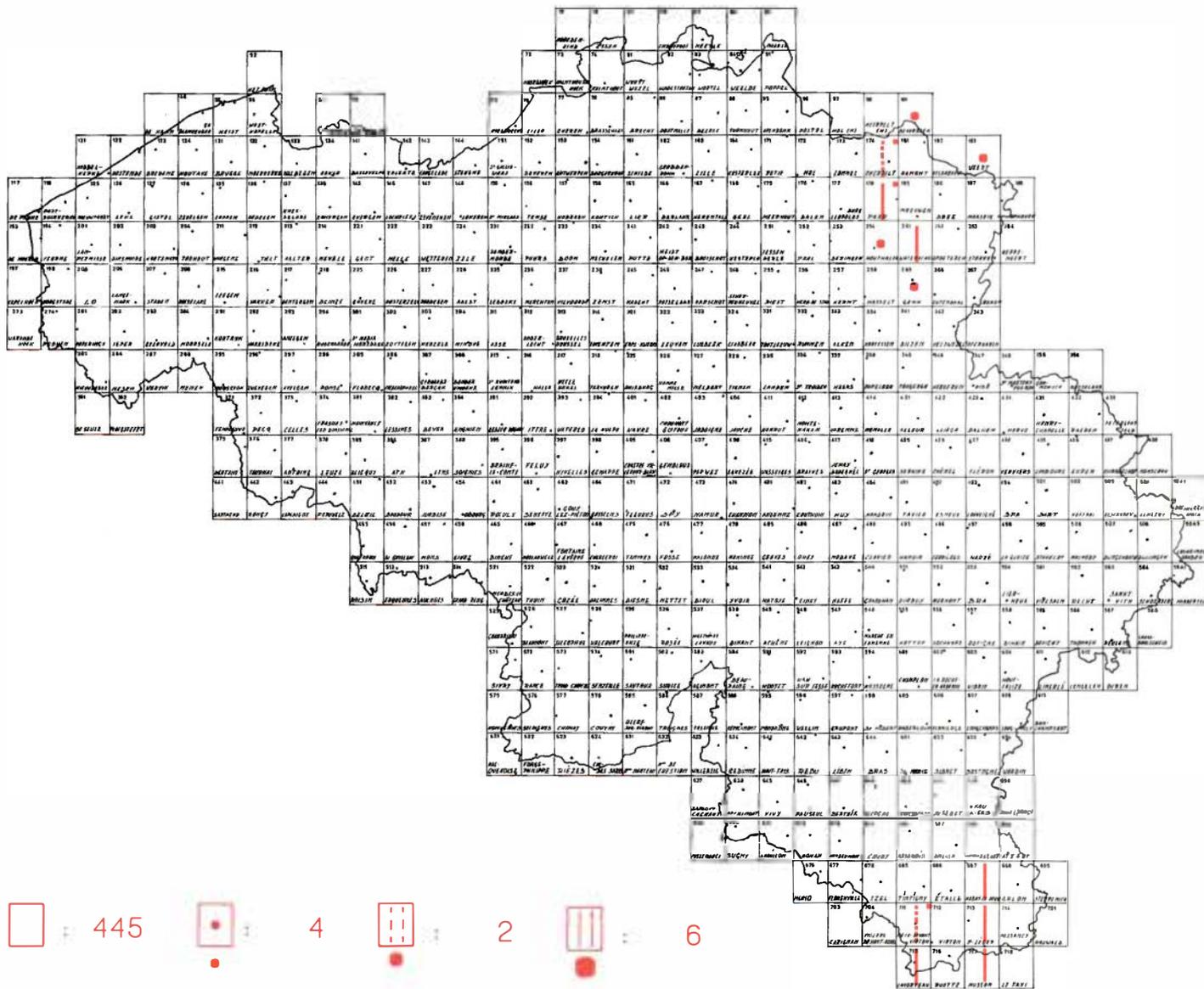
Le Busard cendré nichait au siècle dernier dans des marais et des champs de céréales, seigle et blé (Selys-Longchamps, 1842 ; Deby, 1845). Ce second habitat n'est occupé au XX<sup>e</sup> siècle qu'à l'occasion d'une reproduction près d'Anvers en 1984. Les nicheurs campinois occupaient des bruyères piquetées de jeunes arbres ou, en milieu humide, des bas-marais, des enchevêtrements de Piment royal (*Myrica gale*) ou même des roselières (e.a. Arnhem et Schietecatte, 1959 ; Rappe, 1962). Les dunes littorales ont été habitées au début du siècle. Dans les zones herbagères de Lorraine, ce busard a niché dans des marais (cariçaies, scirpaies, jonchaies, occasionnellement roselière), dans des prés de fauche humides et, une fois, dans une lande à callune.

## BIBLIOGRAPHIE

- Arnhem, R. et O. Schietecatte. 1959. *Circus pygargus* (Linné). Gerfaut 49 : 415-416.  
Lippens, L. 1946. Quelques observations ornithologiques au printemps 1946 ; in Dupond, C. Observations ornithologiques saisonnières et locales. Gerfaut 36 : 41-67 (54-57).  
Petrement, B. 1967. La nidification du Busard cendré (*Circus pygargus*) en Lorraine beige en 1967. Aves 4 : 80-87.  
Suetens, W. 1958. De Grauwe Kiekendief (*Circus pygargus*). Verspreiding in België et broedbiologie. Wielewaal 24 : 257-268.

E. Clotuche, J.-P. Jacob et A. Demaret

# CIRCUS PYGARGUS



# Autour des palombes, *Accipiter gentilis*

## DISTRIBUTION

L'Autour est très nettement concentré au sud du sillon Sambre-et-Meuse, avec toutefois de rares couples au nord-est de la Campine et en Brabant. La zone s'étendant entre Huy-Rochefort à l'ouest et la frontière allemande à l'est est certainement bien occupée par l'espèce ; le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse et la région de la forêt d'Anlier également. En ce qui concerne le reste de la Haute-Belgique, par contre, la distribution présente toute une série de zones apparemment inoccupées qui s'expliquent vraisemblablement par une prospection insuffisante.

## ABONDANCE

Les exigences territoriales de l'espèce sont incompatibles avec de fortes densités, ce qui explique l'absence d'estimations dépassant cinq couples par rectangle. Les chiffres précis fournis ne dépassent généralement pas un ou deux couples et atteignent au maximum quatre-cinq couples par rectangle. Sur cette base on pourrait estimer que la population compte au minimum 80 à 100 couples. Toutefois, étant donné que l'espèce passe facilement inaperçue si elle n'est pas spécifiquement recherchée, il nous semble justifié de tenir compte, en Haute-Belgique, des cas jugés probables, et même possibles, ce qui élève l'estimation à 130 couples au minimum, probablement environ 180-200 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Comme dans d'autres pays, une diminution ancienne est vraisemblable : l'Autour était rare en Ardenne vers 1850 (Selys-Longchamps, 1842 ; De la Fontaine, 1865) et il y diminuait au début de ce siècle (van Havre, 1928). En dehors de la Haute-Belgique, il nichait dans les forêts de Soignes et de Meerdael au début du siècle (van Havre, 1928). Une augmentation fut évoquée au moment de la seconde guerre mondiale, se traduisant entre autres par des nidifications à partir de 1940 en Campine (Lippens et Wille, 1972) et par son retour, après trente ans d'absence, en forêt de Meerdael (Brabant) (Wortelaers, 1959). Une diminution, générale en Europe, se développe à partir de 1955 ; les persécutions et intoxications par des produits phytosanitaires ou leurs métabolites en sont les causes principales. L'Avifaune de Belgique (1967) proposait une estimation de 100-150 couples nicheurs, Lippens et Wille (1972) de 130 couples. Le total de 180-200 couples avancé ici met en évidence la tendance à l'augmentation qui est devenue perceptible dans le courant des années 70 et qui se poursuit en Campine (35-40 couples nicheurs en 1984 - J. Gabriëls, com. or.) et en Haute-Belgique. Les observations se multiplient en outre en Brabant et en plusieurs régions de Moyenne-Belgique.

## HABITAT

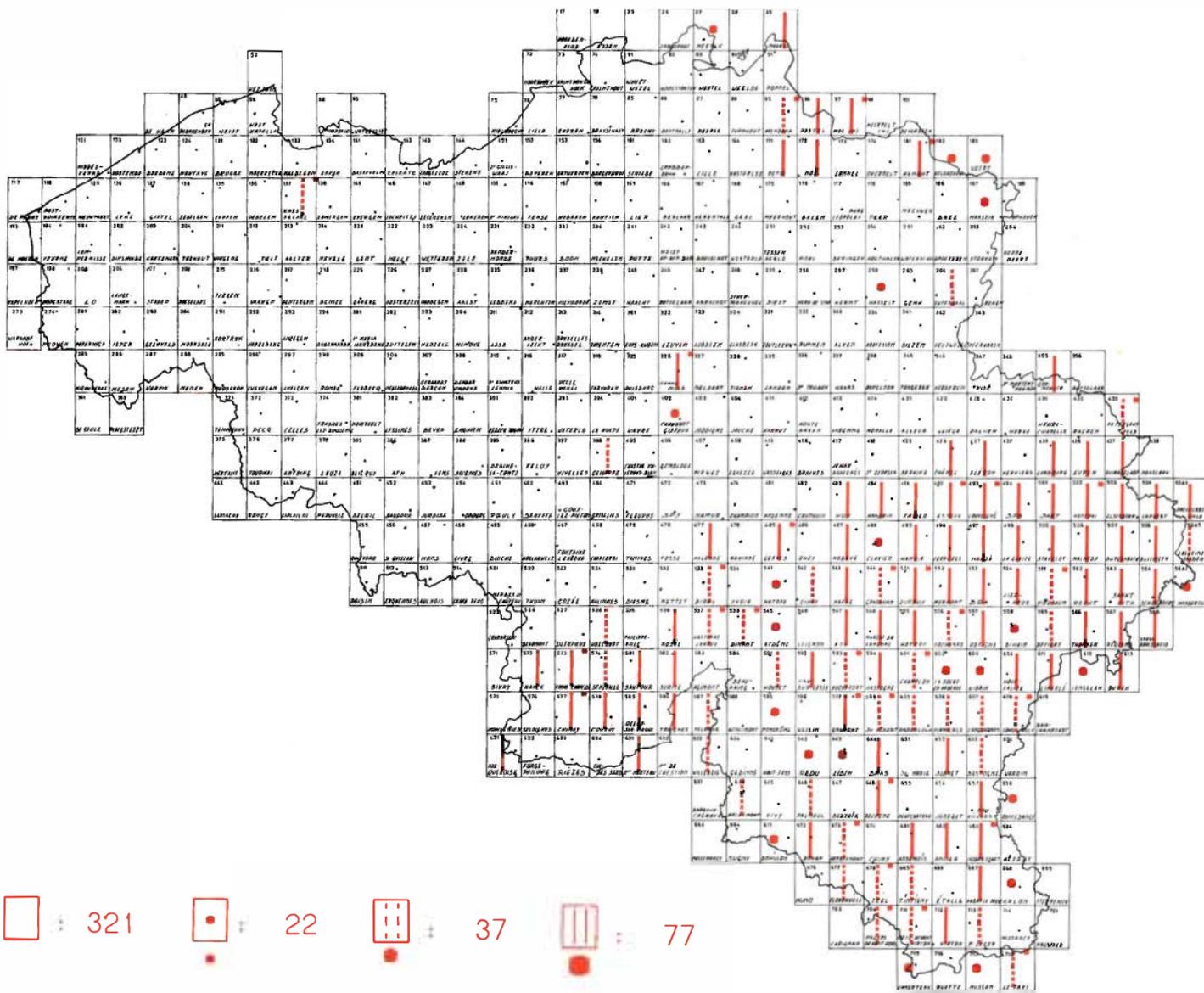
La dépendance de l'espèce vis-à-vis des boisements d'une certaine étendue explique sa distribution et en particulier son absence quasi générale de Basse et Moyenne-Belgique. La distribution d'abondance ne reflète aucune exigence particulière en ce qui concerne l'essence dominante (conifères ou feuillus). Toutefois, il est bien connu que l'espèce affectionne plus particulièrement les milieux où alternent futaies, bois et clairières, lisières et prairies.

## BIBLIOGRAPHIE

Wortelaers, F. 1959. De Havik, *Accipiter gentilis* (L.), in Meerdaelwoud. Gerfaut 49 : 363-368.

E. Clotuche, J.-P. Jacob et A. Demaret

# ACCIPITER GENTILIS



# Epervier d'Europe, *Accipiter nisus*

## DISTRIBUTION

L'Epervier niche dans la plus grande partie de la Haute-Belgique, mais surtout en Condroz, en Famenne, en Calestienne, en Lorraine et dans la province de Liège. Son absence apparente dans l'ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse est étonnante. En Ardenne, la difficulté de trouver son aire pourrait expliquer la fréquence particulière des indices « possibles » car les recherches y sont souvent restées assez extensives ; toutefois, son absence apparente de larges secteurs, surtout d'Ardenne centrale, suggère plutôt une relative rareté d'ensemble entre 1973 et 1977. A ce moment, l'Epervier était pratiquement absent de Basse-Belgique et il nichait seulement en quelques points de Moyenne-Belgique, plus particulièrement sur le plateau campinois.

## ABONDANCE

La classe d'abondance allant de un à cinq couples est pratiquement la seule représentée et il s'agit plus souvent de un ou deux couples que de quatre ou cinq. L'essentiel de la population se trouve en Haute-Belgique. L'effectif total peut être estimé à 300 couples par la méthode des moyennes ; cette valeur semble être un maximum.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'Epervier était jadis commun dans toute la Belgique (Selys-Longchamps, 1842 ; Deby, 1845). Dans la première moitié du XXe siècle, il niche cependant peu en dehors de la Haute-Belgique et le degré atteint par les persécutions rend fréquemment son installation aléatoire. En Brabant, il se reproduisait en forêt de Meerdael (Wortelaers, 1951), irrégulièrement en forêt de Soignes (de Bournonville, 1955) et occasionnellement dans le Hageland (Herroelen, 1951). La nidification était en outre vraisemblablement régulière en Campine et sporadique en Flandre ainsi que dans le Tournaisis (Delmée, 1952 ; Lippens et Wille, 1972). En Campine, la régression s'amorçait à partir de 1945 près d'Herentals (Cuypers, 1956), alors que Lippens et Wille (1972) indiquent au contraire une augmentation en Belgique après la seconde guerre mondiale. Il est cependant certain que l'Epervier s'est considérablement raréfié dans notre pays, comme ailleurs en Europe, à partir de 1950-1955. Les causes principales sont une sensibilité élevée aux pesticides organochlorés et la poursuite des persécutions, même après l'obtention de la protection légale de l'espèce. Il ne serait resté que 300-400 couples en 1967 (Avifaune de Belgique) et seulement 190 quelques années plus tard (Lippens et Wille, 1972). Les résultats présentés ici montrent l'amorce d'un redressement de la population et des signes d'extension de l'aire en Moyenne-Belgique. Les causes de diminution faisant moins sentir leurs effets, une augmentation générale des effectifs est devenue perceptible et le niveau actuel de la population est certainement supérieur aux chiffres de la période de référence de l'atlas.

## HABITAT

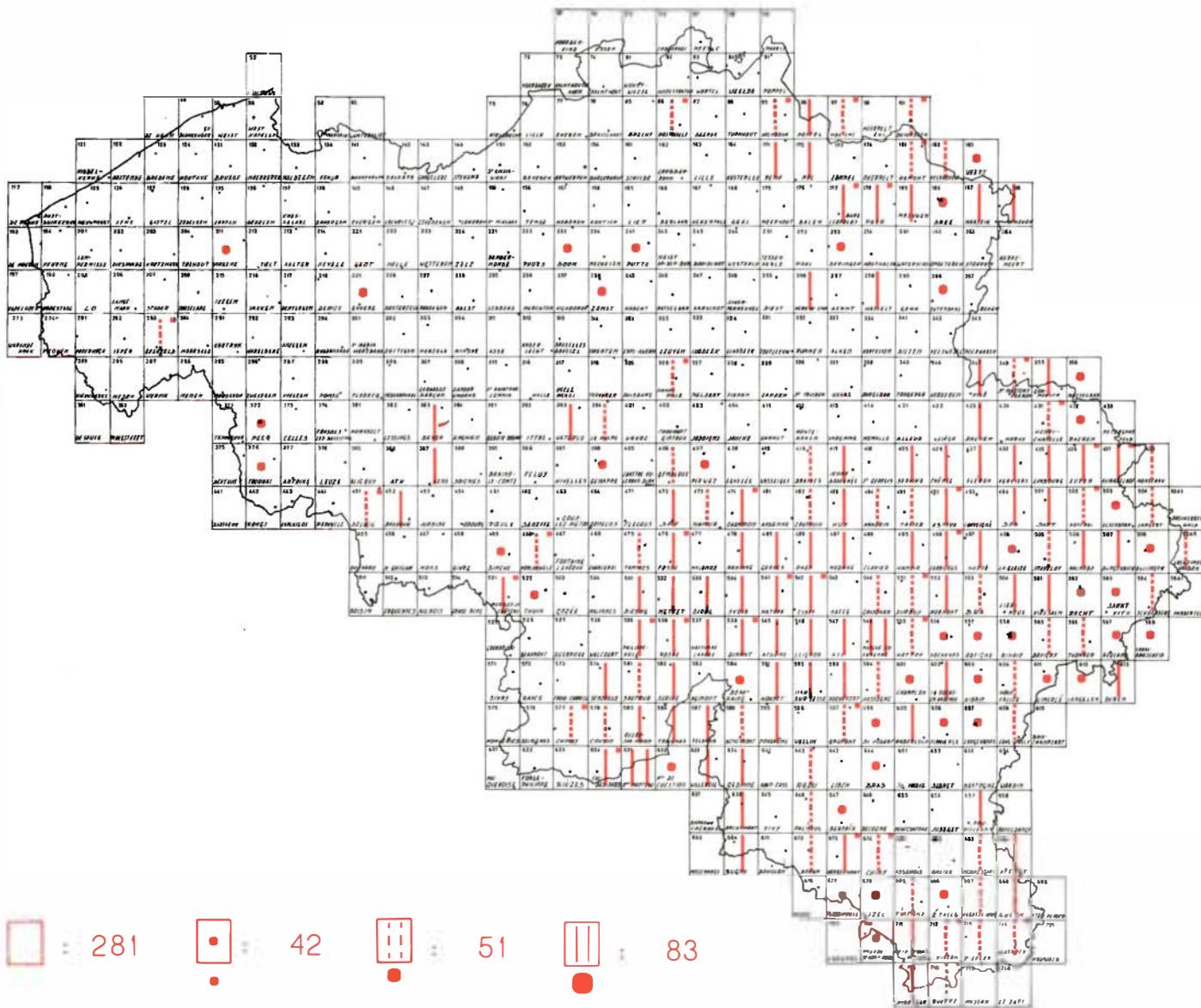
L'installation suppose un milieu mixte, favorable aux activités de chasse et de nidification. Celle-ci nécessite la présence de bois suffisamment denses pour dissimuler le nid (souvent des conifères) tandis que la méthode de chasse réclame plutôt un milieu de type bocager, avec haies, bosquets et vergers, d'où une certaine anthropophilie, là où le remembrement rural n'a pas tout banalisé.

## BIBLIOGRAPHIE

Wortelaers, F. 1951. *Accipiter nisus* (L.). Gerfaut 41 : 168.

E. Clotuche, J.-P. Jacob et A. Demaret

# ACCIPITER NISUS



## Buse variable, *Buteo buteo*

### DISTRIBUTION

La Buse est omniprésente au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Au nord de celui-ci, elle niche, de façon plus localisée, dans le nord et l'est de la Campine, de même que dans les zones suffisamment boisées du Brabant, de Hesbaye et du Hainaut. De rares couples isolés se reproduisent dans les Flandres.

### ABONDANCE

La Haute-Belgique concentre 90 à 95 % de la population belge. Le maximum de densité est atteint en Ardenne orientale où certains dénombrements fournissent des chiffres allant jusqu'à 30-45 couples par rectangle ! Dans le reste de l'Ardenne et en Lorraine, la densité demeure relativement élevée. Elle décroît progressivement en Condroz, en Thudinie et au Pays de Herve, puis en Moyenne-Belgique. En Basse-Belgique, le nombre de couples par rectangle dépasse rarement cinq unités, même en Campine où la répartition est pourtant plus uniforme. Sur cette base, on peut raisonnablement situer la population belge entre un minimum de 1100 couples et les 1800 couples estimés par la méthode des moyennes.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Vers 1850, la Buse variable nichait en petit nombre en Haute-Belgique (Selys-Longchamps, 1842 ; Deby, 1845). Au début de ce siècle, van Havre (1928) ajoute quelques nidifications en forêt de Soignes et dans le nord du pays. Les reproductions en Basse et Moyenne-Belgique restent ensuite rares et irrégulières. Aucune n'est même signalée de 1933 à 1942, intervalle qui correspond notamment à sa disparition temporaire en forêt de Meerdael (Herroelen, 1952). L'Avifaune de Belgique (1967) avance le chiffre de 1000 couples nicheurs. Peu après Lippens et Wille (1972) le limitent à 700 couples. Ils soulignent toutefois une extension récente dans le nord et l'est de la Campine et en Brabant. Cette expansion est confirmée par les données de l'atlas et est de plus perceptible dans le Condroz et en Hesbaye. Elle se double d'une augmentation générale rendue avant tout possible par la réduction des persécutions (l'espèce est protégée par la loi depuis 1962), et peut-être par une longue série d'hivers doux, ainsi que par l'évolution du risque phytosanitaire (e.a. interdiction de l'emploi de la plupart des organochlorés). Ce risque est toutefois atténué dans les zones herbagères. Par ailleurs, l'utilisation d'appâts empoisonnés peut encore avoir des effets non négligeables. L'installation de la Buse dans les régions de cultures industrielles et de grandes cultures reste souvent problématique, d'autant que les bois y sont rares et qu'elle ne semble pas profiter des peupleraies. On notera que sa quasi absence en Flandre prolonge celle observée dans le nord de la France (Yeatman, 1976) et dans l'ouest des Pays-Bas (Teixeira, 1979).

### HABITAT

Bien que chassant essentiellement en milieu ouvert (prairies, champs, landes, coupe-feu, etc.), la Buse est inféodée à la présence de grands arbres (bocages, bois, forêts) dans lesquels elle niche et se repose. On observe une bonne concordance entre sa distribution et celle des régions assez boisées à caractère herbager. En Basse et Moyenne-Belgique, la présence de bois et d'au moins quelques prairies est déterminante. L'essence forestière dominante (conifères ou feuillus) n'a sans doute pas beaucoup d'importance : l'étendue des plantations de résineux dans l'est du pays n'y empêche en tout cas pas des densités élevées. La nidification dans les petits bois et sur des arbres isolés semble moins rare dans les régions de forte densité.

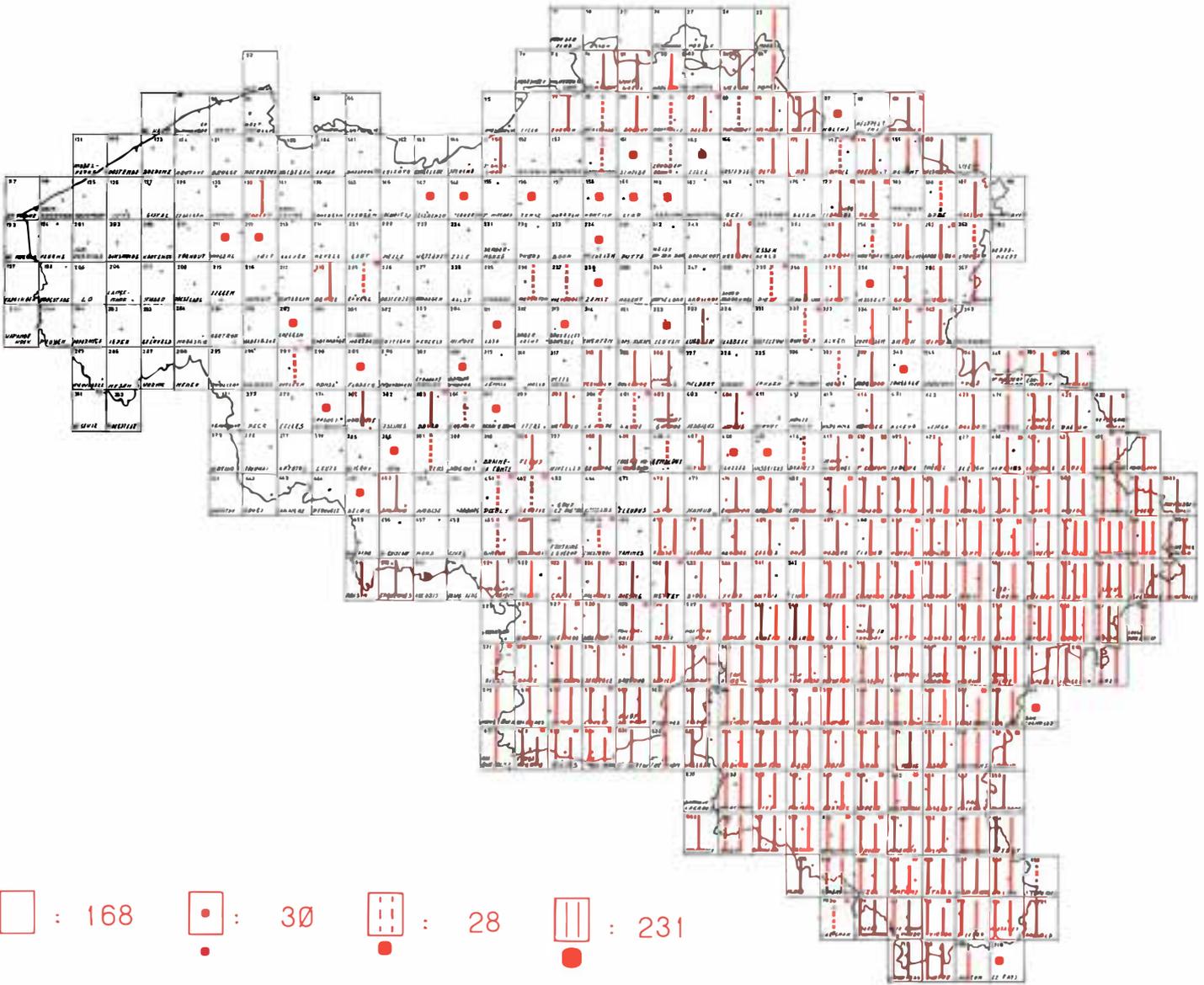
E. Clotuche, J.-P. Jacob et A. Demaret

## Balbusard pêcheur, *Pandion haliaetus*

Le Balbusard aurait jadis été un nicheur régulier en Ardenne et dans la vallée de la Meuse (van Havre, 1928 ; Avifaune de Belgique, 1967). Aucune rumeur de nidification n'a jusqu'ici été étayée.

J.-P. Jacob

# BUTEO BUTEO



□ : 168

◼ : 30

▨ : 28

▧ : 231

▨ : 142

▧ : 107

▩ : 10

# Faucon crécerelle, *Falco tinnunculus*

## DISTRIBUTION

L'espèce est presque omniprésente. Elle est néanmoins plus clairsemée, et manque localement, dans une partie du sud de la Flandre occidentale et du Hainaut occidental.

## ABONDANCE

La population totale est estimée à 1400 couples environ par la méthode des moyennes. Les densités sont le plus souvent inférieures à dix couples par rectangle, mais ce chiffre est quelquefois dépassé en Campine et près de 20 couples par planchette sont relevés en de rares points du Condroz, de Famenne et surtout d'Ardenne orientale. D'une manière générale, la classe d'abondance allant de six à 25 couples par rectangle domine en Ardenne, en Condroz, en Fagne-Famenne, au Pays de Herve et, d'une façon moins nette, en Campine et en Brabant. La densité apparaît moindre le long de la ceinture forestière d'Ardenne méridionale, en Lorraine, en Hesbaye, en Hainaut occidental et dans les Flandres, particulièrement en Flandre occidentale où ce faucon est rare.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

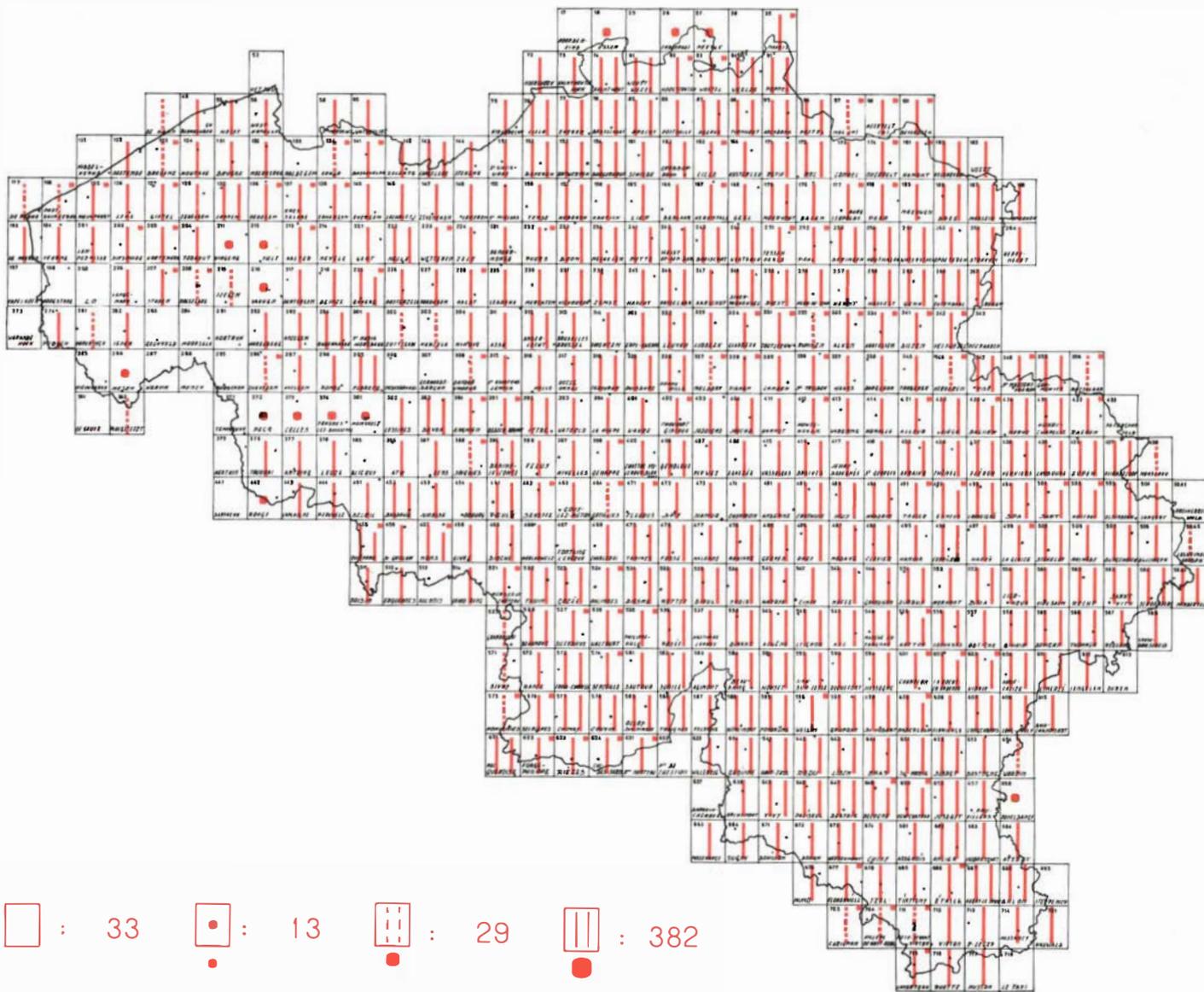
Depuis Selys-Longchamps (1842), le Faucon crécerelle est régulièrement cité comme étant le rapace diurne le plus commun. Ceci n'est plus vrai dans certaines régions de Haute-Belgique, surtout en Lorraine, où la Buse variable (*Buteo buteo*) est maintenant plus fréquente. En Flandre et dans le Tournaisis, sa relative rareté fut déjà remarquée dans plusieurs faunes locales (Delmée, 1952 ; De Maerschallck, 1952 ; Lippens, 1963 ; van den Steen, 1979) ; cette rareté est par ailleurs à rapprocher de l'absence de l'espèce dans l'ouest de la Zélande (Teixeira, 1979). La Crécerelle a été régulièrement détruite jusqu'après sa protection légale. Comme d'autres rapaces, elle reste exposée aux intoxications par les biocides, surtout dans les régions de cultures intensives, et aux conséquences de la modernisation des pratiques agricoles, sans compter une éventuelle sensibilité aux hivers rigoureux. Elle était définie comme assez rare (250-2500 couples) par l'Avifaune de Belgique (1967) tandis que Lippens et Wille (1972) ne situaient son effectif qu'à 500 couples, ce qui était peut-être sous-estimé. L'augmentation suggérée par les données de l'atlas semble certaine. Depuis lors, les effectifs paraissent toutefois se réduire en Haute-Belgique.

## HABITAT

L'espèce étant des plus éclectiques dans le choix de ses habitats, on peut la rencontrer un peu partout depuis le littoral jusqu'aux Hautes-Fagnes, et même dans certaines villes (par exemple Bruxelles, Liège, Anvers). Sa fréquence est moindre dans les plaines peu arborées et cultivées intensivement de Hesbaye et des Flandres (rareté des sites de nidification, risque accru de contamination par les pesticides). Elle évite l'intérieur des grands massifs forestiers. Le nid est généralement placé en lisière des bois et forêts, mais aussi sur des arbres isolés, dans des rochers (particulièrement dans la vallée de la Meuse), des carrières, des clochers, de vieux bâtiments ou sous des ponts. Les nichoirs sont facilement adoptés. Les concentrations locales le long des autoroutes ont pu donner l'illusion d'une augmentation plus générale.

E. Clotuche, J.-P. Jacob et A. Demaret

# FALCO TINNUNCULUS



# Faucon hobereau, *Falco subbuteo*

## DISTRIBUTION

Le Faucon hobereau est surtout répandu en Campine où se concentre la majeure partie de la population belge. D'autres points de nidification sont disséminés dans le reste du pays : Flandres, Brabant (en particulier forêts de Soignes et de Meerdael, bassin de la Dyle), Hainaut, Pays de Herve, est de la province de Liège (Elsenborn, région de Spa, Saint-Vith) et Lorraine. La reproduction est possible dans d'autres régions.

## ABONDANCE

Soixante pour cent des rectangles sur lesquels la nidification est donnée comme certaine n'hébergent qu'un seul couple ; un seul rectangle, en Campine anversoise, a été classé en catégorie deux, un maximum de sept couples y ayant été recensé en 1976. Ailleurs en Campine, la reproduction de deux ou trois couples par rectangle n'est pas exceptionnelle. Les couples nichant dans les Flandres et en Haute-Belgique sont presque toujours isolés. En Brabant, l'espèce est quelque peu plus fréquente, notamment en forêt de Soignes où plusieurs couples se reproduisent chaque année. Compte tenu des indices « probables » (le Hobereau est un nicheur discret), la population belge peut raisonnablement être estimée à 70-100 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

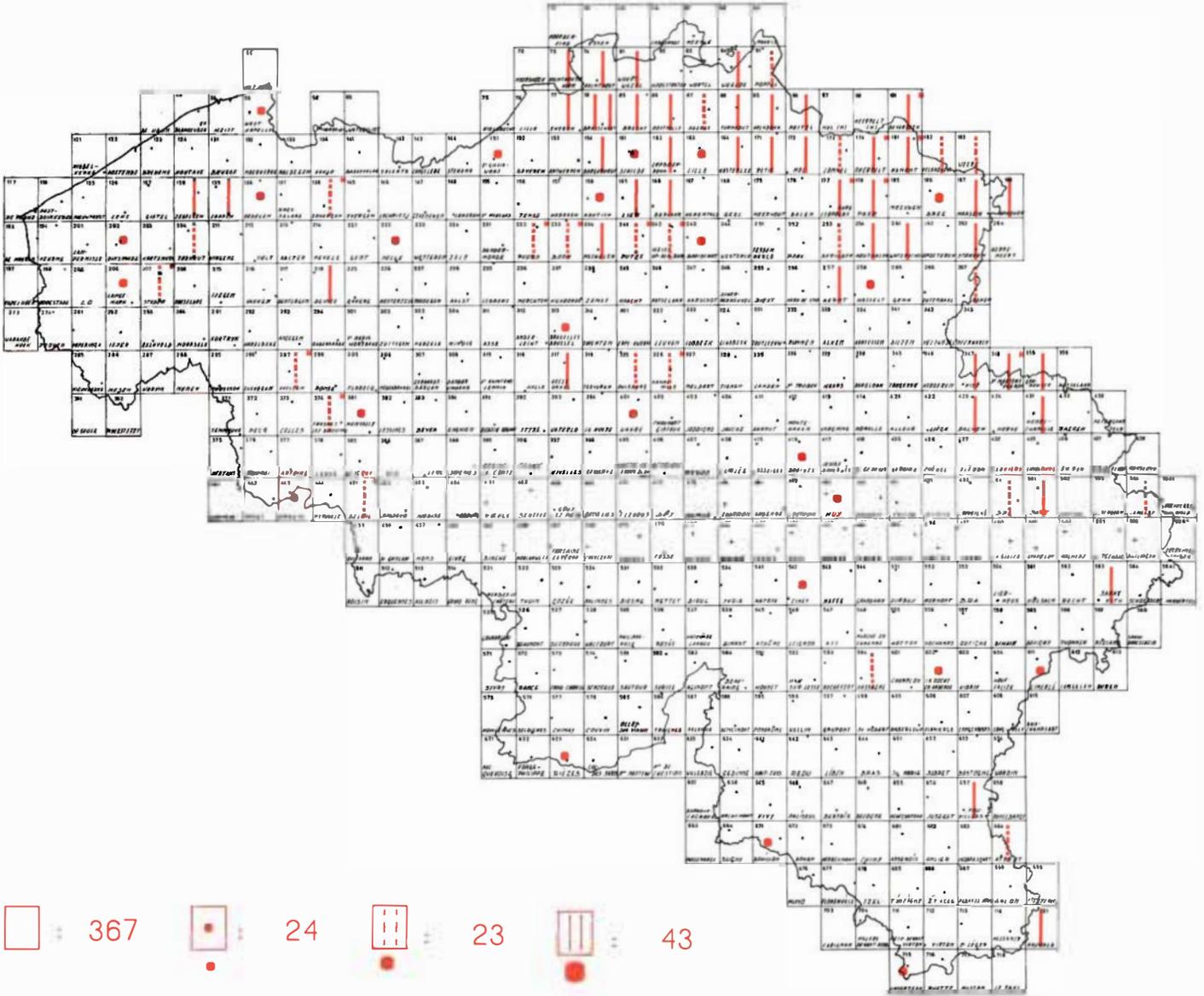
Le Faucon hobereau n'était qu'un migrateur rare en Belgique avant 1850 (Selys-Longchamps, 1842 ; Deby, 1845). En 1875, Fallon suggère sa nidification. Au début du XXe siècle, van Havre le trouvait peu nombreux en Ardenne, Hainaut et Brabant, rare ailleurs. Le statut de l'espèce n'a pas fondamentalement changé par la suite dans ces régions ; par contre, la Campine s'est affirmée comme principal centre de reproduction du Faucon hobereau en Belgique. Dans l'ensemble, une progression fut apparente pendant les années 40 et 50. Depuis, les estimations successives de 75-100 couples (Avifaune de Belgique, 1967), 65 couples (Lippens et Wille, 1972) et 70-100 couples (1973-77) sont voisines. Actuellement, la population limbourgeoise compte environ 35 couples (J. Gabriëls, com. or.) et celle du Brabant est de l'ordre de la dizaine de couples (H. de Wavrin et M. Walravens, com. or.) ; ailleurs, l'espèce semble se maintenir.

## HABITAT

La Faucon hobereau niche fréquemment près des lisières de bois, dans les bruyères arborées, dans des boqueteaux, des rangées d'arbres ou même sur des arbres isolés dans des régions cultivées ou suffisamment ouvertes. Il s'installe de préférence aux abords de zones humides, notamment en Campine, dans le bassin de la Dyle et en Hainaut. Pour nicher, il adopte régulièrement des conifères, en particulier des pins en Campine, et des peupliers. La nidification est régulière dans la hêtraie de la forêt de Soignes, y compris à proximité de routes importantes et de zones habitées.

E. Clotuche, J.-P. Jacob et A. Demaret

# FALCO SUBBUTEO



▨ = 65

▩ = 1

# Faucon pèlerin, *Falco peregrinus*

## DISTRIBUTION ET ABONDANCE

En 1973, un dernier oiseau territorial occupait encore le site de Waulsort, près de Dinant, où avaient eu lieu les derniers cas de nidification.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Faucon pèlerin occupait auparavant les rochers des vallées de la Meuse (surtout en amont de Namur), de l'Ourthe, de l'Amblève, et dans une moindre mesure ceux de la Semois, de la Lesse et de la Vesdre. Jusqu'en 1912, il se reproduisait également en Campine (van Havre, 1928). L'espèce était déjà en diminution au début de ce siècle (van Havre, 1928), mais la régression s'est surtout accélérée après 1945 : encore  $\pm$  35 couples en 1945, 15-20 en 1955, quatre en 1965, un seul fertile entre 1966 et 1972 (Avifaune de Belgique, 1967 ; Kesteloot, 1977). L'extinction du Faucon pèlerin en Belgique s'intègre dans le cadre d'une diminution rapide et générale en Europe après 1950. Elle s'explique essentiellement par l'action démontrée des pesticides organochlorés, conjointe au tir d'un certain nombre d'individus, au dénichage régulier par des fauconniers et à des collectes d'œufs.

## HABITAT

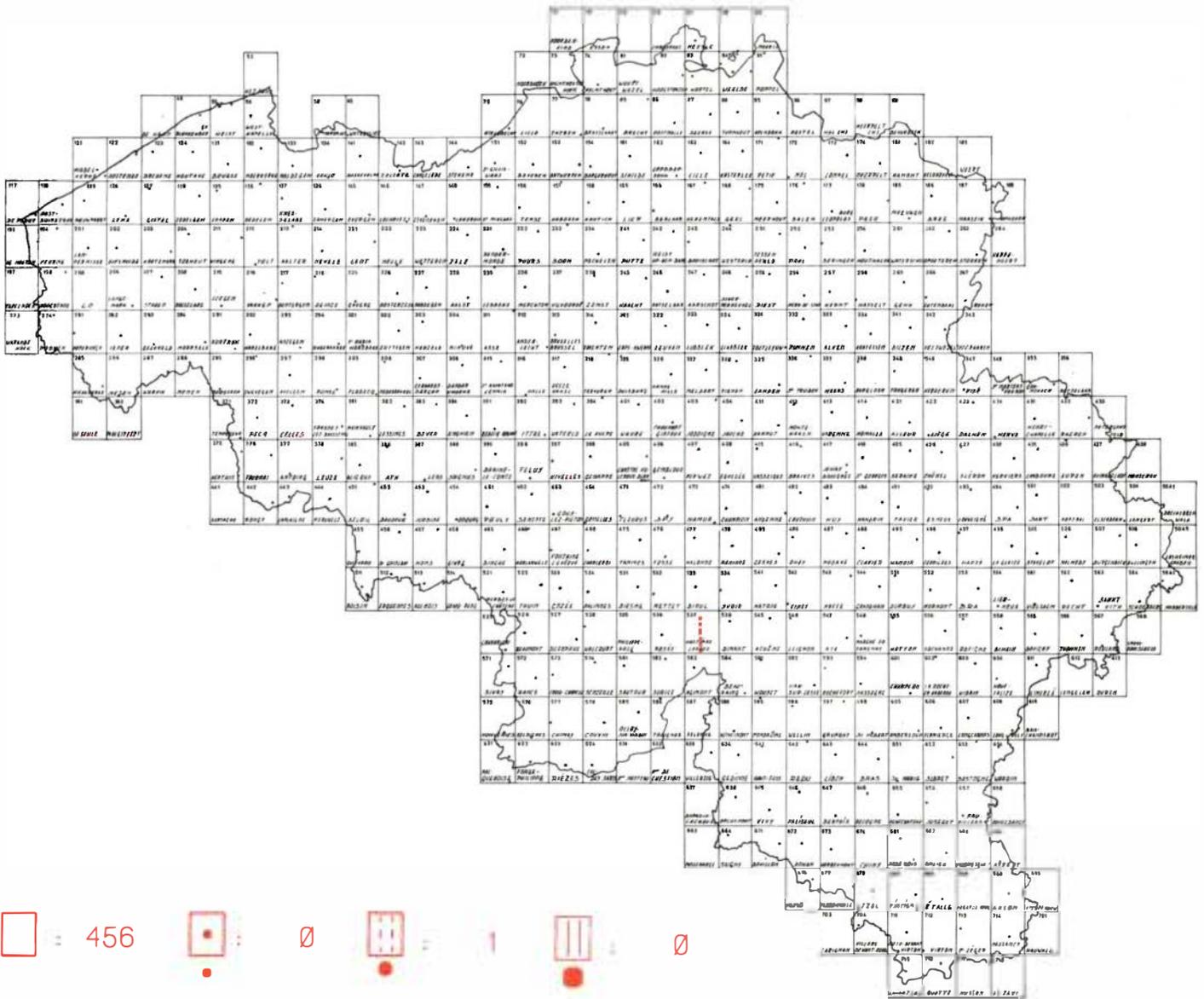
Le Faucon pèlerin nichait dans des rochers escarpés des grandes vallées de Haute-Belgique où il adoptait également certaines grandes carrières. La nidification sur les arbres était anciennement observée en Campine (van Havre, 1928).

## BIBLIOGRAPHIE

Kesteloot, E. 1977. Present situation of birds of prey in Belgium. Proc. World Conf. Birds of Prey, Vienne 1975 : 85-87.

J.-P. Jacob

# FALCO PEREGRINUS



□ = 456

■ = 1

▤ = 1

▥ = 1

▤ = 1

# Gélinotte des bois, *Bonasa bonasia*

## DISTRIBUTION

La distribution de la Gélinotte s'inscrit dans celle des vastes forêts feuillues qui s'étendent de la Famenne à la Lorraine. A l'intérieur de cet espace, sa répartition diffère peu de celle des chênaies. La Gélinotte est donc surtout présente en Famenne, en Ardenne occidentale et sur les versants de certaines vallées encaissées de l'Ardenne : Semois, Houille, Lesse, Ourthe, Our, Amblève, Gileppe, Basse-Sûre. La Fagne semble inoccupée malgré ses affinités écologiques avec la Famenne et la proximité des zones occupées d'Ardenne occidentale. La distribution est continue à travers la botte de Givet (territoire français) depuis l'extrême sud du Hainaut jusqu'au massif forestier de Bouillon-Herbeumont et peut-être même, par le bois français de Messincourt, jusqu'en Lorraine. Plus au nord et à l'est, dans les grands bois de Famenne et les vallées ardennaises notamment, l'aire est très morcelée et se réduit : d'après les agents forestiers, l'espèce a récemment disparu de la forêt d'Anlier. La présence de la Gélinotte à l'extrémité occidentale de la Thiérache ne fut constatée qu'après un complément d'enquête réalisé auprès des forestiers en 1980 par M. Ittelet. L'espèce y trouve peut-être sa limite occidentale absolue. Elle fut jadis rencontrée près de Liège (van Havre, 1928) et de Huy (Willems, 1951).

## ABONDANCE

L'abondance est maximale en Ardenne occidentale, de part et d'autre de la botte de Givet. Cette situation s'explique par l'étendue des biotopes favorables (taillis) dans cette région, aussi bien en territoire français qu'en Belgique. Les abondances y atteignent six à 25 couples par rectangle. En marge de cette zone et dans les autres régions, les effectifs ne dépassent jamais cinq couples par rectangle. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 230 couples, avec une erreur d'estimation particulièrement appréciable du fait de la grande discrétion de l'espèce. Ce chiffre englobe les nicheurs certains, probables et possibles, la vraisemblance de reproduction étant renforcée par une stricte sédentarité.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

En 1928, van Havre a évoqué une légère croissance, mais la Gélinotte semble avoir connu une très longue période de diminution (Coopman, 1921 ; Van Beneden, 1943 et 1952 ; Avifaune de Belgique, 1967 ; Lippens et Wille, 1972). Les rapports récents d'agents forestiers confirment la persistance, voire l'accélération de cette évolution. L'impression de statu quo qui résulte de la comparaison entre l'estimation de 200 nids par Lippens et Wille (1972) et la nôtre est donc probablement déterminée par des erreurs d'estimation. Depuis la suppression de la tenderie aux grives à terre et l'interdiction de sa chasse, la Gélinotte a surtout souffert de l'élimination et du vieillissement des taillis, de l'enrésinement des forêts feuillues, de la surcharge en gibier de certaines futaies, du dérangement par le public, souvent favorisé par l'asphaltage des chemins forestiers, et peut-être de l'augmentation du nombre de renards.

## HABITAT

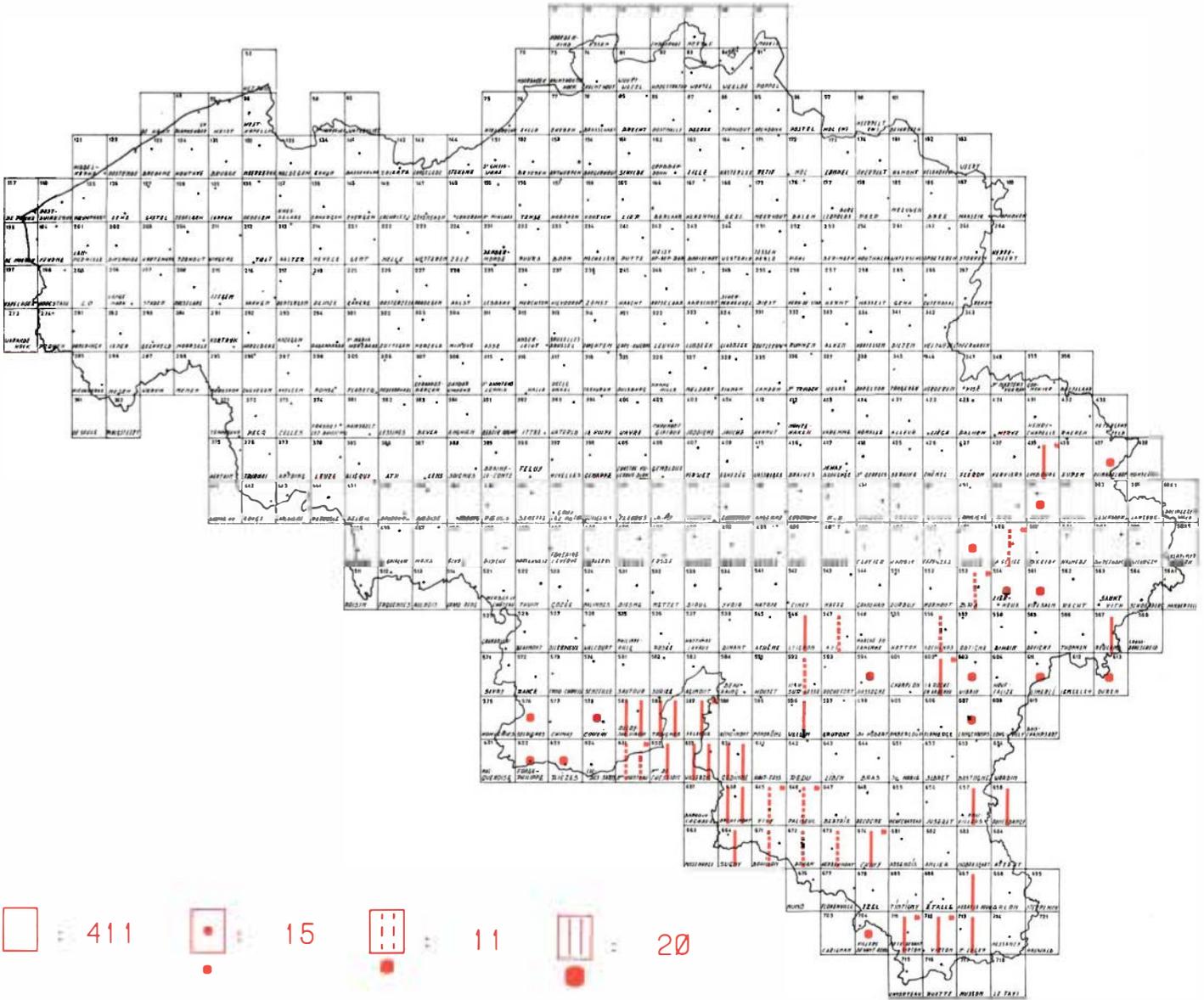
La Gélinotte habite les grandes forêts peu fréquentées à strate buissonnante épaisse : taillis simples ou sous futaies suffisamment jeunes ou peu vigoureux (chênaies, chênaies à charme), futaies à régénération abondante ou sous-bois arbustifs : chênaies, pineraies, certaines hêtraies claires ou mélangées ou sur sol fertile (Lorraine), forêts alluviales et de vallons. La Gélinotte semble préférer la proximité de l'eau, peut-être à cause de la nature de la végétation. Les hautes futaies à couvert épais et sans régénération sont défavorables, en particulier les hêtraies pures, peu éclaircies ou à charge élevée de cervidés, ainsi que les pessières et autres plantations de conifères à feuillage épais (douglas par exemple).

## BIBLIOGRAPHIE

Willems, J. 1951. *Tetrastes bonasia* (L.). Gerfaut 41 : 75.

J.-P. Ledant

# BONASA BONASIA



# Tétras lyre, *Tetrao tetrix*

## DISTRIBUTION

L'espèce habite la bruyère campinoise depuis les bords de l'Escaut au nord-ouest jusqu'au plateau limbourgeois dominant la vallée de la Meuse au nord-est. L'aire de cette population du nord de la province d'Anvers, du nord et du centre du Limbourg, n'est pas distincte de celle des populations du sud des Pays-Bas. Autrefois continue, cette aire s'est considérablement morcelée, et l'espèce ne trouve plus de zone habitable où se maintenir que dans quelques grands ensembles : bruyères de Kalmthout, camp de Brasschaat au nord-ouest ; environs de Turnhout (Weelde, Arendonk, Retie), nord du Limbourg (Lommel, Overpelt, Neerpelt, Beverbeek), vastes camps militaires et champs de tir du centre du Limbourg (Bourg-Léopold, Hechtelseheide, Helchteren, Houthalen), réserve de Maasmechelen sur le plateau campinois. La présence ailleurs est occasionnelle, en période de forte densité. Une autre population habite les fagnes occupant les crêtes ardennaises culminant à plus de 500 mètres d'altitude, de la Croix-Scaille au sud-ouest aux sources de la Vesdre et Hoscheit au nord-est. Le boisement de la plupart des crêtes a ici aussi réduit et morcelé l'aire habituelle du Tétras lyre. Une petite population relicte, les deux-tiers en territoire français, survit aux environs de la Croix-Scaille ; une population plus importante est menacée au Plateau des Tailles (Odeigne-Bihain). L'espèce est occasionnelle, en période de forte densité seulement, sur les autres crêtes - Lierneux, Bra, Harzé, La Gleize, Stavelot - en direction du plateau des Hautes-Fagnes. Le bloc de 4000 ha de la Réserve (Baraque Michel, Fagne wallonne, Brackvenn, Reinartzhof, Steinley), la fagne de Malchamps (Sart) et le camp militaire d'Elsenborn, offrent l'asile le plus sûr aux populations de notre pays.

## ABONDANCE

La méthode des moyennes donne une estimation de 310 « coqs ». Ce chiffre se répartit en 160 coqs pour la Campine et 140 pour l'Ardenne où les Hautes-Fagnes (sources de la Vesdre, Baraque Michel, camp militaire d'Elsenborn) compteraient pour 80 coqs. Cette région des Hautes-Fagnes a fait l'objet par ailleurs, pendant la période couverte par l'atlas, de recensements précis des coqs sur les arènes de parade (Ruwet et Fontaine, 1978). Les résultats par année ont donné : 118 coqs (1973) ; 95 (1974) ; 51 (1975) ; 41 (1976) ; 80 (1977), soit une moyenne de 77, ce qui confortel'estimation de l'atlas. Pour la période 1967-1981, qui inclut une période de forte densité en 1970-1971, la moyenne des recensements annuels absolus y est de 100 coqs. Les chiffres pour la Belgique, corrigés d'après cette donnée, et à supposer que les populations de l'ensemble du pays suivent la même évolution, donneraient 375 oiseaux, soit 200 pour la Campine et 175 pour l'Ardenne. Rappelons que Lippens et Wil le (1972) estimaient la population belge à 400 nids ou poules, dont 130 en Ardenne. Les recensements fagnards ont aussi montré que les populations de Tétras lyre présentent des fluctuations naturelles, résultant du jeu du climat, du couvert végétal, des relations proie-prédateur, pouvant aller du simple au quintuple. Toujours en se basant sur les chiffres fagnards (extrêmes de 1967 à 1981 : 41 et 198), l'extrapolation au niveau belge donnerait pour cette même période : un minimum de 150 coqs (80 en Campine et 70 en Ardenne) et un maximum de 750 (400 et 300 respectivement). Toutefois, il est douteux que les données fagnardes puissent être extrapolées telles quelles. En période de faible densité, les Tétras peuvent complètement disparaître des sites isolés et de faible étendue ; lorsque surviennent des circonstances favorables au succès des nichées, des étés secs par exemple, c'est dans les sites de nidification les plus étendus que les Tétras reconstituent d'abord leurs effectifs, et c'est à partir de ces points de peuplement principaux qu'ils peuvent alors recoloniser temporairement les sites isolés. Les Hautes-Fagnes peuvent jouer ce rôle en Ardenne. La situation paraît plus précaire en Campine.

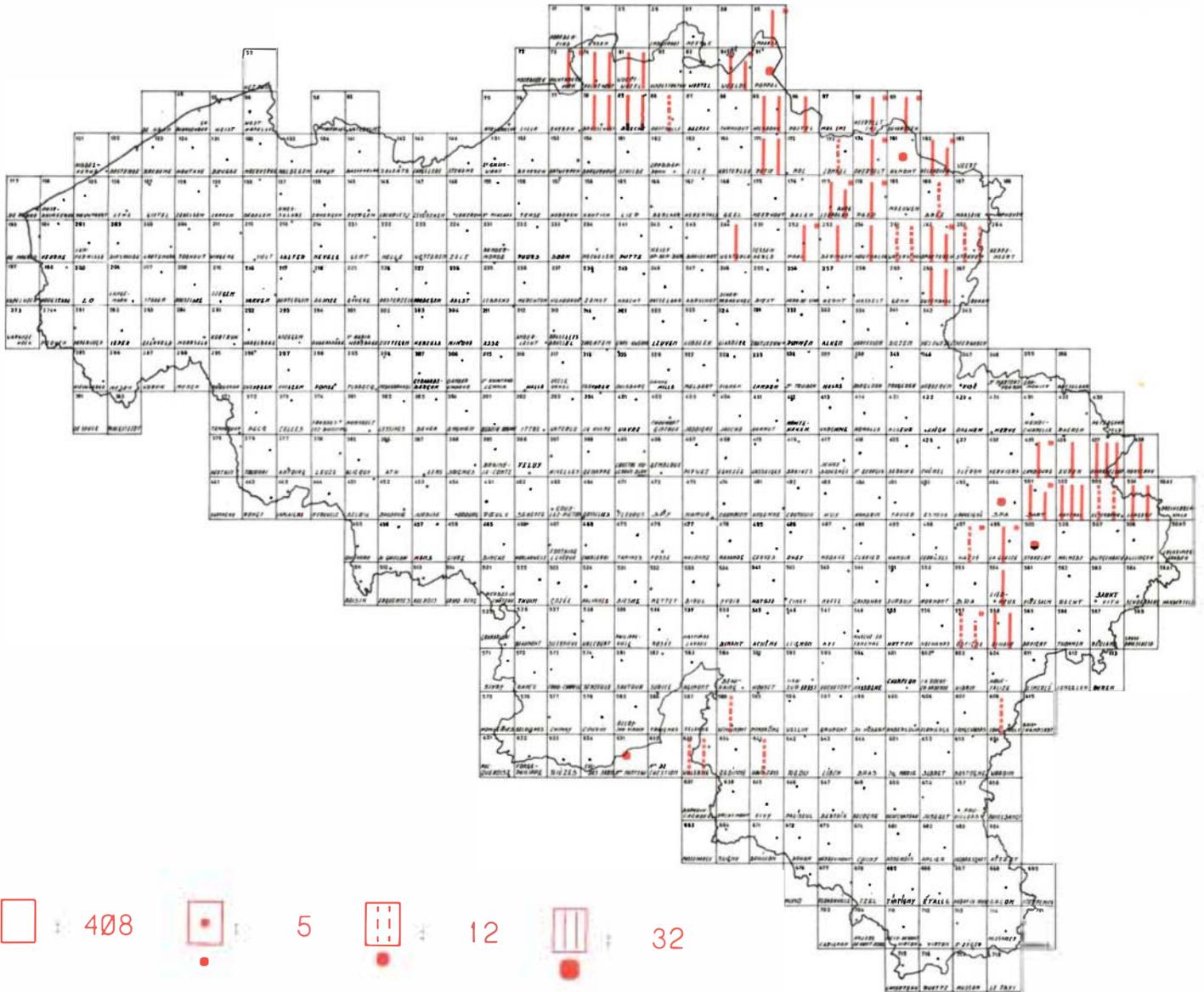
## EVOLUTION DES EFFECTIFS

En Ardenne, les populations n'ont cessé de diminuer depuis le début du siècle par suite de l'enrésinement systématique de ses habitats (Ruwet, 1982). En Campine, le Lyrure a bénéficié au début du siècle de la diversification du milieu, lui assurant des ressources alimentaires accrues, par l'extension des parcelles cultivées et des pâturages qui ont rompu la monotonie de la bruyère (De Bont, 1947). Depuis les années 40, la balance entre zones incultes et zones agricoles ou forestières a été rompue, et l'espèce a régulièrement diminué ; le développement économique de la Campine depuis les années 60 a achevé de morceler et d'éclater les zones habitables du Tétras.

Tenant compte des renseignements récents (1978-81), il est clair que la situation s'est aggravée encore par rapport à la période de référence de l'atlas. Les possibilités de fluctuation naturelle des populations ardennaises paraissent se situer actuellement entre 50 et 250 coqs ; ces mêmes chiffres seraient encore trop optimistes pour la Campine, où la situation s'est dégradée davantage (Niewold, 1981). Le niveau de la population belge paraît proche du minimum ; le risque est donc grand que toute nouvelle atteinte au milieu, ou le dérangement des oiseaux par la pression touristique ne mettent définitivement fin aux fluctuations naturelles de l'espèce en Belgique. Toutefois, la période de ces fluctuations naturelles semble plus longue que la durée de l'enquête ; on pourrait donc connaître bientôt la réapparition d'un pic d'abondance. Il importe, en prévision de cet événement, d'augmenter la capacité d'accueil des sites subsistants en les protégeant, en en assurant la tranquillité, en gérant l'habitat.

(suite page 96)

# TETRAO TETRIX



□ : 408

◻ : 5

▮ : 12

▮ : 32

▮ : 23

▮ : 19

▮ : 2

(Suite de la page 94)

## HABITAT

Le Tétrás lyre occupe dans notre pays deux types de milieu. En Campine, il vit dans les bruyères sèches à *Calluna* sur sol sablonneux, et parsemées de bouquets de bouleaux, de quelques pins et chênes isolés. En Ardenne, il habite les fagnes, tourbières hautes, bruyères à *Calluna* et *Vaccinium*, à végétation plus variée, parsemées de buissons de bouleaux, saules, aulnes, voire de quelques épicéas ; il fréquente occasionnellement aussi les grandes clairières mêlées de fougères et ronciers. Il fuit les boisements serrés et sombres, les lisières hautes et denses d'épicéas et pins. Son habitat a un caractère mixte combinant espaces découverts où circuler, parader, nicher, et des zones arbustives ou boisées où gîter et percher, disposées en mosaïque ou en lisière. Ce type de milieu a un caractère transitoire, qui était entretenu jadis par les pratiques agricoles archaïques du pâturage, du fauchage, de l'étrépage, du brûlage, de l'essartage ; le maintien de la capacité d'accueil des habitats implique l'entretien et la régénération de la végétation pour lui conserver ce caractère mixte et varié.

## BIBLIOGRAPHIE

- Niewold, F.J.J. 1981. Les Tétrás lyre disparaissent de nos bruyères et de nos fagnes. Bulletin et in R.N.O.B. 28 : 9-15.
- Ruwet, J.-C. et S. Fontaine. 1978. Inventaire des arènes de parade et dénombrement des Tétrás lyre sur le plateau des Hautes-Fagnes de Belgique : 101-135 in Colloque Université de Liège 1975 : Problèmes liés à l'étude et à la gestion de la Faune des Hautes-Fagnes et de la Haute-Ardenne. Mont Rigi, Station Scientifique de l'Université de Liège.
- Ruwet, J.-C. et L. Hanon. 1980. Les arènes de parade des Tétrás lyre dans les Hautes-Fagnes de Belgique. Film 16 mm, couleurs, 30 minutes. Université de Liège.
- Ruwet, J.-C. 1982. Statut et Evolution, dans le contexte européen, des populations de Tétrás lyre *Tetrao tetrix* L. dans les Ardennes belges. Cahiers d'Ethologie appliquée 2 : 81-104.

J.-C. Ruwet

## Lagopède d'Ecosse, *Lagopus lagopus scoticus*

### DISTRIBUTION

De 1973 à 1977 et en une quinzaine d'années d'exploration (1966-1981), une seule observation sur le plateau des Hautes-Fagnes, où l'espèce avait été introduite au siècle passé : un mâle chanteur en avril 1974 dans la Fagne des Potaies et à Brochepierrc, près de la Baraque Michel, dans une zone située à plus de 670 mètres d'altitude. Cette observation a été confirmée indépendamment par plusieurs ornithologues : F. Lemaire, S. Fontaine, J.-C. Ruwet. C'est la première observation d'été depuis un demi siècle.

### ABONDANCE

Espèce rarissime et relictuelle ; le maintien de quelques exemplaires, se traduisant par l'observation précitée, est étonnante. Mais l'espèce passe facilement inaperçue, surtout en été, et des décennies peuvent s'écouler entre deux observations : un sujet a été vu dans les fagnes de Bihain en 1943 alors que la dernière observation remontait à 1891 (Lippens et Wille, 1972).

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les premiers essais d'introduction et d'acclimatation remontent à 1870 : peu efficaces, ils ont été suivis de plusieurs autres lâchers, plus fructueux. Au début du siècle, entre 1910 et 1920, L. Frédéricq les considérait comme abondants dans les fagnes, pour la plupart aujourd'hui disparues, entre Hockai et la Baraque Michel. Leurs effectifs ont ensuite rapidement périclité. Van Beneden (in Verheyen, 1950) le signalait encore comme nicheur dans les fagnes de la Baraque Michel, de Stoumont et de La Gleize. Devenu extrêmement rare après 1950. Les six dernières observations publiées se situent dans la région des Hautes-Fagnes (de Spa à Robertville) et se répartissent entre septembre et janvier (Lippens et Wille, 1972).

### HABITAT

Crêtes à climat rude couvertes de bruyères à *Calluna* et *Vaccinium* et de tourbières hautes, mêlées d'affleurements rocheux et rocailleux, parsemées de petits groupes de bouleaux et saules. Exige pour son alimentation des parcelles de jeunes pousses de bruyères : son maintien est donc lié au rajeunissement de la lande par les pratiques agropastorales ancestrales, modérément appliquées.

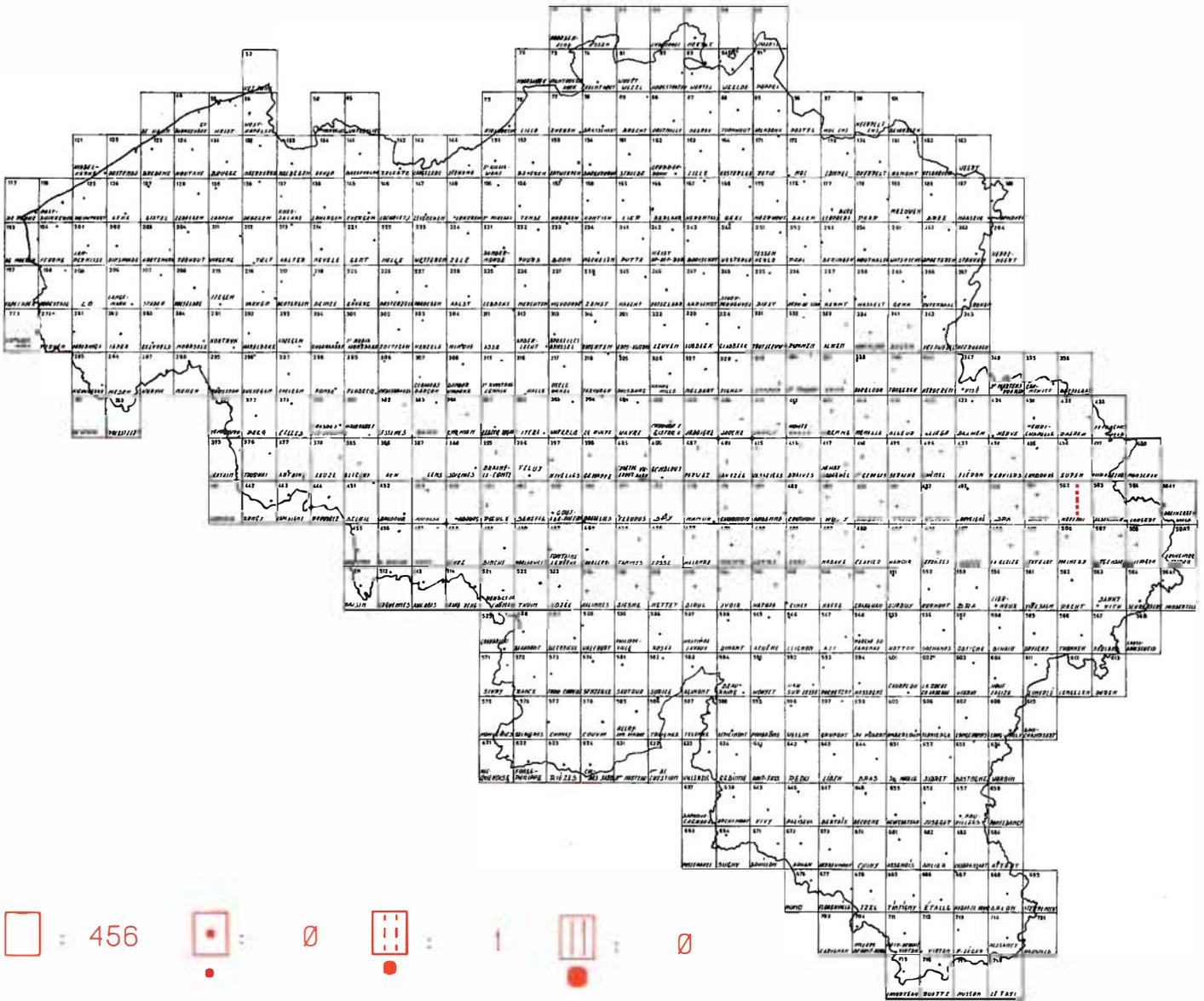
J.-C. Ruwet

## Grand Tétrás, *Tetrao urogallus*

Nicheur au siècle passé dans les forêts d'Ardenne et de l'Hertogenwald. Il a disparu durant la première moitié du XIXe siècle, probablement vers 1820 (van Havre, 1928) ; ensuite, quelques rares mentions sont encore connues dont une dernière capture à Libramont en 1890 (IRSNB) ou en 1895 (Verheyen, 1950). Les observations faites au XXe siècle résultent de tentatives de réintroduction à l'étranger (Avifaune de Belgique, 1967 ; J.-C. Ruwet, Cahiers d'Ethologie appliquée 3 : 89-104, 1983). Le déclin de l'espèce et sa disparition au XIXe siècle résultent probablement à la fois de la chasse et de la réduction des hétraies de Haute-Ardenne.

J. Tricot et P. Devillers

# LAGOPUS LAGOPUS



# Perdrix grise, *Perdix perdix*

## DISTRIBUTION

L'espèce est présente dans la plus grande partie de la Belgique. Elle est toutefois absente ou très rare en Ardenne, en Lorraine et dans la région herbagère : elle n'y a pas été observée dans une quarantaine de rectangles et elle ne dépasse pas la densité de cinq couples par rectangle dans une trentaine d'autres. De même, malgré une couverture ornithologique suffisante, il semble bien qu'elle soit aussi absente de quelques rectangles de la Campine sableuse et faiblement représentée dans les rectangles voisins.

## ABONDANCE

La densité est très irrégulière dans le temps et l'espace : d'une part en fonction des conditions climatiques estivales et hivernales, d'autre part selon l'organisation locale de l'agriculture et selon la gestion de la chasse. C'est en Moyenne-Belgique, autour de l'axe Tournai-Liège, sur les sols les plus lourds, que l'espèce est la plus abondante. La densité y est fréquemment de 125 à 625 couples par rectangle, parfois même elle dépasse 625 couples par rectangle. Dès que l'on passe aux zones plus herbagères de la Fagne et de la Famenne, la densité se réduit à six-25 couples par rectangle, puis à moins de six couples en périphérie du massif ardennais, avant que l'espèce ne disparaisse complètement dans les rectangles forestiers et herbagers de l'Ardenne. En Campine, la densité la plus fréquente est de six à 25 couples par rectangle. En Flandre, la densité est de six à 25 ou de 26 à 125 couples, en mosaïque, avec des rectangles atteignant 125 à 625 couples dans les polders. Les causes de cette diversité dans les zones rurales sont à rechercher dans les interactions positives ou négatives existant entre les agriculteurs et les chasseurs. On conçoit aussi que l'urbanisation rapide de la Flandre est un facteur défavorable pour la Perdrix, particulièrement dans les rectangles où la densité humaine est la plus forte. De façon générale, l'abondance de l'espèce pourrait être sous-estimée par les observateurs durant la période de nidification, car les oiseaux deviennent alors fort discrets au sein de la végétation, les couples restant cantonnés sur quelques hectares au milieu des terres cultivées. Souvent alors, comme ils volent peu, on ne peut les localiser que par leurs manifestations vocales, émises le plus fréquemment à la vesprée. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 27000 couples ; sa valeur minimale est de 13000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

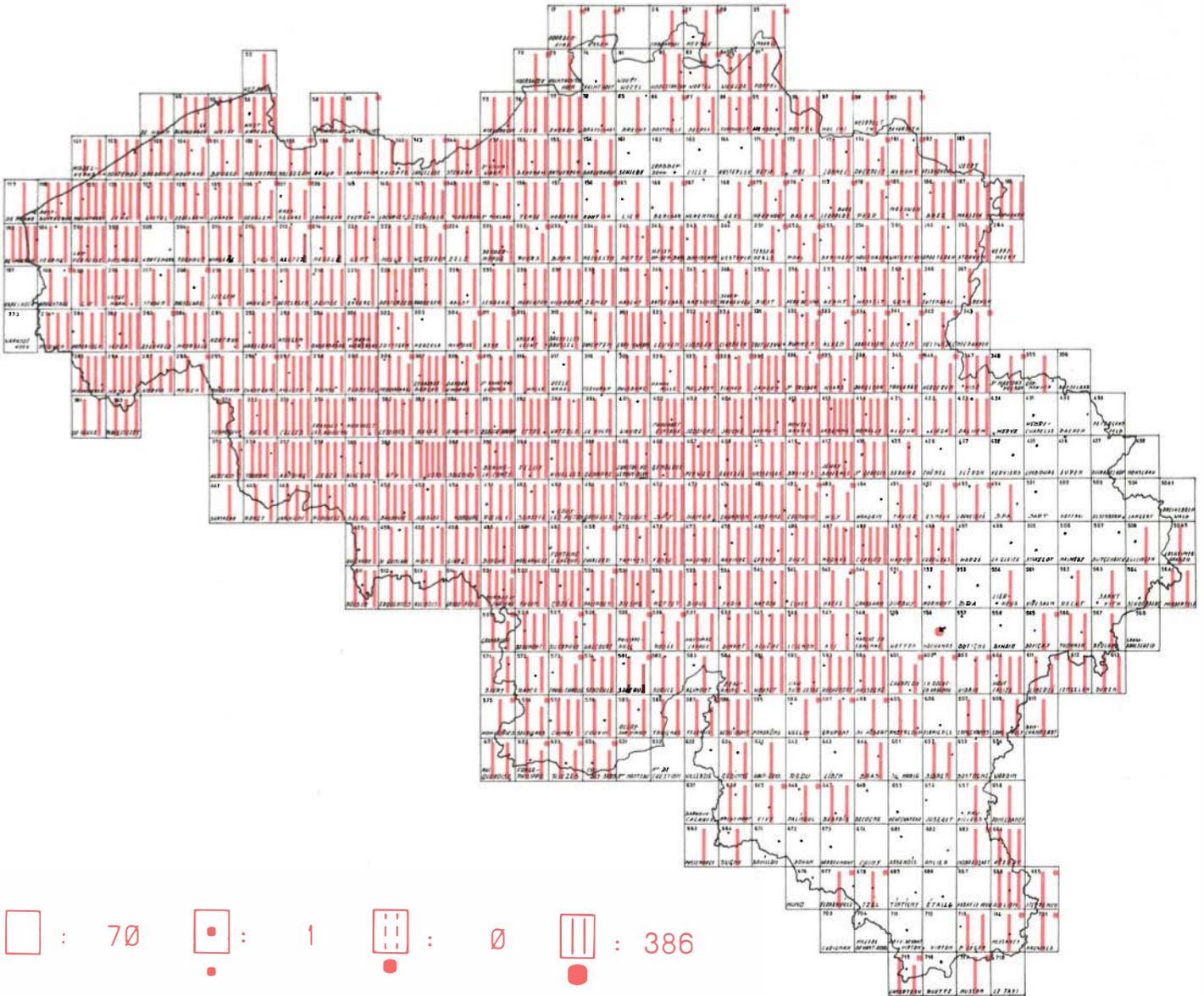
Lippens et Wille (1972) évaluaient la population à 40000 couples. La diminution est significative, surtout que les recensements de l'atlas ont été effectués pendant une série d'années très favorables pour les perdrix, notamment 1976. La population était en effet à un bon niveau jusqu'en 1978. Dans nos régions, cette espèce est sujette à de fortes fluctuations annuelles dues d'une part aux aléas de la reproduction et d'autre part à des mortalités sévères lors des hivers rigoureux. Au cours des 30 dernières années, certains territoires ont ainsi été vidés de leurs populations de perdrix. Ailleurs, l'élevage et la réintroduction de perdrix contribuent à maintenir temporairement des populations élevées. Les conditions biologiques devenant de plus en plus marginales partout, les densités moyennes ne cessent de diminuer, par paliers, dans tout le pays. Seuls certains territoires restent régulièrement bien peuplés, alors qu'avant la guerre de 1939-1945 des densités élevées étaient courantes partout. La période d'enneigement et de froid intense qui eut lieu en janvier 1979 est postérieure au recensement. Elle a certainement réduit en un mois les populations de Perdrix jusqu'au dixième de leur valeur de 1973-1977. L'avenir s'annonce sombre pour cette espèce, car trop de facteurs négatifs jouent de plus en plus en sa défaveur.

## HABITAT

La Perdrix affectionne particulièrement les terres de céréales, cultivées en mosaïque, de petites parcelles, entrecoupées de lopins incultes, de haies et de prairies extensives. Elle est rare dans les zones herbagères, trop pauvres en nourriture végétale (céréales et plantes adventices) et animale (pucerons, coléoptères, ...). Elle ne fréquente pas la forêt. Les techniques agricoles modernes lui nuisent beaucoup : cultures monospécifiques sur de grandes superficies d'un seul tenant, destruction de la nourriture animale (surtout pour les pouillards en juin et juillet) par les traitements insecticides, éradication de la nourriture végétale adventice par l'emploi des herbicides, suppression des haies, des jachères et des incultes. Depuis une trentaine d'années, la culture du maïs sur des surfaces croissantes (jusqu'à environ un tiers des cultures) équivaut à l'implantation d'un désert biologique aux conséquences catastrophiques pour le maintien des densités de Perdrix. Il semble que cette culture a cessé actuellement de s'étendre. Les chasseurs s'efforcent de conserver ceci de là, au sein de leurs territoires, quelques ares de refuges constitués d'incultes ou de cultures appropriées afin d'assurer le couvert, la protection et une nourriture d'appoint pendant les périodes défavorables. Grâce au gardiennage des chasses contre le braconnage et contre les ennemis des perdrix, l'espèce se maintient bien ici et là en Moyenne-Belgique.

G. Schnock et J. Tahon

# PERDIX PERDIX



□ : 70    □ : 1    □ : 0    □ : 386

□ : 75    □ : 121    □ : 129    □ : 58    □ : 3

# Caille des blés, *Coturnix coturnix*

## DISTRIBUTION

La Caille est le mieux représentée dans les campagnes hesbignones, à grandes cultures de céréales et de betterave. Elle est absente ou très rare dans les régions dominées par les pâturages, les bocages ou les forêts, comme la Campine occidentale, le sud-ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse, la Haute-Ardenne et le Pays de Herve. Entre ces situations extrêmes, une certaine préférence pour les milieux chauds et secs semble se manifester par la rareté apparente de la Caille dans la plupart des zones cultivées d'Ardenne, et par sa fréquence en Haute-Campine et dans le bassin de la Haute-Meuse belge, où elle ne franchit guère l'isotherme 13°C de mai. Toutefois, une concentration a été trouvée dans l'est de l'Ardenne centrale, et il paraît vraisemblable que le vide présenté par le reste du plateau céréalier ardennais (Bastogne - Gedinne) soit partiellement dû à la pénurie d'observateurs locaux. De même, l'hétérogénéité des efforts et des méthodes de recherches explique peut-être la concentration de rectangles trouvés occupés dans la zone couverte par les ornithologues namurois (Haute-Meuse). La répartition est très hétérogène dans le nord-ouest du pays. Une tendance à suivre les grandes vallées de basse Belgique se dessine le long de l'Yser, de l'Escaut, de la basse Lys, du Rupel et de la partie inférieure de ses affluents. D'autre part, les principales zones d'habitat dense sont évitées : Anvers et sa banlieue, le Pays de Charleroi, le Centre et le Borinage, Courtrai et Bruges. Dans l'ensemble, la carte de distribution de l'espèce reflète mal celle des conditions écologiques, en partie à cause d'une inégale répartition des efforts de recherche et en partie à cause d'effectifs très bas ne saturant pas les espaces disponibles.

## ABONDANCE

L'abondance n'a été estimée sur le terrain que pour un nombre très limité de rectangles, et sans précision. L'estimation globale est donc très hypothétique. Elle s'élève à 700 mâles d'après la méthode des moyennes où les résultats des cinq années sont cumulés et englobent les niches sûrs et probables. Les estimations directes d'abondance ont été particulièrement rares en Hesbaye, mais cette région présente peut-être la plus grande densité moyenne par rectangle vu que la distribution y est continue. Cette situation s'explique par la quantité de biotopes, qui compense une qualité probablement médiocre du fait de l'agriculture intensive. Des différences d'abondance importantes se remarquent entre rectangles voisins et présentant des habitats analogues ; elles peuvent être dues à un certain grégairisme de l'espèce (les chanteurs appelant d'autres oiseaux), ou à ce que les prospections ont été inégales ou se sont déroulées lors d'années différentes. Sur les cinq années, 1977 a été celle où le plus de cailles ont été signalées.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La Caille s'est rarifiée au début du siècle, a augmenté après 1930 et rediminué après 1950 (Dupont, 1950 ; Tricot, 1966). En fait, ces fluctuations semblent surtout refléter une variation de fréquence des années de forte abondance, sans que l'on connaisse l'évolution des nombres moyens et extrêmes. Une forte abondance a été notée en 1922, 1931, 1937, 1945, 1947, 1952, 1953, 1964 ; de ces années, au moins 1947 et 1964 ont été marquées par une invasion véritable, selon Tricot (1966) qui a mis ces afflux en relation avec la température de mai. Cependant, mai 1976 a été spécialement chaud sans qu'il s'ensuive une grande abondance de cailles cette année-là ; les cailles ont été abondantes en 1983 malgré un mois de mai pluvieux. Les conditions climatiques des pays plus méridionaux et celles de l'année précédente, qui influencent la reproduction sont peut-être aussi déterminantes dans ces fluctuations. La diminution à long terme semble plutôt due à la forte pression de la chasse dans le bassin méditerranéen et à l'intensification de l'agriculture dans les zones de reproduction : diminution des jachères et des bandes d'herbes sauvages, traitements herbicides et insecticides des cultures, simplification de la flore des herbages, augmentation de la charge de bétail dans les pâtures, mécanisation, fauchage précoce des prés, diminution des surfaces affectées à la céréaliculture en Ardenne. La désertification et le surpâturage dans le Sahel sont aussi défavorables.

## HABITAT

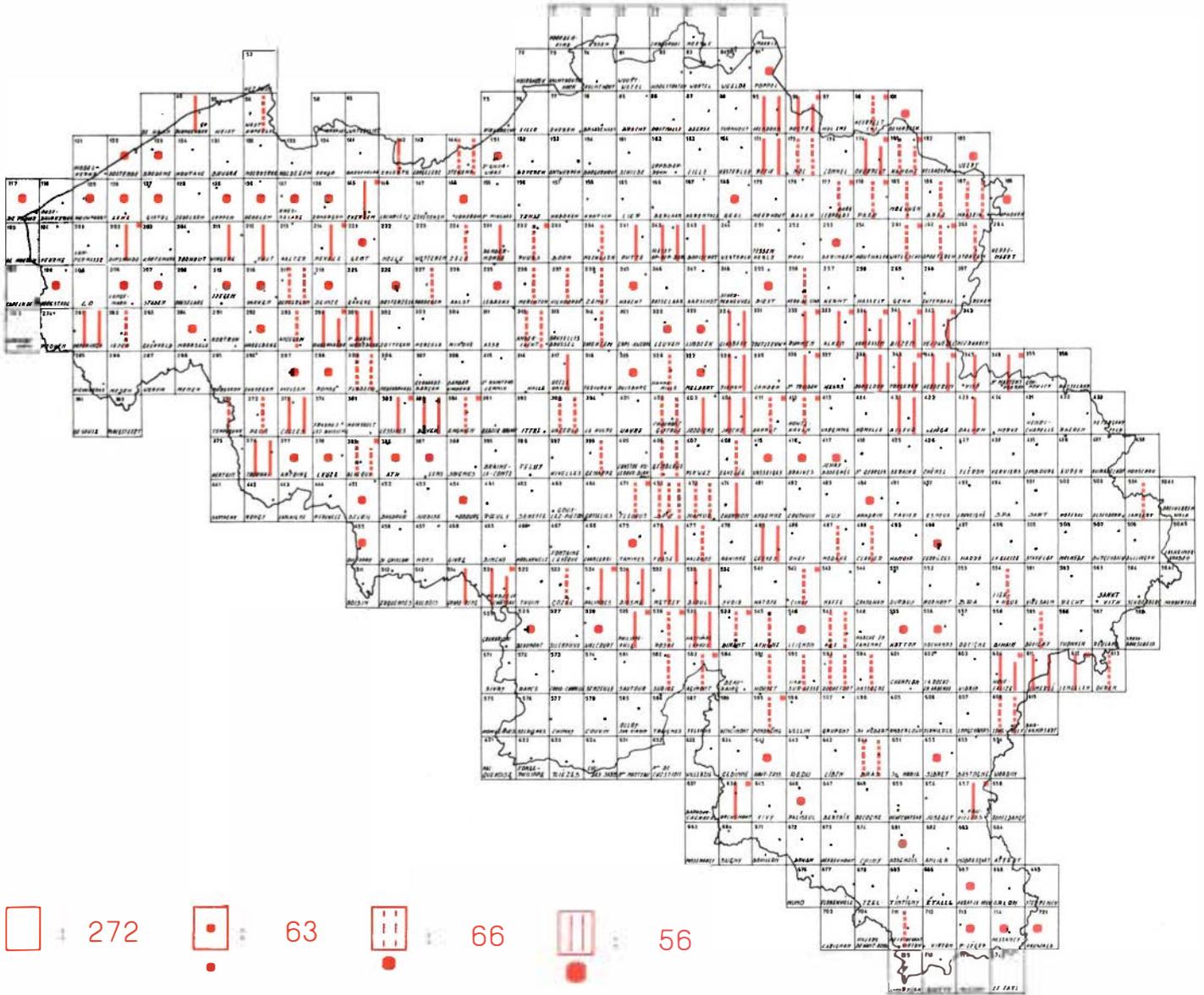
La Caille occupe diverses formations herbacées dépourvues d'arbres ou de buissons, plutôt sèches et assez hautes : des champs de céréales, de pomme de terre, de betterave, de trèfle, de lin, de luzerne, des pâtures abandonnées ou à faible charge de bétail, des jachères, certaines landes. Les cultures paraissent plus souvent occupées que les herbages, peut-être parce qu'elles sont généralement situées sur des sols plus secs, ou à basse et moyenne altitude, ou dans des paysages plus ouverts. Bien que la Caille soit attirée par l'aspect de certaines monocultures très soignées, il est probable que sa reproduction soit la mieux assurée dans les zones d'agriculture extensive, champs mal désherbés, rarement traités ou parcourus par le charroi, séparés par des bandes d'herbes spontanées, prés peu amendés, à flore variée et fénaison tardive, pâtures négligées, portant peu de bêtes et où les refus se développent.

## BIBLIOGRAPHIE

Tricot, J. 1966. Invasion 1964 et statut général de la Caille en Belgique. Aves 3 : 79-97.

J.-P. Ledant

# COTURNIX COTURNIX



## Faisan de Colchide, *Phasianus colchicus*

### DISTRIBUTION

Les faisans nichant en liberté sont répandus dans une grande partie du pays. Ils sont cependant plus irréguliers dans les Polders, au Pays de Herve, en Lorraine et en Ardenne, sauf sur la bordure septentrionale. La distribution réduite dans l'est et le sud-est du pays est d'une part imputable à une orientation des chasseurs vers le grand gibier, d'autre part aux hivers prolongés et à l'enneigement qui empêchent les faisans de se nourrir en dehors d'agrainages artificiels.

### ABONDANCE

Le total d'environ 60000 « couples » (= coqs territoriaux probablement) obtenu par la méthode des moyennes est purement indicatif car le maintien de l'espèce reste dans l'ensemble tributaire de la continuité des lâchers et de l'alimentation artificielle. L'espèce apparaît nombreuse dans les plaines cultivées de Moyenne-Belgique (sauf en Hesbayesèche et dans le Verger hesbignon), en Condroz, en Fagne-Famenne, dans la région des Collines, sur la frange méridionale de Campine et localement ailleurs. Les densités s'affaiblissent dans le reste du pays, surtout dans les Polders et en Haute-Belgique.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Faisan de Colchide a été introduit comme oiseau d'ornement en Europe occidentale dès le premier millénaire. Des lâchers en vue de la chasse ne semblent avoir eu lieu qu'à partir de la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle en Belgique, d'abord en Brabant puis en Hainaut (Selys-Longchamps, 1842 ; van Havre, 1928). Les introductions se sont multipliées au XIX<sup>e</sup> siècle (e.a. 1860 près d'Anvers, 1890 à la côte - van Havre, 1928 ; Lippens, 1980). *Phasianus colchicus* a fait l'objet des premiers lâchers mais d'autres sous-espèces ont ensuite été introduites. Les estimations récentes de 150000 nids (Lippens et Wille, 1972) et de 60000 mâles territoriaux (atlas) ne sont qu'indicatrices car liées à l'injection annuelle d'oiseaux de tir.

### HABITAT

Le Faisan recherche des paysages composites comprenant un milieu arbustif ou arboré (haies épaisses, bosquets, parcs, bois feuillus ou mixtes), de préférence à sol frais, proche de cours d'eau, fossés, étangs ou fonds humides et entouré le plus souvent de prairies ou de cultures. Il aime placer son nid dans les zones broussailleuses, les ronciers, les massifs de fougère-aigle mais aussi, et peut-être à défaut d'un meilleur couvert, dans les cultures proches des bois. Il pénètre peu dans les grands massifs forestiers et est rare en fagne, peu nombreux dans les landes, les bruyères, les dunes où il niche sous les argousiers, ainsi que dans les secteurs poldériens trop dépourvus d'abris. Il est probable que les faisans ne pourraient se maintenir naturellement dans beaucoup de régions, surtout en Haute-Belgique où les hivers sont trop rigoureux.

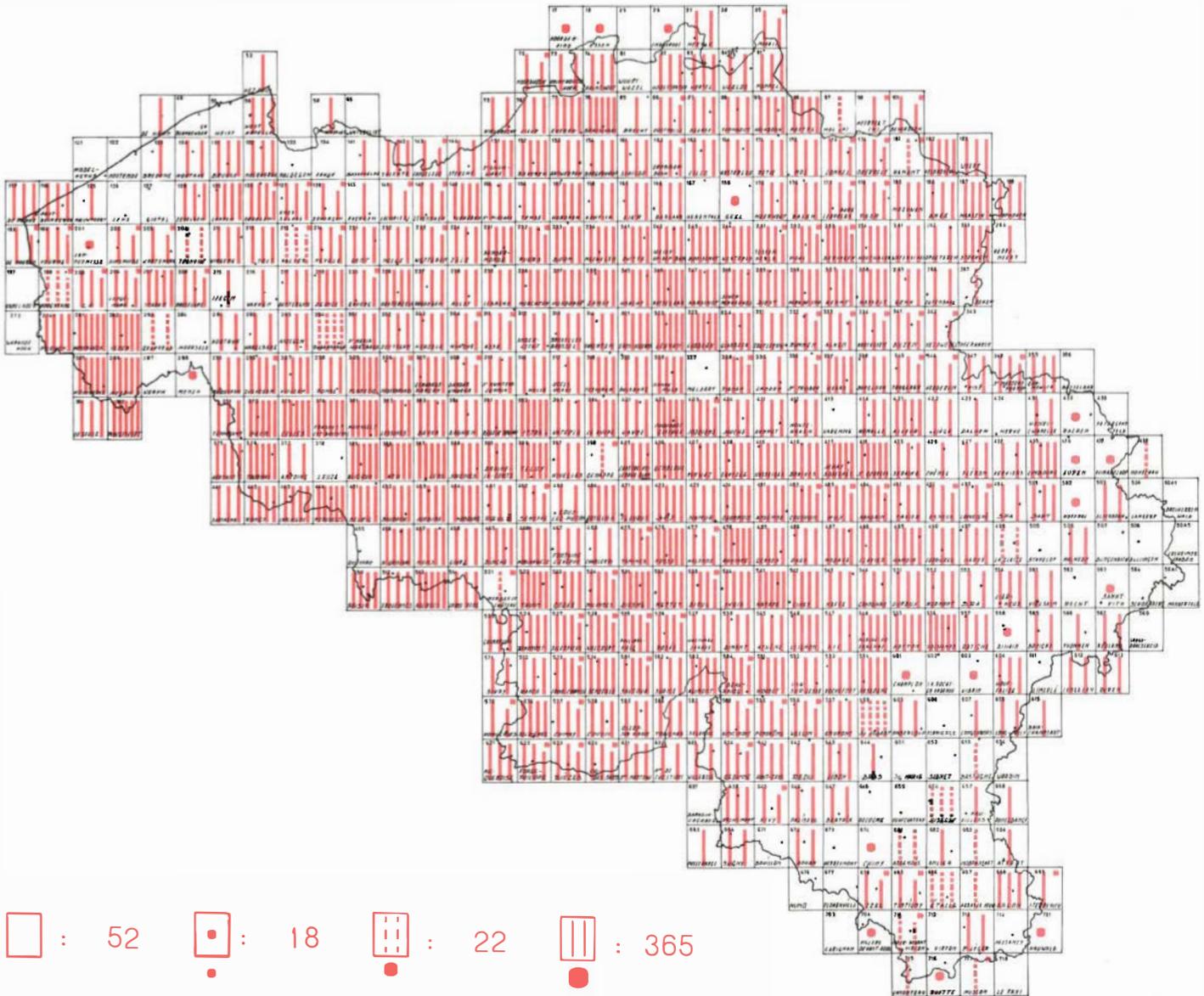
J.-P. Jacob.

## Colin de Virginie, *Colinus virginianus*

L'espèce avait été introduite à partir de 1956 (Avifaune de Belgique, 1967), notamment en Condroz. Elle ne semble pas s'être implantée.

J. Tricot et P. Devillers

# PHASIANUS COLCHICUS



□ : 52    ◼ : 18    ◻ : 22    ◻ : 365

◻ : 35    ◻ : 59    ◻ : 150    ◻ : 110    ◻ : 33

# Rôle d'eau, *Rallus aquaticus*

## DISTRIBUTION

La distribution est fragmentée, liée à la répartition de zonations d'atterrissement bien développées. Les régions les mieux occupées se situent en bordure du plateau campinois, dans le système hydrographique du Rupel, dans le bassin de la Haine, le long du Moyen-Escaut et dans les Polders.

## ABONDANCE

Les effectifs par rectangle dépendent du nombre de biotopes favorables, mais des sites uniques, particulièrement propices, peuvent provoquer de fortes abondances, comme le montrent les densités observées dans des ensembles situés dans des rectangles où les nombres estimés dépassent 20 couples : Landbruch (27 couples sur 46 ha ; Guiot, 1969), Kasterlee (25 couples sur 50 ha ; Paulussen, 1955), Zegge (250 couples sur 600 ha ; Cuypers, 1956).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Selys-Longchamps (1842) considère l'espèce comme répandue et apparemment commune dans le pays ; van Havre (1928) suggère une distribution plus restreinte, principalement en Flandre et dans les Polders ; Lippens (1954) note la Campine comme zone importante de distribution et relève quelques couples dans le Tournaisis. Un maximum de densité est signalé, en Campine au moins, durant les années 1952-1956 (Paulussen 1955 ; Cuypers, 1956). Ces fluctuations apparentes peuvent être dues aux difficultés de détection de l'espèce, mais peuvent aussi représenter une diminution due à la disparition de biotopes humides, particulièrement les cordons ripariens, suivie d'une augmentation dans certaines régions correspondant à l'eutrophisation, favorisant le développement des zones d'atterrissement, roselières et aulnaies-saulaies. Les installations massives à Virelles et en Lorraine, entre autres, paraissent récentes. Lippens et Wille (1972) signalent une très forte régression de  $\pm 1000$  couples en 1955-1957 à  $\pm 150$  dans les années 60. Le chiffre beaucoup plus élevé (580) obtenu pour la période 1973-1977 par la méthode des moyennes s'explique sans doute par la difficulté de détection de l'espèce pour un observateur isolé, par la succession d'hivers doux qui ont précédé et inclus la période de référence de l'atlas, par la réhabilitation de biotopes (Zegge, vallée de la Haine) et l'évolution d'habitats de Haute-Belgique (Virelles, Landbruch).

## HABITAT

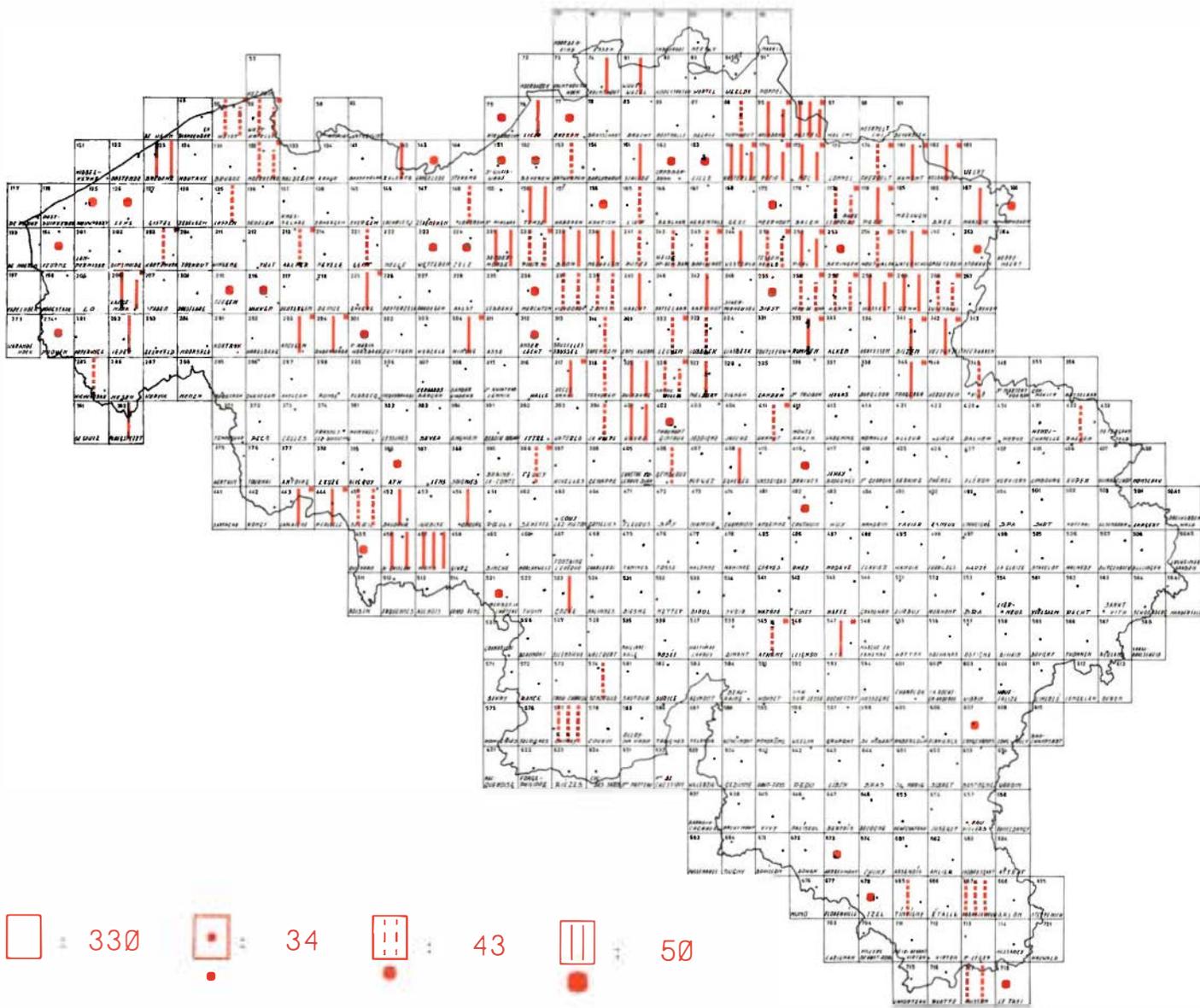
Végétations de ceinture, surtout phragmitaies et jonchaies, cariçaies, aulnaies marécageuses avec strate herbacée et arbustive (laiches et saules) dense.

## BIBLIOGRAPHIE

Paulussen, W. 1955. *Rallus aquaticus* L. Gerfaut 45 : 311-313.

P. Devillers, W. Roggeman et J. Vandervelden.

# RALLUS AQUATICUS



□ = 330

■ = 34

▨ = 43

▧ = 50

▩ = 59

▪ = 29

▫ = 5

# Marouette ponctuée, *Porzana porzana*

## DISTRIBUTION

Extrêmement localisée. Les recherches n'ont permis de la situer que dans un petit nombre de marais de la province d'Anvers, du nord-est du Limbourg, du Brabant, de Lorraine et occasionnellement à Gozée (Hainaut). Certaines zones humides ne sont occupées que temporairement. Les difficultés de recensement permettent de penser que sa présence n'a pas été décelée partout, mais il est également possible que certains contacts non répétés aient concerné des migrants.

## ABONDANCE

L'espèce est très rare. Elle est signalée annuellement de 1973 à 1977 dans cinq à sept rectangles. Sa discrétion explique qu'une seule preuve de nidification ait pu être apportée ; néanmoins, le retour annuel de chanteurs dans des sites précis est peu vraisemblable en dehors d'une reproduction effective.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

En Europe, la Marouette ponctuée connaît, depuis la fin du siècle dernier, une forte diminution accompagnée toutefois de grandes fluctuations, les années favorables étant marquées par de fortes précipitations printanières (Glutz *et al.*, 1973). En Belgique, De la Fontaine (1865) la considérait comme plus répandue au Luxembourg que le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), alors qu'elle y est maintenant bien plus rare que lui ; une diminution ancienne est donc probable. L'étroitesse de sa niche écologique limite la Marouette ponctuée à un nombre restreint de sites, surtout distribués en Basse-Belgique. Selon van Havre (1928), elle nichait dans les Polders, les marais campinois et flamandais et la vallée de l'Yser. Dans cette aire, les citations ultérieures restent rares : De Zegge (25 couples en 1958), Kalmthout, Nieuwmoer, les environs de Turnhout (Huyskens et Van Weesenbeeck, 1959), Knokke (Lippens, 1954), Geel (nombreuse - De Bont, 1948), Termonde (De Maerschalk, 1952). Ailleurs, elle nichait dans la vallée de la Dyle (Herroelen, 1953), peut-être en Tournaisis (Delmée, 1952) et à Harchies (Huyskens et Van Weesenbeeck, 1959) et, en 1967, dans les marais de la Haute-Semois (Lippens et Wille, 1972). Ces derniers auteurs n'estimaient sa population belge qu'à 20 couples les années favorables. L'atlas confirme la raréfaction de l'espèce : entre autres quasi disparition en Flandre et en Hainaut, diminution au Zegge. L'espèce est principalement affectée par des pertes d'habitats : assèchements de marais, évolution défavorable par atterrissement, par modification de la flore et de la faune. Les données récentes ne permettent guère que de constater son maintien relatif en Basse-Belgique, ponctuellement en Gaume et Brabant, ainsi que sa réapparition depuis 1981 à Harchies (J.-P. Verhaegen, com. pers.).

## HABITAT

La Marouette ponctuée niche dans la végétation dense des bas-marais eutrophes à sol vaseux avec eau peu profonde ou vases exondées et corridors dans la végétation. Les formations végétales occupées comprennent principalement des cariçaies (Campine, Gaume), moins souvent des massifs de molinies (nord d'Anvers) et des prêles. Les massifs denses de phragmites, massettes ou calamagrostis, habitats du Râle d'eau, ne sont acceptés qu'en plages réduites ou en brins, comme éléments secondaires. Elle occupe en Belgique des marais, des étangs de tourbière, des prairies submergées, voire des bords d'étangs garnis de végétation ou de pièces d'eau en voie d'atterrissement. Ces zones humides sont souvent assez vastes, ce qui lui permet de rencontrer ses exigences écologiques malgré les variations du niveau d'eau. Sa densité reste en général faible : trois couples sur 75 ha au nord d'Anvers, 25 couples sur 600 ha au Zegge (Huyskens et Van Weesenbeeck, 1959), trois couples sur 17 ha en Gaume. Une description détaillée de biotopes anversoises figure dans Huyskens et Van Weesenbeeck (1959).

## BIBLIOGRAPHIE

De Bont, A. 1948. *Porzana porzana*. (L.) Gerfaut 38 : 183-184.

Huyskens, G. et J. Van Weesenbeeck. 1959. Enige broedgegevens over het Groot Porseleinhoen. Gerfaut 49 : 31-41.

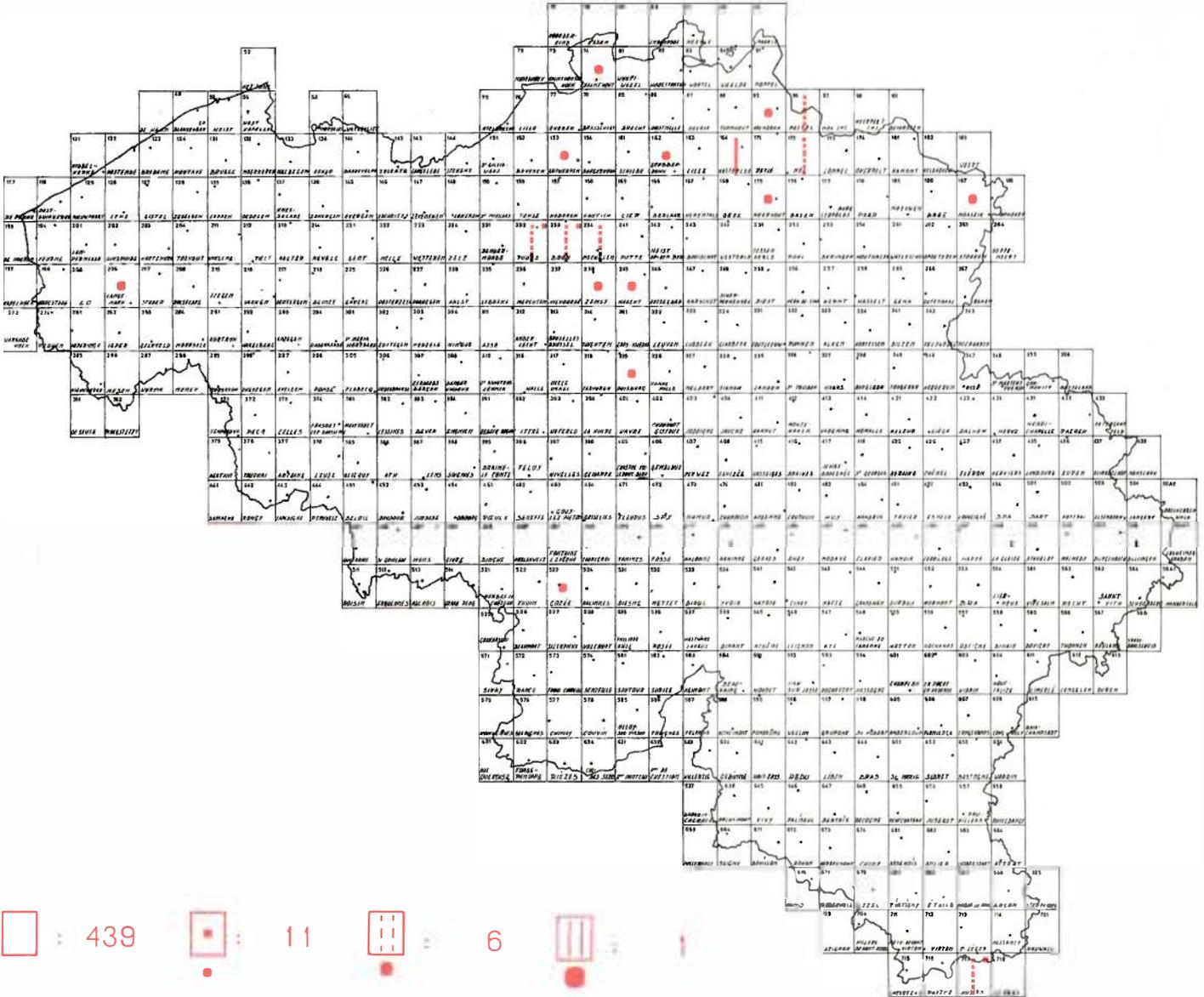
J.-P. Jacob.

## Marouette de Baillon, *Porzana pusilla*

Nicheu occasionnel. En 1965 au marais dit « De Maatjes », entre Kalmthout (Belgique) et Zundert (Pays-Bas), un couple s'est reproduit en territoire belge et deux en territoire néerlandais. Le site comprenait des roselières entrecoupées de fossés et des prés marécageux ; la nidification a peut-être été rendue possible par le niveau exceptionnellement élevé des eaux (G. Huyskens et J. De Ridder, Gerfaut 56 : 13-17, 1966).

J.-P. Jacob

# PORZANA PORZANA



Red square symbol: 7

# Rôle des genêts, *Crex crex*

## DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Très rare entre 1973 et 1977. La nidification n'a pu être prouvée que sur les planchettes de Dalhem, en Basse-Meuse, et Deinze, dans la vallée de la Lys. Huit indices probables dispersés en Flandre, Campine, Basse-Meuse, Famenne et Lorraine indiquent le séjour de mâles chanteurs et quatre mentions possibles correspondent à des observations non répétées, peut-être de migrateurs. La plupart des sites n'ont été occupés que temporairement ; font exception les rectangles de Deinze (observations de 1973, 1976 et 1977) et Stokkem (observations de 1973 à 1975).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Un déclin prononcé est observé au cours du XXe siècle. Le Rôle des genêts était jadis assez commun en Hesbaye, dans les vallées de l'Escaut, du Rupel, en Meuse limbourgeoise et dans le Pays de Herve ; il était local et peu abondant ailleurs dans le pays (Coopman, 1921 ; van Havre, 1928). La Hesbaye a dû être abandonnée dès le début du siècle ; par la suite, il disparut du nord du Brabant et de Campine, mais subsistait plus longtemps dans le bassin de l'Escaut et en Basse-Meuse. Les vallées de la Dendre et de l'Escaut, de Gand à Termonde, en accueillait  $\pm$  200 couples en 1929 ; il s'y était fortement raréfié en 1944 et, malgré une remontée temporaire dans la région de Grembergen, il disparut en 1962 (De Maerschalk, 1948 et 1963). En Tournaisis, le Rôle des genêts, autrefois commun, était devenu local et rare, et il n'est plus cité après 1947, époque à laquelle il était encore assez fréquent dans les marais de l'Escaut récemment asséchés (Delmée, 1952). Une raréfaction analogue fut observée en Basse-Meuse avec forte diminution dans les années 40 et des observations annuelles jusqu'en 1966, depuis irrégulières. Les années 1943 à 1948 ont probablement connu une interruption temporaire dans le processus de régression car le Rôle des genêts fut également noté dans les Polders (Lippens, 1963), en Lorraine (Van Beneden, 1943), dans la Dyle (Herroelen, 1952) et en Campine (Cuypers, 1956). Il est certain que, depuis 20 et même 30 ans, le Rôle des genêts est devenu extrêmement rare. Cette rareté est accentuée par une certaine irrégularité des cantonnements mais aussi par une détection vraisemblablement insuffisante de l'espèce. De petits afflux sont sporadiquement mentionnés : par exemple, six couples en 1959 à Polleur où il n'est revu ensuite qu'en 1964 (Rappe et Herroelen, 1966). De tels afflux en 1966 et 1967 (e.a. Tricot, 1967) ont sans doute influencé l'estimation de 25 couples donnée par Lippens et Wille (1972) pour l'ensemble du pays. Plus récemment, les prospections destinées à l'atlas n'ont permis de le trouver que sur 14 planchettes en cinq ans. Toutefois depuis 1979, les observations se sont à nouveau multipliées en Wallonie où certaines régions sont actuellement occupées chaque année ; une trentaine de chanteurs ont été localisés en 1983 et une quinzaine en 1984 (P. Ryelandt, M. Lambert, M. Paquay, com. pers.). En Flandre, les données récentes font défaut à l'exception de la découverte de 23 chanteurs en juin 1984 au Limbourg (Bergmans *et al.*, 1985). La réalité de cette recrudescence apparente reste cependant malaisée à cerner compte tenu de l'influence du degré de recherche sur les résultats obtenus. La régression au cours du siècle est principalement expliquée par la mécanisation et par une plus grande précocité de la fenaison, par le développement récent de l'ensilage d'herbe et par la disparition et l'altération des biotopes (amendements, changements d'affectation des prés de fauche).

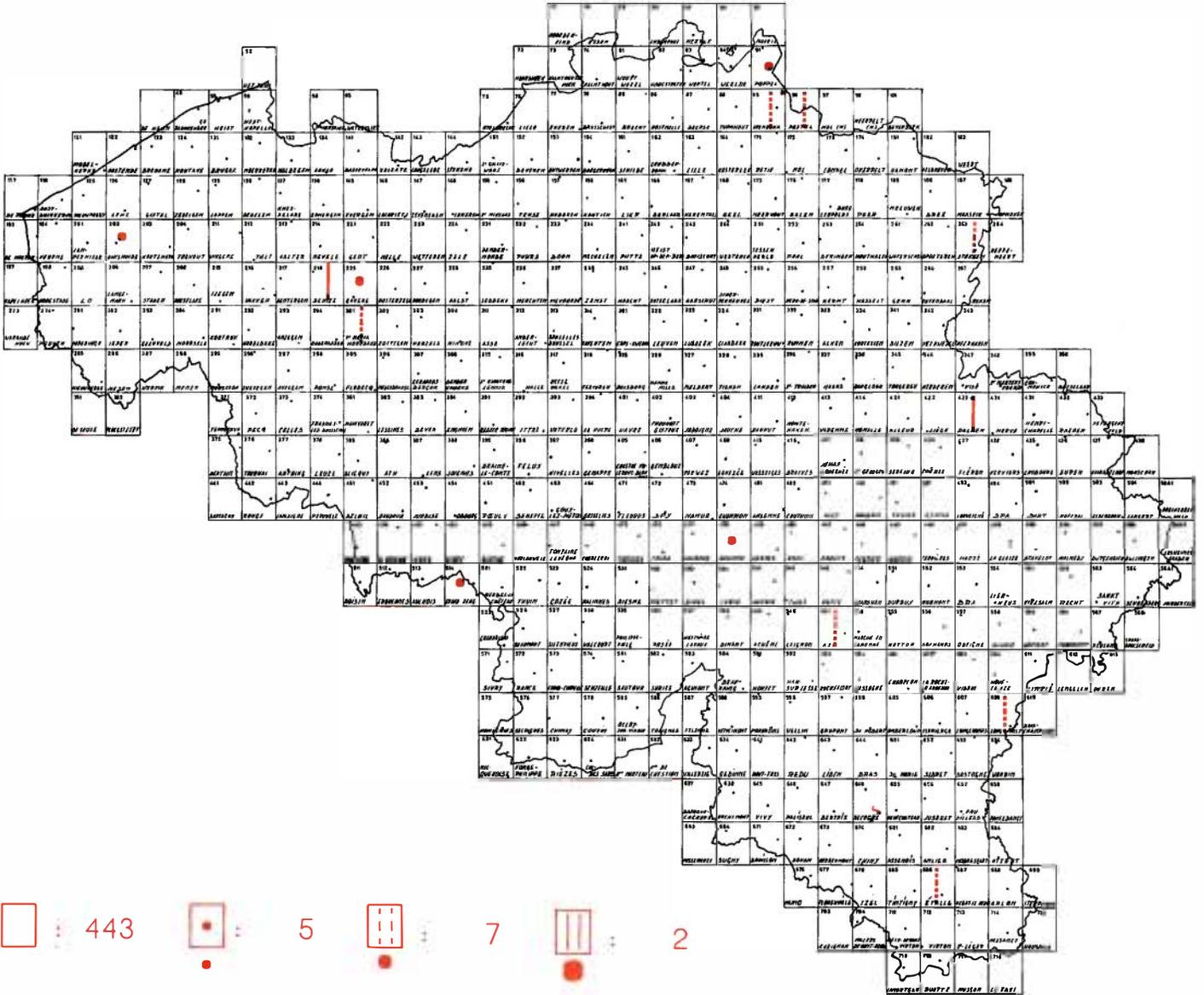
## HABITAT

Le Rôle des genêts est un hôte des prés de fauche humides peu amendés, à la flore plus ou moins diversifiée, au couvert assez dense et souvent fauchés tardivement. Dans le bassin de l'Escaut, De Maerschalk (1948) précise qu'il recherche des prés assez vastes (au moins 3-4 ha), non compartimentés et qu'il évite les marais et les champs. Il ne semble effectivement pas pénétrer les marais, même s'il se rencontre sur leur pourtour. Sa présence dans les champs de trèfle est mentionnée par plusieurs auteurs mais sa fréquence y était faible, de même que dans les champs de lin ou de céréales (e.a. Dupond, 1948 ; Verheyen, 1948).

## BIBLIOGRAPHIE

- Berghmans, H., K. Leysen et J. Volders. 1985. Ontdekking van een belangrijke broedconcentratie van de Kwartelkoning *Crex crex* in België. *Wielewaal* 51 : 36-40.
- Braaksma, S. 1962. Voorkomen en levensgewoonte van de Kwartelkoning (*Crex crex*). *Limosa* 35 : 230-254.
- De Maerschalk, J. 1948. Quelques notes au sujet du Rôle des genêts. *Crex crex* (L.) *Gerfaut* 38 : 81-86.
- De Maerschalk, J. 1963. *in* Rappe, A. et P. Herroelen - Broedperiode - Période de nidification 1961 en/et 1962. *Gerfaut* 53 : 275-315 (286-287).
- Dupond, C. 1948. Mes deux premières rencontres avec le Rôle des genêts. *Gerfaut* 38 : 86-88.
- Rappe, A. et P. Herroelen. 1966. Migration de printemps 1964 et données sur la période de nidification suivante. *Gerfaut* 56 : 18-45.

J.-P. Jacob.



□ 443

■ 5

▨ 7

▩ 2

▬ 9

# Poule d'eau, *Gallinula chloropus*

## DISTRIBUTION

L'espèce est quasi omniprésente ; elle ne manque que dans une trentaine de rectangles correspondant surtout aux fagnes des hauts plateaux (Hautes-Fagnes, Plateau des Tailles), à des régions presque entièrement forestières ou très accidentées, avec des pentes fortes dans les zones non boisées. L'absence apparente dans d'autres régions est peut-être due à une couverture insuffisante ; toutefois, son absence dans plusieurs rectangles de l'est du pays (région de Saint-Vith) où des milieux favorables semblent exister, s'explique peut-être par l'altitude.

## ABONDANCE

Comme l'abondance est liée à la présence de milieux aquatiques, de distribution souvent irrégulière, elle varie très fort de rectangle à rectangle. En Basse et Moyenne-Belgique, la moyenne des densités est voisine d'une centaine de couples par rectangle. La région poldérienne, la vallée de l'Escaut, les régions basses de l'ouest et du sud de la Campine, la vallée de la Dyle, la région de la haute Dendre, la dépression d'Harchies-Hensies y représentent des zones privilégiées dans la région, tandis que le plateau campinois, les zones de collines du sud du Brabant et du Hainaut, et les régions de grandes cultures comme la Hesbaye sont moins favorables. En Haute-Belgique, la moyenne est de l'ordre de 25 couples par rectangle en région mosane, condruziennne et famennienne, de cinq couples par rectangle en Ardenne et en Lorraine avec des maxima locaux (vallée de la Semois), et une rareté remarquable (un à cinq couples dans presque tous les rectangles) dans les régions d'altitude de l'est, confirmant la réalité probable d'absences locales.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lippens et Wille (1972) évaluaient la population à 20000 couples. Les résultats obtenus par la méthode des moyennes sont un peu supérieurs (41000 couples), mais du même ordre de grandeur, et la différence est inférieure à l'imprécision des deux méthodes. Il est possible toutefois qu'une certaine augmentation ait eu lieu entre les deux recensements, liée à la longue série d'hivers doux qui a précédé la période de référence de l'atlas.

## HABITAT

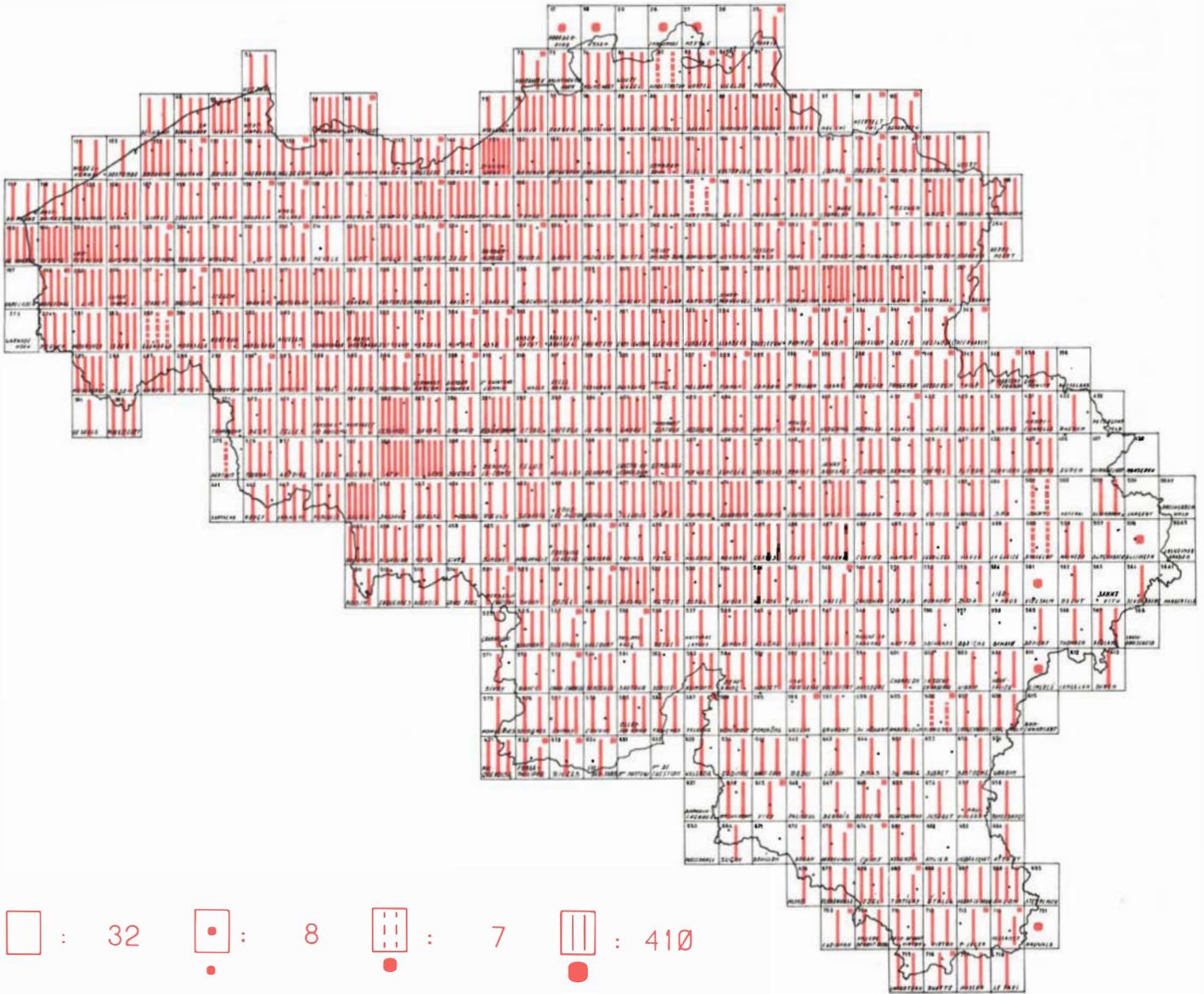
Presque tous les milieux aquatiques : étangs, lacs, marais, canaux, fossés, cours d'eau, même relativement rapides. La présence de végétation émergée ou de buissons surplombants le long des rives est essentielle. L'espèce accepte des eaux relativement oligotrophes, et se contente, notamment en Haute-Belgique, de très petites mares, même aux rives largement boisées. La Poule d'eau atteint sa plus forte densité sur certains étangs de parcs urbains, et le long de canaux ou chenaux d'irrigation assez étroits.

## BIBLIOGRAPHIE

Stevens, J. et A. F. De Bont. 1978. Populatie-dichtheid van het Waterhoen (*Gallinula chloropus*) in de streek van Diest in verband met de aard van het biotoop. *Gerfaut* 68 : 683-691.

P. Devillers

# GALLINULA CHLOROPUS



# Foulque macroule, *Fulica atra*

## DISTRIBUTION

Répendue au Limbourg, dans l'ouest de la province d'Anvers, le nord de la Flandre orientale, la vallée de l'Escaut et les bassins d'affluents (entre autres la Nèthe, la Dendre, la Dyle et la Haine), dans les Polders et la vallée de l'Yser. Elle est sensiblement plus localisée ailleurs en Basse et Moyenne-Belgique, notamment dans le centre de la Flandre occidentale, du Brabant occidental au Tournaisis, dans l'est du Brabant et en Hesbaye liégeoise. En Haute-Belgique, elle se rencontre régulièrement dans l'ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse, mais est très localisée ailleurs et particulièrement rare dans la province de Liège.

## POPULATION

La méthode des moyennes donne une estimation totale de 4100 couples dont 70% sont concentrés dans les provinces du Limbourg, d'Anvers, du Brabant et dans le nord de la Flandre orientale. Les densités les plus élevées s'observent dans les plaines poldériennes du Bas-Escaut et du nord de la Flandre orientale ainsi qu'au Limbourg, de Genk à Herk-de-Stad. L'effectif de Haute-Belgique ne dépasse pas 220 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Depuis un siècle, la Foulque a étendu son aire de répartition. Selys-Longchamps (1842) la limitait aux Flandres et à la Campine ; après lui, De la Fontaine (1865) la mentionnait sur les étangs assez étendus du Luxembourg. Elle s'est depuis répandue en Moyenne-Belgique et localement en Haute-Belgique. van Havre (1928) la dit répandue en Basse et Moyenne-Belgique, abondante dans les Polders, rare en Campine, locale en Ardenne, à Virelles et dans la vallée de la Chiens, à Torgny. Quelques régressions sont observées par la suite : diminution en Tournaisis à cause de l'assèchement des marais de l'Escaut, disparition d'Hofstade vers 1950 (Suetens, 1956) et, en 1956, des environs d'Herentals où elle était précédemment assez commune, refoulée ici par la régression des zones d'eau libre (Cuypers, 1956). Dans l'ensemble, l'espèce progresse toutefois : nette augmentation dans la région bruxelloise (Toussaint et de Bournonville, 1948 ; de Bournonville 1955), installation dans la vallée de la Dyle permise par la création d'une série d'étangs à partir de 1935 (Wortelaers, 1945 ; Herroelen, 1953), nidification depuis 1959 dans la vallée de la Nèthe (Franckx, 1960), depuis 1961 à Brasschaat (Arnhem, 1962), etc. L'Avifaune de Belgique (1967) situe son effectif entre 250 et 2500 couples ; Lippens et Wille (1972) l'estiment à 2000 couples dont 1450 dans les provinces de Limbourg, d'Anvers et de Flandre orientale. L'atlas montre une distribution analogue à celle des années 60, mais la population, avec plus de 4000 couples a, semble-t-il, continué d'augmenter dans l'ensemble des régions. Survenant après une longue série d'hivers doux, il est cependant probable que cette estimation traduise un niveau de population élevé. L'augmentation de l'espèce a été favorisée par une réduction des prélèvements, entraînant une familiarité marquée et, l'espèce étant peu exigeante, la faculté d'occuper de nombreux sites, notamment des étangs suburbains. La Foulque a également bénéficié de la création d'un grand nombre de plans d'eau eutrophes peu profonds.

## HABITAT

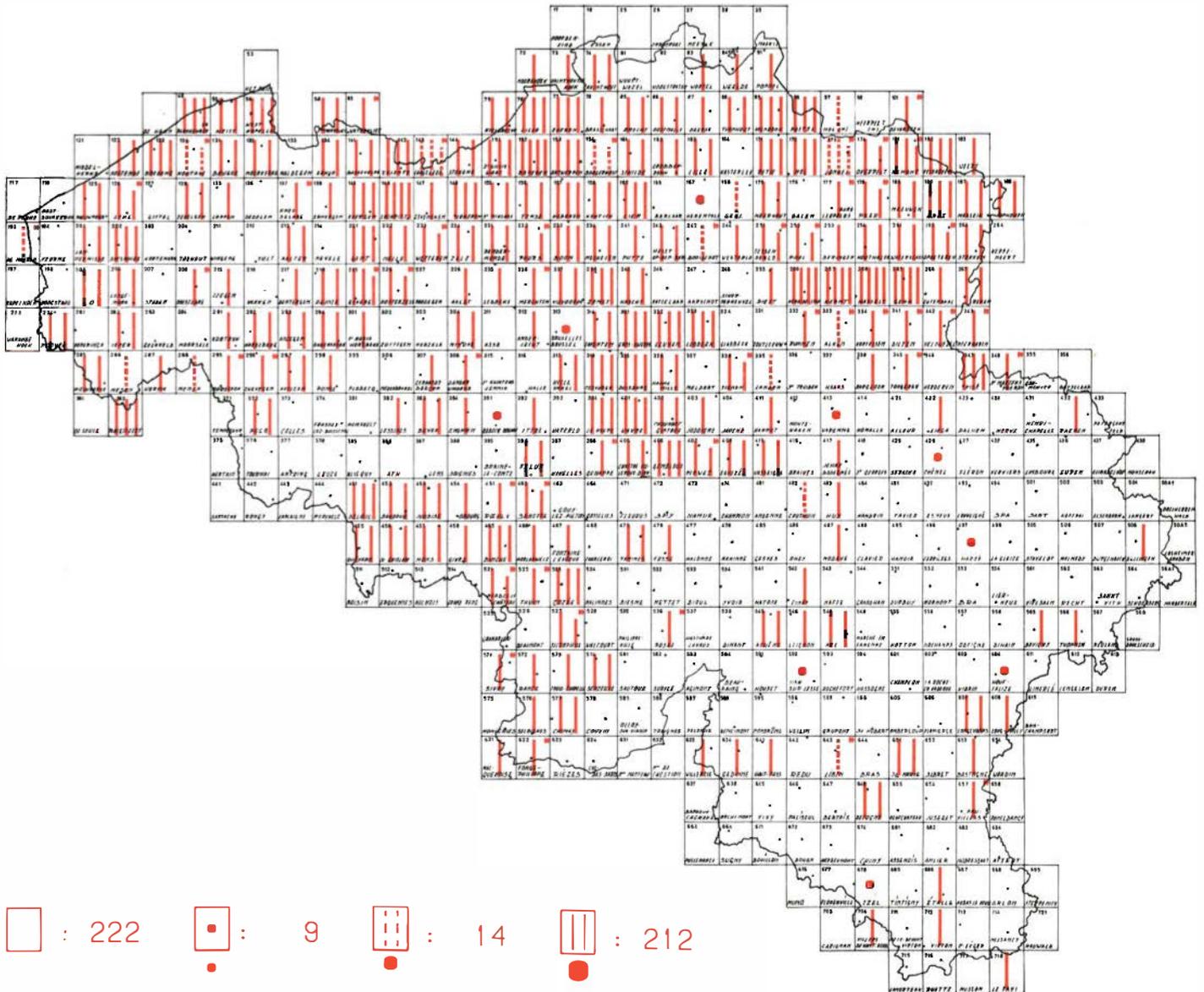
La Foulque s'installe sur des plans d'eau douce, stagnante, pourvus d'une abondante végétation aquatique et d'eau libre sur au moins une dizaine d'ares. Autrefois, des ceintures de plantes palustres, de buissons empiétant sur la zone marécageuse lui étaient nécessaires. Peu poursuivie, elle devient familière et s'installe aussi sur des nappes d'eau aux rives simplement enherbées ou même bétonnées (étangs de parcs suburbains). Elle arrime alors son nid, non plus parmi les plantes palustres, mais sur des souches immergées, des arbres couchés sur l'eau, à des rampes d'accès au bord pour canards, voire sur la rive elle-même. Elle niche maintenant sur une grande variété de marais, étangs, bras morts de rivière, réservoirs de plaine, terrains inondés à la suite de grands travaux (particulièrement portuaires et autoroutiers) ainsi qu'en petit nombre sur des décanteurs, sur des douves de châteaux, des carrières inondées et sur des lacs de barrage. Elle ne semble pas nicher le long des rivières mais bien le long de canaux d'une certaine largeur et aux rives enherbées, comme ceux de la région de Damme. Les étangs acides sont peu occupés.

## BIBLIOGRAPHIE

Arnhem, R. 1962. Ornithologische nota's uit Brasschaat. Gerfaut 52 : 214-227.  
Toussaint, J. et D. de Bournonville. 1948. *Fulica a. atra* L. Foulque macroule. Gerfaut 38 : 81.

J.-P. Jacob

# FULICA ATRA



□ : 222    □● : 9    □||| : 14    □|| : 212

□| : 93    □|| : 88    □||| : 39    □|||| : 6

# Huïtrier pie, *Haematopus ostralegus*

## DISTRIBUTION

Actuellement, l'espèce est répandue dans l'extrême nord du pays. La région côtière est entièrement peuplée avec la densité la plus élevée dans le nord-est de cette zone. En Flandre orientale, l'espèce s'étend au sud de la région gantoise. La région du Bas-Escaut héberge une population importante et la partie septentrionale de la Campine une assez forte densité de nicheurs. La carte indique les quelques extensions au sud de ces zones.

## ABONDANCE

De 90 à 100 couples nichaient en 1977 dans la région côtière et une vingtaine en Flandre orientale (rive gauche de l'Escaut non comprise). Il y avait une cinquantaine de couples le long du Bas-Escaut. La Campine anversoise a été, cette année-là, occupée par 80 à 90 couples et la Campine limbourgeoise ne comptait qu'une vingtaine de couples nicheurs. On pouvait donc estimer la population totale en 1977 à 260-280 couples. Un recensement de 1981 montre une augmentation très nette avec une estimation de 360-380 couples (région côtière : 120-130 couples ; Bas-Escaut : 90 couples ; Campine anversoise : 110-120 couples ; Limbourg : 25 couples).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

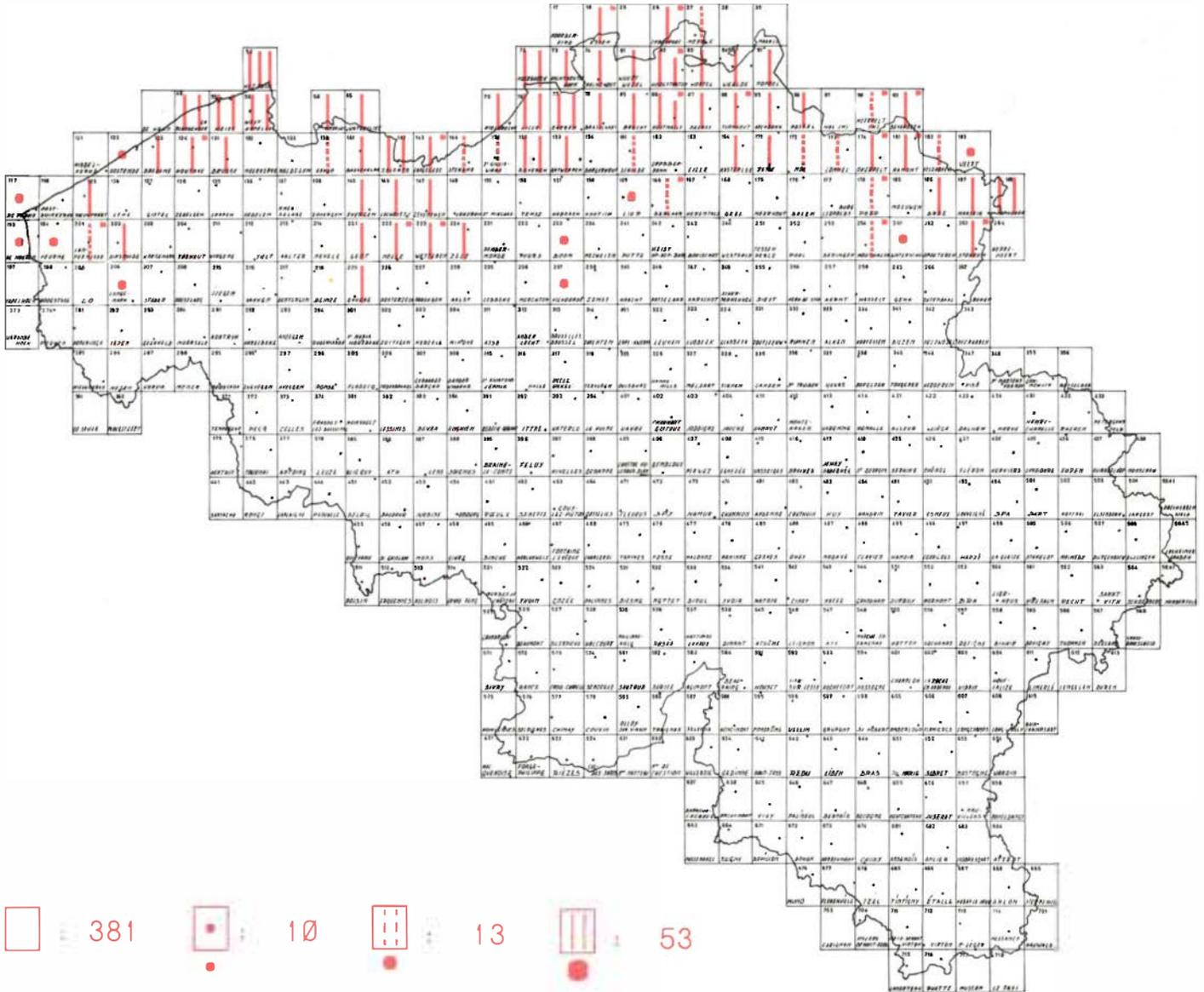
L'Huïtrier pie accuse une forte tendance à l'augmentation et possède un grand pouvoir d'adaptation. Au début du siècle, c'était un nicheur très rare au littoral, surtout observé au Zwin. Une légère augmentation se produisit dans les années 60. En même temps, l'espèce s'établit en nombre croissant dans les Polders maritimes. Cette évolution se poursuivit. Les terrains industriels du Bas-Escaut furent colonisés en 1951 et, depuis, l'Huïtrier pie s'est systématiquement étendu. Une progression s'est produite dans la région gantoise à partir de 1960, mais l'expansion la plus spectaculaire s'est faite en Campine. Dans les années 50, l'espèce ne nichait qu'irrégulièrement dans cette région et elle n'y augmenta qu'à partir de 1960. C'est maintenant un nicheur assez répandu, surtout en Campine anversoise. L'évolution du statut de l'espèce peut-être retracée grâce aux estimations de population suivantes : 1956 : 16-20 couples ; 1968 : environ 65 couples ; 1977 : 260-280 couples et 1981 : 360-380 couples.

## HABITAT

L'Huïtrier pie était à l'origine un nicheur des estuaires avec de jeunes dunes, des étendues sableuses et des prés salés. Actuellement, et comme dans tout le nord-ouest de l'Europe, l'espèce peut nicher dans les prés et même dans les champs. Pendant le début de la phase d'expansion à l'intérieur du pays, les oiseaux nichaient exclusivement sur les terrains industriels, mais par la suite ils ont occupé de plus en plus fréquemment les terres cultivées. A présent, l'espèce occupe surtout des champs de maïs, comme le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), pour autant qu'il se trouve des prés aux environs. Elle occupe également des zones sablonneuses à proximité d'argilières ou de sablières inondées.

P. Maes et H. Voet\*

# HAEMATOPUS OSTRALEGUS



□ 381

● 10

▤ 13

▥ 53

▨ 54

▧ 11

▩ 1

# Echasse blanche, *Himantopus himantopus*

## DISTRIBUTION

L'Echasse blanche est un nicheur irrégulier et plutôt erratique dans notre pays. La plupart des cas de nidification ont été observés dans le Bas-Escaut et en Campine anversoise ; quelques reproductions ont également été découvertes au Littoral.

## ABONDANCE

Une seule reproduction a été établie entre 1973 et 1977 : un couple a élevé trois jeunes en 1975 à Zandvliet. Une tentative de nidification fut observée au même endroit en 1981. Le nombre de couples nicheurs le plus élevé qui ait jamais été noté en Belgique, est de 21 en 1967.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Il est admis que la population du sud-ouest de l'Europe a augmenté au cours du XXe siècle, et qu'en même temps l'espèce a progressé vers le nord, s'intallant en plusieurs endroits du sud de la France (Camargue au début du XXe siècle, Dombes 1937, île d'Oléron 1961, etc.). Il est également clair que les invasions dans le nord-ouest du continent, provoquées par des sécheresses dans l'aire principale de reproduction de l'espèce, sont plus fréquentes et importantes que dans le passé. L'Echasse est devenue un visiteur annuel en très petit nombre dans notre pays, mais la nidification y reste irrégulière. Les cas de nidifications connus en Belgique sont les suivants (nombre de couples nicheurs entre parenthèses) : Kalmthout 1907 (deux), 1913 (un), 1929 (un), 1935 (un possible), 1949 (un) et 1965 (un) ; Bas-Escaut 1958 (deux), 1965 (sept), 1966 (un ou deux), 1967 (21), 1968 (un), 1970 (un), 1975 (un) et 1981 (un probable) ; Littoral 1919 (plusieurs), 1922 (possible), 1925 (un), 1944 (trois) et 1965 (un) ; également près de Turnhout (1935) et à Itegem, près d'Anvers (1949).

## HABITAT

En dehors de nidifications au bord d'étangs des bruyères campinoises, qui ne sont pas typiques pour l'espèce, tous les cas proviennent de biotopes qui satisfont pleinement ses exigences. La plupart des reproductions ont eu lieu sur des terrains de remblais comprenant de vastes zones d'eau saumâtre peu profonde et riche en nourriture, et de larges franges vaseuses. Le stade de développement de la végétation ne joue qu'un rôle mineur. Des prairies temporairement inondées, mais avec une faible profondeur d'eau, de même que des criques d'eau saumâtre avec des rives vaseuses conviennent également.

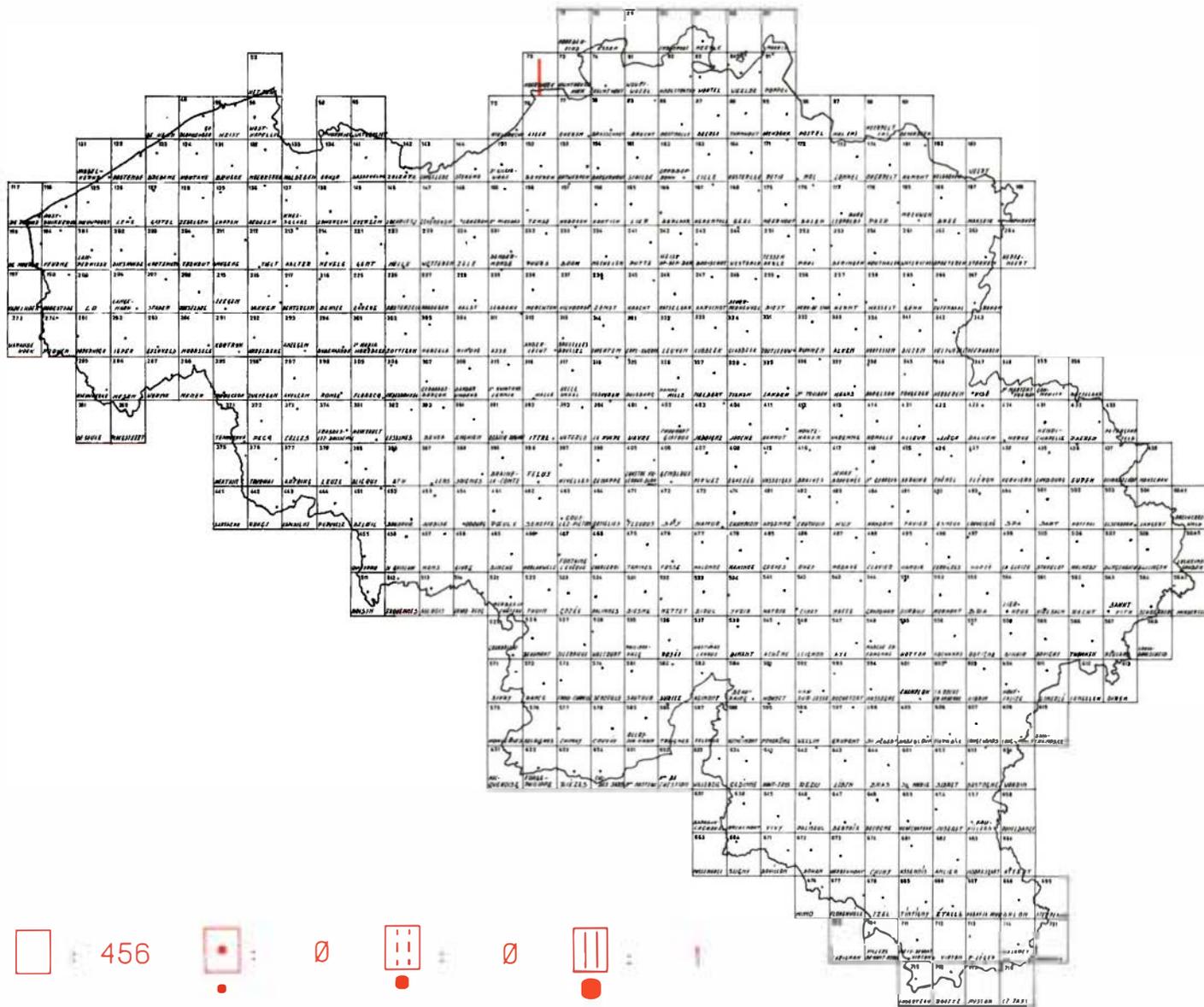
## BIBLIOGRAPHIE

Lippens, L., P. Maes et H. Voet. 1966. De Stelkluteninvasie - *Himantopus himantopus* - 1965 in België en Nederland. Gerfaut 56 : 135-161.

Voet, H. 1969. Een nieuwe beduidende vestiging van de Steltkluut, *Himantopus himantopus*, in 1967 aan de Beneden-Schelde, in verband met een kleine invasie in Europa. Gerfaut 59 : 3-30.

P. Maes et H. Voet\*

# HIMANTOPUS HIMANTOPUS



# Avocette, *Recurvirostra avosetta*

## DISTRIBUTION

L'Avocette est un nicheur local en Belgique. Actuellement, il existe trois centres de dispersion qui sont en connexion avec l'importante zone de nidification du delta hollandais. Par ordre d'importance décroissante, il s'agit du Bas-Escaut (provinces de Flandre orientale et Anvers), du Littoral où le Zwin représente une importante implantation durable, et, au nord de Gand, de la zone du canal de Gand à Terneuzen, ainsi que des criques de Flandre orientale. Des couples isolés se sont reproduits occasionnellement ailleurs ces dernières années, entre autres dans la vallée de l'Escaut ; ces cas indiquent une légère tendance expansive.

## ABONDANCE

L'espèce est probablement maintenant à son niveau de population le plus élevé : 470-480 couples en 1981. Ce total fut déjà presque atteint en 1978. Auparavant, la population était nettement plus faible, avec une moyenne de seulement 200-250 couples entre 1972 et 1977.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

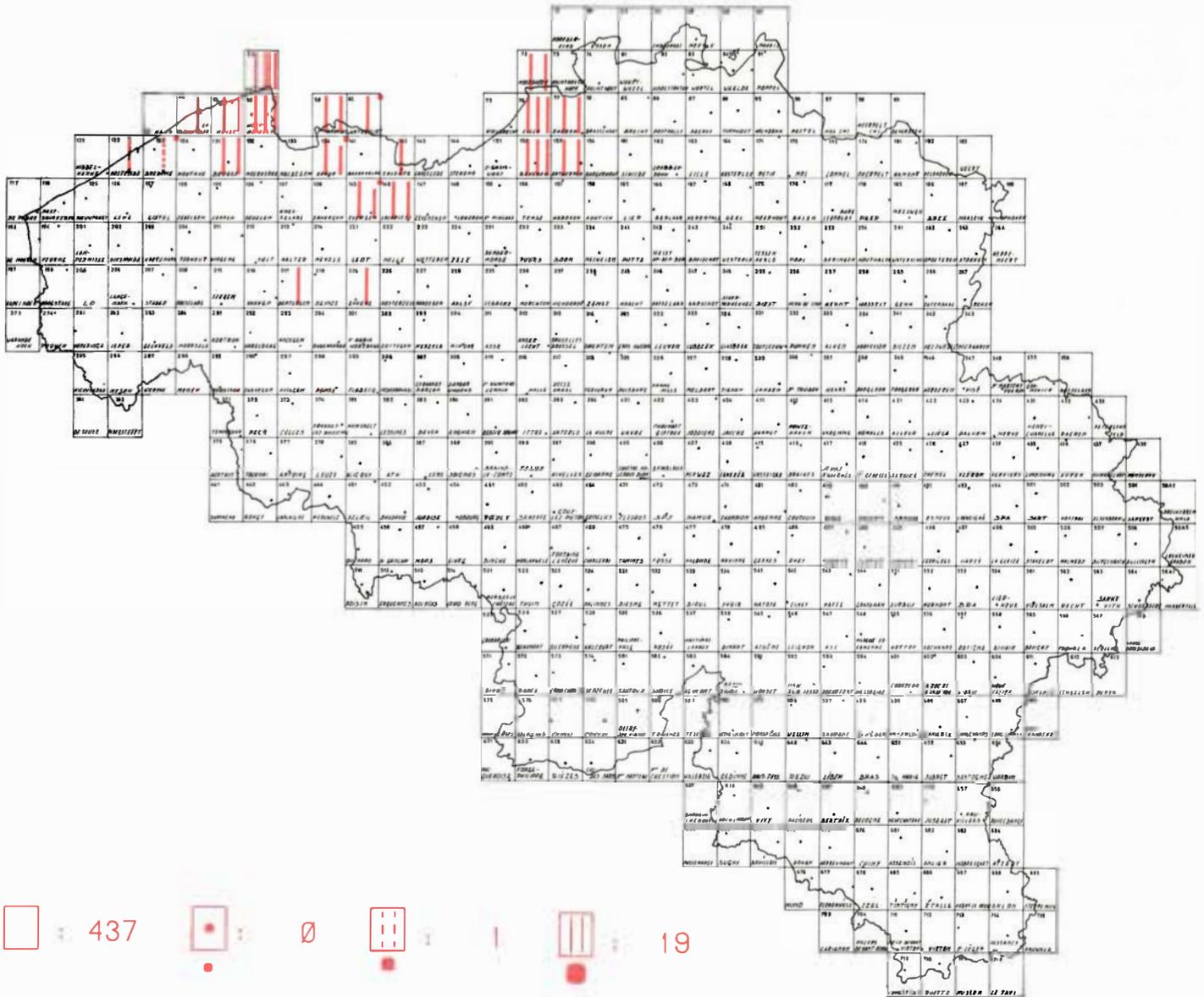
Avant 1934, elle ne nichait pas chaque année au Zwin et à l'occasion seulement dans le Bas-Escaut. Par la suite, l'espèce s'est reproduite régulièrement au Zwin et y a augmenté, occupant aussi les polders environnants. Le développement des ports, notamment à Zeebruges a engendré l'apparition de terrains de remblais rapidement adoptés. La population totale du Littoral se situe depuis une dizaine d'années autour de 80-100 couples, dont 40-70 au Zwin et dans ses environs. Dans le Bas-Escaut, l'Avocette niche régulièrement depuis 1951, presque exclusivement sur des terrains de remblais. Elle s'installa d'abord sur la rive droite, mais, depuis le milieu des années 70, le gros de l'effectif se trouve sur la rive gauche (Flandre orientale). Grâce à la création de plusieurs milliers d'hectares de terrains favorables à la nidification, l'espèce a progressé de manière explosive : trois couples en 1951,  $\pm 60$  en 1961, 113 en 1971 et 358 en 1981. Au nord de Gand, la reproduction, précédemment irrégulière, est devenue annuelle depuis 1963 dans la région des criques et sur les terrains de remblais proches du canal de Gand à Terneuzen ; cet effectif ne dépasse pas 20 couples (1972 : 16 couples dans la zone du canal ; 1981 : 15-20 pour tout le secteur). De ce qui précède, il ressort nettement que l'Avocette a fortement progressé dans notre pays grâce à la création de vastes terrains industriels à proximité de l'estuaire de l'Escaut. L'augmentation a été accentuée par le fait que le développement de ce type d'habitat s'est produit à une époque où l'espèce était en expansion dans le nord-ouest de l'Europe. L'évolution récente de la population belge peut être résumée comme suit : 55-60 couples en 1965, 180 couples en 1969, 245 couples en 1977 et 470-480 couples en 1981. On peut s'attendre à ce que l'Avocette se maintienne difficilement à un niveau aussi élevé mais, comme elle semble pouvoir mieux s'adapter que le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), son avenir ne paraît pas aussi sombre que pour ce dernier.

## HABITAT

Elle est fortement liée à des eaux saumâtres ou salines. De ce fait, elle est limitée dans notre pays au Littoral et à la proximité de l'Escaut. Les biotopes naturels ou semi-naturels occupés sont les prés salés côtiers, les plages de sable (Zwin), des criques d'eau saumâtre et des prairies littorales saumâtres (polders côtiers et criques de Flandre orientale). Ces milieux n'hébergent que 15 % de la population totale. Le reste de l'effectif occupe à présent des terrains de remblais inondés de nature disparate. Certains de ceux-ci perdent rapidement une partie de leur attractivité à la suite d'un développement de la végétation lié à l'adoucissement des eaux, tandis que d'autres, préservant de nombreux bancs de coquillages, restent attractifs des années durant. Des terrains favorables peuvent accueillir des colonies de 20-25 et, récemment dans le Bas-Escaut, de 40-50 couples.

P. Maes et H. Voet\*

# RECURVIROSTRA AVOSETTA



# Petit Gravelot, *Charadrius dubius*

## DISTRIBUTION

La carte montre que le Petit Gravelot possède une distribution plus large que précédemment admis dans la partie septentrionale du pays. Il est trouvé dans pas moins de 126 rectangles. En dehors de la Lorraine, aucun cas de nidification n'a été constaté au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Il n'est pas à craindre que la carte donne une image trop optimiste de la distribution en cumulant les informations de plusieurs années, car une série de sites de nidification détruits ont été remplacés par de nouveaux biotopes. La région du Bas-Escaut est actuellement le plus important centre de nidification de l'espèce en Belgique. Ailleurs, l'espèce est présente dans toutes les régions naturelles situées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, mais d'une manière inégale. Dans l'ensemble, le bassin de l'Escaut apparaît d'une importance primordiale.

## ABONDANCE

Il est pratiquement impossible de déterminer exactement le nombre de couples nicheurs, mais une approximation est possible. L'espèce niche le long de l'Escaut en aval d'Anvers, tant dans la province d'Anvers qu'en Flandre orientale, et compte 110-120 couples depuis plusieurs années. Entre 1973 et 1977, la population pouvait être évaluée à un minimum de 50-60 couples dans la grande banlieue de Gand et de Deinze, et à  $\pm 35$  couples dans la région côtière. Dans l'ouest du Hainaut, on a relevé 20-25 couples. Le Petit Gravelot niche localement en Campine anversoise, avec un total de 25-30 couples ; il est plus abondant en Campine limbourgeoise avec une population moyenne de 70 couples. En Moyenne-Belgique (bassin du Rupel, de la Senne, du Démer et de la Dyle, environs de Bruxelles et certains rectangles du Brabant wallon), il niche vraisemblablement de 60 à 70 couples. En ajoutant les rares couples qui n'ont pas été mentionnés ci-dessus, on peut évaluer la population totale à  $\pm 400$  couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

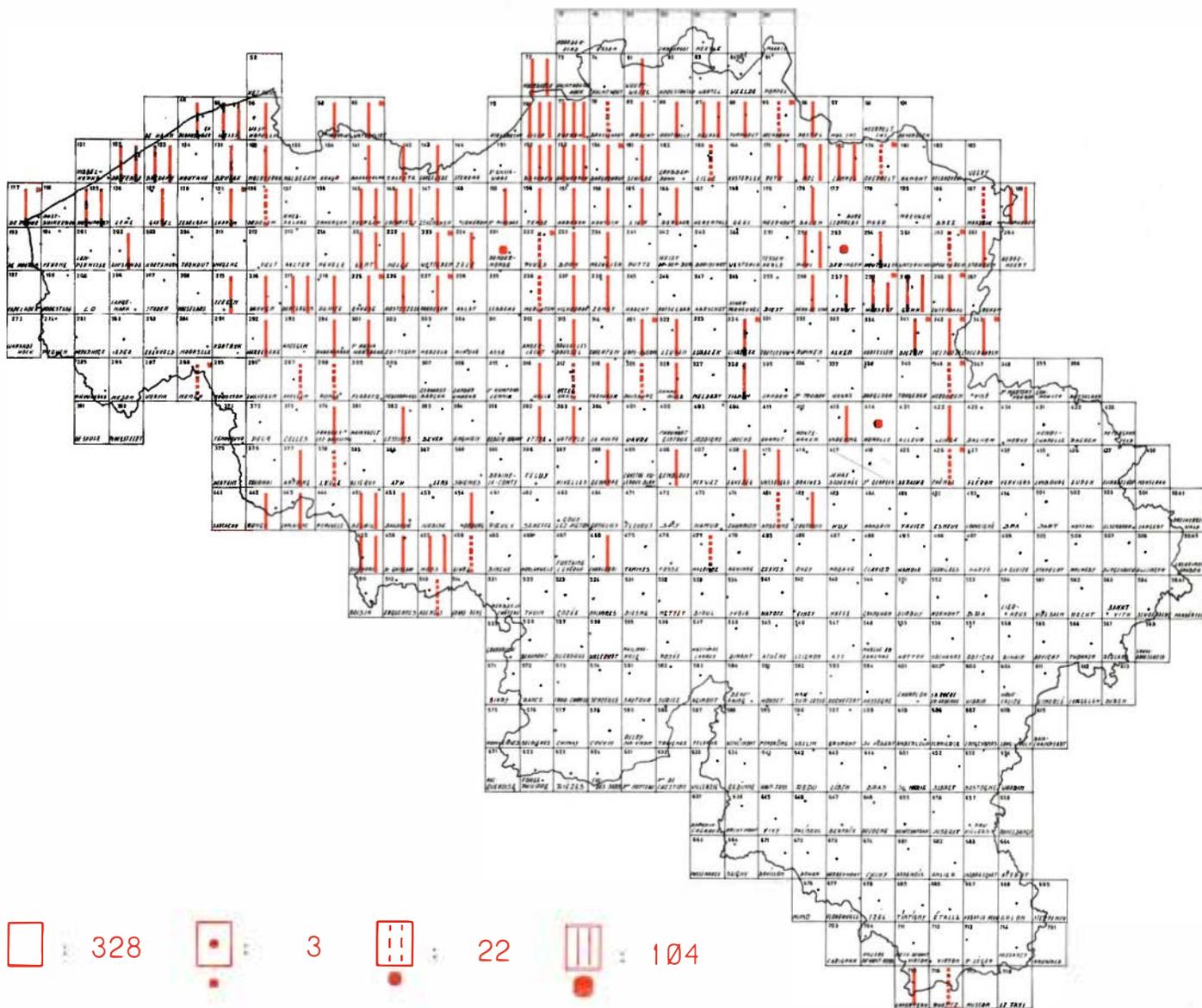
Avant la seconde guerre mondiale, le Petit Gravelot nichait localement en petit nombre. Il a fortement progressé par la suite, surtout après 1950, au cours d'une période de forte industrialisation du pays. Des terrains industriels ont alors été créés sur une grande échelle et ils furent rapidement conquis par cette espèce pionnière. Ceci conduisit, pendant les années 60 et 70, à un développement explosif de la population dans la zone portuaire d'Anvers. La même chose se produisit dans la zone du canal au nord de Gand. Ces régions sont restées d'importantes zones de nidification. Dans d'autres régions également, des travaux d'infrastructure, tels que la construction de nouvelles routes, la création de petits terrains industriels, de sablières inondées, etc. constituent des lieux de nidification temporaires. On peut affirmer que l'expansion de l'espèce est directement proportionnelle à la présence de biotopes adéquats. On a pu remarquer ces dernières années une certaine saturation. A plusieurs reprises, des essais d'évaluation de la population ont été effectués :  $\pm 100$  couples en 1954, 85-100 en 1956, 150-175 en 1969, 180 en 1972 et 250-255 en 1977. Même si ces estimations étaient trop basses, faute de données complètes, il faut admettre que le Petit Gravelot a connu une expansion spectaculaire.

## HABITAT

Terrains artificiels de toute nature, comme à présent partout en Europe occidentale. Le Petit Gravelot niche surtout sur des terrains de remblais, pour autant qu'ils ne soient pas trop envahis de végétation. Malgré cela, certains terrains fortement envahis de végétaux peuvent rester occupés pendant des années s'ils conservent quelques zones nues parsemées de coquillages et quelques plages boueuses. Des endroits complètement dénudés, exposés aux vents de sable, sont plutôt évités. Les décharges d'immondices, les argilières et les sablières ouvertes, les chantiers, les étangs asséchés, etc. sont également occupés. L'espèce ne niche plus en milieu naturel que dans les dunes de La Panne.

P. Maes et H. Voet\*

# CHARADRIUS DUBIUS



# Grand Gravelot, *Charadrius hiaticula*

## DISTRIBUTION

Le Grand Gravelot reste un nicheur irrégulier en Belgique. L'espèce était auparavant limitée au Littoral mais, depuis 1961, des nidifications ont été découvertes à plusieurs reprises dans le Bas-Escaut anversois. La carte donne une bonne image de la situation actuelle : Knokke-Heist et le Bas-Escaut étant occupés irrégulièrement.

## ABONDANCE

On n'a jamais trouvé plus de deux ou trois couples nicheurs dans le pays, et l'on ne peut parler de population établie. Les nidifications connues jusqu'en 1981, y compris les cas probables, se présentent comme suit (nombre de couples entre parenthèses) : - *Littoral* La Panne 1947 (un) ; Nieuport 1922 (un), 1925 (deux), 1946 (un), 1955 (deux), 1956 (un), 1973 (un) et 1974 (un probable) ; Knokke-Heist 1933 (un), 1935 (un), 1936 (un), 1949-1956 (un), 1957 (deux), 1961 (un), 1962 (un), 1967-1969 (un), 1973 (un) et 1981 (un). Les cas de nidification à Ostende en 1968 (un) et à Zandvoorde en 1952 (deux) sont douteux. - *Bas-Escaut* Oosterweel 1961 (deux) ; Zandvliet 1962 (un), 1965 (un), 1966 (un), 1968 (un probable), 1969 (un) et 1979 (un probable) ; Kallo 1977 (un probable), 1979 (un, peut-être deux), 1980 (un possible), 1981 (un) ; Doel 1979-81 (un).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

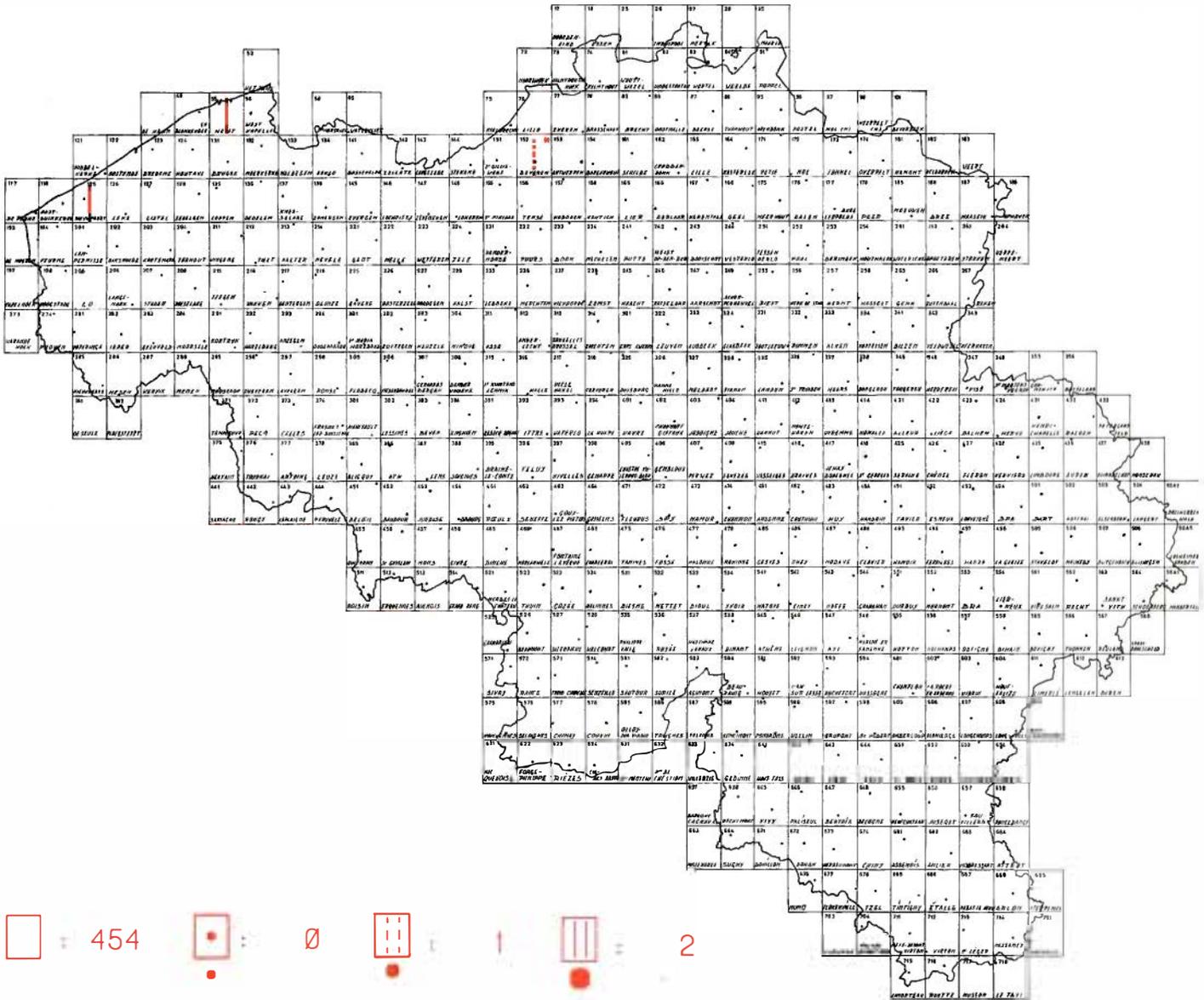
Peu de changements sont à noter en Belgique et, quoique le Grand Gravelot ait quelque peu progressé aux Pays-Bas, cette évolution ne s'est pas traduite chez nous par des nidifications régulières, en dépit de l'existence temporaire de biotopes adéquats. L'énumération des nidifications ci-dessus indique que l'espèce s'est régulièrement reproduite entre 1949 et 1957, de 1965 à 1969 et à nouveau de 1979 à 1981 ; durant les périodes intermédiaires, l'espèce était souvent absente pendant plusieurs années.

## HABITAT

Plages, jeunes dunes, schorres sableux parsemés de coquillages, etc. Ces derniers temps, le Grand Gravelot niche principalement sur des terrains de remblais où l'on remarque une certaine tolérance vis-à-vis d'une végétation peu élevée. Il est à noter que dans le Bas-Escaut toutes les nidifications ont eu lieu sur des terrains de remblais à proximité du fleuve ; des sites convenables, mais situés plus à l'intérieur des terres, ont jusqu'à présent été évités.

P. Maes et H. Voet\*

# CHARADRIUS HIATICULA



# Gravelot à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*

## DISTRIBUTION

Le Gravelot à collier interrompu est un nicheur très local dans notre pays où il n'a été découvert que dans 14 planchettes. On distingue actuellement trois centres de dispersion : la région côtière, le Bas-Escaut et la zone du canal de Gand à Terneuzen. Jusqu'en 1950, il nichait exclusivement sur la plage et dans le Zwin. Les extensions ultérieures ont un caractère temporaire et sont uniquement à mettre en relation avec la création de terrains industriels de grande étendue.

## ABONDANCE

Apparemment, pour les dernières décennies, on peut considérer la population comme stable, étant données les faibles variations enregistrées lors des différents comptages : 1954 :  $\pm 100$  ; 1956 :  $\pm 80$  ; 1968 :  $\pm 100$  ; 1972 :  $\pm 115$  ; 1977 :  $\pm 105$ . Les dénombrements les plus récents (1981) arrivent à une population de  $\pm 120$  couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Deux facteurs radicaux ont influencé l'évolution du statut du Gravelot à collier interrompu dans notre pays. Le tourisme de masse à la côte agit dans un sens négatif et l'apparition de grands terrains de remblais industriels dans la région côtière et le long du Bas-Escaut dans un sens positif. Au cours de la première moitié du siècle, le Gravelot à collier interrompu a dû nicher en nombre important dans ses lieux de reproduction naturelle à la côte. En 1953, environ 45 couples nichaient encore entre La Panne et Nieuport. Ce nombre était descendu à 15 à peine en 1968 et à moins de dix en 1981. La diminution fut aussi frappante au Zwin avec une trentaine de couples vers 1960 et trois seulement en 1978 ; cependant des mesures ont été prises pour repeupler la zone, si bien qu'en 1981, 12 couples y ont à nouveau niché. Parmi les couples nichant dans notre pays, une vingtaine seulement le font encore dans un biotope naturel. Des terrains industriels peuvent également être temporairement occupés à la côte (par exemple à Zeebruges, Nieuport). Dans le Bas-Escaut, l'espèce a niché en 1951 et 1952 et se reproduit régulièrement depuis 1959. En un premier temps, seule la rive droite a été occupée mais dans le courant des années 70, la rive gauche (Flandre orientale) a été progressivement colonisée. Entre 1973 et 1977, cette population a varié de 22 à 39-42 couples et, suite à une extension ultérieure des terrains industriels, l'espèce a atteint en 1981 un maximum (provisoire) de 63-70 couples nicheurs. La zone du canal au nord de Gand a été colonisée en 1961. Depuis le Gravelot à collier interrompu y niche régulièrement avec un maximum d'environ sept couples nicheurs (1972). En 1981, quatre couples y ont été répertoriés. Lorsque tous les terrains industriels auront reçu leur destination finale, l'espèce ne pourra vraisemblablement se maintenir dans notre pays qu'en un très petit nombre d'endroits. En ce sens, elle est encore plus vulnérable que l'Avocette (*Recurvirostra avosetta*), à cause de sa sélectivité.

## HABITAT

Originellement, nicheur dans les jeunes dunes, sur les plages et dans les parties élevées et sableuses des schorres. Actuellement, surtout sur les terrains de remblais au voisinage de la côte et de l'Escaut maritime. Les terrains ouverts, nus, souvent exposés aux vents de sable ne sont pas évités. En cas d'envahissement important par le scirpe maritime et l'aster maritime, l'espèce se maintient moins longtemps que les Petit et Grand Gravelots, (*C. dubius* et *C. hiaticula*). Temporairement, de petits biotopes aux conditions optimales peuvent héberger un grand nombre de couples nicheurs (de six à sept par ha).

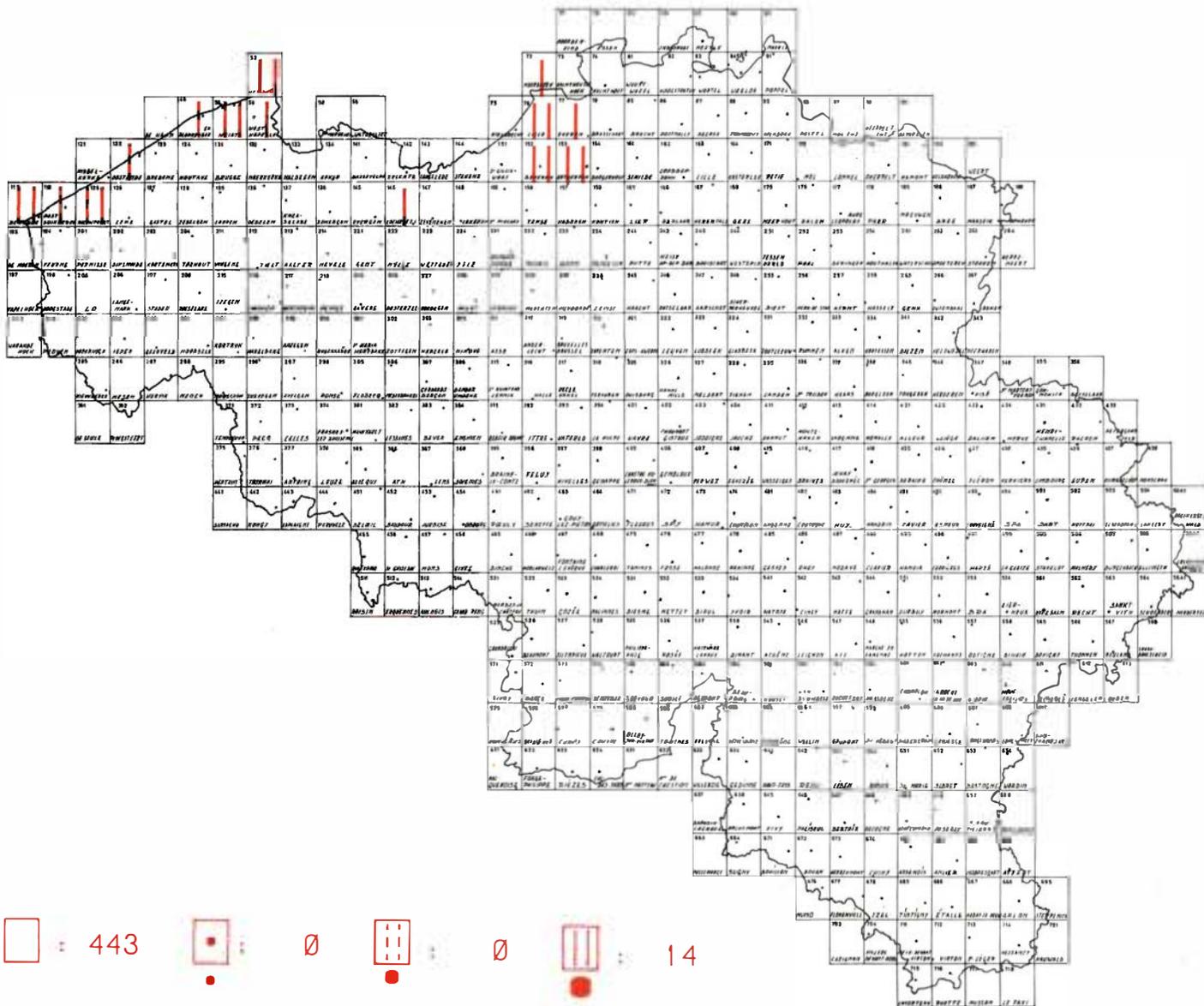
P. Maes et H. Voet\*

## Pluvier doré, *Pluvialis apricaria*

Un couple a niché avec succès en 1980 et 1981 au Limbourg (A. Geuens, Wielewaaal 47 : 181-182, 1981). Ceci est d'autant plus remarquable que *Pluvialis apricaria* a diminué et a disparu de la plupart de ses sites de nidification du sud de son aire au cours de ce siècle. Il n'est pas impossible que le Pluvier doré ait déjà niché dans le passé au Limbourg. Il est en tout cas certain que l'espèce a niché jusqu'aux environs de 1900 entre Hunsel et Stramproij, tout près de la frontière belge et qu'à cette même époque, et même plus tard, elle était encore bien établie dans le Peel (24 couples en 1924), la nidification y étant constatée jusqu'en 1932. Les autres sites de nidification hollandais furent abandonnés au cours de la même période (Groningen, Drenthe). Le dernier cas connu date de 1937 à Fochteloo en Frise. Dans la région frontière des Hautes-Fagnes, l'espèce a niché jusque 1910 environ. La localité de nidification la plus proche à être encore régulièrement occupée se situe dans les dernières zones de tourbières de Basse-Saxe où de 30 à 35 couples se reproduisaient encore en 1972. Une nidification à Budel (Pays-Bas), à proximité de la frontière, et les cas de 1980-81 montrent que d'autres nidifications ne sont pas à exclure à l'avenir, principalement au cours de printemps froids et humides. Si l'on tient compte de la tendance régressive de l'espèce et de l'offre réduite de biotopes, il ne faut pas attendre d'installation permanente. Le Pluvier doré niche dans les toundras maigres, les bruyères et les tourbières bombées. Au Limbourg, le milieu se composait d'une étendue de bruyère brûlée.

P. Maes et H. Voet\*

# CHARADRIUS ALEXANDRINUS



# Vanneau huppé, *Vanellus vanellus*

## DISTRIBUTION

Le Vanneau huppé niche actuellement dans tout le pays, en densité décroissante du nord vers le sud. Il est abondant dans le nord, plus local et en beaucoup moins grand nombre dans le centre, et seulement très localisé dans l'extrême sud et l'est. L'espèce ne manque totalement que dans les planchettes à relief très accidenté et boisées d'Ardenne. L'absence de données dans une grande partie du nord-ouest du Hainaut est aussi frappante.

## ABONDANCE

Suivant la méthode des moyennes, environ 10000 couples de Vanneaux huppés nicheraient dans notre pays. Il nous semble que des sous-estimations sont commises surtout dans les régions où l'espèce est répandue. D'après les données dont nous disposons, qui représentent sans aucun doute des valeurs minimales, nous arrivons à la vue d'ensemble suivante : suite à de récentes recherches, il apparaît que nichent dans les polders de la côte de 2250 à 3000 couples de Vanneaux (en moyenne 150-200 couples par planchette) et un minimum de 3000-3500 couples dans toute la province de Flandre occidentale. La population du Bas-Escaut a été estimée à 1000 couples. De très fortes densités, à l'échelle belge, se rencontrent localement en Campine anversoise (400-600 couples par planchette). La population totale pour la province d'Anvers s'élèverait à  $\pm$  5000 couples. Dans la province du Limbourg, étant donnée la structure du paysage, il ne niche vraisemblablement guère plus de 1000-1500 couples et en Flandre orientale (en dehors des polders de l'Escaut à l'est) 1500-2000 couples. Pour les quatre provinces les plus septentrionales, on arrive donc à une population de 11500-13000 couples minimum. En réalité, elle se situe sans doute entre 13000 et 15000 couples. Le Vanneau huppé est à présent localement bien représenté dans le centre du pays, entre autres dans la vallée de la Dyle, la dépression de la Haine, sur le plateau brabançon, en Condroz et en Fagne-Famenne. La densité reste très faible en Ardenne proprement dite et en Lorraine. Environ 1500 couples doivent nicher dans tout le centre du pays. La population ardennaise, ainsi que celle de Lorraine, sont quantitativement négligeables. L'effectif total pour la Belgique pourrait donc atteindre environ 15000-17000 couples. Un maximum de 20000 couples n'est pas à exclure.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Vanneau huppé a non seulement fortement augmenté, mais a aussi considérablement étendu son aire de distribution dans notre pays, comme d'ailleurs dans toute l'Europe occidentale. Alors qu'auparavant elle ne nichait que le long de la côte, dans le Bas-Escaut et en Campine, l'espèce se reproduit à présent dans pratiquement tout le pays. En cela, son récent pouvoir d'adaptation a joué un rôle primordial. Le Vanneau huppé n'est désormais plus inféodé aux prairies humides et aux prés de fauche à croissance lente au printemps, mais, opportuniste, il utilise maintenant de plus en plus les champs cultivés. Une expansion vers le sud s'est manifestée surtout à partir du milieu des années 50, quand le plateau brabançon et les régions avoisinantes ont été colonisés. La dépression de la Haine semble déjà avoir été occupée aux environs des années 40. L'espèce se répand en Condroz et en Famenne à partir de 1962 ; l'Ardenne et la Lorraine ont été colonisées par après. Simultanément à cette évolution dans le centre et le sud, la population augmentait sensiblement dans la partie nord du pays. Bien que l'estimation du niveau actuel de la population (15000-17000 couples) ne puisse être directement comparé aux données plus anciennes (entre autres 1300-1500 en 1956 et au minimum 4000 couples en 1968), la différence illustre néanmoins clairement l'accroissement de densité ; la carte quant à elle indique l'expansion qu'avait atteinte l'espèce au sud-est du pays à la fin de la période de référence. L'intensification renforcée de l'agriculture peut poser de sérieux problèmes à l'espèce dans un proche avenir, comme d'ailleurs à tous les oiseaux des prairies et des champs. Des données locales mettent en évidence un faible succès des nichées mais cela ne semble pas lié jusqu'à présent à un abaissement du taux de reproduction.

## HABITAT

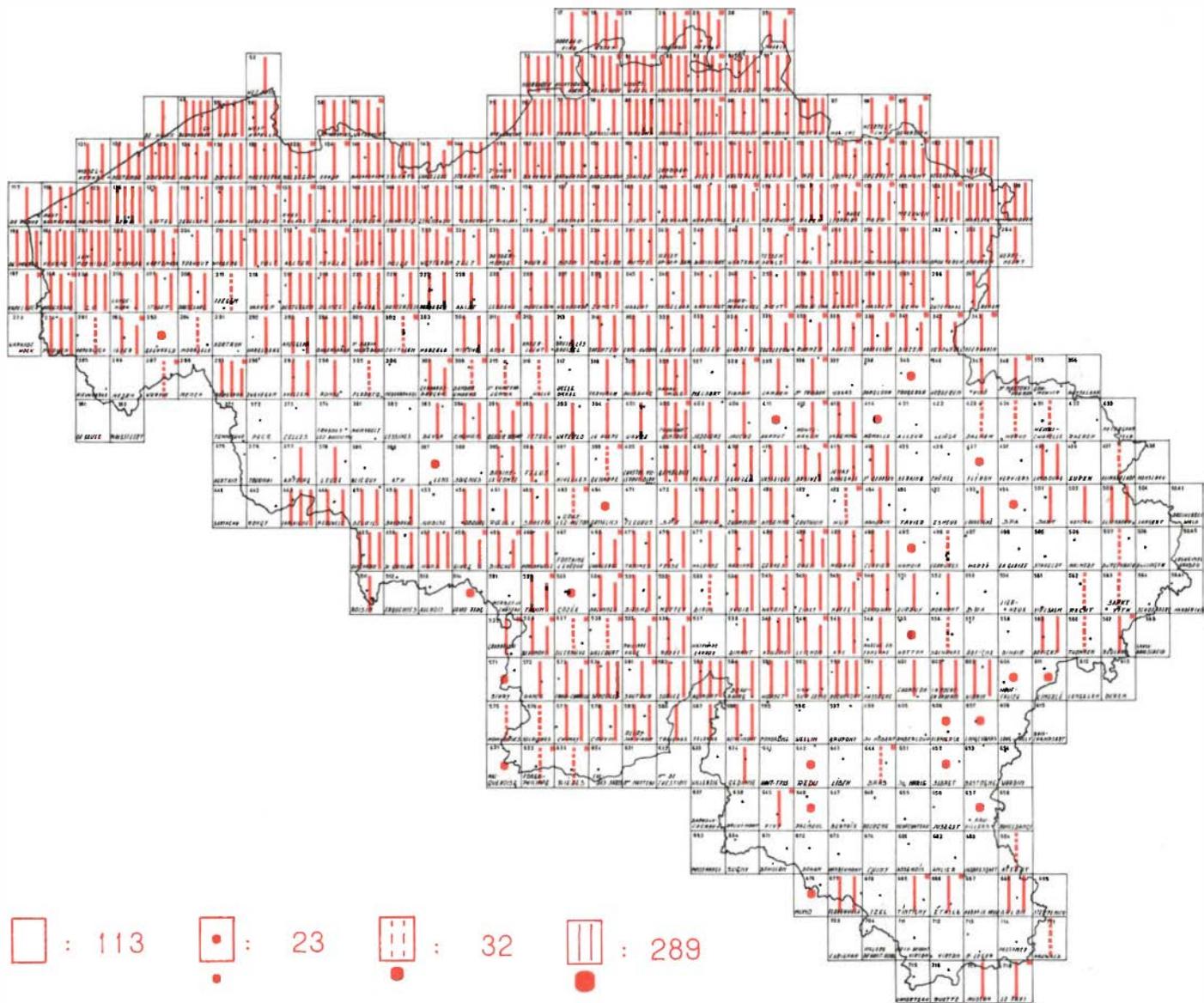
Le Vanneau huppé niche à présent dans des biotopes très divers. Toutes sortes de zones cultivées ou vertes avec des prairies, des prés de fauche et des champs ont été occupées ; de plus l'espèce a niché dans les « panes » des dunes, sur des terrains industriels, des déversoirs, etc. Elle ne niche encore qu'en très petit nombre dans la bruyère. Le caractère ou vert du paysage détermine dans une large mesure la densité. De tous nos limicoles, le Vanneau est apparemment celui qui a les plus faibles exigences écologiques.

## BIBLIOGRAPHIE

Tricot, J. 1968. Les zones de nidification du Vanneau (*Vanellus vanellus*) en Belgique. Aves 5 : 113-124.

P. Maes et H. Voet\*

# VANELLUS VANELLUS



□ : 113    □● : 23    □||| : 32    □|||| : 289

□| : 92    □|| : 110    □||| : 90    □|||| : 29

## Combattant varié, *Philomachus pugnax*

### DISTRIBUTION

Le Combattant n'est plus qu'un nicheur irrégulier dans notre pays. L'espèce diminue sérieusement sur tout le flanc méridional de son aire de dispersion et les zones de nidification situées à l'intérieur des terres sont affectées en premier lieu. Le Combattant a complètement disparu de Campine et les seuls sites où il ait encore niché occasionnellement sont les prairies basses, riches en oiseaux et à longue durée d'inondation des cuvettes poldériennes d'Uitkerke (1976) et les prés salés du Bas-Escaut (1977).

### ABONDANCE

Le Combattant est, parmi nos limicoles, l'espèce la plus difficile à recenser. Après 1970, seules deux nidifications ont été constatées, mais des indications (e.a. à Uitkerke et dans le Bas-Escaut) montrent que l'espèce a encore pu récemment échapper à l'attention et que l'une ou l'autre reproduction a facilement pu rester insoupçonnée. Il est toutefois certain que le Combattant ne peut plus être considéré comme un nicheur annuel et que, même dans les conditions les plus favorables (printemps humides), quelques femelles au mieux pourront nicher.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le nord de la Campine anversoise était régulièrement occupé jusqu'au milieu de ce siècle. Le Combattant en a disparu vers 1947 par suite de la mise en culture sur une grande échelle des étendues de bruyère humide, surtout au nord de Turnhout. A Kalmthout, l'espèce s'est maintenue à peine plus longtemps (probablement nicheur régulier jusqu'en 1950). Il ne fait guère de doute que le Combattant ait également niché régulièrement en petit nombre dans les polders du Littoral et le long du Bas-Escaut. A partir de 1950, les seuls cas de nidification connus proviennent des localités suivantes : en Campine : Kalmthout 1961 (deux) ; dans le Bas-Escaut : Melsele 1950 (un), Lillo 1965 (deux), Anvers 1966 (un) et Doel 1977 (un) ; au littoral : Uitkerke 1967 (un), 1969 (deux) et 1976 (un). La reproduction dans le nord du Limbourg a été évoquée à plusieurs reprises, mais il semble bien que la plupart, sinon tous les cas, proviennent du territoire hollandais.

### HABITAT

Le Combattant était autrefois un habitant typique des vastes bruyères humides du nord de la Campine anversoise. Dans les polders et les zones d'atterrissement, il est présent là où le Chevalier gambette (*Tringa totanus*) atteint ses plus hautes densités : pâtures extensives humides, et souvent prés non amendés avec de nombreuses petites mares et des franges vaseuses ; une couverture végétale irrégulière et basse avec formation de touffes est importante.

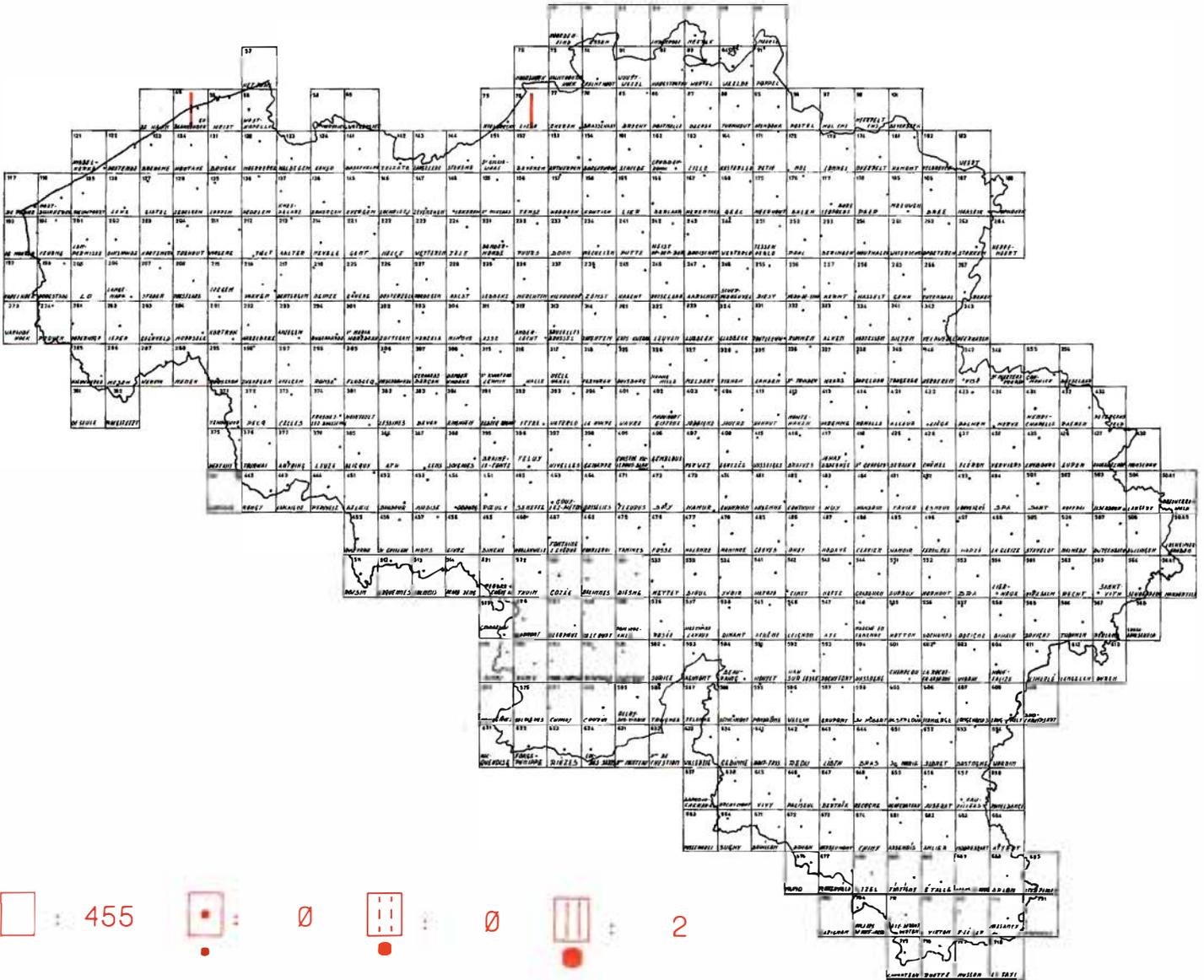
P. Maes et H. Voet\*

## Bécasseau variable, *Calidris alpina*

Le Bécasseau variable a niché pour la première fois en Belgique en 1982 : un couple élève deux jeunes à Doel, Bas-Escaut (J. Van Impe et G. Bulteel, *Wielewaal* 49 : 333-337, 1983). Le site de nidification est constitué de remblais recouvrant un ancien polder. La reproduction avait déjà été soupçonnée sur ce site l'année précédente ; depuis lors, deux couples ont niché en 1983 (C. Steeman, *Wielewaal* 49 : 338-340, 1983) et en 1984 (J. Van Impe, J. De Ridder, C. Steeman et V. Dupont, com. pers.), un ou plusieurs les années suivantes.

J.-P. Jacob

# PHILOMACHUS PUGNAX



455

0

0

2

2

## Bécassine des marais, *Gallinago gallinago*

### DISTRIBUTION

La carte donne une image trop optimiste de la distribution actuelle ; beaucoup de rectangles occupés ne le sont qu'irrégulièrement, le nombre de rectangles gratifiés d'indices « probables » où la Bécassine des marais a niché en réalité n'est pas clair. A la suite d'assèchements progressifs, plusieurs biotopes disparu depuis 1977 et d'autres sont fortement menacés. La partie orientale de la Campine anversoise et la Campine limbourgeoise forment aujourd'hui, et formaient aussi probablement autrefois, le centre de nidification le plus important de l'espèce. Dans le sud du pays, les marais de la Haute-Semois possèdent une certaine importance. Peuvent par ailleurs être considérés comme régulièrement occupés : les marais de l'Yser - plus maintenant -, le cours moyen de l'Escaut, les vallées du Démer et de la Nèthe. En beaucoup d'autres lieux, la Bécassine peut nicher à l'occasion, surtout lorsque le niveau d'eau au printemps est favorable, ce qui malheureusement ne survient que d'une manière trop irrégulière. La carte montre par contre une apparition un peu plus régulière et plus étendue à l'est de la Meuse en dehors des endroits connus précédemment.

### ABONDANCE

Durant la période de référence de l'atlas et lors des années favorables, la population a dû se situer aux alentours des 120-150 couples, distribués comme suit : sept à dix couples dans les polders de la côte ouest (surtout les marais de l'Yser), une dizaine de couples dans la région gantoise et le long du cours moyen de l'Escaut, dix couples dans la partie orientale de la Campine anversoise et, selon de récentes estimations, 70-90 couples dans la province du Limbourg. Une dizaine de couples au moins ont dû nicher en moyenne dans les bassins de la Nèthe, de la Senne, de la Dyle et du Démer. Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, il y avait vraisemblablement une moyenne de 15-20 couples, avec une dizaine de couples dans les marais de Vance et de Sampont. Dans le reste du pays, de cinq à dix couples ont sans doute niché. Depuis lors, beaucoup d'indices d'une nouvelle diminution sont apparus, surtout dans les provinces de Flandre occidentale et d'Anvers, et il est bien possible qu'à l'heure actuelle, il ne niche plus que 110 à 130 couples. Un grand pourcentage de la population nidifie maintenant dans des réserves (Zegge, Limbourg central, Vance, Sampont, etc.). La Bécassine ne se maintiendra que très difficilement en dehors de ces régions.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

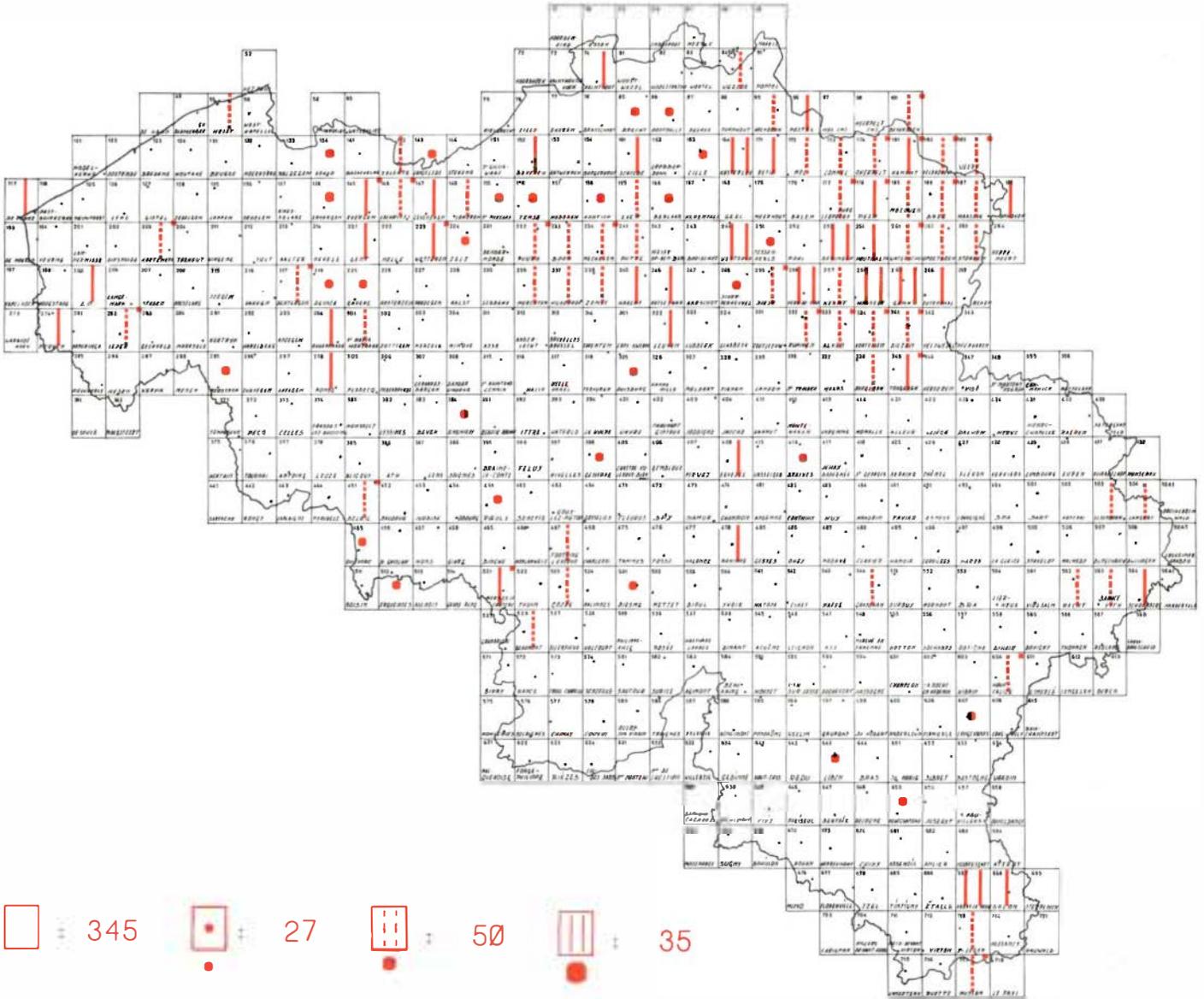
La Bécassine des marais, tout comme le Combattant (*Philomachus pugnax*), évite nettement les régions trop cultivées, et, à cause de la perte continue de valeur des biotopes humides, elle se trouve repoussée de plus en plus loin. Qu'elle ait pu mieux se maintenir que le Combattant est principalement dû au fait qu'elle s'est un peu mieux adaptée aux petits biotopes restants, mais aussi parce que ses exigences écologiques sont moins strictes. Très peu de données quantitatives antérieures sont disponibles. En 1956, on estima la population à 60 couples au minimum, en 1968 à  $\pm 45$  et en 1972 à  $\pm 80$ , mais il est évident que toutes ces évaluations furent basées sur des données incomplètes et que la population réelle, surtout vers 1956, a dû se situer à un niveau plus élevé. La régression est probablement en cours depuis des décennies et ne semble pas encore s'être arrêtée. Actuellement, l'espèce ne niche plus dans les marais de l'Yser et on mentionne une forte régression dans la Campine de Turnhout. Dans la vallée de l'Escaut, la Bécassine des marais n'apparaît plus que sporadiquement et elle est devenue très rare en Hainaut. De manière inespérée, nombre d'oiseaux nicheurs furent trouvés lors de recensements récents au Limbourg (70-90 couples).

### HABITAT

La Bécassine des marais niche dans notre pays, comme dans toute l'Europe occidentale, dans les tourbières basses, les zones d'atterrissement de toute nature, les prairies à laiches et les jonchaies, les marais, les bruyères marécageuses, les bois ouverts et fangeux, etc. La plus grande densité s'observe dans les cariçaies.

P. Maes et H. Voet\*

# GALLINAGO GALLINAGO



Red square with vertical lines and a dot: 78

Red square with horizontal lines and a dot: 7

# Bécasse des bois, *Scolopax rusticola*

## DISTRIBUTION

La distribution de la Bécasse en Belgique correspond à peu près à celle des forêts semi-naturelles. L'espèce est répandue dans la bande forestière qui longe par le nord la vallée de la Haine, dans le Brabant, le Condroz, la Fagne, la Famenne, et dans certaines parties de l'Ardenne et de la Lorraine. Elle est peu fréquente dans les régions forestières dominées par les plantations résineuses (le plateau ardennais central et oriental, la Campine, la Flandre sablonneuse) et elle est très rare dans les régions fort déboisées ou plantées de peupliers (le Pays de Herve, la Hesbaye, la plus grande partie des régions situées à l'ouest de la Senne). A cette opposition forêts semi-naturelles - autres milieux se superpose, en Ardenne, un certain évitement des hêtraies en faveur des chênaies : l'espèce se rencontre surtout de part et d'autre de la botte de Givet et le long des vallées encaissées (Semois, Lesse, Ourthe, Amblève, Our, Moyenne-Sûre). Une couverture insuffisante est néanmoins probable pour l'Ardenne et pour les parties du Condroz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse les plus éloignées de Namur.

## ABONDANCE

Par la méthode des moyennes, la population totale est estimée à 1500 nids. La densité de six à 25 couples par rectangle est la plus fréquente, surtout en Haute-Belgique. Cependant, une densité de un à cinq couples par rectangle prédomine dans tout le nord-ouest du pays et la densité de 26 à 125 couples par rectangle qui apparaît de-ci de-là en Haute-Belgique, est fréquente dans le sud du Brabant. La plage brabançonne de distribution continue se trouve ainsi coupée en deux parties bien contrastées : la plaine du nord, à faible densité, et le plateau vallonné et boisé du sud, à forte densité. Les faibles densités qui caractérisent tout le nord et l'ouest du pays sont en concordance avec la rareté des rectangles occupés dans ces régions où les bois feuillus sont dispersés et petits. Au contraire, l'Ardenne, où la distribution est pourtant discontinue, possède des densités par rectangle occupé aussi élevées que le Condroz. Ce manque de concordance entre densité et fréquence de rectangles occupés résulte de la répartition des habitats, qui, en Ardenne, sont groupés en massifs de telle manière qu'aucun rectangle ardennais ne possède un taux de boisement représentatif de sa région. Le taux de boisement est généralement très élevé dans les rectangles occupés d'Ardenne, et plus élevé que dans le Condroz. On peut en déduire que, malgré des coefficients de densité du même ordre de grandeur, la densité par surface boisée est plus élevée dans le Condroz qu'en Ardenne.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La Bécasse aurait diminué en Europe (Glutz *et al.*, 1977), mais pour la Belgique il existe des indications inverses. van Havre (1928) signalait l'espèce comme nicheur local dans le sud de la province de Namur, et exceptionnel dans le Brabant, où elle est aujourd'hui répandue. Il considérait en outre que l'espèce s'étendait dans l'est et le nord du pays. Lippens et Wille (1972) affirmaient une légère augmentation en Brabant et en Campine, et ils estimaient l'effectif à 600 nids. Si les chiffres sont exacts, le nombre de nicheurs aurait donc plus que doublé depuis lors. La répartition semble aussi avoir changé : la nidification est devenue probable dans le Houtland, mais en revanche de nouveaux vides sont apparus en Campine anversoise et en Ardenne. Plusieurs observateurs ardennais ont effectivement signalé une diminution récente (H. Wiesemes, O. Petitjean, F. Scheuren, com. pers.). L'évolution des dernières années semble donc marquée par des tendances contradictoires, que l'on peut attribuer, d'une part à la réduction de la chasse, d'autre part à la détérioration des habitats.

## HABITAT

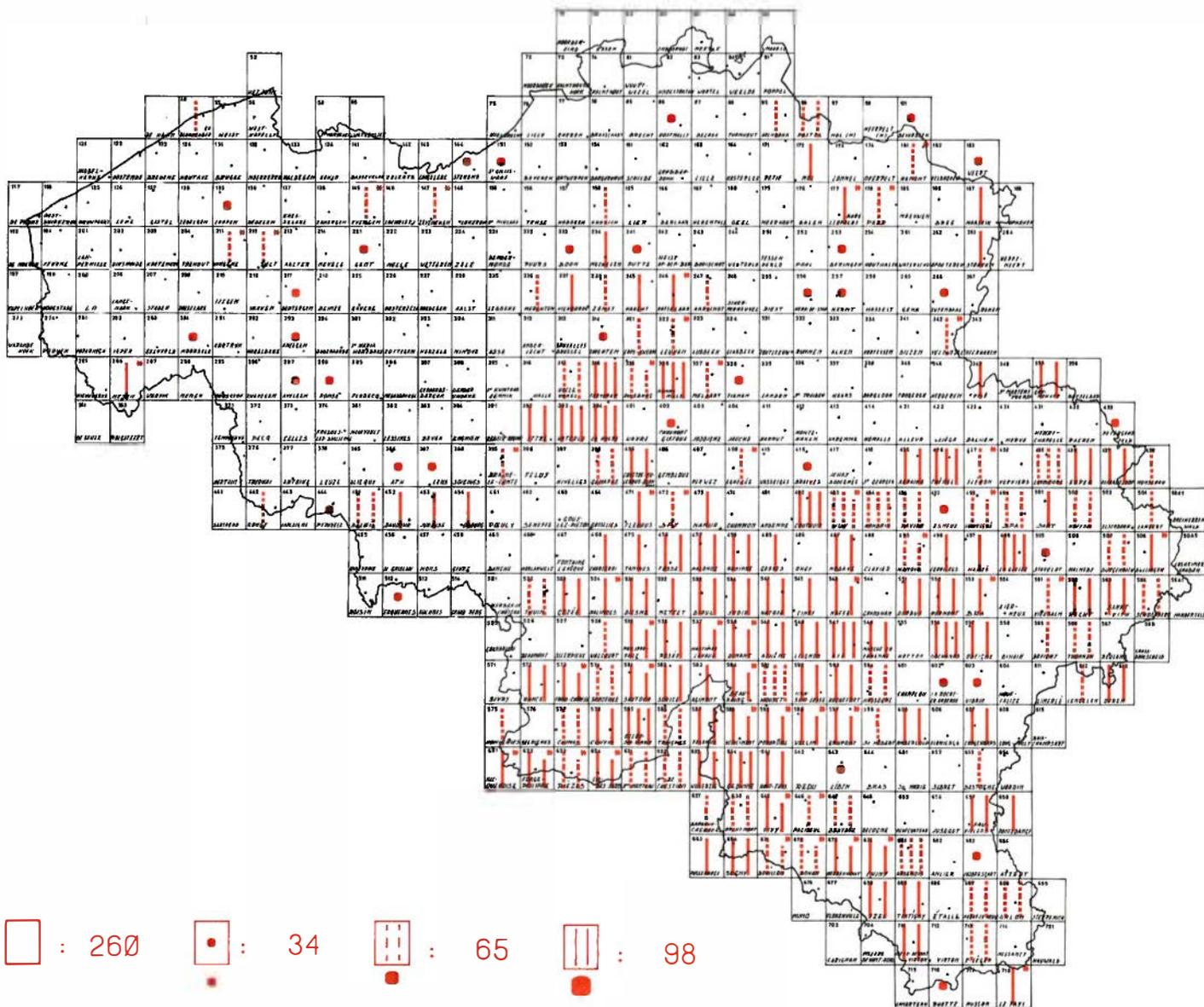
La Bécasse occupe de préférence des bois assez étendus, étagés, à sols humides, pourvus de trouées, de strates buissonnantes ou de parcelles jeunes (Nementschek, 1975 ; Sellin, 1979). Un humus plutôt doux est probablement bénéfique parce qu'il favorise le sous-bois, ainsi que l'abondance et l'accessibilité de la faune humicole dont elle se nourrit. La Bécasse tend donc à éviter les peuplements à litière acide (conifères, hêtraie ardennaise à luzule blanche), les futaies denses sans sous-bois (pessières, douglasières, hêtraies mal éclaircies, acidophiles ou à surcharge de cervidés), la plupart des lignicultures de conifères et peupliers, les bosquets trop petits. En revanche, elle affectionne les taillis et taillis-sous-futaie (chênaies, chênaies à charme), les futaies à régénération abondante, les forêts alluviales et de colluvions à essences variées.

## BIBLIOGRAPHIE

- Nementschek, G. 1975. Beitrag zu den Balz- und Brutbiotopen der Waldschnepfe (*Scolopax rusticola*) in Niedersachsen. Beitr. Naturk. Niederschs. 28 : 1-9.  
Sellin, D. 1979. Zum Vorkommen der Waldschnepfe bei Greifswald auf Grundlage der Erfassung der Balzreviere. Falke 26 : 150-153.

J.-P. Ledant

# SCOLOPAX RUSTICOLA



# Barge à queue noire, *Limosa limosa*

## DISTRIBUTION

La Barge à queue noire atteint en Belgique la limite sud-ouest de son aire de distribution continue. Aussi n'est-elle nulle part très abondante quoique l'on puisse rencontrer localement des densités relativement élevées. L'espèce est assez répandue en Campine anversoise, moins abondante en Campine limbourgeoise ; les plus fortes densités s'observent dans la partie qui jouxte les Pays-Bas. Le Bas-Escaut est actuellement régulièrement occupé, tant la rive gauche que la rive droite, et cela jusqu'à la frontière néerlandaise. Une seconde zone de nidification, nettement délimitée, est formée par la région côtière, surtout les polders de la côte est et les marais de l'Yser. L'installation dans la région gantoise (Uitbergen / Kalken) est probablement assez récente (après 1977, il existe un cas de nidification à Sint-Margriete en 1981). Une nidification à Harchies en 1977 et une tentative en 1979 restent exceptionnelles.

## ABONDANCE

Suite à des recherches systématiques récentes (1980-81), un nombre inattendu de Barges à queue noire nicheuses a été découvert dans la partie occidentale de la Campine anversoise :  $\pm$  385 couples. Dans les rectangles de la région de Turnhout, qui n'ont pas été prospectés pendant cette enquête, un minimum de 120 couples a dû nicher, si bien que la population de Campine anversoise peut être estimée à 500 couples minimum en 1981. Cet effectif est sûrement identique à celui de la période de référence de l'atlas. Des données quantitatives récentes sont connues pour la Campine limbourgeoise : il y niche environ 70 couples. La population campinoise totale peut donc être estimée à un minimum de 570 couples et atteint probablement 600 couples. Durant la dernière décennie, de 80 à 90 couples ont niché à la côte, de 30 à 50 dans le Bas-Escaut et au maximum cinq dans la région de Gand. La population belge peut donc être estimée à 750 couples en 1981, nombre identique à celui qui a dû nicher dans notre pays au cours de la décennie précédente.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

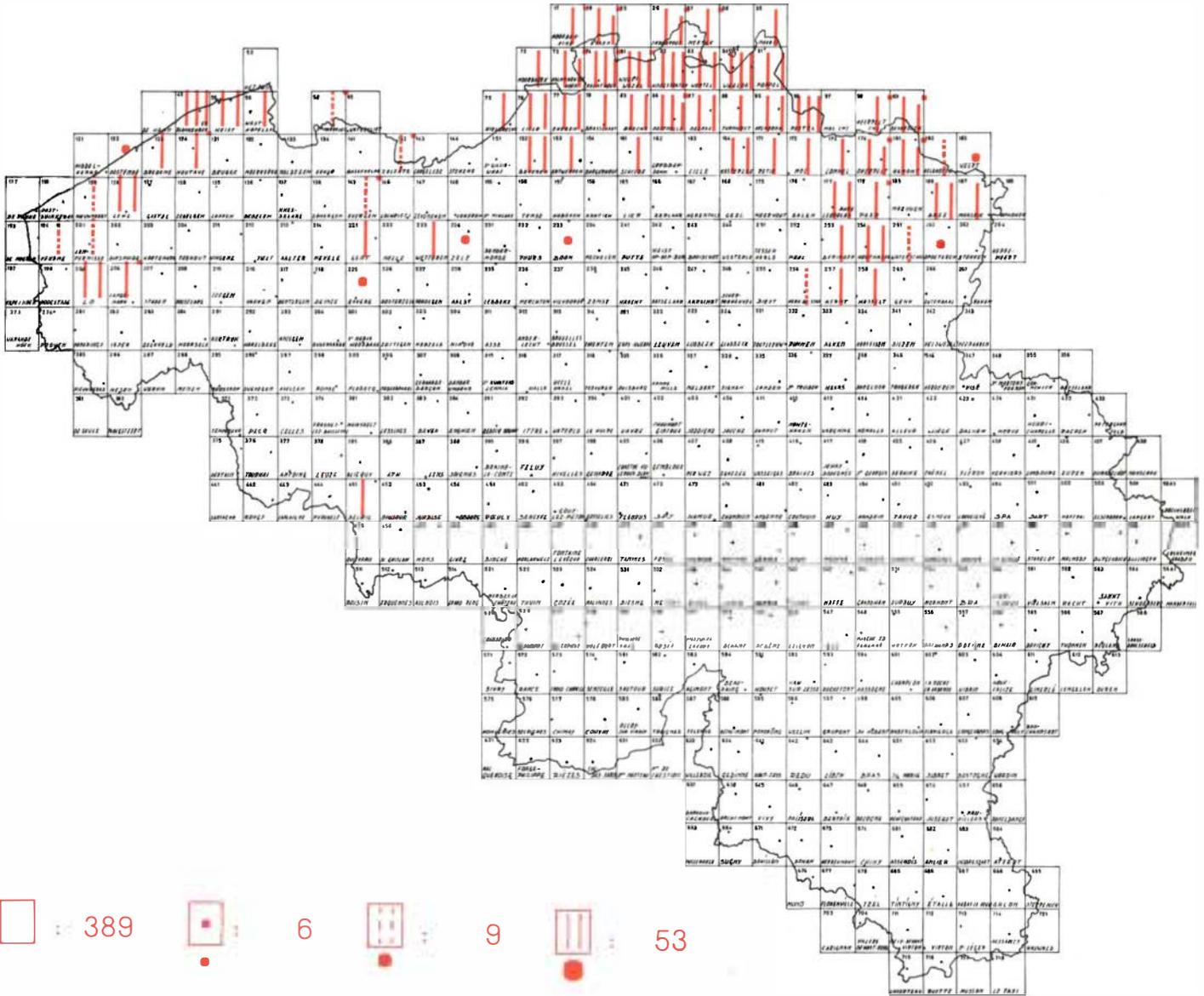
Des données quantitatives anciennes font pratiquement défaut. Il est clair qu'une évolution similaire s'est produite chez nous et aux Pays-Bas. Il est important de remarquer que la Barge à queue noire a su s'adapter durant la seconde moitié de ce siècle aux importantes modifications de paysages qui se sont produites en Campine. Non seulement, elle a su rapidement s'adapter à la transformation des bruyères en pâturages, mais l'utilisation croissante de fumures azotées a provoqué, en augmentant les ressources alimentaires, une augmentation de la densité et une expansion de l'aire de la Barge. On peut penser que l'intensification de l'agriculture continuant, l'évolution positive du statut de l'espèce ne s'est pas poursuivie ces dernières années et l'on observe plutôt des glissements dans la distribution où accroissements et diminutions se compensent. Dans la région côtière, la population peut être considérée comme stable lors de la dernière décennie, après une augmentation. L'espèce progresse encore légèrement dans le Bas-Escaut. Lors de précédents recensements, la population belge a été estimée à environ 150 couples en 1956, à environ 230 couples en 1968 et à 400 couples minimum en 1977. L'augmentation de presque 100 % entre 1977 et 1981, si l'on tient compte de l'estimation de 750 couples pour cette dernière année, ne rend pas compte de l'évolution réelle. En effet, cet accroissement est entièrement dû à la découverte de l'importance de la population du nord-ouest de la Campine qui, jusqu'à il y a peu, était fortement sous-estimée ; de même, en 1956 et 1968, les chiffres étaient manifestement inférieurs à la réalité.

## HABITAT

La Barge est à présent inféodée aux prairies et aux prés de fauche de différents types. Elle ne niche plus qu'exceptionnellement dans les bruyères humides. En Campine, elle se reproduit le plus souvent en colonies lâches dans des prés humides ou moyennement secs à proximité de mares, ruisseaux et dépressions marécageuses. A la côte, elle niche surtout en prairies sur sols alluviaux de dépression latérale avec nappe phréatique affleurante et présence de nombreux petits canaux boueux et de petites mares. Dans le Bas-Escaut, les terrains de remblais envahis de végétation et laissés en jachère sont de plus en plus utilisés, de même que toutes sortes de prairies mal drainées à proximité de terrains industriels. On n'a pas encore observé chez nous de cas de nidification dans les champs.

P. Maes et H. Voet\*

# LIMOSA LIMOSA



# Courlis cendré, *Numenius arquata*

## DISTRIBUTION

En Belgique, le Courlis cendré niche exclusivement en Campine. Il y est un nicheur répandu mais pas très abondant, qui se reproduit dans quasi tous les rectangles au nord de la ligne Brasschaat-Rekem. L'espèce n'a jamais niché dans les dunes et les Hautes-Fagnes furent abandonnées comme zone de nidification au début de ce siècle.

## ABONDANCE

La population actuelle de la province d'Anvers, au vu de deux recensements dans la région de Turnhout et d'une recherche récente sur le niveau de population de Campine anversoise (1980-1981), peut être estimée à 300 couples maximum. En Campine limbourgeoise, environ 170 couples se reproduisent, ce qui fait que la population belge totale doit avoisiner les 470 couples. Si l'on tient compte de sous-estimations locales, elle peut même s'approcher de 500 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

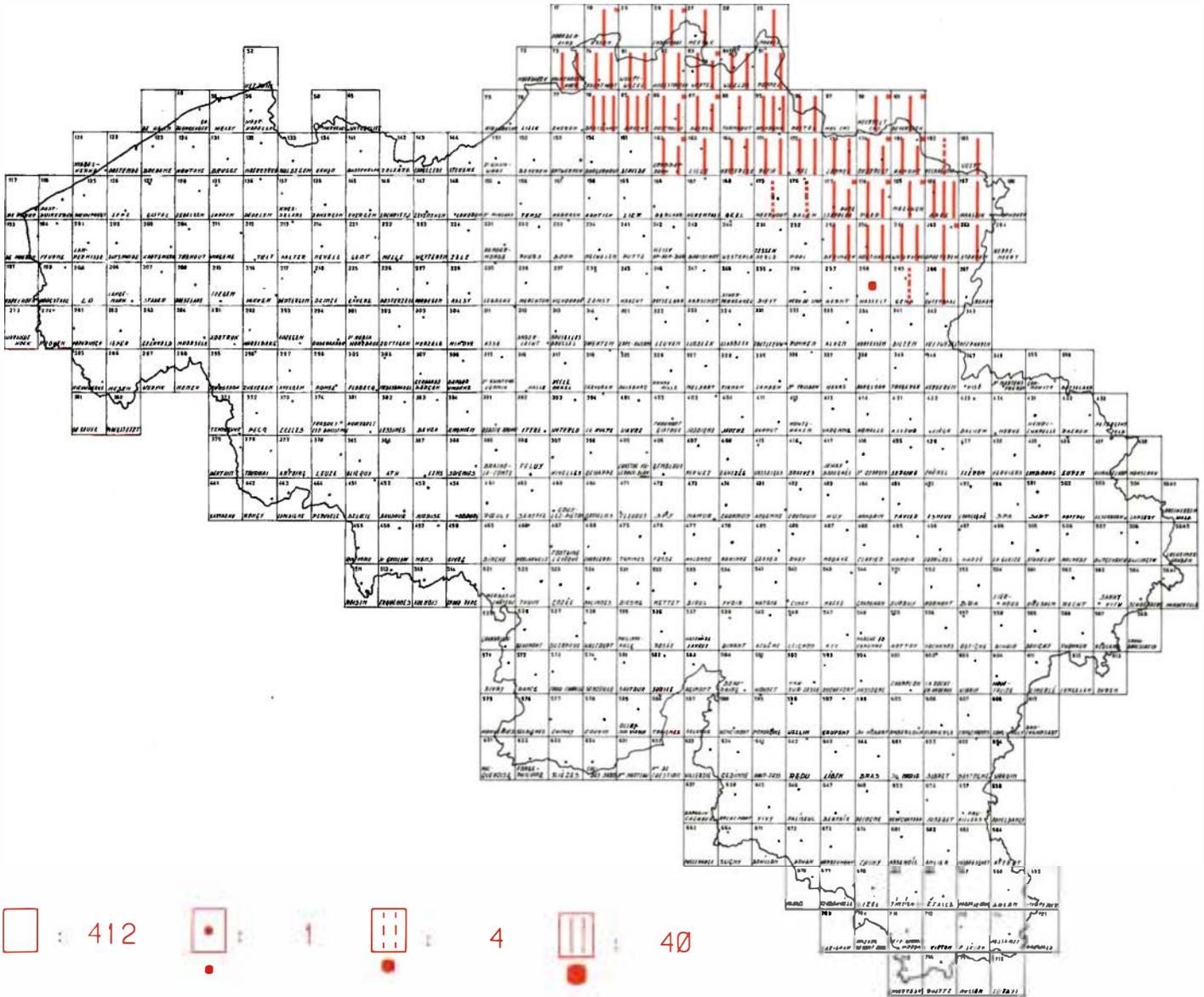
Il n'est pas évident que le statut de la population belge du Courlis cendré ait subi un quelconque changement notable au cours des dernières décennies. Suite à la forte régression de la superficie de bruyères, beaucoup de biotopes très importants ont été perdus mais l'espèce a su s'adapter, comme la Barge à queue noire (*Limosa limosa*), à l'évolution du milieu et elle niche maintenant principalement dans les pâtures et prés de fauche. En Campine de Turnhout, un recul de 13 % de la population fut constaté entre 1973 et 1978, ce qui est trop faible que pour en tirer des conclusions définitives, compte tenu du fait que les deux inventaires n'ont pas été effectués par les mêmes observateurs et suivant les mêmes méthodes. Pour la Campine anversoise y il n'y a pas eu dans le passé, en dehors des bruyères, d'inventaire approfondi à grande échelle. Suite à des recherches récentes, il apparaît néanmoins que le Courlis cendré est, là aussi, bien représenté dans les terrains agricoles et qu'il y atteint localement des densités approchant celles observées en bruyère. L'impression prévaut que l'espèce maintient globalement ses effectifs par rapport aux années 50 et 60, et cela en dépit du fait que la population liée aux bruyères montre une tendance au déclin. Globalement, on peut dire que l'accroissement régulier qui a été observé lors des diverses estimations de la population belge (1956 : 230-270 couples ; 1968 : 300-310 couples ; 1981 : 500 couples) est presque exclusivement lié aux techniques permettant des recensements plus efficaces et plus complets.

## HABITAT

Jusqu'aux environs de 1950, le Courlis cendré était exclusivement lié aux landes à bruyères avec dépressions humides et tourbières. Depuis lors, il s'est établi, en partie par nécessité mais aussi librement, dans les pâtures et prés de fauche. Ceux-ci ne doivent pas nécessairement être très humides mais la présence d'eau à proximité est essentielle pour les pulli. Dans les zones agricoles, les territoires sont situés principalement près de lisières de bois, de lambeaux de bruyères, de rideaux d'arbres, de jeunes plantations etc. Il choisit les landes à bruyères aussi bien les milieux dominés par la bruyère quaternée que les groupes à callune, avec cependant une nette préférence pour le premier type de biotope.

P. Maes et H. Voet\*

# NUMENIUS ARQUATA



# Chevalier gambette, *Tringa totanus*

## DISTRIBUTION

Globalement, la répartition du Chevalier gambette s'est à peine modifiée au cours de ce siècle. L'espèce niche principalement dans la région côtière, le Meetjesland et le long du Bas-Escaut. Elle est devenue rare et très locale en Campine anversoise, et ne garde une population permanente que dans la bruyère de Kalmthout. L'espèce est rare depuis très longtemps en Campine limbourgeoise. En 1977, un cas de nidification occasionnel a été constaté à Malines.

## ABONDANCE

La population peut raisonnablement être évaluée à  $\pm 210$  couples (1975 : 190 couples ; 1981 : 210 couples). Début des années 80, environ 85 couples nichent dans la région côtière, parmi lesquels 70-75 rien que dans l'extrême nord-est (Zwin et environs, prairies d'Uitkerke, Ramskapelle, Dudzele, etc.). Le Meetjesland est peu occupé (cinq-dix couples). L'espèce est assez nombreuse au nord d'Anvers (Bas-Escaut). Des comptages récents (1981) et effectués systématiquement permettent d'arriver à un total de 94-97 couples. Au milieu des années 70, il ne nichait sans doute pas plus de 60-65 couples. Vers 1975, une trentaine de couples nichaient encore en Campine anversoise et quelques couples seulement au Limbourg.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Aussi loin que l'on puisse remonter, les données n'ont jamais fait mention du Chevalier gambette comme nicheur abondant. La distribution actuelle correspond parfaitement à celle fournie par les sources anciennes. La situation actuelle de  $\pm 210$  couples nicheurs montre une stabilité certaine par comparaison avec des estimations précédentes (1956 : 160 ; 1968 : 180-190), quoiqu'une légère diminution ne soit pas à exclure, les données antérieures étant certainement incomplètes. La variation des tendances suivant les régions est remarquable. Dans la région côtière, nous pouvons à peine faire mention d'une certaine augmentation ou diminution durant les dernières décennies, les légères fluctuations ne s'étant pas confirmées par la suite. Le Meetjesland a beaucoup perdu de son importance : 29-30 couples nicheurs y étaient encore recensés en 1968, alors qu'actuellement il n'y subsiste que cinq à dix couples. Une nette augmentation a été enregistrée dans le Bas-Escaut. La population s'y éleva de 30-35 couples nicheurs (1956 et 1968) à une soixantaine pendant la période de référence de l'atlas et à 94-97 en 1981. Il convient de remarquer cependant que l'augmentation s'avère moindre qu'il n'y paraît d'après les chiffres, car les recensements précédents ont été effectués de manière moins intensive. La tendance à la diminution est remarquable en Campine anversoise depuis une dizaine d'années et elle persiste. Non seulement le nombre de couples nicheurs y a chuté brutalement mais un nombre croissant de rectangles encore occupés entre 1973 et 1977 ont été abandonnés. Dans cette région, le total peut être estimé en 1981 à 18-19 couples, dont 13 dans la bruyère de Kalmthout. En Campine limbourgeoise, il ne niche plus qu'un seul couple. L'abandon des lieux de nidification à l'intérieur des terres est un phénomène qui se manifeste dans toute l'Europe centrale et n'est sans doute pas exclusivement lié à la disparition du biotope adéquat, bien que ce facteur doive certainement jouer un rôle important.

## HABITAT

En Belgique, le biotope de nidification du Chevalier gambette est constitué de schorres d'eau saumâtre et salée, de prairies saumâtres basses avec nappe phréatique affleurant et comprenant des petites mares et des canaux vaseux, de prairies avoisinant des criques, ainsi que récemment, et avec une importance croissante, de terrains industriels couverts de végétation (Bas-Escaut). En Campine, l'espèce niche surtout dans la bruyère ayant des mares et des tourbières, et aussi, mais en très petit nombre, dans des prairies mal drainées. Le Chevalier gambette est exigeant quant au choix de son biotope, et est pour cette raison plus ou moins menacé en tant que nicheur.

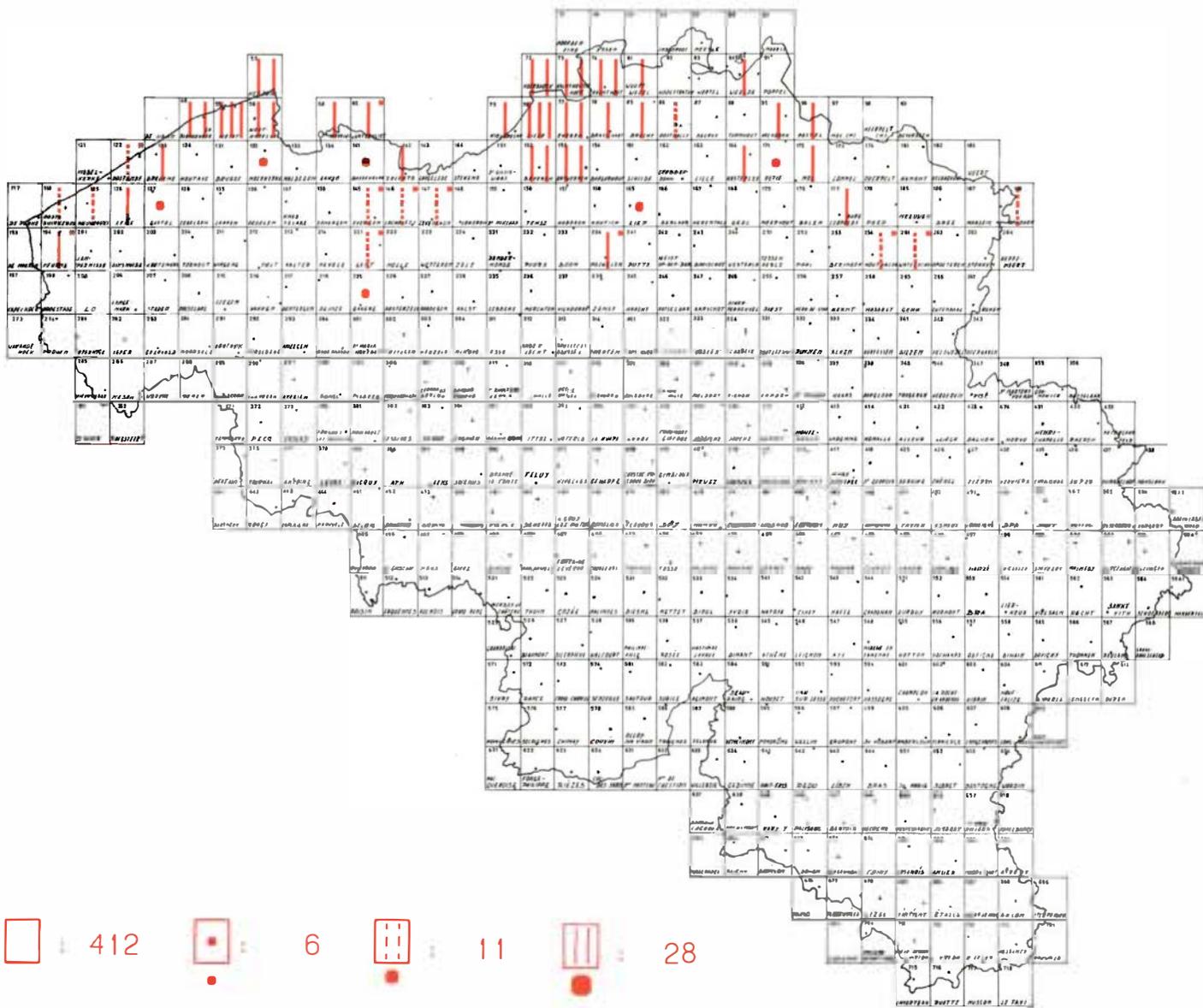
P. Maes et H. Voet\*

## Chevalier guignette, *Actitis hypoleucos*

L'espèce aurait niché en Haute-Belgique au XIXe siècle ou au début du XXe siècle (van Havre, 1928). Ces données ne sont pas documentées avec précision mais sont vraisemblables à une époque où le lit des rivières avait un caractère plus naturel. Un cas signalé à Ferrières en 1943 (E.H. Gabriëls, *Wielewaal* 10 : 240, 1943), basé sur l'observation de « jeunes oiseaux » a été mis en doute (J. Tricot *in* Glutz von Blotzheim *et al.*, 1977). Quelques données « possibles » ou « probables » ont été enregistrées au cours des recherches destinées à l'atlas, mais aucune n'est satisfaisante pour cette espèce à propos de laquelle l'observation d'adultes en migration tardive de printemps ou de juvéniles en été dans des milieux plausibles prête à confusion.

P. Devillers

# TRINGA TOTANUS



□ : 412    • : 6    ▤ : 11    ▥ : 28

▤• : 28    ▥• : 9    ▤• : 2

# Mouette mélanocéphale, *Larus melanocephalus*

## DISTRIBUTION ET ABONDANCE

La nidification eut lieu en deux sites pendant la période 1973-1977, le Zwin (1974 : un couple pur et un couple mixte avec *Larus ridibundus* ; 1975 et 1977 : un couple pur) et le Snekensvijver à Lichtaart (1974 : un couple ; 1975 : deux couples et 1976 : un couple).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les premières nidifications en Belgique eurent lieu en 1964 à Lichtaart et en 1967 à Knokke. L'espèce nicha à nouveau à Lichtaart en 1969, 1970 (deux couples) et 1971, à Knokke en 1969 et 1970. Après la période de référence de l'atlas, elle occupe annuellement le site du Zwin à partir de 1979, la population augmentant lentement : un couple pur et un couple mixte en 1979, trois couples en 1981, six couples en 1982 et 1984 (Lippens et Wille, 1972 ; Lippens, 1980 ; Meeus, 1980 ; Lippens *et al.*, 1982 ; G. Burggraeve, com. pers.).

## HABITAT

La nidification est toujours le fait de couples isolés enclavés dans des colonies de Mouettes rieuses, installées soit sur des îlots bas couverts de végétation halophile (Zwin), soit dans des marais d'eau douce (Lichtaart).

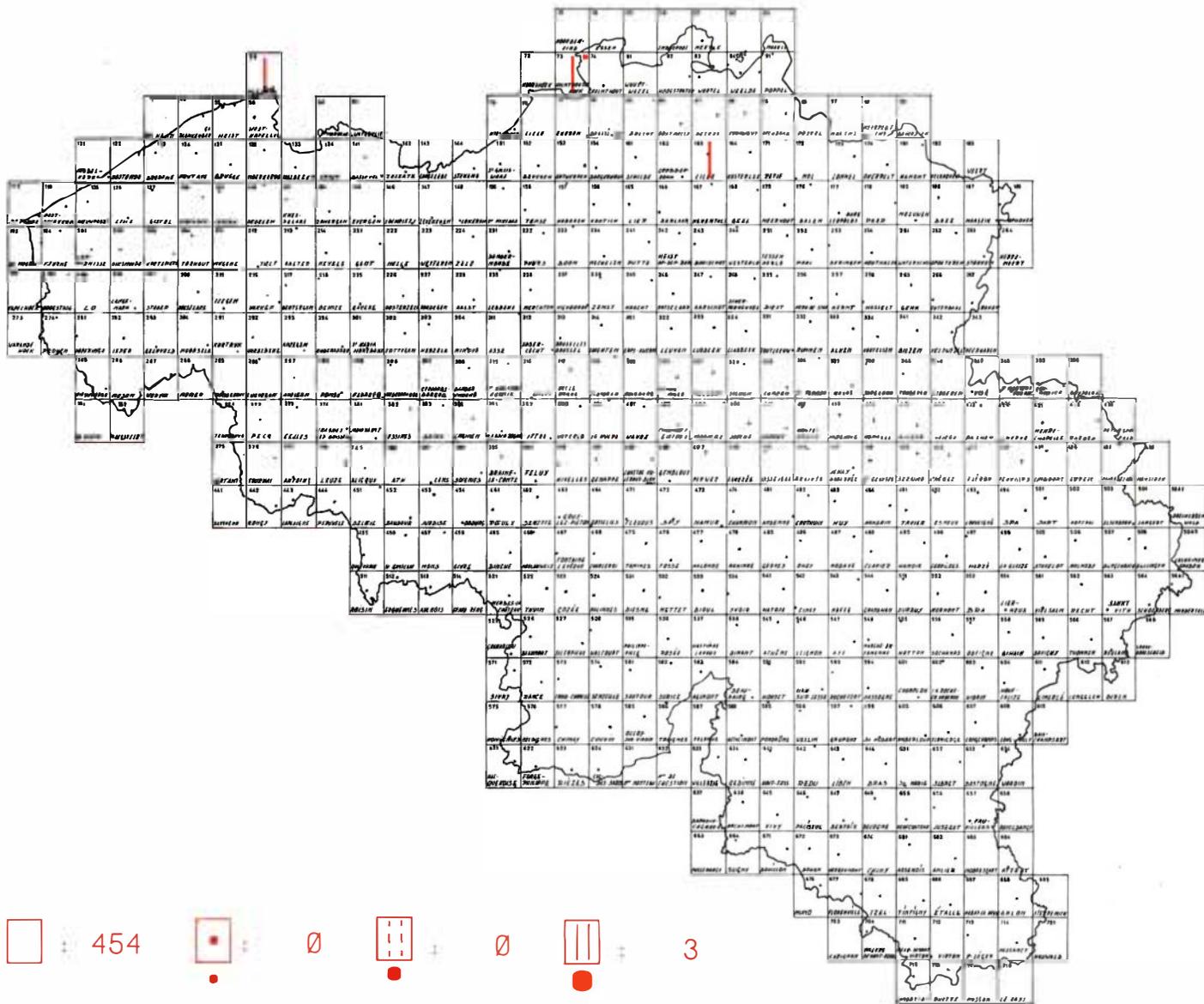
## BIBLIOGRAPHIE

Meeus, H. 1980. De Zwartkopmeeuw (*Larus melanocephalus*) in België. *Wielewaal* 46 : 115-123.

Lippens, L., G. Burggraeve et R. Trio. 1982. Natuurreservaat Het Zwin. Belangrijke ornithologische waarnemingen in 1981. *Wielewaal* 48 : 321-323.

P. Devillers

# LARUS MELANOCEPHALUS



# Mouette rieuse, *Larus ridibundus*

## DISTRIBUTION

La Mouette rieuse niche principalement sur les étangs des bruyères des provinces d'Anvers et du Limbourg. A la côte, elle ne se reproduit que dans le Zwin. A côté de ces milieux naturels, la Mouette rieuse a colonisé des habitats artificiels dans les années 70. Des colonies se sont ainsi installées sur des décanteurs de sucrerie (Tirlemont, Moerbeke-Waas), dans des gravières inondées (vallée de la Meuse), des marais d'affaissements miniers (Harchies, Houthalen), ainsi que sur des terrains de remblai dans la région anversoise (rive gauche, Oorderen).

## ABONDANCE

Les Mouettes rieuses sont susceptibles d'opérer des glissements vers des sites potentiels à l'intérieur d'une même aire géographique, et cela d'une saison de nidification à l'autre. De ce fait, on peut s'attendre à trouver de nouvelles petites colonies en périphérie d'établissements anciens et souvent aussi de grandes colonies. Ces glissements entre sites de nidification se produisent souvent à des distances suffisamment courtes pour ne pas être décelables dans le cadre de fluctuations à l'intérieur des planchettes IGN. La population totale peut être estimée par la méthode des moyennes à 8600 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lippens et Wille (1972) évaluent la population à 32000 couples et mentionnent une progression récente énorme ; le total de 32000 couples comprend toutefois une estimation de 25000 couples pour le seul Snekensvijver. Les résultats de l'inventaire des oiseaux nicheurs de Belgique donnent, par la méthode des moyennes, un total de 8600 couples. Cette forte différence s'explique partiellement par la méthode de traitement des données. En effet par la méthode des moyennes, la catégorie d'abondance la plus haute est arbitrairement plafonnée à 3000 couples, et le dénombrement d'une colonie plus importante n'a pas de poids. Cette estimation est toutefois proche de la réalité puisque la colonie du Snekensvijver ne comptait en 1978, que 1400-4500 couples nicheurs. En tenant compte de ces nouvelles données et de l'élargissement des zones de reproduction, on peut affirmer que l'espèce augmente actuellement. En 1980, j'ai obtenu, par une application similaire de la méthode des moyennes, 14800 couples, ce qui représente une augmentation annuelle de 18 % par rapport à 1977. D'après cette comparaison (1977-1980), il ressort clairement que le nombre de couples nicheurs augmente, bien que le nombre de rectangles où la nidification ait été prouvée soit plus petit (19 pour 25 auparavant). Les chiffres obtenus par la méthode des moyennes en 1980 (14800) rejoignent ceux des recensements précis (14086).

## HABITAT

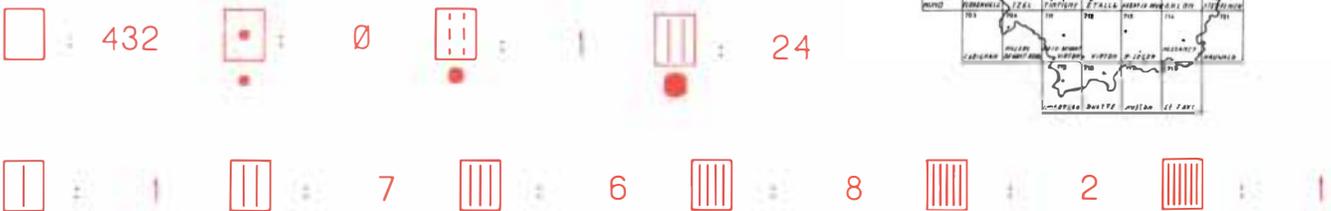
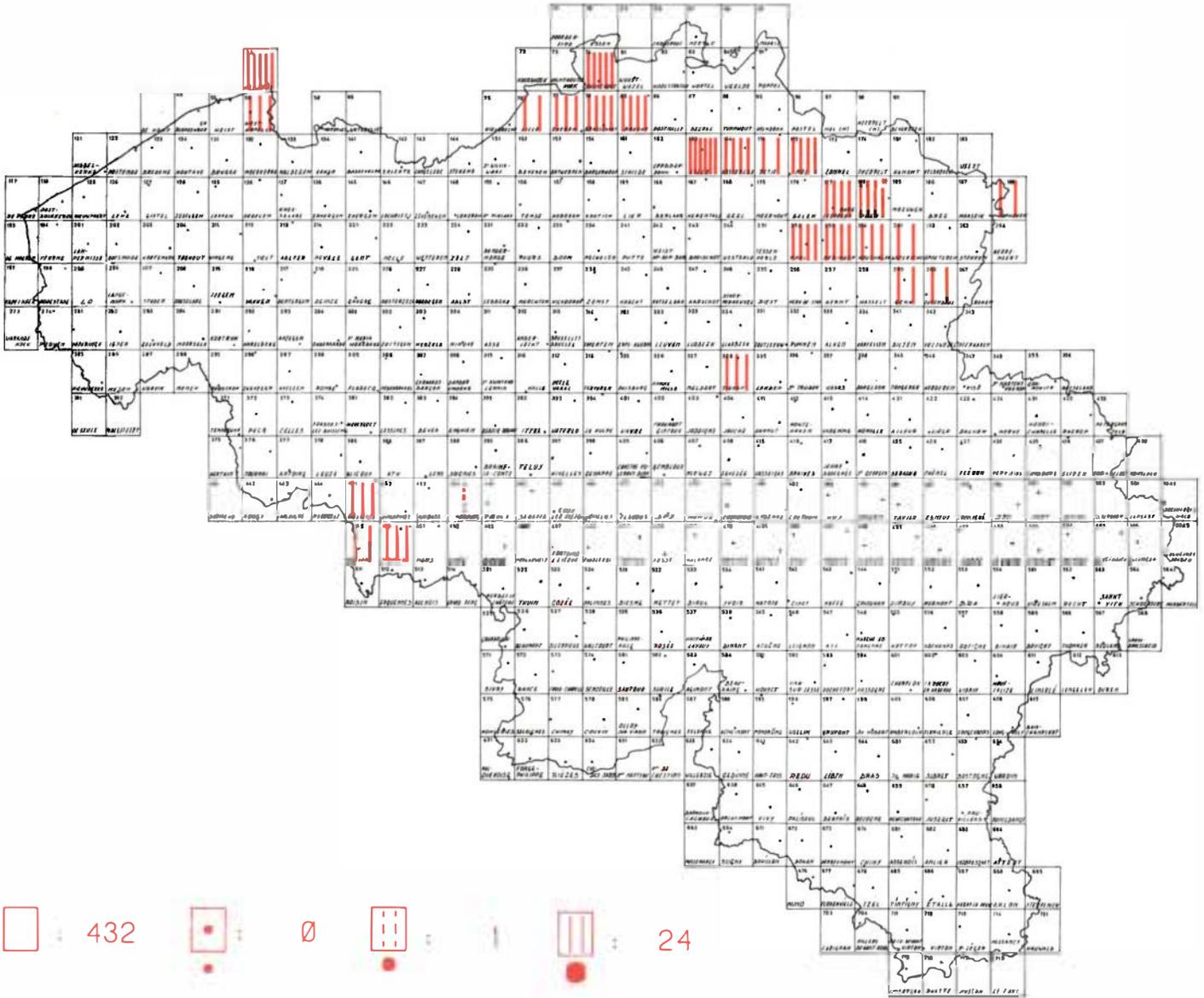
La Mouette rieuse niche surtout sur les étangs des zones de bruyères, où les nids sont construits sur les touffes entre autres de *Molinia caerulea*, *Scirpus sp.*, *Carex sp.*, *Juncus sp.* et même sur les arbrisseaux morts de *Myrica gale*. Dans les slikkes et les schorres, les nids sont construits à même le sol dans une végétation composée entre autres d'*Obione sp.*, *Halimione sp.* et *Agropyron sp.*, comme dans la colonie du Zwin. Des étangs en voie d'atterrissement, des gravières et des terrains miniers inondés, des décanteurs de sucrerie et des terrains inondés sont de plus en plus utilisés comme lieux de reproduction. Cette colonisation de nouveaux biotopes a été nettement remarquée en comparant les années 1970 et 1980 : 86 % des colonies se trouvaient sur les étangs des bruyères en 1970, contre 68 % en 1980. Il en ressort que la Mouette rieuse possède un grand pouvoir d'adaptation pour la conquête de nouveaux biotopes de nidification.

## BIBLIOGRAPHIE

- Cuypers, J. 1979. De Snekensvijver. Bulletin R.N.O.B. 26 : 75-77.  
Huygens, J. 1953. Kokmeeuw en Zwarte stern. Wielewaal 21 : 125-133.  
Paulussen, J. et A.F. De Bont. 1982. A census of the Black-headed Gull (*Larus ridibundus* L.) in Belgium. Gerfaut 72 : 355-366.

J. Paulussen\*

# LARUS RIDIBUNDUS



# Goéland cendré, *Larus canus*

## DISTRIBUTION

L'espèce est présente à la côte, au Zwin, et à l'intérieur, dans la vallée de la Haine. L'observation d'oiseaux erratiques en Campine est peut-être un présage de nouvelles installations de cette espèce dont l'aire de nidification en Europe est en extension.

## ABONDANCE

En 1980, la population nicheuse était composée de 14 couples se répartissant comme suit : Zwin, deux couples ; Obourg, dix couples ; Saint-Ghislain, un couple et Bernissart, un couple. Le site d'Obourg contient donc la seule colonie, les autres endroits étant occupés par des couples isolés.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Un couple a niché au Zwin en 1924, ce fut le premier cas de nidification connu en Belgique (Lippens, 1954). Ensuite l'espèce ne nicha plus jusqu'en 1970, lorsque des couples isolés s'installèrent successivement à Saint-Ghislain dans le marais de Baudour (1970), à Obourg (1972), à Bernissart dans le marais d'Harchies-Pommeroeul (1974) et de nouveau au Zwin (1976). Tous ces sites étaient encore occupés en 1980 mais la population n'y a pas dépassé un ou deux couples sauf à Obourg où elle a atteint dix couples en 1980. Il est probable que cette colonie continue de s'accroître.

## HABITAT

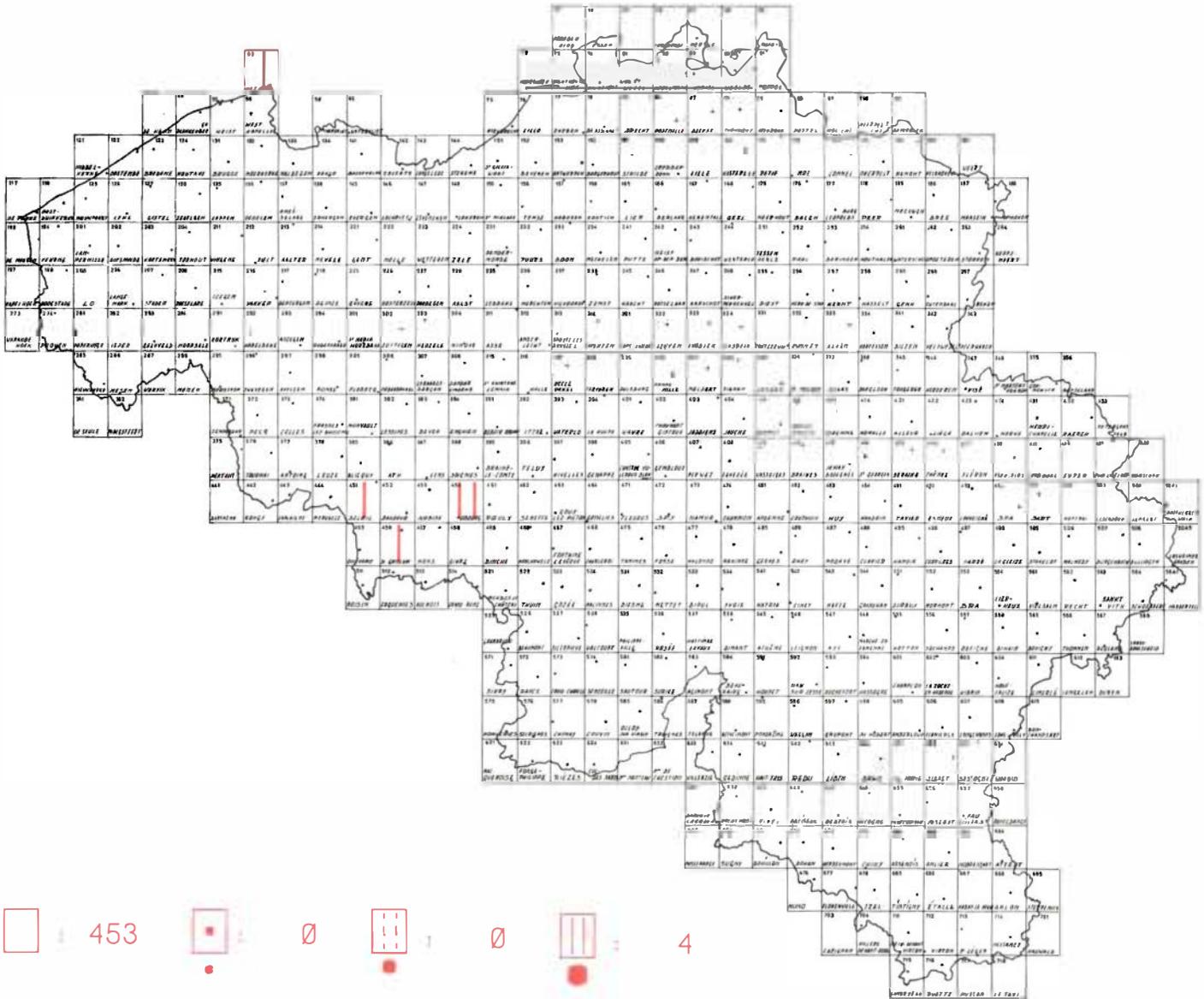
Dans le Zwin, l'espèce niche à terre en bordure d'une colonie de Mouettes rieuses (*Larus ridibundus*). A Obourg, la colonie est installée sur les bords d'une marnière inondée en exploitation ; les oiseaux y nichent aussi au sol. Par contre, à Saint-Ghislain et Bernissart, l'espèce occupe des marais nés d'affaissements miniers et niche sur des supports élevés au milieu de l'eau, soit des arbres morts, soit des piquets.

## BIBLIOGRAPHIE

Amory, B. 1981. La nidification du Goéland cendré (*Larus canus*) dans la vallée de la Haine de 1970 à 1980. Aves 18 : 97-107.  
Tricot, J. 1971. La nidification, en 1970, du Goéland cendré (*Larus canus* L.), en Belgique, dans le cadre de l'expansion européenne de l'espèce. Aves 8 : 37-40.

B. Amory

# LARUS CANUS



□ 453

■ 0

▤ 0

▥ 4

▤ 3

▥ 1

# Goéland argenté, *Larus argentatus*

## DISTRIBUTION

Un seul site, le Zwin à Knokke, à la limite de deux rectangles.

## ABONDANCE

Un couple en 1973, quatre en 1974, six en 1975, huit en 1976 et dix en 1977.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La première nidification en Belgique date de 1960, au Zwin. Un couple niche à nouveau en 1962, puis en 1968. A partir de 1972, l'occupation est permanente. Les effectifs sont artificiellement limités, une mesure imposée par l'exiguité du site et la nécessité de protéger d'autres espèces nidificatrices. Ils augmentent néanmoins lentement, atteignant 15 couples en 1984 (Lippens et Wille, 1972 ; Lippens, 1980 ; Burggraave, 1984). Un couple a niché à Sint-Kruis-Winkel (Flandre orientale) en 1984 (V. Geers, com. pers.).

## HABITAT

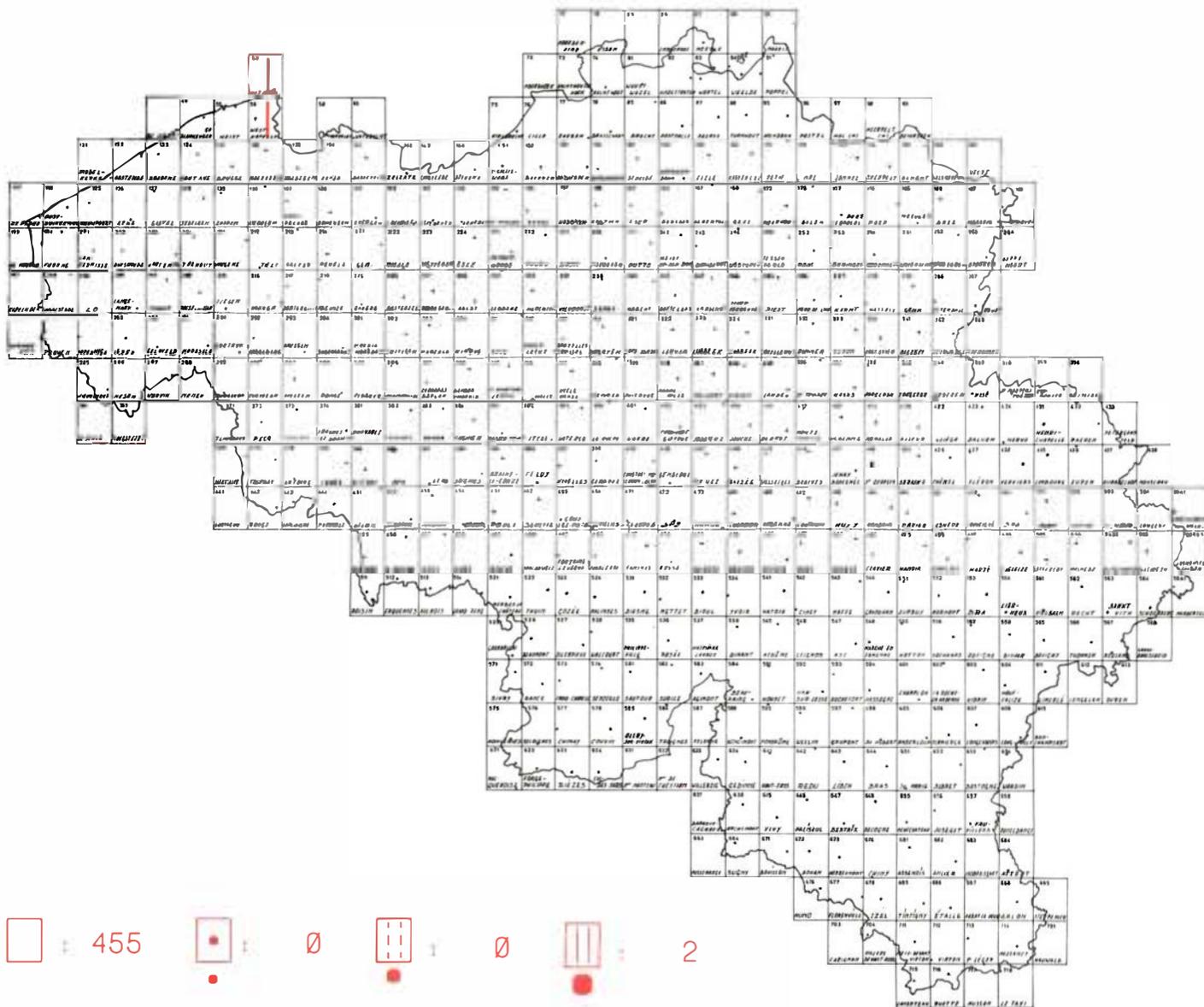
Les nids sont placés sur des îles basses faisant partie d'un complexe côtier de prés salés, de chenaux, de lagunes et de vases salées, séparé de l'estran par un mince cordon dunaire.

## BIBLIOGRAPHIE

Burggraave, G. 1984. Zilvermeeuw *Larus argentatus*. in Anon. (= H. Meeus). Opmerkelijke ornithologische waarnemingen. Wielewaal 50 : 374-376 (375).

P. Devillers

# LARUS ARGENTATUS



## Sterne pierregarin, *Sterna hirundo*

### DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Une seule grande colonie existe en Belgique, celle du Zwin, qui pendant la période 1973-1977 a augmenté de 120 à 196 couples. Des nidifications isolées ou en très petites colonies, souvent temporaires, ont lieu dans le bassin de l'Escaut, de la région gantoise à la région anversoise (travaux portuaires, criques), le nombre total fluctuant de quatre à 13 couples. En outre, un couple (deux en 1973) a niché au cours de chacune des années de référence en Campine limbourgeoise. Un cas de nidification a été relevé en Campine anversoise en 1977.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

La colonie du Zwin date de 1960 ; elle a régulièrement progressé, atteignant 380 couples en 1984 (Lippens, 1980 ; G. Burggraeve, com. pers.). Les implantations de la vallée de l'Escaut, dans les régions gantoise et anversoise, datent de 1962, mis à part quelques cas sporadiques antérieurs (Lippens et Wille, 1972 ; van den Steen, 1979). Les populations se sont maintenues, souvent avec des changements de site, et sans progression spectaculaire. En Campine, l'espèce nichait jusque vers 1956 ; les cas récents sont restés sporadiques.

### HABITAT

La colonie du Zwin est installée sur des îles plates couvertes de végétation halophile basse. Les autres colonies s'implantent sur des îlots dans des sites résultant pour la plupart de travaux d'infrastructure portuaire, routière ou fluviale.

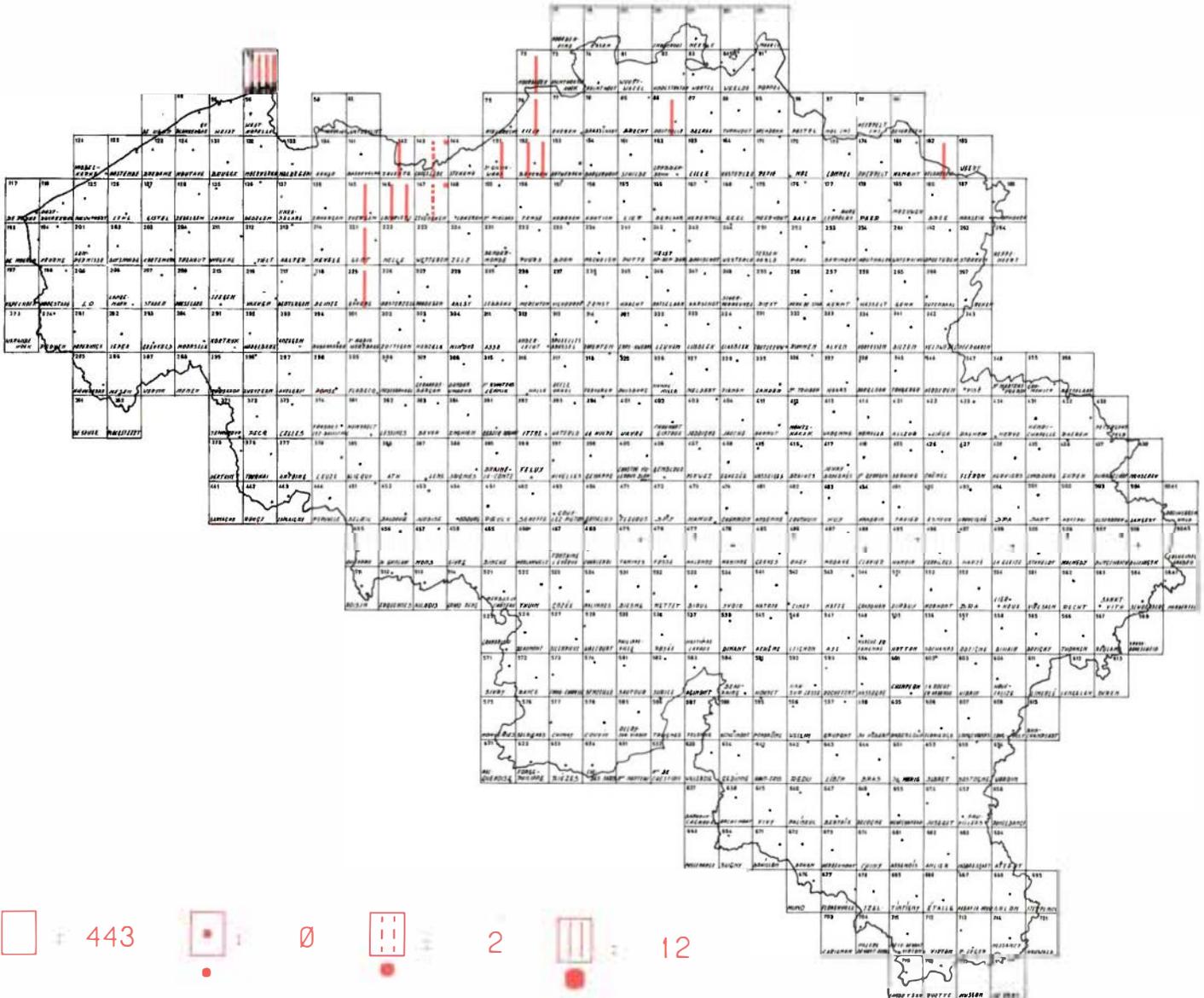
P. Devillers

## Sterne de Dougall, *Sterna dougallii*

Un oiseau, apparemment accouplé avec une Sterne pierregarin, (*Sterna hirundo*), a fréquenté la colonie de sternes du Zwin à partir de 1976 et était encore présent en 1984. Il semble que des poussins aient été élevés certaines années, mais leurs caractères n'ont jamais été vérifiés et aucun oiseau hybride n'a été observé (G. Burggraeve, Gerfaut 67 : 75-80, 1977 ; Lippens, 1980 ; G. Burggraeve, com. pers.).

P. Devillers

# STERNA HIRUNDO



## Sterne arctique, *Sterna paradisaea*

### DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Un cas de nidification pendant la période 1973-1977, au Zwin en 1976 (Burggraeve, 1978).

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Ce cas de nidification était le premier en Belgique. Un second cas a eu lieu, au Zwin encore, en 1982 (Burggraeve, 1983).

### HABITAT

Les couples nicheurs étaient associés à la colonie de Sternes pierregarins (*S. hirundo*) du Zwin.

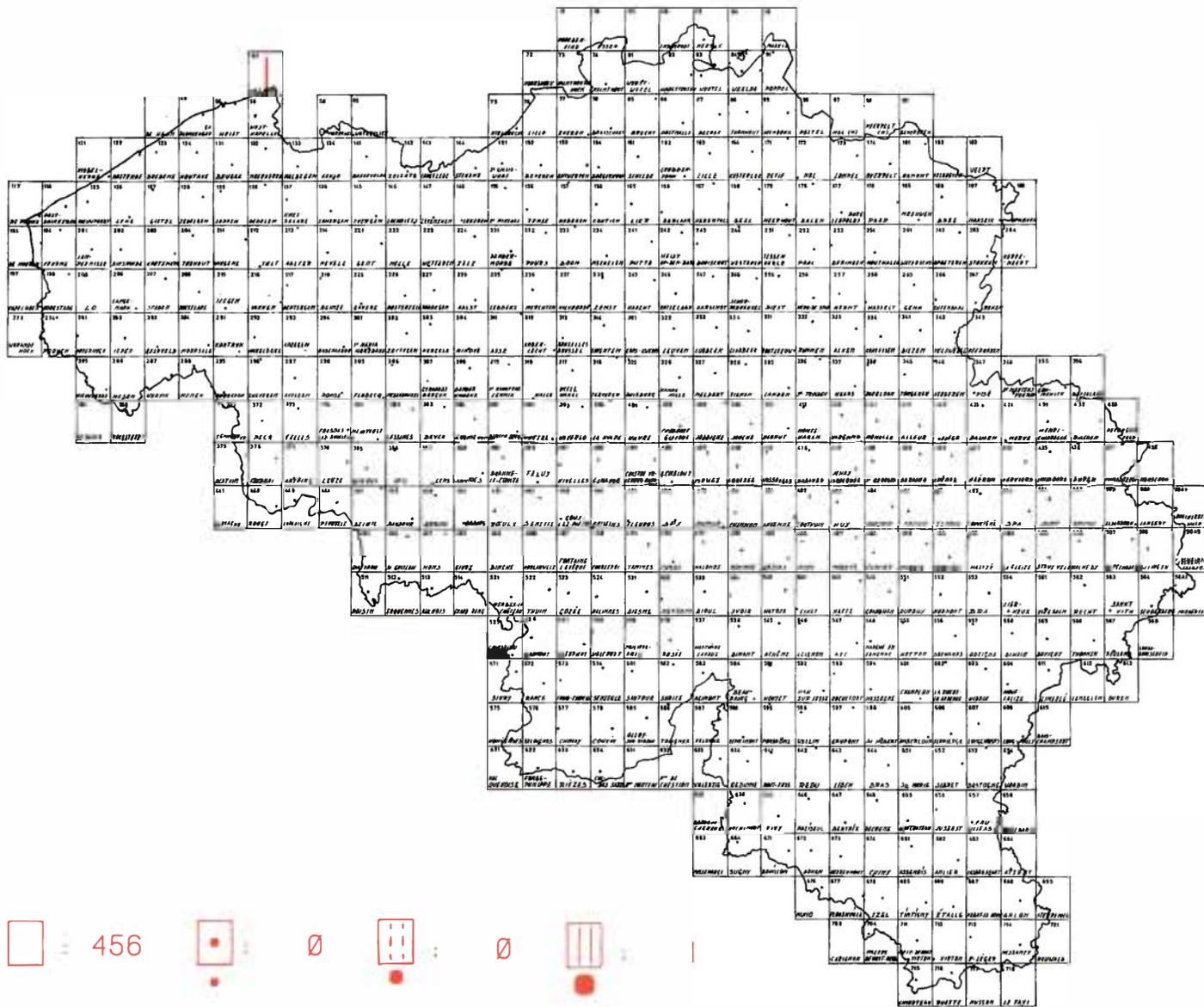
### BIBLIOGRAPHIE

Burggraeve, G. 1978. Waarnemingen en eerste broedgeval voor België van de Noordse Stern, *Sterna paradisaea*, te Knokke. *Gerfaut* 68 : 99-106.

Burggraeve, G. 1983. *in* Outtier *et al.* Ornithologische seizoen - overzichten in Vlaanderen juni-juli-augustus 1982. *Wielewaal* 49 : 324-332 (330).

P. Devillers

# STERNA PARADISAEA



## Sterne naine, *Sterna albifrons*

### DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Deux cas de nidification en 1973 : au Zwin (un couple) et à Nieuport (deux couples). La nidification au Zwin a échoué suite au vol de la ponte (Lippens, 1980).

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

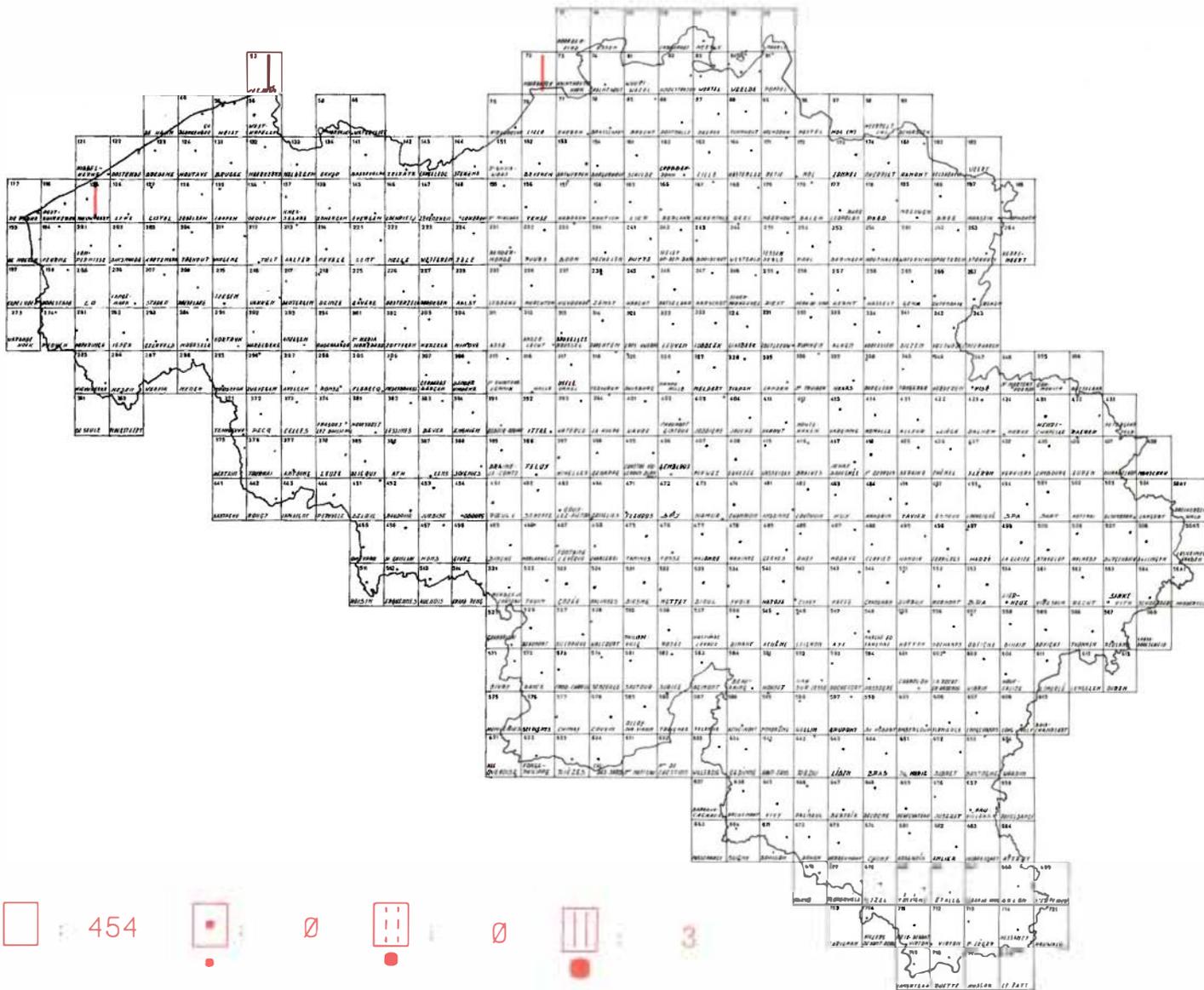
L'espèce a niché régulièrement en Belgique jusqu'en 1963. Elle a été exterminée essentiellement par l'aménagement et l'occupation du Littoral. Depuis 1964, les seuls cas de nidification enregistrés sont ceux de 1973 et un en 1979 à Zandvliet (deux couples, rectangle « Noordhoek ») qui s'est soldé par un échec.

### HABITAT

Avant sa disparition, l'espèce nichait principalement dans les dunes et sur le haut estran. Les cas récents se situent sur des terrains de remblais ou sur des îlots artificiels.

P. Devillers

# STERNA ALBIFRONS



## Guifette noire, *Chlidonias niger*

### DISTRIBUTION

Une seule nidification est connue en dehors de la Campine, à Zwijndrecht en 1947. La carte est révélatrice de la rareté de l'espèce au cours de la dernière décennie. La reproduction n'a été établie que sur cinq rectangles entre 1973 et 1977, dont trois sur lesquels la Guifette noire est maintenant (1984) très irrégulière ou a même disparu. La Guifette noire est sur le point de s'éteindre dans notre pays et la question se pose de savoir si seule une protection intensive pourra arrêter ce processus.

### ABONDANCE

Pendant et après la période de référence de l'atlas, la nidification fut notée dans les sites suivants (nombre de couples entre parenthèses) : Sint-Lenaarts-Rijkevorsel 1973 (huit), 1974 (un probable), 1975 (trois-quatre), 1976 (dix), 1977 (neuf), 1978 (11), 1979 (huit-neuf), 1980 (six-sept), 1981 (cinq) ; Beerse 1974 (quatre) ; Mol-Postel 1973, 1974 (27), 1975, (22), 1976 (25), 1977 (?), 1978 (probablement trois), 1981 (?) ; Mol 1976 et Beverbeek 1974. La population comptait donc encore une trentaine de couples entre 1973 et 1977, mais elle s'est entretemps réduite à moins de dix couples.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Avant le défrichement des bruyères, la Guifette noire était un nicheur assez répandu en Campine et de vaity compter plusieurs dizaines de colonies. Ainsi, une cinquantaine de couples nichaient dans le seul site de Kalmthout pendant la seconde guerre mondiale et la Guifette noire était alors répandue dans plusieurs secteurs campinois, si bien que l'on pouvait estimer l'effectif total à quelques centaines de couples ; lequel subit une forte régression, malheureusement peu documentée. En 1954, il ne restait que 115 couples répartis entre sept colonies et il s'agissait visiblement d'une année favorable. Cette diminution s'est ensuite accélérée : encore une cinquantaine de couples au début des années 60 et seulement une trentaine dans les années 70. En même temps, le nombre de sites de nidification a diminué de façon alarmante. Début des années 80, un seul site est encore régulièrement occupé et un second l'est irrégulièrement. Les raisons de cette régression catastrophique sont complexes et le phénomène ne se limite pas à notre pays, mais touche tout l'Europe occidentale. En ce qui concerne la Belgique, la mise en culture de biotopes favorables est certes un facteur majeur, mais des endroits peu ou non altérés comme Kalmthout ont soudainement vu l'espèce disparaître, sans raison apparente, dans les années 60 et plusieurs années durant lesquelles le niveau d'eau était adéquat n'ont pas vu l'espèce revenir. La Guifette noire a de hautes exigences écologiques et il se peut qu'une modification de la quantité de nourriture disponible joue un rôle non négligeable.

### HABITAT

Elle est liée dans notre pays à des bruyères basses et humides parsemées de mares. La Guifette noire y niche principalement entre les joncs dans les zones d'atterrissement et sur les tapis de sphaignes. Un second biotope important consiste en de vieilles argilières abandonnées et remplies d'eau peu profonde. Jusqu'à récemment, elle était aussi régulière dans des sites ouverts de prairie avec des bruyères et des étangs résiduels, de même que dans de vieilles tourbières. A Postel, l'espèce a régulièrement niché sur des nattes artificielles de roseaux et, à Nieuwmoer, elle l'a fait plusieurs fois sur des roseaux faucardés.

### BIBLIOGRAPHIE

Fluygens, J. 1953. Kokmeeuw en Zwarte Stern. *Wielewaal* 19 : 125-133.

Maes et H. Voet\*

## Guifette leucoptère, *Chlidonias leucopterus*

Nicheur occasionnel : un couple à Weelde en 1937 (Avifaune de Belgique, 1967).

P. Devillers

## Guifette moustac, *Chlidonias hybridus*

Nicheur occasionnel : trois couples en 1950 à Turnhout et deux couples en 1957 à Genk (Avifaune de Belgique, 1967).

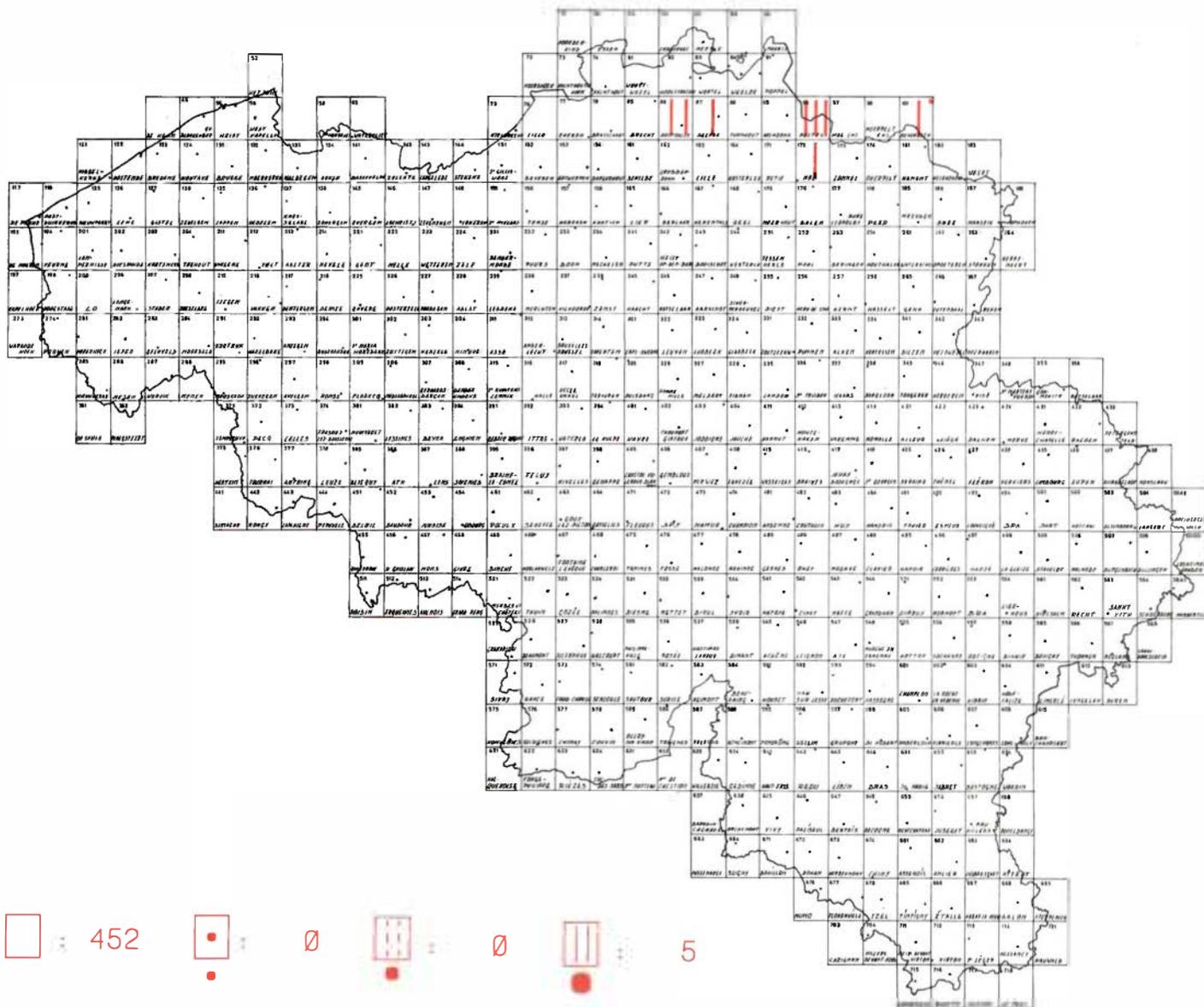
P. Devillers

## Ganga paradoxal, *Syrhaptus paradoxus*

Plusieurs tentatives de nidification furent observées en 1889 dans la moitié septentrionale du pays, à la suite de l'invasion de l'année précédente (van Havre, 1928).

J.-P. Jacob

# CHLIDONIAS NIGER



## Pigeon domestique, *Columba livia*

### DISTRIBUTION, ABONDANCE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

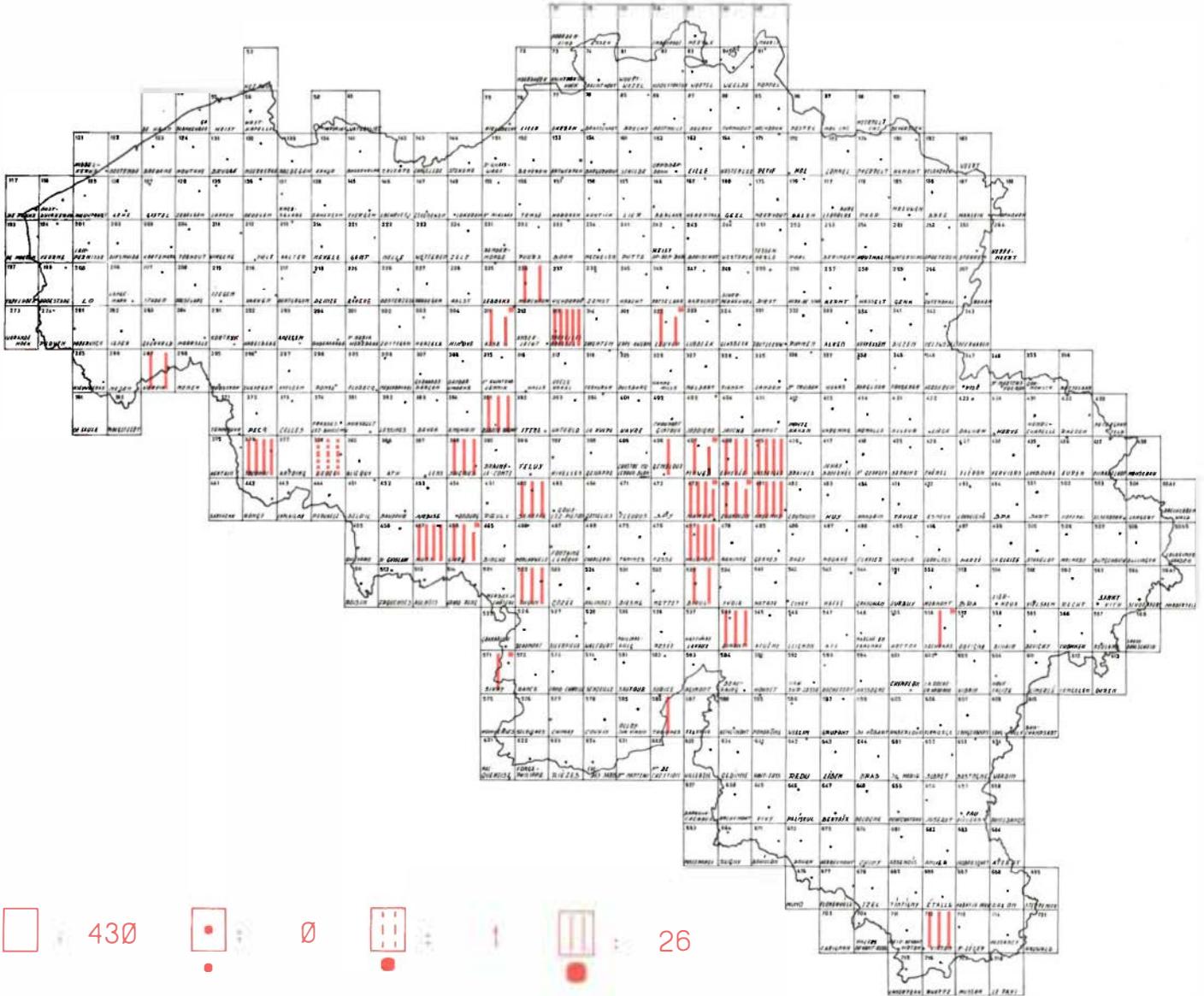
Il n'y a pas de Pigeons bisets d'origine sauvage en Belgique. Des populations d'oiseaux échappés de captivité existent en divers endroits mais n'ont pas toujours retenu l'attention des observateurs. Il est d'ailleurs souvent difficile de distinguer des pigeons temporairement éloignés de leur pigeonnier d'oiseaux appartenant à des populations qui se perpétuent à l'état sauvage, d'autant plus que ces dernières sont constamment renforcées par de nouveaux apports d'échappés. Seules ont été fidèlement signalées les populations rupestres, soit des falaises de la Meuse, soit des carrières du Hainaut, tandis que les populations urbaines ne l'étaient pas, à quelques exceptions près (Bruxelles). Il est dès lors futile d'analyser plus avant les données brutes présentées par la carte, d'autant plus que les opérations de limitation ont un effet considérable et irrégulier sur les effectifs. La population rupestre de la Meuse est installée depuis 1927 et provenait au départ d'oiseaux destinés aux tirs aux pigeons (Lippens et Wille, 1972). Elle a été largement renforcée par d'autres échappés. Son importance numérique est clairement supérieure à l'estimation de Lippens et Wille (100 couples).

### HABITAT

Surtout édifices urbains. Accessoirement carrières, rochers (vallée de la Meuse).

P. Devillers

# COLUMBA LIVIA



## Pigeon colombin, *Columba oenas*

### DISTRIBUTION

Actuellement présente dans la plus grande partie du pays (70 % des rectangles), cette espèce est inégalement répartie entre le nord et le sud. Tandis qu'elle occupe la Basse et la Moyenne-Belgique, à l'exception de quelques îlots de Flandre occidentale et de Hesbaye, elle est seulement limitée en Haute-Belgique à la moitié occidentale du Condroz et aux Hautes-Fagnes et est quasiment absente de la Lorraine.

### ABONDANCE

Les densités de population sont également différentes au nord et au sud du pays : plus fortes au nord, avec quelques concentrations importantes, 125 à 625 couples par rectangle dans les régions bruxelloise et gantoise, plus faibles au sud. Ces différences sont fonction des cavités disponibles. Ceci donne une estimation, par la méthode des moyennes, de quelques 6100 couples pour la Belgique, soit une moyenne de 14 couples par rectangle occupé. Ce nombre est très inférieur à l'estimation de 16000 couples proposée par Lippens et Wille (1972). Cette différence s'explique partiellement par la régression générale de l'espèce, ces dernières années, en Europe occidentale.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Venant d'Europe centrale, l'espèce s'est implantée en Belgique au début du siècle, simultanément avec le Pic noir (*Dryocopus martius*) dont elle utilisait les loges pour nicher. Bientôt, grâce à ses grandes facultés d'adaptation, le Pigeon colombin dépassa ce dernier dans sa progression, occupant tout le nord du pays et atteignant le littoral en 1925. Dès lors, sa population augmenta rapidement pour atteindre son maximum vers 1950. Depuis, on constate une régression quantitative importante dont les causes restent incertaines ; parmi celles avancées figure l'intoxication par les semences de céréales traitées pendant tout un temps aux pesticides. Toutefois, depuis 1980, cette espèce paraît remonter la pente, notamment dans le Tournaisis.

### HABITAT

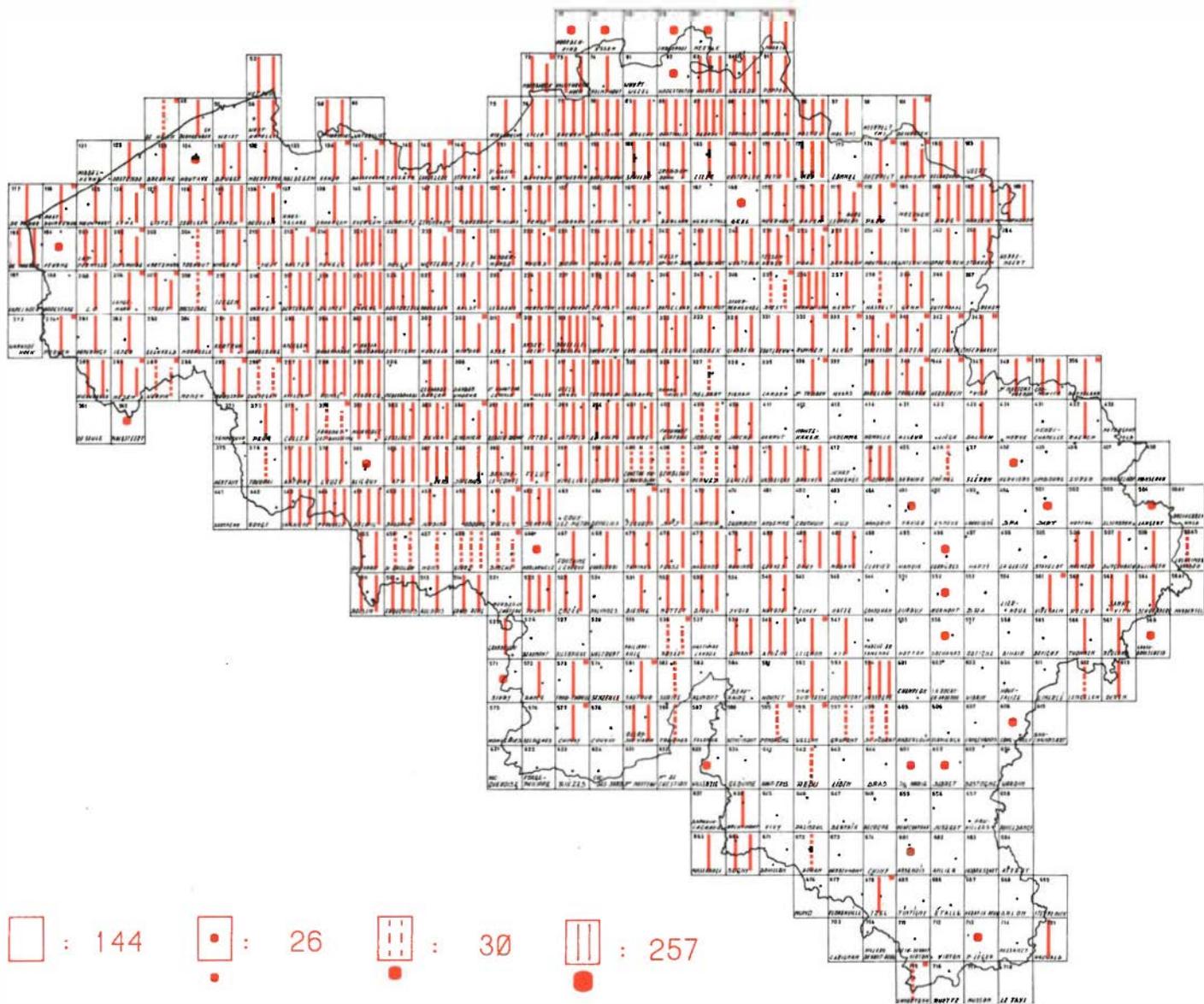
Biotopes les plus divers comportant à la fois des cavités pour nicher et des espaces découverts, notamment en régions céréalières où l'espèce trouve de quoi s'alimenter en graines de toutes sortes et des cavités pour se reproduire dans les saules têtards, dans de vieux peupliers, etc. Originellement hôte des forêts où elle utilisait les loges creusées par le Pic noir, cette espèce fréquente actuellement surtout les vieux parcs avec arbres creux, même en ville. Son grand sens d'adaptation s'accommode pour nicher de tout endroit obscur : nichoirs mis à sa disposition, anfractuosités rocheuses des carrières abandonnées et même en exploitation, terriers de lapins dans les dunes du Littoral et en Campine, et récemment entre des ballots de foin dans le grenier d'une ferme inoccupée (P. Simon, com. pers.). En cas de concentration de cavités disponibles, il s'est également adapté à la vie en colonie (Delmée, 1954).

### BIBLIOGRAPHIE

Delmée, E. 1954. Douze années d'observations sur le comportement du Pigeon colombin (*Columba oenas*). Gerfaut 44 : 193-259.

E. Delmée

# COLUMBA OENAS



| : 86   
 || : 129   
 ||| : 66   
 |||| : 6

# Pigeon ramier, *Columba palumbus*

## DISTRIBUTION

L'espèce est présente partout en Belgique.

## ABONDANCE

L'espèce est partout abondante en Belgique. Elle affectionne les paysages agricoles en mosaïque (bois-cultures) où elle atteint des densités comprises entre 625 et 3000 couples par 80 km<sup>2</sup>. Un seul rectangle dépasse 3000 couples : il s'agit du 146 (Lochristi) traversé par le canal Gand-Terneuzen. Les industries sidérurgiques et pétrolières qui longent le canal occupent de vastes terrains incultes parsemés de bosquets où le tir n'est pas autorisé. Dans et autour des villes, les densités comprises entre 125 et 3000 couples par 80 km<sup>2</sup> sont fréquentes, car l'espèce a envahi depuis une centaine d'années les parcs, les boulevards, les jardins citadins et les carrés d'épicéas. Dans les régions herbagères, on observe souvent une densité de 125 à 625 couples / 80 km<sup>2</sup>. Lorsque la forêt ardennaise prend plus d'importance, la densité descend au-dessous de 125 couples / 80 km<sup>2</sup>. Il en va souvent de même dans les régions peu arborées de Basse-Belgique où les sites de nidification sont plus rares et où la destruction des Ramiers par les agriculteurs est ainsi rendue plus facile. Dans la région de Saint-Trond-Hasselt, où la densité est similaire, les Pigeons ramiers sont détruits systématiquement par les fructiculteurs car ces oiseaux consomment beaucoup de cerises, souvent vertes, notamment parce que les noyaux leur servent de meules dans le jabot. Il y a souvent trois nichées par an, ce qui rend parfois délicats les problèmes d'estimation d'abondance. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 150000 couples ; sa valeur minimale est de 67000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lippens et Wille (1972) évaluaient la population belge à 116000 couples. Les résultats obtenus par l'atlas sont supérieurs, mais du même ordre de grandeur et la différence est inférieure à l'imprécision des deux méthodes. Une augmentation très sensible des populations a eu lieu depuis le début de ce siècle. Elle est due notamment à l'occupation massive des milieux urbain et suburbain ainsi qu'à la plantation dans de multiples endroits de petites pessières constituant à la fois de confortables lieux de nidification et des dortoirs hivernaux de qualité permettant l'augmentation de la sédentarité de l'espèce. Actuellement, les effectifs semblent stables ou en légère augmentation, sous la pression de divers facteurs. Parmi ceux favorables, on note l'abondance de la nourriture abandonnée par l'homme (céréales, pois, fèves des choux), la disparition du dénichage, la tolérance du citadin pour l'oiseau et la diminution de la mortalité hivernale. Cette diminution est due notamment à l'existence de dortoirs dans les épicéas, qui protègent les oiseaux contre le froid, à l'abondance de la nourriture distribuée en ville aux oiseaux, au gaspillage de grains autour des silos, à la récolte tardive de certains champs de maïs et au nourrissage hivernal du gibier en plaine et au bois. Parmi les facteurs défavorables, citons la pression de la chasse et la destruction des populations rurales par les agriculteurs, les épidémies de « muguet » (dues à la trichomonase, maladie bactérienne des muqueuses nasales), les hécatombes d'oiseaux sédentaires dues aux vagues prolongées de froid intense, ainsi que la chasse, en particulier dans le sud-ouest de la France pour la fraction migratrice de l'espèce.

## HABITAT

Le Pigeon ramier se rencontre surtout dans les régions de type bocager avec plaines cultivées émaillées de massifs boisés de petite et moyenne étendue. Il est nettement moins abondant à l'intérieur des grands massifs boisés, surtout de résineux. Il se cantonne davantage en périphérie (lisières) et préfère les massifs feuillus d'essences variées plus riches en nourriture. Depuis quelques dizaines d'années, il colonise également les parcs et les sites arborés de nos villes. Le nid est généralement construit dans un arbre, qu'il soit isolé ou situé au milieu d'un bois. Si les arbres font défaut, le nid peut être installé dans un arbuste touffu. L'espèce est essentiellement granivore et frugivore. Dans les zones cultivées ou herbagères, elle apprécie aussi les graines de céréales, les pois, les cerises, les feuilles de plantes herbacées comme le trèfle, la camomille, la renoncule, le pissenlit et le mouron des oiseaux, elle affectionne aussi les glands et les faines, les feuilles de frênes, les boutons floraux de peupliers et de hêtres, les bulbilles de ficaire, etc. Aussi, l'espèce se trouve partout chez elle, à la ville comme à la campagne.

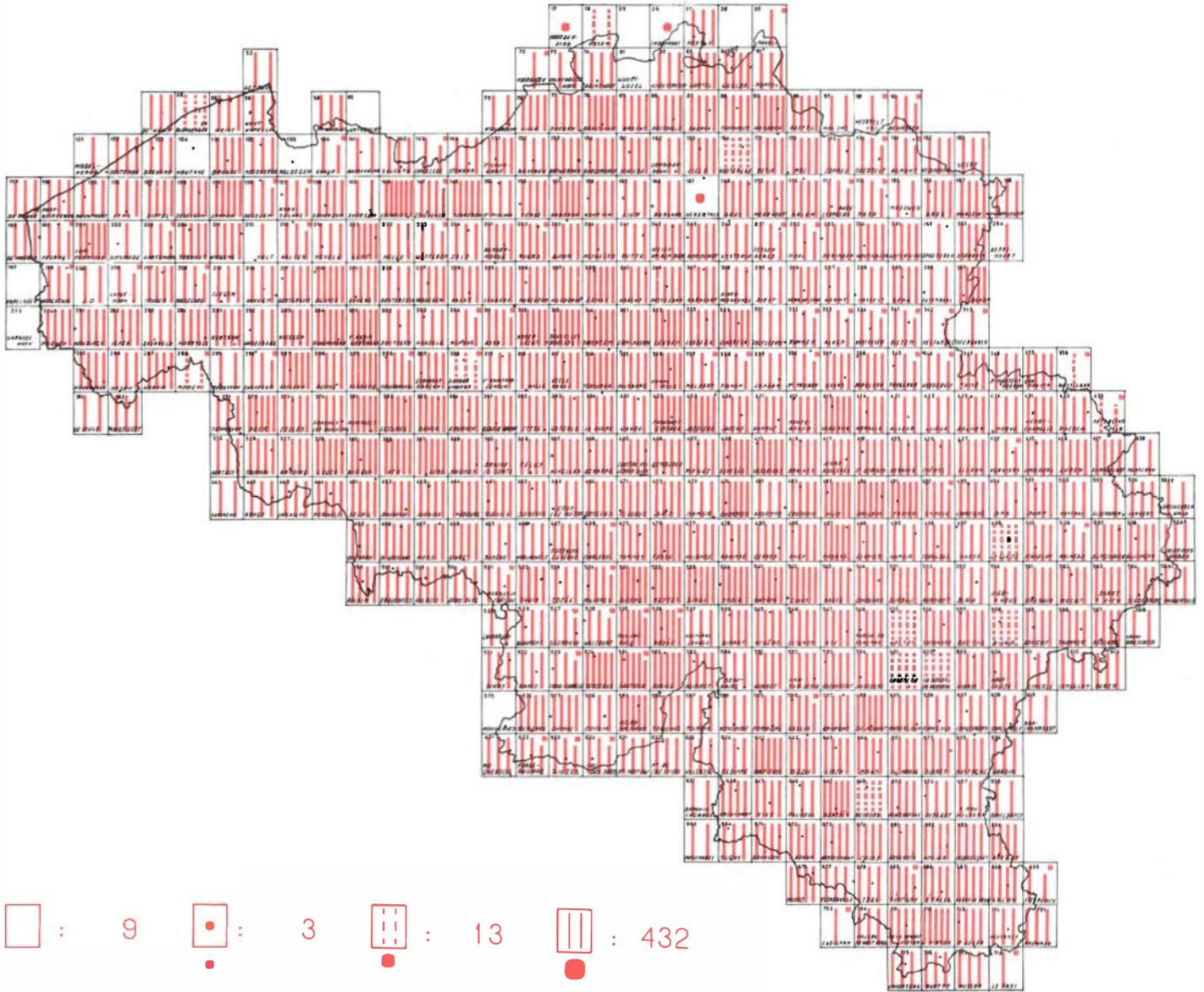
## BIBLIOGRAPHIE

Schnock, G. et E. Seutin. 1973. Contribution à l'étude écologique du Pigeon ramier (*Columba palumbus*) en Belgique. Aves 10 : 182-192.

Schnock, G. et E. Seutin. 1981. Incidence des cultures de pois verts sur la composition du régime alimentaire du Pigeon ramier (*Columba palumbus*). Bull. Rech. Agron. Gembloux 16 : 35-58.

G. Schnock et J. Tahon

# COLUMBA PALUMBUS



□ : 9   ◻ : 3   ▨ : 13   ▧ : 432

▩ : 12   ▪ : 29   ▫ : 144   ▬ : 203   ▮ : 56   ▯ : 1

# Tourterelle turque, *Streptopelia decaocto*

## DISTRIBUTION

La Tourterelle turque est quasi omniprésente ; elle ne manque en effet que dans une trentaine de rectangles correspondant, pour au moins deux-tiers d'entre eux, soit à des rectangles frontaliers ne possédant qu'une très petite superficie de territoire belge soit à des rectangles sous-prospectés. Les autres rectangles inoccupés se localisent dans les régions presque entièrement forestières ou d'altitude en Ardenne.

## ABONDANCE

La population totale peut être estimée par la méthode des moyennes à environ 60000 couples. Comme l'abondance de l'espèce est liée à celle de l'habitat humain, on trouve les plus fortes densités dans les régions de Basse et Moyenne-Belgique. Localement, surtout à proximité des moyennes et grandes agglomérations, la Tourterelle turque atteint des densités encore plus élevées (plus de 625 couples par rectangle - banlieue anversoise, bruxelloise et liégeoise, Gand, Beringen, Louvain, Genappes, Ath, Tournai, Mons, etc.) tandis que dans les Polders et le nord de la Campine l'espèce ne dépasse que rarement le coefficient d'abondance trois et cela à la faveur des agglomérations uniquement. En Haute-Belgique, les densités inférieures à 125 couples par rectangle prédominent avec localement des abondances plus fortes à proximité de localités importantes (Neufchâteau par exemple). Entre 1973 et 1977 l'espèce était assez peu représentée en Lorraine et rare en Haute-Ardenne.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La Tourterelle turque est une acquisition récente de l'avifaune belge. Elle a niché pour la première fois en 1955 à Knokke. L'espèce progresse tout d'abord le long du Littoral, dans la vallée de la Meuse et à travers la Campine. La première nidification est rapportée en Brabant (Bruxelles) en 1958, en Hainaut (Kain) en 1959 et à Liège en 1960. L'espèce a ensuite très rapidement progressé durant les années 60, de sorte qu'en 1972, Lippens et Wille l'indiquent sur tout le territoire. L'arrivée de la Tourterelle turque en Ardenne n'est pas datée avec précision mais à la fin de l'enquête de l'atlas son installation n'était pas entièrement terminée, l'espèce y continuant son expansion et progressant en nombre. La tendance à l'augmentation que l'on peut déceler en comparant les chiffres fournis par Lippens et Wille (40000 couples) et ceux de l'atlas (60000 couples) est certainement réelle même si l'on ne peut faire qu'une confiance relative au taux d'augmentation entre ces deux estimations, la différence étant inférieure à l'imprécision des deux méthodes. Actuellement, il semble que l'effectif se soit stabilisé après une progression en Haute-Belgique, la plupart des biotopes favorables ayant été occupés.

## HABITAT

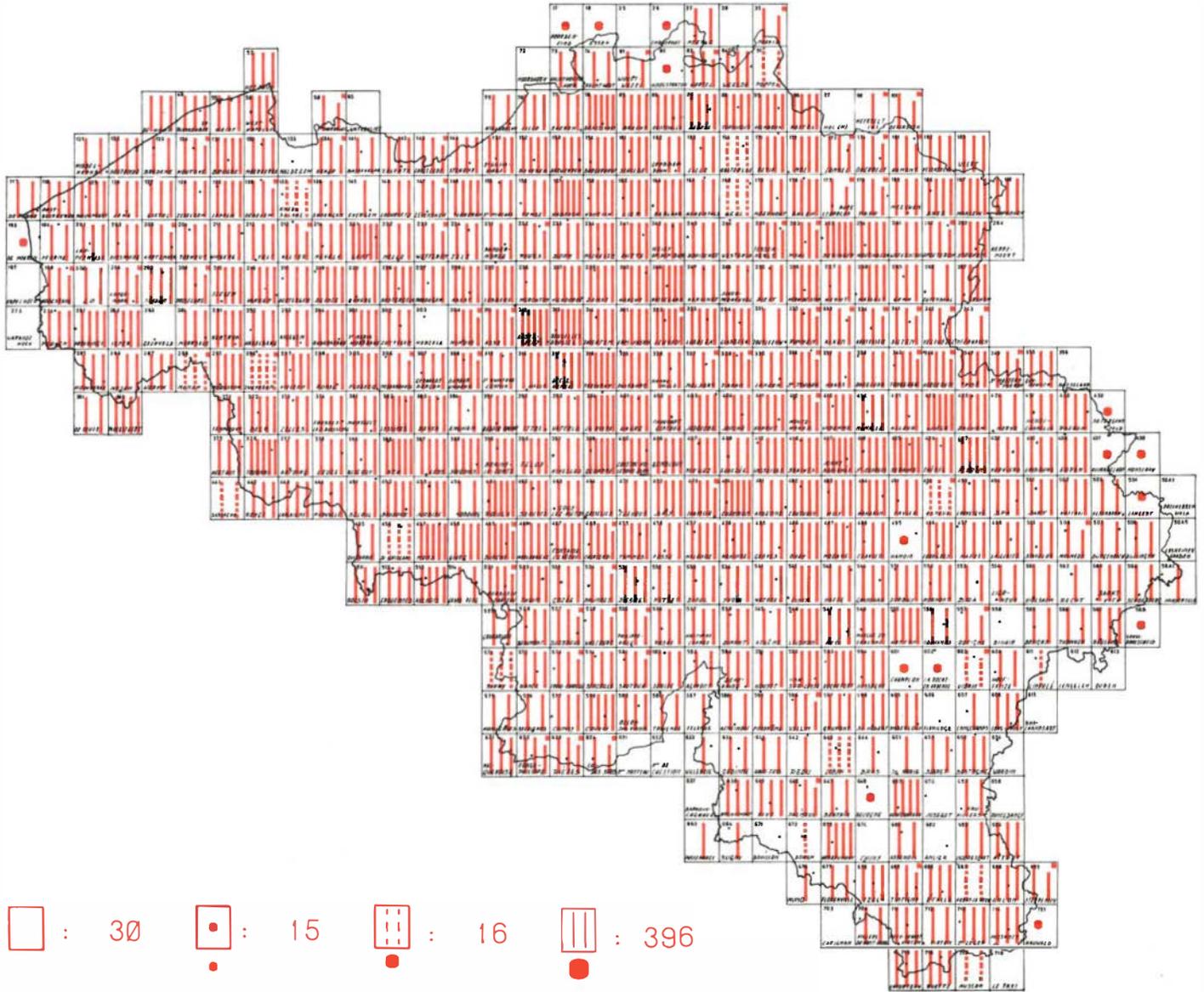
La Tourterelle turque est une espèce anthropophile qui recherche la proximité d'habitations humaines pour peu qu'il y ait quelques arbres et qu'une nourriture abondante et accessible lui soit fournie (en hiver). L'optimum pour l'espèce est donc atteint dans les agglomérations à habitat humain pas trop dense et dans les faubourgs des grandes villes. La Tourterelle turque évite les massifs forestiers de quelque importance. Après la récolte, elle fréquente les plaines et les cultures, afin de glaner quelques graines, et les oiseaux se concentrent souvent à proximité de silos ou de malteries. La formation de dortoirs hivernaux dans des plantations de conifères qui la protègent du froid et des prédateurs, est un fait connu qui favorise certainement l'espèce.

## BIBLIOGRAPHIE

Frankx, R. 1969. De verspreiding van de Turkse tortel. *Wielewaal* 35 : 71-79, 129-136.

R.-M. Lafontaine

# STREPTOPELIA DECACTO



: 30   
 ● : 15   
 ⋮ : 16   
 ||| : 396

| : 15   
 || : 61   
 ||| : 194   
 |||| : 121   
 ||||| : 21

# Tourterelle des bois, *Streptopelia turtur*

## DISTRIBUTION

L'espèce niche dans pratiquement tous les rectangles, à l'exception peut-être de quelques uns dans les Polders et de certaines parties des Hautes-Fagnes.

## ABONDANCE

*Grosso modo*, les hautes densités (majorité de classes d'abondance deux et trois : six à 125 couples par rectangle) s'observent dans toutes les provinces à l'exception d'une partie de la Flandre occidentale (Polders) et de Liège (Hautes-Fagnes). Localement, on observe des densités dépassant 125 couples par rectangle. C'est le cas dans le nord du Hainaut, en Hesbaye, dans une partie du Condroz et sur quelques rectangles de Campine anversoise. Probablement du fait d'une insuffisance en sites de nidification et en possibilités d'alimentation, les densités sont plus faibles dans les Polders et dans la plus grande partie de la Haute-Belgique : ici, les densités inférieures à 25 couples par rectangle l'emportent et l'espèce est même localement absente.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

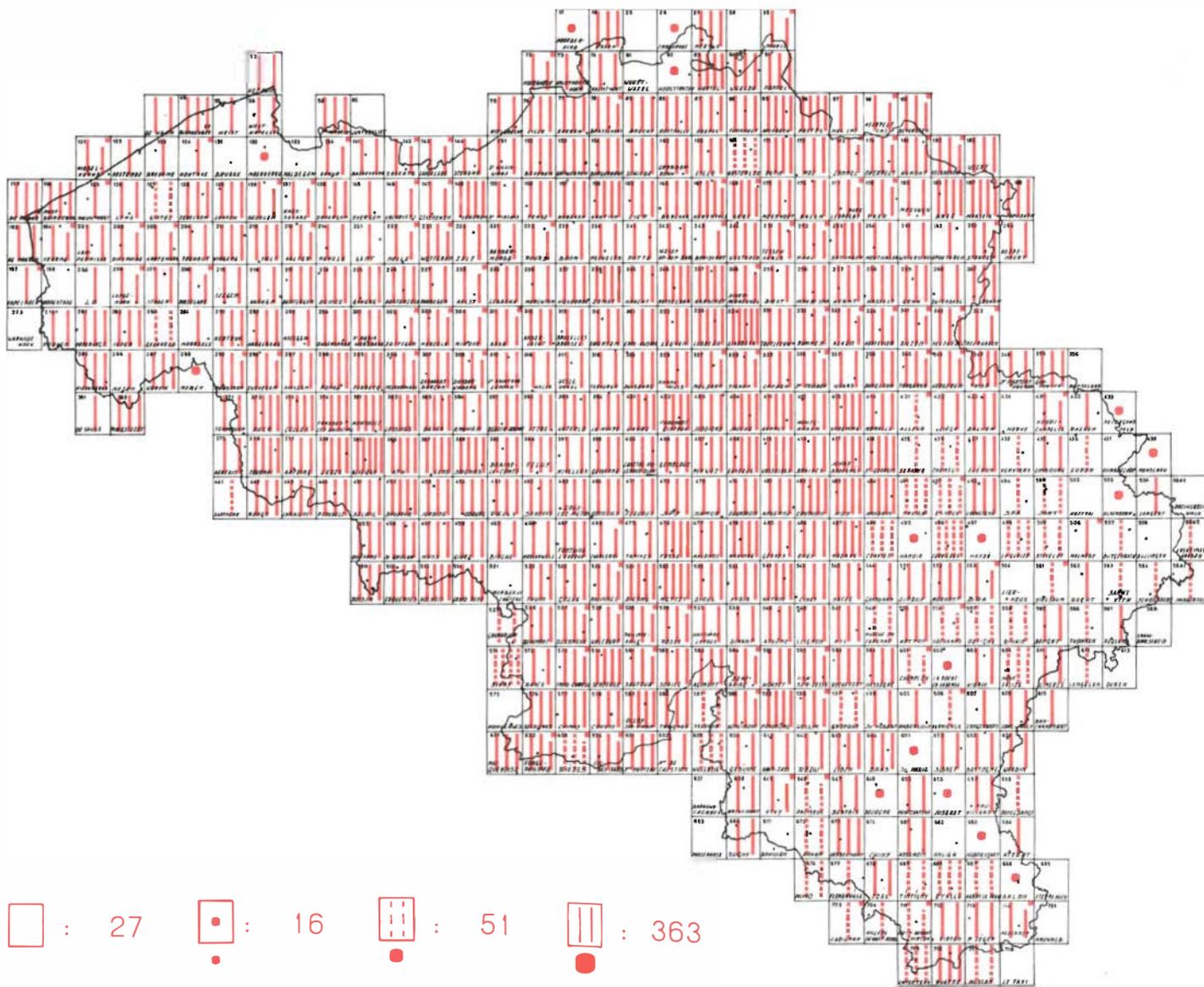
D'après les données publiées, il est difficile de dégager une évolution claire de la population de cette espèce. Selys-Longchamps (1842) donne la Tourterelle des bois comme assez répandue ; van Havre (1928) écrit « Généralement commun et répandu dans les bois et les parcs même dans les villes. Décroissant dans les bois avoisinant les Hautes-Fagnes où il devient rare. » En vérité, il n'est pas certain que ce dernier phénomène soit imputable à une réelle régression plutôt qu'à un manque d'intérêt antérieur à l'égard de cette espèce. Lippens et Wille (1972) notent également que la Tourterelle des bois est moins abondante qu'ailleurs en Haute-Belgique, mais sans parler d'une diminution. L'estimation d'environ 29000 couples obtenue par la méthode des moyennes ne s'écarte pas de manière significative de celle de ces auteurs. Nous pouvons toutefois conclure à une diminution à terme compte tenu de l'influence croissante de certains facteurs affectant, du moins partiellement, le milieu : transformations de prairies en cultures, intensification de l'agriculture avec disparition de haies, de bosquets, de chemins creux, des bordures arbustives des ruisseaux et d'autres éléments linéaires des zones cultivées, tous éléments volontiers mis à profit pour nicher par la Tourterelle des bois. Il est également probable que moins de tourterelles nichent aujourd'hui dans notre pays que vers 1900. Les parcs urbains qui étaient encore cités par van Havre (1928), ne semblent plus guère entrer en ligne de compte comme milieu de reproduction.

## HABITAT

L'espèce ne semble pas très exigeante quant à son environnement. Elle se trouve surtout dans les bosquets émaillant les campagnes, dans les haies, sur les lisières des bois, dans des aulnaies humides, dans les broussailles des dunes, mais aussi dans de jeunes pinèdes, dans de plus grands bois avec un sous-bois suffisant ou un sous-étage en voie de développement et, dans une moindre mesure dans de grands jardins, des parcs tranquilles et des vergers. De hautes futaies sans sous-bois sont évitées. Etant donné que la Tourterelle des bois se nourrit principalement de graines de mauvaises herbes, la proximité de cultures constitue un élément important de son biotope de reproduction.

W. Roggeman\*

# STREPTOPELIA TURTUR



□ : 27    □● : 16    □|| : 51    □||| : 363

□| : 41    □|| : 125    □||| : 192    □|||| : 54    □||||| : 2

## Perruche à collier, *Psittacula krameri*

### DISTRIBUTION

Pendant la période de référence de l'atlas, la Perruche à collier commençait à s'implanter dans la région bruxelloise. Des oiseaux lâchés à La Panne ont en outre niché à proximité de leur lieu de lâcher de 1974 à 1976. Les autres observations effectuées au cours de cette période ne sont pas cartographiées : elles concernent des oiseaux isolés ou de petits groupes (exceptionnellement 50 ex. en 1973 à Beauvechain) rencontrés çà et là.

### ABONDANCE

Quelques couples ont niché à La Panne et la population bruxelloise comptait quelques dizaines d'individus, ce nombre allant croissant au fil des années.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

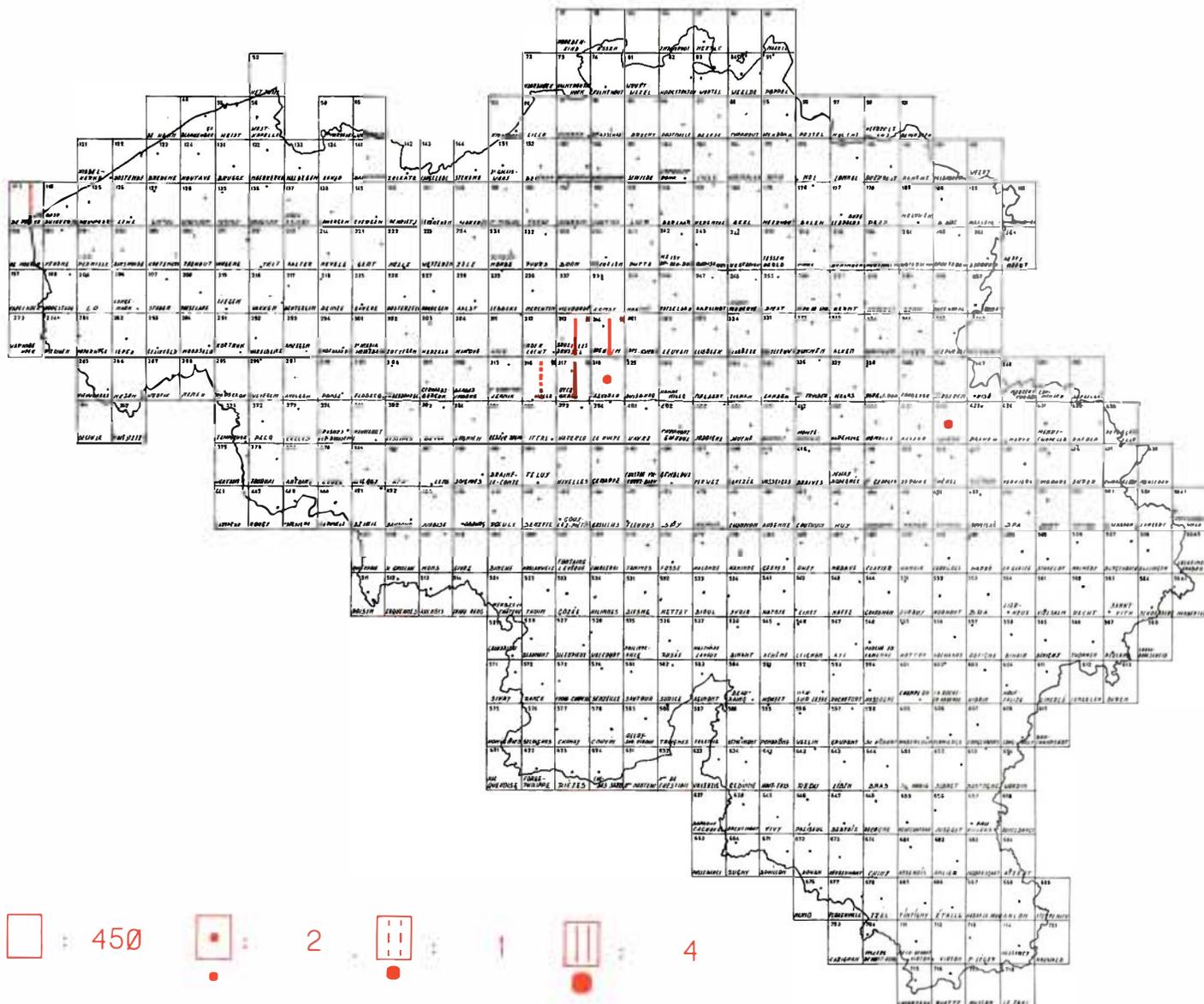
En Belgique, les premières observations de Perruches à collier libres datent d'il y a une vingtaine d'années. Les données sont annuelles depuis le début des années 70, en particulier dans la région bruxelloise où le noyau initial est composé d'oiseaux délibérément relâchés d'un zoo à Laeken. Les premières nidifications observées en liberté dans le nord de Bruxelles datent de 1974-75. Depuis lors, cette population s'est développée, singulièrement ces dernières années. En 1984, elle comptait plus de 250 individus après la saison de reproduction et l'aire débordait de Bruxelles en direction du bassin de la Dyle et du Brabant wallon. (R. de Schaetzen et J.-P. Jacob). En dehors de cette population, des observations isolées proviennent de la plupart des régions du pays, mais rien n'y indique jusqu'ici des établissements durables à l'exception de Liège. Dans cette ville, une petite population (quelques couples) est installée depuis 1978. L'aire de répartition de la Perruche à collier couvre une partie de l'Afrique tropicale et le sous-continent indien. L'espèce a été introduite avec un succès variable dans plusieurs régions du monde. En Europe, des populations libres se sont constituées au départ d'oiseaux soit échappés de captivité, soit délibérément relâchés en Angleterre, aux Pays-Bas, en R.F.A. et donc aussi en Belgique. Dans notre pays, les oiseaux libres présentent généralement les caractéristiques de la sous-espèce *P. k. borealis*, originaire du sous-continent indien. L'installation de cette espèce peut s'avérer durable car elle trouve des cavités pour nicher, de la nourriture en suffisance et a supporté des périodes de froid rigoureux (e.a. 1979, 1985).

### HABITAT

Grands parcs urbains ou périphériques, jardins suffisamment vastes avec vieux arbres offrant des cavités et une partie du régime alimentaire, arbustes et arbrisseaux fructifères. En dehors de fruits, boutons et fleurs diverses, les Perruches à collier profitent largement des mangeoires ; plus sporadiquement, elles vont se nourrir sur des champs de maïs. Leur nidification cavernicole les amène par ailleurs à entrer en concurrence avec d'autres espèces dont le Pigeon colombin (*Columba oenas*) et la Chouette chevêche (*Athene noctua*), au détriment de ces derniers dans les cas observés.

J.-P. Jacob

# PSITTACULA KRAMERI



# Coucou gris, *Cuculus canorus*

## DISTRIBUTION

Le Coucou est répandu dans l'ensemble du pays.

## ABONDANCE

Les estimations semi-quantitatives sont obtenues chez cette espèce à partir du nombre de mâles chanteurs. La population totale se situe vraisemblablement entre un minimum de 5900 cantons et la somme de 9400 cantons obtenue par la méthode des moyennes. Compte tenu de l'étendue des territoires, les estimations dépassant 125 cantons par rectangle apparaissent particulièrement élevées. Dans l'ensemble, les densités sont assez uniformes d'une région à l'autre ; le Coucou serait toutefois un peu moins fréquent en Ardenne (extension des plantations de résineux), en Hesbaye (extension des cultures), dans certains secteurs campinois ainsi que dans les zones les plus urbanisées. Par ailleurs, la relative difficulté de trouver un nid, conjointe à des recherches restées souvent extensives, expliquerait une proportion élevée d'indices « probables » en Haute-Belgique.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

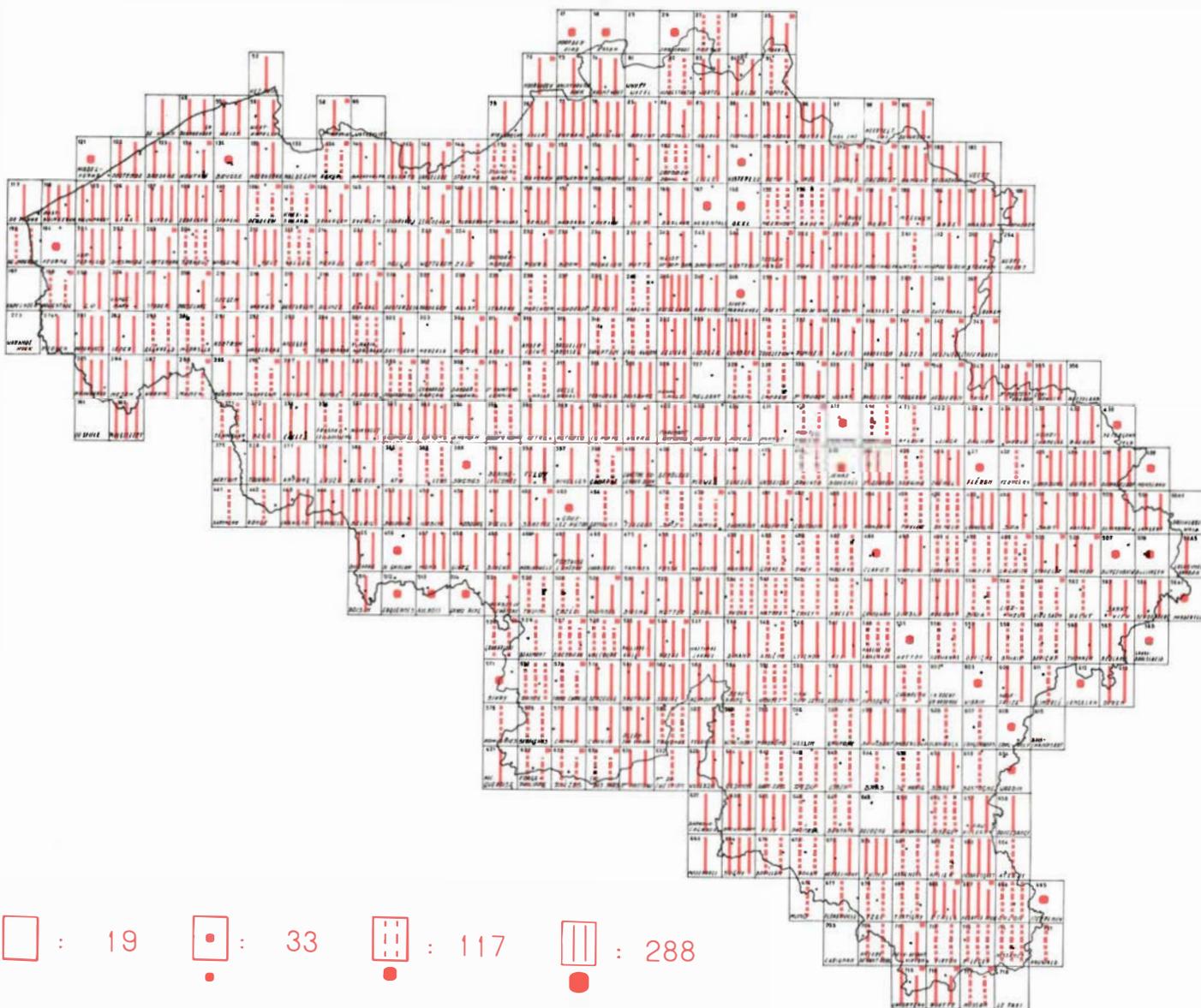
L'espèce est généralement considérée comme répandue et commune. Les seules autres indications sur son abondance sont 2500 à 10000 « couples » d'après l'Avifaune de Belgique (1967) et  $\pm$  14000 nids selon Lippens et Wille (1972). Ces valeurs se situent dans le même ordre de grandeur que les résultats de l'atlas. Une diminution de la population belge est possible, surtout en Basse-Belgique, sans pouvoir cependant être réellement mise en évidence dans l'état actuel de nos connaissances.

## HABITAT

Le Coucou se rencontre dans pratiquement tous les milieux arborés, à l'exception toutefois des boisements d'abiétinées (épicéas, douglas) et, semble-t-il, des parcs situés au cœur des centres urbains. Il montre une certaine prédilection pour les régions agricoles semi-boisées, pour les landes, friches et terrils en voie de boisement ainsi que pour les ceintures végétales des zones humides. En forêt, il fréquente les divers stades des successions, avec des densités apparemment plus fortes en chênaie, dans les peuplements d'âges variés, près des lisières et des clairières. Des Coucous se cantonnent également dans les peupleraies suffisamment étendues, en petit nombre dans les pinèdes avec sous-bois ainsi que dans les parcs, les dunes et les polders. Le parasitage d'une quarantaine d'espèces est connu en Belgique (détails dans Verheyen, 1946 ; Lippens et Wille, 1972). Le Rougegorge (*Erithacus rubecula*) est le plus fréquemment parasité parmi les sylvoicoles, l'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*) parmi les oiseaux des jardins et des milieux bocagers, le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) et la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) dans les secteurs plus ouverts, la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) dans les marais. Des coucous peuvent être amenés à pondre dans des endroits surprenants, par exemple dans un nid de Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) situé dans une étable.

J.-P. Jacob

# CUCULUS CANORUS



# Chouette effraie, *Tyto alba*

## DISTRIBUTION

Espèce présente dans 359 rectangles, soit près de 80 % du territoire. Les vides se constatent surtout dans les régions forestières d'Ardenne, ensuite en Campine, le long de la frontière belgo-néerlandaise et sur le plateau campinois, mais aussi en Flandre occidentale, sauf dans la région littorale. La Chouette effraie semble en outre éviter les zones urbanisées comme Bruxelles, Anvers, Mons, Namur et leur banlieue.

## ABONDANCE

Largement distribuée dans l'ensemble du pays, mais partout en faible densité ; dans plus de 82 % des cas, elle ne dépasse pas les cinq couples par rectangle, les autres cas se rapportant à une densité de six à 25 couples par rectangle. C'est dire que nulle part l'espèce n'est abondante. Elle paraît la plus nombreuse dans le Hainaut occidental (Tournaisis et pays d'Ath), dans les régions de Deinze et d'Audenarde en Flandre orientale, dans le Condroz au sud de Namur et en Famenne de Beauraing à Nassogne. La méthode des moyennes permet d'évaluer la population totale à près de 1000 couples, soit moins de trois seulement par rectangle, densité nettement inférieure aux possibilités d'habitat.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Considérée comme « assez rare » (250 à 2500 couples) dans l'Avifaune de Belgique (1967) ; Lippens et Wille (1972) évaluaient sa population à 1500 couples, la Belgique n'échappant pas à la diminution générale constatée en Europe occidentale, surtout depuis 1955. A la même époque, Van der Straeten et Asselberg (1973), dans une vaste enquête au niveau du pays, constataient qu'un nombre important de sites avaient été désertés. Les uns et les autres attribuaient cette diminution entre autres causes à l'action grandissante des pesticides, ce que confirmaient également Joiris et son équipe par l'analyse d'œufs et de rapaces récoltés en Belgique. Toutefois, cette intoxication semblerait régresser lentement ces dernières années (Joiris *et al.*, 1979). Quoi qu'il en soit, il est certain que comparée à ce qu'elle était autrefois, la densité de l'espèce est toujours très faible.

## HABITAT

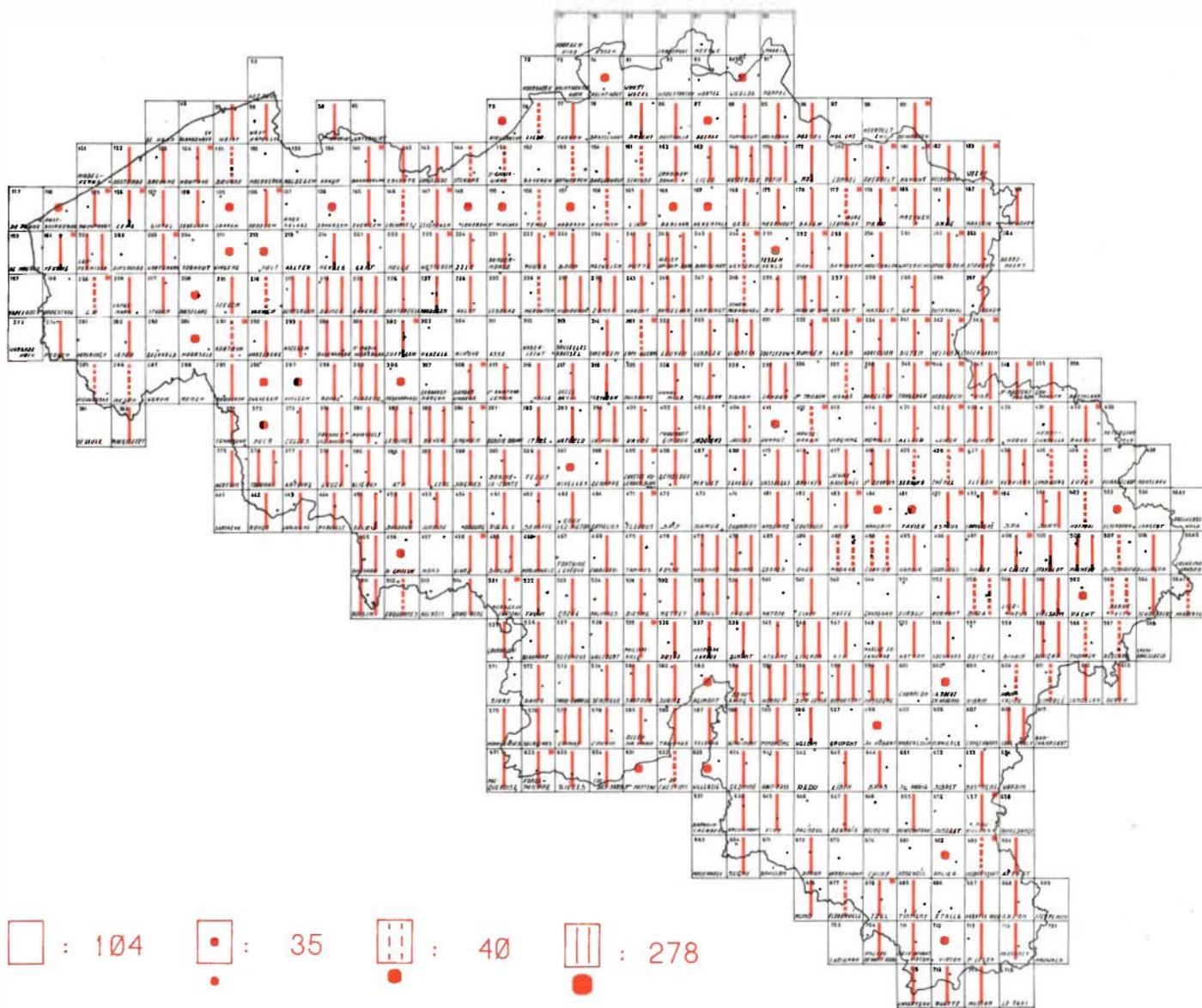
De tous les rapaces nocturnes, c'est l'espèce associée le plus étroitement à l'homme. Evitant normalement les forêts, elle habite les villages et campagnes. Elle niche dans les bâtiments, exceptionnellement dans un arbre creux. Elle se fixe dans des endroits tranquilles, le plus souvent dans les clochers et greniers d'églises, mais aussi dans les granges et hangars de fermes, dans de vieilles bâtisses, dans des usines et moulins désaffectés, à proximité immédiate d'un terrain de chasse favorable comme la campagne cultivée et tout espace ouvert quel qu'il soit.

## BIBLIOGRAPHIE

Van der Straeten, E. et R. Asselberg. 1973. Het voedsel van de Kerkuil, *Tyto alba*, in België. *Gerfaut* 63 : 149-160.

E. Delmée

# TYTO ALBA



  : 104   
 • : 35   
   : 40   
 | : 278

|| : 259   
 ||| : 59

## Chouette chevêche, *Athene noctua*

### DISTRIBUTION

Observée dans presque toutes les régions du pays. Elle occupe 390 rectangles (86 %) ; elle manque dans une soixantaine dont les deux-tiers en Haute-Belgique, d'une part dans les régions ardennaises de grandes forêts, par absence de milieux ouverts ; d'autre part sur les hauts plateaux de l'est, peut-être en raison de l'enneigement hivernal. A noter également des vides dans l'extrême sud du pays, notamment en Lorraine.

### ABONDANCE

C'est la classe d'abondance allant de six à 25 couples par rectangle qui domine l'ensemble du pays, avec 230 rectangles occupés (60 %). Des densités plus élevées se rencontrent toutefois régulièrement en Moyenne-Belgique et peuvent même être localement encore plus fortes (supérieures à 125 couples par rectangle), spécialement dans le sud-ouest de la Flandre orientale, dans la région d'Audenarde, et dans l'est du Brabant, dans les environs de Tirlemont-Jodoigne. Dans le nord de la Campine, la densité paraît la plus faible et se situe le plus souvent au-dessous de cinq couples par rectangle. L'ensemble de la population peut être estimée à 7300 couples. C'est de loin la plus commune de nos chouettes.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'évaluation actuelle de 7300 couples pose question. Lippens et Wille (1972) écrivaient que la population belge, comme dans les autres pays d'Europe, avait fortement diminué depuis 1940 et qu'il n'en restait plus que quelques 4000 couples, alors qu'auparavant il y en aurait peut-être existé trois fois davantage. Cela, en raison de la destruction de nombreux biotopes (notamment des saules têtards) et de l'utilisation croissante des produits toxiques qui empoisonnent ses proies. Assisterait-on à une remontée spectaculaire ? Il paraît difficile de l'affirmer en toute certitude. De leur côté cependant, Joiris et son équipe (1979) pensent que depuis peu l'intoxication des rapaces, dont la Chouette chevêche, accuse une légère régression.

### HABITAT

Essentiellement hôte des terrains ouverts parsemés d'arbres où elle puisse chasser et en même temps trouver une cavité pour nicher. En zone agricole, elle fréquente surtout, là où on ne les a pas encore supprimés, les saules têtards limitant prairies et cultures. Aussi un peu partout dans les vergers où subsiste quelque vieil arbre troué. A proximité d'un terrain de chasse favorable, elle s'installe parfois dans un trou de mur ou dans une fente de la paroi rocheuse d'une carrière abandonnée. Dans les dunes du Littoral, la Chevêche niche occasionnellement dans un terrier de lapin. Elle accepte également les nichoirs spécialement aménagés pour elle.

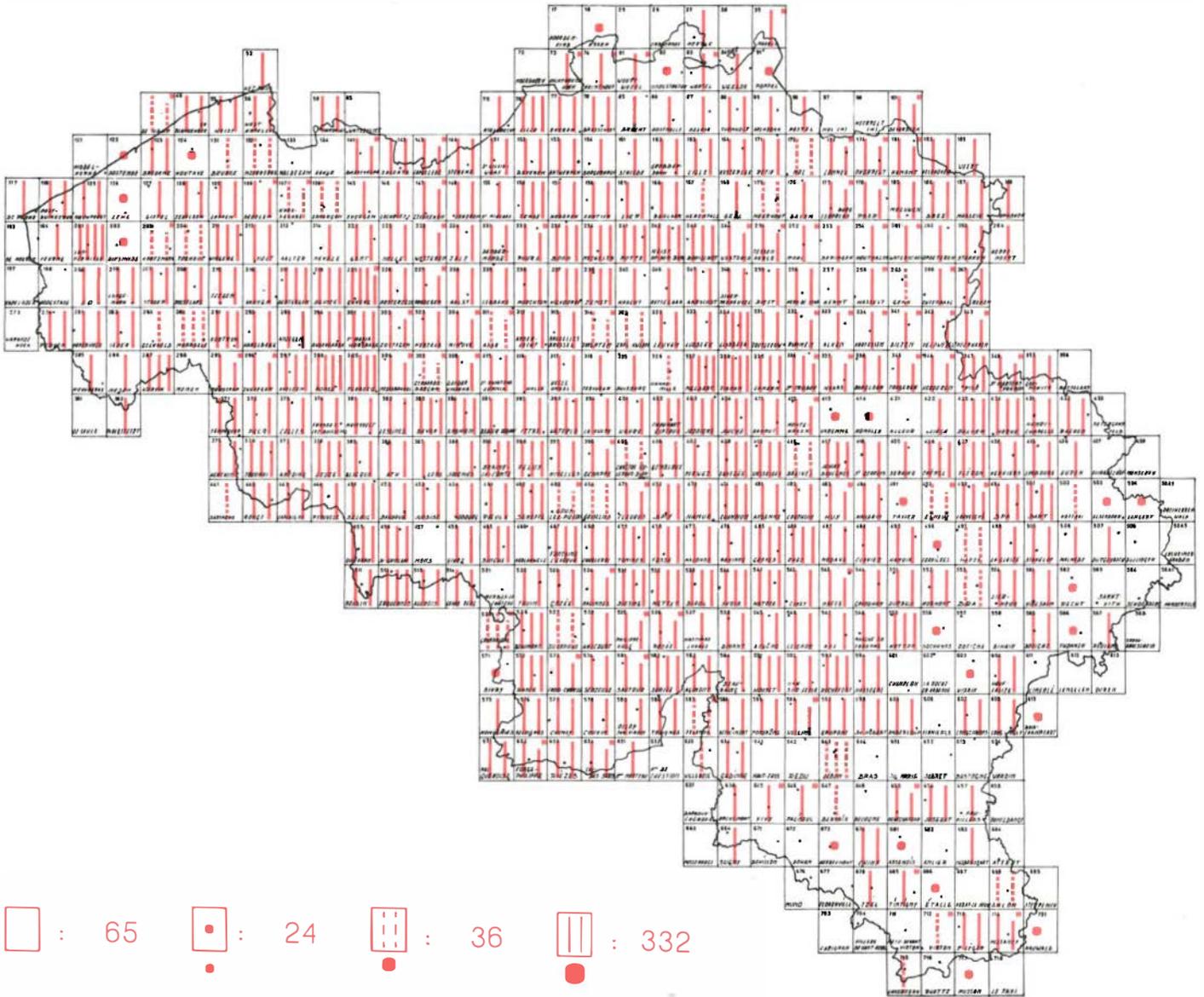
E. Delmée

## Grand-duc d'Europe, *Bubo bubo*

Le Grand-Duc nichait en Haute-Belgique jusqu'au début du XXe siècle, derniers cas certains en 1905 à Poupehan et en 1907 à Eupen ; la présence de l'espèce fut cependant encore constatée jusqu'en 1913 (van Havre, 1928). Ensuite, seules quelques mentions signalent sa présence accidentelle à l'est de la Meuse (Lippens et Wille, 1972). L'espèce s'est cependant maintenue assez longtemps à l'est de notre frontière, notamment jusqu'en 1968 dans l'Eifel (Ledant *et al.*, 1983). La disparition de l'espèce en Belgique fut avant tout imputable aux persécutions dont ce rapace était l'objet. Récemment, des efforts de réintroduction ont été entrepris sur une grande échelle dans plusieurs pays et en particulier en R.F.A. Il ne fait aucun doute que ces oiseaux d'élevage ou leurs descendants sont à l'origine des individus observés depuis quelques années en Belgique (e.a. D. van der Elst et R. Potvlieghe, Aves 20 : 30-45, 1983 ; P. Collette et S. Lhoest, Aves 20 : 199-211, 1983), et dont la reproduction est à nouveau prouvée depuis 1982 (J. Doucet, J.P. Francotte et R. Rosoux, Aves 19 : 212-213, 1982).

J.-P. Jacob

# ATHENE NOCTUA



# Chouette hulotte, *Strix aluco*

## DISTRIBUTION

Présente dans plus de 63 % du territoire (288 rectangles), la Chouette hulotte est de tout temps liée aux forêts et grands bois de Haute-Belgique où apparaît cependant un vide inexplicable dans la région de Neufchâteau-Bastogne. Elle déborde maintenant largement au nord du sillon Sambre-et-Meuse, occupant non seulement le reste de la province de Namur, mais la plus grande partie du Brabant (dont les forêts de Meerdael et de Soignes depuis plus longtemps), et le sud de la province d'Anvers, remontant jusqu'à la ligne Puurs-Heist-op-den-Berg. Vers l'ouest, l'espèce a gagné le centre et l'ouest du Hainaut jusque dans le Tournaisis. Enfin, quelques îlots existent dans la région de Gand et dans l'est du Limbourg.

## ABONDANCE

En Haute-Belgique, la plupart des estimations de densité se situent dans les classes allant de six à 25 et de 26 à 125 couples par rectangle, ce qui donne une moyenne de 10 couples par rectangle. Par contre, dans les régions boisées du Brabant et du Hainaut occidental, dominant les classes allant de un à cinq couples et de six à 25 couples par rectangle, tandis que dans les îlots de la Flandre orientale et du Limbourg, la densité est la plus faible, un à cinq couples par rectangle. Par la méthode des moyennes, la population belge peut être estimée à  $\pm$  2600 couples dont les deux-tiers en Haute-Belgique.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

En Belgique, comme dans le reste de l'Europe occidentale, on a assisté depuis le début du siècle à une expansion de l'espèce. La littérature belge en témoigne. En 1928, van Havre la disait peu commune en Ardenne et dans les grands bois des provinces de Liège et de Namur ; en 1943, Verheyen ajoutait à son territoire le Brabant où il la considérait comme rare ; en 1950, Dupond et Maus citaient les premières observations de Campine ; en 1967, l'Avifaune de Belgique la déclarait assez commune dans le centre et l'ouest du Hainaut ; en 1972, Lippens et Wille évaluaient la population belge à 6000 couples et signalaient une récente extension due au placement de nichoirs. Actuellement, sauf peut-être en Campine et en Flandre, cette expansion paraît ralentie, si pas stabilisée (Delmée *et al.*, 1978). Aussi, la présente estimation de 3000 couples semble répondre à la réalité, celle de 6000 couples, avancée par Lippens et Wille, paraissant exagérée en raison de la méthode de recensement utilisée.

## HABITAT

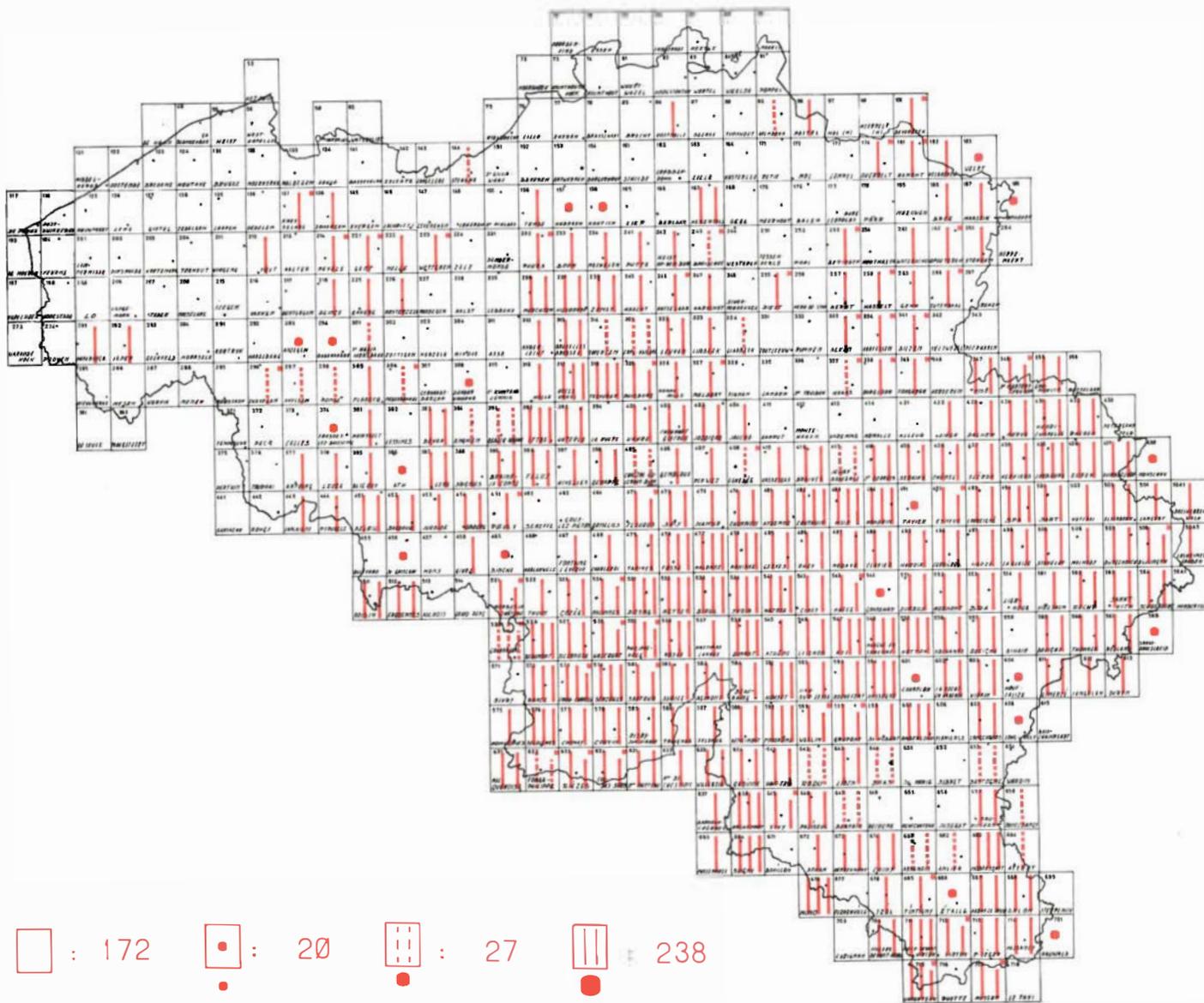
Tous les types de forêts et grands bois avec préférence pour les boisements mixtes où elle apprécie la pénombre et l'abri des conifères. Elle a besoin d'y trouver à la fois des espaces dégagés pour chasser (chemins forestiers, clairières, coupes à blanc) et en même temps des cavités pour nicher. Elle fréquente aussi les vieux parcs d'une certaine étendue, rarement l'intérieur des villes et villages. A défaut de cavités naturelles, les Chouettes hulottes nichent surtout dans les vieilles aires de rapaces et corneilles, exceptionnellement dans un bâtiment abandonné. Cette espèce adopte volontiers les nichoirs qui ont très probablement contribué à son expansion en Belgique.

## BIBLIOGRAPHIE

Delmée, E., P. Dachy et P. Simon, 1978. Quinze années d'observations sur la reproduction d'une population forestière de Chouettes hulottes (*Strix aluco*). Gerfaut 68 : 590-650.

E. Delmée

# STRIX ALUCO



□ : 172   ◻• : 20   ◻|| : 27   ◻||| : 238

◻| : 104   ◻|| : 123   ◻||| : 38

# Hibou moyen-duc, *Asio otus*

## DISTRIBUTION

Espèce des régions semi-boisées, de préférence avec conifères, le Hibou moyen-duc habite la plupart des régions (81 % des rectangles) ; il est surtout répandu en Haute-Belgique et en Campine. Son absence est notée spécialement dans les régions agricoles de Moyenne-Belgique. En Haute-Belgique, il est présent partout, à l'exception d'une bande d'une quinzaine de rectangles s'échelonnant le long d'un axe allant approximativement de Stavelot à Bouillon et comprenant le haut plateau des Tailles, une zone située entre l'Ourthe occidentale et la vallée de la Semois et enfin le long de cette même Semois fortement boisée de Bouillon à Etalle. En Basse-Belgique, il est très bien représenté en Campine, moins en Flandre où des vides apparaissent notamment en zone littorale ainsi qu'au nord-ouest et sud-est de la Flandre orientale. L'espèce est plus irrégulière en Moyenne-Belgique, surtout dans les régions agricoles du Hainaut occidental et de Hesbaye où les biotopes favorables sont rares en raison de l'exploitation intensive du sol pour la culture. Cette distribution générale coïncide globalement avec celle établie par Lippens et Wille (1972).

## ABONDANCE

Les classes d'abondance allant de un à cinq et de six à 25 couples par rectangle ont été choisies pour 345 rectangles sur les 369 où l'espèce a été signalée, soit plus de 93 % des cas ; des estimations supérieures sont isolées et rares, et doivent se rapporter à des situations particulièrement favorables. C'est dans les pinèdes de la Campine que l'espèce est la plus dense. D'après la méthode des moyennes, la population belge serait de l'ordre de 4000 couples, soit une moyenne de quelques 10 couples par rectangle. Ce nombre est probablement inférieur à la réalité qui peut se situer entre 4000 et 5000 couples.

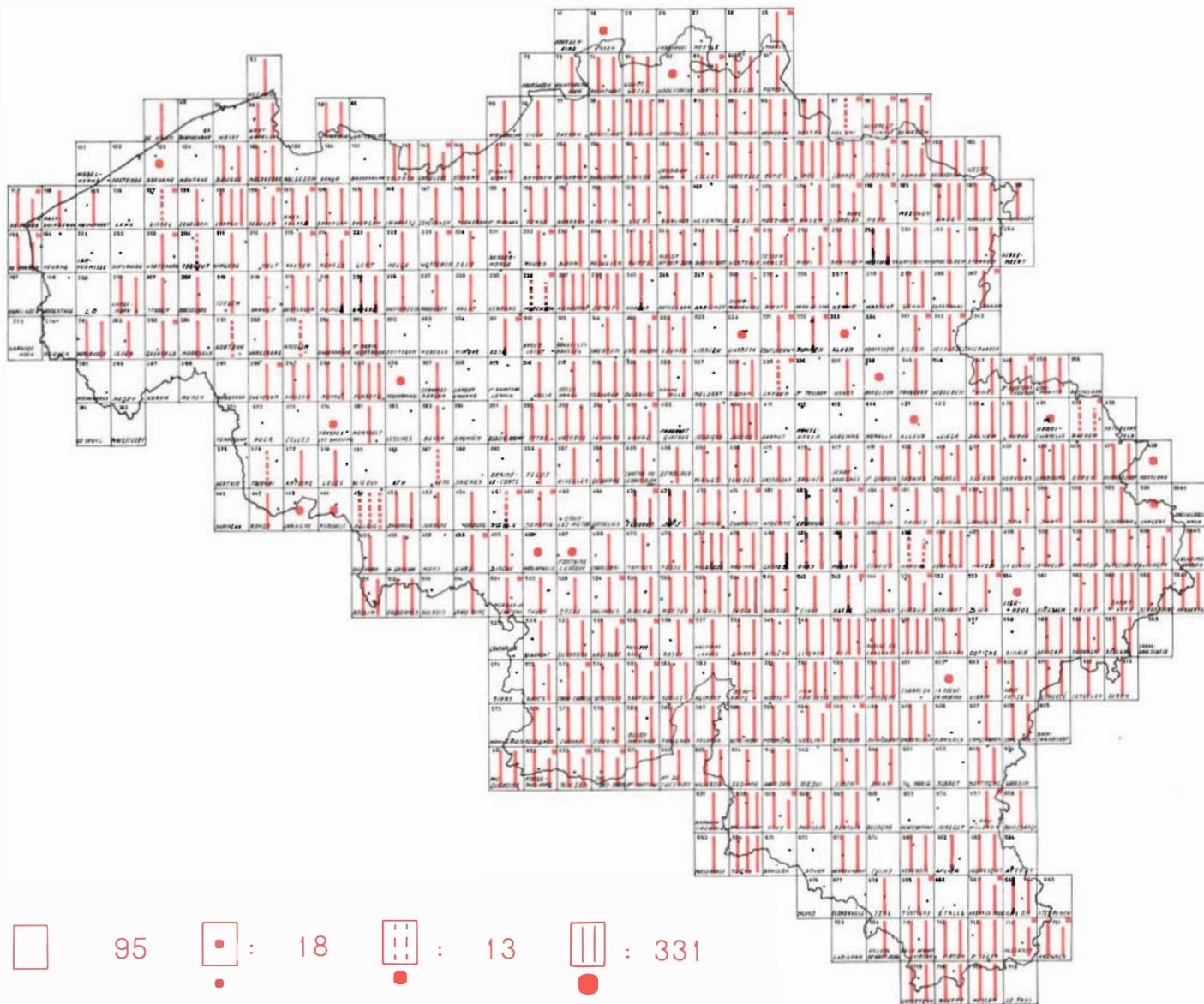
## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Des diverses statistiques connues, il est difficile de conclure. L'Avifaune de Belgique (1967) le dit « assez rare » (moins de 2500 couples) ; Lippens et Wille (1972) évaluent sa population à 7000 couples et la présente enquête à 4000 à 5000 couples. Ces différences notables pourraient résulter de la particulière difficulté de recenser les cas de nidification et aussi des importantes fluctuations des effectifs nicheurs d'une année à l'autre, suivant la rigueur des hivers et l'abondance de nourriture disponible.

## HABITAT

Sites semi-boisés où l'espèce dispose à la fois d'espaces dégagés pour chasser (cultures, prairies, jachères) et en même temps de bosquets, principalement de conifères, où elle puisse s'abriter et trouver de vieux nids d'oiseaux ou d'écureuils pour y déposer ses œufs ; elle niche rarement sur le sol à l'abri d'un buisson. Le Hibou moyen-duc ne s'installe pas volontiers à l'intérieur des grandes forêts si ce n'est en cas de pullulation de petits rongeurs.

E. Delmée



□ : 95    ◻• : 18    ◻⋮ : 13    ◻|| : 331

◻| : 133    ◻||| : 187    ◻|||| : 23    ◻||||| : 1

# Hibou des marais, *Asio flammeus*

## DISTRIBUTION

La moitié des cas ont été trouvés en Campine, où il a niché le plus fréquemment dans le passé et où les biotopes favorables demeurent les plus nombreux. Les autres cas se situent en Flandre occidentale et en Wallonie.

## ABONDANCE

Douze cas de nidification ont été découverts entre 1973 et 1977. La nidification sur les sites occupés n'a jamais été prouvée qu'une seule fois, sauf près de Couvin de 1977 à 1979. Dans plusieurs autres rectangles, des observations de cas probables se sont répétées, mais sans que la reproduction puisse y être formellement prouvée. La population belge n'a jamais dépassé cinq couples nicheurs en une seule année pendant de la période de référence de l'atlas.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Espèce de landes et de steppes dont la nidification en Belgique a toujours été rare et irrégulière. Le Hibou des marais ne se reproduit en Belgique qu'à la faveur de pics locaux d'abondance de petits rongeurs. On notera toutefois la fréquence relative des reproductions en Campine et dans les Hautes-Fagnes. Il nichait dans cette dernière région au début du siècle, mais en disparut suite aux persécutions (Coopman, 1921). A la même époque, il se reproduisait irrégulièrement en Ardenne, en Campine et au Littoral (van Havre, 1928). La plupart des données plus récentes proviennent de Campine (Molenbeersel, Arendonk, Geel, Neerpelt, Genk, Zolder, etc.). Il a également niché à Knokke en 1957, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse en 1967 (Doucet, 1968), et dans les Hautes-Fagnes en 1968 (Fontaine, 1969). Plusieurs cas de nidifications ont été observés après l'enquête atlas, notamment dans les Hautes-Fagnes en 1983 et 1984 (fichiers Aves).

## HABITAT

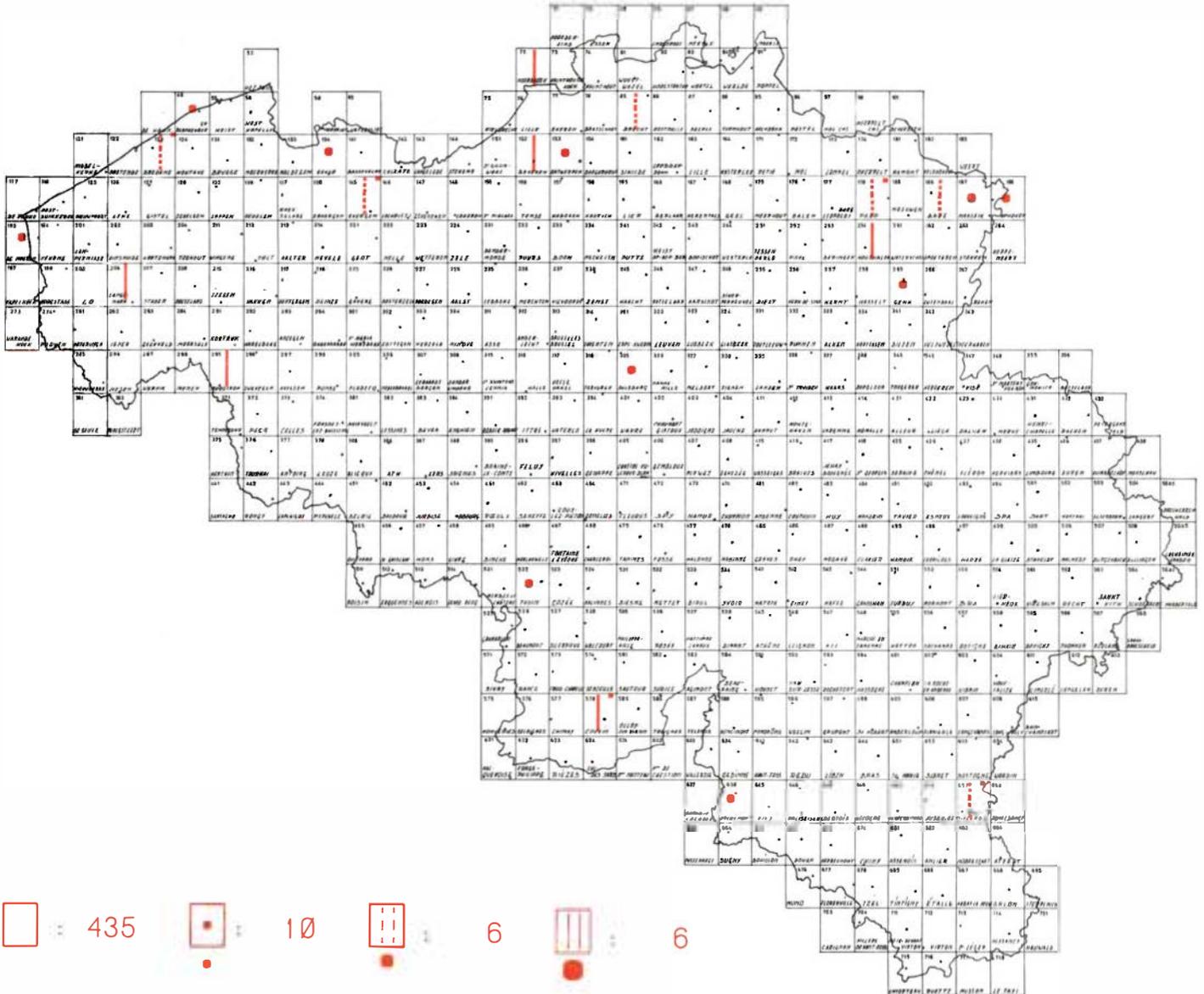
Le Hibou des marais niche dans des milieux ouverts, secs ou humides, et tranquilles : landes (e.a. moliniaies pures humides dans les fagnes), friches forestières en bordure de prés humides (Entre-Sambre-et-Meuse), dunes, jeunes plantations de conifères, prés marécageux, etc. Le nid est placé à même le sol, sous un buisson ou dans une touffe d'herbes (molinie par exemple).

## BIBLIOGRAPHIE

Doucet, J. 1968. Un cas de nidification du Hibou des marais dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (1967). Aves 5 : 69-74.  
Fontaine, S. 1969. Nidification du Hibou des marais en Hautes-Fagnes. Aves 6 : 143-147.

M. Peero

# ASIO FLAMMEUS



□ : 435

■ : 10

▤ : 6

▥ : 6

▮ : 12

# Chouette de Tengmalm, *Aegolius funereus*

## DISTRIBUTION

Entre 1973 et 1977, la Chouette de Tengmalm était limitée à quelques grands massifs forestiers de Haute-Ardenne liégeoise (Hautes-Fagnes, régions de Butgenbach-Saint-Vith et de Wanne). Elle n'a pas été observée pendant cette période en Thiérache où elle a au moins niché en 1972 et 1980.

## ABONDANCE

L'espèce est très rare. Six couples ont été découverts en 1973 et de trois à cinq entre 1974 et 1977. L'effectif réel était probablement quelque peu plus élevé, au moins en début de période.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La découverte de la nidification de la Chouette de Tengmalm en Belgique ne date que d'une vingtaine d'années : premiers cas à Arbrefontaine en 1963 (Jottrand et Tricot, 1969), Werbomont en 1965 (Francotte, 1965) et Neu-Attlich, dans les Hautes-Fagnes, en 1966 (Tricot, 1971). Auparavant seules quatre captures anciennes étaient connues. Tout comme dans les massifs bourguignons et lorrains, l'hypothèse d'une colonisation, ou d'une recolonisation, récente est vraisemblable et peut avoir été favorisée par l'extension du Pic noir (*Dryocopus martius*). Suite à la pose massive de nichoirs, la nidification fut observée régulièrement, mais toujours en petit nombre, à partir de 1968 : 64 cas sont répertoriés de 1968 à 1980 dont 12 en 1969 et dix en 1972 (Tricot, 1977 ; Simon *et al.*, 1980). L'aire de reproduction comprenait alors les Hautes-Fagnes, une partie de l'Ardenne liégeoise, ainsi que la Thiérache où la nidification d'un couple fut découverte en 1972 et 1980 à Oignies. Cette dernière zone forestière débordait largement en France ; elle pourrait héberger une petite population dont la détection est restée jusqu'à présent occasionnelle. Actuellement l'espèce subsiste en très petit nombre en Ardenne (au moins trois cantons en 1985 - P. Goffart, com. pers.).

## HABITAT

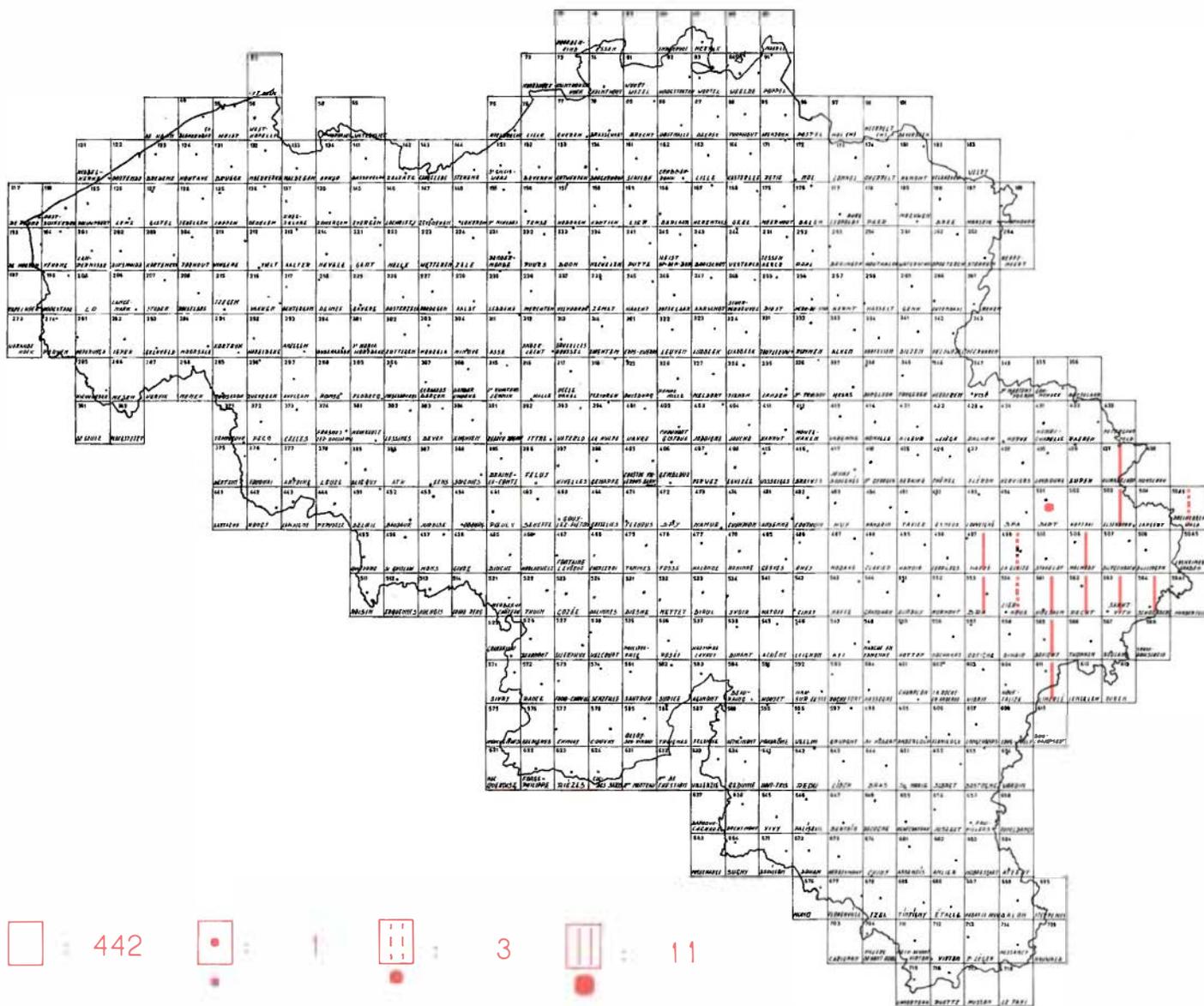
Espèce des forêts froides, la Chouette de Tengmalm se cantonne dans le massif ardennais à des altitudes comprises entre 350 et 650 mètres. Elle occupe des forêts tranquilles comprenant des mosaïques de feuillus (hêtre, bouleau, chêne) et de conifères (épicéa essentiellement), ou du moins des enclaves feuillues (le plus souvent de hêtres) incluses dans de vastes pessières. A Oignies, des taillis dominés par des réserves de futaie (*Luzulo-Quercetum*) alternent avec des pessières. Elle exploite une faune foncièrement forestière, principalement composée de campagnols et de musaraignes (Destexhe *et al.*, 1984). Cette espèce cavernicole met traditionnellement à profit les loges de Pics noirs ; à défaut, elle occupe régulièrement des nichoirs. Peu après le placement de nichoirs, la densité fut localement élevée près de Saint-Vith : cinq couples sur 200 ha en 1969 (Tricot, 1977).

## BIBLIOGRAPHIE

- Dambiermont, J.L., A. Demaret et J.P. Francotte. 1967. A propos de la première nidification en Belgique de la Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*. Essai d'interprétation de la distribution géographique actuelle en Europe. Gerfaut 57 : 43-49.
- Destexhe, P., R.M. Libois et P. Gailly. 1984. Sur le régime alimentaire de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) en Belgique. Aves 21 : 57-59.
- Fontaine, S. 1968. Nidification de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus* L.) sur les hauts-plateaux de l'est de la Belgique en 1968. Aves 5 : 124-136.
- Fontaine, S. 1969. Nouvelles de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*). Aves 6 : 64-65.
- Francotte, J.P. 1965. Première observation en Belgique de la nidification de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus* L.). Aves 2 : 43-45.
- Jottrand, L. et J. Tricot. 1969. Un cas de nidification en 1963 de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) en Belgique. Aves 6 : 29-30.
- Simon P., E. Delmée et P. Dachy. 1980. Nouveau cas de nidification de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) sur le plateau ardennais de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Aves 17 : 87-94.

J.-P. Jacob

# AEGOLIUS FUNEREUS



# Engoulevent d'Europe, *Caprimulgus europaeus*

## DISTRIBUTION

L'Engoulevent est représenté de façon hétérogène dans l'ensemble des régions forestières du pays. Au nord, il existe une bonne coïncidence entre sa répartition et celle des forêts et des landes. Cette distribution y est aussi celle des pineraies et des sols sableux podzolisés. L'Engoulevent présente ainsi une vaste zone de distribution continue sur la Campine et des îlots en Flandre sablonneuse dans le pays de Lokeren et au Houtland. Dans le sud du pays, il est présent de-ci de-là dans les régions forestières à dominance de conifères ou de chênes (taillis, taillis-sous-futaie), et dans les lambeaux de landes sèches (Lagland, Spa-Malchamps). Il semble toutefois manquer dans les vastes taillis-sous-futaies de la Fagne, dont les sols sont très humides au printemps. D'autre part, l'espèce est rare en Ardenne, probablement par thermophilie. Un vide important apparaît en Ardenne centrale pourtant très plantée d'épicéas. Il s'explique par le climat mais aussi par la jeunesse de ces pessières, qui ne fournissent pas encore de coupes à blanc.

## ABONDANCE

La plupart des rectangles supportent moins de six couples. La classe d'abondance allant de six à 25 couples a été attribuée sur 20 % des rectangles du pays et sur une proportion à peine plus élevée des rectangles de Campine. Les populations les plus denses ne semblent donc pas être les moins fractionnées. Deux rectangles auraient supporté plus de 25 couples au moins pendant une année : l'un en Ardenne condruzienne, l'autre en Lorraine belge centrale (lande de Lagland). De plus, deux rectangles campinois frôlent ce seuil de 25 couples : Bourg-Léopold et Zutendaal (Matthé, 1982). La méthode des moyennes permet d'estimer la population totale à 480 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lippens et Wille (1972) ont estimé la population à 750 couples et considèrent qu'elle est en forte régression depuis 1950. La diminution persiste. Notre estimation est de 35 % inférieure à celle de Lippens et Wille. Celle de Matthé (1982) lui est inférieure de 85 % dans la province d'Anvers. Après 1977, l'aire de distribution s'est particulièrement réduite dans l'ouest du pays. L'espèce n'a pas été retrouvée au Littoral en 1981 (Matthé, 1982) ni au pays d'Ath en 1980. Les causes possibles de raréfaction sont multiples (par exemple accidents par le trafic nocturne, pénurie de papillons de nuit due aux printemps frais, aux pesticides, voire à l'éclairage artificiel, sécheresse ou désertification en Afrique), mais il ne fait pas de doute que les habitats favorables disparaissent ou sont soumis à des perturbations croissantes par les promeneurs, les motocyclistes, les chiens ou par les travaux printaniers de dégagement des plantations forestières.

## HABITAT

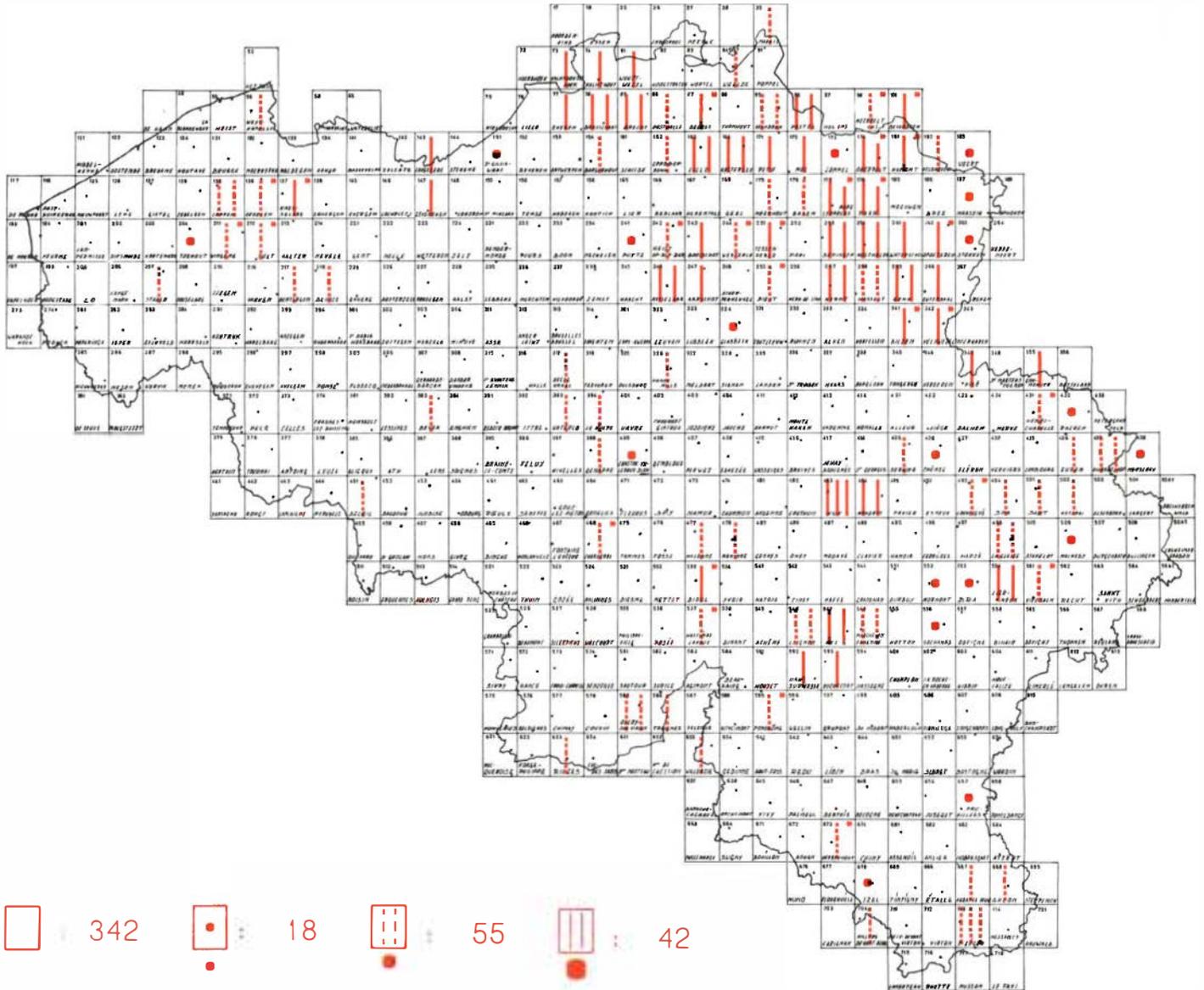
L'Engoulevent fréquente des landes arborées (généralement par des pins ou des bouleaux) et pourvues d'un tapis irrégulier de bruyères, des mosaïques de forêts et de landes, les forêts claires qui apparaissent en continuité avec les landes ou sur certains versants rocheux d'Ardenne, des carrières abandonnées, des coupes forestières, surtout celles où quelques arbres ont été réservés (coupes de taillis-sous-futaie, coupes d'ensemencement et d'abri en futaie), ainsi que les jeunes plantations effectuées dans ces coupes, tant que leur couvert n'est pas trop fermé et qu'elles ne dépassent guère trois mètres de haut. Ces habitats sont caractérisés par une structure de végétation très hétérogène. Des arbres coexistent avec de hautes herbes ou des arbrisseaux. De plus, un substrat filtrant ou sec paraît favorable, comme le suggère la répartition de l'espèce sur les sables de Campine, de Flandre sablonneuse et de Lorraine belge centrale. Dans ces milieux, la présence de plages nues, surtout au pied des arbres (Matthé, 1982), semble essentielle. Toutefois, dans les régions schisto-gréseuses comme l'Ardenne, l'Engoulevent montre une préférence pour les coupes et plantations envahies par la Fougère-aigle (*Pteridium aquilinum*), sur des sols non filtrants et sans autres plages nues que les chemins. Il est possible que la Fougère-aigle compense l'imperméabilité des sols et leur degré de recouvrement par sa litière (qui isole de l'humidité édaphique), par l'importance des espaces laissés libres sous les frondes et par un albédo élevé, assurant un microclimat analogue à celui des sables nus. De plus, la Fougère-aigle est un substrat favorable à la phalène *Lithina chlorosota* (C. Verstraeten, com. pers.), dont l'Engoulevent se nourrit vraisemblablement.

## BIBLIOGRAPHIE

Matthé, L. 1982. Nachtzwaluwen. *Caprimulgus europaeus*, in Vlaanderen in 1981 : verspreiding, biotoopkeuze, oorzaken van achteruitgang. *Wielewaal* 48 : 243-255.

J.-P. Ledant

# CAPRIMULGUS EUROPAEUS



□ 342

◻ 18

▮ 55

▮ 42

▮ 71

▮ 24

▮ 2

# Martinet noir, *Apus apus*

## DISTRIBUTION

L'espèce, essentiellement liée aux bâtiments lui offrant des sites de nidification, est présente dans 402 rectangles, soit sur près de 89 % du territoire. Elle est particulièrement nombreuse dans la vallée de la Meuse, surtout en région liégeoise, ainsi que dans les grandes villes comme Bruxelles, Anvers, Gand et Bruges. Les vides se remarquent particulièrement en Flandre occidentale, dans le sud-est de la Flandre orientale et en Hesbaye.

## ABONDANCE

La densité du peuplement est avant tout proportionnelle à la quantité de cavités disponibles, elles-mêmes les plus nombreuses dans les vieilles bâtisses. Les classes d'abondance allant de six à 25 et de 26 à 125 couples par rectangle concernent à elles seules 307 rectangles sur 402, c'est-à-dire 76 % des territoires occupés. Les densités les plus élevées (625 à 3000 couples par rectangle) se répartissent comme suit : cinq dans la région liégeoise, laquelle a donc le record de densité pour le pays, deux à Bruxelles, un à Huy et à Arlon. D'après la méthode des moyennes, il y aurait ainsi environ 29000 couples nicheurs en Belgique, ce qui correspond aux 30000 calculés par Lippens et Wille (1972). Il ne peut s'agir ici que d'un nombre maximal, un recensement précis étant rendu difficile par la présence de nombreux jeunes d'un an encore immatures (Dachy, 1954) et par l'étendue du territoire de chasse.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Si la population semble actuellement stable, on peut prévoir, comme on l'a constaté en Suisse, une diminution de l'espèce en ville, où les vieux bâtiments sont remplacés par des édifices modernes de béton ou de métal. Des nichoirs adéquats placés sous des avant-toits pourraient compenser cette perte (Weitnauer, 1980).

## HABITAT

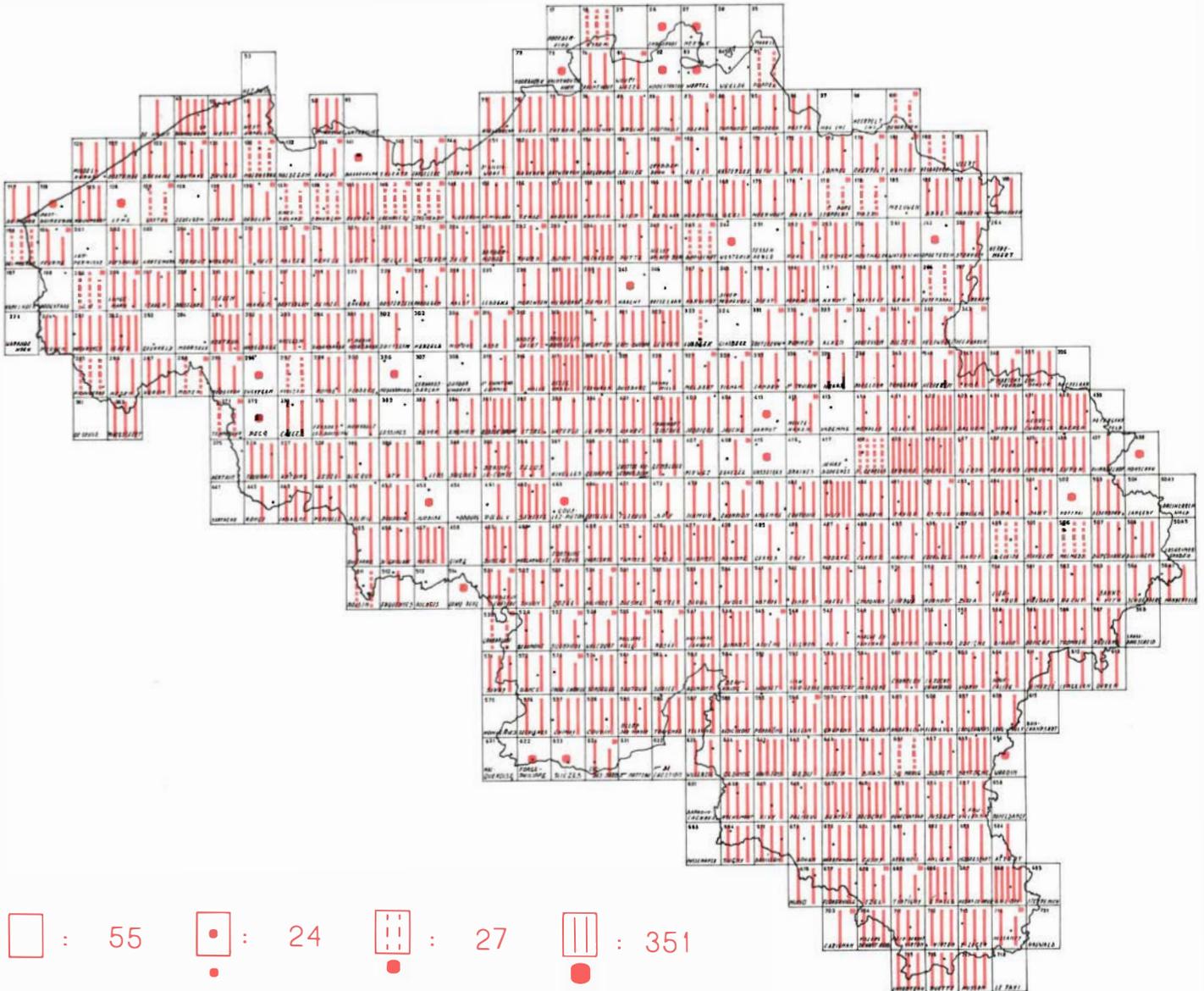
L'atmosphère est l'espace vital du Martinet. C'est au vol, dans un périmètre de plusieurs dizaines de kilomètres parfois, qu'il chasse les insectes. Son seul point d'attache, c'est la cavité où il niche. On le rencontre le plus fréquemment en petites colonies fixées dans les églises et de grands bâtiments, surtout en ville où s'offrent à lui de nombreux trous pour élever sa nichée ; localement dans les villages, sous le toit des maisons présentant quelque abri approprié.

## BIBLIOGRAPHIE

Dachy, P. 1954. Contribution à la biologie du Martinet noir (*Apus apus*). Gerfaut 42 : 96-173.

Weitnauer, E. 1980. *Apus apus*. in A. Schifferli et al. Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Sempach, Station ornithologique de Sempach.

E. Delmée



□ : 55    ◻ : 24    ◻ : 27    ◻ : 351

▮ : 20    ▮ : 123    ▮ : 184    ▮ : 42    ▮ : 9

# Martin pêcheur, *Alcedo atthis*

## DISTRIBUTION

Le Martin pêcheur est un nidificateur largement réparti en Belgique. Certaines zones ne lui conviennent toutefois guère ; il s'agit principalement des régions pauvres en ressources alimentaires : plateaux des Hautes-Fagnes, des Tailles et de Recogne (régions à cours d'eau oligotrophes), sillon Sambre-et-Meuse, Hesbaye, sud du Brabant, nord du Hainaut et ouest de la région des Collines (régions à cours d'eau endigués et pollués). En outre, les Polders et le Houtland offrent peu de sites propices au creusement des terriers (berges argileuses et verticales).

## ABONDANCE

Le Martin pêcheur est une espèce peu abondante chez nous (en général, moins de cinq couples / 80 km<sup>2</sup>). Des densités plus élevées (six - 25 couples) ont été mentionnées le long de grosses rivières encore riches en poissons (Lesse, Ourthe - Philippart et Vranken, 1983) et dans des régions où les étangs et cours d'eau sont nombreux (est de la Flandre intérieure et de la Campine). Si l'on estime la population par la méthode des moyennes, on obtient environ 950 couples nicheurs. Ces chiffres sont supérieurs aux estimations données par Lippens et Wille (1972) pour la Belgique (450 couples) et par Hallet et Doucet (1982) pour le sud du sillon Sambre-Meuse (100-150 couples). Les populations de Martins pêcheurs subissent de fortes variations numériques en fonction des conditions climatiques. A ce propos, il est important de noter que l'enquête atlas se situe dans une période de densité élevée (maximum observé en Lesse en 1975-1977).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La dynamique des populations de Martins pêcheurs dépend fortement du climat, essentiellement de la température et de la pluviosité. Les vagues de froid printanières entraînent une forte mortalité des nichées. Durant les hivers rudes, lorsque les eaux sont prises par les glaces, les populations sont décimées par le manque de nourriture. La pluviosité joue un rôle important par les crues qu'elle peut entraîner et qui provoquent la perte des nichées en cours. De plus, la turbidité des eaux liée à la persistance d'un débit élevé entrave la recherche des proies. Si de mauvaises conditions climatiques causent de fortes pertes au niveau des effectifs de Martins pêcheurs, on constate toutefois que deux à trois années de bonne reproduction suffisent généralement à ramener la population à son niveau antérieur. Depuis quelques années pourtant, la pression exercée par l'homme sur l'environnement se traduit par une destruction accélérée de son habitat ainsi que de ses ressources alimentaires (pollution, rectification des cours d'eau). Il en résulte qu'indépendamment des fluctuations naturelles, on observe actuellement une réduction très importante des populations (Hallet et Doucet, 1982). On peut dès lors craindre qu'après une période de mauvaises conditions climatiques, il demeure si peu de survivants que la recolonisation soit compromise. En relation avec cette dégradation du milieu, la répartition du Martin pêcheur en tant que nicheur a changé au cours de ces dernières années. Elle se marque par sa disparition des régions où les cours d'eau sont endigués et pollués.

## HABITAT

Le Martin pêcheur se nourrit d'animaux aquatiques ; sa présence est donc liée à la proximité de l'eau. Il fréquente les mares, les étangs, les lacs ainsi que les rivières, les fleuves et les canaux non ou peu pollués. On l'observe également le long des côtes et dans les estuaires, principalement en dehors de la période de reproduction. Pendant la saison de nidification, les adultes nicheurs se cantonnent sur des cours d'eau et des étangs poissonneux à proximité desquels se trouvent des sites propices au creusement des terriers (« minifalaises » verticales et meubles).

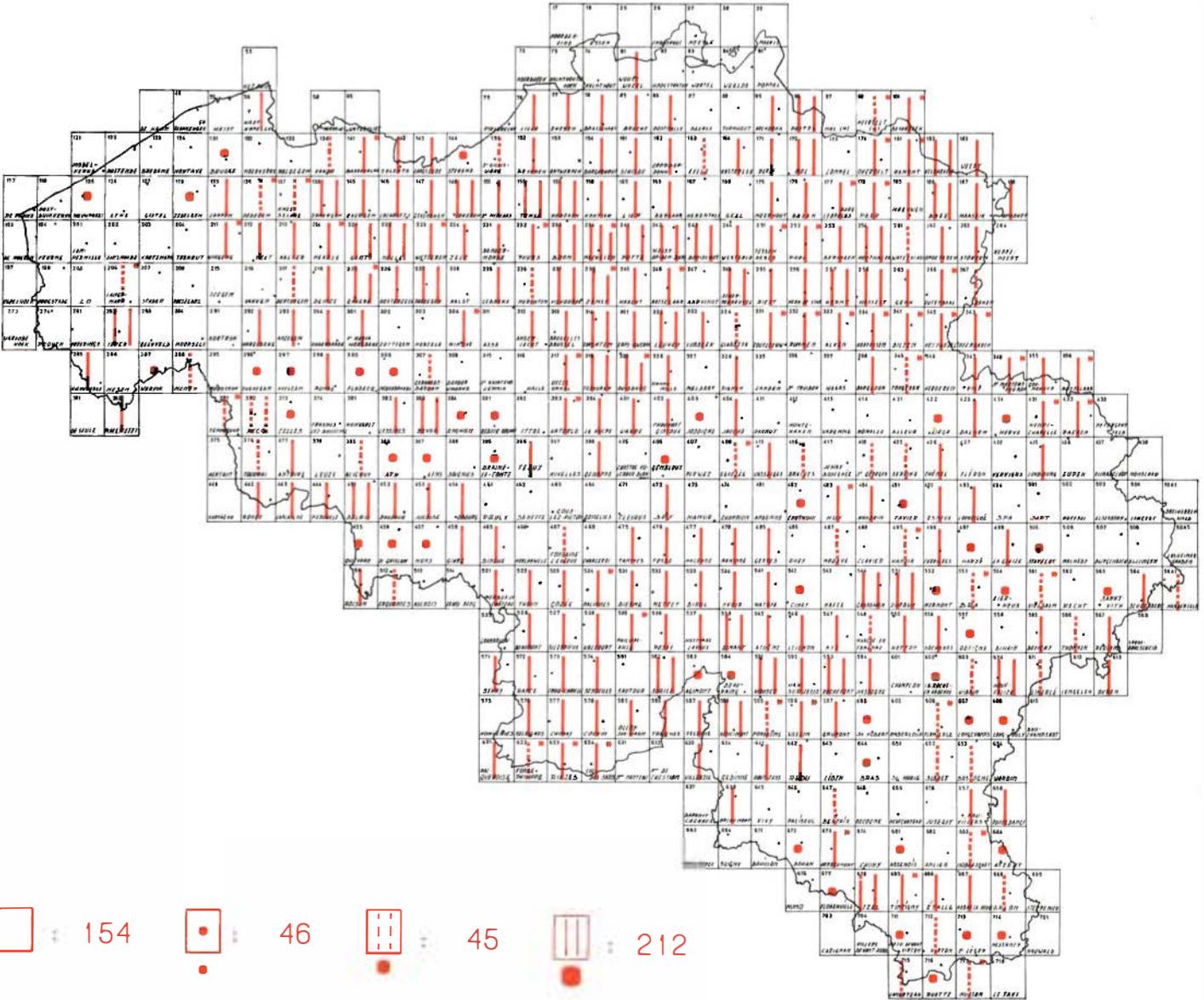
## BIBLIOGRAPHIE

Hallet, C. et J. Doucet. 1982. Le Martin-pêcheur en Wallonie : Statut des populations et mesure de protection. Aves 19 : 1-12.  
Philippart, J.-C. et M. Vranken. 1983. Atlas des poissons de Wallonie. Distribution, écologie, éthologie, pêche, conservation. Cahiers d'Ethologie appliquée 3, suppl. 1-2 : 1-395.

C. Libois - Hallet

L'auteur estime que l'échelle de preuves de nidification établie pour cet atlas ne peut être appliquée comme telle dans le cas du Martin pêcheur en raison de la biologie et des mœurs particulières de cette espèce (période de nidification très étalée, dispersion des jeunes dès le mois de mai, transport des proies en tout temps...). Il suggérerait que les preuves de nidification soient reclassées comme suit : possible : preuves 1, 2, 3, 6, 7, 12, 13, 14 ; probable : 4, 5, 8 ainsi que 3, 7, 13 et 14 lorsqu'elles sont renseignées deux années de suite ou par deux observateurs différents ; certain : preuves 9, 11, 15, 16. Il proposait aussi, « en ce qui concerne l'abondance, d'éliminer toutes les catégories supérieures à 1 (de un à cinq couples nicheurs) lorsqu'elles n'étaient pas renseignées avec une preuve correspondant à la découverte d'un nid (11, 15 ou 16), le comptage des nids étant en effet la seule méthode valable de recensement pour le Martin pêcheur ». Les éditeurs n'ont pas estimé pouvoir la suivre, et les données des observateurs ont été conservées sur la carte.

# ALCEDO ATTHIS



□ = 154

● = 46

▮ = 45

▮ = 212

▮ = 217

▮ = 39

▮ = 1

## Guépier d'Europe, *Merops apiaster*

Cette espèce niche sporadiquement au nord de son aire de reproduction normale. En Belgique, le Guépier a tenté de nicher en 1933 à Warcoing (E. Delmée, Gerfaut 24 : 139-140, 1934) et en 1956 à Stamburges (P. Bastien, Gerfaut 47 : 45-56, 1957). Ce second cas s'intègre dans le cadre d'un petit afflux : d'autres tentatives de reproduction furent possibles cette même année (par exemple à Asselbroeck - W. de Brouwer, Gerfaut 46 : 321, 1956).

J.-P. Jacob

## Huppe fasciée, *Upupa epops*

### DISTRIBUTION

Entre 1973 et 1977, la Huppe n'a été découverte comme nicheuse que dans le site classique du Westhoek (La Panne-Oostduinkerke, Littoral), ainsi que près de Brecht (Campine anversoise), dans le Pays de Herve (environs de Visé, Dalhem et Limbourg), près de Tamines (Centre) et Arlon (Luxembourg).

### ABONDANCE

La population n'était plus que relictuelle pendant la période de référence de l'atlas. Seuls huit rectangles ont été occupés, certains plusieurs années de suite (Westhoek, Pays de Herve). La population de ces années n'a sans doute pas dépassé cinq couples sur l'ensemble du pays. Les quelques couples subsistant occupaient les anciens « bastions » de l'espèce.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

La Huppe, qui nichait autrefois dans les bois marécageux des bords de la Meuse et de la Campine (Selys-Longchamps, 1842), a diminué puis augmenté au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (Ledant *et al.*, 1983), mais restait assez rare en Belgique vers 1900 (Verheyen, 1950). Entre 1910 et 1920, une diminution généralisée se manifesta en Europe centrale et occidentale, et s'accrut au point que van Havre (1928) la considérait comme en voie de disparition en Belgique. Une légère remontée se produisit au début des années 30 (Dupond, 1950). A partir de 1938, ses apparitions se multiplièrent dans une bonne partie de l'Europe et, profitant de l'interdiction de la chasse pendant la deuxième guerre mondiale, elle augmenta encore par après pour atteindre un maximum de densité entre 1952 et 1957 (Herroelen, 1979), années pendant lesquelles on publia environ 80 cas de nidification, principalement situés en Campine, dans le nord du Hainaut, en Brabant et en Flandre occidentale ; elle demeurait nettement plus rare en Haute-Belgique. La Huppe a depuis lors connu une forte régression et a disparu de quasi toutes les régions qu'elle avait colonisées. Une dizaine de couples se sont maintenus au Westhoek jusqu'en 1970. Lippens et Wille (1972) estimaient alors le total pour la Belgique à 20 couples. Depuis 1977, la situation a continué de se dégrader et il ne semble plus que l'espèce se reproduise chaque année en Belgique. Si des variations antérieures sont sans doute dues aux modifications de climat (des printemps plus froids et plus humides étant défavorables, surtout dans le nord de son aire), de nouvelles causes possibles de son actuelle diminution ne manquent hélas pas : disparition des vieux arbres creux et remembrements ; suppression des vieux bâtiments ; concurrence de l'Etourneau (*Sturnus vulgaris*), qui niche plus tôt, pour les cavités ; chasse en migration ; sécheresse et élimination des arbres au Sahel ; pesticides qui réduisent la quantité de grands insectes terricoles, et particulièrement la Courtilière (*Gryllotalpa gryllotalpa*), une nourriture de prédilection ; à cela, s'ajoute l'atlantisation récente du climat qui influence également la quantité d'insectes disponibles (Ledant *et al.*, 1983). Il est à craindre que la conjonction de plusieurs de ces facteurs ne rende sa remontée future fort difficile, si la chute actuelle n'a pas de causes purement climatiques.

### HABITAT

L'espèce recherche des stations chaudes et sèches dans le nord de son aire de distribution ; en Belgique, elle se fixait de préférence dans les régions sablonneuses où vit la Courtilière ; en Flandre et en Campine. Or durant l'enquête atlas, elle n'était pas plus fréquente dans ces zones qu'ailleurs. Ce fait était déjà constaté par Misonne (1949) : si la Huppe, en période d'expansion, commence son repeuplement par les terrains sablonneux, elle se maintient, en période de régression, dans des « zones refuges » qui s'avèrent parfois atypiques, par exemple dans une vallée calcaire du Hainaut dépourvue de Courtilière.

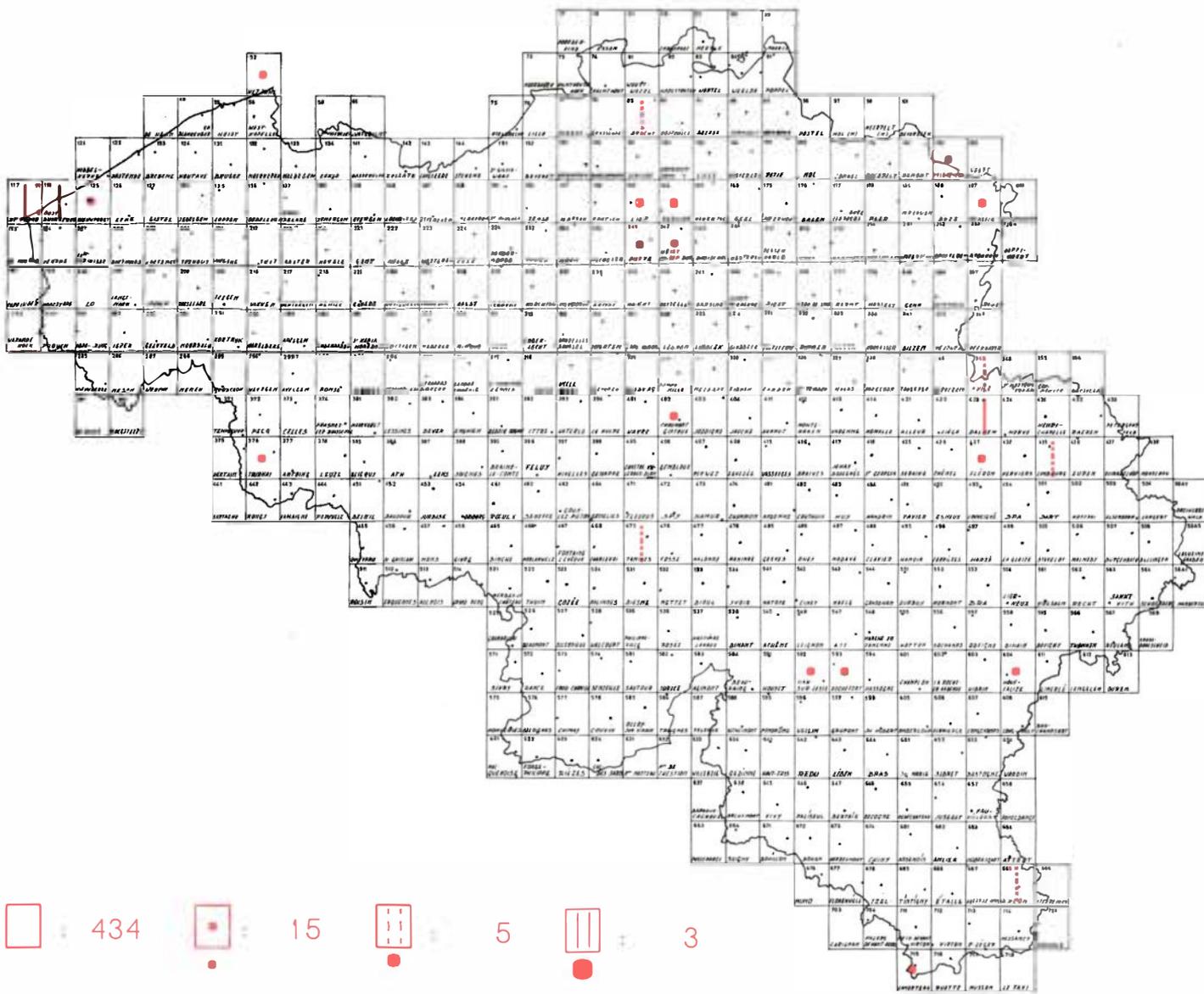
### BIBLIOGRAPHIE

Herroelen, P. 1979. De Hop (*Upupa epops*) broedt niet meer in België. Mens en Vogel 17 : 84-85 ; 108-110.

Misonne X., 1949. La Huppe, *Upupa e. epops* Linné, et les variations actuelles de sa dispersion géographique. Bull. Inst. R. Sc. Nat. Belg. 25 n° 20.

M. Peero

# UPUPA EPOPS



# Torcol fourmilier, *Jynx torquilla*

## DISTRIBUTION

Cas de nidification en Campine, dans la vallée mosane, en Lorraine, près de Lierneux et de Han-sur-Lesse. Présence dans les Hautes-Fagnes, où la nidification n'est pas prouvée mais ne fait aucun doute, et dans le nord du Brabant.

## ABONDANCE

Un ou exceptionnellement deux couples dans tous les cas, sauf la population des Hautes-Fagnes qui n'excède toutefois probablement pas cinq couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Il semble que l'espèce n'ait pas, ou peu, niché en Belgique au début du XIXe siècle (Selys-Longchamps, 1842). Dans la seconde moitié de ce siècle, il est présent, mais rare (Fallon, 1875). Dans le premier quart du XXe siècle, il niche apparemment çà et là, avec une concentration en Campine (van Havre, 1928), où il a certainement profité de l'enrésinement qui fait voisiner bruyères et espaces arborés. Cette apparente augmentation, si elle correspond bien à une ère de réchauffement climatique dû peut-être en partie à l'accumulation de CO<sub>2</sub> provenant de l'usage des combustibles fossiles, coïncide toutefois avec un déclin déjà généralisé en Europe, et l'on peut se demander si elle ne résulte pas d'une observation accrue, ou plus probablement, d'un déplacement de populations lié à une évolution différentielle des habitats. Au milieu du XXe siècle, l'espèce niche à peu près dans toutes les régions du pays (sauf l'extrême ouest et l'Ardenne) et les effectifs atteignent 150-200 couples (voir notamment Lippens et Wille, 1972), avec des concentrations en Campine, en région anversoise, en Lorraine, en Famenne, soit dans toutes les régions de milieux xérothermophiles. Une régression très importante de ces populations thermophiles, liée surtout à la perte de biotopes, se produit alors. En 1970, Lippens et Wille (1972) évaluent l'effectif à 35 couples, mais en 1973, au début de la prospection de l'atlas, il ne subsiste que quelques couples nicheurs et aucun site d'occupation permanente. Une très légère réinstallation s'observe après les étés chauds de 1975 et 1976, les effectifs de 1977 atteignant au moins dix et peut-être 15 couples, mais cette percée est sans lendemain. Dès 1979, il ne reste apparemment aucun couple en Wallonie en dehors des Hautes-Fagnes. A partir de 1981, une timide recolonisation de la Lorraine se dessine (quatre à cinq territoires en 1983, R.-M. Lafontaine, com. pers.; obs. pers.; J.-P. Jacob, 1984), probablement surtout liée au développement du site artificiel de Latour. Indépendamment de cette évolution, une présence dans les Hautes-Fagnes est notée à partir de 1974 dans la région d'Eupen, puis près d'Elsborn, sans qu'il soit possible de déterminer si l'espèce y est passée inaperçue pendant quelques années ou est tout nouvellement implantée. Cette population s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui, sans progresser. Cette colonisation d'un milieu plus boréal est parallèle à celle de l'Ecosse à la même époque, alors que dans le reste du Royaume-Uni, le Torcol diminue de façon catastrophique. Il est très vraisemblable que l'une et l'autre soient le fait de migrants scandinaves.

## HABITAT

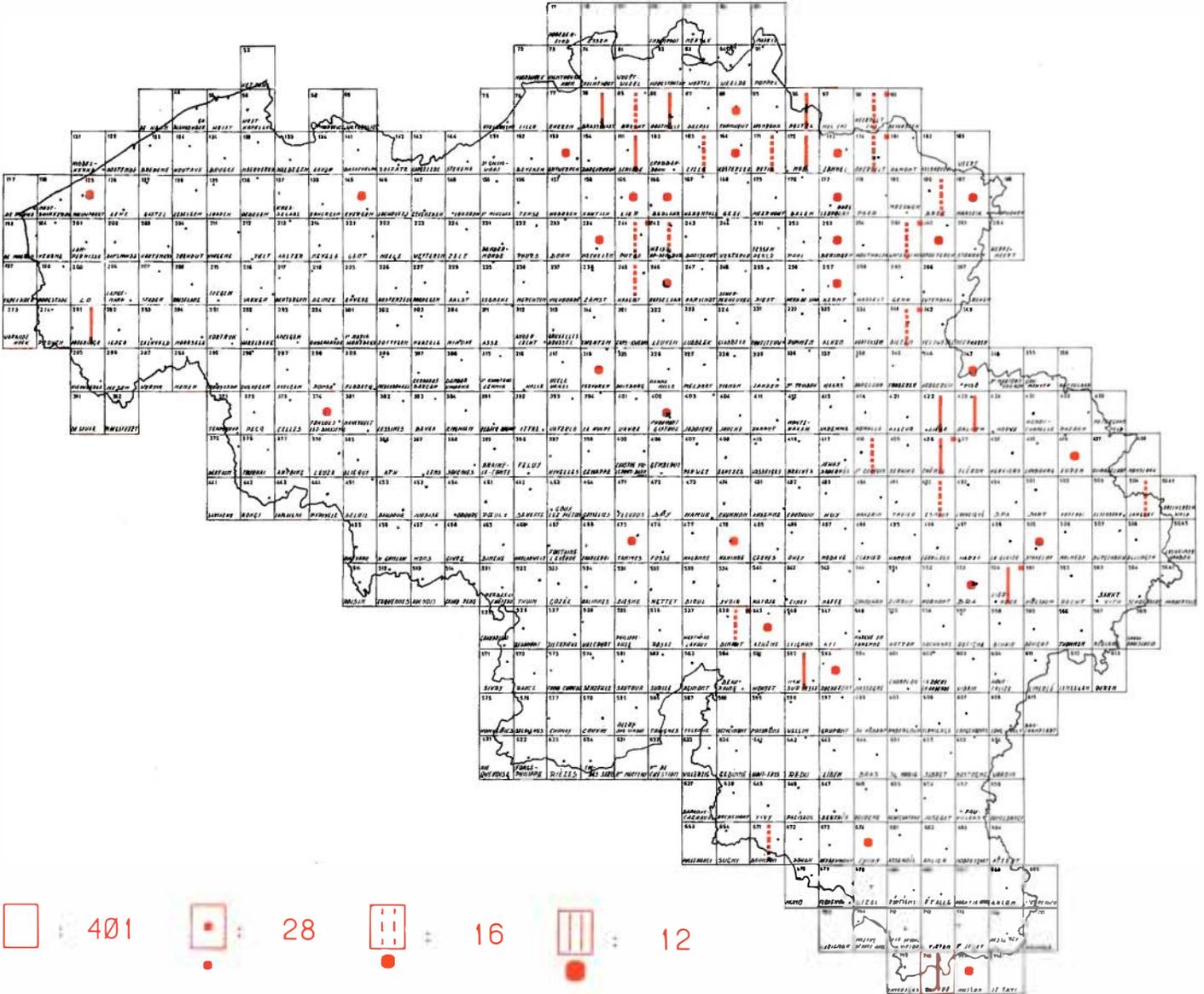
Les exigences des fourmis, malheureusement imparfaitement comprises, conditionnent celles du Torcol, comme celles des Pics vert (*Picus viridis*) et cendré (*P. canus*). Les bois de pins jouxtant des bruyères, avec des zones de terre relativement nue ou au moins de végétation rase lui sont particulièrement favorables, ainsi que, peut-être dans une moindre mesure, les milieux similaires fournis par des boisements clairs et des pelouses calcaires, ou des terrains jeunes en voie de colonisation, avec des parcelles humides. Il utilise aussi des milieux plus forestiers, notamment des frênaies rivulaires, et des milieux plus artificiels, en particulier des vieux vergers, des parcs, des terrains de remblais en voie de recolonisation. La population fagnarde habite des jeunes plantations sur sol très humide, adjacentes à des lambeaux de vieilles hêtraies, à des pessières ouvertes et à des landes à canche flexueuse et molinie avoisinant des pessières partiellement incendiées (J.P. Ledant, com. pers.). Ces milieux sont adjacents à ceux du Pic cendré.

## BIBLIOGRAPHIE

- Dowsett-Lemaire, F. 1978. Annual turnover in a Belgium population of Marsh Warblers, *Acrocephalus palustris*. *Gerfaut* 68 : 519-532.
- Franckx, H. 1975. Natuurhistorisch plakboek 1974 - II. De Draaihals. *Wielewaal* 41 : 77-81.

P. Devillers

# JYNX TORQUILLA



□ 401

■ 28

▮ 16

▮ 12

▮ 28

# Pic cendré, *Picus canus*

## DISTRIBUTION

L'espèce est limitée en Belgique au plateau des Hautes-Fagnes et à la Lorraine.

## ABONDANCE

Une recherche systématique, menée en compagnie de J. Temple Lang et J. Devillers-Terschuren, pendant la période 1972-1975, a permis de localiser environ huit territoires sur le plateau des Hautes-Fagnes et suggéré une occupation permanente. Nidification et succès de nidification ont été vérifiés en un endroit. La présence en Lorraine est par contre sporadique et concerne un, peut-être exceptionnellement deux territoires, probablement souvent défendus par des oiseaux non appariés. Un couple y est cependant noté en 1973 et 1974, et la nidification est presque certaine en 1974 (Moïis, 1974).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La situation marginale du Pic cendré en Lorraine (résumée par Moïis, 1974) n'a semble-t-il pas varié au cours du siècle : présence sporadique, nidification peut-être occasionnelle. Les fluctuations de la population fagnarde sont difficiles à suivre à cause des difficultés de détection : Selys-Longchamps (1842) n'en fait pas mention ; van Havre (1928) écrit « quelques couples dans l'Hertogewald » ; Coopman (1927) suggère que l'espèce « est moins rare qu'on le suppose » ; Franck (1928) relève un couple sur 6800 ha de la forêt d'Hertogewald ; Fontaine (1971) note quelques observations. Après la période 1973-1977, une forte diminution a été notée, sans doute liée à l'hiver rigoureux de 1978-1979 mais aussi à la dégradation du milieu dans plusieurs territoires. L'espèce a peut-être existé dans d'autres régions, plateau de Saint-Hubert (Selys-Longchamps, 1842), forêt de Soignes (coll. IRSNB), où la conjonction de vieilles hêtraies avec des tourbières ou des bruyères a aujourd'hui disparu.

## HABITAT

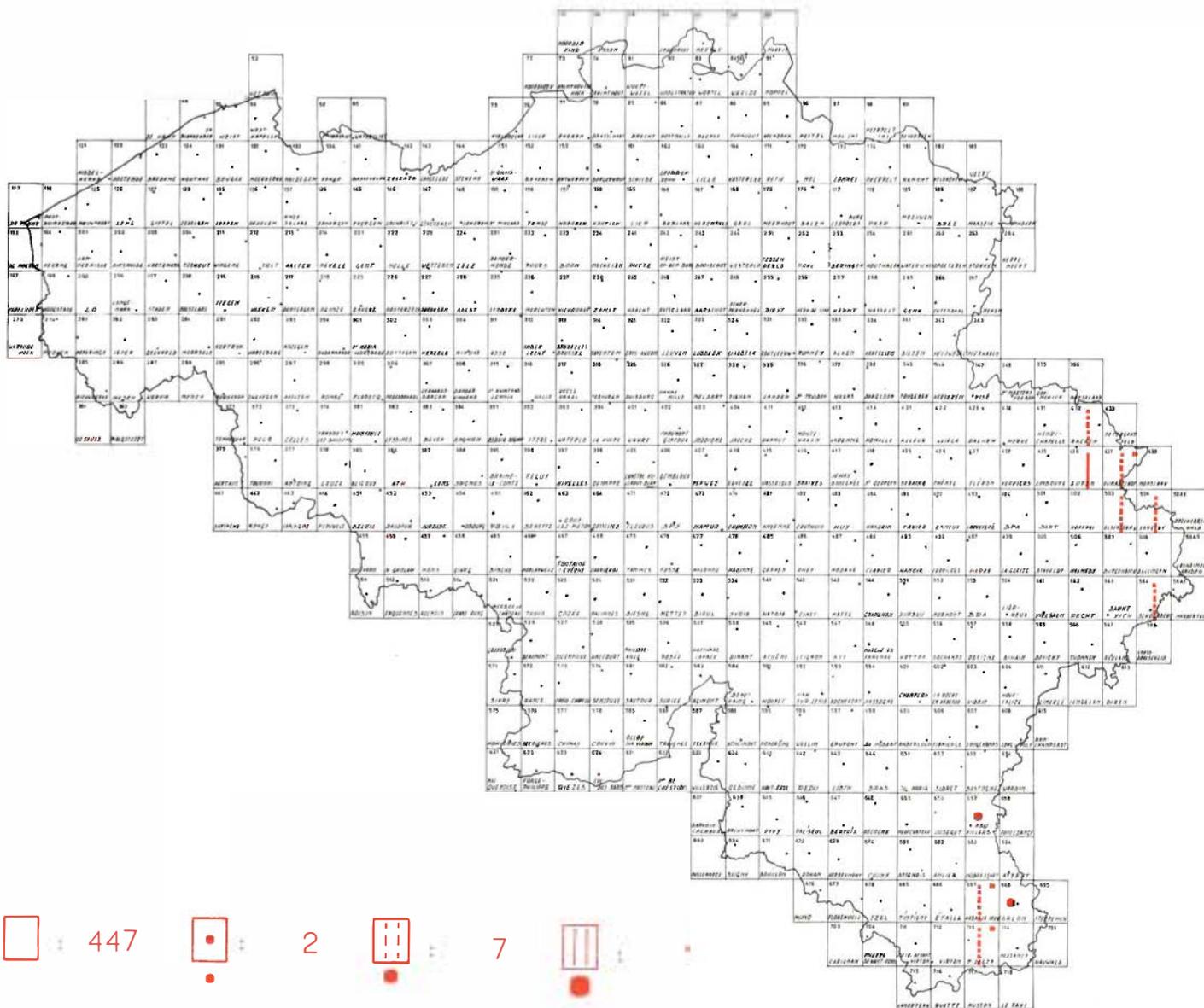
Dans les Hautes-Fagnes, le Pic cendré habite les hêtraies relictuelles, pour autant qu'elles contiennent de nombreux arbres, souches et troncs morts, et soient voisines de fagnes ou de grandes coupes. En Lorraine, la plupart des cantonnements récents se situent dans des forêts de composition variée, au voisinage de la bruyère de Lagland et du marais de Landbruch, dont l'aulnaie marécageuse a notamment été utilisée (Guiot, 1969) ; la présence a été constatée - mais sans nidification prouvée - dans une aulnaie-frênaie de fond de vallée, très ouverte, entourée de hêtraies et de chênaies-charmaies en un autre point de la côte sinémurienne.

## BIBLIOGRAPHIE

Franck, G. 1928. La population ailée de l'est de la Belgique. Bull. mensuel de la ligue nationale belge des tendeurs et amateurs d'oiseaux, 10, 4.

P. Devillers

# PICUS CANUS



□ 447

● 2

▮ 7

▮ 8

▮ 8

## Pic vert, *Picus viridis*

### DISTRIBUTION

L'espèce est répandue dans tout le pays, sauf dans certaines régions poldériennes dépourvues d'arbres, sur les hauts plateaux ardennais et dans les zones de forêts continues.

### ABONDANCE

L'abondance est maximale dans les régions bocagères de boisements morcelés, de plantations et bruyères ou de parcs du centre du pays, du nord de la région anversoise, de la bordure du plateau campinois, du Condroz, du Pays de Herve et du nord du bassin de la Haine. Elle est minimale dans les régions d'habitat diffus ou de grandes cultures des Flandres, du nord du Hainaut, de Hesbaye, et dans les régions très boisées d'Ardenne et de Lorraine.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

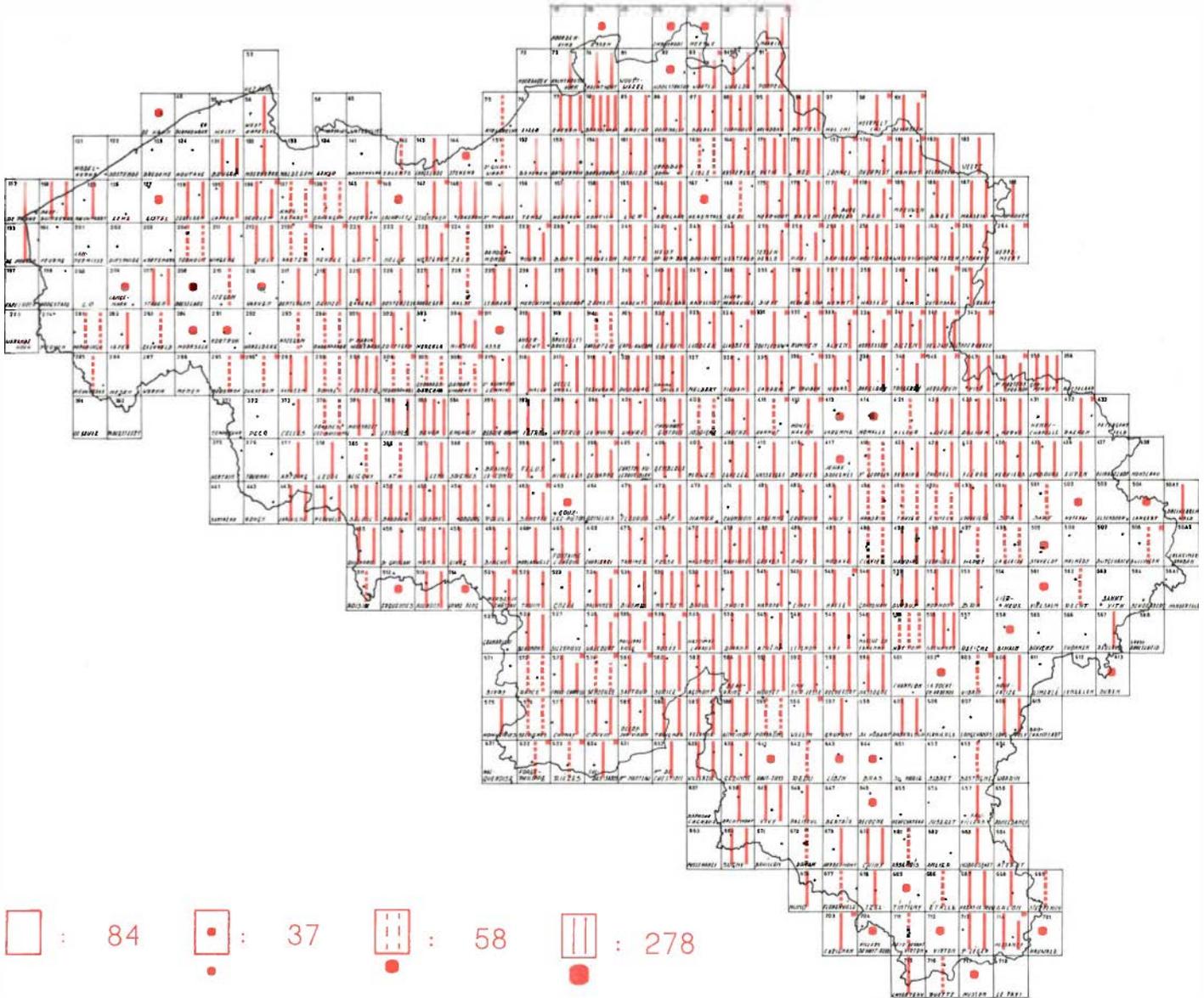
Le chiffre obtenu par la méthode des moyennes, 4700 couples, est nettement inférieur à celui proposé par Lippens et Wille (1972), 7500 couples, et ce bien que la période de référence de l'atlas ait suivi une longue série d'hivers doux. Cette divergence pourrait être due aux imprécisions des deux méthodes, mais il est beaucoup plus probable qu'elle traduit une tendance de diminution à long terme, subjectivement observable dans de nombreuses régions, et confirmée par l'impression d'abondance qui se dégage par exemple de la lecture du texte de Selys-Longchamps (1842). Tributaire de la conjonction de sites de nidification et d'aires de nourrissage riches en fourmis, le Pic vert est probablement affecté par la simplification structurelle et phytosociologique de l'environnement rural.

### HABITAT

Espèce de forêt alluviale multispécifique et de très vieilles futaies clairiérées en terrain plus sec, le Pic vert est pratiquement exclu des forêts belges, sauf à la faveur de circonstances particulières (futaies très âgées de la forêt de Soignes). Il a trouvé depuis longtemps des milieux de substitution dans les zones bocagères, les grands parcs, à condition qu'ils soient relativement peu fréquentés et entretenus, les bosquets entourés d'espaces découverts, les plantations adjacentes à des zones de bruyère, sa présence étant conditionnée par celle des fourmis dont il se nourrit et des vieux arbres où il niche.

P. Devillers

# PICUS VIRIDIS



□ : 84    □• : 37    □|| : 58    □||| : 278

□| : 100    □|| : 198    □||| : 36    □|||| : 2

# Pic noir, *Dryocopus martius*

## DISTRIBUTION

Espèce présente dans 41 % des rectangles, la presque totalité dans la partie orientale du pays, soit à l'est d'une ligne allant approximativement d'Anvers à Chimay. Le Pic noir est réparti en nombre égal au nord et au sud du sillon Sambre-et-Meuse : au nord, en Campine anversoise et limbourgeoise ainsi que dans les grands bois du Brabant ; au sud dans les forêts de Haute-Belgique. Quelques rares couples nichent dans les massifs boisés du Hainaut occidental : un nid a été découvert en 1975 dans le bois de Stambruges (Delmée et Godart, 1976).

## ABONDANCE

Nulle part abondant, les besoins du couples s'étendant à plusieurs centaines d'hectares de forêt. La population belge compte environ 375 couples selon la méthode des moyennes, soit 2 couples par rectangle occupé. Ce résultat est probablement quelque peu forcé. L'Avifaune de Belgique (1967) en effet l'estime de 50 à 250 couples et l'atlas de Lippens et Wille (1972) à 275. Comme l'espèce se déplace sur de vastes territoires, le domaine d'un couple peut couvrir plusieurs cartes et fausser ainsi les données. D'autre part, l'erratisme des jeunes, entraînés loin de leur lieu de naissance, multiplie peut-être indûment les mentions « possible ».

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

A la fin du siècle dernier, on assista en Europe occidentale à une importante expansion de l'espèce vers l'ouest. La première apparition du Pic noir en Belgique date de 1882. Sa progression fut rapide. Un premier inventaire réalisé en 1913 (Visart de Bocarmé, 1913) révèle déjà sa présence dans la plupart des forêts où on le trouve actuellement : Ardenne, Campine, centre du Brabant. Si au cours des années suivantes son implantation s'est consolidée, depuis 1967 (Avifaune de Belgique, 1967) son expansion paraît stoppée.

## HABITAT

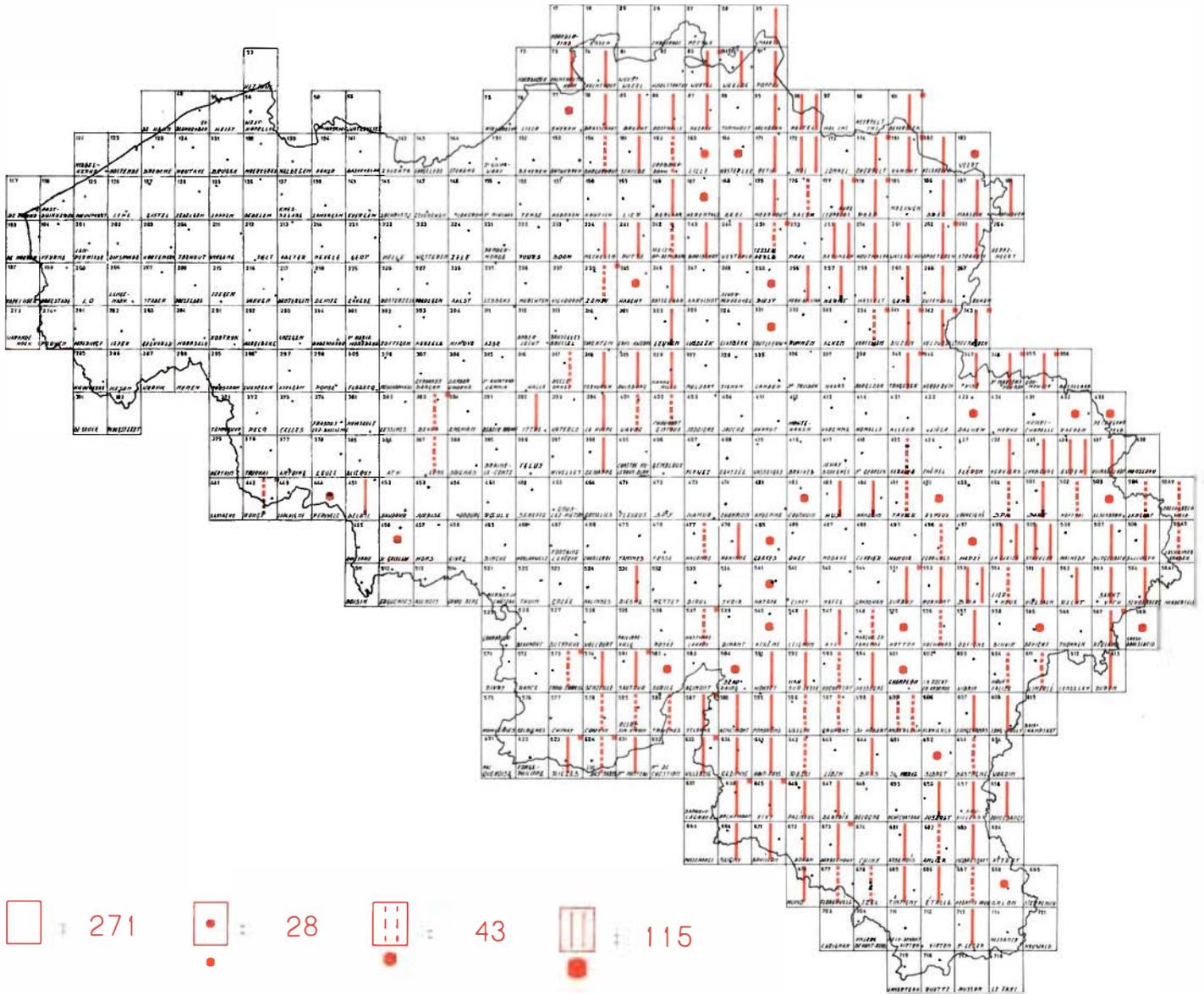
Le Pic noir a besoin d'ensembles forestiers importants constitués de hautes futaies de feuillus, surtout de hêtres, pour y creuser sa loge et de nombreux îlots de résineux dont il explore les souches et l'écorce à la recherche de sa nourriture formée surtout d'insectes xylophages.

## BIBLIOGRAPHIE

Delmée, E. et P. Godart. 1976. Première nidification du Pic noir (*Dryocopus martius*) dans le Hainaut occidental et sa cohabitation avec un Etourneau (*Sturnus vulgaris*). Aves 13 : 229-234.  
Visart de Bocarmé, F. 1913. Le Pic noir (*Dryocopus martius*). Gerfaut 3 : 6-11, 17-21, 34-40, 49-56, 68-73, 85-89, 97-102.

E. Delmée

# DRYOCOPUS MARTIUS



# Pic épeiche, *Dendrocopos major*

## DISTRIBUTION

Tout le pays. Manque seulement dans quelques rectangles poldériens extrêmement peu arborés.

## ABONDANCE

Le nombre d'oiseaux par rectangle est lié directement à l'importance du couvert arboré : les grandes ceintures forestières donnent lieu aux abondances les plus élevées (plus de 125 couples par rectangle).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

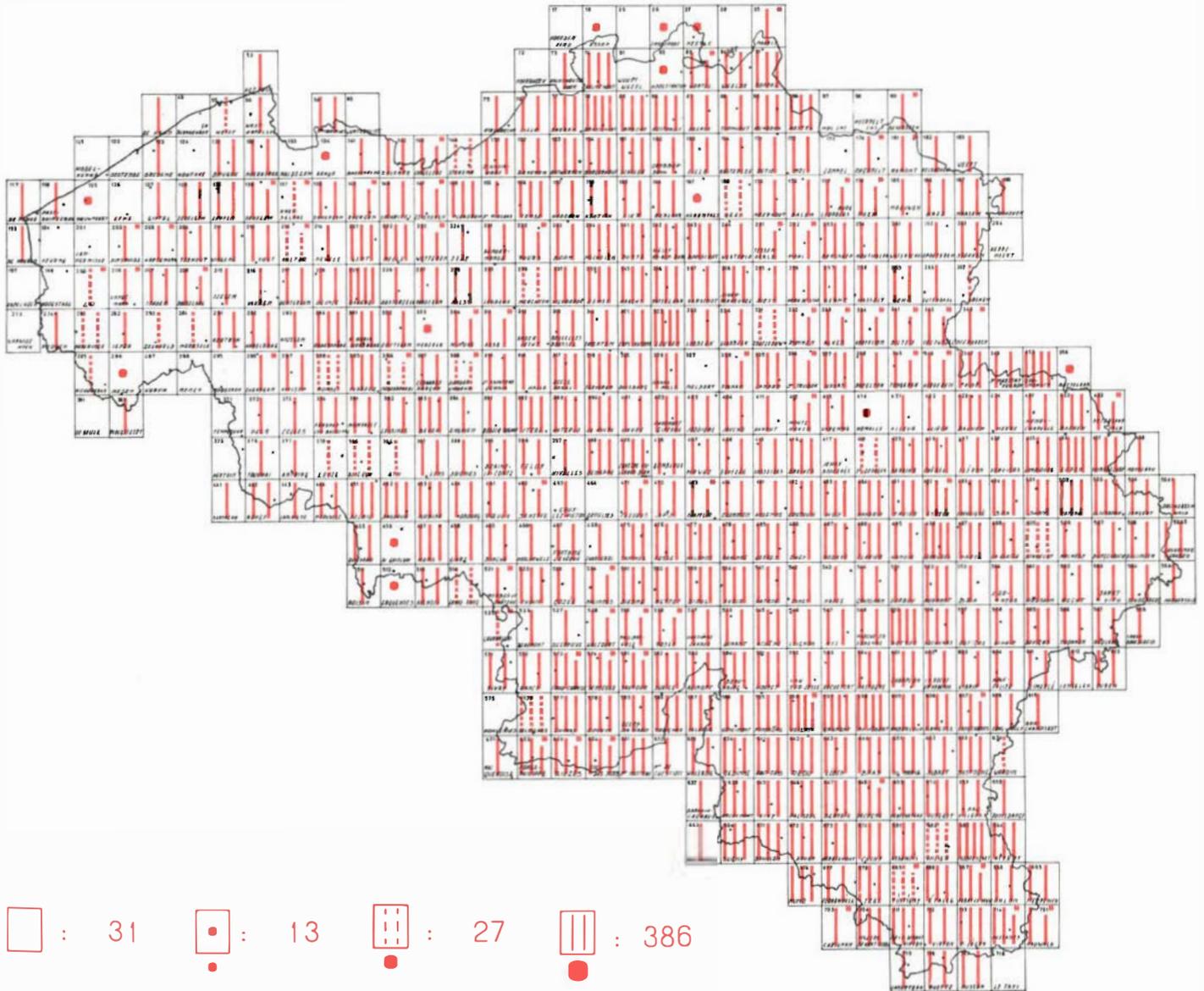
Au début du XIX<sup>e</sup> siècle (Selys-Longchamps, 1842), l'espèce semble avoir été moins ubiquiste qu'aujourd'hui et plus liée aux milieux véritablement forestiers. L'utilisation de petits bosquets est notée dès la fin du siècle (Dubois, 1887). Le total obtenu par la méthode des moyennes, environ 11000 couples, est proche de celui proposé par Lippens et Wille (1972), 16000 couples. Il est probable que les effectifs sont actuellement stables.

## HABITAT

Tous les milieux suffisamment arborés sont occupés : forêts, lignicultures, bois, parcs urbains, vergers, réseaux bocagers. Les plus hautes densités sont atteintes dans les futaies feuillues continues.

P. Devillers

# DENDROCOPOS MAJOR



□ : 31    ◻ : 13    ▨ : 27    ▩ : 386

▨ : 81    ▧ : 182    ▦ : 139    ▤ : 11

# Pic mar, *Dendrocopos medius*

## DISTRIBUTION

Le Pic mar occupe la quasi totalité des ceintures forestières des trois cuestas lorraines (sinémurienne, du lias moyen et bajocienne) et de la ceinture de l'Ardenne méridionale. La ceinture de Saint-Hubert recèle deux populations importantes, l'une autour de Daverdisse, l'autre dans la région du Fourneau Saint-Michel. Des cas de nidification ont été notés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, en Famenne et en bordure des Hautes-Fagnes. Après la période de prospection de l'atlas, il est apparu qu'une petite population existait dans cette dernière région (L. Schmitz, communications à la Commission d'Homologation francophone). Une autre population, non détectée par l'atlas, a été trouvée en Condroz en 1984 (obs. pers.).

## ABONDANCE

Un recensement systématique, effectué pendant toute la période 1973-1977 en compagnie de J. Terschuren, et faisant suite aux prospections de J. Tricot (Tricot 1967, 1977), a permis d'évaluer la population des cinq principales ceintures forestières à environ 250 couples. Les zones d'abondance maximale sont la région de Daverdisse, celle de Dohan, le bassin de la Rulles dans la forêt d'Anlier et la ceinture sinémurienne, surtout au nord de Virton. L'espèce est peu commune et très localisée sur la côte bajocienne.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

En Haute-Belgique, la tendance à long terme est impossible à définir. Selys-Longchamps (1842) estime ce pic très rare dans les grands bois de chênes de l'Ardenne : van Havre (1928) écrit : « Rare nicheur, s'observe dans les grandes forêts des Ardennes... où quelques couples se reproduisent ». L'Avifaune de Belgique (1967), en revanche, le juge accidentel. Enfin, l'atlas des oiseaux nicheurs revient essentiellement au statut décrit par Selys-Longchamps et van Havre. L'éclipse a pu être due à un manque de détection, mais il est difficile de croire que l'extraordinaire observateur que fut Van Beneden, qui a énormément parcouru les forêts ardennaises surtout de 1935 à 1955 (Ruwet et Rappe, 1967), ne l'ait pas trouvé. Elle pourrait aussi s'expliquer par les fluctuations du milieu favorable en fonction des plans d'exploitation forestière et par la succession d'hivers rigoureux vers 1940. Après la période de prospection de l'atlas, une certaine diminution est apparue, particulièrement en Ardenne, peut-être liée en partie à l'hiver rigoureux de 1978-1979, mais certainement aussi à la perte sans remplacement d'enclaves d'habitat favorable. En Basse et Moyenne-Belgique, les quelques captures du siècle passé et du début de celui-ci (van Havre, 1928) suggèrent une occupation possible, peut-être compromise par la disparition des lichens liée à la pollution atmosphérique.

## HABITAT

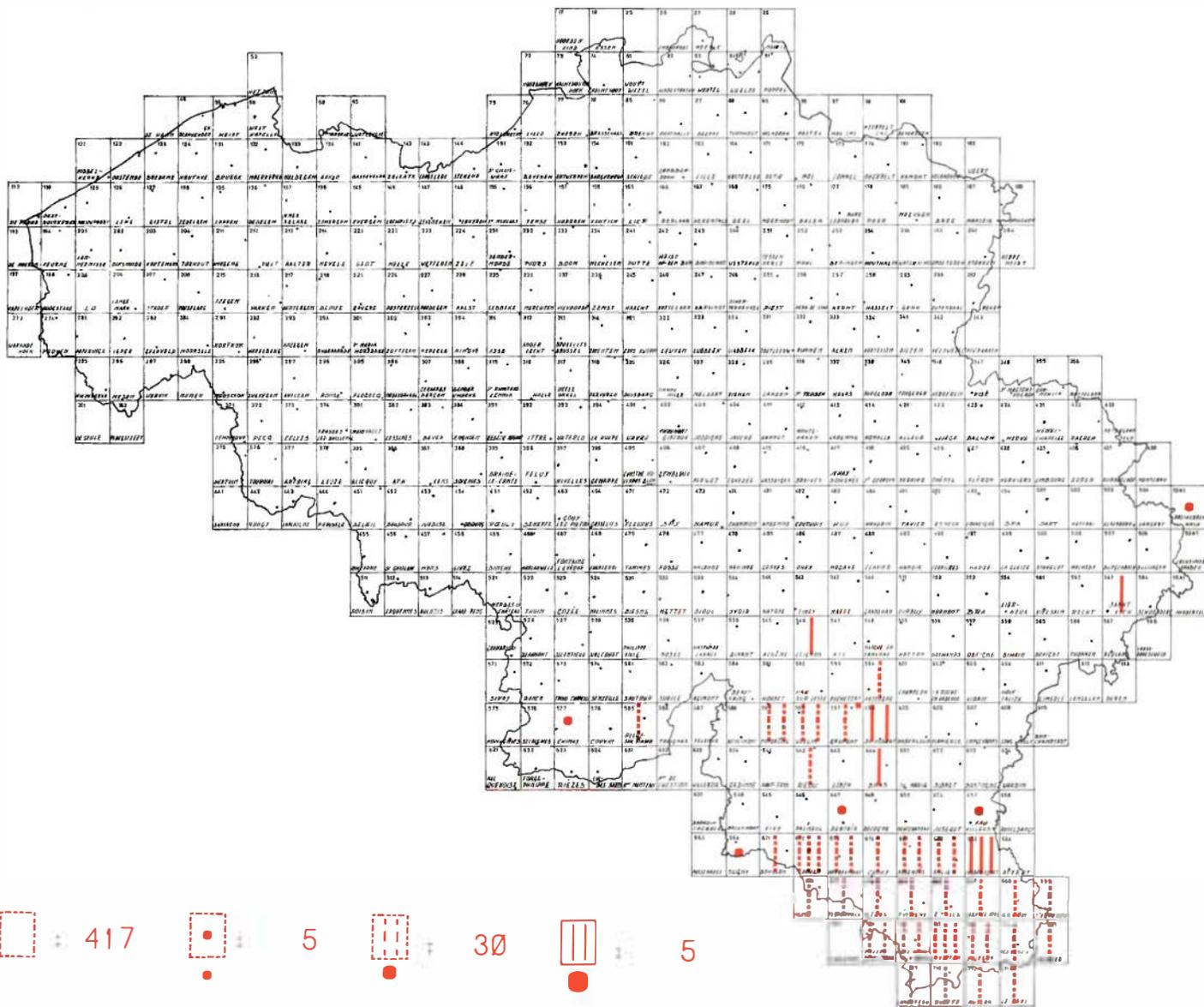
Se nourrissant de fourmis et de curculionidés dans les branches et les branchettes, le Pic mar est lié à des canopées continues, favorisé par un volume important de houppiers, par la présence d'arbres à écorce rugueuse, par une proportion élevée de petit bois mort dans le houppier et surtout par le développement des lichens épiphytes, principalement ceux du *Parmelion* (*Parmelietum furfuraceae*) ; il est plutôt thermophile. C'est une espèce très caractéristique des chênaies optimales du *Carpinion*, y compris les formations de substitution de hêtraies à mélique (*Asperulo-Fagion*) et de hêtraies à luzules (*Luzulo-Fagion*) sur sols fertiles, dans des massifs où l'évolution historique a toujours maintenu des futaies. Elle est absente de formations relativement basses du *Carpinion* sur sols peu fertiles (forêts à *Carex* glauque de Fagne-Famenne, forêts xérophiles), de massifs forestiers mal traités dans le passé ou dont le traitement n'a pas permis la formation de futaies de belle venue, et des *Carpinion* atlantiques, peut-être plus en raison de leur morcellement et des effets de la pollution que de raisons intrinsèques.

## BIBLIOGRAPHIE

Ortmann, W. 1978. Eine Gelungene Brut des Mittelspechtes (*Dendrocopos medius*) in Hertogenwald, 1977. Gerfaut 68 : 111-114.  
Ruwet, J.C. et A. Rappe. 1967. Alfred van Beneden (1899-1967). Notice bibliographique. Gerfaut 57 : 466-469.

P. Devillers

# DENDROCOPOS MEDIUS



# Pic épeichette, *Dendrocopos minor*

## DISTRIBUTION

L'espèce est modérément bien distribuée, le nombre de rectangles où sa présence a été décelée étant de 244, soit 57 % du recouvrement obtenu pour le Pic épeiche. L'aire continue la plus importante se trouve dans le centre du pays et correspond à peu près au système orographique du Rupel : d'autres aires importantes se localisent dans les vallées de la Meuse et de la Vesdre, sur le pourtour du bassin campinois, en Fagne-Famenne, en Condroz et dans le bassin du haut et moyen Escaut, cette dernière quasi disjointe des aires plus orientales. Des populations plus morcelées occupent le bassin de la Sambre, le pourtour de l'Ardenne, la Lorraine et, très isolées, les reliques de la forêt flamande au sud de Bruges et le bois du Westhoek. L'espèce est généralement absente de la plaine flamande à l'ouest de l'Escaut, du plateau campinois, de la Haute Ardenne.

## ABONDANCE

La densité est partout très faible, les cinq couples pour 80 km<sup>2</sup> n'étant dépassés (et généralement de très peu) que dans 31 rectangles, soit 13 % des rectangles occupés, répartis à peu près également dans la dépression Fagne-Famenne et ses abords, le sillon mosan et les basses vallées de ses affluents, les cours moyen de la Dyle et de la Senne (région de Bruxelles-Louvain), qui ressortent nettement comme les trois pôles de distribution de cette espèce.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le chiffre de 510 couples obtenu par la méthode des moyennes, est du même ordre de grandeur que celui proposé par Lippens et Wille (1972), 350, d'autant plus que cette espèce, de détection difficile et de distribution très diffuse, est nécessairement trouvée plus souvent par un réseau d'observateurs locaux que par un observateur itinérant. Il semble donc que cette espèce se maintient à un niveau très bas mais relativement constant, ce qui se traduit d'ailleurs aussi par la constance des zones principales de peuplement entre l'analyse de Lippens et Wille (1972) et la nôtre. L'espèce semble avoir augmenté au début de ce siècle (Visart de Bocarmé, 1932 ; Delmée, 1952 ; Van Beneden, 1952 ; Ledant *et al.*, 1983), époque à laquelle elle a probablement colonisé des habitats de substitution en cours de développement (parcs péri-urbains, popocultures) tandis que s'achevait la disparition des habitats naturels.

## HABITAT

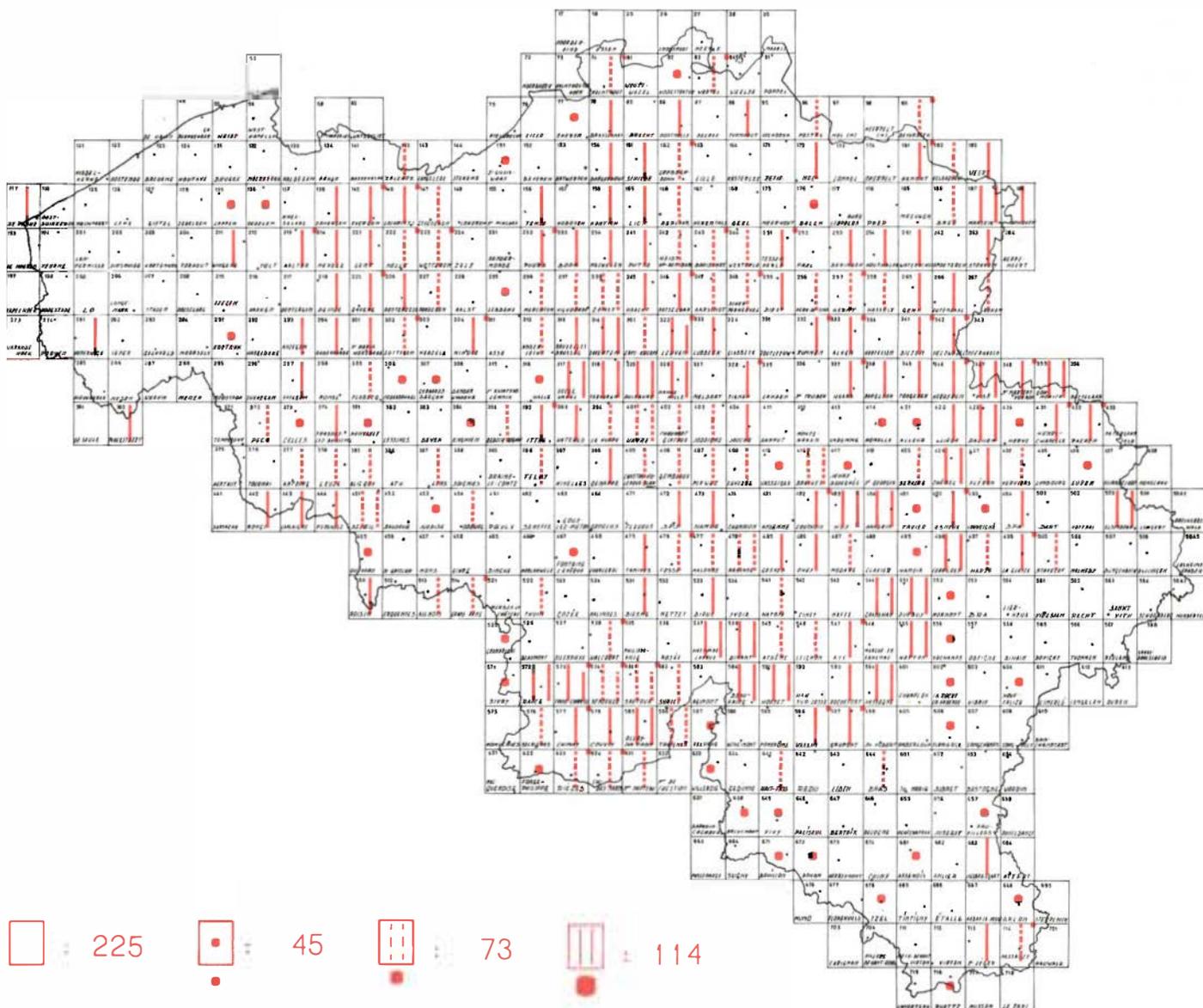
L'habitat naturel est probablement constitué par les forêts alluviales, surtout les futaies multispécifiques de l'*Aino-Padion*, et par les très vieilles futaies du *Carpinion*. Dans les formations d'âge moyen, la présence de peupliers est probablement essentielle. En Belgique, où les forêts alluviales de plaine ont pratiquement disparu, la distribution du Pic épeichette semble encore refléter leur principale extension passée : Haut et Moyen-Escaut, système du Rupel, sillon mosan (Yon et Tendron, 1981). Dans ces régions l'espèce a trouvé des habitats de substitution, presque tous caractérisés par la présence de peupliers d'un âge suffisant : parcs urbains et péri-urbains, popocultures négligées. Localement, elle colonise aussi de vieux vergers mais l'importance de ce type d'habitat est probablement en diminution. La seule population forestière de Belgique occupe la chénaie-charmaie à *Carex glauque* de la dépression de Fagne-Famenne, une association assez riche en fruitiers. Elle semble toutefois s'y localiser aux vallons humides et être associée au Tremble, *Populus tremula* (J.F. Timmers, M.S. et comm. pers.). Ailleurs, la présence en forêt continue n'est que très occasionnelle (Anlier, haute futaie du *Luzulo-Fagion*, obs. pers. ; Entre-Sambre-et-Meuse, *Quercion*, J.F. Timmers, comm. pers.).

## BIBLIOGRAPHIE

Van Spaendonck, W. 1975. De Kleine Bonte Specht (*Dendrocopos minor*). *Wielewaal* 41 : 166-169.  
Visart de Bocarmé, M.F. 1932. *Dryobates minor bacmeisteri* (Kleinschm.) ? Pic petit épeiche. *Gerfaut* 22 : 137.  
Yon, D. et G. Tendron. 1981. Les forêts alluviales en Europe. Strasbourg, Conseil de l'Europe.

P. Devillers

# DENDROCOPOS MINOR



# Cochevis huppé, *Galerida cristata*

## DISTRIBUTION

Deux aires de distribution relativement importantes apparaissent au Littoral et en Campine. Pour le reste, il n'y a que de petites zones d'implantation isolées dans des régions urbanisées ou industrielles : agglomérations bruxelloise et anversoise, environs de Louvain, région du Rupel, zone portuaire de Gand, sud de la Flandre occidentale, Mouscron.

## ABONDANCE

Dans les deux principales zones de présence, le nombre de couples par rectangle s'inscrit généralement dans la fourchette de six à 25 couples, et, pour la zone littorale au moins, plutôt au voisinage de la limite supérieure. Pour les petites populations isolées, ce nombre est voisin de cinq couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Cochevis huppé, espèce principalement méditerranéenne, avait apparemment occupé l'Europe centrale et occidentale dès le XIII<sup>e</sup> siècle, augmentant surtout à la faveur d'hivers doux dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle, pour disparaître ensuite aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, lors du refroidissement du climat (Pätzold, 1971). Il s'est ensuite réimplanté un peu partout, au nord jusqu'en Suède, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. En Belgique, il ne nichait, vers 1840, que dans les dunes du Littoral, près d'Ostende (Selys-Longchamps, 1842). A la fin du siècle, il avait probablement atteint sa distribution maximale, Dubois (1876) le signalant au Littoral, en Campine et dans la région bruxelloise ; c'est à peu près la distribution que donne van Havre (1928) : Littoral, Campine, briqueteries près de Bruxelles, de Boom et des environs, régions sablonneuses de Flandre, est de la province de Liège. Depuis au moins le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'espèce subit partout en Europe un lent déclin. Le nombre de couples obtenu par la méthode des moyennes, 380, est légèrement inférieur à celui proposé par Lippens et Wille (1972), 400 ; ce quasi statu quo masque probablement une diminution plus sensible de cette espèce de distribution assez dispersée et relativement discrète là où elle est peu commune. Néanmoins, il semble que les deux principales populations se soient quasi maintenues au cours de cet intervalle d'une décennie. Ainsi pour le Littoral, Lippens et Wille proposent 80 couples, l'atlas 100. Depuis les prospections destinées à l'atlas, le déclin semble s'être poursuivi si l'on en juge par le sort des populations périphériques, plus faciles à suivre. Ainsi la population bruxelloise, forte de dix à 15 couples en 1973, est tombée à un ou deux couples au début des années 80 et est peut-être actuellement éteinte.

## HABITAT

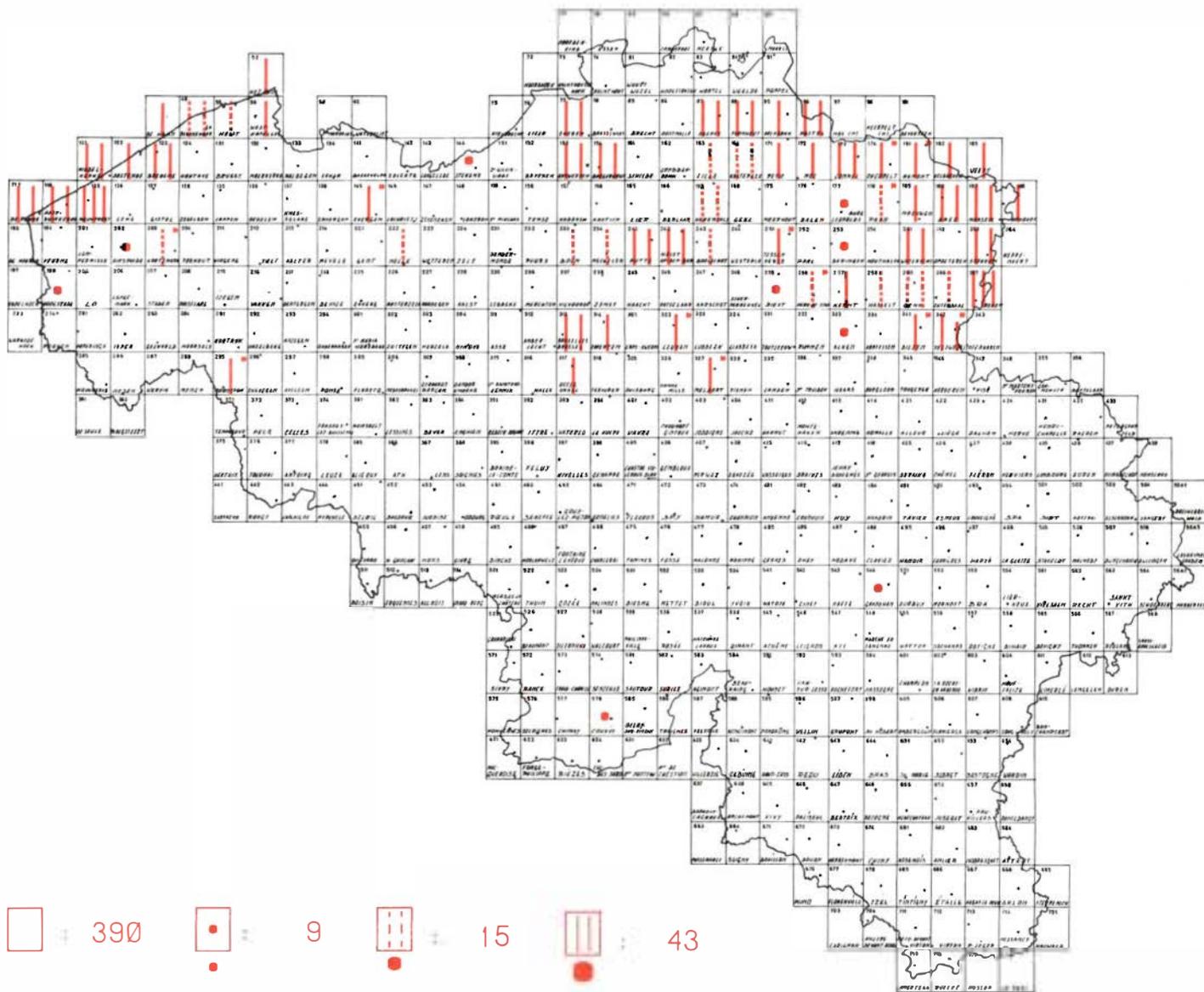
Dunes, terrains découverts comportant des zones quasi dénudées soit de sable, soit d'asphalte ou de gravier. Les espaces sableux dénudés semblent essentiels, mais l'espèce se maintient (temporairement ?) dans des sites urbains ou industriels avec grandes aires de parkings ou de déchargements, toits en terrasse, ballast de chemin de fer.

## BIBLIOGRAPHIE

Pätzold, R. 1971. Heidelerche und Haubenlerche. Wittenberg Lutherstadt, Die Neue Brehm-Bücherei.

B. Chiwy et P. Devillers

# GALERIDA CRISTATA



□ = 390

□ = 9

□ = 15

□ = 43

□ = 33

□ = 23

□ = 2

# Alouette lulu, *Lullula arborea*

## DISTRIBUTION

Les exigences d'habitat de l'Alouette lulu la confinent dans les régions exemptes d'agriculture intensive, caractérisées par des sols peu fertiles et plutôt secs. La population de Campine est la seule qui possède une vaste distribution continue. Les autres régions sableuses, moins étendues, sont également occupées à l'exception du sud du pays d'Ath : la Flandre sablonneuse, les dunes littorales, la Lorraine. L'absence au pays d'Ath s'explique par l'exiguïté des biotopes et leur forte fréquentation par les promeneurs. L'Alouette lulu se rencontre aussi sur les crêtes et les versants calcaires ou schisteux de Haute-Belgique, mais à l'état plus dispersé que sur les sables ou qu'aux altitudes inférieures. Elle occupe certains tiennes de Calestienne (Frasnes-lez-Couvin, Nismes, Wellin, Chanly, Jemelle), des massifs boisés, en particulier les zones de taillis d'Ardenne (versants de l'Ainc, de l'Ourthe, la région de Sugny), des landes sèches de Haute-Ardenne (Elsenborn, Malchamps) et la Lorraine méridionale (landes à Lagland et Châtillon, coteaux à Torgny, Villers-la-Loue, Meix-devant-Virton, Ruette). La nidification est sporadique ailleurs.

## ABONDANCE

La classe d'abondance 1 (un à cinq couples par rectangle) est de loin la plus représentée. Les plus fortes densités estimées ne dépassent jamais six-25 couples par rectangle et se rencontrent au cœur de la Campine, en Lorraine centrale (lande de Lagland), à Stekene en Flandre sablonneuse et à Elsenborn en haute Ardenne. Cependant, la population d'Elsenborn n'a atteint qu'irrégulièrement six couples et occupe un biotope très vaste. Les densités sont donc plus élevées dans les régions d'affleurements sableux, comme le suggère aussi l'interprétation de la distribution. La méthode des moyennes permet d'estimer la population nicheuse à environ 210 couples, dont 110 en Campine.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les anciennes évaluations d'abondance font défaut mais il est certain que l'Alouette lulu disposait jadis de biotopes plus nombreux et favorables. De Bont (1942) indiquait une augmentation en Campine après une période de déclin. Herroelen et Rappe (1965) ont signalé un accroissement des effectifs à Brasschaat de 1953 à 1963. Cependant, ces mentions ne se rapportent peut-être pas à des changements continus et généraux. Selon Lippens et Wille (1972), l'espèce était en diminution en Campine mais il subsistait 1400 couples nicheurs en Belgique, donc près de sept fois l'effectif déduit de l'atlas. Les données plus récentes confirment la diminution par rapport aux résultats de Lippens et Wille malgré une certaine stabilité en Haute-Belgique et une apparente remontée des effectifs en Campine : la population de Haute-Belgique a été estimée à 55 couples en 1979 (Ledant et Jacob, 1979) celle de Campine à 290 couples en 1980-1983 (Meeus, 1982 ; Maes *et al.*, 1984). Ces variations ne contredisent pas l'hypothèse d'une diminution à long terme qui semble avoir pour causes la raréfaction des habitats, leur dégradation par cessation du pâturage et la densité croissante des promeneurs (à pied ou non).

## HABITAT

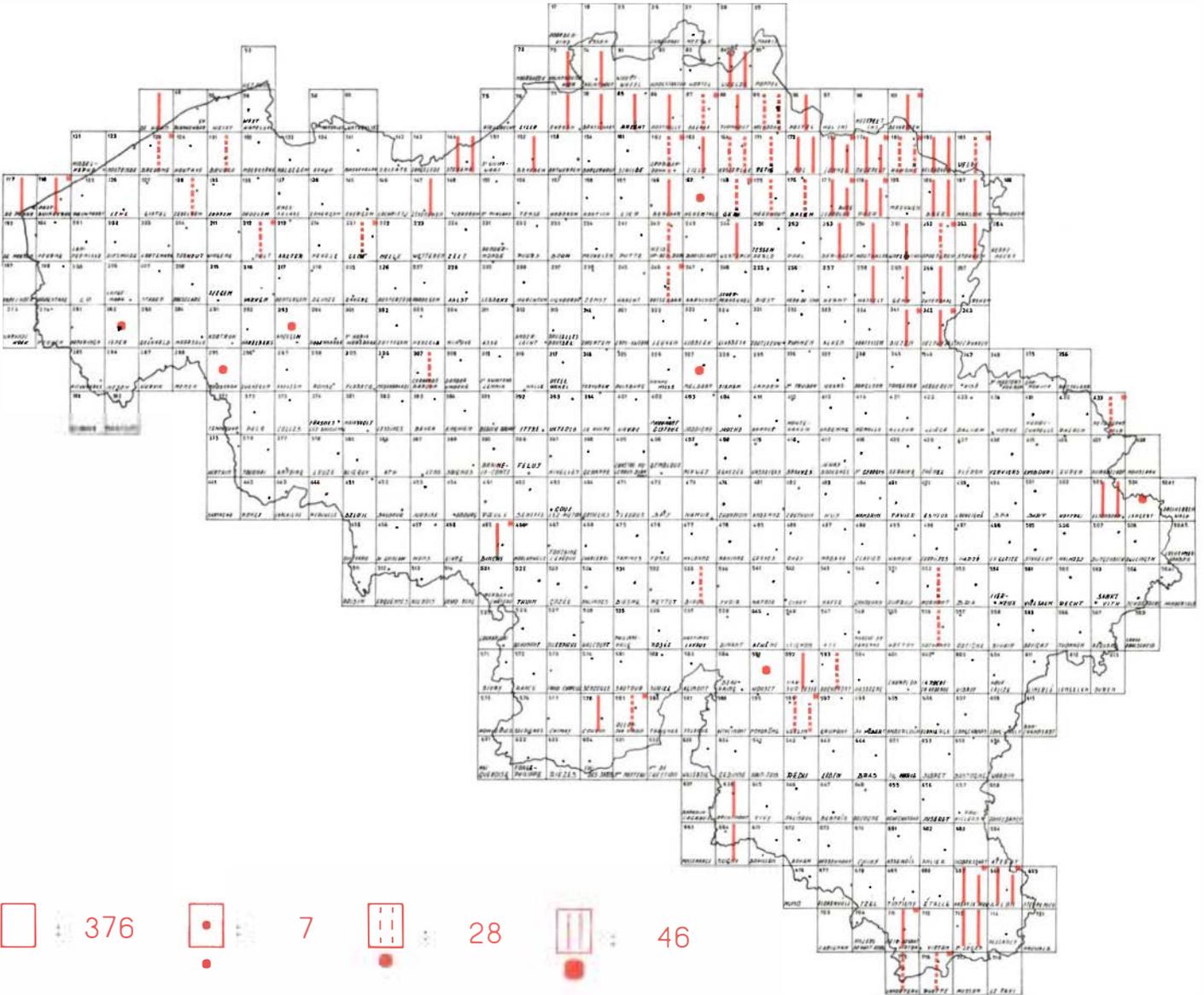
L'Alouette lulu fréquente des milieux secs, à utilisation humaine extensive, où des arbres et arbustes parsèment ou jouxtent une végétation partiellement rase ou ouverte. Cette dernière condition peut se présenter, pour une durée qui dépend de la stérilité du sol, après un incendie, après la coupe d'une forêt dépourvue de sous-bois, après la mise en jachère d'un terrain labouré, ou en présence de pâturage par des moutons ou des lapins. Les milieux occupés sont des landes ou des pelouses calcaires arborées ou partiellement boisées, de jeunes coupes à blanc, des coteaux ensoleillés où alternent des friches, des boqueteaux et des cultures pauvres. L'ensemble de ces biotopes favorables a connu une régression considérable en Belgique, avec le déclin de l'élevage ovin, l'intensification de l'agriculture, le reboisement des landes, les constructions et la dispersion de l'habitat humain, l'abandon de l'exploitation des taillis et la myxomatose. Jadis, l'Alouette lulu occupait probablement aussi les essarts qui ont disparu du pays.

## BIBLIOGRAPHIE

- De Bont, A. 1942. *Lullula a. arborea* (L.). - Alouette lulu. Brèves communications. Gerfaut 32 : 109.  
Herroelen, P. et A. Rappe. 1965. Période de nidification 1963 - Broedperiode 1963. Gerfaut 55 : 72-95.  
Ledant, J.P. et J.P. Jacob. 1980. Statut et conservation de l'Alouette lulu en Haute-Belgique. Gerfaut 70 : 95-103.  
Maes, P., H. Meeus et H. Voet. 1984. Het huidige voorkomen van de Boomleeuwerik *Lullula arborea* als broedvogel in Vlaanderen. Wielewaal 50 : 209-218.  
Meeus, H. 1982. Inventaris van de broedparen van de Boomleeuwerik, *Lullula arborea*, in de Turnhoutse Kempen. Wielewaal 48 : 43-47.

J.-P. Ledant

# LULLULA ARBOREA



376

7

28

46

57

17

# Alouette des champs, *Alauda arvensis*

## DISTRIBUTION

L'Alouette des champs niche dans l'ensemble du pays.

## ABONDANCE

La classe d'abondance allant de 125 à 625 couples par rectangle représente l'estimation la plus fréquente pour cette espèce. Des densités supérieures s'observent cependant dans plusieurs régions : il s'agit entre autres d'une partie des polders de Flandre occidentale, de la Campine anversoise, du Hainaut septentrional et de rectangles dispersés ailleurs, là où l'espèce bénéficie visiblement de milieux très favorables. Dans un cas (rectangle de Leke), une densité supérieure à 3000 couples est même avancée. Etant donné sa préférence pour les espaces ouverts, il est forcément normal que les densités les plus faibles (26-125 couples par rectangle) se rencontrent surtout dans les régions les plus urbanisées (agglomération anversoise par exemple) ou les plus boisées (Lorraine, Ardenne).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

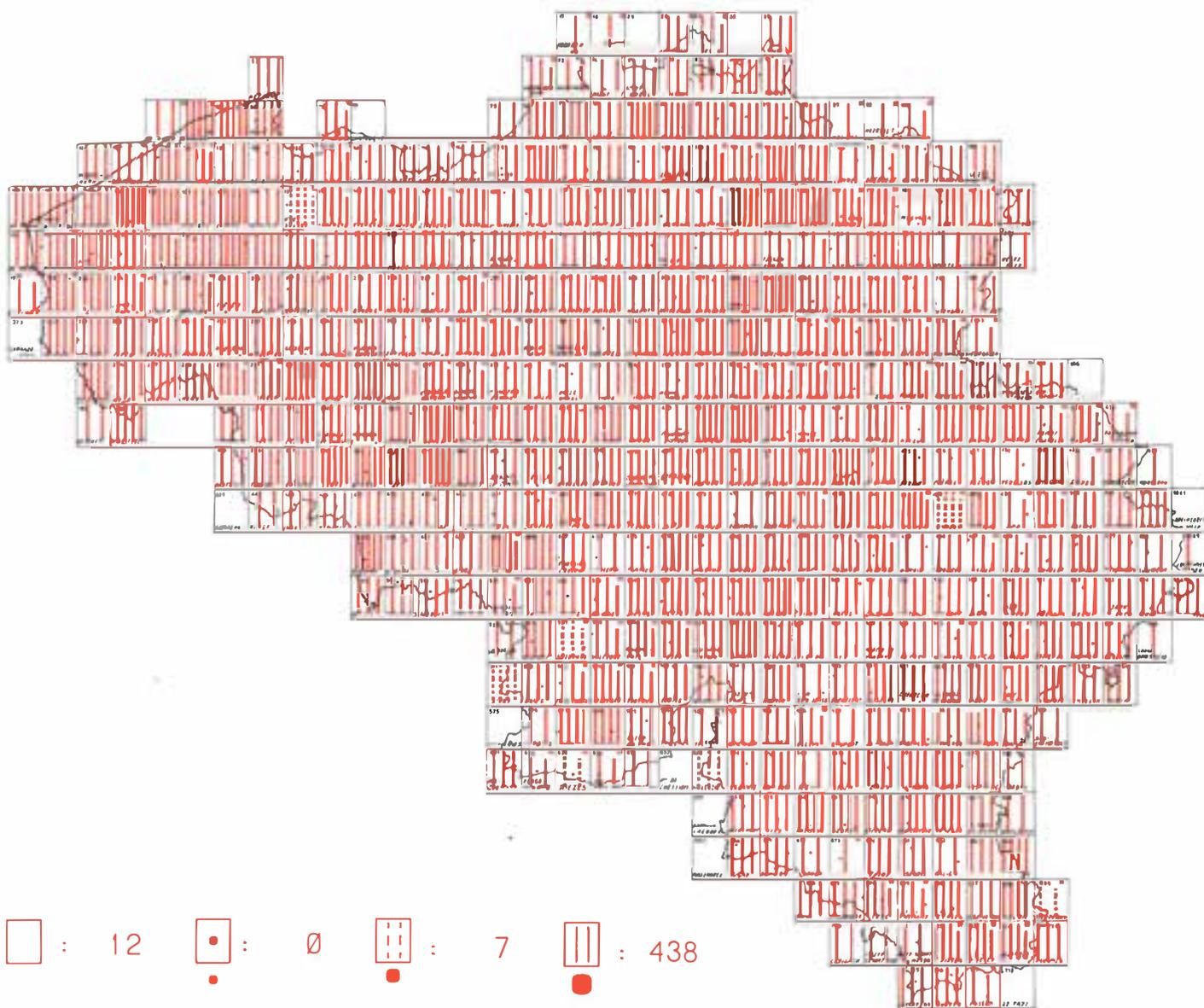
van Havre (1928) considère l'Alouette des champs comme un nicheur assez commun, bien que décroissant en assez bien d'endroits. Lippens et Wille (1972) estiment la population belge à environ 350000 couples et font aussi état d'une forte diminution, au cours des années précédant leur recherche. Par la méthode des moyennes, nous obtenons une estimation de 115000 couples, ce qui confirme la tendance régressive, laquelle semble encore se poursuivre. L'intensification de l'agriculture, l'emploi d'insecticides et d'herbicides, la progression de la culture du maïs, qui implique des travaux du sol et le semis en pleine période de reproduction de l'Alouette des champs, sont certainement des facteurs qui jouent un rôle dans cette régression. En outre, une influence directe sur la nourriture de l'espèce se marque tant en période de reproduction (insecticides) qu'en dehors de celle-ci (herbicides). Il est donc logique d'observer les densités les plus élevées dans les grands ensembles de prairies, où ces influences jouent moins.

## HABITAT

L'Alouette des champs est, à l'origine, un oiseau des steppes, ce qui explique sa dépendance vis-à-vis des espaces dégagés. Elle peut aussi bien se rencontrer sur les prairies (pâtures ou prés de fauche), les cultures, les bruyères, les schorres et les terrains portuaires exondés. Elle reste présente, mais en nombres plus réduits, dans les régions où les parcelles cultivées sont plus petites et la vue limitée par des haies, des bosquets, etc.

W. Roggeman\*

# ALAUDA ARVENSIS



□ : 12    □● : 0    □⋮ : 7    □|| : 438

□|| : 9    □||| : 44    □|||| : 155    □||||| : 203    □|||||| : 33    □||||||| : 1

# Hirondelle de rivage, *Riparia riparia*

## DISTRIBUTION

L'installation de l'Hirondelle de rivage est régie par l'existence de falaises friables dans lesquelles elle puisse creuser ses galeries de nidification. Les milieux les plus utilisés sont des sablières et des berges de canaux ou de cours d'eau. Leur répartition détermine celle de cette hirondelle qui s'avère surtout répandue au nord du sillon Sambre-et-Meuse, et plus particulièrement dans les provinces d'Anvers et de Brabant. Le lien avec les berges de rivières ressort particulièrement dans la vallée de l'Ourthe.

## ABONDANCE

La population totale est estimée par la méthode des moyennes à environ 9000 couples. La majorité d'entre eux se répartissent, au moment de l'enquête, dans les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Brabant. L'effectif de Haute-Belgique se situait alors autour de 1000 couples, celui de Flandre occidentale vers 700 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Bien que l'offre d'habitat de nidification ne soit pas le seul facteur limitant, elle détermine néanmoins l'évolution du statut. Au XIXe siècle, l'Hirondelle de rivage était pratiquement limitée aux berges de cours d'eau ; Fallon (1875) la trouvait ponctuellement dans des argilières. Au cours du XXe siècle, sa distribution s'est élargie en Moyenne et Basse-Belgique où elle était précédemment rare (van Havre, 1928) ; une extension récente est en outre apparente en Flandre occidentale et Hainaut. Cette progression est entièrement due à la création d'habitats de nidification artificiels et, en premier lieu, au développement considérable des sablières. La population brabançonne, par exemple, qui comptait environ 2600 couples en 1980 (de Wavrin, 1980), est inféodée à ces carrières et à la persistance de leur activité, car les talus non rafraîchis sont souvent rapidement abandonnés. En revanche, la présence dans les berges abruptes des rivières, est de plus en plus hypothéquée par des travaux de rectification. Plusieurs recensements régionaux ont été réalisés depuis quinze ans : de l'ordre de 5000 couples dans les deux Flandres en 1968 (Kuyken et Roggeman, 1969), environ 4000 couples dans la moitié méridionale du pays en 1972-73 (Billen et Tricot, 1977), 2600 couples en Brabant en 1980 contre 1550 en 1972-73 (de Wavrin, 1980). De leur côté, Lippens et Wille (1972) situaient la population belge vers 15000 couples. La comparaison de ces résultats avec ceux de l'atlas suggère, malgré les différences méthodologiques, une diminution au moment de cette enquête. Cette supposition est renforcée par la baisse effectivement observée à ce moment dans d'autres pays, en coïncidence avec des sécheresses accentuées au Sahel entre 1968 et 1974. Une nouvelle chute des effectifs en 1984 (e.a. diminution de près de la moitié par rapport à 1983 en Lorraine - Pierre, 1985) semble liée à de nouvelles sécheresses dans l'aire d'hivernage.

## HABITAT

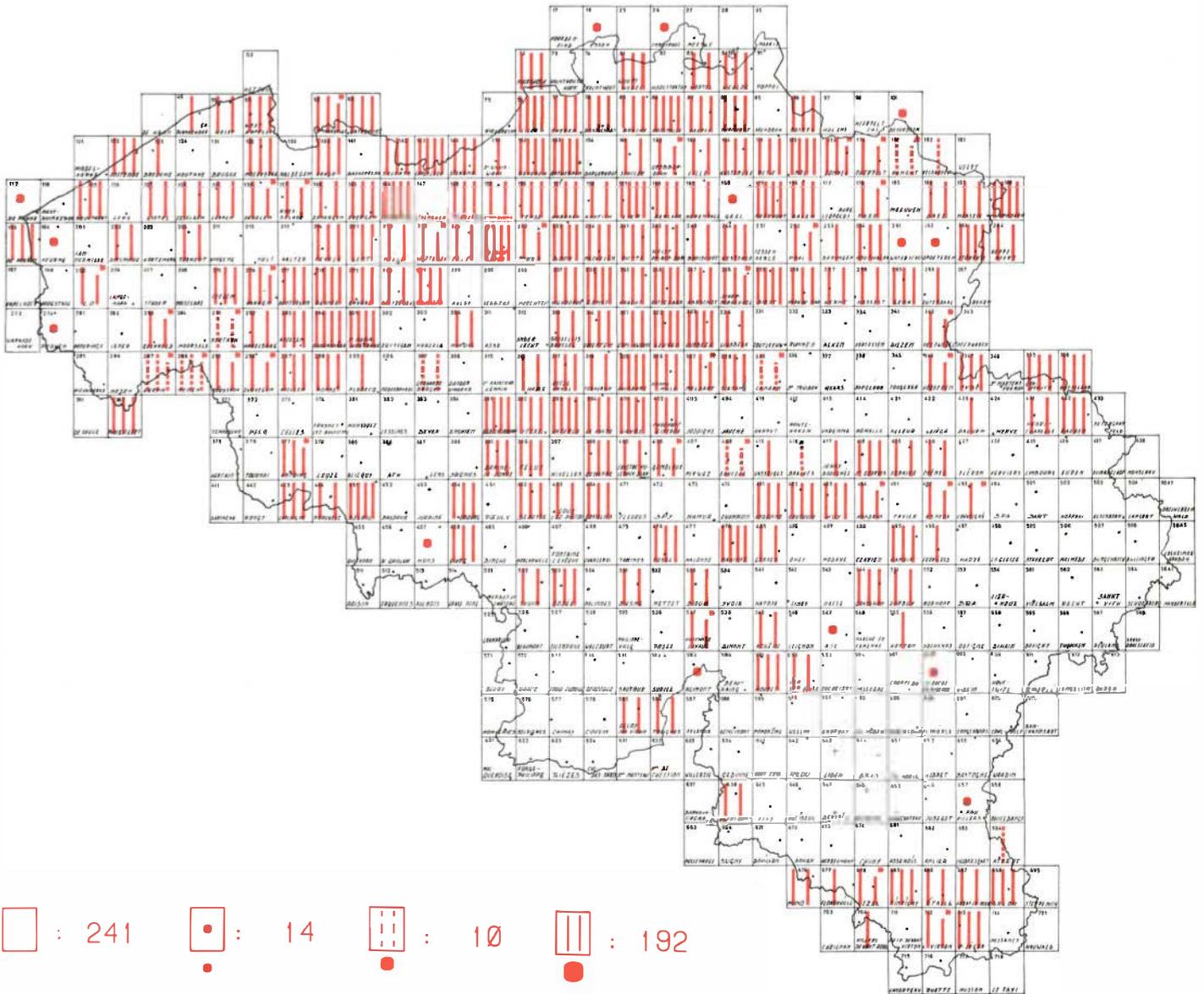
L'Hirondelle de rivage creuse ses terriers dans les talus abrupts de terre ou de roche meuble, surtout des sables et limons. Ses habitats traditionnels sont les berges érodées des cours d'eau qui, maintenant, n'hébergent plus qu'une petite minorité des nicheurs. Très éclectiques, ceux-ci se sont adaptés à divers milieux anthropiques : sablières, argilières, marnières, talus de digues, berges de canaux, ballast de chemin de fer, tranchées fraîches dans les chantiers et même dans les terrils, exceptionnellement interstices de maçonnerie et souches retournées. La proximité de zones humides n'est pas indispensable (des colonies se trouvent fréquemment à distance de tout point d'eau).

## BIBLIOGRAPHIE

Billen, G. et J. Tricot. 1977. Recensement des Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*) dans la partie sud de la Belgique en 1972 et 1973. Aves 14 : 101-113.  
de Wavrin, H. 1980. Recensement des Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*) dans le Brabant en 1972/1973 et 1980. Aves 17 : 72-86.  
Kuyken, E. et W. Roggeman. 1969. Broedkolonies van oeverzwaluwen (*Riparia riparia*) in 1968. Wielewaal 35 : 136-141.  
Pierre, P. 1985. Evolution récente du statut de l'Hirondelle de rivage en Lorraine belge. Aves 22 : 107-115.

J.-P. Jacob

# RIPARIA RIPARIA



□ : 241    □● : 14    □|| : 10    □||| : 192

□| : 17    □|| : 72    □||| : 86    □||| : 27

# Hirondelle de cheminée, *Hirundo rustica*

## DISTRIBUTION

Si l'on excepte quelques rares rectangles frontaliers entièrement forestiers, la nidification de l'Hirondelle de cheminée est signalée partout en Belgique.

## ABONDANCE

Les densités les plus élevées se rencontrent en Campine anversoise, dans le Hageland, en Hesbaye et en Thudinie. Les rectangles hébergeant de 25 à 125, de 125 à 625 et de 625 à 3000 couples alternent dans les Flandres, témoignant de l'hétérogénéité des paysages. Dans tout le sud du pays, la classe de densité située entre 125 et 625 couples par rectangle prédomine largement. Dans les rectangles fortement boisés, la densité chute au-dessous des 125 couples par rectangle. Pour l'ensemble de l'Ardenne, la densité avoisine trois couples par km<sup>2</sup>. La population belge peut être estimée à 125000 couples environ.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les populations d'Hirondelles de cheminée jouissent d'une stabilité remarquable. Ceci est très probablement dû à l'existence d'une réserve de nicheurs qui joue le rôle de tampon lors de mortalités accidentelles massives. Par exemple en 1974, des conditions atmosphériques très défavorables ont régné sur nos régions, empêchant les oiseaux d'émigrer ; ceci n'eut guère de conséquences sur les effectifs nicheurs, comme en témoignent les suivis de densités sur certains rectangles. A long terme, les diverses études de dynamique de population de cette espèce (voir Hemery *et al.*, 1977) n'ont pu mettre en évidence une quelconque évolution significative des effectifs. En Belgique, le chiffre cité par Lippens et Wille (1972), 200000 couples, est du même ordre de grandeur que celui avancé ici. Toutefois, la diminution du nombre des petites exploitations agricoles, phénomène assez général dans le pays, a sans doute un impact sur les populations (ne fut-ce que par la modification de la structure spatiale), mais il est, dans l'état actuel de nos connaissances, malaisé d'en préciser le rôle dans l'évolution des populations.

## HABITAT

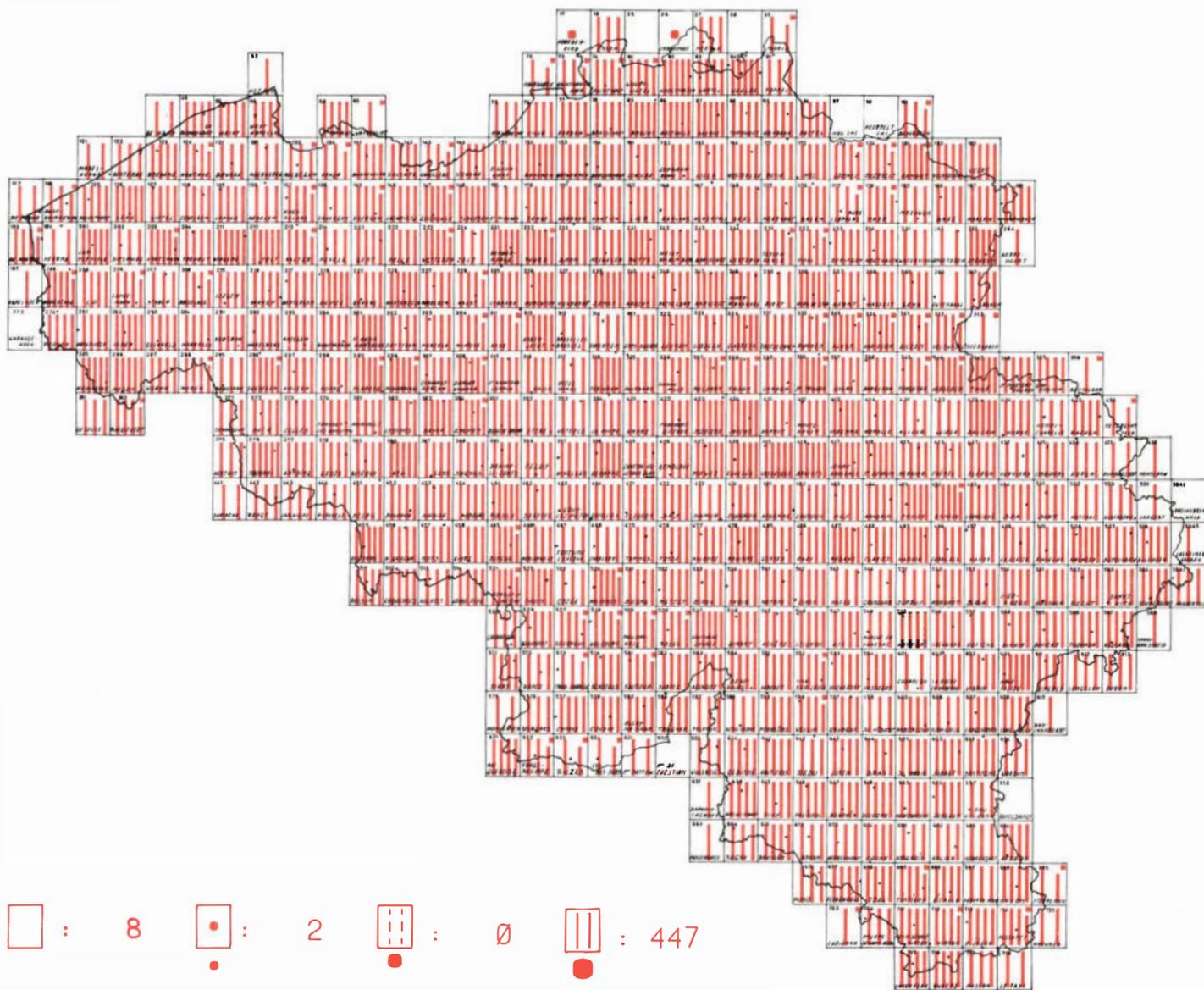
L'espèce marque une prédilection pour les locaux occupés, temporairement ou en permanence, par du bétail (porcheries, étables, écuries, bergeries). Tout local constamment ouvert peut toutefois servir de site de nidification. La qualité de l'environnement doit jouer un rôle dans le processus d'installation des oiseaux ; la présence à proximité du nid de zones de chasse abritées (lisières forestières par exemple), qui sont utilisées par temps de pluie, est un facteur important. Il n'existe toutefois aucune corrélation entre les composantes élémentaires du paysage (rivières, marais, forêts, étangs,...) et la densité de couples nicheurs. Les nidifications extérieures, sur tout type de support, ne sont pas rares (1 % des cas environ en Brabant wallon).

## BIBLIOGRAPHIE

Hemery, G., P. Nicolau-Guillaumet et J.-C. Thibault. 1977. Introduction à l'étude de la dynamique des populations françaises d'hirondelles de cheminée (*Hirundo rustica*). Paris. C.R.B.P.O. - Publication interne P.N.R.O. 04/77.

C. Vansteenwegen

# HIRUNDO RUSTICA



| : 14   
 || : 19   
 ||| : 79   
 |||| : 261   
 ||||| : 74

# Hirondelle de fenêtre, *Delichon urbica*

## DISTRIBUTION

L'espèce niche partout en Belgique.

## ABONDANCE

Les estimations les plus fréquentes correspondent aux classes d'abondance allant de 26 à 125 et de 125 à 625 couples. Des densités supérieures (625 à 3000 couples) furent surtout avancées en Hesbaye, en Condroz et sur quelques rectangles du Tournaisis et d'Ardenne. Globalement, l'espèce semble moins fréquente dans les provinces flamandes et en Lorraine qu'ailleurs dans le pays. La présence en plus grands nombres de l'Hirondelle de fenêtre dans des régions aux sols lourds (Hesbaye, Condroz) peut certainement s'expliquer en partie par l'existence de matériaux de construction adéquats, de sites de nidification en suffisance (entre autres de grandes fermes) et de bonnes possibilités d'alimentation (zones cultivées ou vertes). Par ailleurs, les rectangles les plus boisés, comme en Ardenne, hébergent en moyenne davantage de couples que les rectangles poldériens, sans nul doute en raison d'une offre alimentaire plus riche.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Il est clair que l'Hirondelle de fenêtre a toujours été un nicheur nombreux à très nombreux dans notre pays. Dans des régions telles que la Lorraine, Van Beneden (1943) la citait même comme étant plus abondante que l'Hirondelle de cheminée (*Hirundo rustica*), ce qui n'était toutefois plus le cas en 1984 (Jacob, 1985). Par ailleurs, l'espèce est certainement sujette à de fortes fluctuations d'abondance. Ce fait explique aussi la relative différence entre les nombres estimés par Lippens et Wille (1972), sur base de comptages réalisés entre 1961 et 1968 (34000), et notre estimation (1973-1977) de 100000 couples nicheurs. Pour un certain nombre de sites de la région bruxelloise, Walravens et Langhendries (1985) donnent, en effet, une progression de 51%, d'après des dénombrements de nids intacts. Les évaluations produites en vue de cet atlas correspondent donc certainement à une population maximale de l'Hirondelle de fenêtre. Depuis, nous assistons à une diminution continue qui, dans l'étude précitée, est estimée à 61% entre 1978 et 1982 pour la région bruxelloise. Depuis 1982, cette tendance négative se poursuit (J.-P. Jacob, com. pers.).

## HABITAT

Autour de grandes fermes isolées, dans les villages de plaine, mais aussi dans les grandes villes (quoique alors en plus petites colonies) et agglomérations. Parfois sous des ponts. Les colonies se trouvent le plus souvent à l'intérieur des bâtiments ou sous des porches. Principalement en Hesbaye, mais également ailleurs en Wallonie (Gée et Jacob, 1985) et en Brabant flamand (obs. pers.), on observe régulièrement de grandes colonies dans les étables, éventuellement en concurrence avec l'Hirondelle de cheminée.

## BIBLIOGRAPHIE

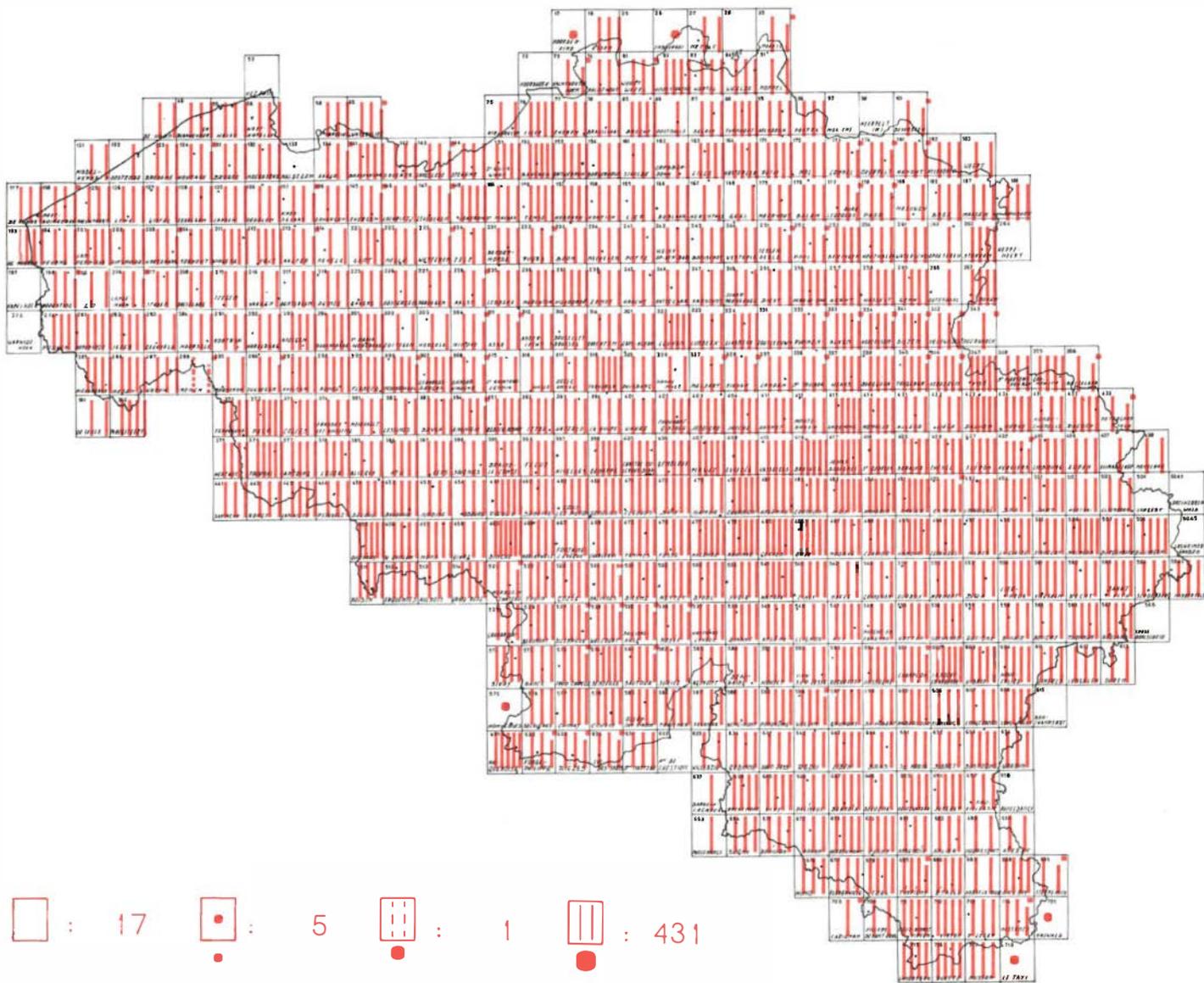
Jacob, J.-P. 1985. A propos de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) en Gaume. Aves 22 : 46.

Jacob, J.-P. et Gée. 1985. A propos de la nidification de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) à l'intérieur des bâtiments. Aves 22 : 46-49.

Walravens, M. et R. Langhendries. 1985. Nidification de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) dans le sud et l'est de la région bruxelloise. Aves 22 : 3-34.

W. Roggeman\*

# DEL ICHON URBICA



: 17   
 • : 5   
 ⋮ : 1   
 || : 431

|| : 9   
 ||| : 33   
 |||| : 193   
 ||||| : 169   
 |||||| : 28   
 ||||||| : 1

## Pipit rousseline, *Anthus campestris*

### DISTRIBUTION

Campine limbourgeoise, dans la région du complexe des camps militaires de Bourg-Léopold-Hechtel et près de Tessenderloo : Campine anversoise (camp de Brasschaat) où la nidification n'a pas été prouvée.

### ABONDANCE

Aucun rectangle n'abrite plus de cinq couples. La population totale en 1973-1977 est de l'ordre de 15 à 20 couples.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Cette espèce connaît depuis au moins le début du siècle un déclin catastrophique (De Bont, 1941), lié à la disparition des « incultes », actuellement très accélérée. En 1953, la seule bruyère de Lommel (Limbourg) abritait 100 couples (Henderickx, 1955). En 1970, Lippens et Wille (1972) évaluent la population belge à 150 couples occupant le nord de la province d'Anvers et une grande partie du Limbourg. Une partie de leur information n'est toutefois peut-être déjà plus d'actualité, puisqu'en 1973-1977, les chercheurs de l'atlas ne trouvent plus qu'environ 15 à 20 couples, seul le camp de Brasschaat restant fréquenté mais sans qu'il y ait certitude de nidification en province d'Anvers. Depuis 1977, l'espèce a disparu de la province d'Anvers et de la région de Tessenderloo, et ne subsiste que dans la région de Bourg-Léopold (Geuens, 1983 ; R. Arnhem, com. pers.) où les effectifs ne seraient plus que de cinq couples environ (Maes *et al.*, 1985). Au siècle passé, l'espèce nichait aussi en Ardenne (Selys-Longchamps, 1842) ; trois cas de nidification ont encore été enregistrés en Haute-Belgique au cours de ce siècle (Ledant *et al.*, 1983).

### HABITAT

Landes et bruyères, là où existent des plages sableuses dénudées ou des zones incendiées. Dunes intérieures.

### BIBLIOGRAPHIE

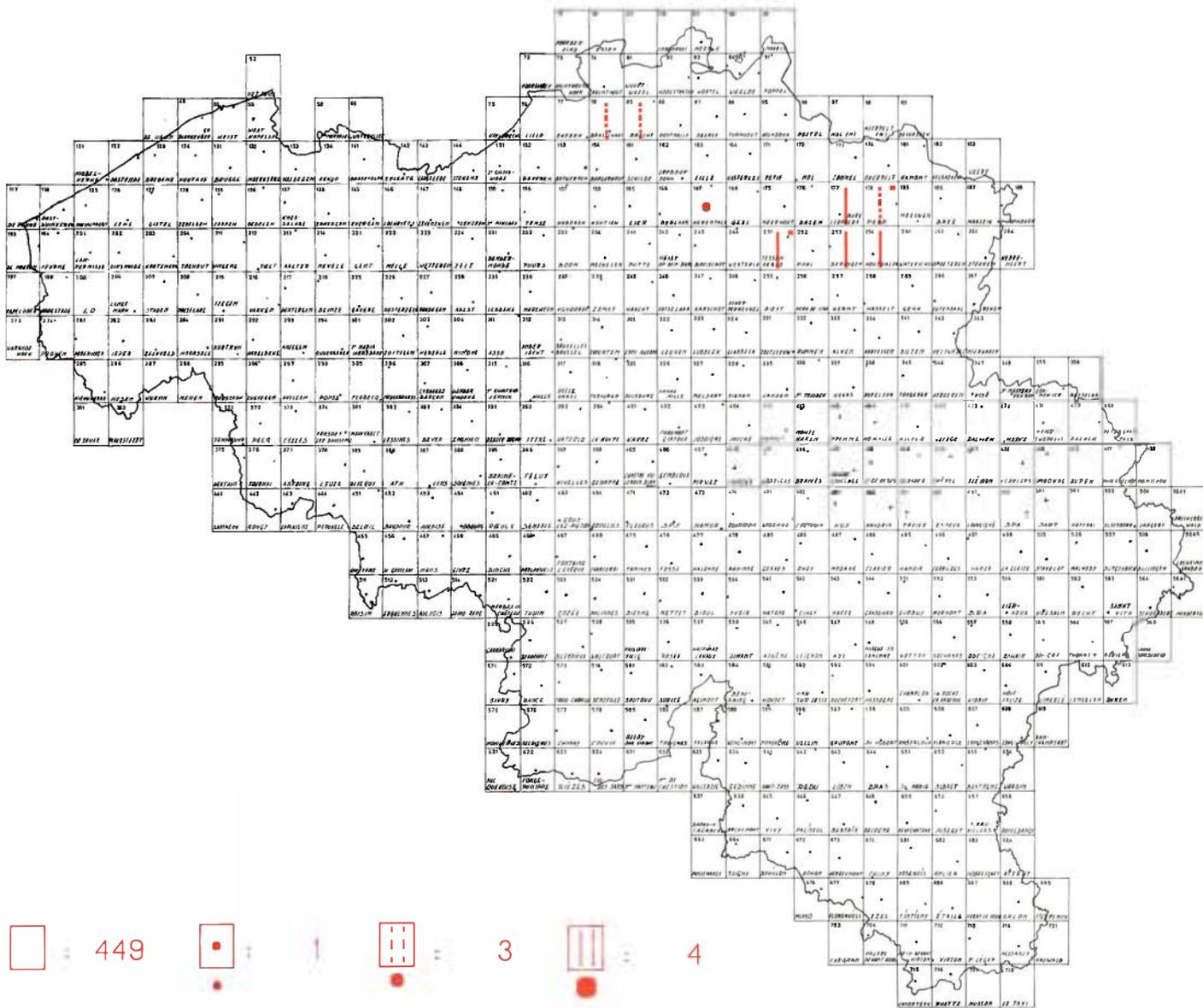
De Bont, A. 1941. *Anthus c. campestris* - Pipit rousseline. Gerfaut 31 : 63.

Geuens, A. 1983. *in* Bedreigde planten en dieren in Vlaanderen, éd. De Wielewaal.

Henderickx, J. 1955. *Anthus campestris*. Gerfaut 45 : 73-76.

P. Devillers

# ANTHUS CAMPESTRIS



# Pipit des arbres, *Anthus trivialis*

## DISTRIBUTION

Largeement distribuée dans notre pays, l'espèce était présente dans 83 % des rectangles. Son aire de répartition est quasiment continue au sud du sillon Sambre-et-Meuse ; l'espèce manque par contre en Hesbaye orientale, dans une partie du Tournaisis, dans certains rectangles à l'ouest de Bruxelles (Pajottenland) et surtout en Flandre occidentale où elle s'avère la moins commune. Ces régions n'offrent le plus souvent qu'un milieu de rase campagne impropre à la reproduction du Pipit des arbres ; certains vides peuvent cependant s'expliquer par un manque de prospection.

## ABONDANCE

Les densités les plus élevées (au-delà de 125 couples par rectangle) s'observent presque exclusivement en Famenne, en Calestienne, en Ardenne et en Lorraine belge. Dans ces régions, il est rare que l'on descende au-dessous de 125 couples par rectangle. Dans le Condroz, en Campine, ainsi que dans les provinces de Brabant et de Hainaut, les densités entre six et 125 couples par rectangle sont les plus fréquentes, alors que dans les deux Flandres la densité allant de six à 25 couples par 80 km<sup>2</sup> prédomine. Une densité inférieure à cinq couples est assez peu fréquente (Littoral, Hesbaye) ; la présence d'un site adéquat suffit en effet souvent à attirer plus de cinq couples. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 27000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

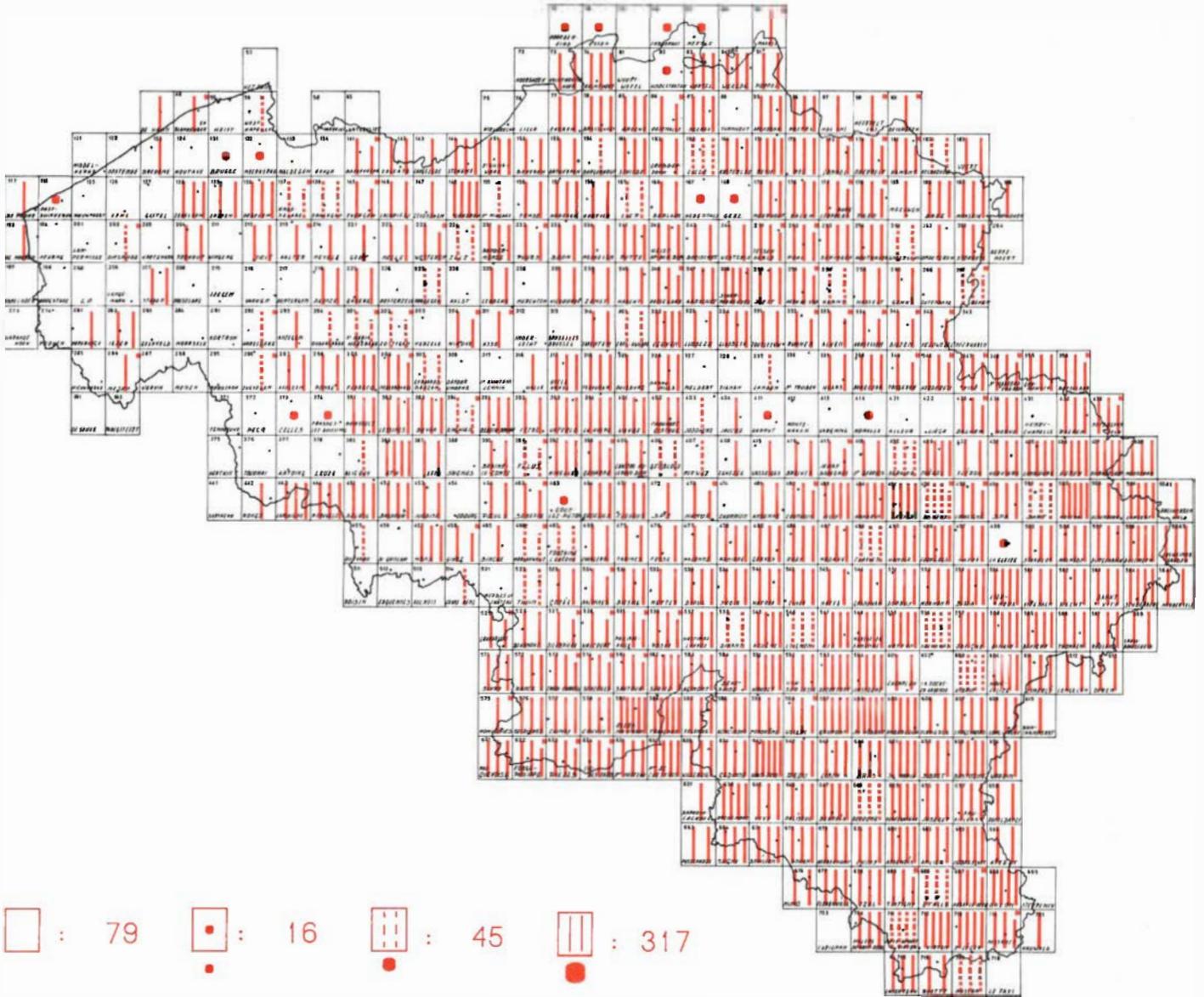
van Havre (1928) et Verheyen (1947) considéraient le Pipit des arbres comme un nicheur commun et régulièrement distribué. La seule estimation antérieure à celle de l'atlas est donnée par Lippens et Wille (1972), 30000 couples, ce qui laisse supposer que l'espèce n'a pas subi depuis lors une forte variation de ses effectifs. La répartition des densités est également restée grosso modo la même. Aux Pays-Bas par contre, on constate une diminution régulière suite à la régression des taillis et bruyères, quoique l'assèchement de ces dernières lui soit d'abord favorable (Teixeira, 1979). Pareil phénomène a pu se produire chez nous, particulièrement en Campine. Par ailleurs, les nouvelles plantations de conifères (Campine, Haute-Belgique) fournissent un milieu propice pendant les premières années.

## HABITAT

L'association d'espaces dégagés à haute végétation herbacée et de quelques arbres espacés, en proportions variables, représente son biotope typique. Les arbres, même s'ils sont de faible hauteur, sont indispensables en tant que postes de chant et de guet. Les surfaces herbeuses et les plages de sol découvert constituent son terrain de chasse et de nidification. Le Pipit des arbres apprécie une certaine diversité du milieu ; il s'avère le plus abondant dans les régions où alternent les bocages, bois et bruyères. Il fréquente les lisières, les clairières, les coupes à blanc et les éclaircies, même de faible superficie, dans tous les types de forêts, ainsi que les friches, les taillis clairs, les jeunes plantations, les bouquets et rideaux d'arbres, les prés bordés de haies, les landes, les tourbières, les bruyères, certains parcs et vergers jouxtant des champs, prairies et jachères, et des talus herbeux comprenant au moins quelques grands buissons.

M. Peero

# ANTHUS TRIVIALIS



# Pipit farlouse, *Anthus pratensis*

## DISTRIBUTION

Tout le pays.

## ABONDANCE

Le Pipit farlouse atteint sa densité maximale (très généralement plus de 125 couples par rectangle, parfois plus de 625) dans les Polders. Les densités de 125 à 625 couples par rectangle se rencontrent sinon surtout au nord du sillon Sambre-et-Meuse (plateau campinois, système orographique du Rupel, vallée de l'Escaut), à l'est du Condroz, dans le Pays de Herve et dans les Hautes-Fagnes. L'espèce est légèrement moins commune dans le sud de la Belgique. Les densités de six à 25 et de 26 à 125 couples par rectangle sont les plus nombreuses, comme d'ailleurs pour le pays en moyenne. Le nombre total de couples est estimé à 35000 par la méthode des moyennes.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

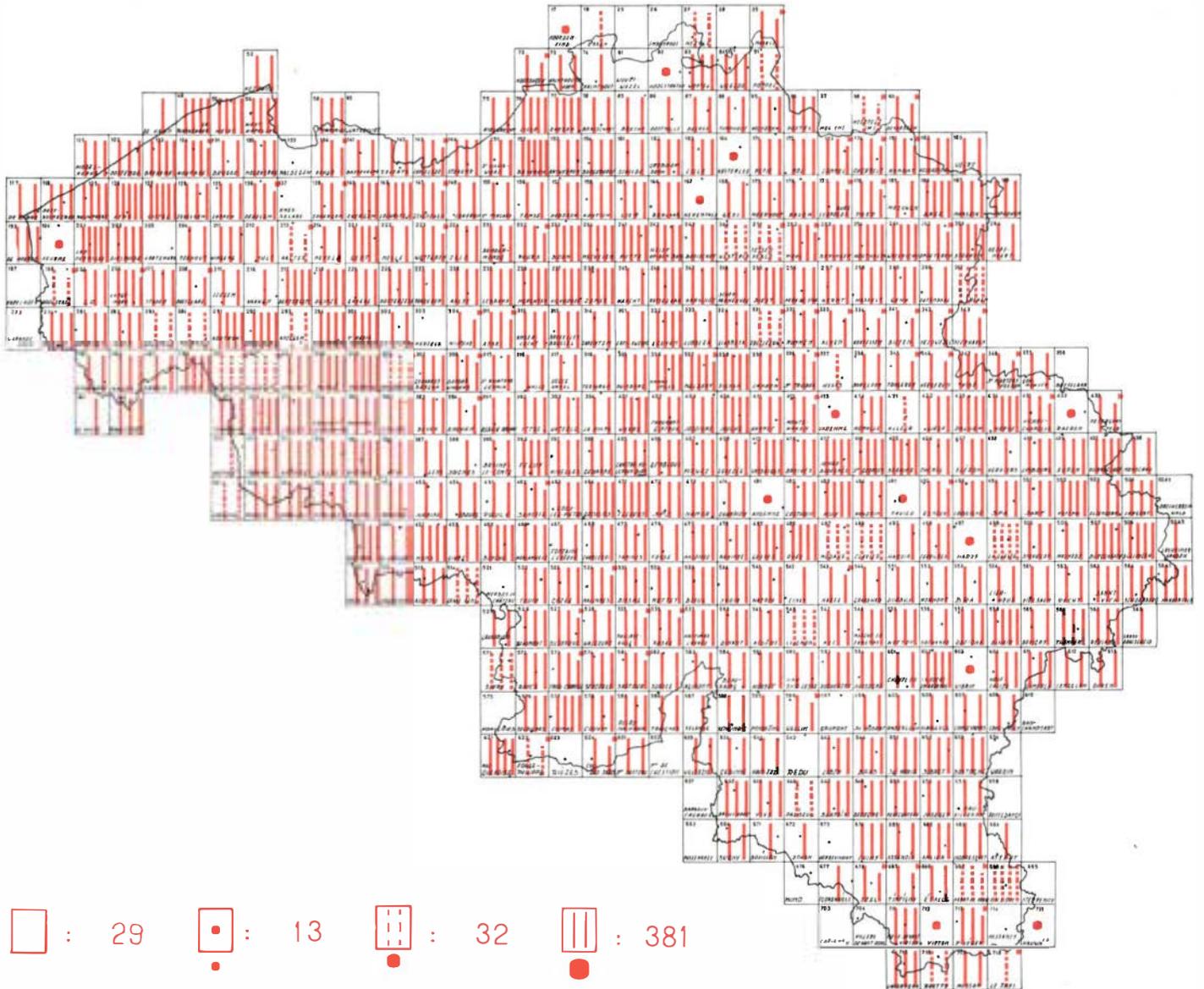
Dans la première moitié du XIXe siècle, l'espèce, probablement nouvellement installée, ne nichait que dans les Polders (Selys-Longchamps, 1842). Son aire de dispersion s'est ensuite étendue et van Havre (1928) le connaît des bruyères de Campine, d'Ardenne et des Hautes-Fagnes, des polders et des prairies basses le long des cours d'eau. Son adaptation aux prairies amendées et engraisées, similaire à celle réalisée plus récemment par plusieurs limicoles aux Pays-Bas, puis aux champs, aux terrils, lui a permis de sortir de ces milieux devenus économiquement marginaux et en voie de raréfaction rapide, et d'occuper la plus grande partie de la Basse et de la Moyenne-Belgique, tout en conservant les plus fortes densités dans des régions de première implantation : Polders, Campine, Hautes-Fagnes, bassins de l'Escaut et du Rupel. Une augmentation sensible et la pénétration dans les champs sont notées par Verheyen (1947) et Dupond (1950). Entre la période de référence de Lippens et Wille (1972) et celle de l'atlas, aucune nouvelle progression n'a été enregistrée comme l'indiquent les estimations respectives de 30000 et 35000 couples.

## HABITAT

En Basse et Moyenne-Belgique et en Lorraine, à peu près tous les types de prairies, les landes, les friches, certains champs, avec une préférence marquée pour les prairies humides poldériennes et les bruyères. En Ardenne, il est limité à des milieux beaucoup moins artificiels, bruyères d'une part, prairies de fauche semi-naturelles de têtes de vallée d'autre part.

M. Peero et P. Devillers

# ANTHUS PRATENSIS



□ : 29    ◻• : 13    ◻|| : 32    ◻||| : 381

◻| : 20    ◻|| : 121    ◻||| : 196    ◻|||| : 72    ◻||||| : 4

# Bergeronnette printanière, *Motacilla flava*

## DISTRIBUTION

Toute la Moyenne et Haute-Belgique sauf les régions de forte densité d'habitat et de cultures maraîchères de l'est de la Flandre occidentale et de l'ouest du Brabant et une partie de la Campine anversoise ; en Haute-Belgique, limitée à l'Ardenne orientale, au Condroz occidental, à quelques régions de Fagne-Famenne et de Lorraine.

## ABONDANCE

Les plus fortes densités sont atteintes dans les Polders, dans les vallées de l'Escaut, de la Lys et de l'Yser, dans le système du Rupel, en Campine de Turnhout, dans l'extrême est du pays et dans la partie occidentale de la zone limoneuse.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La très forte diminution que subit actuellement l'espèce est illustrée par la différence entre l'estimation de Lippens et Wille (1972), 19000 couples, et le chiffre obtenu par la méthode des moyennes pour la période de référence de l'atlas, 6100 couples. Une diminution avait été observée dès le milieu du siècle (Van Beneden, 1952 ; Noulard et Carolus, 1960 ; Loison et Godin, 1976) mais elle s'est accentuée considérablement dans les années 70, notamment sous l'effet d'une baisse des nappes aquifères et de l'emploi d'herbicides (Herroelen et De Fraigne, 1975 ; Herroelen, 1983 ; Ledant *et al.*, 1983).

## HABITAT

En Basse et Moyenne-Belgique, l'espèce occupe préférentiellement des prairies humides, même engraisées, au voisinage de l'eau (rivières, canaux, étangs, marais) ; elle niche aussi dans des champs étendus, notamment de pommes de terre, dans des bruyères, des pannes de dunes ainsi que sur des terrains industriels avec un faible couvert végétal. En Ardenne par contre, c'est avec le Traquet tarier (*Saxicola rubetra*), l'oiseau le plus caractéristique des prairies de fauche humides semi-naturelles.

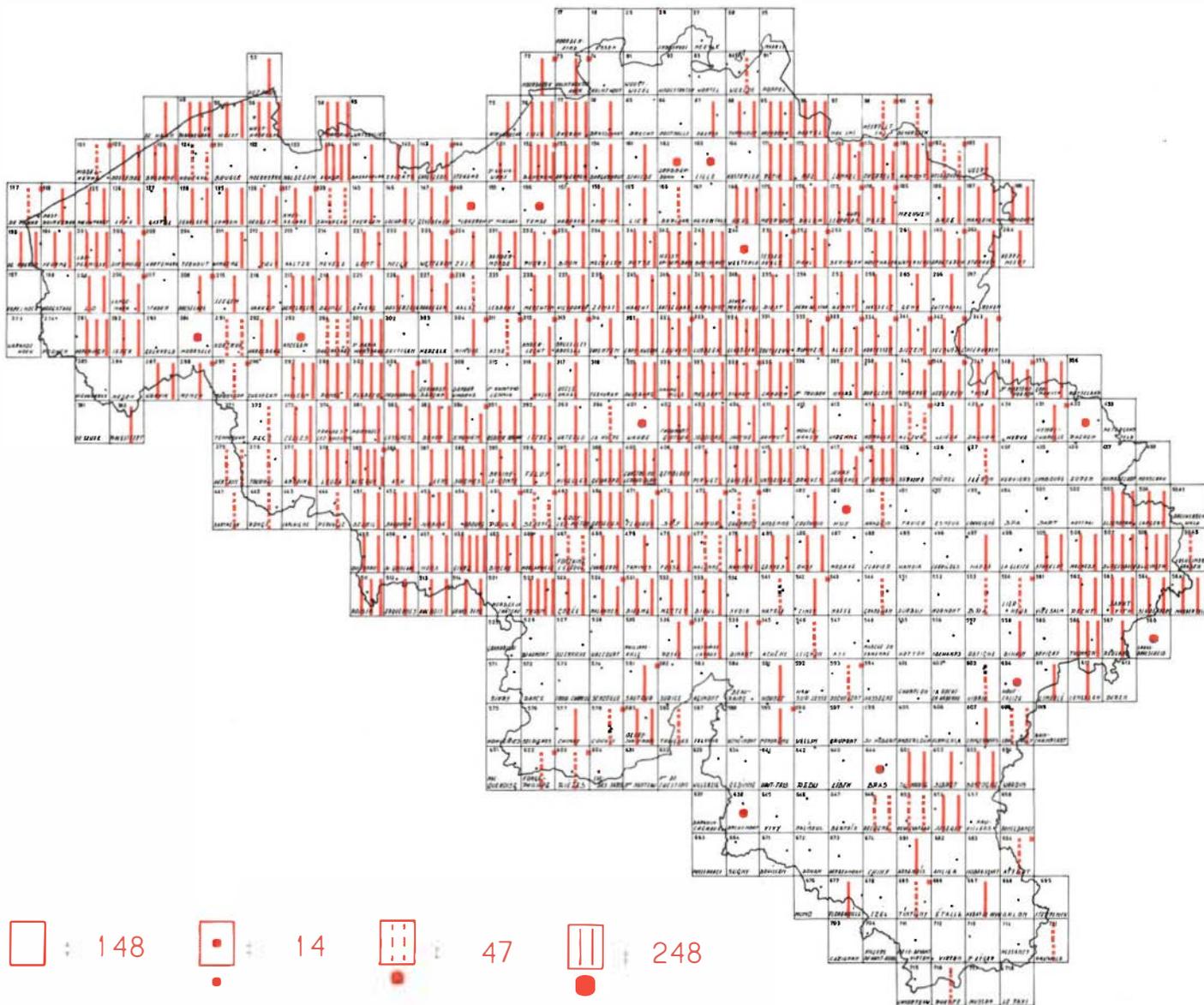
## BIBLIOGRAPHIE.

Herroelen, P. 1983. *in* Bedreigde planten en dieren in Vlaanderen, éd. De Wielewaal.

Noulard, L. et J. Carolus. 1960. Brève communication. *Motacilla flava flava* L. Gerfaut 50 : 310.

P. Devillers et P. Herroelen

# MOTACILLA FLAVA



□ : 148

■ (with a central dot) : 14

▤ (with vertical lines) : 47

▥ (with horizontal lines) : 248

▧ (with vertical lines) : 93

▨ (with vertical lines) : 129

▩ (with vertical lines) : 68

▪ (with vertical lines) : 5

## Bergeronnette flavéole, *Motacilla (lutea) flavissima*

### DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Pendant la période de référence de l'atlas, deux cas de nidification ont été notés en Flandre Orientale : Overmere en juin 1975 et Denderbelle en juin 1976 (Herroelen, 1978). A Overmere, le mâle était certainement *M.l. flavissima*, la femelle très probablement (obs. pers., com. pers). Les détails relatifs au cas de Denderbelle ne sont pas connus. En juin 1978, un couple mixte (mâle *M.l. flavissima* x femelle *Motacilla flava*) s'est reproduit à Ostende (R. François *in* Herroelen, 1980).

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

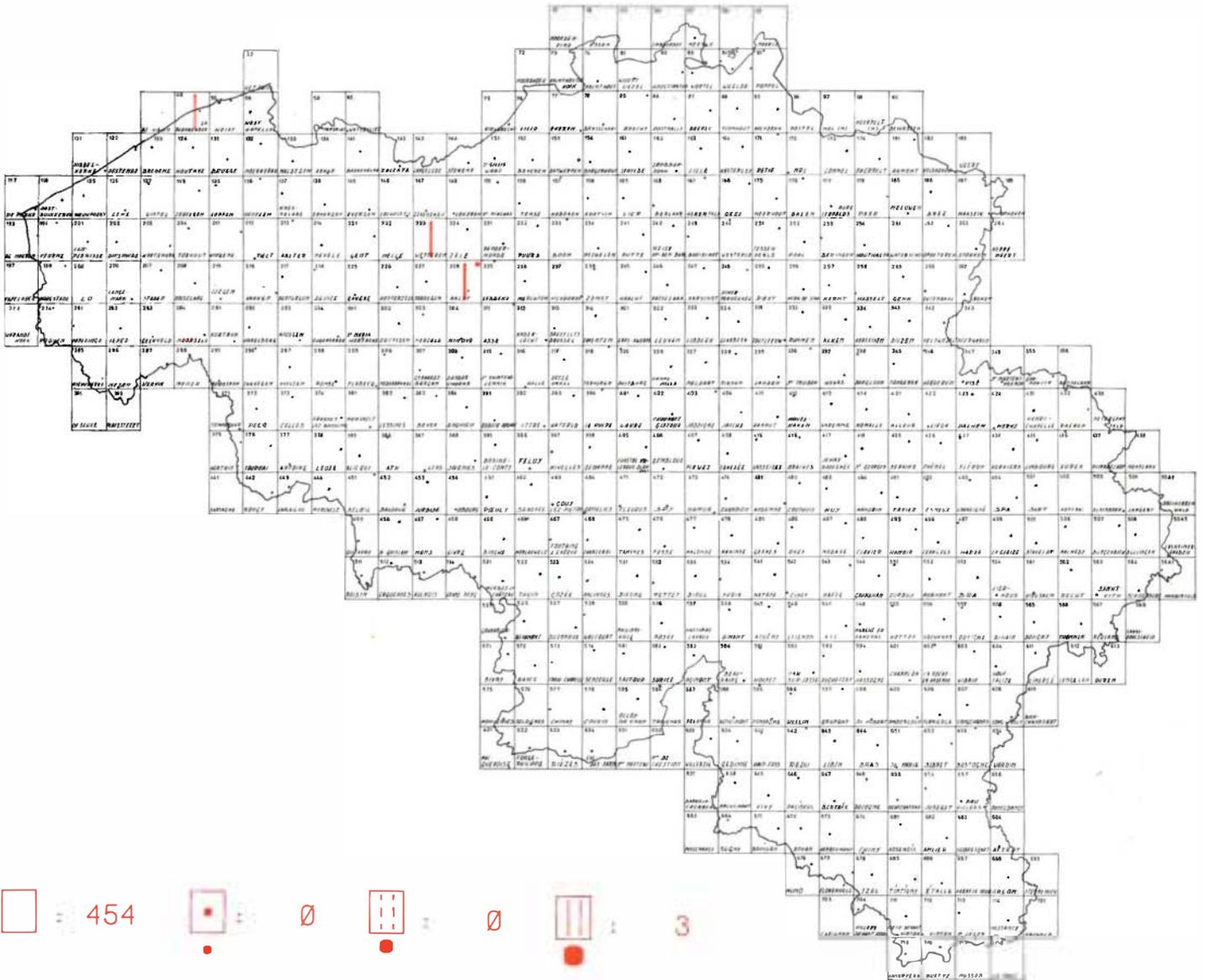
Des nidifications ont été observées à Nieuport en 1923 et 1952 (Avifaune de Belgique, 1967) ; une reproduction possible a été notée en juin 1967 à Zeebruges (Van Impe, 1970).

### HABITAT

Les deux cas de nidification de l'espèce réunis pendant la période de référence de l'atlas se situaient dans des prairies de fauche humides, fréquentées par plusieurs couples de Bergeronnettes printanières (*Motacilla flava*) et par le Traquet tarier, (*Saxicola rubetra*).

P. Devillers, W. Roggeman et P. Herroelen

# MOTACILLA LUTEA



454

0

0

3

3

# Bergeronnette des ruisseaux, *Motacilla cinerea*

## DISTRIBUTION

La Bergeronnette des ruisseaux se reproduit le long de la plupart des rivières de Haute-Belgique, même au bord des cours d'eau peu importants. Elle manque cependant sur une grande partie du cours de la Meuse. Au nord du sillon Sambre-et-Meuse, sa distribution est limitée par la raréfaction des cours d'eau favorables : région des Collines, localement dans le bassin de la Dendre, près d'étangs et de rivières sur les bas plateaux de Moyenne-Belgique ainsi que plus largement en Brabant. La nidification reste incertaine le long du Geer et en Hainaut occidental. A l'exception d'un petit centre de reproduction près d'Anvers, cette bergeronnette manque dans le nord et le nord-ouest du pays.

## ABONDANCE

La population totale est estimée par la méthode des moyennes à 2600 couples, localisés pour 80 % environ en Haute-Belgique. Ici, l'espèce est particulièrement bien représentée le long des principales rivières du bassin de l'Ourthe, de la Lesse, de la Semois ardennaise, du Bocq, du Hoyoux, de la Berwinne, de la Gueule et de l'Our. Elle l'est relativement moins le long de la Vesdre, sur le haut plateau fagnard, en Ardenne centrale, dans le sud-ouest du Luxembourg et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. La Meuse et la basse Sambre sont peu fréquentées. Plus au nord, la Bergeronnette des ruisseaux est assez bien représentée en Brabant (250 couples estimés), dans une moindre mesure au bord d'affluents de la Meuse et près de Renaix-Grammont. Seuls quelques couples se reproduisent ailleurs.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au siècle dernier, la Bergeronnette des ruisseaux n'était signalée qu'en Haute-Belgique (e.a. Selys-Longchamps, 1842). L'expansion apparente au XXe siècle en Belgique s'intègre dans le cadre plus vaste d'une progression dans les régions basses d'Europe nord-occidentale, avance notamment imputée au petit nombre d'hivers rigoureux (Yeatman, 1971 ; W.O. Fellenberg *in* Peitzmeier, 1979 ; Teixeira, 1979). En Belgique, van Havre le premier (1928) la mentionne en Brabant et à Wijnegem. Plus tard, Verheyen (1947) puis Dupond et Maus (1950) étendent son aire au Limbourg et au haut Escaut. La reproduction en Tournaisis reste néanmoins occasionnelle (Delmée, 1952). A cette époque, sa limite septentrionale passe par une ligne Tournai-Bruxelles-Diest, outre des nidifications occasionnelles dans le nord du Brabant et près d'Anvers (Nef, 1953). L'atlas indique pour sa part des modifications contradictoires de l'aire : extension dans le sud de la Flandre orientale et le nord du Brabant mais reproduction incertaine en Tournaisis, accidentelle en Campine et disparition en Basse-Meuse. Le maintien de l'espèce autour de Wijnegem est toutefois à relever. Lippens et Wille (1972) avancent une estimation totale de 1500 couples. La population nicheuse pourrait effectivement avoir été plus importante entre 1975 et 1977, grâce au bénéfice d'une longue série d'hivers doux. Localement, l'espèce est affectée par les pollutions, curages, canalisations et par l'enrésiment des berges.

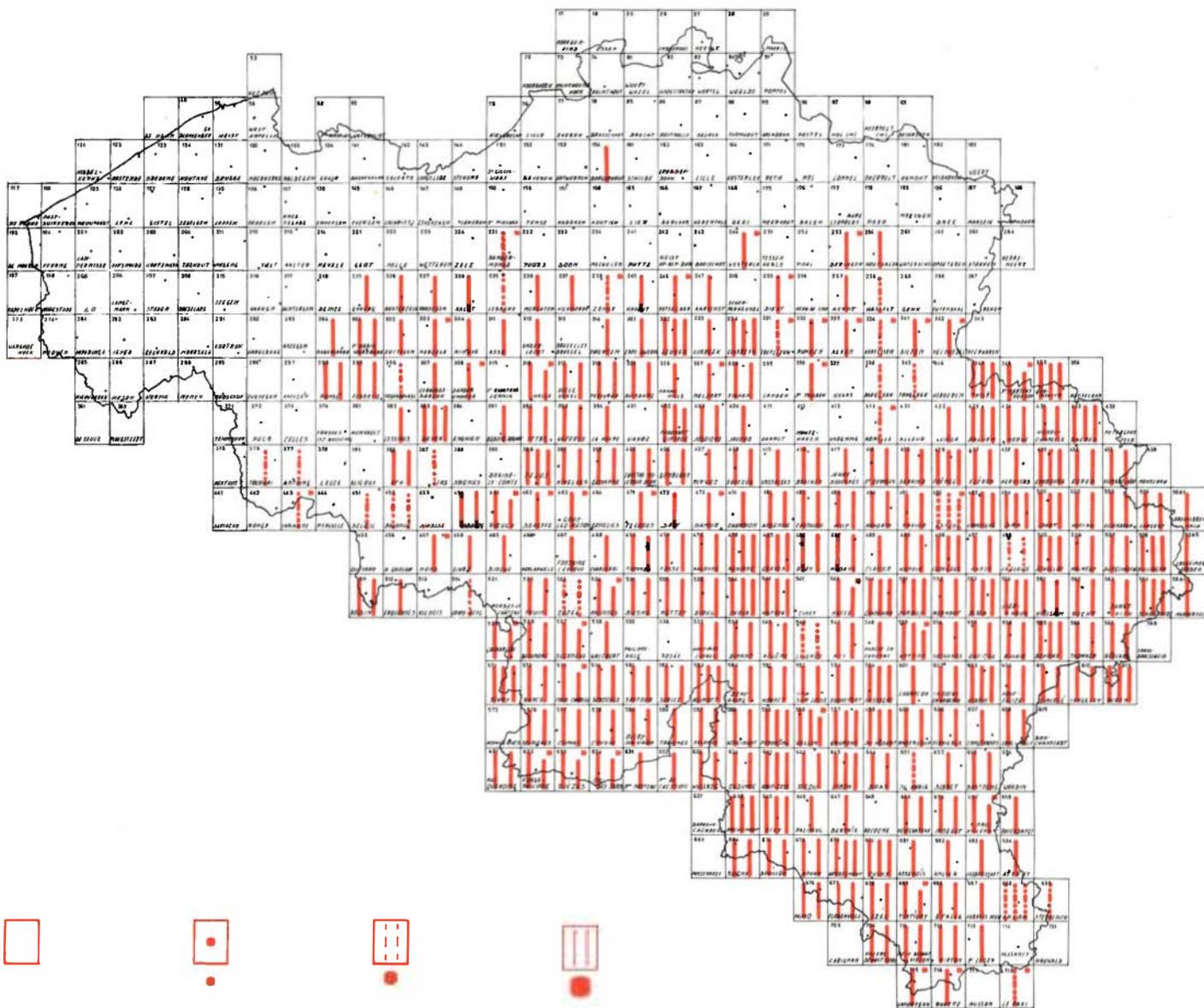
## HABITAT

En Haute-Belgique, cette bergeronnette niche le long de la plupart des rivières et des ruisseaux, même très petits, sauf dans certains secteurs plus pollués ou aux berges trop abruptes ou sensiblement remaniées. Elle préfère les secteurs comprenant de vieux ponts en pierre, des rochers, d'anciens moulins ou d'autres bâtiments riverains où elle puisse placer son nid. Une partie des couples s'installe au bord de pièces d'eau ou du moins les comprennent dans leur territoire. Dans les secteurs favorables, les densités sont élevées : trois couples par kilomètre de rivière près de Spa (Nef, 1953), 0,6 à 14,7 couples par 10 km lors d'un échantillonnage d'une vingtaine de rivières (de Liedekerke, 1980), 6,6 couples en moyenne par 10 km de rivière dans l'extrême est du pays (Wiesemes, 1977). Au nord du sillon Sambre-et-Meuse, ses exigences lui permettent encore de se reproduire au bord d'étangs ainsi que le long de cours d'eau plus lents et pollués (par exemple la Dyle, la Dendre, la Mehaigne, l'Orneau). L'espèce reste toutefois absente de la plupart des rivières lentes, canaux et plans d'eau du nord du pays.

## BIBLIOGRAPHIE

de Liedekerke, R. 1980. Recensement des Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) et Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) sur des rivières wallonnes en 1978 et 1979. Aves 17 : 57-71.  
Nef, L. 1953. Dispersion de la Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla c. cinerea* (Tunst.) en Belgique. Gerfaut 43 : 38-52.  
Peitzmeier, J. (éd.). 1979. Avifauna von Westfalen. Abh Landesmuseum für Naturkunde Münster 41 (heft 3-4).  
Wiesemes, H. 1977. Der Bestand von Wasserramsel (*Cinclus cinclus*) und Eisvogel (*Alcedo atthis*) im Flussbecken der Our (Erfassung März 1977). Natur und Umwelt 8, n° 4 : 14-16.

# MOTACILLA CINEREA



# Bergeronnette grise, *Motacilla alba*

## DISTRIBUTION

L'espèce niche dans l'ensemble du pays.

## ABONDANCE

Les densités les plus élevées (125 à 625 couples par rectangle) ont été principalement relevées au sud du sillon Sambre-et-Meuse (à l'exception de quelques zones fortement urbanisées ou de rectangles boisés de façon homogène), au Limbourg, en Campine anversoise et dans la région des Collines. Pour le reste, la catégorie allant de 26 à 125 couples est la plus fréquente, tandis que les effectifs tombent au-dessous de 25 couples par rectangle principalement dans les Polders, les agglomérations et les complexes fortement boisés. C'est surtout le long de la côte que l'espèce apparaît moins fréquente qu'ailleurs dans le pays.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

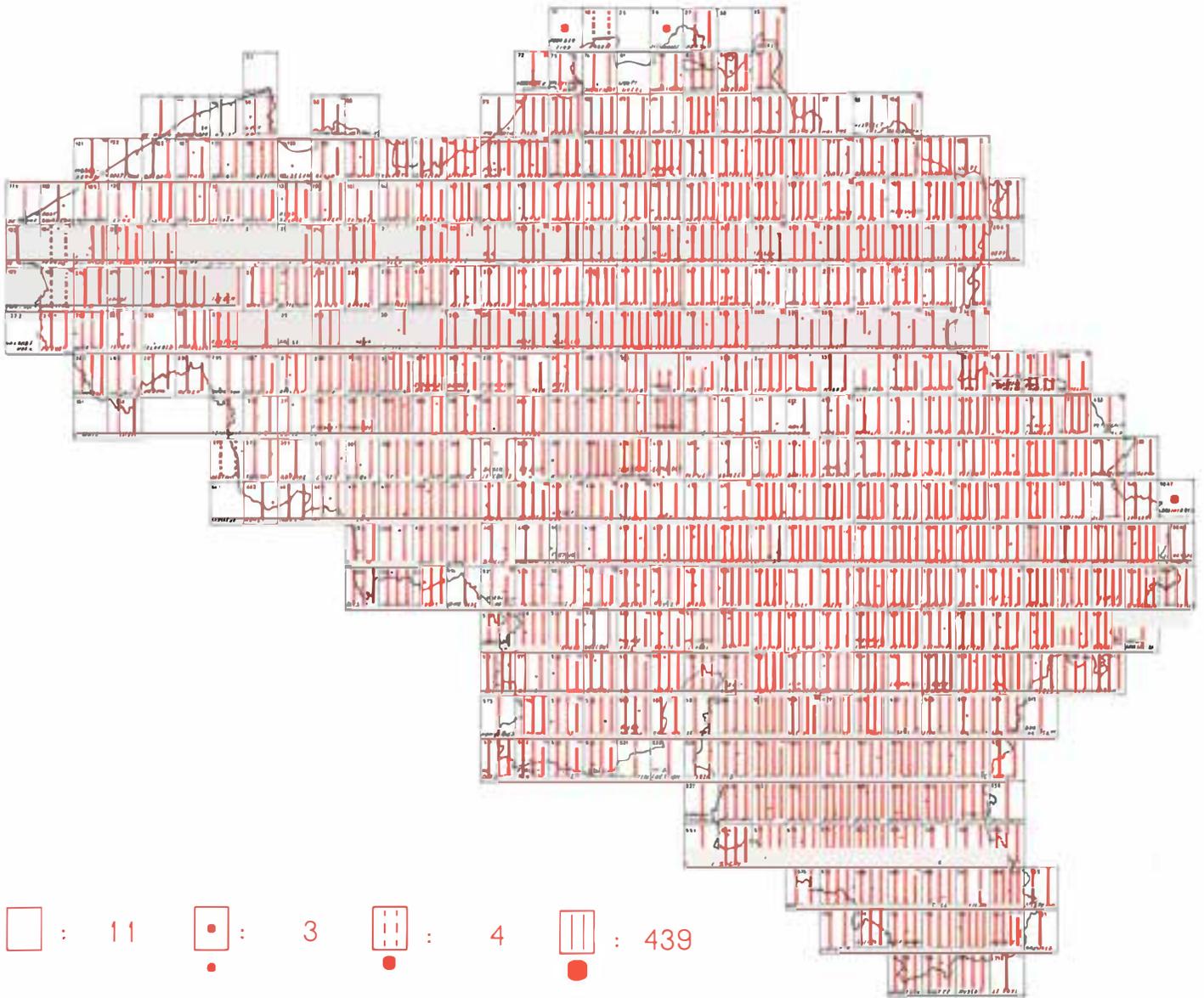
van Havre (1928) la disait commune et généralement distribuée dans toutes nos provinces. Nous ne disposons d'aucune donnée qui permette de conclure à d'importantes modifications du statut reproductif de cette espèce. On peut néanmoins penser que l'intensification de l'agriculture n'est certainement pas favorable en ce qui concerne la disponibilité de sites de nourrissage. Par ailleurs, l'espèce s'est assez bien adaptée à l'urbanisation croissante du milieu rural et l'on peut même encore la rencontrer en nombres raisonnables dans les faubourgs urbains. Grosso modo, il n'y a pas d'indications précises concernant une éventuelle diminution ou augmentation au cours des dernières décennies. Toutefois, la différence apparente entre notre approximation de 25000 couples et celle de Lippens et Wille (1972), 70000 couples, pourrait laisser suggérer une diminution récente. Etant donné que la situation aux Pays-Bas peut être considérée comme globalement plus favorable et dans la mesure où l'effectif y est estimé entre 50000 et 75000 couples (Teixeira, 1979), nous pensons que notre estimation, bien que peut-être un peu sous-évaluée, se rapproche de la vérité.

## HABITAT

La Bergeronnette grise occupe les espaces ouverts où elle recherche sa nourriture au sol dans les champs, les prés et au bord des chemins. L'espèce s'avère peu exigeante en ce qui concerne le choix des sites de nidification : le nid se trouve aussi bien sur le sol, dans des tas de bois, dans de vieilles constructions, des abris pour le bétail, que sous les toits ou dans des trous de mur, et même dans de vieux nids d'Hirondelles de cheminée (*Hirundo rustica*) et des couloirs abandonnés d'Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*). Des zones agricoles morcellées en petites parcelles, les abords de la plupart des villages et même des faubourgs urbains constituent de très bons biotopes de nidification.

W. Roggeman\*

# MOTACILLA ALBA



□ : 11    □● : 3    □□ : 4    □□□ : 439

□□ : 30    □□□ : 100    □□□□ : 220    □□□□□ : 93

# Cincla plongeur, *Cinclus cinclus*

## DISTRIBUTION

Le Cincla est pratiquement limité aux rivières de Haute-Belgique où il est répandu malgré quelques absences locales dues à un défaut de biotopes convenables ou non altérés, par exemple dans le Pays de Herve ou le sud-est de la Lorraine. En Moyenne-Belgique, il est très local : Ruisseau des Awirs, Mehaigne, Hoyoux, Grande Honnelle, probablement nicheur sur la Dendre et observé près de Hamme-Mille.

## ABONDANCE

La méthode des moyennes donne une estimation totale de 740 couples environ. Un tiers de l'effectif se trouve dans le bassin de l'Ourthe, près de 15 % dans celui de la Lesse et 15-20 % dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, particulièrement dans les bassins du Viroin, de l'Hermeton et de la Molignée. Le Cincla est fréquent sur le Bocq, le Samson, le Hoyoux, l'Our et certains de leurs affluents. Il est par contre moins représenté dans les bassins de la Semois, de la Sûre, de la Chiers ainsi que sur les rivières du Pays de Herve (Berwinne, Geule). Il est extrêmement rare en Moyenne-Belgique.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Cincla nichait en petit nombre, assez clairsemé, en Haute-Belgique selon van Havre (1928) et Verheyen (1947). Van Beneden (1952) décèle une augmentation en Ardenne. Depuis, des pollutions l'ont éliminé de certaines rivières (par exemple, la Vesdre, la Warche en aval de Malmédy, raréfaction en Lorraine, disparition en 1981 sur la Hante), mais le retour de conditions de vie plus favorables a parfois permis sa réapparition (par exemple, retour en 1982 sur le Houyoux et le Ruisseau d'Oxhe - E. de Mevius et J. Fouarge, com. or.). Sa population totale était estimée à 1200 couples par Lippens et Wille (1972) contre 740 pour l'atlas, mais les imprécisions inhérentes aux deux méthodes d'estimation et l'évolution cyclique des populations ne permettent pas d'affirmer une diminution d'ensemble. Ces dernières années, il serait stable sur la majorité des rivières et augmenterait même dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ainsi que dans le bassin de l'Our : 32 couples sur 78 km en 1977 (Wiesemes, 1977) et 48 couples en 1982 (H. Wiesemes, com. pers.). En 1978-1979, un échantillonnage de rivières a donné des densités linéaires de 1,8 à 8 couples/10 km (de Liedekerke, 1980) ; localement, il est encore plus abondant : cinq couples en trois km sur le Crupet (M. Rifflet, com. pers.). En Moyenne-Belgique, son aire de nidification régulière ne comprend que quelques affluents de la Meuse. Ailleurs et contrairement à ce que laissaient supposer Lippens et Wille (1972), il ne semble être qu'un nicheur occasionnel : Bossut-Gottechain 1934 et peut-être 1950 (Wortelaers, 1950), Quévy-le-Petit 1937-1945, observations en 1945 à Montignies-Saint-Cristophe (Verheyen, 1947) et en deux sites proches de Maaseik (Van Beneden, 1947), en 1955 à La Hulpe (Herroelen et De Fraine, 1975), en 1960-1961 à Villers-la-Ville (Leclercq, 1961) où il est revu en 1967, nicheur probable dans la vallée du Train de 1960 à 1963 (Ledoux, 1963).

## HABITAT

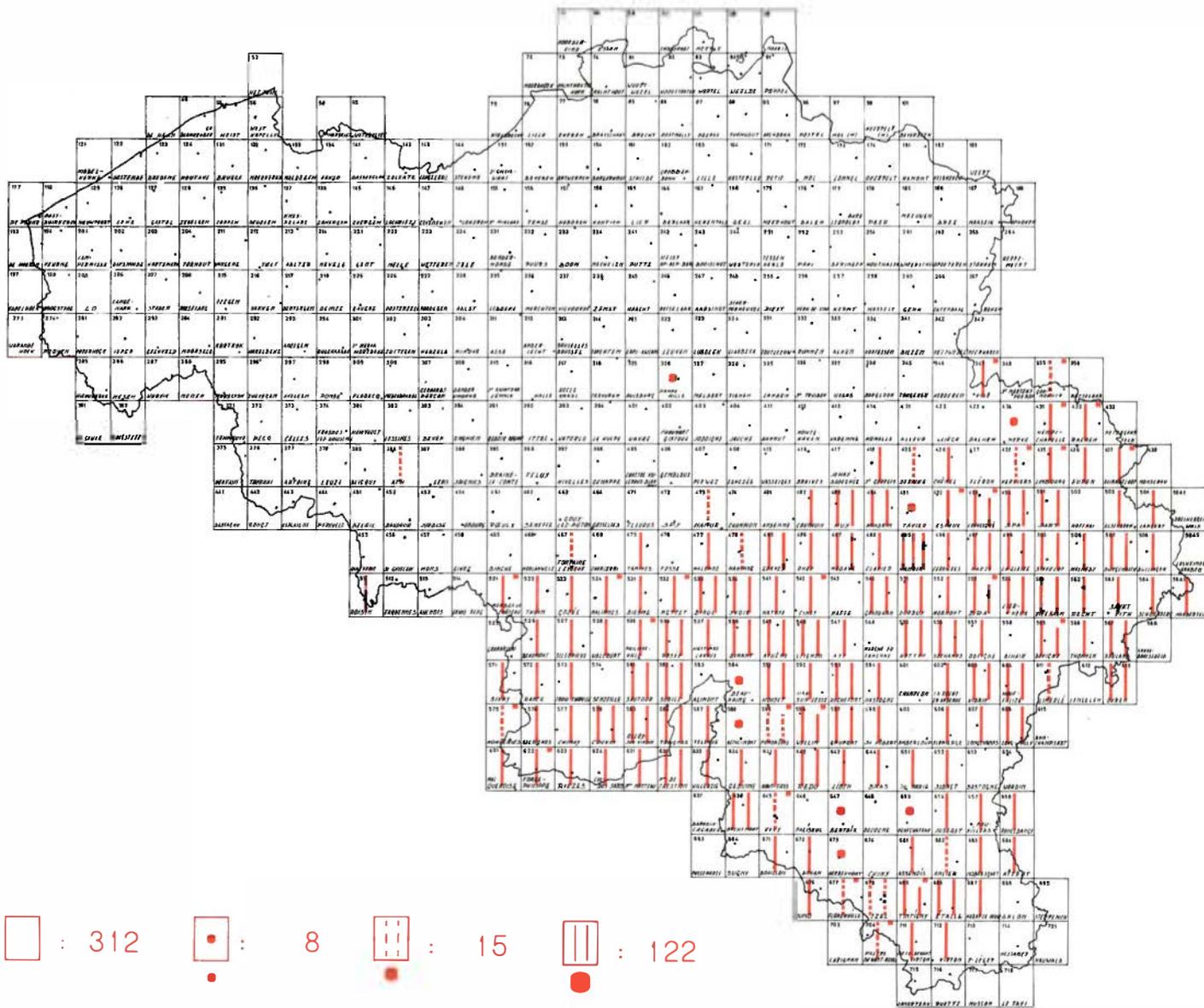
Le Cincla s'installe le long de rivières aux eaux bien oxygénées, au fond plutôt rocheux, avec des rapides, un faible développement de la végétation aquatique et un degré de pollution suffisamment réduit pour ne pas affecter sensiblement la faune invertébrée, ni entraîner une turbidité excessive de l'eau. Ces exigences l'éloignent de la plupart des rivières du bas pays et de cours inférieurs de certains affluents de la Meuse. Les rivières habitées ont le plus souvent de trois à huit mètres de large, certains cours d'eau plus étroits ne sont visités qu'à partir de rivières plus larges. Les secteurs forestiers des rivières sont moins occupés, surtout s'il s'agit de conifères ou si le cours est encombré d'obstacles. Il fréquente également peu certaines rivières aux eaux trop acides à leur sortie du plateau fagnard. Le Cincla se montre assez éclectique dans son choix des cavités et recoins de nidification (cavités dans les ponts de pierre ou autres constructions riveraines, roche mère, souches d'arbres, nichoirs, câbles ou tuyaux passant sous des ponts, ...) mais leur rareté le long de certains cours d'eau, notamment par suite du bétonnage ou du colmatage des vieux ponts de pierre qu'il recherchait, contribue à l'éliminer si de nouveaux supports de nid ne lui sont pas fournis.

## BIBLIOGRAPHIE

- de Liedekerke, R. 1980. Recensement des Cincla plongeur (*Cinclus cinclus*), Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) et Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) sur des rivières wallonnes en 1978 et 1979. Aves 17 : 57-71.
- Leclercq, A. 1961. *Cinclus cinclus* (L.) Gerfaut 51 : 411.
- Ledoux, L. 1963. Waterspreuw *Cinclus cinclus*. Wielewaal 29 : 336.
- Van Beneden, A. 1947 : Notes sur le Cincla plongeur. Gerfaut 37 : 21-25.
- Wiesemes, H. 1977. Der Bestand von Wasserramsel (*Cinclus cinclus*) und Eisvogel (*Alcedo atthis*) im Flussbecken der Our (Erfassung März 1977). Natur und Umwelt 8 : 14-16.
- Wortelaers, F. 1950. *Cinclus cinclus*. Gerfaut 40 : 239.

J.-P. Jacob

# CINCLUS CINCLUS



# Troglodyte mignon, *Troglodytes troglodytes*

## DISTRIBUTION

L'espèce niche dans l'ensemble du pays.

## ABONDANCE

En dehors des Polders où les biotopes favorables sont moins fréquents, des densités de 125 à 625 et de 625 à 3000 couples ont été données pour la majorité des rectangles. Même dans les régions de grandes cultures comme la Hesbaye et le nord du Hainaut, il semble subsister encore suffisamment d'éléments paysagers favorables pour ne tomber que rarement au-dessous de 125 couples par rectangle. Seuls des rectangles des deux Flandres donnent régulièrement lieu à des estimations comprises entre 26 et 125 couples, en raison de l'extension des prairies ou des cultures.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

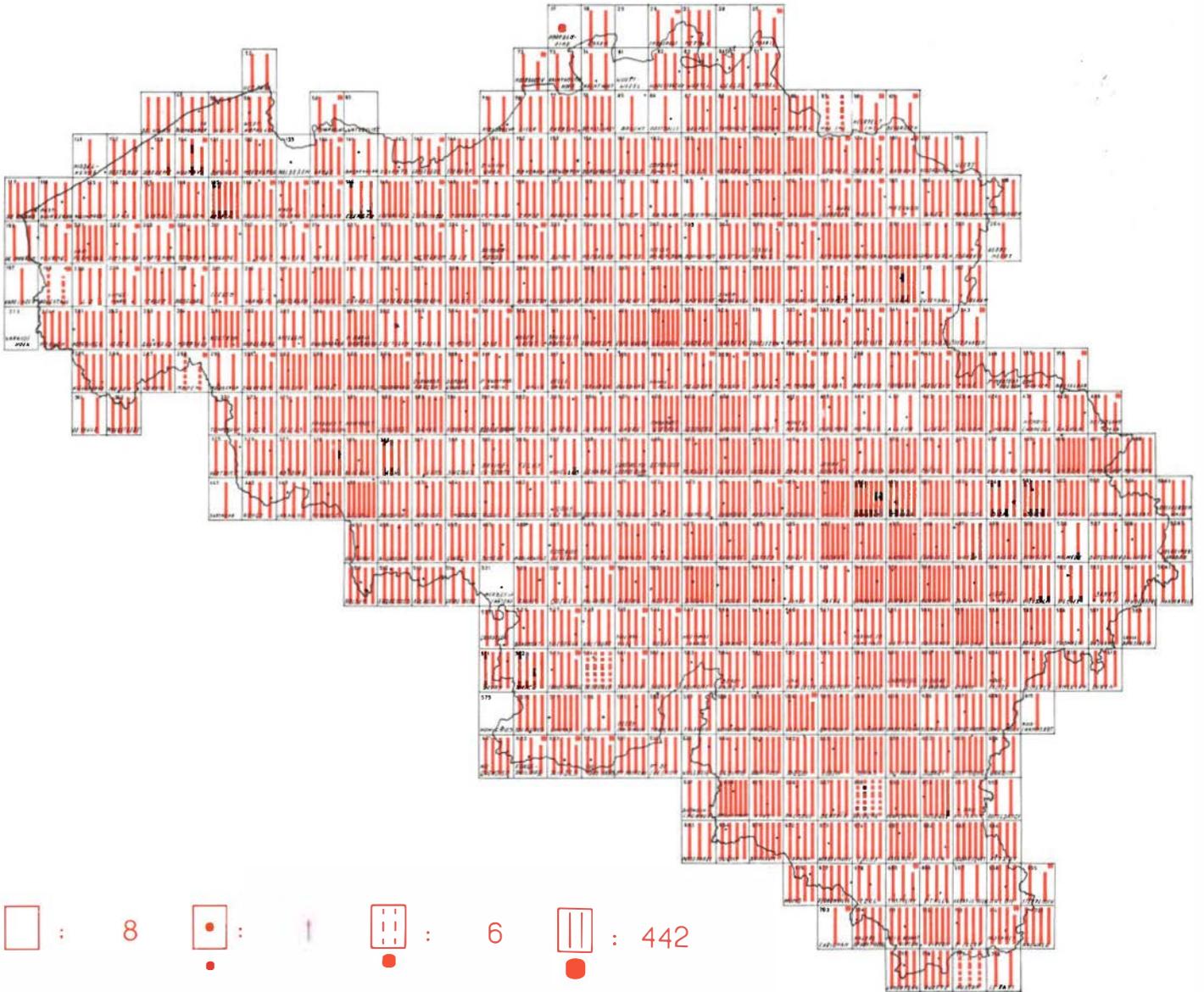
van Havre (1928) le dit commun, surtout dans les régions boisées. Comme pour un certain nombre d'autres espèces « banales », le manque de données anciennes ne permet pas de déterminer avec certitude si la population augmente ou diminue. Toutefois, par la force des choses, la disparition d'un nombre élevé d'éléments linéaires ou ponctuels du paysage (haies, chemins creux, bosquets dans les zones cultivées) a dû avoir une influence négative sur les effectifs. Par ailleurs, les plantations de peupliers (avec sous-bois) ainsi que l'adaptation de l'espèce aux parcs et grands jardins ont dû fournir quelques compensations. De même, on ne dispose pas, en Belgique, de données précises sur les fluctuations (e.a. Teixeira, 1979) dues à des hivers rigoureux. Les données de l'atlas permettent d'atteindre une estimation de 240000 couples (après une série d'hivers doux), ce qui est assez similaire aux 200000 couples cités par Lippens et Wille (1972).

## HABITAT

A l'exception des zones ouvertes de prés ou de cultures ainsi que des centres urbains dépourvus d'espaces verts suffisants, le Troglodyte se rencontre dans un grand nombre de milieux : l'élément nécessaire semble y être la présence d'une couverture suffisante. L'espèce est également nombreuse dans les bois pourvus d'un sous-bois développé (ronces, fougères), le long des canaux et des rivières aux rives envahies de végétation, dans les chemins creux, les broussailles des dunes, les coupes, etc. Des vieux parcs, de vastes jardins, les abords de fermes, les ballasts de chemin de fer embroussaillés, et des schorres envahis de saules et de roscaux sont également utilisés comme sites de nidification.

W. Roggeman\*

# TROGLODYTES TROGLODYTES



: 8   
 ● : 1   
 || : 6   
 ||| : 442

|| : 8   
 ||| : 31   
 |||| : 92   
 ||||| : 203   
 |||||| : 101   
 ||||||| : 13

## Accenteur mouchet, *Prunella modularis*

### DISTRIBUTION

L'Accenteur mouchet est répandu dans l'ensemble du pays. Sa nidification, facile à prouver, a pu être établie presque partout.

### ABONDANCE

La méthode des moyennes donne une estimation totale d'environ 210000 couples. Les estimations de densités allant de 26 à 125 couples et de 125 à 625 couples par rectangle prédominent. L'espèce apparaît quelque peu moins fréquente dans l'ouest du pays, tandis que des évaluations élevées (plus de 625 couples par rectangle) sont surtout produites en Brabant, dans une bande allant d'Audenarde à Erquennes ainsi que dans le sud-est du pays, particulièrement dans la province de Liège et dans les secteurs limitrophes des provinces de Namur et Luxembourg.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

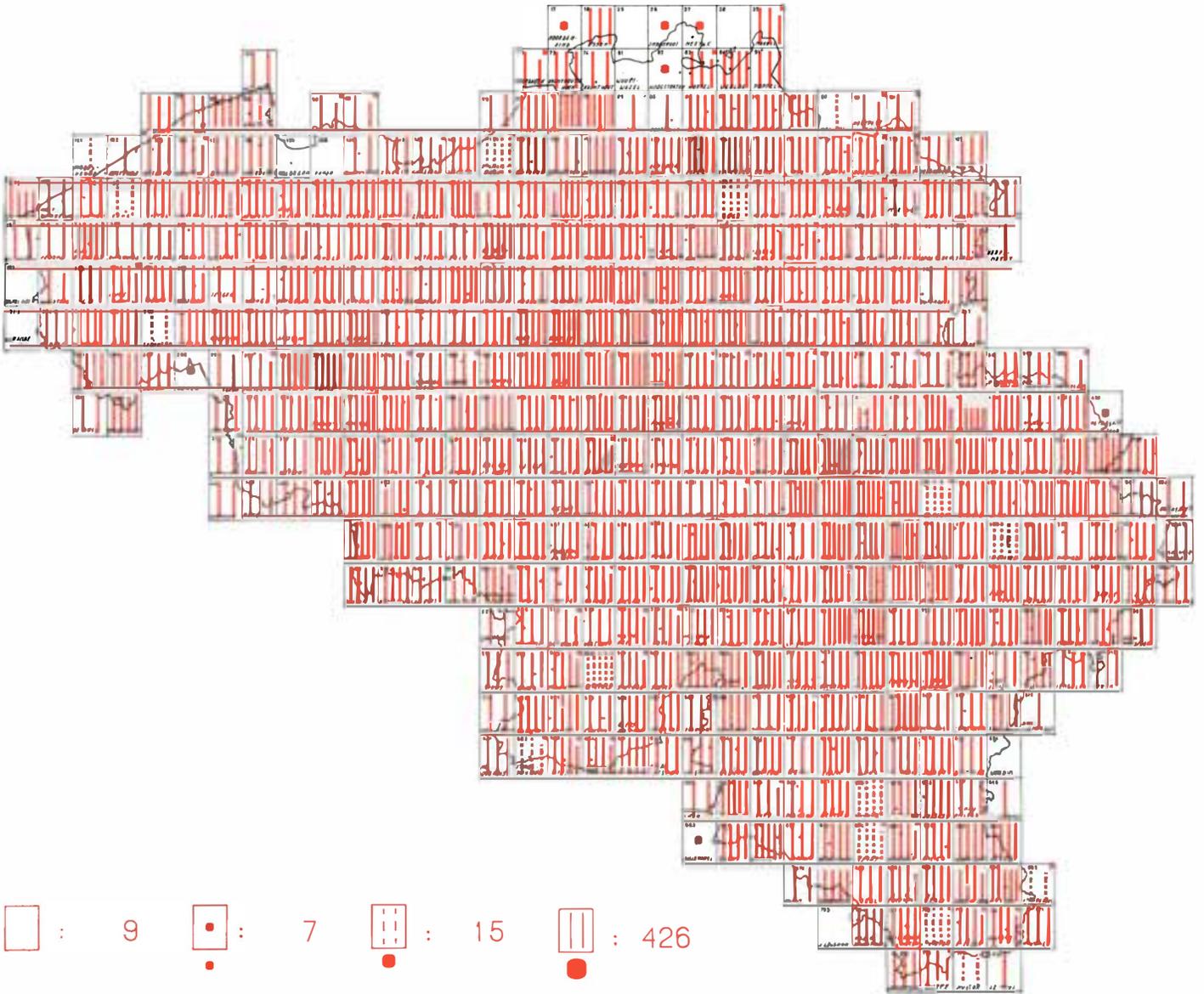
L'Accenteur mouchet est généralement considéré comme un nicheur commun. La seule estimation chiffrée en dehors de celle donnée ici est celle produite par Lippens et Wille (1972) : 120000 couples en Belgique. Les deux approximations sont du même ordre de grandeur et les imprécisions inhérentes aux deux méthodes d'estimation ne permettent pas de mettre en évidence une quelconque évolution de la population. Il est cependant à noter que l'espèce apparaît relativement plus abondante en Haute-Belgique que ne le supposaient Lippens et Wille.

### HABITAT

L'Accenteur mouchet fréquente surtout les parties basses des buissons denses, recouvrant un sol relativement dégagé. La nature des essences ligneuses composant son habitat importe peu mais il semble préférer une certaine diversité dans la composition du milieu. Ses exigences réduites permettent de le trouver dans la plupart des milieux comprenant des arbustes ou de jeunes arbres, tant résineux que feuillus. En ville, il s'accommode de zones vertes exigües et, à la limite, il se contente de quelques buissons dans un environnement entièrement construit.

J.-P. Jacob

# PRUNELLA MODULARIS



# Rougegorge familier, *Erithacus rubecula*

## DISTRIBUTION

Le Rougegorge est répandu dans l'ensemble du territoire. Sa nidification n'a pas été constatée ou fut seulement jugée possible dans un très petit nombre de rectangles du nord-ouest du pays, région où l'espèce est nettement moins fréquente et donc plus malaisée à découvrir.

## ABONDANCE

La population totale est estimée par la méthode des moyennes à environ 210000 couples. La majorité d'entre eux se trouve en Haute-Belgique où ils se répartissent toutefois de manière hétérogène ; les plus fortes densités sont atteintes en plusieurs régions suffisamment boisées du Condroz, de Famenne, d'Ardenne et de Lorraine. Dans l'ouest du pays, le Tournaisis et les deux Flandres hébergent une population sensiblement plus réduite (effectif de l'ordre de 4-5 % de l'estimation belge). La fréquence du Rougegorge est intermédiaire ailleurs dans le pays, avec des densités élevées dans une partie de la Campine, du Brabant, dans la région des Collines et localement dans les secteurs assez boisés des bas plateaux de Moyenne-Belgique.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

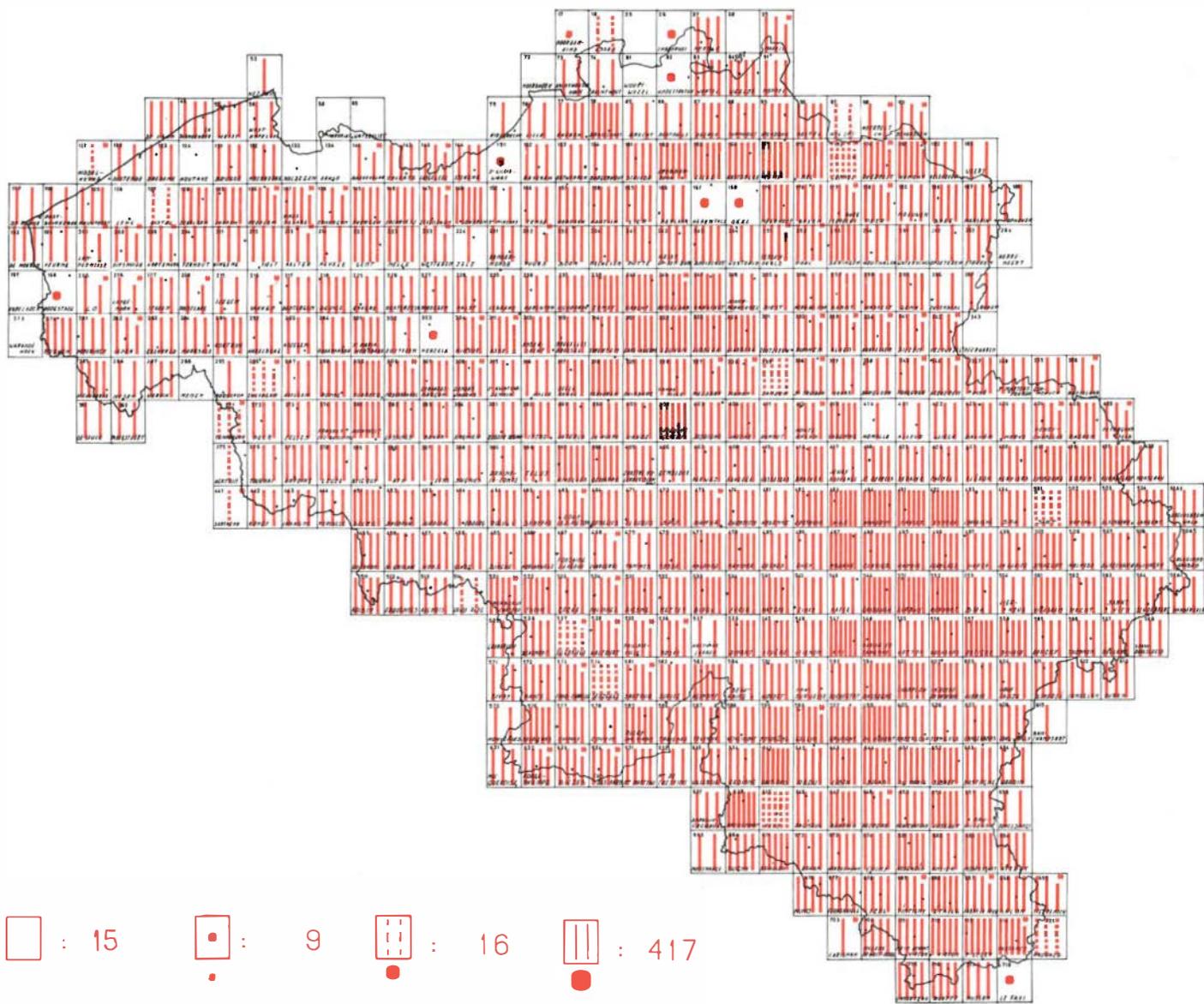
Comme pour la plupart des espèces banales, une description de l'évolution du statut est illusoire faute d'informations suffisamment précises. La moindre fréquence de l'espèce dans l'ouest du pays a déjà été suggérée dans des faunes locales ainsi que par Lippens et Wille (1972) qui estiment l'effectif belge à 260000 couples. Les imprécisions inhérentes aux deux méthodes d'estimation ne permettent cependant pas d'affirmer qu'il y a diminution. Cette éventualité semble toutefois plus probable dans les Flandres où les estimations s'écartent davantage (Lippens et Wille, 30000 couples ; atlas, environ 9000 couples). Ceci étant, une diminution d'ensemble reste possible, si l'on tient compte de la régression d'une série d'habitats favorables (taillis, haies, amaigrissement des sous-bois, etc...) de l'utilisation accrue de pesticides ou encore de la multiplication des chats à proximité des habitations.

## HABITAT

Cette espèce sylvicole occupe typiquement les taillis, les lisières et sous-bois forestiers ombrés, assez frais et denses, avec généralement des plages de feuilles mortes et d'humus où la strate herbacée est réduite voire absente. Le Rougegorge occupe également les clairières, les recrus et les jeunes plantations. Les plantations de résineux le retiennent dans leurs stades jeunes ou, plus tard, sur leurs lisières ; on le trouve toutefois dans les plantations de pins et de mélèzes lorsqu'un sous-bois a pu s'y développer. Il en va de même dans les peupleraies. Peut-être grâce à une attitude plus protectrice de l'homme, le Rougegorge s'est largement répandu dans les parcs, les jardins et cimetières arborés, y compris en ville. Dans les campagnes, il est lié à la présence de broussailles arbustives, de haies hautes et de bosquets. On le trouve également dans les argousiers des dunes, dans les friches, landes, pelouses et fagnes en voie de boisement.

J.-P. Jacob

# ERITHACUS RUBECULA



: 15    
 • : 9    
 ⋮ : 16    
 ||| : 417

|| : 10    
 |||| : 39    
 ||||| : 109    
 |||||| : 184    
 ||||||| : 77    
 ||||||| : 14

# Gorgebleue à miroir, *Luscinia svecica*

## DISTRIBUTION

Campine, vallée de l'Escaut, Campine partie limitrophe du Brabant et dépression de la Haine. Un cas dans le nord de la Flandre occidentale.

## ABONDANCE

Les abondances proposées vont de un à cinq ou de six à 25 couples dans la plupart des rectangles où l'espèce se reproduit. La Gorgebleue est plus nombreuse (plus de 25 couples par rectangle) dans un certain nombre de sites marécageux du Limbourg et de la région anversoise. Sur base des estimations données et par la méthode des moyennes, le nombre de couples se situe aux environs de 600 au moment de l'enquête atlas. D'après des informations récentes (e.a. Maes *et al.*, 1985), il semble que l'effectif réel soit quelque peu supérieur.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Selys-Longchamps (1842) mentionne l'espèce comme nicheuse sur les îles de la Meuse et en Campine. Par contre, van Havre (1928) cite la Gorgebleue seulement en Campine anversoise et limbourgeoise, mais ajoute qu'elle y est peu nombreuse. Verheyen (1947), quant à lui, mentionne aussi les régions situées sur la bordure méridionale de la Campine, la vallée de l'Escaut de Baesrode à Anvers, la vallée du Démer et les marais de Vance, en Lorraine. Il ajoute en même temps que l'espèce a visiblement augmenté depuis le début du siècle en Campine anversoise. Au cours de la dernière décennie, la Gorgebleue a certes disparu de certains sites (Berg, vallée de la Woluwe- P. Devillers, com. pers.), mais, par ailleurs, nous observons maintenant des cas de nidification dans la vallée de l'Escaut au sud de Gand et des populations précédemment non signalées, entre autres en « Klein-Brabant », dans la région de Boom-Hoboken (par exemple autour d'argilières). Dans la dépression de la Haine, l'espèce a réaugmenté après une diminution temporaire suite à l'assèchement des marais de Harchies ! Cette dernière population comptait environ 50 couples en 1978 (Ledant *et al.*, 1983) et voisine avec une population du nord de la France qui semble augmenter (Godin et Loison, 1978). Notre estimation (600 couples) est nettement inférieure à celle de Lippens et Wille (1972) qui donnaient environ 900 couples. Ceci semble être en contradiction avec les indices manifestes d'augmentation signalés ci-dessus. Du fait d'une sous-estimation possible des données de l'atlas au Limbourg, la population réelle pourrait donc se situer entre ces deux valeurs pour la période 1973-1977. Depuis, l'espèce se maintient certainement à ce niveau.

## HABITAT

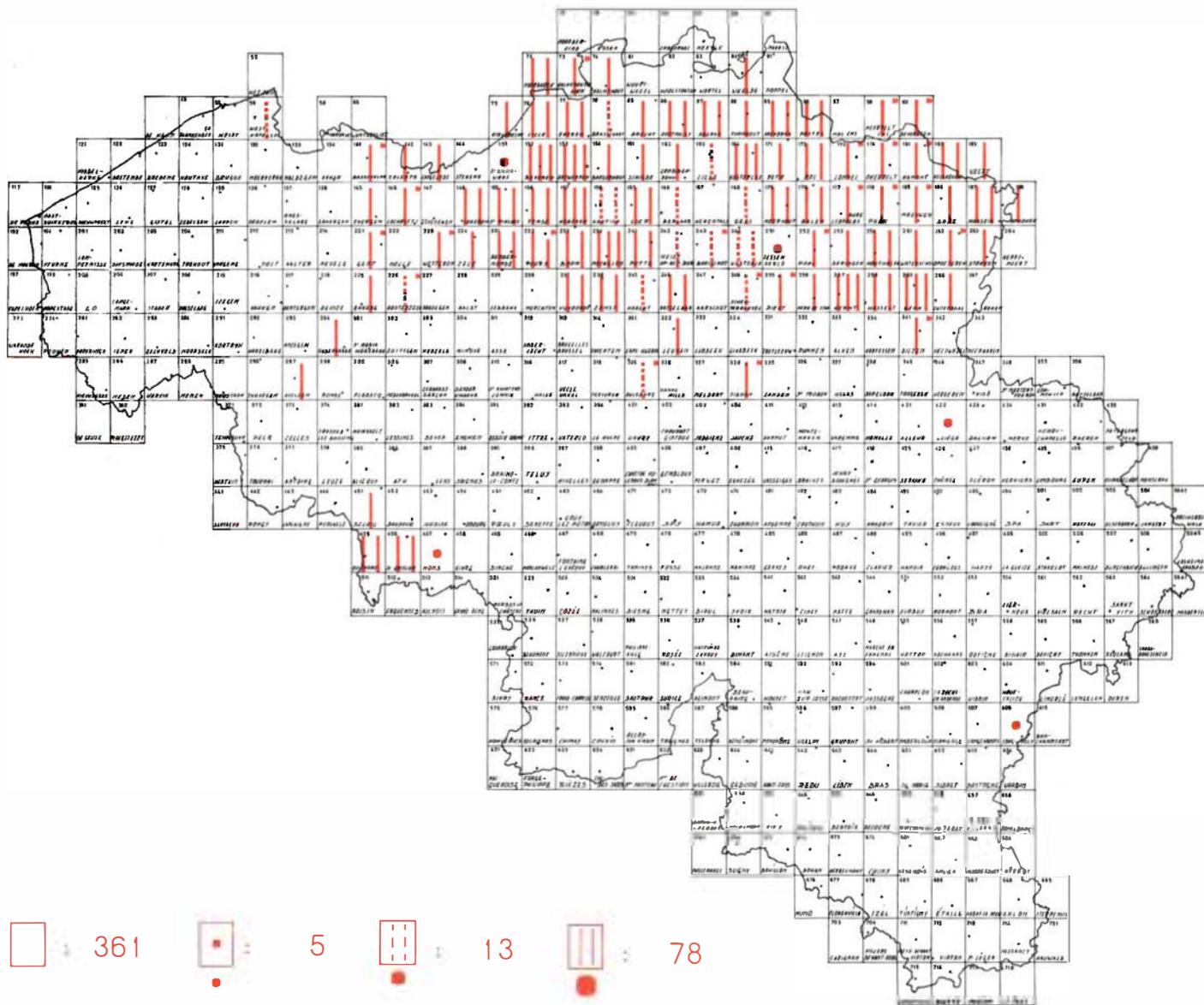
Principalement dans les bas-marais, mais aussi dans les schorres le long des rivières (Escaut), dans les argilières et les marais d'affaissements miniers. Du fait du comportement territorial (postes de chant), l'existence de buissons mêlés à la végétation palustre semble essentielle. La présence de plages de boue (alimentation) est observée dans la plupart des biotopes occupés (Godin et Loison, 1978).

## BIBLIOGRAPHIE

Godin, J. et M. Loison 1978. Notes sur la Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica cyanecula*) dans le Nord, le Pas-de-Calais et le Hainaut belge. Le Héron 4 :55-73.

W. Roggeman\*

# LUSCINIA SVECICA



|| 55

||| 29

||| 7

# Rossignol philomèle, *Luscinia megarhynchos*

## DISTRIBUTION

L'espèce est essentiellement concentrée dans deux grandes zones : la première est située à l'est d'une ligne Bruxelles-Anvers, comprenant la région qui va de Louvain à Malines et la Campine ; la seconde s'étend le long d'un axe Esneux-Dinant-Couvin. On retrouve assez abondamment l'espèce dans deux autres régions de plus faible étendue : d'une part le long du Littoral et d'autre part entre Obourg et Rongy, dans le nord du Hainaut. L'espèce est irrégulièrement répartie et peu abondante dans les régions de culture plus ou moins intensive où les milieux favorables ont été détruits : il s'agit des deux Flandres, de la région située à l'ouest de Bruxelles, de la Hesbaye et du Pays de Herve. Le Rossignol manque totalement sur les hauts plateaux de l'est (Fagnes) et dans les régions essentiellement forestières du sud du pays. On retrouve cependant une petite population en Lorraine, à l'extrême sud de la Belgique.

## ABONDANCE

Son abondance apparaît remarquablement liée aux sols sablo-limoneux et limono-calcaireux avec végétation buissonnante, et au micro-climat estival très chaud qui en découle. L'espèce atteint son abondance maximale dans les régions sablo-limoneuses de Louvain-Malines et de Maaseik, au nord de la Campine limbourgeoise. Le Rossignol reste assez abondant dans toute la Campine où les sols sont sablo-limoneux légers ou sablo-graveleux, mais devient néanmoins plus rare dans le nord de la Campine anversoise sur sol uniquement sableux. Dans son autre grande zone d'abondance qui s'étend d'Esneux à Couvin, les sols sont limono-calcaireux. Cette abondance se retrouve dans une zone assez étroite entre Obourg et Rongy, ainsi que dans la bande littorale, surtout au Westhoek, sur un sol sableux mais recouvert de buissons épais, spécialement d'Argousier (*Hippophae rhamnoides*). En Lorraine, la densité est comprise entre six et 25 couples par rectangle. Dans la vaste région flamande sablo-limoneuse qui va de Courtrai à Torhout, la dégradation et la destruction des habitats favorables expliquent sa présence irrégulière. Le Rossignol est totalement absent de l'est et du sud du pays, là où les sols sont schisteux ou schisto-gréseux. On remarque que les maxima d'abondance se superposent presque toujours aux régions les plus chaudes en juin-juillet. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 5100 couples avec un minimum de 2700 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

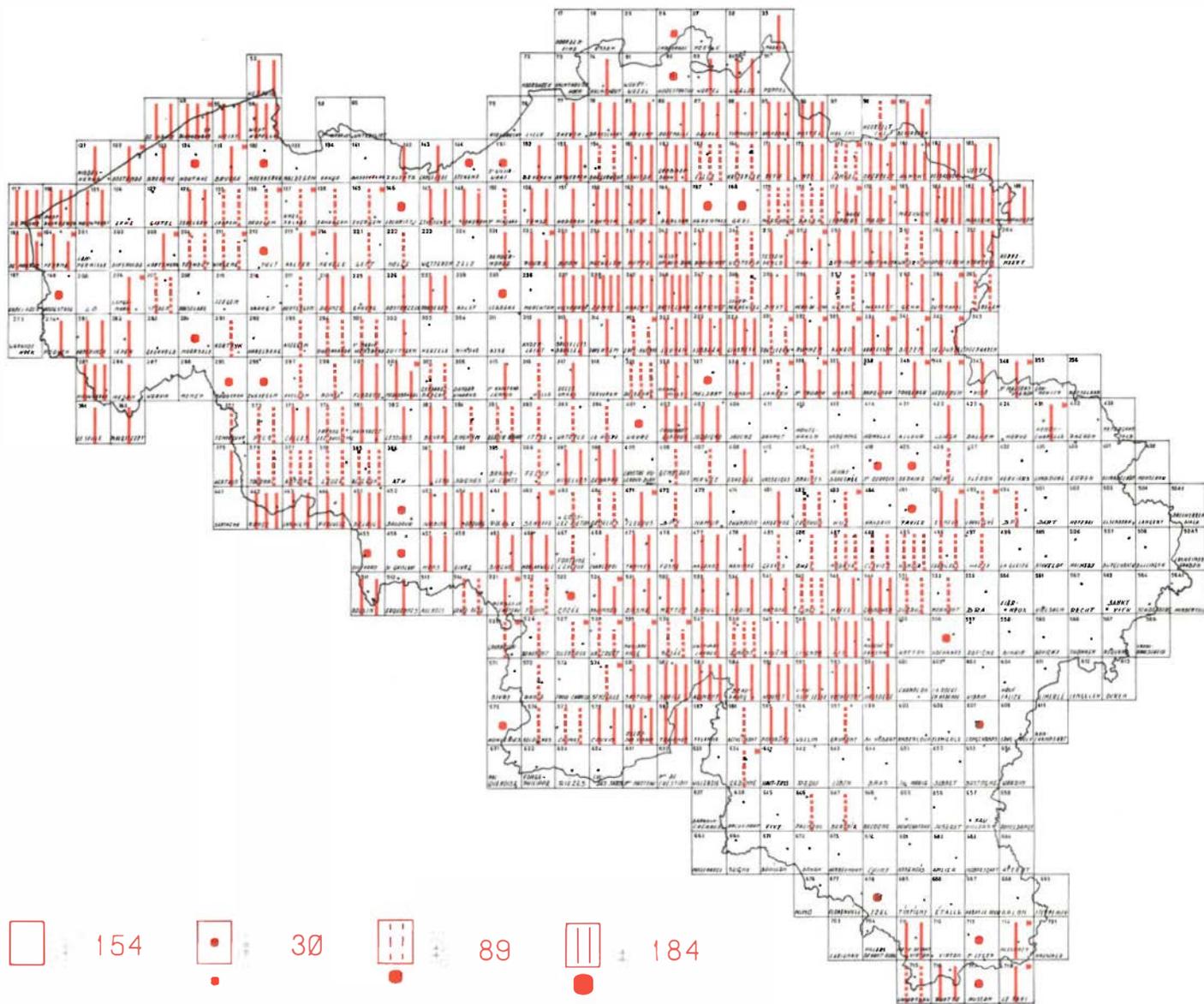
Lippens et Wille (1972) évaluaient la population à 3000 couples. Les données de l'atlas donnent une estimation légèrement supérieure mais du même ordre de grandeur, et la différence est inférieure à l'imprécision des deux méthodes d'estimation. Il semble probable que les effectifs soient dans l'ensemble stables.

## HABITAT

Le Rossignol exige un sol humifère, ombragé par des buissons bas et relativement épais. Ceux-ci sont souvent surmontés par des arbres plus élevés, mais qui laissent passer assez de lumière pour permettre le développement d'une strate buissonnante bien fournie. Dans les dunes, il occupe les massifs boisés ou buissonnants.

P. Collette

# LUSCINIA MEGARHYNCHOS



▨ 99

▨ 114

▨ 57

▨ 3

# Rougequeue noir, *Phoenicurus ochruros*

## DISTRIBUTION

Le Rougequeue noir niche sur presque tout le territoire. Sa distribution est toutefois lacunaire dans les deux Flandres au nord d'une ligne Zelzate - Nieuwkerke. Ailleurs, les très rares vides proviennent sans nul doute de recherches insuffisantes. Ce rougequeue est essentiellement lié aux agglomérations, mais il se reproduit aussi dans des carrières, sur les terriils, dans certaines zones rocheuses du bassin mosan et, au moins en Haute-Belgique, dans des constructions dispersées en campagne.

## ABONDANCE

La méthode des moyennes donne une estimation totale d'environ 15000 couples, concentrés pour moitié dans les provinces de Liège, Namur et Luxembourg. En Haute-Belgique, les estimations sont assez uniformes (26 à 125 couples par rectangle). Des densités peut-être plus élevées se remarquent autour de Saint-Vith et dans le bassin industriel liégeois ; à l'inverse, l'espèce est moins répandue dans certains secteurs ardennais, notamment sur le haut plateau fagnard. En Basse et Moyenne-Belgique, la distribution de la classe d'abondance de 26 à 125 couples par rectangle est régulière dans les régions les plus densément habitées du pays ; par contre, l'espèce est rare (moins de 25 couples par 80 km<sup>2</sup>) dans le nord de la Campine et dans une grande partie de la Flandre où sa distribution lacunaire accentue l'impression de rareté. En fait, le Rougequeue noir est surtout un oiseau des villages concentrés en pierre, comme en Haute-Belgique, tandis que l'habitat flamand dominé par la brique et fortement dispersé dans un environnement souvent peu favorable (par exemple, régions maraîchères) ne lui convient guère.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

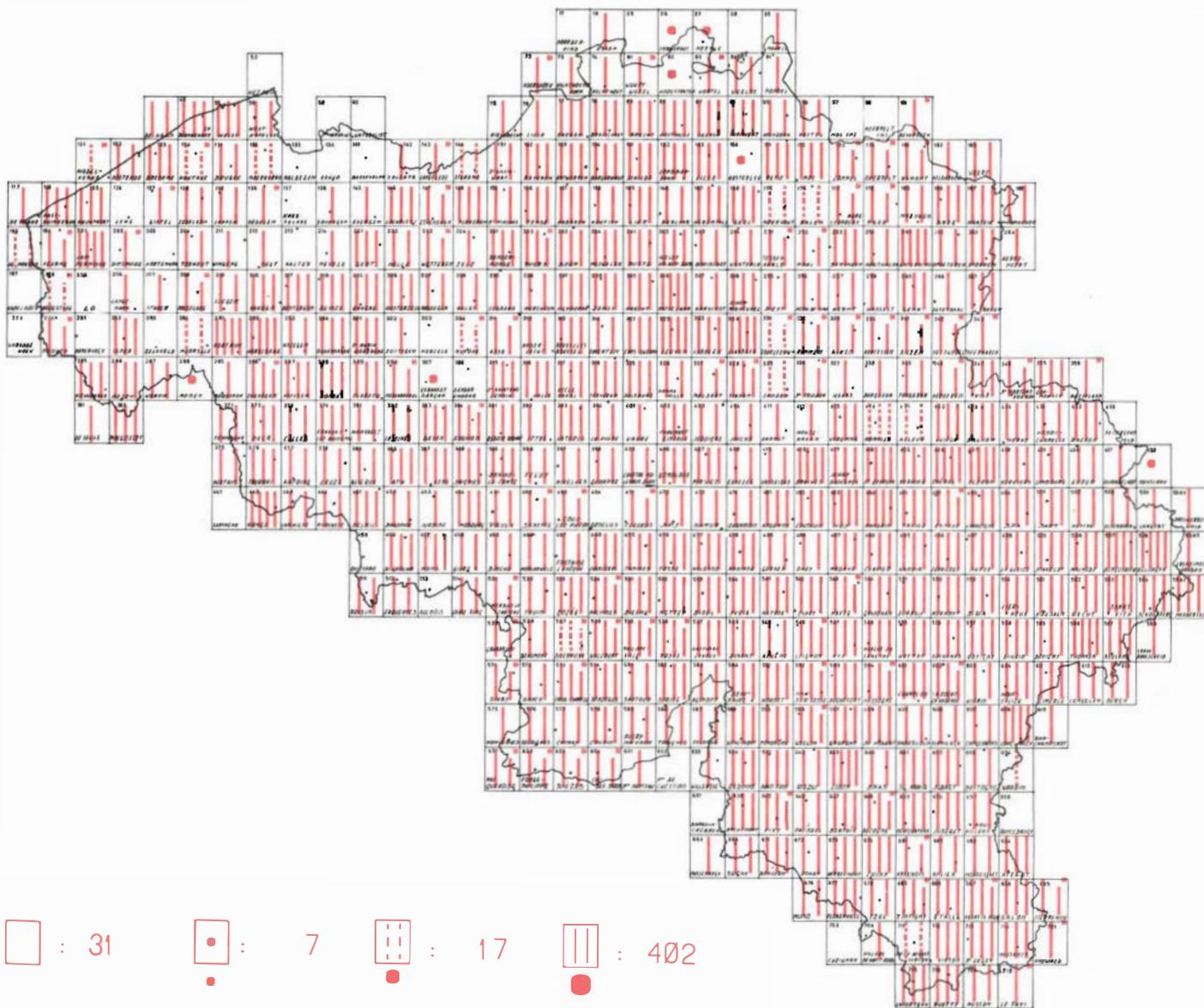
L'adaptation aux constructions, surtout en pierres, permet au Rougequeue noir de coloniser progressivement les régions basses d'Europe occidentale. Au XIXe siècle, il était répandu au Luxembourg (De la Fontaine, 1865), commun dans les zones rocheuses de Haute-Belgique et dans certaines villes dont Liège, Namur et Bruxelles (Selys-Longchamps, 1842 ; Fallon, 1875). A cette époque, il était confiné au sud-est des Pays-Bas (Teixeira, 1979) et est apparu dans la Marne (France) vers 1880 (Yeatman, 1976). Les étapes de son installation dans le nord de la Belgique ne peuvent malheureusement être précisées : au XXe siècle, les citations explicites y restent relativement rares avant 1950, van Havre (1928) et Verheyen (1947) le disent local. Quelques augmentations locales sont relevées, par exemple en Tournaisis (Delmée, 1952) et à Knokke (Lippens, 1945 et 1963). Il est possible que la progression ne soit pas terminée comme le suggère une comparaison prudente des estimations de 1500 couples selon Lippens et Wille (1972) pour 1900 (minimum) à 3800 (moyenne) d'après les données de l'atlas dans les quatre provinces septentrionales. Toutefois la même comparaison appliquée aux trois provinces du sud-est y indiquerait une diminution (Lippens et Wille 25000 couples ; atlas 7500 couples). L'action négative de plusieurs facteurs peut effectivement contribuer à une réduction d'effectif : appauvrissement de l'entomofaune au voisinage des habitations, réfection des bâtiments, rareté des sites de nid dans les nouvelles maisons, concurrence de l'Etourneau (*Sturnus vulgaris*), etc.

## HABITAT

Le Rougequeue noir recherche des endroits rocheux ou au moins partiellement construits, assez secs et comprenant de nombreux perchoirs dégagés. Dans les agglomérations, il affectionne les bâtiments dominants et il s'installe jusqu'au cœur des villes, même en des endroits pratiquement dépourvus d'espaces verts (par exemple,  $\pm$  25 couples dans le « cœur » de Bruxelles en 1970 - obs. pers.). Une intense activité humaine ne l'élimine pas car il habite aussi bien les vieux quartiers que les gares et leurs abords, des usines, entrepôts, ... ; il profite également des ruines, bâtiments désaffectés ou en construction. Des fermes, maisons ou constructions isolées sont acceptées entre autres en fonction de leur environnement, notamment la présence de pâtures avec nombreux perchoirs. Pour nicher, le Rougequeue noir, se contente d'une cavité, de préférence assez largement ouverte, ou d'un support quelconque. Des trous ou recoins de murs sont le plus couramment adoptés mais son électionisme le conduit à se reproduire dans une grande variété de sites dont de vieux nids d'hirondelles, des terriers de lapins, des nichoirs, des carcasses d'autos, etc.

J.-P. Jacob

# PHOENICURUS OCHRUIROS



# Rougequeue à front blanc, *Phoenicurus phoenicurus*

## DISTRIBUTION

Le Rougequeue à front blanc niche dans toutes les régions de Belgique, mais sa distribution présente des vides, spécialement dans la zone limoneuse à grandes cultures sans arbres. C'est ainsi qu'il manque dans une partie de la Hesbaye (entre Alleur et Wasseiges), du nord du Hainaut (entre Gosselies et Blicquy) et du sud de la Flandre occidentale. Quelques autres secteurs paraissent inoccupés dans les prolongements de ces zones, mais aussi en dehors (Maldegem et Eeklo, Nalinnes et Walcourt, Haut-Fays, Champlon, Sibret et Bastogne). La plupart de ces vides dispersés ne sont peut-être qu'apparents et dus à des prospections insuffisantes ou effectuées lors d'années de faibles effectifs.

## ABONDANCE

La méthode des moyennes estime la population à 4600 couples. Les densités sont hétérogènes, de moins de cinq couples à plus de 25 couples/80 km<sup>2</sup>, et distribuées de façon confuse sans relation claire avec les découpages géographiques traditionnels. Ce désordre est peut-être lié aux défauts de prospection et à leur répartition mais la nature et la diversité des facteurs favorables à cette espèce (pourtant non ubiquiste) interviennent aussi : présence de vieux vergers (Marlagne, Pays de Herve), de jardins périurbains (Liège, Charleroi, banlieue de Bruxelles et d'Anvers), utilisation de la pierre en construction (Haute-Belgique), étendue des bois favorables et longueur des lisières forestières (Campine, forêt de Soignes, région des Collines, Haute-Belgique), mitage des bois par les villas et secondes résidences (Campine et Ardenne liégeoise notamment). Ainsi, de fortes densités (plus de 25 couples par 80 km<sup>2</sup>) se rencontrent notamment en Campine occidentale et centrale, dans la région des Collines, dans les parties boisées du Brabant, dans la Marlagne, la Famenne, l'est du Condroz, le versant septentrional de l'Ardenne liégeoise, le Pays de Herve et auprès de grandes villes.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lippens et Wille (1972), d'après des recensements de 1961 à 1968, avaient estimé la population à 45000 couples, c'est-à-dire à un niveau près de dix fois supérieur au nôtre. Plusieurs observateurs ont en effet noté une forte diminution vers 1970, lors de la sécheresse dans les régions d'hivernage du Sahel (Winstamley *et al.*, 1974). Après 1970, une remontée des effectifs a été observée en forêt de Soignes (Aerts, 1979) mais ailleurs l'espèce souffre généralement d'une dégradation de ses habitats par l'enlèvement des arbres morts, la destruction des vieux vergers, le colmatage des cavités et la vogue des jardins de prestige ou de loisirs aménagés intensivement.

## HABITAT

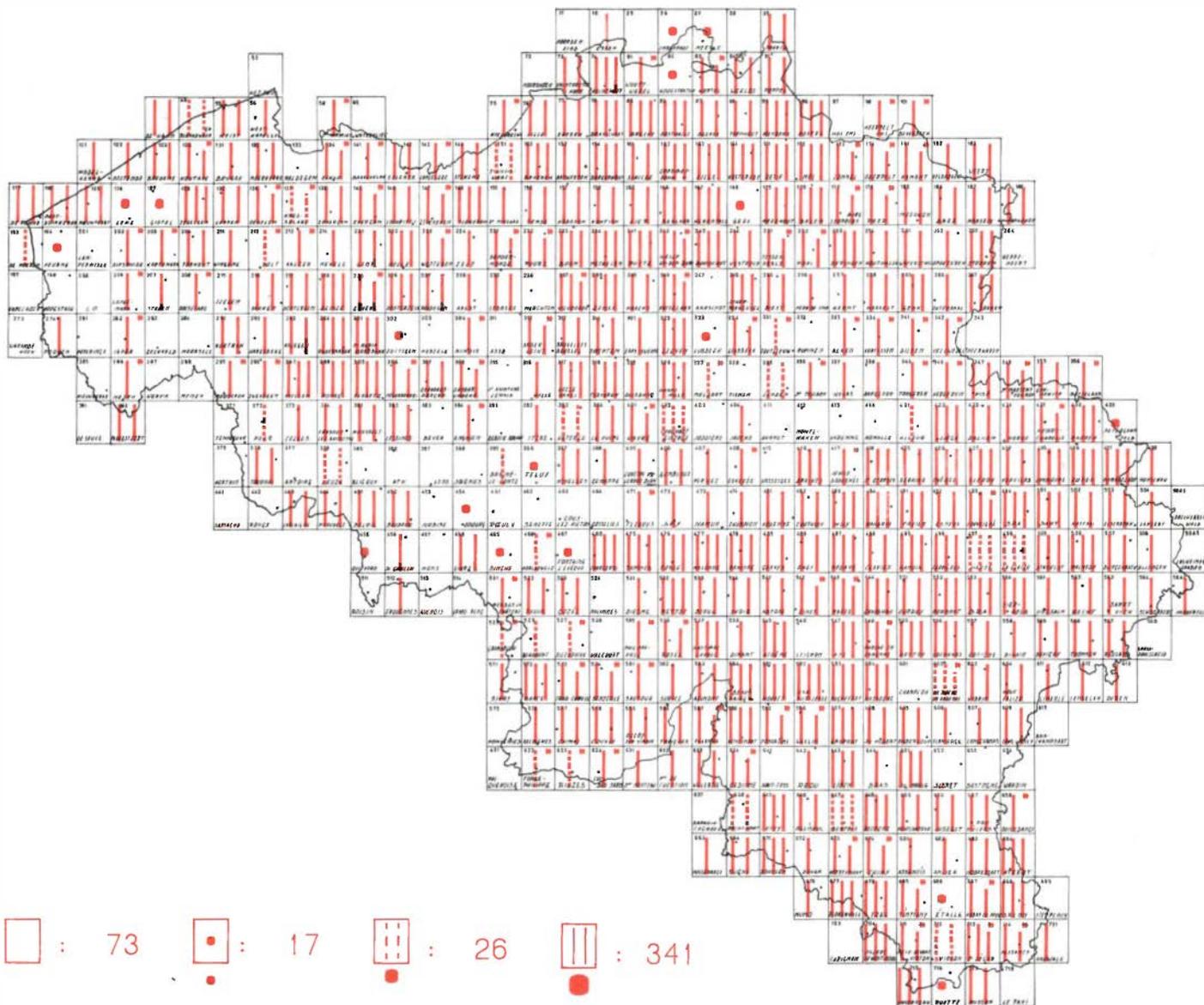
Le Rougequeue à front blanc s'installe dans des milieux arborés assez clairs et munis de cavités (trous d'arbres ou de murs, nichoirs, tas de bois). Ce sont des jardins, des parcs, des vergers, des lisières, des bois de feuillus ou de pins. En forêt, il évite les pessières, les taillis et les jeunes peuplements sans cavités. Au contraire, sa présence est favorisée par le grand âge des arbres, la clarté ou les ouvertures du couvert, la présence de nichoirs ou de bâtiments (pavillons de chasse par exemple). Il est rare dans les grands massifs ardennais où il fréquente toutefois les chênaies rabougries. Il est beaucoup mieux représenté dans certains bois de Basse et Moyenne-Belgique. Ainsi, une densité proche de 1.6 couples/10 hectares a été mesurée dans une vieille parcelle de hêtres de la forêt de Soignes (Bilcke et Joiris, 1979) et dans les pineraies de Kalmthout, en Campine (Bilcke, 1980). Dans les taillis-sous-futaies (chênaies, chênaies à charme), le Rougequeue à front blanc ne se montre guère que là où il y a des espaces dégagés et des nichoirs. Les vergers qui lui conviennent sont vieux, à hautes tiges, et généralement situés autour des maisons et des fermes. L'espèce se rencontre aussi dans certains jardins des villes et, d'autre part, dans des bouquets et alignements de vieux arbres isolés dans la campagne, par exemple de saules têtards.

## BIBLIOGRAPHIE

Winstamley, D., R. Spencer et K. Williamson. 1974. Where have all the Whitethroats gone? *Bird Study* 21 : 1-14.

J.-P. Ledant

# PHOENICURUS PHOENICURUS



# Traquet tarier, *Saxicola rubetra*

## DISTRIBUTION

Dans le nord du pays, le Tarier occupe les Polders et les grandes vallées : la Haine, l'Yser, l'Escaut, le Demer, le Rupel et la basse Meuse (Maasland). Cette distribution correspond à celle des plaines basses, humides, à sols alluviaux ou argileux favorables aux prés de fauche. En Haute-Belgique, l'espèce apparaît répandue de la Lorraine à l'Ardenne orientale, en Famenne, en Fagne, en Thiérache et dans le Condroz namurois. La présence dans cette dernière région est énigmatique car la population de Tariers n'y semble pas liée à un caractère écologique propre à cette zone. Des projets de construction de villas et de secondes résidences y ont fourni quelques sites temporairement favorables car certains prés sont restés quelques années à l'abandon avant leur mise en chantier. Mais il n'est pas certain que ce processus ait été plus prononcé dans la province de Namur que dans les régions homologues qui la jouxtent, comme le Condroz liégeois. De toute façon, cette explication n'est que partielle. Peut-être les ornithologues namurois ont-ils été particulièrement efficaces, ou les paysans ont-ils gardé plus longtemps qu'ailleurs certaines pratiques favorables ? Toujours est-il que cette concentration dans le Namurois est aujourd'hui gommée par un effondrement des effectifs. Dans le sud de la province de Namur, la présence du Tarier s'explique mieux, du fait de l'étendue des herbages humides dans la dépression Fagne-Famenne. Ces populations mises à part, la distribution du Traquet tarier en Haute-Belgique est principalement centrée sur la ligne de partage des eaux Meuse-Rhin, la Lorraine et le plateau ardennais, dont les rebords pentus et boisés sont évités. Les vallées qui naissent sur le plateau d'Ardenne centrale et orientale y sont évasées, les rivières sont lentes et méandreuses, elles débordent par fortes pluies ou fonte de neige, entretenant l'humidité des prés où se fixe le Tarier.

## ABONDANCE

La population est estimée à 1100 couples par la méthode des moyennes. La densité est maximale dans les zones de distribution continue les plus grandes et compactes. Ainsi, la population ardennaise apparaît à la fois la plus dense et la plus nombreuse, avec 470 couples environ. L'abondance y est maximale dans les régions de Recogne-Juseret et Thommen-Bullange. Inversement, en Basse et Moyenne-Belgique, les densités inférieures à cinq couples par rectangle sont de loin les plus fréquentes. Les quelques exceptions sont la vallée de la Haine et quelques points des Polders et de la vallée de l'Escaut. La modernisation et l'intensification de l'agriculture dans le nord du pays expliquent cette différence.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

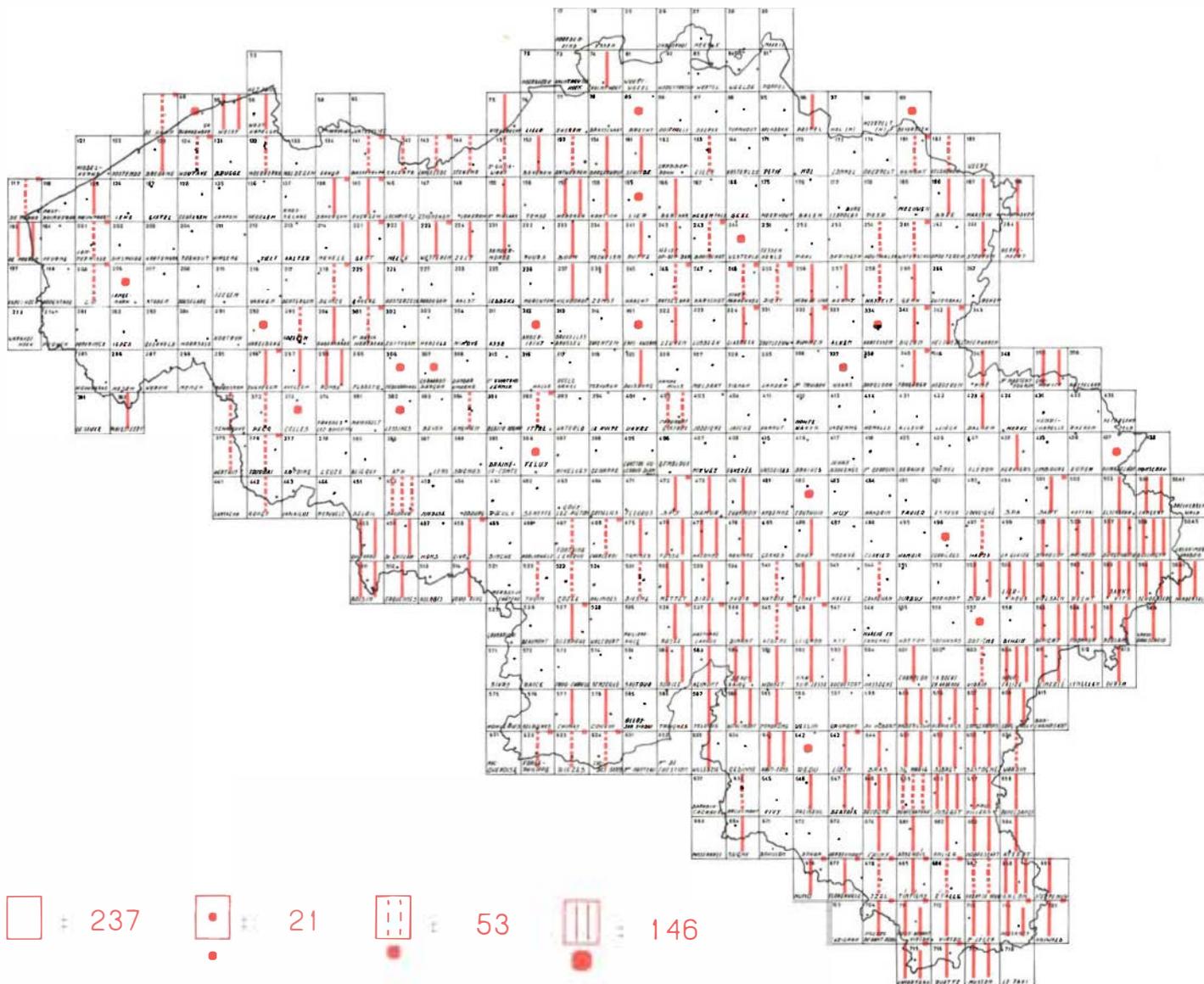
L'espèce était jadis très commune (van Havre, 1928). Il y a dix ans, Lippens et Wille (1972) estimaient que les effectifs étaient déjà tombés à 1000 couples, mais l'importance de la population ardennaise leur avait manifestement échappé et la diminution s'est poursuivie malgré notre estimation à 1100 couples. Dans le bassin de la Schwalm, 25 couples étaient dénombrés en 1965, 10 en 1969 et 15 en 1979 (J. van Esbroek *in* Demaret, 1969 et com. pers.). Près de Saint-Vith, les effectifs sont tombés de 80 à 5-8 couples entre 1973 et 1977 (Wiesemes, 1977). Depuis 1977, et malgré le léger redressement signalé dans la Schwalm, une forte diminution a encore été constatée en Ardenne, en Lorraine, dans la région de la Haine et dans le Namurois, où l'espèce a été vainement recherchée en 1979-1981. Si certaines fluctuations peuvent être déterminées par l'irrégularité du climat en Europe ou en Afrique (sécheresse du Sahel), le déclin à long terme de Tarier s'explique plutôt par la disparition et l'altération de ses habitats, en particulier par les drainages et les techniques d'intensification qui s'ensuivent, la simplification de la flore et la fenaison plus précoce.

## HABITAT

Le Traquet tarier habite les herbages hauts et denses, à flore variée, de préférence humides, et pourvus de nombreux perchoirs. En Ardenne, où se maintient la population principale, l'espèce est surtout associée aux prés de fauche humides, abandonnés, à reine des prés et bistorte, prés dont elle fréquente aussi les abords. Cependant, en Ardenne comme dans le reste de la Belgique, le Tarier occupe aussi des prés exploités ou moins mouilleux, pourvu que la flore y soit riche et les perchoirs abondants. Ce sont généralement des prés à foin, mais il peut aussi s'agir de pâtures négligées, à faible charge de bétail et refus abondants. La tendance à fréquenter les milieux humides est certainement renforcée par le fait que les prés de fauche y sont souvent cantonnés et que l'utilisation agricole tend à y être extensive, voire nulle. Les perchoirs sont généralement fournis par des arbustes, des herbes proéminentes (ombellifères, oseille, cirse) ou des piquets. L'espèce manque dans les fagnes proprement dites, peut-être parce que la flore et l'entomofaune y sont peu variées et la végétation homogène. Les habitats qui conviennent au Tarier ont été profondément altérés par les drainages, les amendements, les herbicides sélectifs et la fauche précoce (surtout depuis le développement de l'ensilage de l'herbe). D'un autre côté, ils ont été fortement entamés par les plantations d'épicéas en Ardenne, par l'urbanisation et les plantations de peupliers dans le nord du pays.

(suite page 248)

# SAXICOLA RUBETRA



= 145

= 44

= 10

(Suite de la page 246)

#### BIBLIOGRAPHIE

Demaret, P. 1969. Présence du Traquet tavier et du Bruant des roseaux dans les milieux humides de l'Ardenne orientale. Aves 6 : 173-179.

Wiesemes, M. 1977. Das Braunkehlchen (*Saxicola rubetra*). Natur und Umwelt 8 : 8-10.

J.-P. Ledant et J.-P. Jacob

## Traquet pâte, *Saxicola torquata*

#### DISTRIBUTION

Le Traquet pâte niche dans toutes les régions du pays. Sa distribution est toutefois discontinue en Ardenne et lacunaire de la Flandre sablonneuse à la zone limoneuse (y compris la Thudinie et le Haut-Pays). Les vides qui apparaissent dans le nord-ouest et le centre du pays sont surtout attribuables à l'agriculture intensive, qui prédomine dans ces régions. Le Traquet pâte ne s'y présente guère que dans les grandes vallées et les zones industrielles (régions de Bruges, de Courtrai, du canal Gand-Terneuzen, vallée de l'Escaut, Borinage), dans les secteurs vallonnés et hétérogènes (Brabant, région des Collines), dans les dunes littorales, et sur les sables podzolisés qui supportent en Flandre sablonneuse des landes analogues à celles de la Campine. Malgré la présence continue du Traquet pâte dans la région des Hautes-Fagnes, riche en biotopes, sa rareté en Ardenne s'explique probablement par la persistance des froids humides en fin d'hiver. L'influence de ce facteur climatique (Géroutet, 1967) peut de même expliquer la présence discontinue de l'espèce en Ardenne occidentale et les petits vides que montrent le centre du Condroz et le nord de la Lorraine (*cf* isothermes de février et mars selon Poncelet et Martin, 1947).

#### ABONDANCE

Selon la méthode des moyennes, la population totale est de 2600 couples environ. La densité par rectangle tend à suivre la fréquence suivante : les régions où les rectangles occupés sont dispersés présentent surtout des densités inférieures à cinq couples ; inversement, la densité et l'abondance sont maximales dans le nord-est du pays, sur un secteur constitué par la Campine, le Hageland et la zone très industrielle et urbanisée qui s'étend de Bruxelles et Louvain à Anvers. Ailleurs, les densités les plus fortes se rencontrent dans les dunes littorales et dans d'autres zones industrialisées (Bruges, Mons-Borinage, Scraing). En Moyenne et Haute-Belgique, les meilleures densités s'observent dans la dépression de Fagne-Famenne, dans le sud de la Lorraine, dans les vallées de la Meuse et de la Sambre. L'espèce n'est pourtant pas très rare dans la région des Hautes-Fagnes.

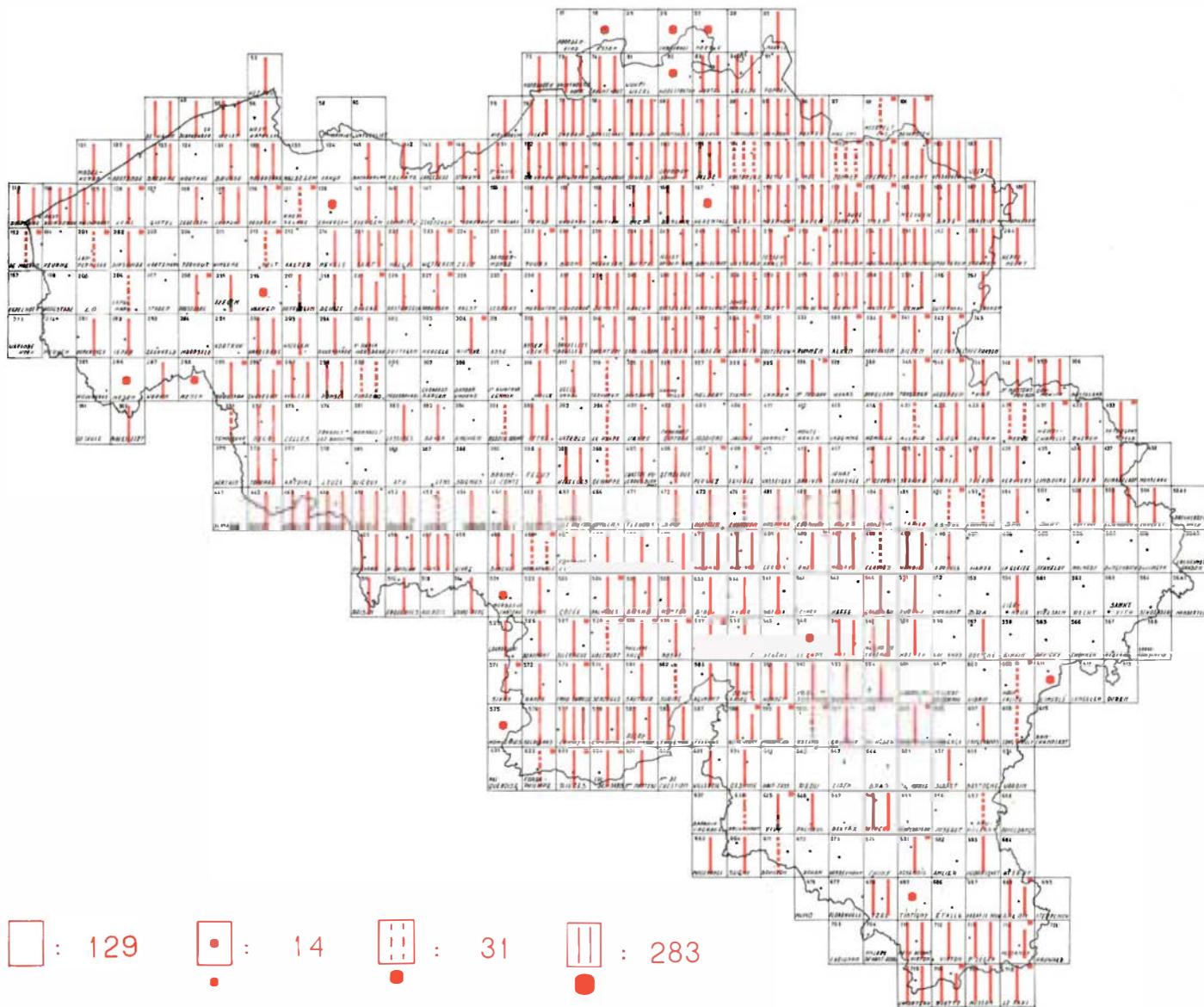
#### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au siècle passé, le Traquet pâte était répandu sur les incultes de Haute-Belgique (Selys-Longchamps, 1842 ; De la Fontaine, 1865) et même abondant dans le Namurois et l'Entre-Sambre-et-Meuse (Fallon, 1875). Cependant Selys-Longchamps et Fallon le croyaient rare dans le Brabant et en Flandre. Vers le milieu de ce siècle, une situation analogue semble avoir persisté en Lorraine (Van Beneden, 1943 et 1952) et dans le sud du Brabant (de Bournonville, 1955 ; Leclercq, 1955) mais non dans le reste de la Basse et Moyenne-Belgique, ni en Ardenne. Dans cette région, il semblait déjà plutôt rare (Van Beneden, 1952). En Basse et Moyenne-Belgique en revanche, il était plutôt commun autour de Termonde (De Maerschalk, 1952) et de Herentals (Cuypers, 1956), dans la vallée de la Dyle (Wortelaers, 1946), dans le Tournaisis (Delmée, 1952) et à Genk (Ruwet, 1959). Ces données et celles de Knokke (Lippens, 1980) indiquent une nette raréfaction depuis cette époque. D'après les estimations de Lippens et Wille (1972), comparées aux nôtres, la phase la plus récente de cette évolution a été la plus prononcée dans les provinces méridionales du pays, où la diminution serait de 50 % en une décennie. Le début de la forte diminution est daté de 1960 approximativement (Lippens et Wille, *op. cit.*). L'année 1960 correspond à un changement des conditions climatiques printanières : la pluviométrie des mois de mars à juin avait été exceptionnellement basse de 1952 à 1959 ; elle s'éleva de 1960 à 1963 jusqu'à une valeur anormalement haute, puis oscilla autour de la normale. A cela, s'est ajouté l'hiver rude de 1962-1963. Il est vraisemblable que ces variations climatiques n'aient fait que moduler la vitesse de décroissance des effectifs par rapport à l'action plus continue et définitive de la raréfaction et de la dégradation des habitats : diminution des landes, des friches, des jachères, des terrils, regroupement de parcelles agricoles, amputation des talus et des bordures de chemins ruraux, broyages fréquents et traitements herbicides de la végétation des bords de routes.

#### HABITAT

L'habitat comprend des perchoirs (piquets, arbustes), des zones de végétation rase ou ouverte et des plages d'herbes ou de broussailles denses souvent pentues (talus). Le substrat est généralement filtrant (sable, terrils, remblais, résidus de dragage). De même que la pente et le substrat, la distribution géographique indique une préférence pour les milieux secs ou chauds. Cependant, quelques couples se

# SAXICOLA TORQUATA



(Suite de la page 248)

fixent en milieux humides ou en lisières de milieux secs et humides. Les habitats sont fournis par les abords de voies ferrées, certains talus de routes ou d'autres bandes de végétation spontanée dans le paysage agricole, les friches industrielles, les terrains vagues, les remblais de dragage, les terrils, de préférence plats et munis ou bordés de talus, des prairies à petites parcelles (où les piquets sont nombreux et la hauteur des herbes variée), des dunes et des landes, de préférence sableuses, quelquefois de jeunes plantations d'arbres.

#### BIBLIOGRAPHIE

Géroudet, P. 1967. Etudes sur le Traquet pâtre *Saxicola torquata*. 2. Distribution des nicheurs en Suisse, leurs biotopes et leurs fluctuations. Nos Oiseaux 29 : 1-13.

Ruwet, J.-C. 1959. Aspect du problème du cantonnement chez les oiseaux de la réserve de Genk. Gerfaut 49 : 163-203.

J.-P. Ledant et J.-P. Jacob

## Traquet motteux, *Oenanthe oenanthe*

#### DISTRIBUTION

L'espèce est pratiquement limitée à la Campine et aux dunes du Littoral. Une très petite population se maintient dans la partie occidentale du bassin minier de Haine-Sambre-Meuse ; des cas de nidification isolés et probablement occasionnels ont été signalés en quelques endroits (sud-ouest du Hainaut, Haute-Ardenne, et peut-être régions gantoise et malinoise). Beaucoup d'indications de nidification « possible » reprises sur la carte et peut-être plusieurs mentions de nidification « probable » se rapportent à des migrateurs tardifs. Pour cette espèce les mentions « couples » (3), « présence prolongée » (4), « visite d'un site » (6) ont été réduites de « probable » à « possible » ; la mention « visite d'un nid » (13) à « probable ».

#### ABONDANCE

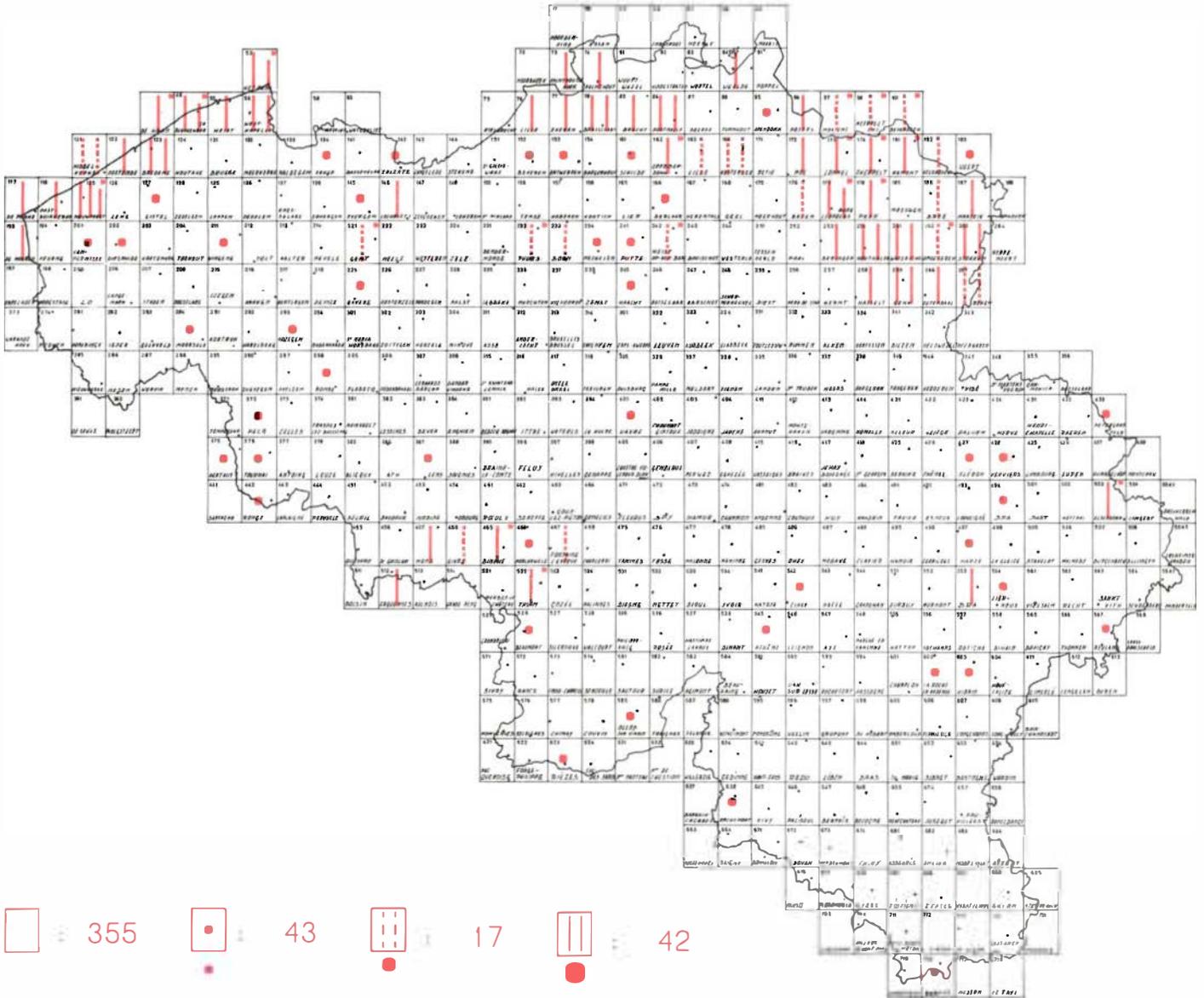
Les zones de forte abondance correspondent aux parties du littoral où les dunes ont été les moins mutilées et aux grands camps militaires de Campine. La méthode des moyennes fournit une estimation totale de 280 couples.

#### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Traquet motteux subit une diminution constante, parallèle à celle des « incultes » qui ont perdu, à l'est de la Meuse, par exemple, 98 % de leur superficie entre 1846 et 1959, passant de 22 % à 2 % du territoire (Schnock, 1962). Au XIXe siècle, le Motteux était commun en Ardenne et dans la région mosane habitant « les montagnes arides, où il nichait au milieu des bruyères » (Fallon, 1875). Il était clairement lié aux landes qui s'étaient formées à la faveur des parcours pastoraux et qui ont actuellement essentiellement disparu (Noirfalise, 1984). En 1928, van Havre note encore le Motteux dans les « hautes fagnes, rochers de l'Ourthe, Ardennes », mais dès 1921, Coopman le disait « jadis extrêmement commun, devenu rare » dans les Hautes-Fagnes ; en 1947, Verheyen ne le mentionne plus en Ardenne et en 1952, Van Beneden ne le cite plus que sur quelques sites très artificiels, carrières, terrils. Les quelques landes à bruyère qui ont subsisté n'ont probablement plus été utilisées par le Traquet motteux parce que dénuées des plages d'herbes que le pâturage entretenait (Noirfalise, *loc. cit.*). En Campine, les surfaces sableuses libérées par le défrichement des bruyères ont permis son maintien plus long et des augmentations, au moins locales, ont même été notées après la deuxième guerre mondiale (De Bont, 1947). Toutefois, dès ce moment (Verheyen, 1947), les plantations, le développement et le dérangement sont à l'origine d'une très forte régression qui s'est poursuivie (Lippens et Wille, 1972). Lippens et Wille évaluaient encore la population des provinces d'Anvers et de Limbourg à environ 360 couples ; les données de l'atlas suggèrent, par la méthode des moyennes, en viron 140 couples. Au littoral, le morcellement et la pénétration intense des dunes sont les facteurs d'un déclin similaire, de 160 couples estimés par Lippens et Wille à 90 obtenus par la méthode des moyennes. Cette régression se poursuit actuellement dans les deux régions. La population des terrils du bassin minier de Haine-Sambre-Meuse découverte au milieu du XXe siècle (Wayembergh *in* Verheyen, 1947 ; Van Beneden, 1952 ; Nef, 1954, 1959) s'est réduite avec la recolonisation ligneuse des terrils et est maintenant confinée à la partie occidentale du bassin (Ledant et Jacob, 1982). L'espèce a habité sporadiquement jusqu'au milieu de ce siècle quelques régions de bruyères en dehors des aires principales (Lorraine, Van Beneden, 1943 ; Brabant, Nef, 1954 ; Leclercq, 1955). Partout le déclin de l'espèce a été accentué par l'apparition de la myxomatose, la diminution des lapins provoquant à la fois l'accélération de la colonisation forestière d'espaces dénudés et la réduction du nombre de sites de nidification.

(suite page 252)

# OENANTHE OENANTHE



(Suite de la page 250)

#### HABITAT

Actuellement : dunes, bruyères, incluant des plages sablonneuses ou brûlées, terrils.

#### BIBLIOGRAPHIE

Ledant, J.-P., et J.-P. Jacob. 1982. La nidification du Traquet motteux sur les terrils de charbonnages wallons. Aves 19 : 85-90.  
Nef, L. 1954. *Cenanthe cenanthe*. Gerfaut 44 : 54-55.  
Noirfalise, A. 1984. Parcours pastoraux, Le Grand Livre d'Ardenne et Gaume. Gembloux, Duculot.  
Schnock, G. 1962. La forêt actuelle du sud-est belge. Bruxelles, Centre d'écologie générale.

P. Devillers et W. Roggeman

## Merle à plastron, *Turdus torquatus*

#### DISTRIBUTION ET ABONDANCE

La nidification a pu être prouvée à trois reprises à Robertville, dans les Hautes-Fagnes, entre 1973 et 1977 : un couple en forêt de Stellerholz en 1973 (Scheuren, 1975), un couple au bois de Sourdbrodt en 1975 (Fontaine, 1975) et un couple au « Bovelsvenn » en 1976 (S. Fontaine *in* Herman, 1977). En outre, des Merles à plastron ont été aperçus sur trois rectangles voisins en période de reproduction.

#### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les haut plateaux ardennais représentent une halte migratoire privilégiée pour le Merle à plastron en Belgique : les migrateurs y sont fréquemment observés, ils s'y attardent assez volontiers et des oiseaux ont été notés à plusieurs reprises pendant la période de nidification (van der Elst, 1983). Outre les reproductions citées ci-dessus, un nid a été trouvé à la Baraque Michel en 1901, deux autres reproductions sont considérées comme probables à Dolhain (Coopman, 1921), de même qu'un cas près de Malmédy (Le Roi *in* van Havre, 1928) ; une tentative (transport de matériaux) a été signalée à La Gleize (Van Beneden, 1952). Les Hautes-Fagnes apparaissent donc comme une aire de nidification occupée au moins sporadiquement. Ailleurs dans le pays, d'anciens cas ou tentatives de reproduction ont été signalés à Wavre, Meeuwen et Merkem (van Havre, 1928 ; Segers et Gabriëls, 1961), mais sans être documentés. En 1985, deux nouvelles nidifications sont observées en bordure des Hautes-Fagnes (Schmitz, 1985).

#### HABITAT

En Hautes-Fagnes, forêts d'épicéas entourées de prairies ou fagnes à des altitudes voisines ou supérieures à 600 m.

#### BIBLIOGRAPHIE

Fontaine, S. 1975. Une nidification du Merle à plastron (*Turdus torquatus*) en Hautes-Fagnes. Aves 12 : 160-161.  
Herman, R. 1977. Nouvelles observations du Merle à plastron (*Turdus torquatus*) en Hautes-Fagnes. Aves 14 : 86-87.  
Scheuren, F. 1975. Première nidification du Merle à plastron (*Turdus torquatus*) en Belgique. Aves 12 : 35-36.  
Schmitz, L. 1985. Nouvelles nidifications du Merle à plastron (*Turdus torquatus*) sur le plateau des Hautes-Fagnes. Aves 22 : 214-216.  
Segers L., J. et M. Gabriëls. 1961. Belflijster. *Turdus torquatus*. Wielewaal 21 : 54-55.  
van der Elst, D. 1983. Le Merle à plastron en Wallonie et en Brabant. Aves 21 : 65-77.

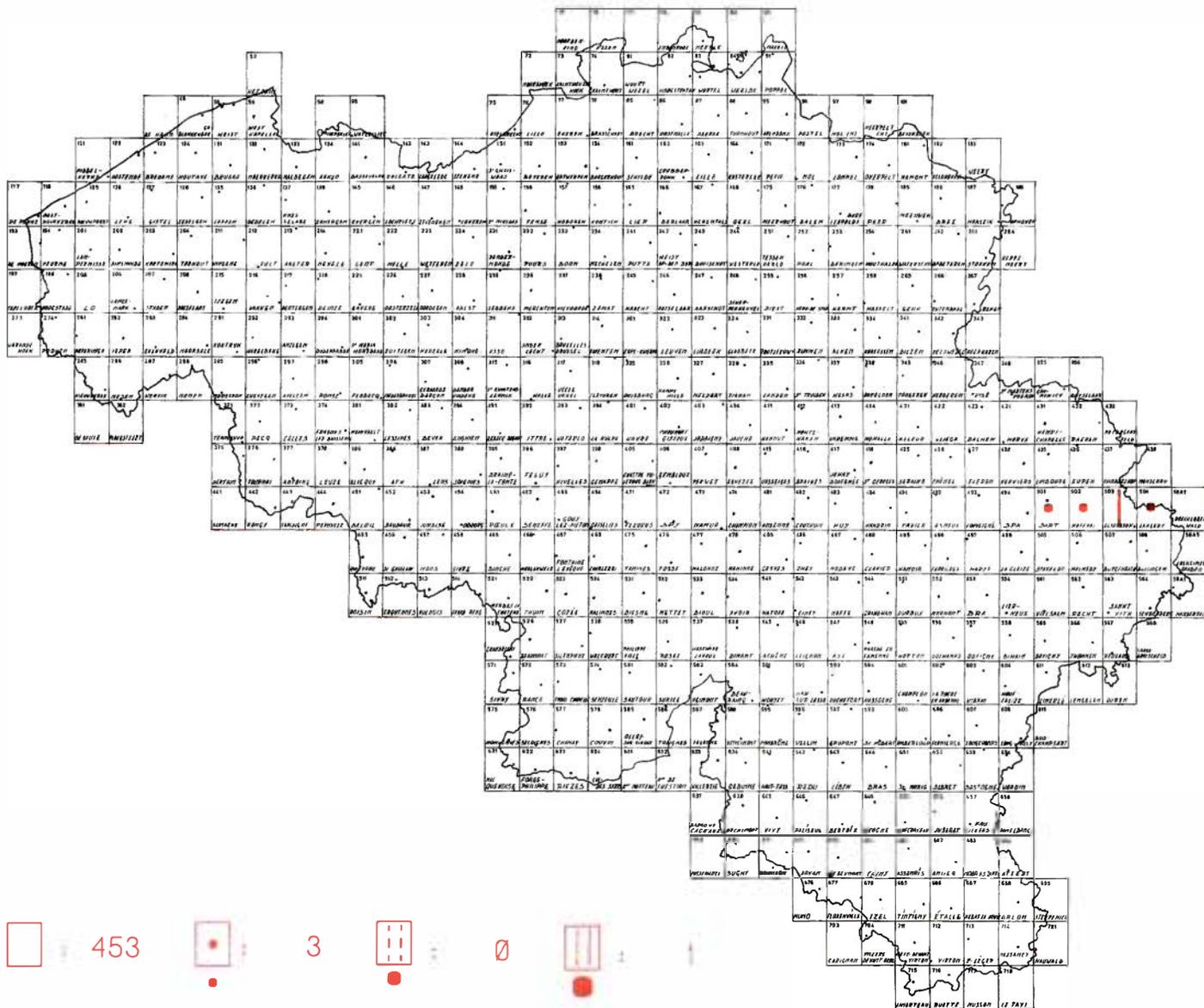
J.-P. Jacob

## Merle de roche, *Monticola saxatilis*

Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, De la Fontaine (*in* van Havre, 1928), rapporte que le Merle de roche s'observait encore régulièrement en Ardenne, dans les zones rocheuses de la haute Ourthe où il se serait alors reproduit près de La Roche. Ailleurs dans le pays, cinq mentions sont connues entre 1841 et 1868 : un dernier chanteur est noté en 1905 au barrage de la Gileppe, à Jalhay, et un oiseau est observé en automne 1913 à Stembert (Verviers) (van Havre, 1928). Le Merle de roche se trouvait en Ardenne à l'extrémité nord-occidentale de son aire de répartition. Sa disparition de Belgique va de pair avec le retrait observé dans d'autres régions du nord de son aire de nidification, reculs principalement décelés entre 1850 et 1920 (centre de l'Allemagne, nord des Carpathes, nord-est de la France - Yeatman, 1976).

J.-P. Jacob

# TURDUS TORQUATUS



# Merle noir, *Turdus merula*

## DISTRIBUTION

Tout le pays.

## ABONDANCE

La classe d'abondance allant de 625 à 3000 couples par rectangle est la plus fréquemment attribuée. Vient ensuite celle allant de 125 à 625 couples par rectangle. Les rectangles les plus fortement peuplés (plus de 3000 couples) se situent dans le Brabant, le nord du Hainaut et le Condroz. Ceux ayant des effectifs inférieurs à 125 couples sont rares ; les évaluations inférieures à 25 couples par rectangle résultent d'une sous-estimation ou proviennent de rectangles frontaliers de superficie réduite. Dans l'ensemble, la répartition du Merle noir est assez homogène, mais il semble un peu moins abondant dans les Flandres et autour des Hautes-Fagnes. Il atteint sa concentration maximale dans les banlieues des grandes villes. La population totale peut être estimée par la méthode des moyennes à 540000 couples environ.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au début du XIXe siècle, le Merle noir était un oiseau sylvicole typique. Peu à peu, il colonisa des biotopes plus ouverts et s'adapta au voisinage de l'Homme, en milieu suburbain puis franchement urbain. Cette évolution s'est manifestée en Europe occidentale en allant du sud vers le nord, commençant en France vers 1800 et en Suède à partir de 1900. Bien qu'aucune recherche précise à ce propos n'ait été effectuée pour la Belgique, on peut situer le début de ce changement vers 1820 (un peu avant les Pays-Bas), puisque Deby (1845) citait déjà l'espèce comme très commune dans les bois, mais aussi dans les jardins. Selon van Havre (1928), sa préférence allait encore aux bois humides, bien que le Merle soit alors fréquent en ville. Par la suite, son caractère anthropophile s'est accentué. Partout en effet, cette modification du comportement a permis une forte augmentation des populations qui ont des densités et un taux de reproduction bien plus élevé dans les agglomérations et les zones agricoles que dans les forêts, alors que dans ces milieux traditionnels, les effectifs doivent rester inchangés. Cette évolution fut sans doute permise par une réduction des poursuites, par la création de parcs et l'entretien de pelouses régulièrement tondues où le Merle noir peut chasser les vers de terre, ainsi que par l'extension continue de jardins plantés de haies et d'arbres à baies, bref par l'apparition des banlieues modernes. Parallèlement, il y eut une adaptation aux paysages de type bocager. En milieu suburbain, on a constaté une réduction de l'étendue du canton de nidification, un allongement de la période de reproduction et une sédentarité accrue ; une plus forte mortalité due au trafic routier et à la prédation par des chats et les corvidés n'a pas d'influence apparente sur la population (Teixeira, 1979).

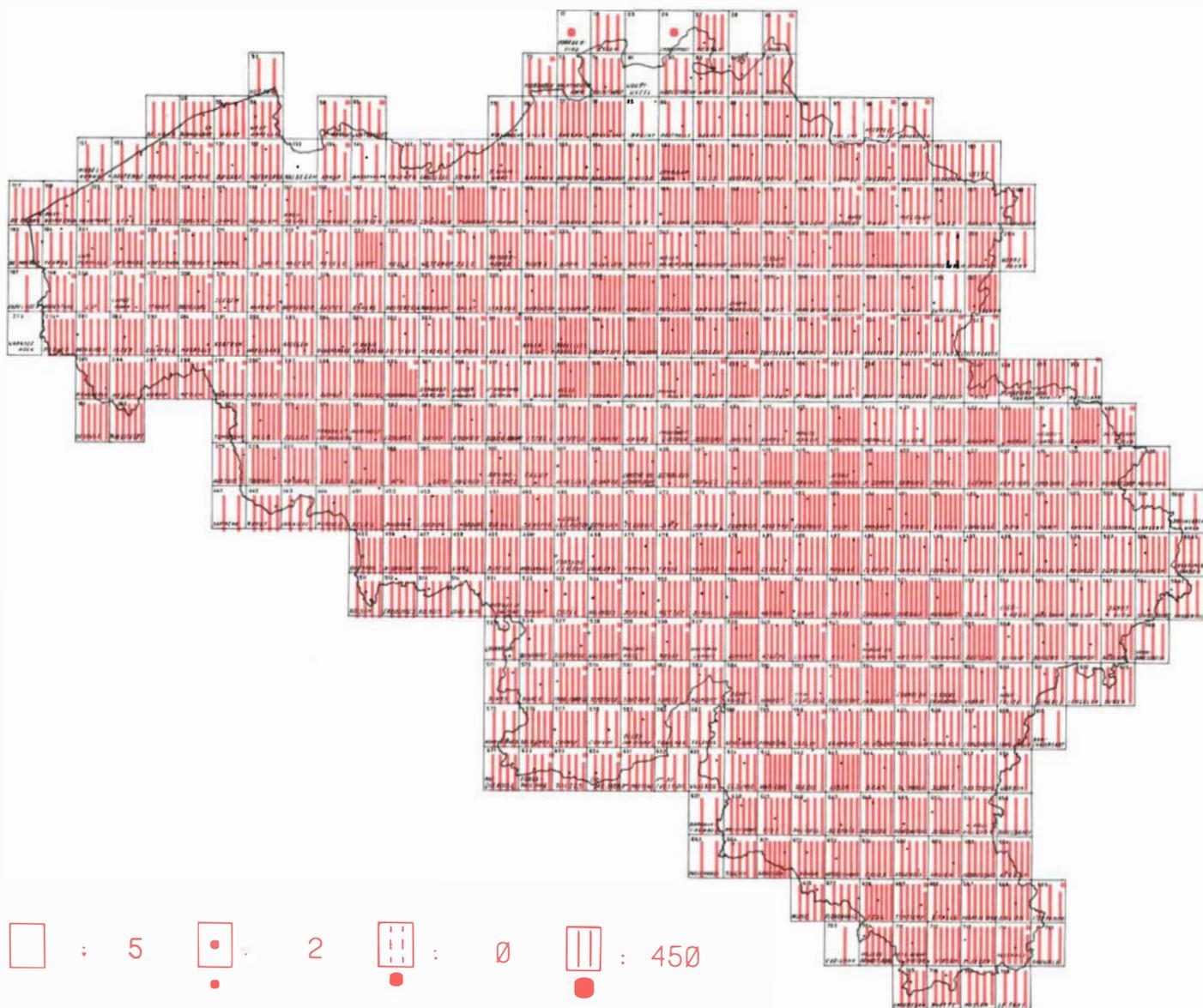
Lippens et Wille (1972) donnaient une estimation de 500000 couples pour la Belgique. La différence avec le nombre obtenu par l'atlas n'est pas significative et l'on peut considérer la population comme stable.

## HABITAT

Recherchant principalement sa nourriture à terre, il exige au moins la présence d'un sous-bois à couche de feuilles mortes, d'une prairie ou d'une petite pelouse de gazon en ville. Une certaine humidité de la couche superficielle du sol est également requise et des étés secs nuisent au développement des jeunes, par pénurie de lombrics (Verheyen, 1947). Le nid est placé d'ordinaire dans des buissons à feuillage épais, mais aussi sur les supports les plus divers (poutres, appuis de fenêtres, tas de fagots, etc.), parfois à grande hauteur. Au total, le Merle noir s'accommode d'une grande diversité de biotopes tels que forêts, pépinières, haies épaisses, buissons le long de chemins creux, bouquets d'arbres, dunes embroussaillées et boisées, parcs, jardins, marais boisés, etc.

M. Peero

# TURDUS MERULA



# Grive litorne, *Turdus pilaris*

## DISTRIBUTION

La Grive litorne étend rapidement son aire de répartition vers l'ouest ; de ce fait, sa distribution a considérablement évolué entre 1973 et 1977. En 1973 elle était limitée à l'est de la province de Liège, au nord du Luxembourg, encore locale dans le sud de l'Ardenne, pionnière en Lorraine et dans le Pays de Herve. La carte illustre la distribution observée en 1977 : elle est alors répandue à l'est de la Meuse, déborde vers l'Entre-Sambre-et-Meuse et, vers le nord-ouest, elle est parvenue en Campine.

## POPULATION

La méthode des moyennes donne une estimation totale d'environ 3700 couples, les meilleures densités s'observant en Ardenne. Cette estimation est vraisemblablement inférieure à la réalité de 1977.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Progressant vers l'ouest, la Grive litorne a atteint la Belgique en 1967 : premières nidifications à Elsenborn dans les Hautes-Fagnes (Arnhem, 1967). Une expansion centrifuge rapide lui a permis en quelques années de conquérir successivement les régions élevées des Hautes-Fagnes et du plateau des Tailles puis la Lorraine à partir de 1971 (Moïs, 1971), la Famenne et le Pays de Herve à partir de 1973, le Condroz à partir de 1975 (résultats atlas ; de Liedekerke, 1976). Après une nidification sans lendemain en 1970, elle s'installe à partir de 1976 dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Vers le nord-ouest, elle atteint le sud du Limbourg dès 1974 ; en 1977, elle niche dans le nord de cette province ainsi que dans le nord-est de celle d'Anvers. Plus à l'ouest, des individus s'attardent en période de reproduction depuis 1973 (indices « possible » en Flandre et Brabant). Les premières nidifications sont observées en 1980 en Brabant (Tirlemont, Ezemaal) et en Flandre orientale (Rupelmonde) (Outtier *et al.*, 1981). En 1981, elle est déjà répandue dans les vallées du Geer et du Demer, niche à Rijkevorsel (Spannenburg et Vleugels, 1981), Testelt (Bekaert *et al.*, 1982), Boutersem et parvient en région montoise (chroniques Aves). La Hesbaye namuroise est colonisée à partir de 1982. Les régions conquises ne connaissent souvent, pendant quelques années, que des reproductions en petit nombre, voire sporadiques, suivies d'une augmentation rapide avec généralisation de la présence (de Liedekerke, 1976 ; Jacob, 1982). La population belge est à l'heure actuelle nettement supérieure à celle de 1977. Elle a été estimée à environ 10000 couples en 1982 en Wallonie (Leprince, 1985).

## HABITAT

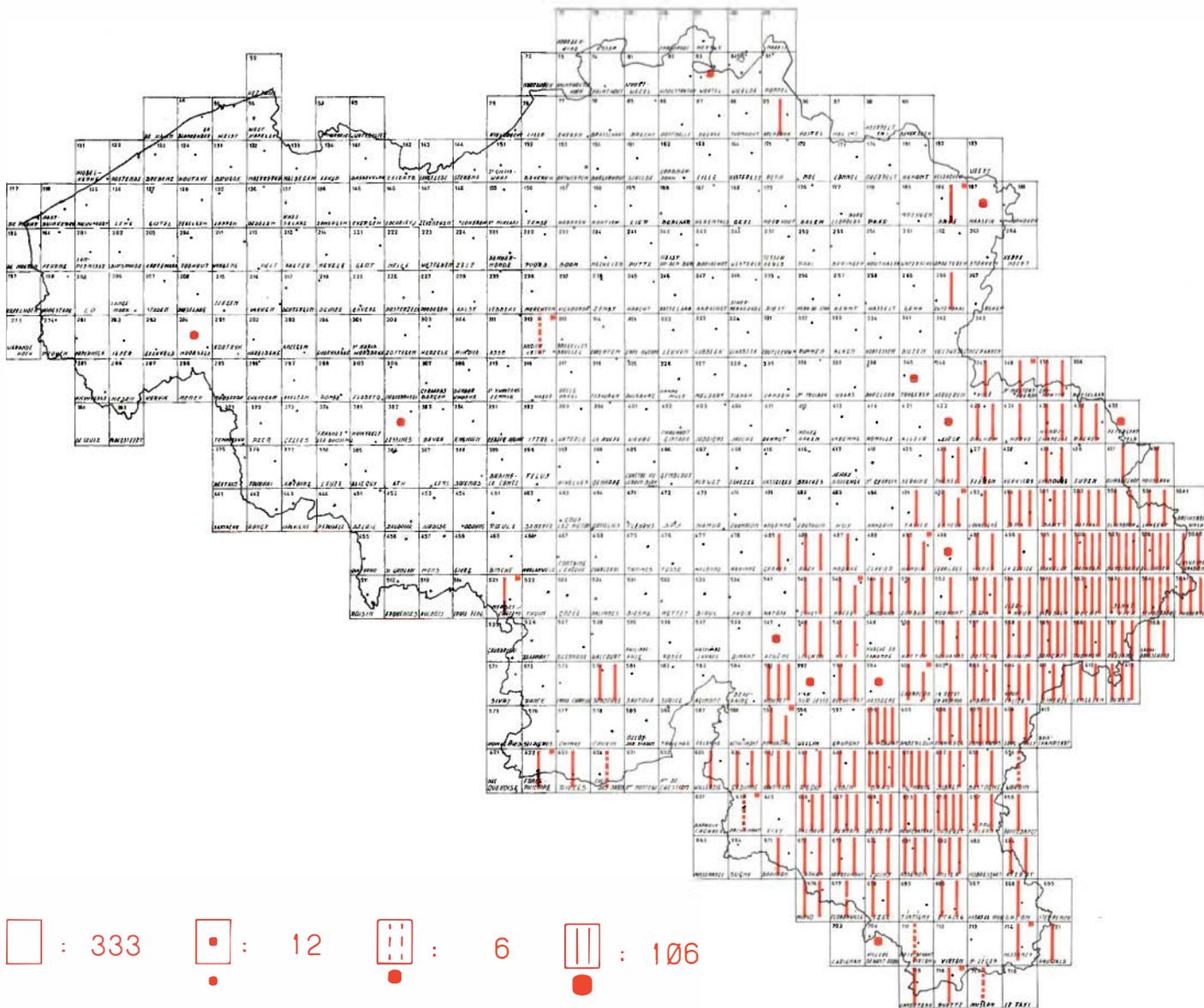
La Grive litorne recherche des milieux ouverts comprenant une végétation herbacée assez rase (pâtures, prés récemment fauchés, pelouses de parcs et jardins) voisinant avec des arbres. Elle ne pénètre pas les massifs forestiers, niche assez peu sur leurs lisières et s'installe plutôt dans les petits bois, bosquets, rangées d'arbres, vergers, haies arborées, voire arbres ou arbustes isolés dispersés en milieu herbager. Une majorité niche dans des épicéas et hêtres en Ardenne, dans les vergers haute-tige au Pays de Herve, dans des peupliers ou d'autres feuillus ailleurs. En fait, il ne semble pas y avoir de préférence sélective pour l'une ou l'autre essence mais une occupation en fonction de leur fréquence à proximité des gagnages. Des nidifications ont même été observées dans des hangars ou sur des pylônes électriques. Ses exigences lui permettent de nicher dans les villages et de pénétrer dans les zones vertes de certaines villes, mais elles limiteront vraisemblablement l'importance de son expansion dans les régions de grande culture. Elle niche peu dans les landes et fagnes. Dans les régions où l'espèce est répandue, on note un nombre croissant de nidifications par couples isolés.

## BIBLIOGRAPHIE

- Arnhem, R. 1967. Première découverte en Belgique d'une colonie de Grives litorne (*Turdus pilaris*). Aves 4 : 117-122.  
de Liedekerke, R. 1976. L'extension de l'aire de nidification de la Grive litorne (*Turdus pilaris*) en Belgique, de 1967 à 1975. Aves 13 : 243-256.  
Leprince, P. 1985. La Grive litorne en Wallonie. Progression récente et choix des milieux de reproduction. Aves 22 : 190-200.  
Moïs, C. 1971. Nidification de la Grive litorne (*Turdus pilaris*) en Lorraine belge. Aves 8 : 28.  
Spannenburg, J. et L. Vleugels. 1981. Een broedkolonie Kramsvogels (*Turdus pilaris*) te Rijkevorsel in 1981. Wielewaal 47 : 477-478.

J.-P. Jacob

# TURDUS PILARIS



: 333   
 • : 12   
 ||| : 6   
 |||| : 106

|| : 34   
 ||| : 39   
 |||| : 25   
 ||||| : 14

# Grive musicienne, *Turdus philomelos*

## DISTRIBUTION

Tout le pays.

## ABONDANCE

L'abondance est assez uniformément élevée. Des maxima apparaissent dans des régions de bosquets humides au nord du Brabant, dans la région limoneuse, dans le Condroz oriental, dans la ceinture forestière ardennaise de Saint-Hubert, des minima dans les régions poldériennes.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

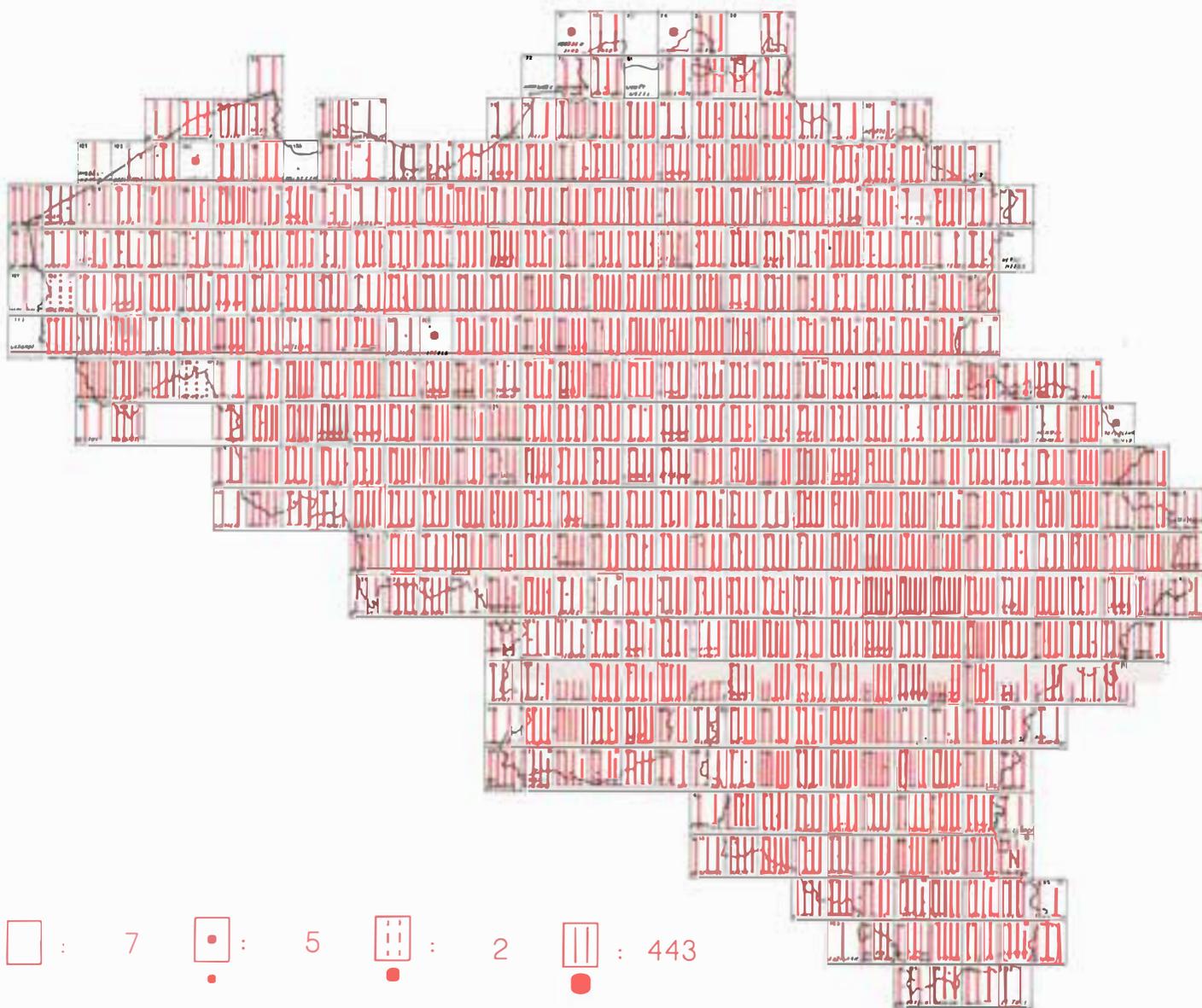
Au début du siècle passé, la Grive musicienne, oiseau de passage très commun, était un nicheur forestier peu répandu, dont Selys-Longchamps (1842) écrivait : « un certain nombre séjournent et nichent dans les grands bois surtout en Ardenne ». Il paraît très probable que, comme le Merle noir (*Turdus merula*), la Grive chanteuse est sortie des habitats purement forestiers à la faveur des mentalités d'une population humaine de plus en plus citadine, sensible à la valeur récréative de l'oiseau, dénuée d'hostilité à son égard et soucieuse même de favoriser sa présence. Cette évolution est bien entamée dans la seconde moitié du siècle et A. Dubois (1887), s'il note encore sa préférence pour les bois, surtout humides, la signale déjà « même dans les jardins » ; van Havre (1928) la trouve « en nombre croissant dans les bois et bosquets humides et spécialement près des agglomérations... » et signale qu'elle « se fixe même en ville ». Ce processus s'est poursuivi. Actuellement, la situation de l'espèce paraît relativement stable comme le suggère la comparaison entre les estimations de Lippens et Wille (1972), 150000 couples, et de l'atlas, 200000 couples, une différence très inférieure à la marge d'imprécision des deux méthodes.

## HABITAT

Forêts, bois, surtout humides, plantations de résineux, parcs, jardins, milieu bocager.

P. Devillers

# TURDUS PHILOMELOS



: 7   
 • : 5   
 ⋮ : 2   
 || : 443

|| : 6   
 ||| : 31   
 |||| : 78   
 ||||| : 239   
 |||||| : 86   
 ||||||| : 5

# Grive draine, *Turdus viscivorus*

## DISTRIBUTION

Tout le pays.

## ABONDANCE

Les zones d'abondance maximale (125 à 625 et 625 à 3000 couples par rectangle) se situent en Haute-Ardenne (bordure des Hautes-Fagnes et du plateau des Tailles), dans l'est du Condroz et de la Famenne, dans les ceintures forestières du sud-est du pays (Saint-Hubert, Ardenne méridionale, dans une moindre mesure côte sinémurienne en Lorraine); secondairement, des maxima locaux s'observent dans les régions de collines du centre du Brabant et du sud de la Flandre orientale ainsi que dans le sud du Limbourg. Les densités minimales se localisent dans les Polders, les régions de bruyères ou d'anciennes bruyères de Campine, les plaines du Hainaut occidental, de l'ouest du Brabant, de Hesbaye, ainsi que dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et en Lorraine. Dans l'ensemble, l'espèce est plus commune à l'est qu'à l'ouest et plus répandue en Ardenne transmosane que n'importe où ailleurs. Une comparaison avec la carte de distribution du gui (*Viscum album* - Van Rompaey et Delvosalle, 1972), nourriture d'automne et peut-être de fin d'hiver, suggère une certaine corrélation des centres locaux d'abondance, sauf en ce qui concerne l'Ardenne, où le gui est absent et où la liaison se fait clairement avec les hêtraies du *Luzulo-Fagion* et leurs pessières de substitution.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

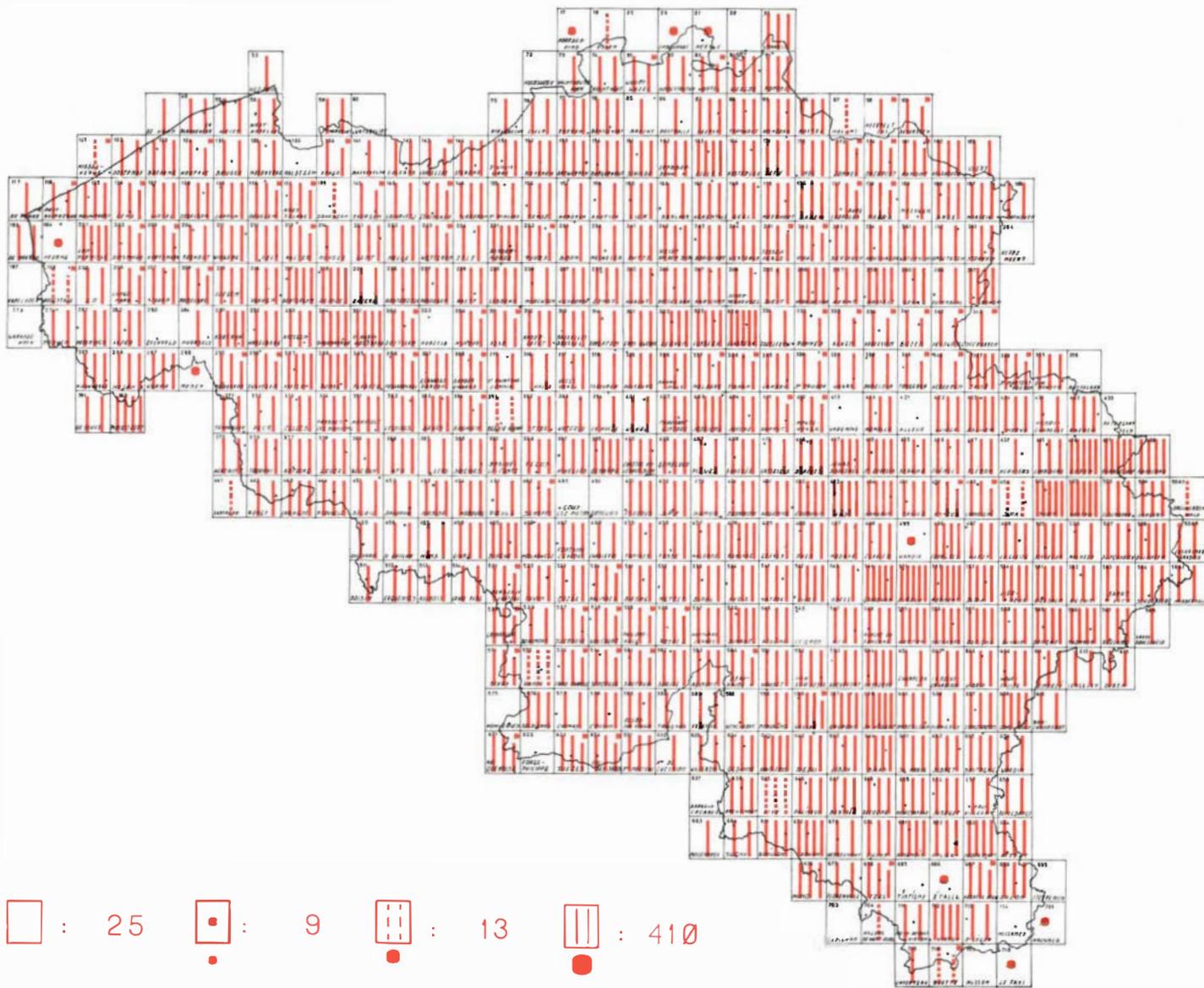
Selys-Longchamps (1842) ne considère pas l'espèce comme nicheuse en Belgique : Ch. F. Dubois (1854) signale un premier cas de nidification près d'Anvers en 1849 ; De la Fontaine (1865), Fallon (1875) et A. Dubois (1887) notent la nidification en très petit nombre dans les bois, le dernier citant la forêt de Soignes comme lieu de nidification certain. On peut donc dater de la deuxième moitié du XIXe siècle l'installation de la Draine en Belgique, du moins dans les milieux bien prospectés. Il est possible en effet que les nicheurs forestiers d'Ardenne aient échappé à l'attention et que toutes ces données se rapportent aux populations « anthropophiles » (Géroudet, 1954) favorisées peut-être, comme actuellement la Grive litorne (*Turdus pilaris*), par les plantations d'arbres, notamment de peupliers, au voisinage de prairies, et/ou comme le Merle noir (*Turdus merula*) au XIXe siècle, par l'attitude plus protectrice de la population humaine. En tout cas, van Havre (1928) décrit encore l'espèce comme « croissante ». Un statu quo semble actuellement se manifester, les estimations obtenues à partir des données de l'atlas par la méthode des moyennes (35000 couples) et celle de Lippens et Wille en 1972 (42000 couples) ne différant pas.

## HABITAT

En Ardenne, la Draine est distribuée régulièrement dans les futaies continues de hêtres ou hêtres et chênes du *Luzulo-Fagion* à strate herbacée pauvre et présence de myrtilles : elle est plus rare dans l'*Asperulo-Fagion* et rare dans les formes les plus riches de cette alliance (côte bajocienne) et dans les chênaies continues. Elle occupe les plantations d'épicéas jouxtant des prairies, mais aussi des massifs relativement continus. Ailleurs, elle est surtout liée à un paysage bocager où alternent prairies, champs, vergers, bosquets et alignements d'arbres : elle est fréquente dans les grands parcs avec pelouses et massifs de hauts arbres, feuillus ou résineux.

P. Devillers

# TURDUS VISCIVORUS



# Gobemouche gris, *Muscicapa striata*

## DISTRIBUTION

L'espèce est répandue de façon assez homogène dans l'ensemble du pays. Elle n'est curieusement pas signalée dans quelques régions : le sud-ouest des Polders côtiers, l'ouest de la Fagne, une partie de la Calestienne, le sud de l'Ardenne et une partie de la Lorraine.

## ABONDANCE

Dans la plus grande partie de son aire de nidification, on a signalé des densités comprises entre six et 125 couples (classes 2 ou 3). L'espèce est en moyenne moins abondante dans les dunes et les Polders côtiers, sur le plateau campinois, en Ardenne et en Lorraine, où la densité ne dépasse que rarement les 25 couples par rectangle. Dans la plupart des cas, ces régions voisinent avec des territoires où l'espèce ne semble pas nicher.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

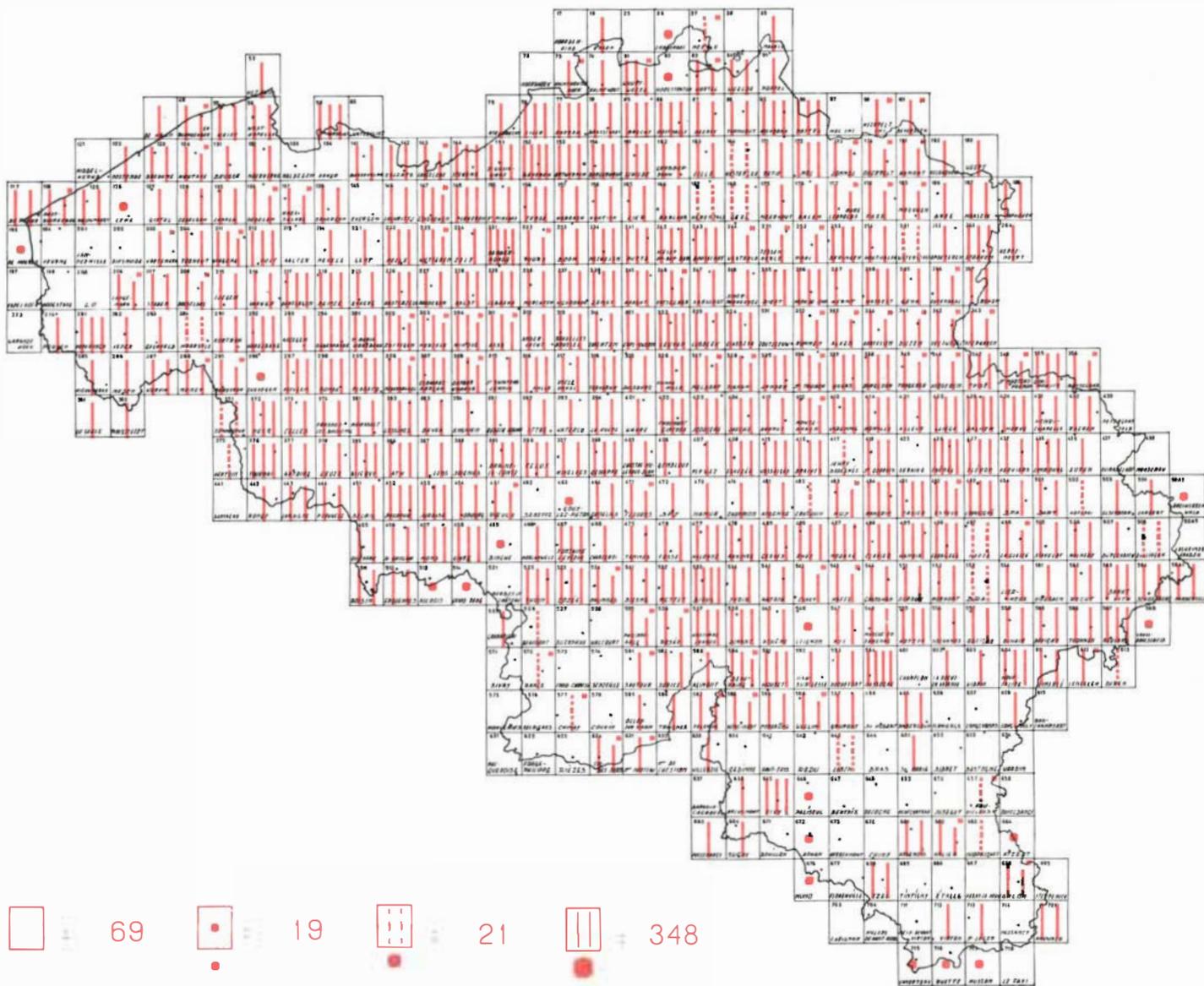
Comme pour d'autres espèces communes, cette évolution est difficile à déterminer d'après les données antérieures. Selys-Longchamps (1842) signale que le Gobemouche gris fréquente les jardins, tandis que van Havre (1928) le mentionne comme très commun et généralement distribué dans toutes nos provinces. Par la méthode des moyennes, on obtient, à partir des données de l'atlas, environ 9500 couples nicheurs, ce qui est significativement inférieur aux 14500 couples cités par Lippens et Wille (1972). Une régression régulière des effectifs paraît probable, comme celle indiquée par le Common Bird Census en Grande-Bretagne (50 % de régression entre 1965 et 1975, Sharrock - 1976). La disparition d'éléments paysagers ponctuels et linéaires (haies, chemins creux, vergers) et l'usage intensif de pesticides dans les jardins potagers proches des maisons pourrait avoir joué un certain rôle. Il faut toutefois signaler que la plupart des estimations doivent être considérées comme minimales, en particulier dans les rectangles qui n'ont été que superficiellement inventoriés.

## HABITAT

Paysage ouvert, parcs, jardins, lisières et clairières. Par sa manière typique de rechercher sa nourriture, le Gobemouche gris évite les bois fermés et touffus ainsi que les grandes surfaces cultivées. Il saisit les multiples possibilités de nidification que lui offrent une construction ouverte ou rurale ; cette habitude n'est pas récente puisque déjà Selys-Longchamps le mentionne comme nichant dans les espaliers autour des habitations.

W. Roggeman\*

# MUSCICAPA STRIATA



□ 69    □● 19    □|| 21    □||| 348

□|| 73    □||| 170    □|||| 119    □||||| 7

# Gobemouche noir, *Ficedula hypoleuca*

## DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Des populations importantes et denses sont implantées dans les ceintures forestières de Saint-Hubert et de l'Ardenne méridionale. Ailleurs, les cas de nidification sont isolés et sporadiques, avec une certaine concentration à l'est d'Anvers et peut-être dans l'extrême est du pays (nidifications surtout possibles et probables).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Des cas sporadiques de nidification sont déjà notés par van Havre (1928) qui les situe principalement dans la région d'Anvers, le Brabant, la Campine, l'extrême est de la province de Liège, une répartition retrouvée par Lippens et Wille (1972) et l'atlas. C'est donc là une situation qui évolue très peu. Une légère augmentation se dessine dans ces régions (atlas, chroniques Aves), mais correspond probablement, à part un remarquable influx en 1980 (36 cas de nidification en région flamande, pour 20 entre 1972 et 1979 - Reygaert, 1981), à l'augmentation des observateurs et des nichoirs. Par contre, la population nicheuse des forêts ardennaises, déjà citée par Selys-Longchamps (1842), a augmenté de manière énorme à la suite d'opérations de pose massive de nichoirs à partir de 1964 (Wille, 1967). La susceptibilité particulière de cette espèce à ce type d'opération est d'ailleurs connue par de nombreuses expériences à l'étranger. Evalués à 200 couples au plus en 1967, puis à 600 couples vers 1970 (Lippens et Wille, 1972), les effectifs ardennais semblent avoir continué à augmenter, puisque la population de la période de référence de l'atlas est estimée à 1300 couples par la méthode des moyennes. Actuellement, si l'implantation reste stable grâce à la colonisation de cavités naturelles, les effectifs semblent avoir diminué avec la quantité de nichoirs en bon état.

## HABITAT

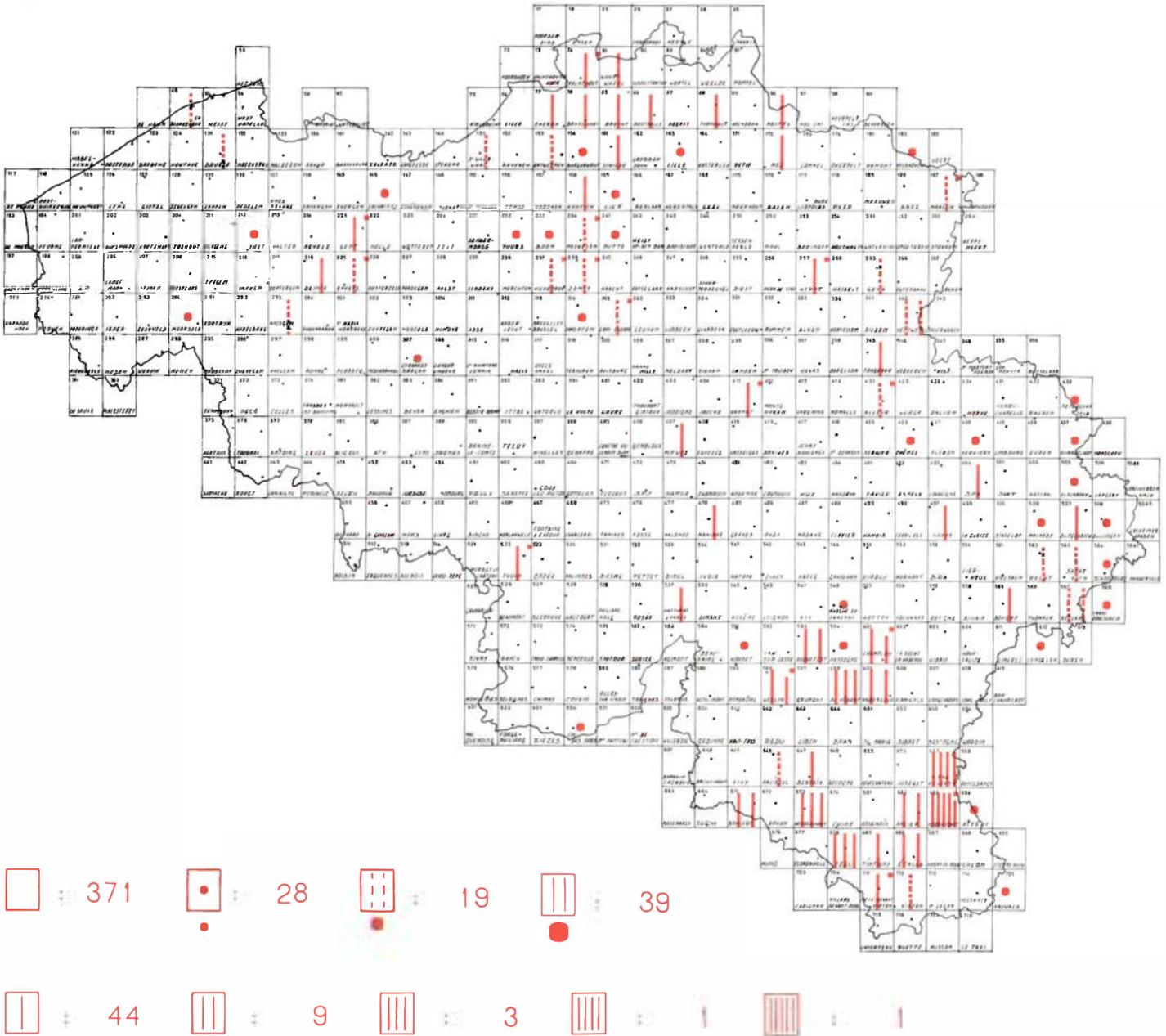
Les populations forestières occupent des hêtraies à luzules du *Luzulo-Fagion*, forêts dont l'espace aérien sous la canopée est très dégagé. Les nidifications isolées se font généralement dans des parcs ou des bouquets de vieux arbres, principalement dans des zones relevant du domaine des forêts acidophiles atlantiques où l'espèce a peut-être eu, avant les défrichements massifs, une distribution plus continue.

## BIBLIOGRAPHIE

Reygaert, M. 1981. Opmerkelijk aantal broedgevallen van de Bonte Vliegenvanger (*Ficedula hypoleuca*) in Vlaanderen in 1980. *Wielewaal* 47 : 154-156.

P. Devillers

# FICEDULA HYPOLEUCA



# Bouscarle de Cetti, *Cettia cetti*

## DISTRIBUTION

La période 1973-1977 coïncide avec une phase des plus dynamiques de la colonisation. La carte montre ainsi à peu près toutes les régions de Belgique où la Bouscarle a été trouvée pendant la saison de nidification. On remarque la quasi absence de contacts en Hesbaye et surtout dans le Condroz et le massif ardennais. régions dépourvues de biotopes favorables. La concentration apparente le long de quelques cours d'eau (vallées de la Haine, de la Dyle, de l'Escaut, du Rupel, de l'Yperlée, etc.) reflète la concentration de sites convenables et non des axes de pénétration de l'espèce. Le caractère très inachevé de l'expansion en 1977 et 1978 explique sans doute l'absence de la Bouscarle de plusieurs régions de Basse et Moyenne-Belgique.

## ABONDANCE

La méthode des moyennes donne un chiffre total de 240 couples. Une partie (au moins le tiers et la presque totalité dans certaines régions comme le Brabant) des oiseaux recensés ne fut rencontrée qu'une seule année, parfois quelques semaines seulement ; les effectifs belges n'ont jamais dû dépasser les 180 couples simultanément, peut-être pas les 140 (la documentation appropriée fait défaut et ces nombres sont largement spéculatifs). La proportion de mâles chanteurs célibataires comptée dans ce total est tout à fait inconnue.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Depuis les années 20, la Bouscarle colonise progressivement l'Europe occidentale à partir de la zone méditerranéenne (Bonham et Robertson, 1975). La première observation belge date de mai 1962, à Saint-Denis (Hachez, 1963). Un oiseau fut ensuite trouvé en novembre 1963 à Woumen (Desender et Houwen, 1979) et un couple nicheur en 1964 à Saint-Denis (Hachez, 1964). L'espèce apparut à Harchies en mai 1965. On sait la Bouscarle sensible aux hivers rigoureux. Celui de 1962-1963 décima les stocks français et ralentit l'expansion pendant des années. Ainsi, en Belgique, l'espèce resta pratiquement confinée aux marais d'Harchies jusqu'en 1970 (un cas de nidification à Saint-Trond en 1968 et trois autres contacts printaniers dont un en 1968 à Serinchamps, en Famenne, seule donnée à l'est de la Meuse avant 1975). La progression s'accéléra surtout à partir de 1971. La Bouscarle s'étendit alors dans la vallée de la Haine et la région de Péruwelz, colonisa la Campine en 1972, s'installa à Assenede et à Woumen, puis s'établit au Littoral lors d'une augmentation générale des effectifs en 1973 et 1974. Après une nouvelle poussée en 1975, l'espèce sembla un peu souffrir de l'hiver froid 1975-1976, mais s'étendit à nouveau en 1977 après l'été chaud de 1976 : nombreux sites neufs, extension autour de Tamise, apparition « massive » (12 chanteurs) en Lorraine (peuplement à relier à celui de l'Ardenne française). Les conditions hivernales très rigoureuses du premier trimestre 1979 furent fatales à la plupart des populations ou réduisirent leurs effectifs dans de très grandes proportions. Ces grandes lignes de l'expansion de l'espèce en Belgique sont suggérées par les observations printanières de mâles chanteurs. De nombreuses captures et observations automnales, souvent sans lendemain, ne s'y intègrent pas ; elles correspondent plutôt à une dispersion juvénile « en avance » sur l'aire de répartition proprement dite (par exemple : Ékeren, captures en juillet et septembre 1966). Les modalités de la colonisation sont variées : extension lente de populations groupées dans des sites favorables (Borinage), arrivées par « paquets » (Lorraine en 1977), ou, plus souvent, arrivées d'individus isolés - ce dernier mécanisme ne paraissant d'habitude donner lieu qu'à des « peuplements » instables disparaissant après peu de temps (par exemple : vallée de la Dyle).

## HABITAT

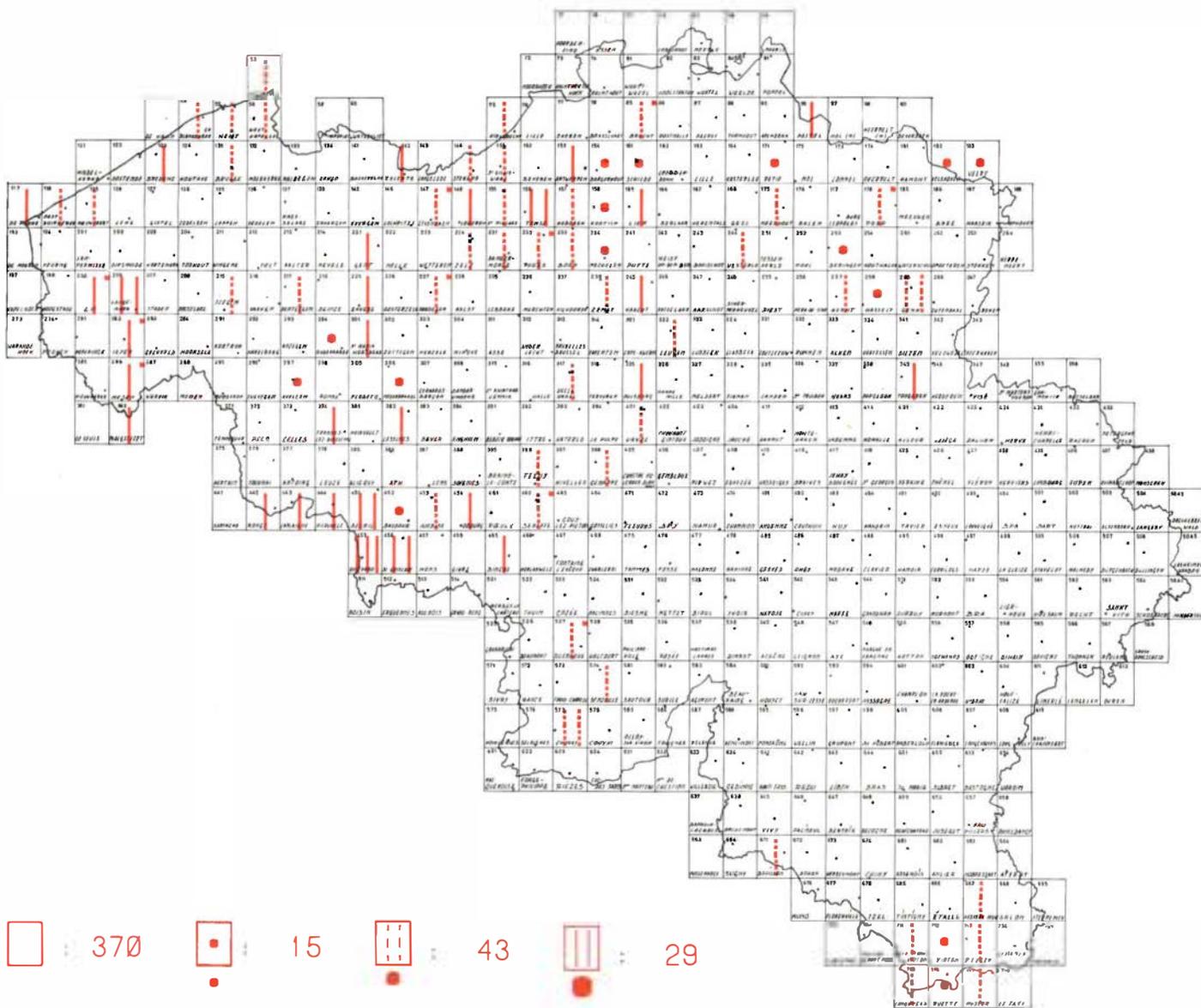
En zone humide, toute espèce de végétation buissonnante, éventuellement dans des éclaircies de sous-bois inondés (Virelles), sans strate arborescente, avec des fourrés denses de roseaux, ronces, orties, etc. La proximité d'eaux libres semble nécessaire, qu'elles soient stagnantes ou courantes, douces ou saumâtres.

## BIBLIOGRAPHIE

Bonham, P.F. et J.C.M. Robertson. 1975. The spread of Cetti's Warbler in north-west Europe. *British Birds* 68 : 393-408.  
Desender, K. et P. Houwen. 1979. De Cetti's zanger in Blankaartreservaat. *Wielewaal* 45 : 144-146.  
Hachez, L. 1963. Première observation de la Bouscarle de Cetti, *Cettia cetti* (Temminck), en Belgique. *Gerfaut* 53 : 37-39.  
Hachez, L. 1964. La Bouscarle de Cetti a niché en Belgique. *Aves* 1 : 49-50.  
Tombeur, F.L.L. 1978. Het voorkomen van Cetti's Zanger, *Cettia cetti*, in oost-zeeuws-vlaanderen van 1972 tot 1976. *Veldornith. Tijdschr.* 1 : 53-65.

R. Potvlieghe

# CETTIA CETTI



□ 370    ● 15    ▤ 43    ▥ 29

▨ 65    ▩ 6    ▪ 1

## Cisticole des joncs, *Cisticola juncidis*

### DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Une seule nidification a été signalée pendant la période de référence de l'atlas. Elle a eu lieu en 1977 dans les polders de Wenduine-Uitkerke ; deux couples étaient peut-être présents.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

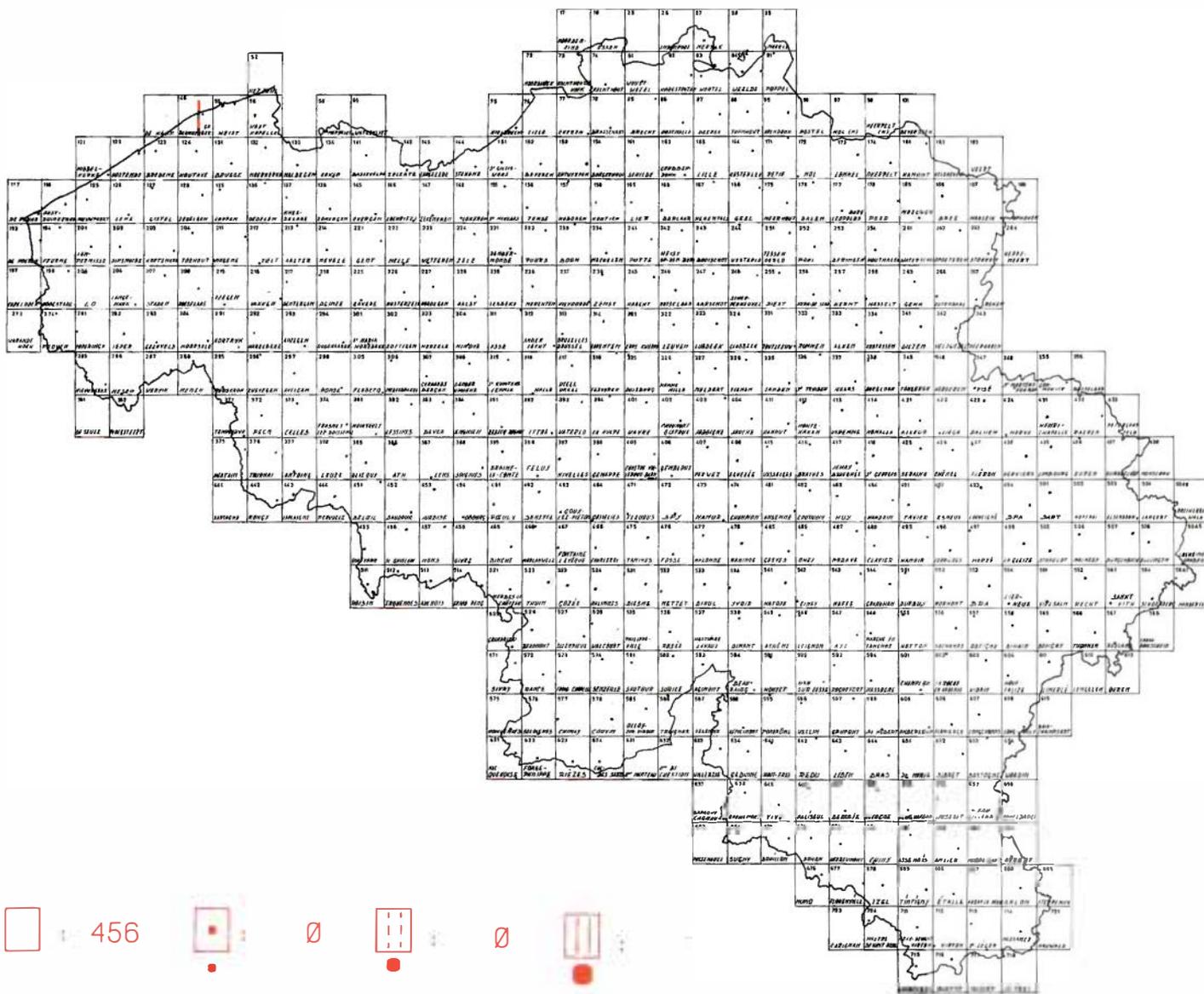
La Cisticole est une acquisition récente de l'avifaune belge, elle fut observée pour la première fois en 1975. Elle n'est qu'un visiteur occasionnel qui s'installe quelquefois pour nicher. Les cas de nidification enregistrés semblent concerner des oiseaux pionniers qui peuvent éventuellement être des jeunes de l'année ; la plupart des reproductions chez nous se déroulent en effet tard en saison (août-septembre). Les hivers rigoureux sont très néfastes à cette espèce qui ne pourra s'installer durablement en Belgique.

### HABITAT

La reproduction de 1977 s'est déroulée dans une phragmitaie sèche des polders côtiers, à proximité d'une canardière. La Cisticole se reproduit volontiers dans des jardins, dans des pâtures côtières laissées à l'abandon et qui sont recolonisées par une végétation herbacée haute et pas trop dense.

R.-M. Lafontaine

# CISTICOLA JUNCIDIS



# Locustelle tachetée, *Locustella naevia*

## DISTRIBUTION

Locale, inféodée aux zones à végétation basse de grande densité, sèches ou humides, l'espèce fut découverte dans 244 rectangles, soit 53 % du total. Elle est bien représentée dans la province de Limbourg, une partie de la province d'Anvers, la section orientale du Condroz, de la Famenne et de l'Ardenne, en Lorraine et autour de la botte de Givet. Sa répartition apparaît clairsemée ailleurs, avec absence dans l'est du Brabant et le sud de la Flandre occidentale, mais avec une petite population le long de la vallée de l'Escaut. Il convient de remarquer que certains « trous » dans sa distribution, surtout au sud du sillon Sambre-et-Meuse et dans la vallée de la Haine, sont sans doute dus au fait que la Locustelle tachetée a des mœurs discrètes, que sa nidification passe facilement inaperçue et qu'elle n'est souvent repérée qu'au chant, que certains ne perçoivent pas à cause de sa tonalité élevée d'insecte. Il suffit à ce propos de considérer qu'un gros tiers seulement des cas ont pu être déterminés comme certains.

## ABONDANCE

Il y a le plus souvent moins de cinq couples par rectangle. Des densités élevées (26 à 125 couples par rectangle) se situent presque toutes au sud du sillon Sambre-et-Meuse, où la population est la plus importante. La méthode des moyennes nous fournit une estimation de 1300 couples. Toutefois, les difficultés de recensement de l'espèce conduisent à sous-estimer systématiquement ses effectifs. Par ailleurs, certaines erreurs proviennent de la prise en compte d'oiseaux de passage, la migration se prolongeant assez tard en mai, voire jusqu'en juin (Géroutet, 1954).

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

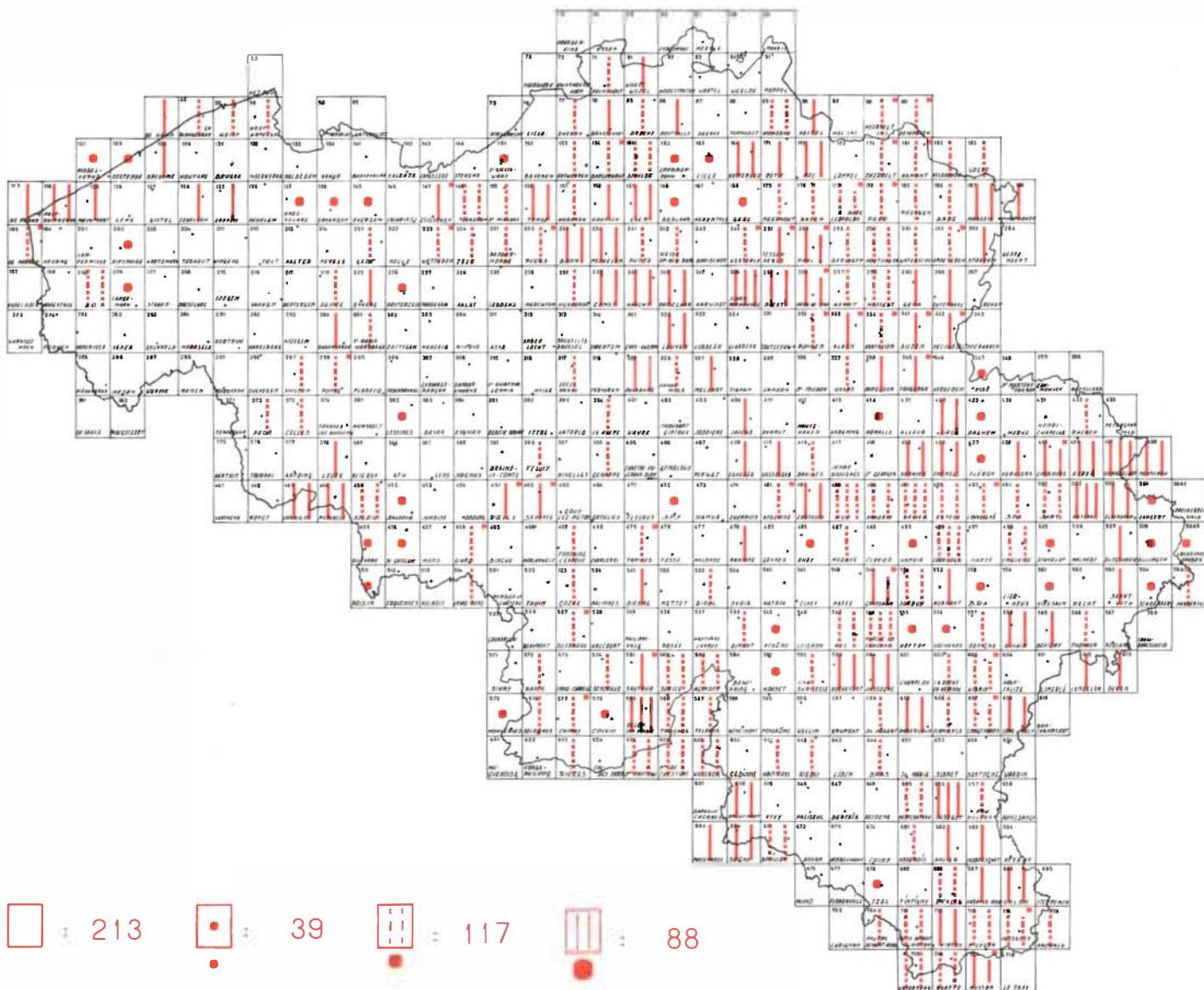
van Havre (1928) et Verheyen (1947) la décrivent comme un oiseau local, assez commun, présent dans chaque province, régulier dans la région des Fagnes, en Ardenne, en Campine et en Flandre. Lippens et Wille (1972) donnaient un total de 900 couples pour toute la Belgique, ce qui restait en deçà de la réalité, particulièrement pour la région wallonne ; mais il y aurait eu de 2 à 3000 couples en Belgique dans les années 1944-1948, suite à l'apparition de biotopes favorables (défrichements massifs au cours de la deuxième guerre mondiale). Ses effectifs peuvent varier de façon importante d'une année à l'autre, par changements locaux d'habitats : il se pourrait qu'il y ait certains glissements de population, suivant les milieux temporairement disponibles, ce qui rend les conclusions sur ses variations difficiles à tirer. L'enrésinement en Haute-Belgique crée, dans les premières années de chaque plantation, la couverture du sol idéale, et doit amplement compenser la perte de biotopes par drainage, comme c'est le cas en Grande-Bretagne (Sharrock, 1976). En général, la Locustelle tachetée se contente de biotopes plus secs que par le passé, et sa population actuelle semble stable.

## HABITAT

La présence d'un couvert herbacé dense avec quelques buissons est indispensable. Le nid, très difficile à découvrir, est situé à maximum 15 cm de hauteur, ou à terre, bien camouflé sous ou à côté d'un buisson, dans l'enchevêtrement de tiges grimpantes, etc. Elle fréquente en Belgique deux genres de milieux différents : des milieux secs (jeunes plantations de conifères, friches envahies par les herbes enchevêtrées et les ronces, fourrés broussailleux, landes à genêts ou bruyères avec arbres isolés, argousiers dans les dunes) et des milieux humides (bords des marécages, cariçaies, taillis et bois humides, oseraies, massifs de saules, moliniaies humides dans les Hautes-Fagnes), mais pas les phragmitaies (Dupont, 1950). Le défrichement d'un bois, par exemple, peut fournir un habitat favorable pour quelques années.

M. Peero

# LOCUSTELLA NAEVIA



□ ± 213

◻ ± 39

▨ ± 117

▩ ± 88

▨ ± 129

▩ ± 67

▩ ± 9

# Locustelle lusciniöide, *Locustella luscinioides*

## DISTRIBUTION

La Locustelle lusciniöide est liée aux zones humides et est présente principalement dans le nord du pays (Campine et Polders). Dans le centre du pays, un cas probable est signalé dans la vallée de la Dyle. Dans le sud du pays, elle niche uniquement dans la vallée de la Haine (marais d'Harchies, etc.) et à l'étang de Virelles (Chimay). Un cas probable est signalé dans les marais de la Haute-Semois (Arlon).

## ABONDANCE

La méthode des moyennes donne une estimation totale d'environ 100 couples avec une tendance à l'isolement des couples. En effet, sur 39 rectangles occupés, qui représentent 8 % du total, 34 accueillent de un à cinq couples et cinq seulement de six à 25 couples. En outre, l'espèce reste un nicheur probable en 19 autres endroits situés d'ailleurs au voisinage immédiat des zones occupées. Des densités de six à 25 couples sont seulement signalées en Campine et en Hainaut.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le total des 100 couples tombe dans la fourchette de 50-250 couples proposée par l'Avifaune de Belgique (1967) pour définir un oiseau rare. L'estimation des effectifs nicheurs était de plus ou moins 400 couples en 1950 (Lippens et Wille, 1972). La situation esquissée en 1969 donnait une estimation de 250 couples au maximum (Rappe, 1969). Par comparaison avec cette étude, l'espèce se maintenait pendant la période de référence de l'atlas en Campine, en Flandre et dans le Hainaut, mais avec des effectifs très réduits puisqu'il y avait en 1954, 100 couples dans la vallée de la Petite Nèthe, 50 à Hollain et 30 à Harchies (Cuypers et Nef *in* Rappe, 1969). La dernière mention, se basant d'ailleurs sur les écrits antérieurs, vient de Lippens et Wille (1972) qui donnent un minimum de 200 et un maximum de 250 couples. La situation entre 1973 et 1977 (100 couples) va dans le sens de celle de 1969 qui était déjà, hélas, significative de la disparition des biotopes adéquats : disparition de l'espèce dans le Brabant (Wavre et la vallée de la Woluwe), à Malines et à Harchies. Le site d'Harchies mérite une mention spéciale. Après un passage à vide, l'espèce a refait une petite partie de ses effectifs. Cette diminution progressive traduit bien la disparition ou la réduction de surface des zones humides naturelles, par des interventions diverses (travaux abusifs de l'hydraulique agricole, remembrements, travaux autoroutiers, tourisme inadéquat, interventions communales maladroites, « récupération » de terrains dits « improductifs »), interventions qui se rejoignent pour mener à la banalisation des sites. Faut-il rappeler une donnée française : le marais de Saint-Gond hébergeait, en 1960, 6500 couples : en 1965, ces marais étaient drainés ! Par ailleurs, on ne connaît pas ou très mal l'incidence des produits phytosanitaires sur les sylvidés (diminution de la quantité de nourriture, toxicité directe ou indirecte). Si l'on veut permettre à l'espèce de se maintenir et éventuellement de refaire ses effectifs, il faut absolument transformer en réserve tous les sites disponibles, les maintenir dans leur état et recréer ceux qui ont disparu.

## HABITAT

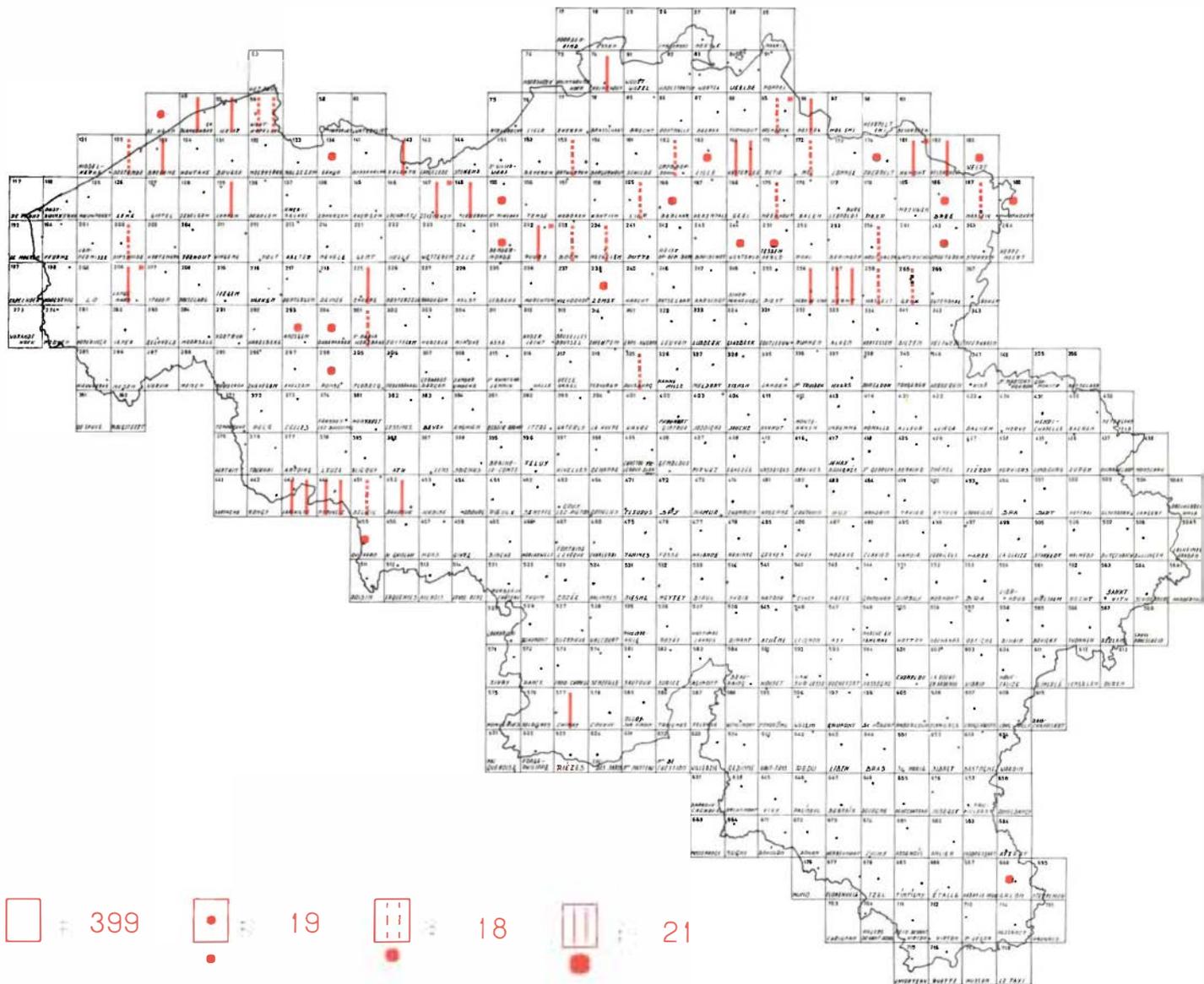
Au moment de la reproduction la Locustelle lusciniöide se rencontre dans la végétation paludicole dense et haute d'environ deux mètres sur sol inondé, avec ou non de l'eau en miroir. On peut la rencontrer dans la phragmitaie homogène ou mélangée d'autres espèces, même buissonnantes (*Salix*, *Myrica gale*, *Typha*, *Carex*). L'espèce reste absente des terrains secs, de la prairie humide, de l'aulnaie : elle occupe donc des niches écologiques différentes de la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*). Cette espèce, comme beaucoup d'autres, subsiste aux abords des grandes agglomérations si le milieu lui convient (un couple était présent dans la vallée de la Woluwe vers 1962-1963). Des biotopes identiques ou s'en rapprochant par le fouillis et la hauteur de la végétation (par exemple les schorres) sont fréquentés pendant la migration.

## BIBLIOGRAPHIE

Rappe, A. 1969. Notes sur la Locustelle de Savi (*Locustella luscinioides*) en Belgique. Aves 6 : 148-155.  
Rappe, A., J. Stenuit et M.L. Van Hammée. 1978. Curage et rectification des cours d'eau. Doc. Bureau Service Protection Aves 6/78.

A. Rappe

# LOCUSTELLA LUSCINIOIDES



# Phragmite des joncs, *Acrocephalus schoenobaenus*

## DISTRIBUTION

L'espèce était, lors des prospections destinées à l'atlas, limitée aux Polders, au bassin de l'Yser, aux vallées de l'Escaut et de la Lys, de la Dyle, de la basse Nèthe, au pourtour du plateau campinois et au bassin de la Haine. Des stations relictuelles ou ponctuelles existaient dans la vallée de la Semois, en Thudinie, en Hesbaye, dans le bassin de la Vire, dans le pays d'Ath et dans le haut pays hennuyer.

## ABONDANCE

Les effectifs sont les plus élevés dans la plaine maritime, les plus faibles sur le pourtour du plateau campinois. Hors de la région maritime, des concentrations locales apparaissent dans la vallée de la Haine et dans celle de l'Escaut.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

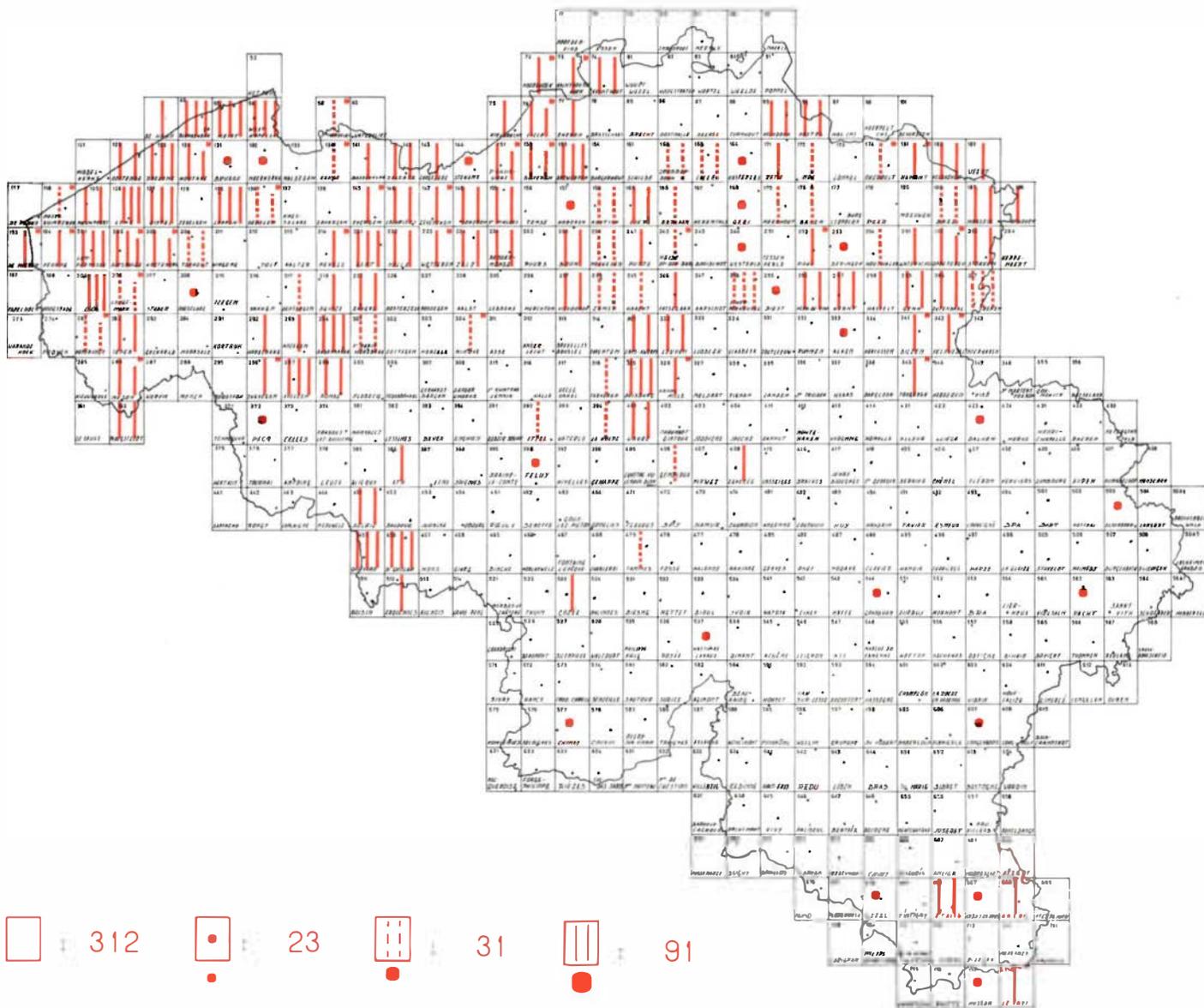
Le Phragmite des joncs subit un très fort déclin qui s'est traduit à la fois par une contraction d'aire de distribution et une diminution des effectifs. Au moment des prospections destinées à l'atlas, elle avait disparu de plusieurs zones de nidification précédemment occupées, notamment dans la vallée de la Meuse, la région bruxelloise, l'Entre-Sambre-et-Meuse, le bassin de la Dendre (Selys-Longchamps, 1842 ; van Havre, 1928 ; Lippens et Wille, 1972 ; obs. pers.). La comparaison de l'estimation d'effectifs faite par Lippens et Wille pour les années 60 (7000 couples) avec celle obtenue par la méthode des moyennes (1160 couples) indique l'ampleur de la décroissance observée partout en Europe occidentale. Depuis 1978, la perte de plusieurs zones de nidification, notamment de la plupart des stations ponctuelles et très probablement du bassin de la Semois, et les diminutions observées localement dans les aires principales suggèrent que le déclin a continué. Cette diminution s'exerce de manière différentielle, affectant le moins les populations occidentales, dont la prépondérance est beaucoup plus manifeste dans les résultats de l'atlas que lors de l'analyse de Lippens et Wille. Ainsi, la population de Flandre occidentale représentait 8,5 % de la population belge dans l'évaluation des années 60 et 45 % dans celle de l'atlas.

## HABITAT

Zone d'atterrissement des roselières, roselières rudéralisées, glycériaies, saulaies marécageuses ouvertes, prairies humides à hautes herbes, bords des fossés.

P. Devillers et W. Roggeman

# ACROCEPHALUS SCHOENOBÆENUS



# Rousserolle verderolle, *Acrocephalus palustris*

## DISTRIBUTION

L'espèce est largement répandue en Belgique, partout où elle rencontre son habitat - végétation herbacée dense, à grosses tiges, plus quelques buissons. Elle manque ou est rare dans les prairies poldériennes à l'ouest, et est absente évidemment des Hautes-Fagnes et des régions boisées de l'est et du sud du pays.

## ABONDANCE ET HABITAT

La Verderolle atteint ses plus fortes densités (de 26 à 125 couples ou de 125 à 625 couples par rectangle) dans le centre-nord du pays, au nord-ouest du sillon Sambre-et-Meuse : régions agricoles et industrielles, où elle occupe les friches, bords de chemin, terrains de remblai, avec l'Ortie (*Urtica dioica*) comme espèce herbacée dominante. Un habitat type est décrit dans Dowsett-Lemaire (1978). Dans ces milieux largement artificiels, les densités peuvent dépasser dix couples par hectare (Dowsett-Lemaire, 1980). A la côte, les Verderolles nichent dans les dunes à Argousier (*Hippophae rhamnoides*) et Sureau noir (*Sambucus nigra*) avec une couverture herbacée d'orties (Lemaire, 1975) ; c'est un milieu peu étendu, et les densités sont donc faibles (moins de 25 couples par rectangle). En Ardenne, les milieux à Verderolles sont très locaux et limités aux petites vallées humides à Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et orties, et parsemées de saules du type *Salix cinerea*. Il s'agit sans doute du milieu le plus proche de l'habitat naturel de l'espèce. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 19000 couples environ ; sa valeur minimale est de 7400 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lippens et Wille (1972) évaluaient la population à 17000 couples. Nous n'avons aucune indication sur les variations d'effectifs au centre du pays, là où l'espèce est la plus commune. La disponibilité de ces milieux artificiels varie beaucoup : s'ils se reboisent (un processus naturel), ils cessent de convenir aux Verderolles ; par ailleurs, de nombreux terrains vagues disparaissent sous des constructions diverses, surtout aux alentours des villes (Liège par exemple). D'autre part, de nouveaux remblais recolonisés par la végétation sont très vite occupés par l'espèce. Les seules données précises que nous possédions sur un changement d'effectifs proviennent de la province de Luxembourg, et sont d'autant plus intéressantes qu'il s'agit là d'un milieu relativement naturel : dans le centre de la province (vallées de la Haute-Ourthe et de la Haute-Sûre), les Verderolles occupaient 13 sites en 1980 contre six en 1970, et le nombre de couples a augmenté dans chaque site.

## BIBLIOGRAPHIE

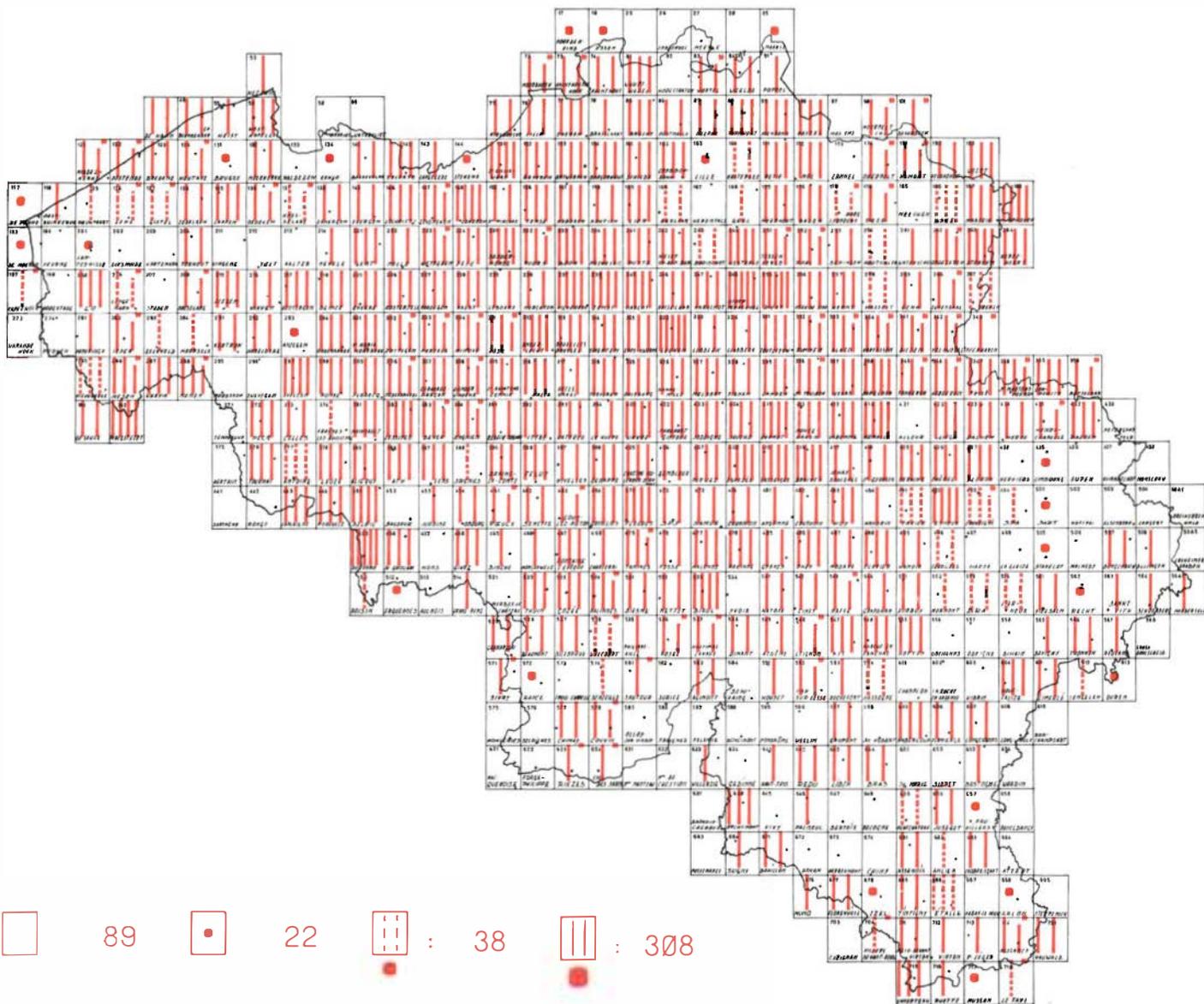
Dowsett-Lemaire, F. 1978. Annual turnover in a Belgian population of Marsh Warblers, *Acrocephalus palustris*. Gerfaut 68 : 519-532.

Dowsett-Lemaire, F. 1980. La territorialité chez la Rousserolle verderolle, *Acrocephalus palustris*. Terre et Vie 34 : 45-67.

Lemaire, F. 1975. Dialectal variations in the imitative song of the Marsh Warbler (*Acrocephalus palustris*) in western and eastern Belgium. Gerfaut 65 : 95-106.

F. Dowsett-Lemaire

# ACROCEPHALUS PALUSTRIS



# Rousserolle effarvate, *Acrocephalus scirpaceus*

## DISTRIBUTION

L'espèce est répartie de manière discontinue en Basse et Moyenne-Belgique, principalement dans les Polders, les vallées de l'Escaut et de la Lys, le système du Rupel, la Campine, le bassin de la Haine ; elle est présente sporadiquement en Haute-Belgique, surtout dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans les vallées de la Meuse, de la Semois, de la basse Lesse.

## ABONDANCE

Les plus fortes abondances correspondent à des régions de grand développement linéaire des roselières, de réseaux de fossés ou de berges de grandes pièces d'eau : Polders (fossés des moeren, criques), région malinoise, sud du plateau campinois, effondrements miniers d'Harchies-Hensies.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

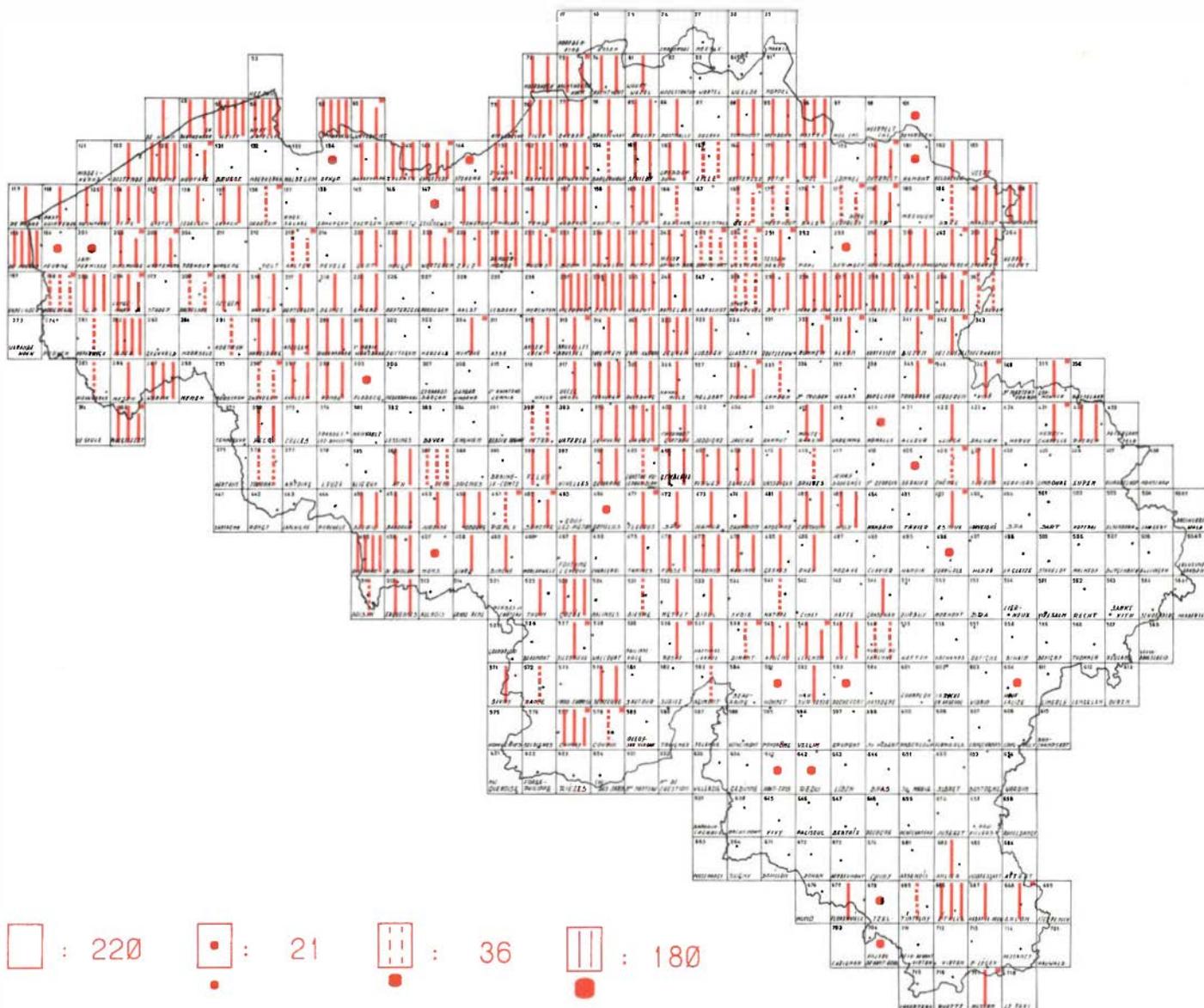
Il est possible que l'espèce ait été moins répandue au XIXe siècle qu'actuellement. Selys-Lonchamps (1842) doute de sa présence comme nicheur, Fallon (1875) la note « assez commune en France..., mais rare en Belgique », Ch. Dubois (1854), tout en la disant commune ne cite comme lieux précis que les bords de l'Escaut et de la Meuse (« très abondamment »). Peut-être les difficultés d'identification ont-elles toutefois obscurci le statut réel, et, en tout cas, dès le début de ce siècle, l'espèce est répandue (van Havre, 1928). Lippens et Wille (1972) suggèrent une nette régression, confirmée par la comparaison du chiffre obtenu par la méthode des moyennes pour la période de référence de l'atlas, 4700 couples, avec leur estimation, 9000 couples pour une période antérieure de quelques années à leur publication. Cette régression est localement extrêmement sensible. Par exemple, les populations de dizaines de couples qui occupaient les roselières de l'Ourthe famennienne dans les années 50 (obs. pers.) avaient presque entièrement disparu au moment des prospections suscitées en vue de l'atlas ; il en est de même des populations d'Overmere et d'Hofstade.

## HABITAT

Phragmitaies en bordure d'étangs, le long des rivières, dans des fossés d'irrigation ou dans des marais sans eau libre. Les densités les plus élevées sont atteintes dans les roselières humides ou très humides, voire inondées, vigoureuses et denses, en particulier celles des fossés et des bords de rivières.

P. Devillers et W. Roggeman

# ACROCEPHALUS SCIRPACEUS



# Rousserolle turdoïde, *Acrocephalus arundinaceus*

## DISTRIBUTION

A l'époque des recherches de terrain destinées à cet atlas, la Rousserolle turdoïde nichait encore le long de la partie orientale de la côte, dans la région des Criques, dans la vallée de l'Escaut, la région du Rupel, dans une partie de la Campine limbourgeoise, le centre et le nord du Limbourg, les vallées de la Dyle et de la Haine. En dehors de ces sites, quelques nidifications isolées ont été signalées.

## ABONDANCE

Moins de cinq couples se reproduisaient dans la majorité des rectangles où l'espèce était encore présente. De six à 25 couples par rectangle occupé n'ont été régulièrement comptés que dans le centre du Limbourg, ainsi que dans quelques autres sites de nidification connus de longue date (entre autres Overmere, Postel, Harchies). Par la méthode des moyennes, nous pouvons estimer que la population, au moment des recherches en vue de l'atlas, comptait encore quelques 130 couple à cette époque.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

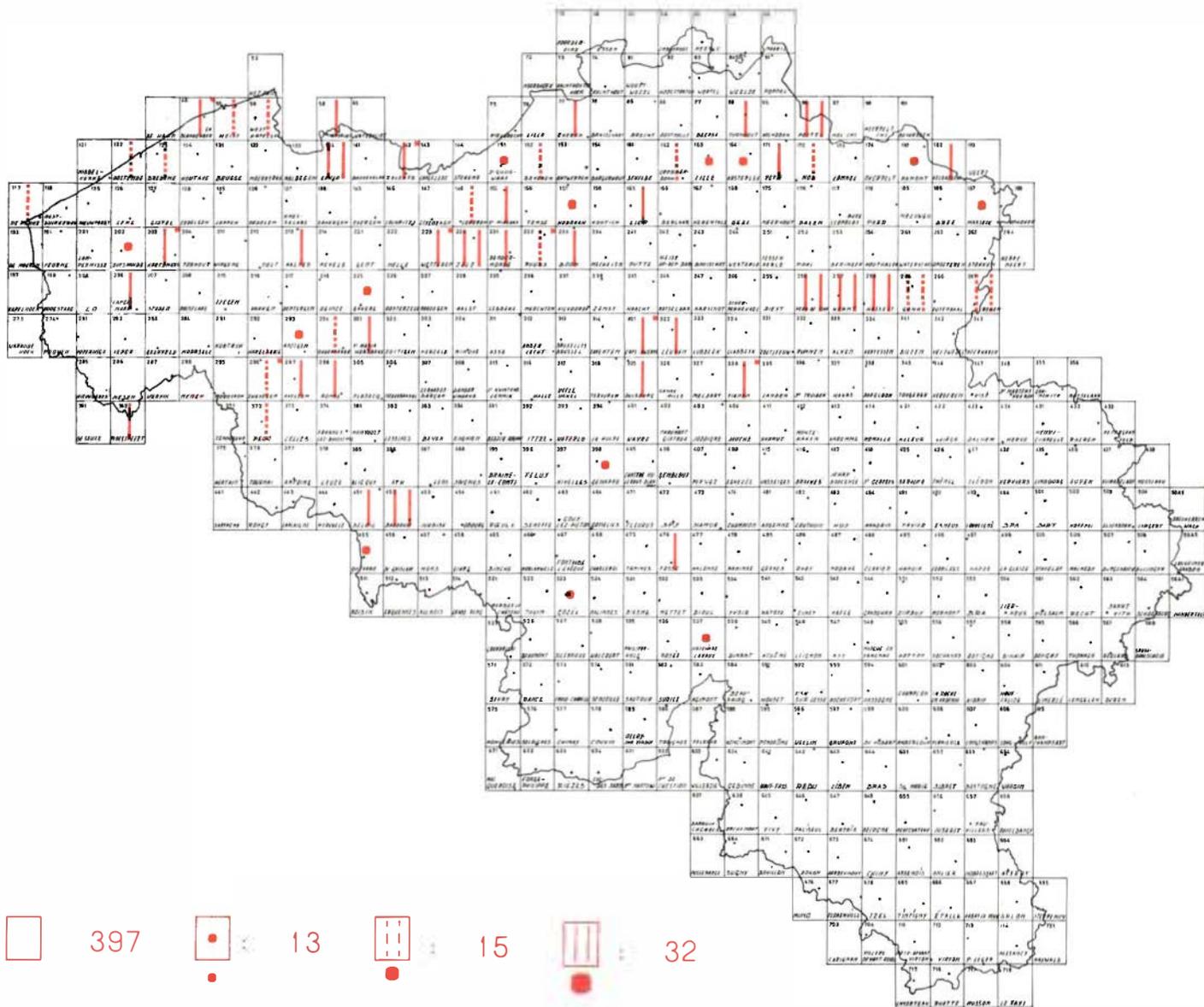
Selys-Longchamps (1842) cite l'espèce comme nicheur dans les roselières étendues et les zones humides de Flandre et de Campine. van Havre (1928) la mentionne le long de l'Escaut, en Flandre, en Campine et le long de la Meuse. Selon Lippens et Wille (1972) qui se basent sur des dénombrements entre 1962 et 1968, il y aurait eu à ce moment environ 1000 couples. Il est clair que la Rousserolle turdoïde connaît depuis lors une régression spectaculaire qui est également observée ailleurs (e.a. Teixeira, 1979). Les nombres cités dans cet atlas (130 couples) ne doivent donc être considérés que comme une étape de cette diminution, car depuis lors l'espèce s'est encore raréfiée. Ainsi, six ou sept couples seulement nichaient en 1981 en Wallonie (Ledant *et al.*, 1983) contre encore environ 25 couples au moment des recherches pour l'atlas, et la population de Flandre était tombée à 15-20 couples en 1982 (Maes *et al.*, 1985). En 1985, aucun renversement de tendance n'était encore observé, si bien que la population totale pour la Belgique se situait alors sous les 20 couples. La disparition des biotopes favorables à la reproduction peut, du moins dans notre pays, être partiellement tenue pour responsable de cette diminution. Aux Pays-Bas, où l'espèce régresse également, on note une réduction de 50% environ entre 1973 et 1977 (Teixeira, 1979), alors qu'elle atteignait déjà 80% à ce moment en Belgique.

## HABITAT

Roselières sous eau, avec de grosses tiges en suffisance. De l'eau libre est presque toujours présente. Des saules isolés dans la phragmitaie ne présentent pas d'inconvénient et peuvent être de quelque utilité pour l'amarrage du nid. En Belgique, elle se cantonne surtout au bord des roselières ceinturant les étangs ou le long de cours d'eau, même exposés à des marées.

W. Roggeman\*

# ACROCEPHALUS ARUNDINACEUS



□ 397    ● 13    □ ||| 15    □ |||| 32

□ || 38    □ ||| 9

# Hypolaïs icterine, *Hippolais icterina*

## DISTRIBUTION

L'Hypolaïs icterine se reproduit sur la quasi totalité des rectangles situés au nord du sillon Sambre-et-Meuse. Les rares lacunes y résultent d'un manque de prospection plutôt que d'une absence réelle de l'espèce. En Haute-Belgique, la distribution de l'Ictérine devient sporadique en zone condruzienne et en Fagne-Famenne. L'espèce est presque entièrement absente d'Ardenne (à l'exception de Lierneux, Bovigny, Spa, Dochamps, Nassogne, etc.) et manque totalement en Lorraine. Cette absence ou très faible densité reste inexplicable. Entre 1973 et 1977, l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) n'était pas encore connu en tant que nicheur en Belgique, ce n'est donc pas un phénomène de compétition entre ces deux espèces qui peut fournir une réponse, l'absence d'une des espèces étant antérieure à l'apparition de l'autre.

## ABONDANCE

Dans l'ensemble de la zone de répartition continue de l'espèce, les estimations de densités six-25 et 26-125 couples par rectangle sont les plus souvent citées. On retrouve localement des densités plus élevées, principalement dans les vallées de l'Escaut et de la Lys. Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, les densités sont toujours inférieures à 25 couples par rectangle. Ceux-ci, situés en limite d'aire, n'ont d'ailleurs pas tous été occupés chaque année : de plus, le nombre de couples par rectangle était bien souvent à la limite inférieure de la classe. Une estimation permet d'évaluer cette population à moins de 200 couples qui ne représentent donc qu'une fraction minime de la population belge. Celle-ci peut être estimée par la méthode des moyennes à 8400 couples environ. Une estimation de 10000 couples nous semble plus réaliste, si l'on tient compte des lacunes de prospection.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

En 1972, Lippens et Wille évaluaient la population belge à 16500 couples nicheurs. La différence qui existe entre cette estimation et celle de l'atlas peut être entièrement imputée au degré d'inexactitude qui entache les deux méthodes. Il n'est donc pas possible de tirer de conclusion sur l'évolution de la population à la comparaison de ces seules données chiffrées. Par ailleurs, Lippens et Wille, signalaient sa nidification en Lorraine ainsi que, mais de façon très sporadique, ailleurs au sud du sillon Sambre-et-Meuse. La carte montre une distribution plus complète au nord de l'Ardenne, mais aussi la disparition de l'espèce en Lorraine (les quelques cas « possibles » étant dus à des chanteurs en halte de migration). En 1928, van Havre la signalait « dans toutes nos provinces, même sur les Hautes-Fagnes » ; en 1952 néanmoins, Verheyen notait que l'espèce était moins fréquente en Haute-Belgique et, en 1943, Van Beneden la notait peu commune en Lorraine belge. L'espèce semble donc avoir disparu du sud du pays et se retirerait de plus en plus vers de nord. L'aire laissée libre par l'Ictérine étant par ailleurs petit à petit occupée par la Polyglotte, sans qu'il y ait clairement de relation de cause à effet.

## HABITAT

L'Hypolaïs icterine apprécie les lieux frais et humides. Il lui faut des fourrés, des auinaies, saulaies denses, généralement dominés par des arbres de haute stature. En Hesbaye, les peupleraies avec sous-bois de frênes et de sureaux semblent l'attirer particulièrement ; en Flandre, ce sont les digues boisées, les chemins creux ; au nord de Bruxelles, les tranchées de chemin de fer ; ailleurs, les vieux jardins, les vergers laissés à l'abandon et les grosses haies non taillées.

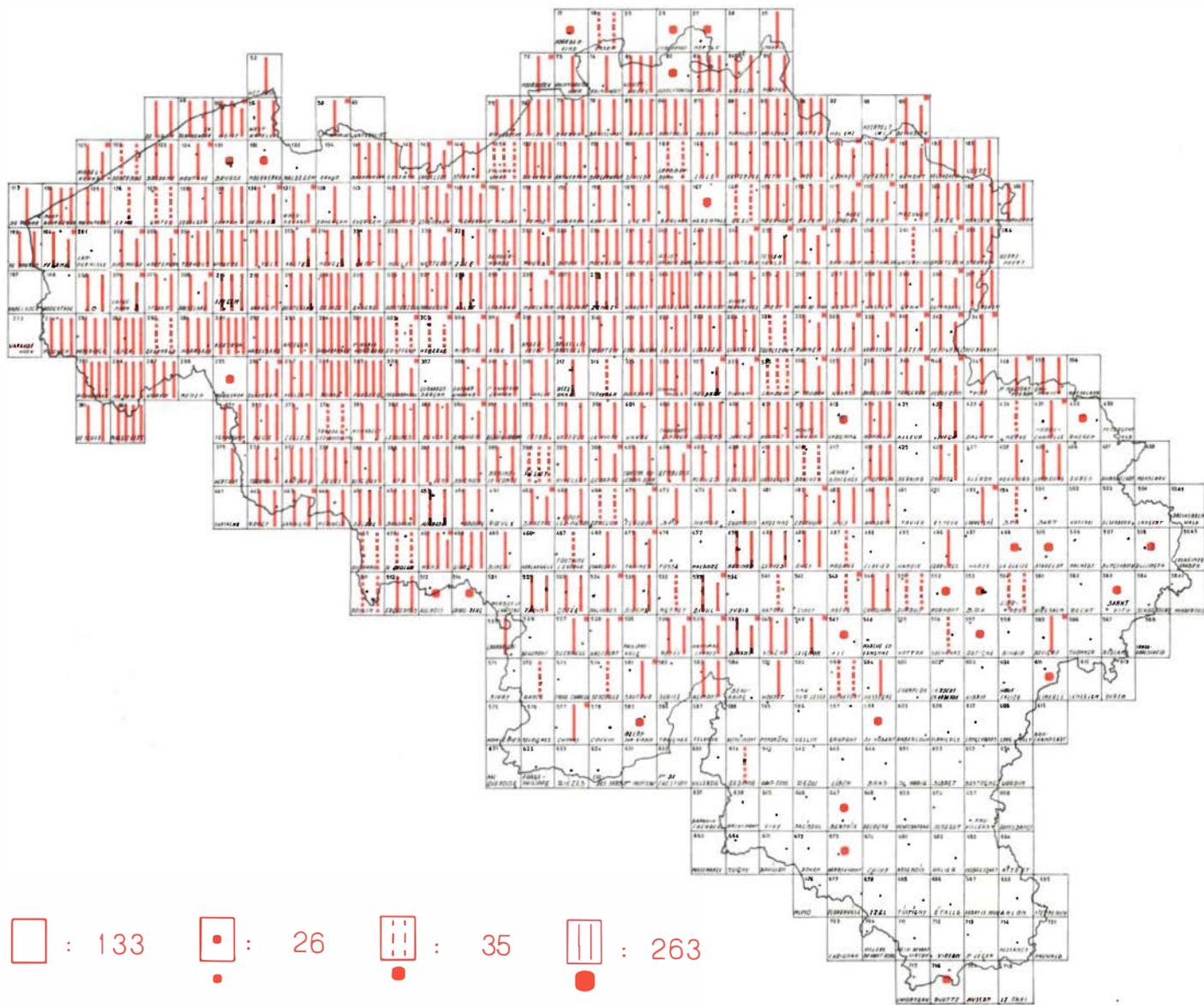
R.-M. Lafontaine

# Hypolaïs polyglotte, *Hippolais polyglotta*

L'Hypolaïs polyglotte ne nichait pas en Belgique pendant la période de référence de l'atlas. Les premiers oiseaux cantonnés ont été signalés en 1979 en Lorraine et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, les premières nidifications certaines en 1981 dans les mêmes régions. En 1984, l'espèce est implantée en Lorraine et dans le district mosan, principalement en Famenne et sur la Calestienne, avec une population totale supérieure à 50 couples (cf. P. Devillers et J. Terschuren, Gerfaut 69 : 269-274, 1979 ; P. Devillers, J.-P. Jacob et D. van der Elst, Gerfaut 71 : 667-670, 1981 ; J.-P. Jacob et M. Paquay, Aves 21 : 78-89, 1984 ; J.-P. Jacob, com. pers.).

P. Devillers

# HIPPOLAIS ICTERINA



# Fauvette babillarde, *Sylvia curruca*

## DISTRIBUTION

Des aires de distribution continues couvrent la région mosane, l'ouest et l'est de l'Ardenne, la Lorraine, la Campine, les régions anversoise et bruxelloise et le sud du Brabant. La répartition est très morcelée dans l'ouest du pays et sur le plateau ardennais.

## ABONDANCE

Les zones d'abondance maximale se situent dans le district calcaire mosan, particulièrement le long du tracé de la Calestienne (dont l'influence se marque sur divers rectangles qu'elle traverse en partie), en Lorraine (surtout au pied de la côte bajocienne), et dans une moindre mesure en Ardenne orientale. Dans l'ensemble, les populations sont beaucoup plus nombreuses au sud du sillon Sambre-et-Meuse qu'au nord. Dans cette dernière partie du pays, l'abondance dépasse rarement 25 couples par rectangle, sauf dans la région de la Dyle.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

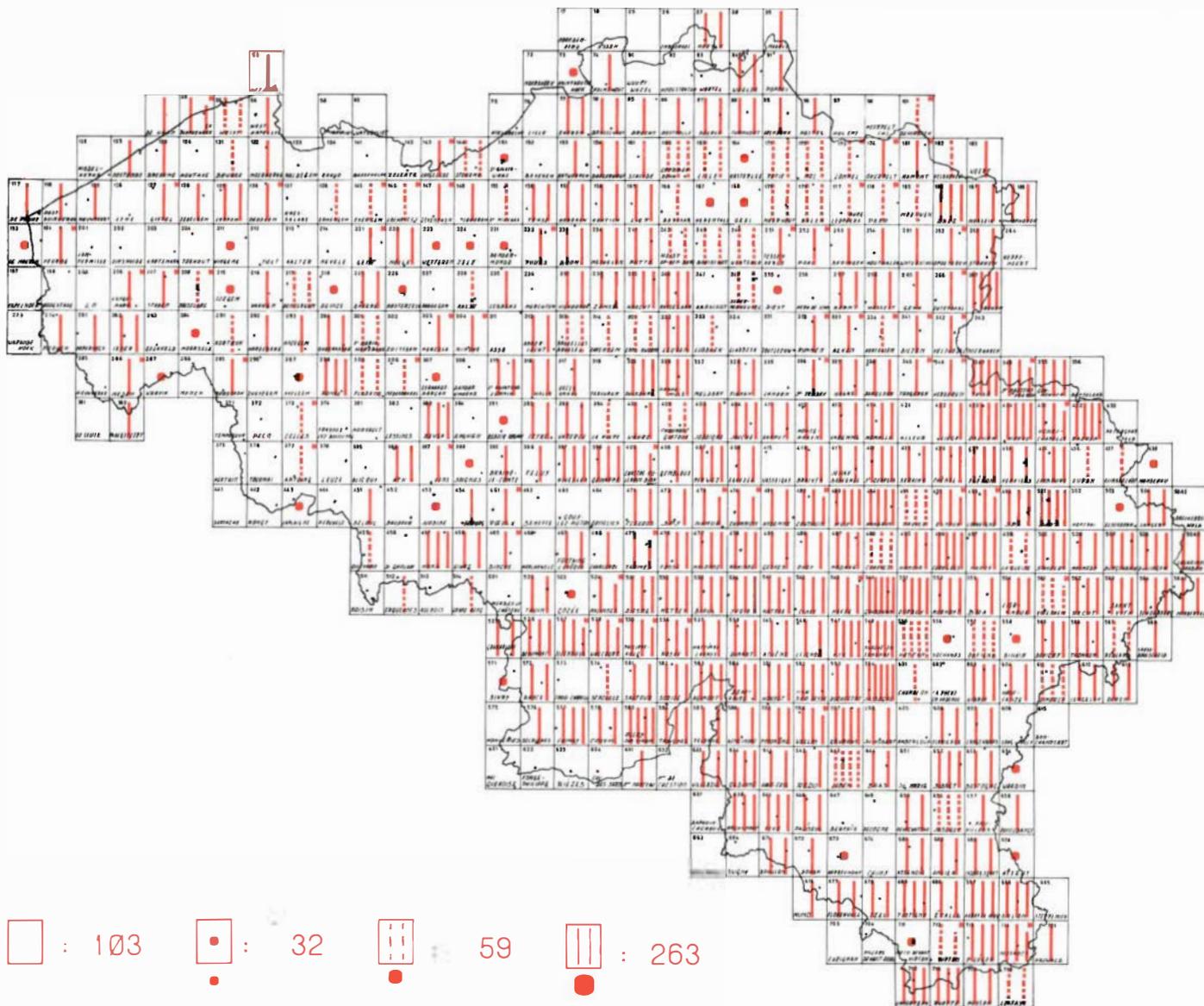
La différence entre le chiffre obtenu par la méthode des moyennes pour la période de référence de l'atlas (environ 12000 couples) et le chiffre proposé par Lippens et Wille en 1972 (6000 couples) ne traduit probablement, comme pour les autres *Sylvia*, qu'une prospection plus détaillée.

## HABITAT

La Babillarde est caractéristique des *Prunetalia*, fourrés de recolonisation forestière de hauteur moyenne, surtout xérothermophiles et particulièrement sur substrats calcaires, ainsi que de haies touffues, épineuses, abandonnées ; elle s'accommode en petit nombre de massifs ornementaux de quelques parcs et jardins.

P. Devillers

# SYLVIA CURRUCA



▧ : 105

▨ : 115

▩ : 84

▪ : 16

▬ : 2

# Fauvette grisette, *Sylvia communis*

## DISTRIBUTION

Répartie partout en Belgique, elle semble manquer localement, comme les autres fauvettes, dans les Polders.

## ABONDANCE

En Flandre et en Campine anversoise, sa densité est faible (six à 25 couples par rectangle). Partout ailleurs, elle est assez densément représentée, particulièrement en Condroz, en Famenne et dans le Hainaut occidental. Sa relative rareté en Lorraine est étonnante. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 50000 couples, avec un minimum de 29000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La population européenne a fortement diminué vers 1968-1970 (Berthold, 1973). En Belgique, l'évolution de cette régression n'a guère été suivie, mais il semble qu'un minimum ait été atteint en 1974. La différence entre les chiffres de Lippens et Wille (1972) pour la période 1961-1968, 110000 couples, et les chiffres de cet atlas est énorme. De plus, l'atlas tient compte des données de la période 1975-1977 : le total de la population de Fauvettes grisettes en 1974 devait donc être encore inférieur à celui obtenu pour l'ensemble de la période. La diminution observée entre 1968 et 1974 a pu être similaire à celle observée en Grande-Bretagne (85 % - Scharrock, 1976) et est en grande partie imputable aux sécheresses en zone sahélienne. Une augmentation des effectifs est suggérée dès 1975 et constatée par la plupart des observateurs dès 1977. Toutefois, cette remontée est lente et, en 1977, de nombreux sites favorables restaient inoccupés tandis qu'ailleurs la population n'atteignait que le quart de celle des années 60. Par ailleurs, des diminutions locales furent encore constatées en 1977 et en 1978 tandis qu'ailleurs, dans les cantons de l'est par exemple, les populations de Fauvettes grisettes ne semblent avoir que très légèrement diminué dans les années 70. La situation de cette fauvette en Belgique s'est localement dégradée suite à l'arrachage des haies, l'usage de pesticides et l'extension des monocultures.

## HABITAT

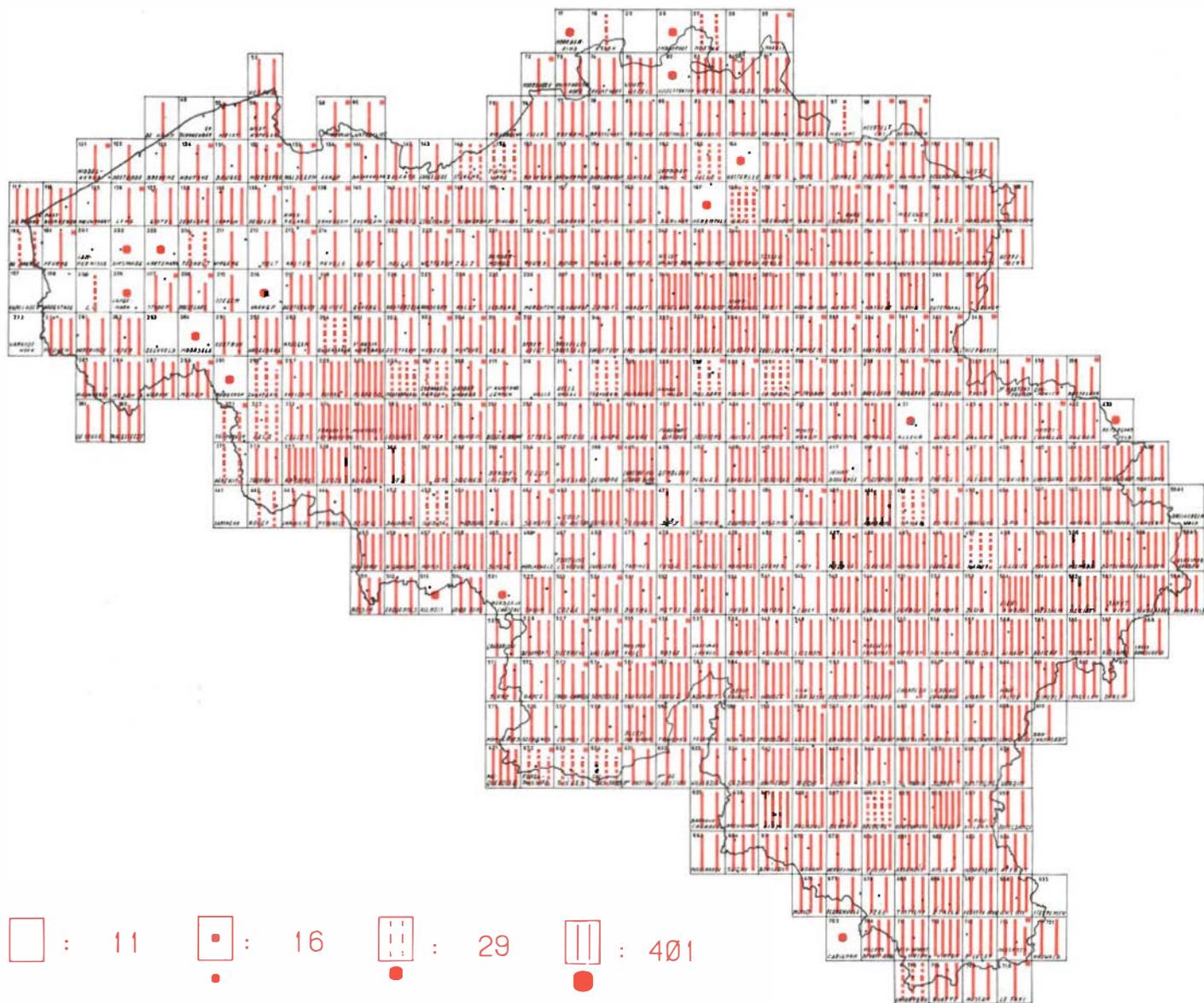
Cette fauvette habite les milieux ouverts, principalement les campagnes parsemées de haies épaisses et de buissons denses entourés d'une strate herbacée abondante. Elle abandonne par contre les plantations quand elles dépassent deux mètres de haut. En Basse et Moyenne-Belgique, elle est assez commune le long des canaux, des digues, dans les dunes, dans les saules et ronciers au milieu des marais, parfois même dans les laiches. Sur les plateaux du Hainaut, du Brabant et de Hesbaye, ainsi que dans le Condroz, elle occupe souvent des massifs buissonneux totalement isolés. Si des buissons ou des arbres morts lui sont nécessaires comme perchoirs pour le chant, elle peut cependant se contenter de clôtures ou fils électriques dans les régions de grandes cultures intensives. Enfin, depuis la diminution qui affecte cette fauvette, de nombreux biotopes marginaux sont abandonnés. En Famenne, elle se trouve dans les mêmes biotopes que la Fauvette babillarde, *Sylvia curruca*, mais elle est la seule présente dans de vastes coupes à blanc avec taillis.

## BIBLIOGRAPHIE

Berthold, P. 1973. On the marked decline of the Whitethroat *Sylvia communis* and other species of song-birds in Western Europe. Journal f. Orn. 114 : 348-360.

D. van der Elst

# SYLVIA COMMUNIS



▩ : 35   ▪ : 81   ▫ : 194   ▬ : 109   ▮ : 11

# Fauvette des jardins, *Sylvia borin*

## DISTRIBUTION

L'espèce est quasi omniprésente. Elle ne semble absente que dans certains rectangles poldériens.

## ABONDANCE

L'abondance de la Fauvette des jardins est très faible (moins de cinq couples par rectangle) dans les Polders ce qui peut expliquer son absence apparente dans certains rectangles. Sur la bande littorale, dans le reste de la Flandre et en Campine les estimations comprises entre six et 125 couples par rectangles prédominent. En Moyenne et Haute-Belgique, la densité est plus forte, spécialement dans le Hainaut occidental, dans le Condroz et en Famenne, ces dernières régions ayant les biotopes les plus favorables. Le peuplement de la Haute-Ardenne est très uniforme. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 105000 couples, avec un minimum de 54000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

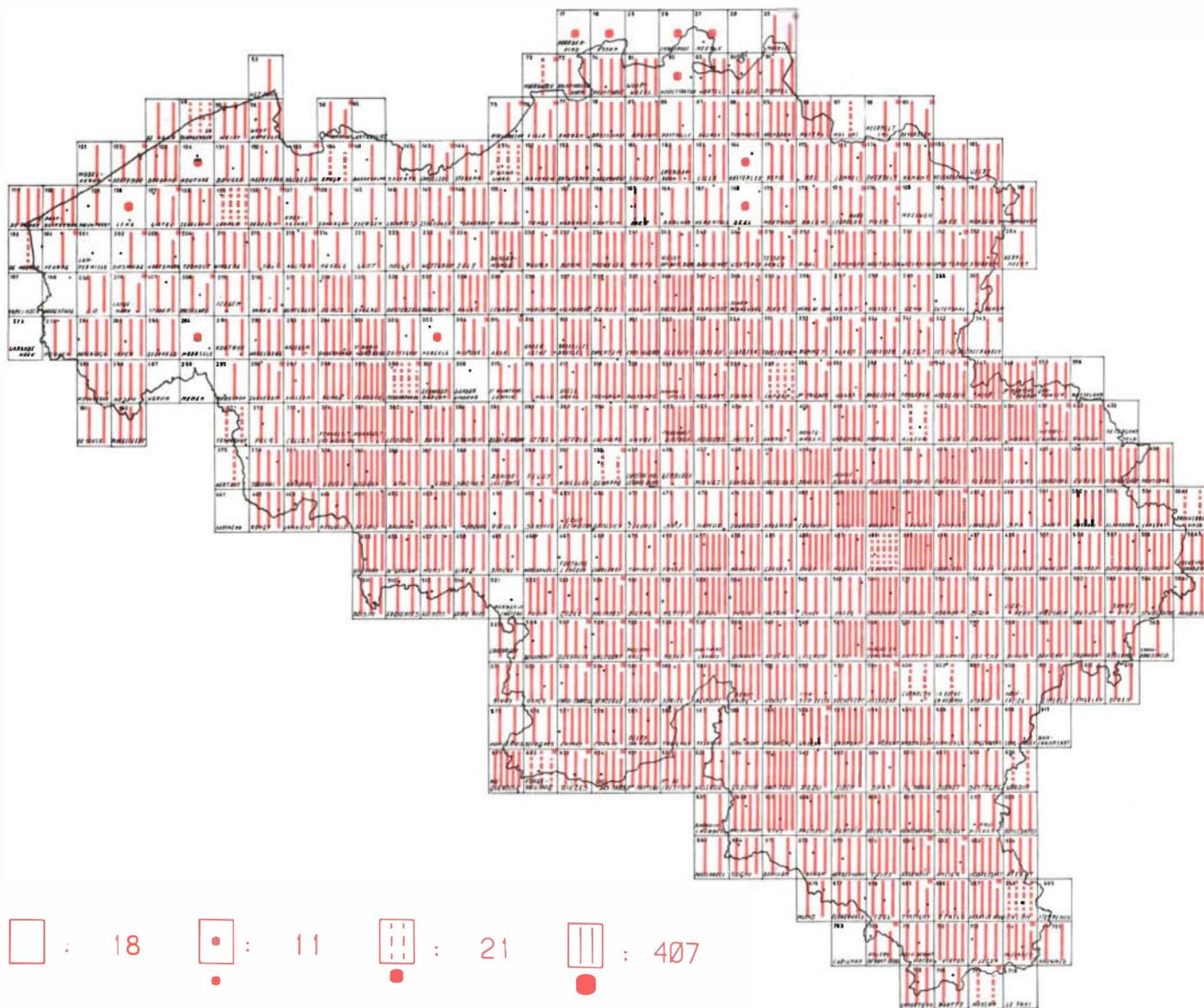
Lippens et Wille (1972) estimaient la population à 75000 couples. Il est probable que les effectifs soient globalement stables.

## HABITAT

L'habitat de la Fauvette des jardins est souvent voisin de celui de la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), bien qu'elle soit moins ubiquiste. Son biotope préféré est composé de végétation buissonnante et même arborescente, tel qu'on en trouve dans les vieux parcs, sur les talus, dans les terrains en friche se reboisant, les jeunes plantations, les futaies feuillues ou mixtes, claires avec sous-bois abondant, ou sur les lisières des bois. Elle évite la haute futaie et se complait donc dans un milieu jeune, buissonnant, d'une hauteur de deux à cinq mètres.

D. van der Elst

# SYLVIA BORIN



# Fauvette à tête noire, *Sylvia atricapilla*

## DISTRIBUTION

Omniprésente, bien que clairsemée dans les Polders.

## ABONDANCE

Rare dans les Polders (moins de 25 couples par rectangle), elle est abondante partout ailleurs, surtout en Haute-Belgique. Les plus fortes densités se rencontrent dans le Hainaut occidental, le Hageland, la vallée de la Dyle, en Famenne, en Condroz et en Lorraine. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 130000 couples, avec un minimum de 63000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

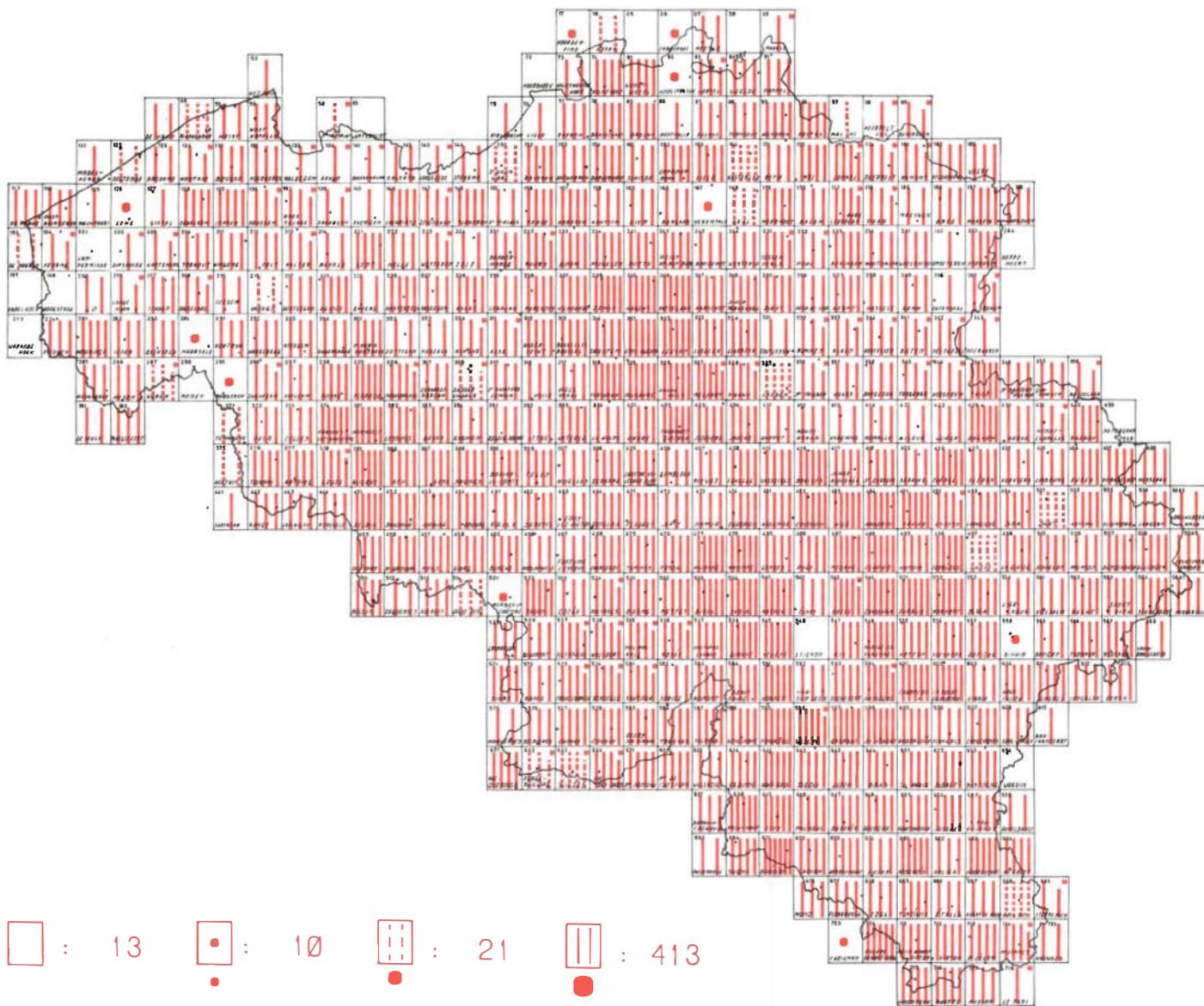
L'augmentation de ses effectifs était constatée par Verheyen (1947), Lippens et Wille (1972), et pour la période nous concernant par de nombreux observateurs. Effectivement, Lippens et Wille citent 55000 couples nicheurs pour la période 1961-1968 et notent que cette espèce était moins abondante que la Fauvette des jardins (*Sylvia borin*) et surtout que la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), tandis qu'actuellement la Fauvette à tête noire est de loin la plus commune. Cette augmentation s'est traduite, non par une extension de l'aire de répartition comme en Grande-Bretagne (Sharrock, 1976), mais par des densités plus importantes. Cette augmentation pourrait être localement due entre autres à des modifications de biotopes : nombreuses plantations de conifères dans la plupart des régions, développement de quartiers résidentiels où conifères et arbustes abondent, etc.

## HABITAT

C'est, de nos quatre fauvettes, l'espèce la plus liée à une végétation arbustive élevée ou arborée. Elle occupe toute une gamme de biotopes allant de la futaie feuillue à des massifs de grands buissons. Ainsi, elle se trouve en pleine hêtraie en forêt de Soignes, là où les arbres sont suffisamment mûrs et espacés pour permettre le développement de roncières et une régénération naturelle. On la trouve également dans de vieux parcs où alternent arbres isolés et massifs arbustifs ; la présence de quelques conifères est toujours appréciée. Elle fréquente par ailleurs les lisières des bois, les massifs d'argousiers et de sureaux dans les dunes, les grosses haies composées d'aubépines, de prunelliers et de quelques arbres (chênes, charmes entre autres). Elle apprécie la présence, aux alentours des arbres ou buissons, d'une strate herbacée assez dense, surtout composée d'orties. Ces types de milieux sont bien répandus en Belgique. C'est la seule fauvette qui se trouve régulièrement en ville, dans les parcs et même dans de petits jardins isolés au centre des pâtés de maisons ; nous ignorons quand cette installation, assez discrète s'est produite à Bruxelles.

D. van der Elst

# SYLVIA ATRICAPILLA



# Pouillot de Bonelli, *Phylloscopus bonelli*

## DISTRIBUTION ET ABONDANCE

Un cas de nidification en 1976, le deuxième et le plus extrême de deux étés chauds consécutifs, à Butgenbach (couple observé du 22 juin au 3 juillet). Un chanteur a séjourné en forêt de Soignes en 1975, mais il n'y a apparemment pas eu de nidification.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Avant la période de référence de l'atlas, deux cas indiscutables de cantonnement estival avaient été notés à Flamierge en 1967 et à Torgny en 1971 ; la nidification avait été prouvée dans les deux cas (Demaret et Demaret, 1967 ; J. Fouarge in Tricot, 1977). Un autre cas signalé à Tohogne en 1967, 1968 et 1969 (Fouarge, 1969 ; Tricot, 1969, 1971) a été plus tard rapporté à un hybride *sibilatrix* x *bonelli* (Fouarge, 1972 ; Brémond, 1972). Après la période de référence de l'atlas un cantonnement estival a été noté à Buissonville (Famenne) en 1979 (M. Paquay *et al.* in Devillers et Potvliege, 1982), à Boitsfort en 1981 (van der Elst et Potvliege, 1983), à Engis en 1984 (Fouarge, 1984) et de façon continue à Torgny de 1979 à 1983 (absent en 1984). Tous les cas concernent un seul couple ou un chanteur isolé, sauf à Torgny où il y avait quatre chanteurs en 1983.

## HABITAT

Le site de Torgny, le seul où une implantation relativement stable ait été notée est une pelouse calcaire en voie de recolonisation forestière.

## BIBLIOGRAPHIE

Brémond, J.C. 1972. Recherches sur les paramètres acoustiques assurant la reconnaissance spécifique dans les champs de *Phylloscopus sibilatrix*, *Phylloscopus bonelli* et d'un hybride. Gerfaut 62 : 313-322.

Demaret, A. et P. Demaret. 1967. Première observation en Belgique de la nidification du Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*). Aves 4 : 87-93.

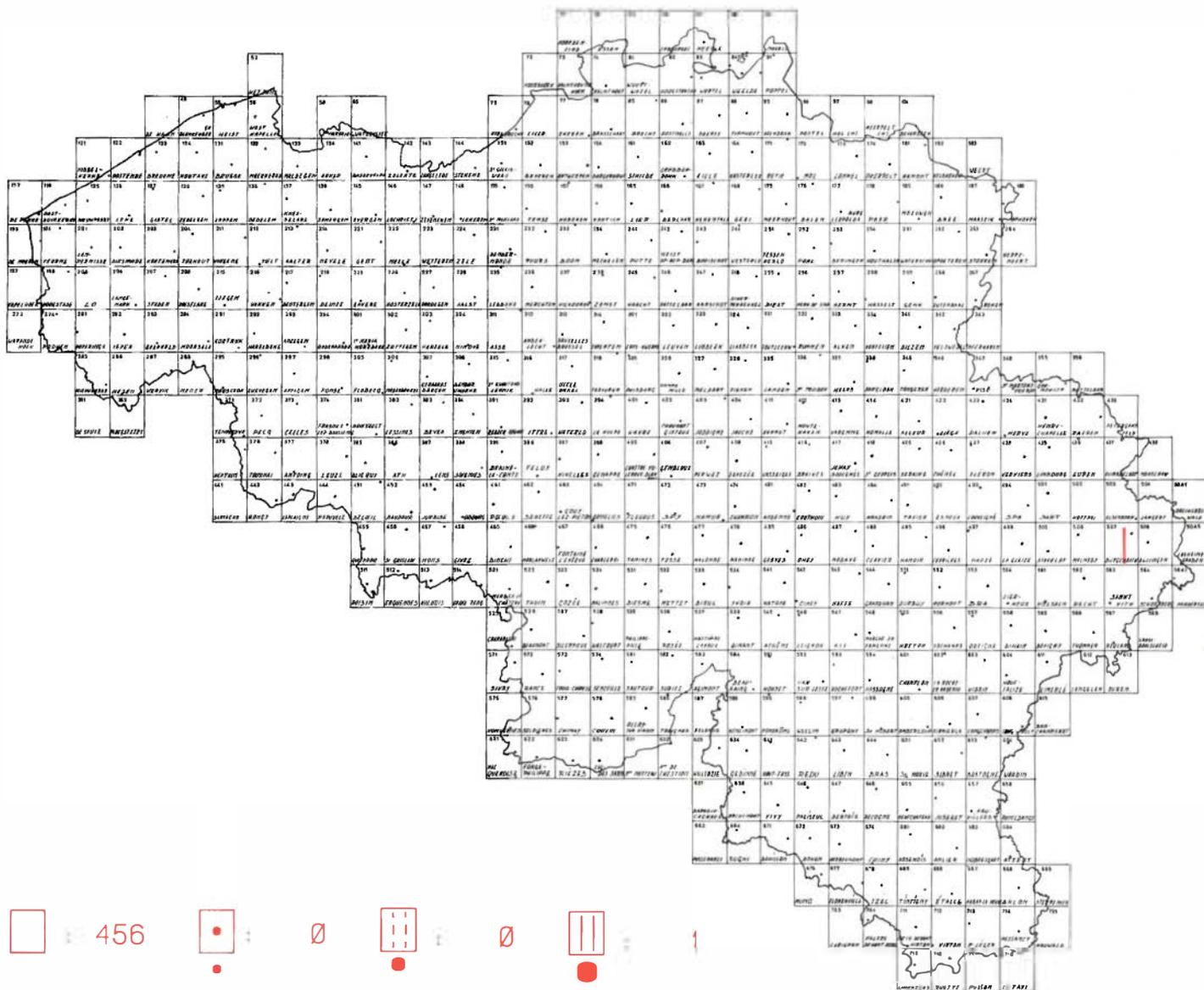
Fouarge, J. 1969. Le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) étend-il son aire de nidification vers le nord ? Aves 6 : 134-139.

Fouarge, J. 1972. Observation d'un pouillot considéré comme hybride du Pouillot de Bonelli et du Pouillot siffleur (*Phylloscopus bonelli* x *Phylloscopus sibilatrix*). Gerfaut 62 : 307-311.

Fouarge, J. 1984. Observation d'un Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) cantonné à Engis (Liège). Aves 21 : 192-193.

P. Devillers

# PHYLLOSCOPUS BONELLI



# Pouillot siffleur, *Phylloscopus sibilatrix*

## DISTRIBUTION

Liée à la forêt feuillue relativement âgée, l'espèce occupe pratiquement l'ensemble du territoire au sud du sillon Sambre-et-Meuse où à peine une dizaine de rectangles n'ont pas été suffisamment prospectés ou n'ont pas fourni de données. Il est toutefois probable que la plupart d'entre eux doivent être occupés. Au nord du même axe Sambre-et-Meuse, la distribution est clairsemée avec quelques concentrations dans le Brabant, la province d'Anvers et le Limbourg où l'espèce niche en pinède.

## ABONDANCE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

En raison de leur exigence de futaies feuillues, la grande majorité des nicheurs (plus de 95 %) se trouve dans la partie méridionale du pays où sont recensées toutes les densités supérieures à 125 couples et la plupart des densités supérieures à 25 couples par rectangle. Les plus fortes densités globales sont normalement enregistrées dans les forêts où domine le Hêtre. Ainsi est-il possible, sinon probable, que les rectangles d'Herbeumont, Chiny, Assenois, Anlier, Nobressart, Habay-la-Neuve, Tintigny et Izel regroupent à eux seuls près de la moitié de la population totale. Plusieurs auteurs attirent l'attention sur les fluctuations de population qui caractériseraient cette espèce. Il se peut toutefois que ces fluctuations n'affectent que les zones à faible densité de nicheurs. D'autre part, Herman (1971), seul auteur récent semblant avoir étudié à fond la biologie de la reproduction de cette espèce, a mis en évidence une polygamie concernant 30 % des mâles recensés sur son terrain d'étude. Enfin, les estimations faites ici nous paraissent toutes relever d'une appréciation minimale. Ceci nous amène à croire que le nombre réel de nicheurs est supérieur (peut-être nettement) au résultat de l'enquête, laquelle, ne tenant compte ni des cas de bigamie ni des mâles non appariés, fournit un total de couples nicheurs de près de 31000 dont seulement un bon millier dans la moitié nord du pays. L'estimation donnée par Lippens et Wille (1972), 35500 couples, est proche de celle avancée ici.

## HABITAT

Futaies de hêtres ou à prédominance de hêtres avec sous-bois léger fournissant des postes de chant et d'approche du nid par paliers, point semblant essentiel. Les futaies d'essences mélangées sont bien occupées mais les conifères purs (toutes espèces) ou les autres associations forestières n'abritent que de très faibles densités. De vieilles pessières sont occupées en Ardenne, le plus souvent à la faveur du développement de quelques hêtres en sous-étage.

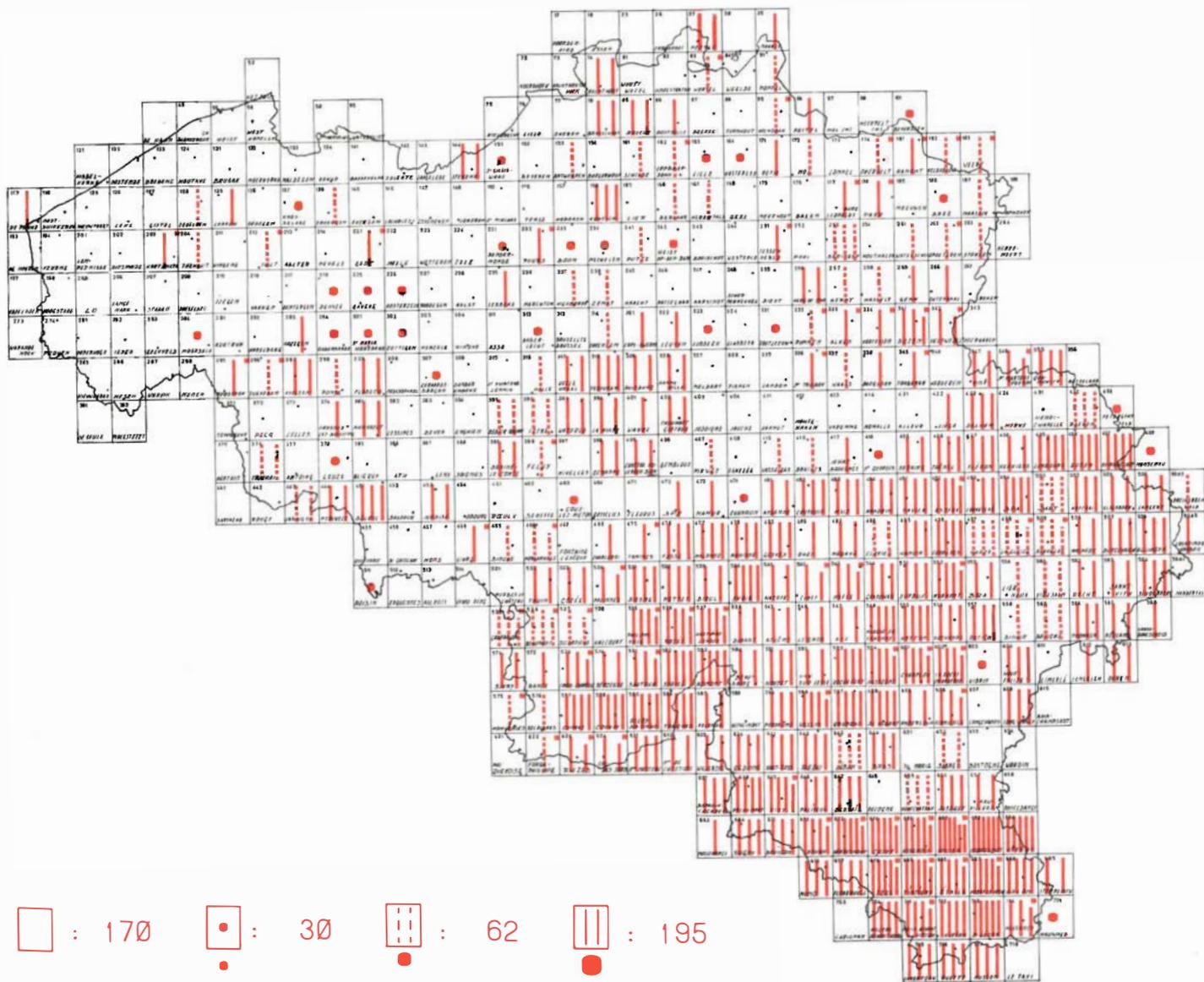
## BIBLIOGRAPHIE

Fouarge, J. 1968. Le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix* Bechstein). Gerfaut 58 : 179-368.

Herman, C. 1971. Evolution de la territorialité dans une population de Pouillots siffleurs (*Phylloscopus sibilatrix* Bechstein). Gerfaut 61 : 43-86.

J. Fouarge

# PHYLLOSCOPUS SIBILATRIX



## Pouillot véloce, *Phylloscopus collybita*

### DISTRIBUTION

L'espèce niche dans tous le pays. Les quelques rectangles n'indiquant pas de nidification sont sûrement à imputer à des prospections incomplètes.

### ABONDANCE

Le Pouillot véloce connaît presque partout une densité élevée et est sans aucun doute une de nos espèces nicheuses les plus importantes. Dans pratiquement la moitié des rectangles, (48 %) les quantités estimées se trouvent dans la catégorie 4 (125 à 625 couples par 80 km<sup>2</sup>). On atteint encore de plus fortes densités (625 à 3000 couples) entre autres près de la Meuse, dans une partie du Condroz et de la Famenne, et au sud du Luxembourg. Dans les régions de culture intensive, où il ne reste guère d'éléments paysagers tels que haies et boqueteaux (Flandre occidentale), l'espèce est moins abondante. Il est toutefois frappant que dans d'autres parties du pays, comme la région limoneuse où l'on trouve des terres agricoles en grandes unités, on observe des densités de 125 à 625 couples comme dans les rectangles boisés. Ceci indique combien l'espèce est peu exigeante.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

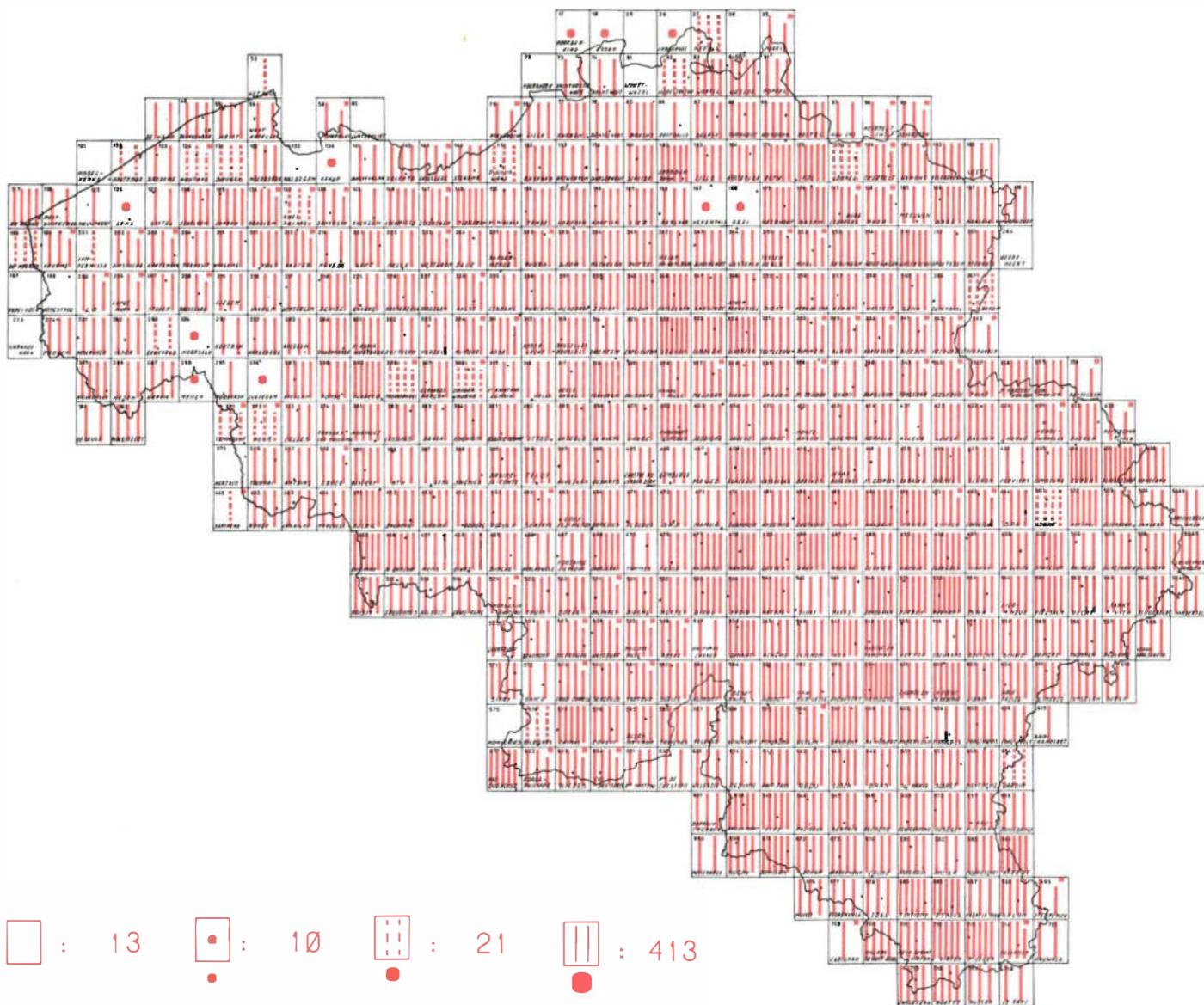
Il est forcément difficile d'estimer l'évolution de la population d'un nicheur aussi commun que le Pouillot véloce. En effet, les données numériques manquent. Selys-Longchamps (1842) mentionne l'espèce comme commune dans les bois et van Havre (1928) le cite comme étant généralement distribué dans toutes nos provinces. Comme on le rencontre aujourd'hui aussi hors des bois, même dans des éléments paysagers relativement ponctuels, on peut en déduire que l'espèce est probablement plus abondante qu'au siècle passé. D'autre part, les remembrements, la disparition des haies et des rideaux d'arbres ont pu contribuer pour une faible part à une diminution locale, largement compensée par l'occupation des parcs et des grands jardins. La population totale peut être estimée par la méthode des moyennes à environ 170000 couples, nombre supérieur aux 105000 couples de Lippens et Wille (1972) ; cette différence ne semble pas correspondre à une réelle augmentation. Puisque l'espèce est plutôt facile à compter, le nombre réel doit être plus proche des chiffres obtenus à grande échelle et donc se rapprocher de ceux observés pour cet atlas. Une estimation de 150000 couples n'est certainement pas surévaluée.

### HABITAT

Le Pouillot véloce était primitivement un nicheur de région boisée et l'époque à laquelle il s'est adapté à des biotopes plus anthropogènes est inconnue. Actuellement, l'espèce se trouve, à côté de son milieu original, dans les parcs, les peupleraies (spécialement avec sous-bois de ronces) et les plantations de pins et d'épicéas. Il accepte aussi les taillis, surtout quand des postes de chant dominants sont présents. En Flandre, on trouve aussi le Pouillot véloce dans des rangées de saules têtards avec sous-bois de ronces.

W. Roggeman\*

# PHYLLOSCOPUS COLLYBITA



## Pouillot fitis, *Phylloscopus trochilus*

### DISTRIBUTION

Le Pouillot fitis est répandu dans l'ensemble du pays. Sa présence est néanmoins plus clairsemée dans les deux Flandres comme l'indiquent quelques absences apparentes conjointes à une moindre densité d'ensemble.

### ABONDANCE

L'effectif total est estimé d'après la méthode des moyennes à environ 130000 couples. Les densités sont dans l'ensemble élevées (125 - 3000 couples par rectangle) en Campine, en Brabant et en Haute-Belgique. Dans ces régions, des zones de moindre fréquence apparaissent toutefois dans le nord-est du Limbourg, en région bruxelloise, au Pays de Herve, en Lorraine et dans divers massifs forestiers étendus (e.a. ceinture forestière d'Ardenne méridionale). Inversement, quelques appréciations dépassant 3000 couples (Campine et Hautes-Fagnes) sont avancées. Dans le reste du pays, l'habitat, globalement moins favorable, réduit l'importance de l'installation. Ceci est particulièrement vrai en Flandre, sauf dans les dunes où l'espèce est commune.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

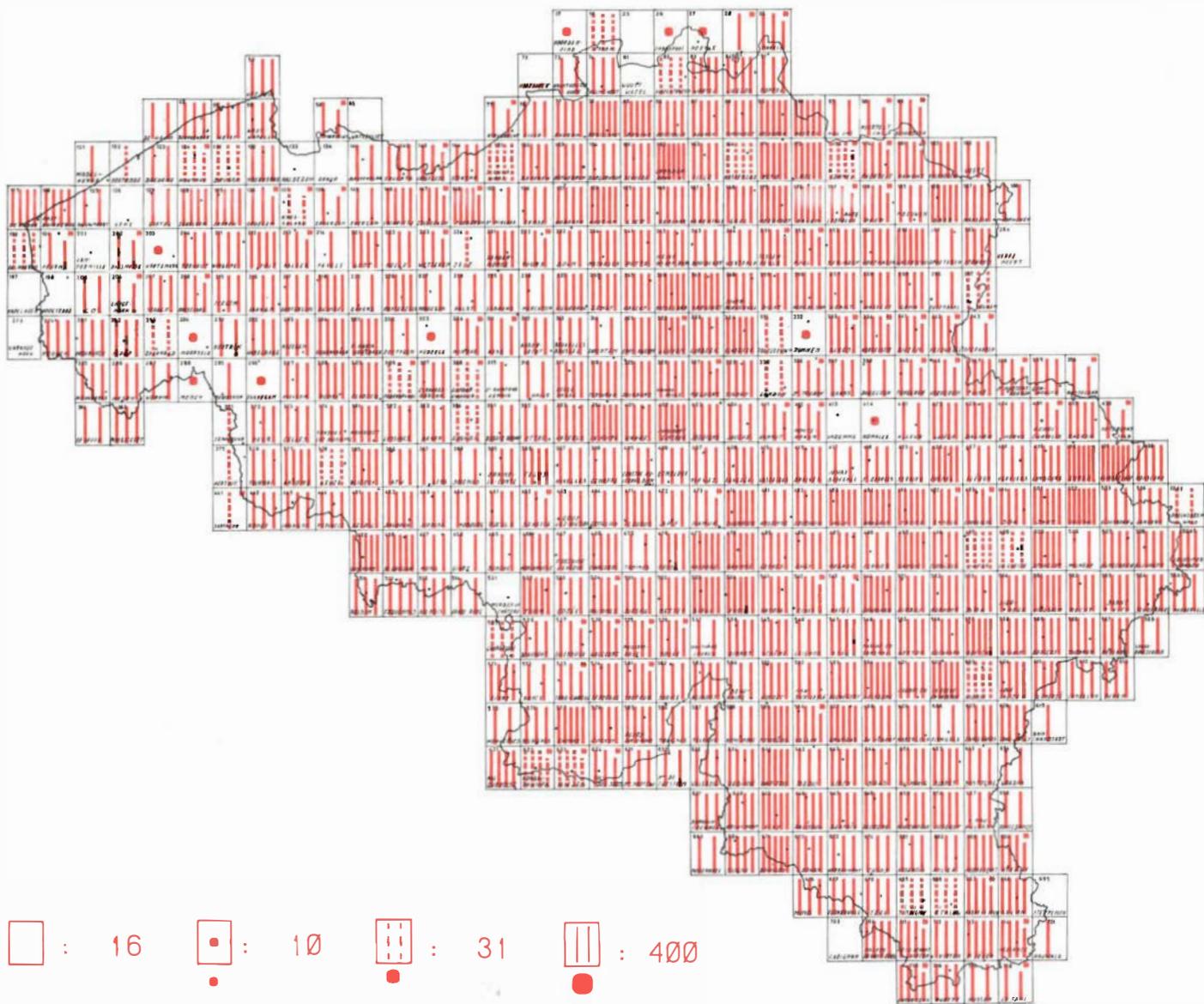
L'estimation de l'atlas coïncide avec celle de Lippens et Wille (1972). L'évolution du statut ne peut malheureusement pas être appréciée à partir d'autres sources qui considèrent toutes l'espèce comme commune. A notre connaissance aucun facteur n'agit actuellement dans un sens déterminant. Au niveau de l'habitat par exemple, le bénéfice fourni par l'embroussaillage et le boisement de certains milieux (en particulier des milieux semi-naturels tels que les fagnes et les pelouses calcaires) est contrebalancé par des pertes dues à l'élimination et au vieillissement des taillis, ainsi qu'à la réduction des friches et incultes.

### HABITAT

Le Pouillot fitis est caractéristique des stades pionniers de la végétation ligneuse. Il occupe divers milieux buissonnants ou de jeunes arbres, généralement des feuillus, sur des sols secs ou humides, avec une végétation herbacée ou sous-arbustive présente au moins par plages. On le trouve notamment dans les friches, les landes, les fagnes, sur les pelouses et les terrils en voie de boisement (surtout saules, bouleaux, sorbiers, aulnes et pins), dans les buissons le long des voies ferrées, des routes et chemins, dans les jeunes aulnaies, dans les prés et marais gagnés par les saules, les aulnes et les bouleaux, dans les massifs d'argousiers au littoral, dans les recrus de taillis et les coupes forestières, et dans certaines haies, sur les lisières buissonnantes des bois. Il ne pénètre à l'intérieur de ceux-ci qu'à la faveur d'éclaircies ou de taillis sous futaie claire. Des densités particulièrement élevées s'observent dans les taillis de saules, bouleaux, argousiers ou aulnes, de même que dans certaines landes et fagnes en voie de boisement. Le Pouillot fitis évite par contre les futaies de conifères, surtout les épicéas. Enfin, il est rare dans les zones habitées où trop de parcs et jardins ne lui sont pas favorables (strate arbustive adéquate réduite, arbres dominants, pelouses, surpopulation de prédateurs domestiques).

J.-P. Jacob

# PHYLLOSCOPUS TROCHILUS



# Roitelet huppé, *Regulus regulus*

## DISTRIBUTION

La répartition du Roitelet huppé épouse celle des conifères. De ce fait, ce roitelet est répandu dans l'ensemble de la Haute-Belgique, mais ailleurs son aire de reproduction est plus lacunaire. Il est relativement répandu dans une bonne partie de la Campine, du Brabant ainsi qu'en Flandre sablonneuse, dans la région des Collines, dans les bois de Baudour-Belœil et le long du versant sambro-mosan de la Hesbaye. Sa nidification est nettement plus ponctuelle et même irrégulière dans le reste du pays.

## ABONDANCE

La population est évaluée par la méthode des moyennes à quelques 100000 couples nicheurs. Ceux-ci sont pour 90 % concentrés en Haute-Belgique où les densités sont particulièrement élevées (plus de 625 et de 3000 couples par rectangle de 80 km<sup>2</sup>) dans le nord-est du Condroz et de la Famenne et surtout en Ardenne. Ici, compte tenu de densités connues chez cette espèce (e.a. 1,4-2,2 couples par ha en Condroz liégeois - Fouarge, 1974) certaines planchettes couvertes d'immenses pessières totalisent vraisemblablement de 5000 à 8000 couples, si pas davantage (par exemple Odeigne-Bihain). La densité de l'espèce est bien plus réduite au nord du sillon Sambre-et-Meuse, y compris en Campine où les pinèdes sont assez peu prisées. Les estimations régionales suivantes peuvent être prudemment déduites des données de l'atlas : 1700 - 3000 couples en Campine, 900 - 1400 en Brabant, 500 - 700 dans les deux Flandres.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Comme d'autres espèces étroitement liées aux conifères, le Roitelet huppé a largement profité de l'extension de leurs plantations. L'Épicéa auquel il est clairement inféodé, est ainsi passé de 17000 ha plantés en 1895 à 184000 ha en 1970. La présence de ce roitelet est connue en Ardenne depuis longtemps (e.a. Selys-Longchamps, 1842). De là, il a élargi son aire à l'ensemble de la Haute-Belgique et à la Campine (van Havre, 1928) puis au Brabant (Verheyen, 1948) et au Hainaut (Delmée, 1952). Dans les années 50, diverses citations permettent de le considérer comme rare en Basse et Moyenne-Belgique. Il a pu ensuite y progresser à la faveur de la multiplication des plantations d'abiétinées et grâce à une moindre fréquence d'hivers rigoureux auxquels il est sensible. Le début de l'installation dans les deux Flandres reste imprécis, mais date au plus tard de 1961. L'Avifaune de Belgique (1967) estime que sa population est comprise entre 10000 et 50000 couples ; Lippens et Wille (1972) avancent 18000 couples nicheurs. Par rapport à ces derniers, les résultats de l'atlas sont du même ordre de grandeur en ce qui concerne les régions de Basse et Moyenne-Belgique. En Haute-Belgique par contre, la population semble avoir été précédemment sous-estimée ; elle pourrait néanmoins avoir profité d'une série d'hivers doux, avant et pendant la période de référence de l'atlas.

## HABITAT

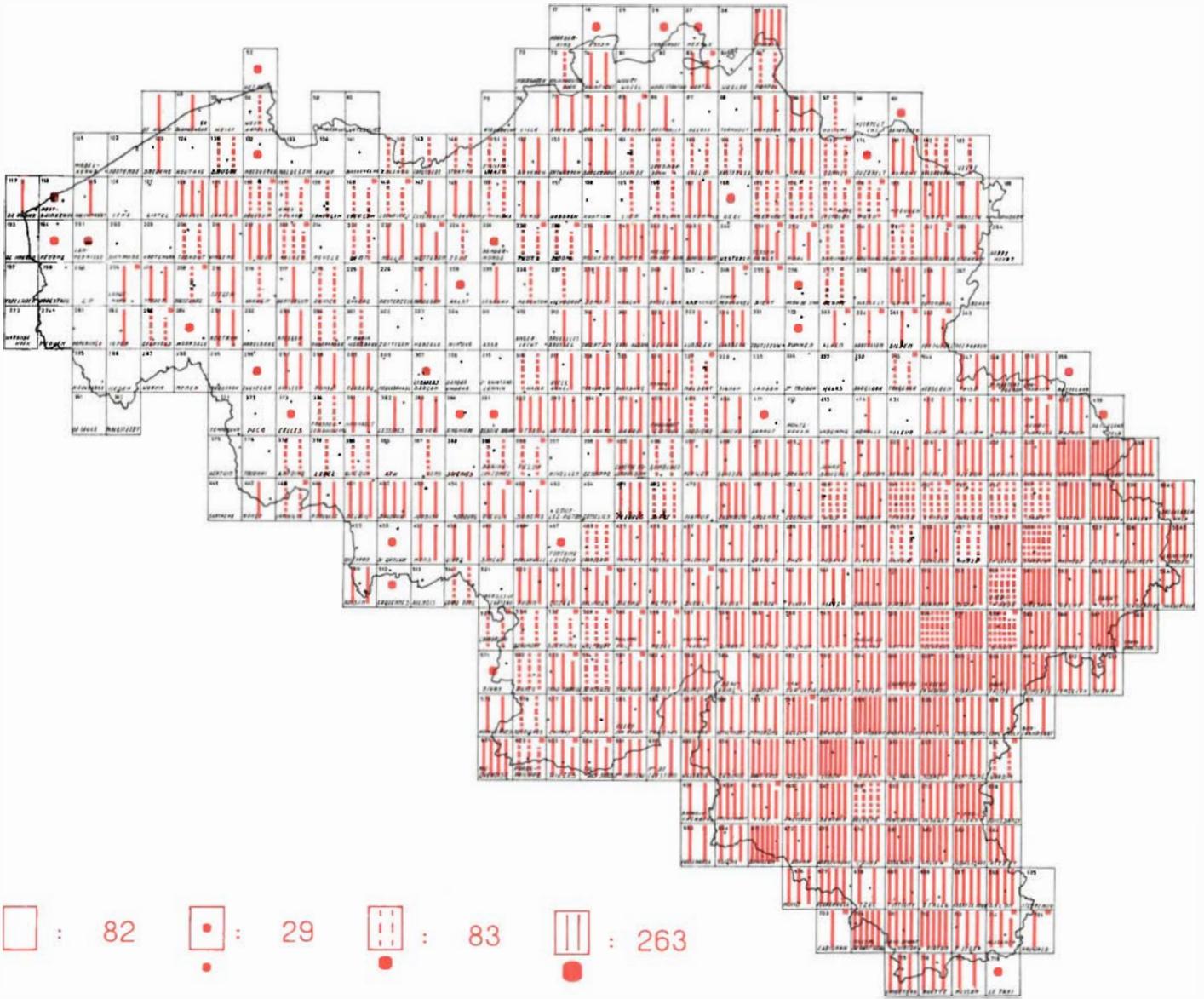
Le Roitelet huppé recherche avant tout des conifères touffus à petites aiguilles. Il est typique des épicéas et des douglas dès qu'ils atteignent le stade du perchis. Les meilleures densités s'observent en Belgique dans les futaies homogènes de ces résineux. Sa taille exigüe lui permet d'adopter des bois de superficie réduite et il accepte les boisements mixtes, ce qui facilite son installation dans les régions de basse altitude. Dans le nord du pays, il se rencontre surtout dans les bois mixtes comprenant des abiétinées. On le trouve également dans des arboretums, des cimetières et des parcs riches en résineux ornementaux. Des couples nichent çà et là dans des épicéas mal venus sous les peupliers. Il semble par contre que les mélèzes et les pins soient assez peu fréquentés ; parmi ces derniers, il n'accepterait guère que le Pin de Corse en Campine (J. Gabriëls, com. pers.) et les Pins noirs seraient généralement évités. Des cantonnements en futaie feuillue jeune restent l'exception.

## BIBLIOGRAPHIE

Fouarge, J. 1974. Etude de la densité de Roitelets huppés (*Regulus regulus*) et triple bandeau (*Regulus ignicapillus*) dans une pessière âgée : premiers résultats. Aves 11 : 151-156.

J.-P. Jacob

# REGULUS REGULUS



□ : 82    □● : 29    □|| : 83    □||| : 263

□| : 45    □|| : 100    □||| : 99    □|||| : 57    □||||| : 34    □|||||| : 11

# Roitelet triple-bandeau, *Regulus ignicapillus*

## DISTRIBUTION

Comme le précédent, ce roitelet est largement répandu en Haute-Belgique mais sa distribution est plus restreinte au nord du sillon Sambre-et-Meuse. Son aire y couvre en effet une partie du versant sambro-mosan des régions limoneuses, le nord namurois et le Brabant au sud d'une ligne Bruxelles-Louvain ; il niche également en petit nombre en Hainaut, notamment en Campine hennuyère. Il est par contre (très) rare et local dans le reste du pays, y compris en Campine (nidification prouvée sur 17 planchettes seulement) ; dans ces régions une partie des indications « possible » et « probable » concerne vraisemblablement des migrateurs dont le passage se prolonge jusqu'en mai.

## ABONDANCE

L'estimation donnée par la méthode des moyennes est d'environ 83000 couples. Pratiquement toute la population est concentrée en Haute-Belgique et il y aurait moins de 1000 couples en Basse et Moyenne-Belgique. Les densités les plus élevées sont observées dans les mêmes régions que pour le Roitelet huppé (*Regulus regulus*) et, en Haute-Belgique, il y a d'ailleurs une (trop ?) bonne concordance entre les estimations respectives, planchette par planchette, des deux espèces. Les rapports d'abondances entre elles sont toutefois susceptibles de fortes variations notamment liées au fait que le Roitelet huppé est plus souvent décimé par les hivers rigoureux que le Roitelet triple-bandeau, plus nettement migrateur.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

A l'instar du Roitelet huppé, il a largement profité des plantations d'abiétinées en Haute-Belgique. Son développement pourrait cependant y avoir été quelque peu plus tardif : les faunes du XIXe siècle ne le considèrent pas comme nicheur ou ne font que le présumer tel, tandis que Coopman (1921) le considère comme sensiblement moins fréquent que le Roitelet huppé. Au XXe siècle, le Roitelet triple-bandeau a connu une progression générale dans le nord-ouest de l'Europe, colonisant le Danemark, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et le nord-ouest de la France. Il semble en aller de même chez nous. En Brabant, il niche depuis 1916 au moins (Wortelaers, 1949). En Campine toutefois, l'affirmation « assez commun » (van Havre, 1928) est infirmée (confusions, interférences de migrateurs ?) par les observations ultérieures. De rares nidifications n'y sont, en effet, signalées qu'autour du milieu du siècle au Limbourg (Hoogsteyns, 1964), pour la première fois en 1951 près de Oud-Turnhout (Boone, 1951), en 1953 à Lichtaart (Cuypers, 1956). Cette rareté persistait lors de l'enquête atlas. Ailleurs, la nidification est, semble-t-il, observée depuis 1964 seulement en Flandre occidentale. La population de Haute-Belgique semble plus importante que celle estimée par Lippens et Wille (1972).

## HABITAT

Les deux roitelets cohabitent généralement dans les mêmes formations, avec des densités qui peuvent être similaires. La description générale de l'habitat est donc analogue à celle de l'espèce précédente. De manière générale, le Roitelet triple-bandeau fréquente toutefois davantage les bois mélangés et les parcs comprenant des résineux.

## BIBLIOGRAPHIE

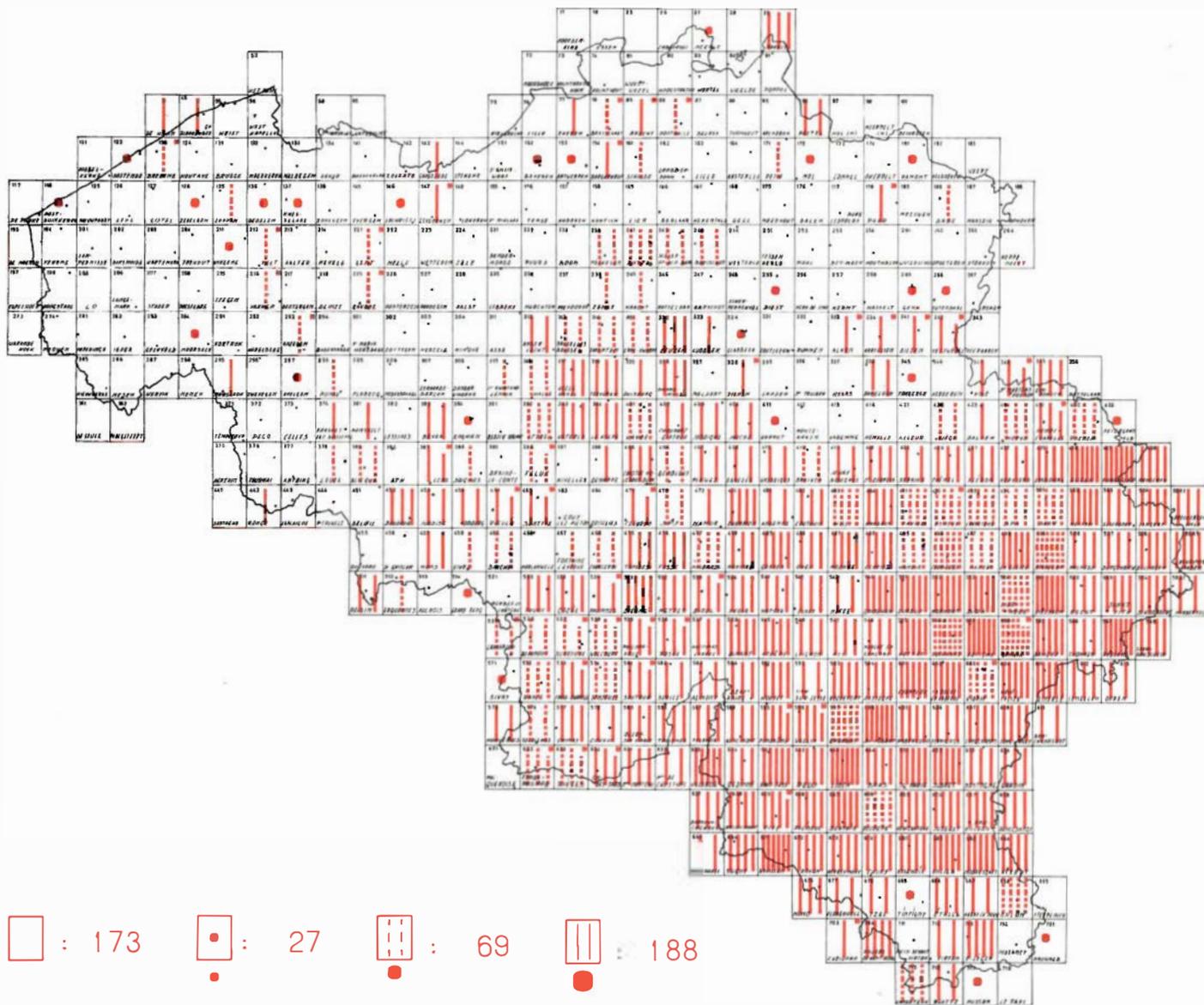
Boone, A. 1951. Vuurgoudhaantje. *Wielewaal* 17 : 305-306.

Hoogsteyns, J. 1964. Vuurgoudhaantje - *Regulus ignicapillus*. in E.P. Landewald Janssen : De vogels van Limburg. *Wielewaal* 30 : 104-105.

Wortelaers, F. 1949. Goudhaantjes. *Wielewaal* 15 : 252-254.

J.-P. Jacob

# REGULUS IGNICAPILLUS



▮ : 44    ▮ : 59    ▮ : 73    ▮ : 48    ▮ : 22    ▮ : 11

# Mésange à moustaches, *Panurus biarmicus*

## DISTRIBUTION

Entre 1973 et 1977, la Mésange à moustaches a niché localement dans les polders maritimes et de l'Escaut, en Campine ainsi que peut-être près de Lierre et d'Avelgem. Au nord d'Anvers, elle fréquentait surtout les roselières bordant l'Escaut.

## ABONDANCE

En 1973, 13 nidifications étaient prouvées au Littoral et neuf près d'Anvers. L'année suivante, chacune de ces régions hébergeait sept couples nicheurs. A la côte, six couples se sont encore reproduits en 1975, peut-être un en 1977. Au nord d'Anvers, au moins trois couples ont niché en 1975, aucun n'est renseigné en 1976 mais bien 14 en 1977. Les autres nidifications n'ont été le fait que de couples isolés se fixant temporairement.

## EVOLUTION DE LA POPULATION

La Mésange à moustaches était jadis assez commune dans le nord du pays d'où elle disparut au cours du XIXe siècle (van Havre, 1928). Un couple a tenté de nicher en 1942 dans la vallée de la Dyle (Wortelaers, 1942). A partir de 1965, les Mésanges à moustaches ont envahi l'Europe occidentale à partir des nouveaux polders de l'Ysselmeer et les premières nidifications belges furent découvertes en 1966 à Neerpelt (Houwen, 1967 ; Lehaen, 1967). Une dizaine de couples ont ensuite niché au Limbourg en 1967 (Van Impe, 1970) et la reproduction fut observée à partir de 1969 près d'Anvers (Herroelen, 1972). Il y avait environ 50 couples en Belgique en 1969, moins en 1970 (Lippens et Wille, 1972). Cette population est toutefois restée instable et, peut-être faute d'apports répétés, elle tend à disparaître. Elle a ainsi cessé de nicher régulièrement au Littoral après 1975 et plus récemment dans les polders anversois. Ces dernières années, un seul cas de nidification est signalé : Stuivekenskerke, 1981 (Geers *et al.*, 1982).

## HABITAT

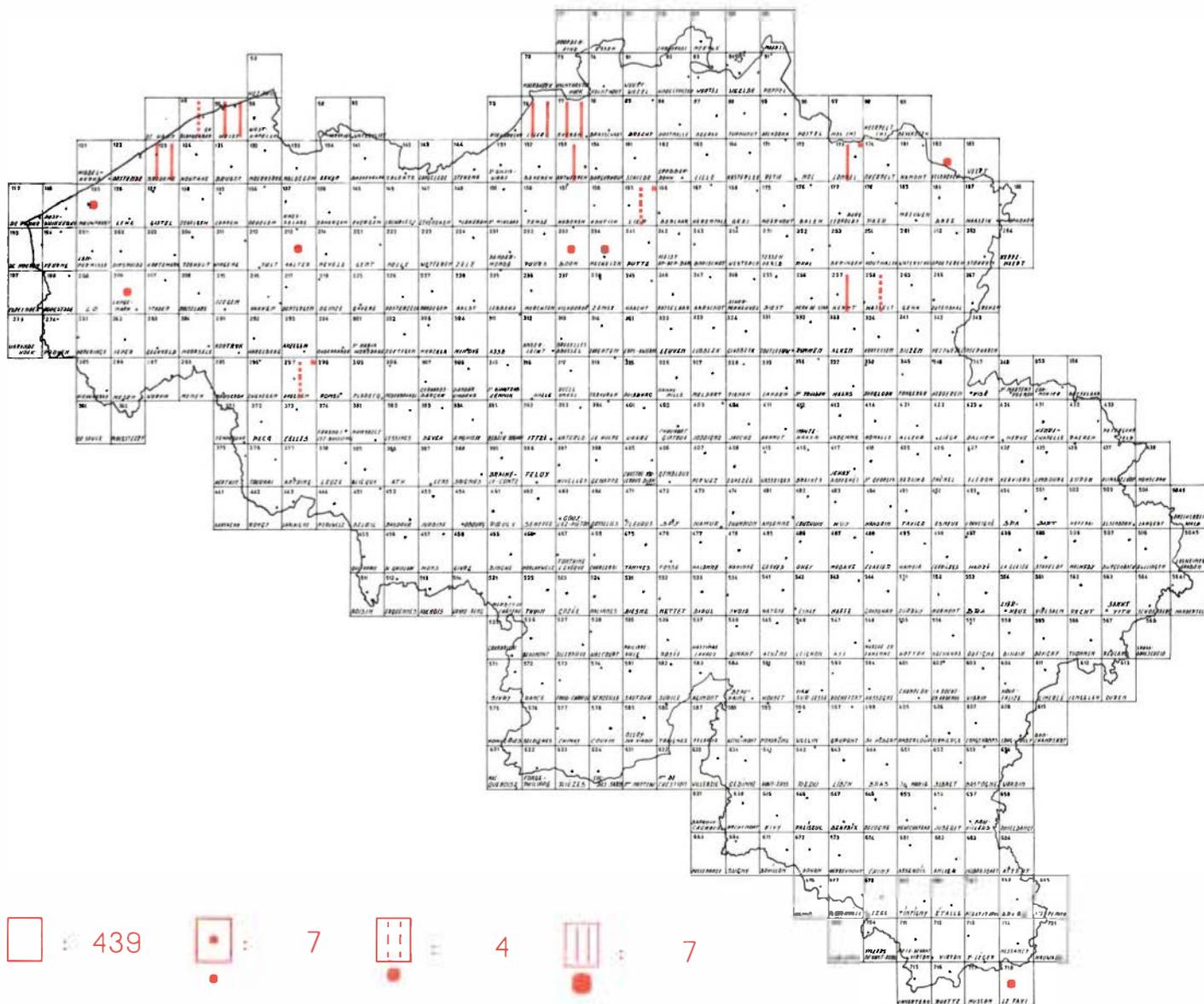
Cette espèce dépend de vastes roselières humides, denses, avec enchevêtrement de vieilles tiges, et formant des massifs purs ou éventuellement mêlés d'autres plantes aquatiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- Houwen, P. J. 1967. Het voorkomen van het Baardmannetje, *Panurus biarmicus* in België tot in het jaar 1966. Gerfaut 57 : 210-220.
- Lehaen, H. 1967. Het Baardmannetje, *Panurus biarmicus*, een nieuwe broedvogel voor België. Gerfaut 57 : 208-209.
- Wortelaers, F. 1942. *Panurus b. biarmicus* - Mésange à moustaches. Gerfaut 32 : 110.

J.-P. Jacob

# PANURUS BIARMICUS



□ : 439

■ : 7

▮ : 4

▮ : 7

▮ : 7

▮ : 4

# Mésange à longue queue, *Aegithalos caudatus*

## DISTRIBUTION

La Mésange à longue queue niche dans tout le pays à l'exception de certaines parties du plateau ardennais, des Polders, de la Flandre sablonneuse et de quelques rectangles de la zone limoneuse. Ces vides correspondent aux régions plantées d'épicéas (Ardenne) ou les plus déboisées (Basse-Belgique et région limoneuse). D'autre part, sa rareté en Ardenne est peut-être renforcée par la rigueur des hivers. L'espèce semble aussi manquer dans de rares rectangles des autres régions, peut-être par insuffisance de prospections.

## ABONDANCE

La densité est maximale en Campine, dans le Brabant, dans la région des Collines, dans les forêts de Baudour-Belœil et en Haute-Belgique septentrionale (Condroz, Fagne-Famenne et bordure nord-ouest du plateau ardennais). Si l'on excepte l'Ardenne méridionale et la Lorraine, peut-être mal couvertes par les prospections, cette distribution est celle des régions forestières non dominées par les épicéas et les douglas. La densité est généralement moyenne (six à 25 couples par rectangle) dans la bande limoneuse, où elle est limitée par l'extension des cultures, mais maintenue par la subsistance de petits bois, parcs, vergers, jardins et par les plantations de peupliers à sous-bois arbustif. Les faibles densités (un à cinq couples par rectangle) se rencontrent surtout au voisinage des vides, en particulier en Flandre occidentale. Au total, on obtient une estimation de 11000 couples par la méthode des moyennes.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lippens et Wille (1972) avaient estimé la population à 15000 nids. Ce chiffre ne diffère guère du nôtre. Il est vraisemblable que les effectifs ont peu évolué à moyen terme, en dehors des fluctuations déterminées par la rigueur des hivers. A plus long terme toutefois, une régression est vraisemblable en Ardenne suite à la disparition des taillis et des futaies riches en sous-bois arbustif. Coopman (1921) avait dit l'espèce commune dans les Hautes-Fagnes, ce qui n'apparaît aujourd'hui vrai que sur une partie de cette région. D'autre part, une extension vers le nord-ouest du pays est possible. La Mésange à longue queue était peut-être nouvelle dans le Tournaisis vers 1939 (Delmée, 1939) et elle aurait niché pour la première fois à Knokke en 1956 (Lippens, 1963). Elle y a probablement profité des plantations forestières et de l'extension des jardins due aux constructions de villas sur le littoral.

## HABITAT

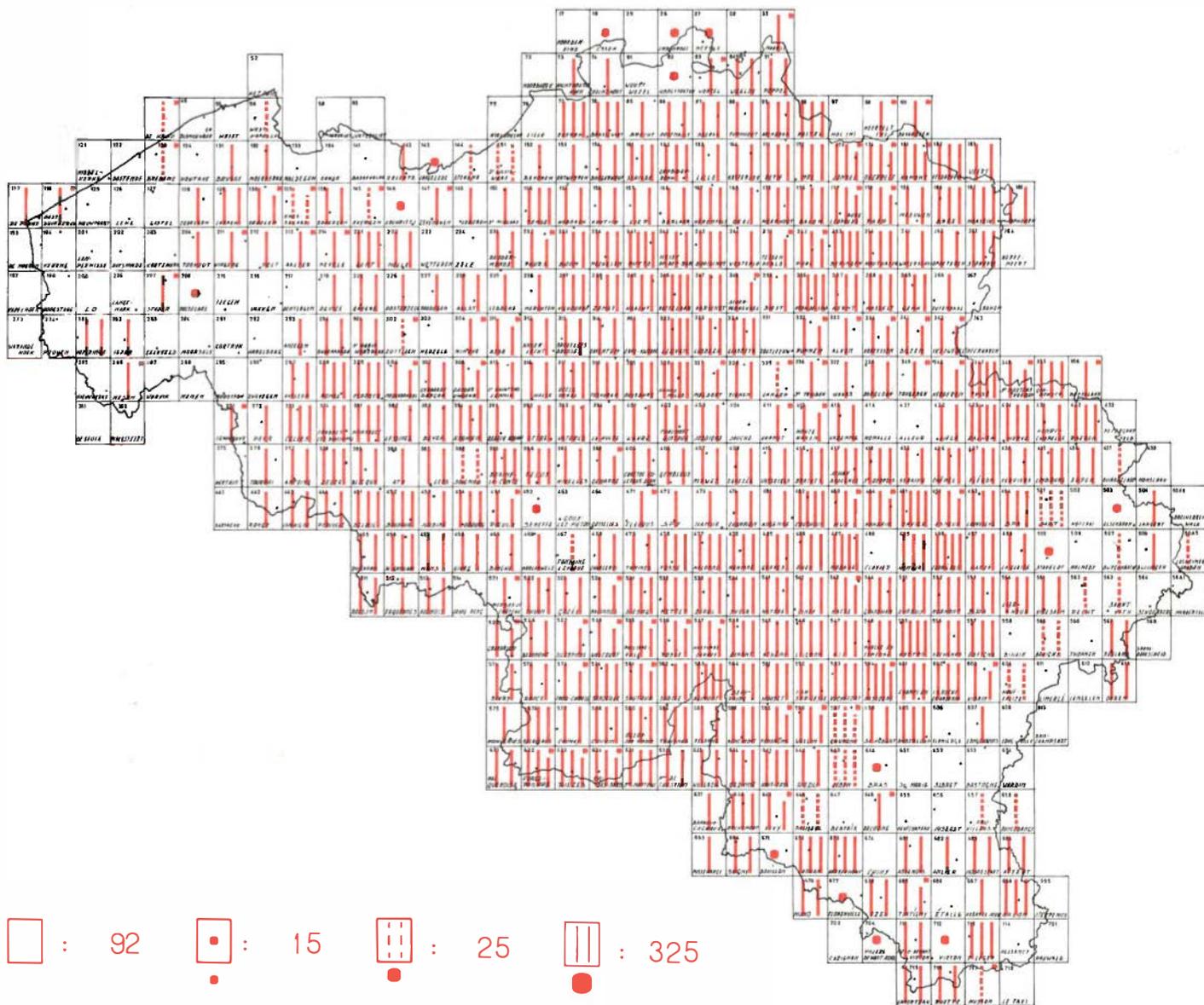
Arbustes ou buissons en sous-bois ou non : taillis simples ou taillis-sous-futaies, plantations jeunes, fourrés et gaulis, pineraies et chênaies à sous-bois arbustif, aulnaies, hêtraies en régénération, peupleraies à sous-bois d'aulnes, sureaux et aubépines, fruticées sur anciennes pelouses calcaires, saulaies et boulaies pionnières sur les friches, parcs, jardins, bocages. Les hêtraies denses ou surpâturées par les cerfs sont défavorables, ainsi que les peuplements serrés d'épicéas ou de douglas. Toutefois, des nids sont souvent signalés dans des conifères.

## BIBLIOGRAPHIE

Delmée, E. 1939. Observations faites dans le Tournaisis, à Celles et environs. Gerfaut 29 : 131-133.

J.-P. Ledant

# AEGITHALOS CAUDATUS



# Mésange nonnette, *Parus palustris*

## DISTRIBUTION

Tout le pays, sauf les plaines maritime, flamande et campinoise. La limite de distribution coïncide presque exactement avec le bord des bas-plateaux de Moyenne-Belgique, soit la courbe de niveau de 50 à 60 mètres, et n'épouse donc pas précisément celle du district phytogéographique brabançon qui s'étend plus loin vers l'ouest au-delà de l'Escaut. Cette frontière peut paraître paradoxale mais des limites d'aires semblables, quoique généralement moins tranchées, se trouvent chez quinze espèces végétales (van Rompaey et Delvosalle, 1972), toutes forestières ou de coupes, parmi lesquelles neuf sont classées par Noirfalise (1984) comme montagnardes, subcontinentales ou subatlantiques. Quatre sont des arbres, dont le Hêtre et le Charme, neuf sont des plantes de sous-bois, quatre caractéristiques des *Fagetalia* (groupe de l'anémone sylvie), trois du *Carpinion*, une du *Luzulo-Fagnon*, une de l'*Alno-Padion*. Cette limite correspond probablement à l'extension maximale d'espèces forestières dans le domaine phytogéographique brabançon sur sols loessiques ; l'extrémité occidentale de cette région, seule à ne pas être occupée par la Nonnette est quasi totalement déboisée. Les stations belges de *Carpinion* subatlantique et de toutes les alliances de hêtraies, à l'exception des hêtraies atlantiques sont elles aussi enveloppées par une aire semblable à celle de *Parus palustris*.

## ABONDANCE

L'abondance maximale est atteinte dans les zones forestières d'Ardenne et elle décroît régulièrement vers la limite de l'aire de distribution.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

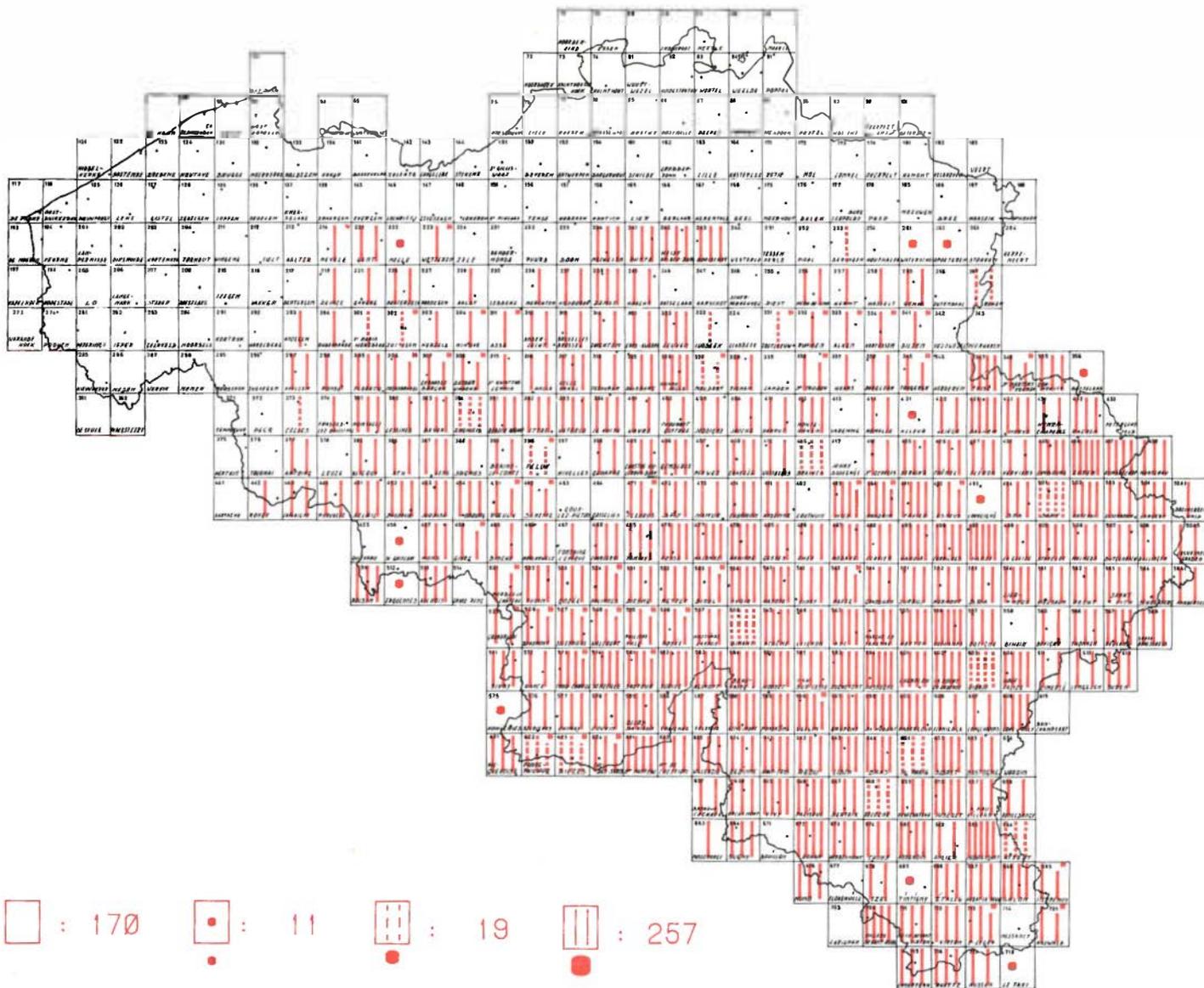
La confusion entre Mésange nonnette et Mésange boréale (*Parus montanus*) ne permet pas de tenir compte de données anciennes. L'estimation de Lippens et Wille (1972), 50000 couples, et celle obtenue par la méthode des moyennes pour la période de référence de l'atlas, 26000 couples, sont du même ordre de grandeur, la différence étant certainement inférieure à la marge d'erreur des deux méthodes. Il est certain d'une part que des observateurs de l'atlas ont sous-estimé cette espèce forestière relativement discrète, alors que l'expérience de H. Wille en forêt d'Anlier, l'une des deux régions forestières du pays où la densité est la plus forte, a pu le conduire à une très légère surestimation. La progression notée par Lippens et Wille (1972) en direction de Gand, correspondant à un léger débordement d'aire à la faveur de parcs, est confirmée.

## HABITAT

Le milieu préférentiel est la hêtraie, surtout la hêtraie acidophile du *Luzulo-Fagnon*. L'espèce occupe en moindre densité d'autres forêts feuillues, principalement des chênaies-charmaies et, en moindre nombre encore, des résineux. Elle occupe les parcs qui contiennent des lambeaux importants de futaie.

P. Devillers

# PARUS PALUSTRIS



▧ : 31

▨ : 70

▩ : 112

▪ : 58

▫ : 5

# Mésange boréale, *Parus montanus*

## DISTRIBUTION

Presque tout le pays ; les seules lacunes réelles sont localisées dans les Polders.

## ABONDANCE

La densité de l'espèce est relativement uniforme et le plus souvent évaluée à 26-125 couples par rectangle. Une région d'abondance plus forte (fréquence de la catégorie 125-625 couples) se dessine dans le bassin de la Dyle. Des régions de faible densité apparaissent dans les Polders, sur le plateau ardennais, dans les ceintures forestières d'Ardenne méridionale et de Lorraine.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

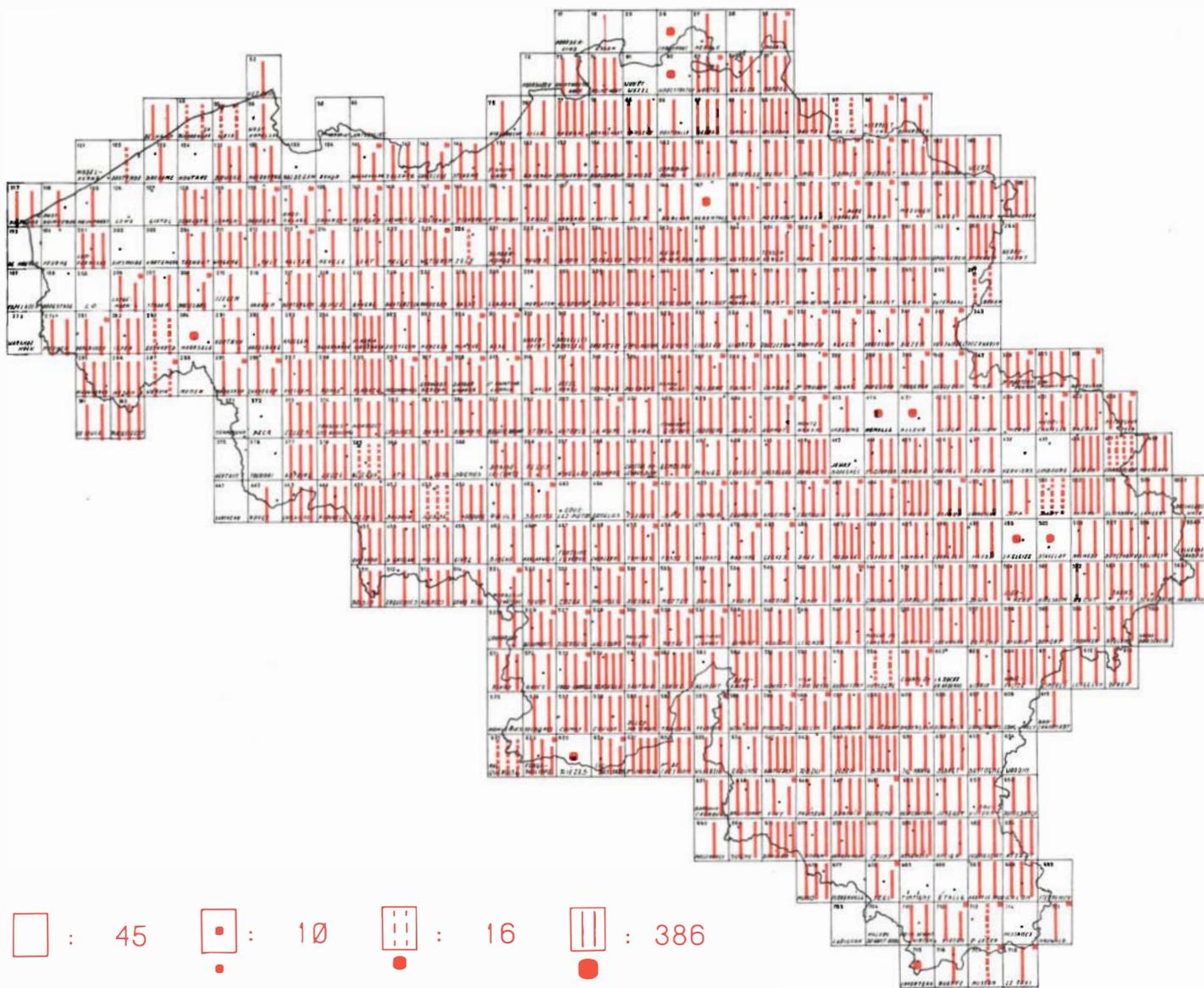
L'espèce n'ayant été clairement distinguée de la Mésange nonnette (*Parus palustris*) qu'au XXe siècle, on ne dispose pas de données utilisables sur sa répartition ancienne. Les localités citées par van Havre (1928) correspondent plutôt à l'avancement des techniques de détermination qu'à la distribution de l'espèce. Il est d'ailleurs certain que, dans plusieurs rectangles, les estimations de l'atlas restent, pour cette espèce et la Mésange nonnette, affectées par le problème d'identification. Les effectifs estimés par la méthode des moyennes, 19000 couples, sont plus faibles que ceux calculés par Lippens et Wille (1972), 40000 couples. La différence est probablement inférieure à la marge d'imprécision des deux méthodes, mais une diminution relative de cette espèce, moins avantagée que les autres mésanges par la pose de nichoirs puisqu'elle creuse habituellement son trou elle-même, ne peut pas être exclue et ses effectifs devraient être surveillés.

## HABITAT

Le milieu naturel est probablement formé par les forêts alluviales, aulnaies et saulaies, par les boulaies tourbeuses, les chênaies-boulaies du *Querco-Betuletum* et les boulaies pionnières du *Quercion*. La Mésange boréale s'accommode de diverses reliques de ces associations et occupe les parcs et jardins, jusqu'en ville, pour autant que les strates basses soient bien représentées. Elle ne pénètre pas ou peu les chênaies-charmaies sèches du *Carpinion* et surtout les hêtraies du *Fagion*, ce qui explique sa rareté dans les zones forestières d'Ardenne méridionale et de Lorraine où elle est confinée aux vallées, alors que la ceinture forestière de Saint-Hubert, plus morcelée et enrésinée, la contient en densité variable. Une corrélation avec la distribution de *Galeopsis tetrahit*, labiée de coupes et lisères dont les graines sont une source importante de nourriture en fin d'été et en automne, ne se marque pas, sauf peut-être par la coïncidence d'absence des deux espèces dans les polders occidentaux.

P. Devillers

# PARUS MONTANUS



□ : 45    ◼ : 10    ▨ : 16    ▩ : 386

▮ : 29    ▯ : 125    ▰ : 203    ▱ : 45

# Mésange huppée, *Parus cristatus*

## DISTRIBUTION

La distribution de la Mésange huppée est calquée sur celle des conifères, soit essentiellement les épicéas en Haute-Belgique et les pins ailleurs. L'atlas la montre répandue en Campine, sur les affleurements sableux du Brabant et du nord de la vallée de la Haine ainsi qu'en Haute-Belgique à l'exception du Pays de Herve, du nord-ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du sud de la Lorraine où les résineux sont moins fréquents. Cette mésange est extrêmement rare en Flandre et manque sur les bas-plateaux limoneux de Moyenne-Belgique.

## POPULATION

La méthode des moyennes fournit une estimation totale de 18000 couples dont environ 14000 en Haute-Belgique, 2200 en Campine et 600 en Brabant. Dans le haut pays, elle est particulièrement bien représentée dans le massif ardennais, moins dans les régions périphériques ; en Campine, sa densité est plus faible sur le plateau limbourgeois. Seuls quelques couples nichent en Flandre.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au siècle dernier, la Mésange huppée était rare, limitée à la Campine et à l'est de la Meuse (Selys-Longchamps, 1842 ; Fallon, 1875). Depuis elle a progressé à la suite de l'augmentation des plantations de conifères. Elle se multiplie ainsi en Campine et à l'est de la Meuse, gagne l'Entre-Sambre-et-Meuse et les zones sableuses du Brabant (van Havre, 1928). Verheyen (1947) confirme cette distribution, n'y ajoutant que la région binchoise, mais il la dit toujours peu commune dans l'ensemble. Elle est effectivement très rare dans les années 50 en Brabant (de Bournonville, 1955 ; Leclercq, 1955) tandis qu'elle s'installe à partir de 1956 dans les zones sableuses au nord de la vallée de la Haine (Stambruges et Ville-Pommeroeul en 1956, Maisières en 1959 - Bastien, 1957 ; Hachez, 1959). En Flandre, les premières nidifications sont observées en 1946 à Merelbeke et en 1948 à Beernem (Lippens, 1949) mais l'espèce y reste accidentelle jusqu'en 1963. A partir de cette année, et initialement grâce à l'installation massive de nichoirs, elle niche annuellement dans un petit nombre de sites (Sint-Andries, Sint-Michiels, Lembeke,... - Wille, 1973) ; l'atlas confirme cependant une rareté persistante, avec pour originalité une première reproduction au Littoral. L'estimation totale de l'atlas est assez proche des 20000 couples proposés par Lippens et Wille (1972), avec néanmoins un écart à la baisse plus net en Campine. Ces totaux traduisent une augmentation sensible de la population belge favorisée par le développement puis la maturation des massifs de résineux.

## HABITAT

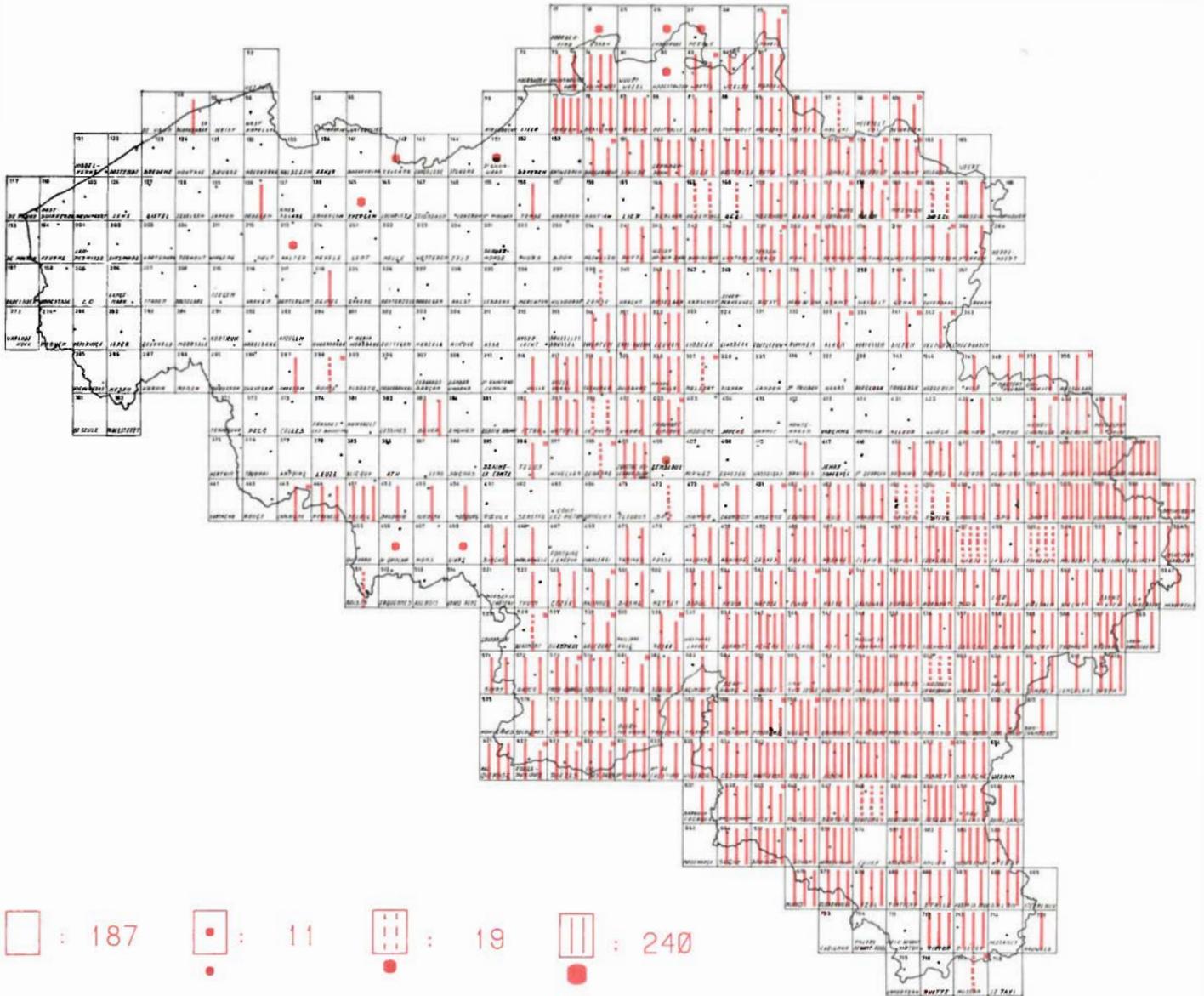
La Mésange huppée est inféodée aux bois résineux en général suffisamment vastes pour inclure tout son territoire. Elle est typique des peuplements âgés comprenant des arbres morts ou dépérissants dans lesquels elle peut occuper ou aménager des cavités de nidification. Elle niche aussi dans des nichoirs, de vieux piquets, même dans des nids abandonnés d'écureuils ou de corvidés. Le défaut de cavités, particulièrement dans les jeunes massifs, limite certainement sa présence. Plus exigeante que la Mésange noire (*Parus ater*), elle se reproduit peu dans les bois mélangés de feuillus et conifères (chênaies à charme piquetées, de vieux Pins sylvestres en Famenne par exemple), exceptionnellement dans les feuillus purs. Elle est principalement liée aux pinèdes (*Pinus sylvestris* et *P. nigra* surtout) en Basse et Moyenne-Belgique, aux épicéas en Haute-Belgique où les pins sont plus rares. Les frondaisons claires des mélèzes l'attirent sans doute moins. En dehors des douglas, d'autres conifères exotiques ne sont fréquentés que ponctuellement dans des arboretums ou des parcs riches en résineux.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bastien, P. 1957. *Parus cristatus*. Gerfaut 47 : 97.  
Hachez, L. 1959. *Parus cristatus* et *Parus ater*. Gerfaut 49 : 395.  
Lippens, L. 1949. *Parus cristatus brunnescens* (Prazak) - Mésange huppée. Gerfaut 39 : 223-224.  
Wille, H. 1973. De Kuifmees (*Parus cristatus*). Wielewaal 39 : 21-22.

J.-P. Jacob

# PARUS CRISTATUS



□ : 187   ◻ : 11   ▮ : 19   ▯ : 240

▧ : 50   ▨ : 61   ▩ : 115   ▪ : 29   ▫ : 4

# Mésange noire, *Parus ater*

## DISTRIBUTION

La Mésange noire est répandue en Haute-Belgique où les conifères, et particulièrement les épicéas en Ardenne, sont plantés à grande échelle. Sa présence est toutefois plus irrégulière sur une large part, moins enrésinée, de l'Entre-Sambre-et-Meuse. On la retrouve bien distribuée en Campine et dans les zones sableuses du Brabant. Plus localement, de petites populations sont installées à la faveur de plantations de conifères, surtout de pins, sur des affleurements sableux en Basse et Moyenne-Belgique : nord de Mons, région des Collines, région brugeoise, nord de la Flandre orientale et nord namurois. Ailleurs, elle manque ou ne s'établit qu'occasionnellement. On note une augmentation des indices de reproduction à la côte.

## ABONDANCE

La méthode des moyennes donne une estimation totale d'environ 57000 couples, soit plus du triple de l'effectif de la Mésange huppée (*Parus cristatus*). Le gros de la population se trouve en Haute-Belgique. Les densités y sont particulièrement élevées (plus de 125 couples par rectangle) dans le massif ardennais (à l'exception des cantons de l'Est, moins enrésinés) ainsi que, par endroits, en Famenne, Condroz et Lorraine. Le peuplement est moins dense au Pays de Herve et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Au nord du sillon Sambre-Meuse, elle niche assez nombreuse en Campine et Brabant mais est beaucoup plus rare et locale ailleurs (moins de 25 couples par rectangle) : l'effectif des deux Flandres, par exemple, n'est guère estimé à plus de 200 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La première nidification est mentionnée en 1861 près d'Arlon (De la Fontaine, 1865). La Mésange noire a ensuite progressé rapidement à la faveur du développement et du vieillissement des plantations de conifères car van Havre (1928) l'indique en Ardenne, dans les Hautes-Fagnes, en Campine et dans les régions sableuses du Brabant. Elle apparaît peu après en Flandre intérieure mais elle y reste occasionnelle (Beernem, Oostkamp, Meetjesland - Verheyen, 1947) jusqu'au début des années 60 où la pose généralisée de nichoirs favorise nettement son expansion (Wille, 1963 et 1965). Au Littoral, elle niche sporadiquement au Zwin depuis 1958 (Lippens, 1980), et l'atlas indique qu'elle s'y répand de manière plus large. En Hainaut, elle est installée dans la région de Mons-Soignies-Ville-Pommerœul à partir de 1949-1951 (Nef, 1949 ; Hachez 1951).

## HABITAT

La Mésange noire niche en général dans les bois de conifères : épicéas, pins, mélèzes, douglas ou autres essences exotiques. Si elle les occupe dès qu'ils forment massif, ses meilleures densités sont toutefois atteintes dans les vieux peuplements. Moins exclusivement liée à un couvert résineux dense que la Mésange huppée, elle occupe régulièrement des bois mixtes où la proportion de conifères peut être réduite, de même que des jardins, parcs, arboretums, haies mixtes arborées, landes ou fagnes en voie de boisement par les pins ou les épicéas. Elle se reproduit également, mais en nombre réduit, dans les feuillus purs. Peu difficile quant à l'emplacement de son nid (fréquemment des cavités au niveau du sol) et, en outre, favorisée par la pose massive de nichoirs, elle peut coloniser des plantations assez jeunes. Elle descend aussi plus régulièrement que la Mésange huppée vers les strates inférieures de la végétation, exploitant le sous bois quand il existe.

## BIBLIOGRAPHIE

Hachez, L. 1951. *Parus ater*. Gerfaut 41 : 299.

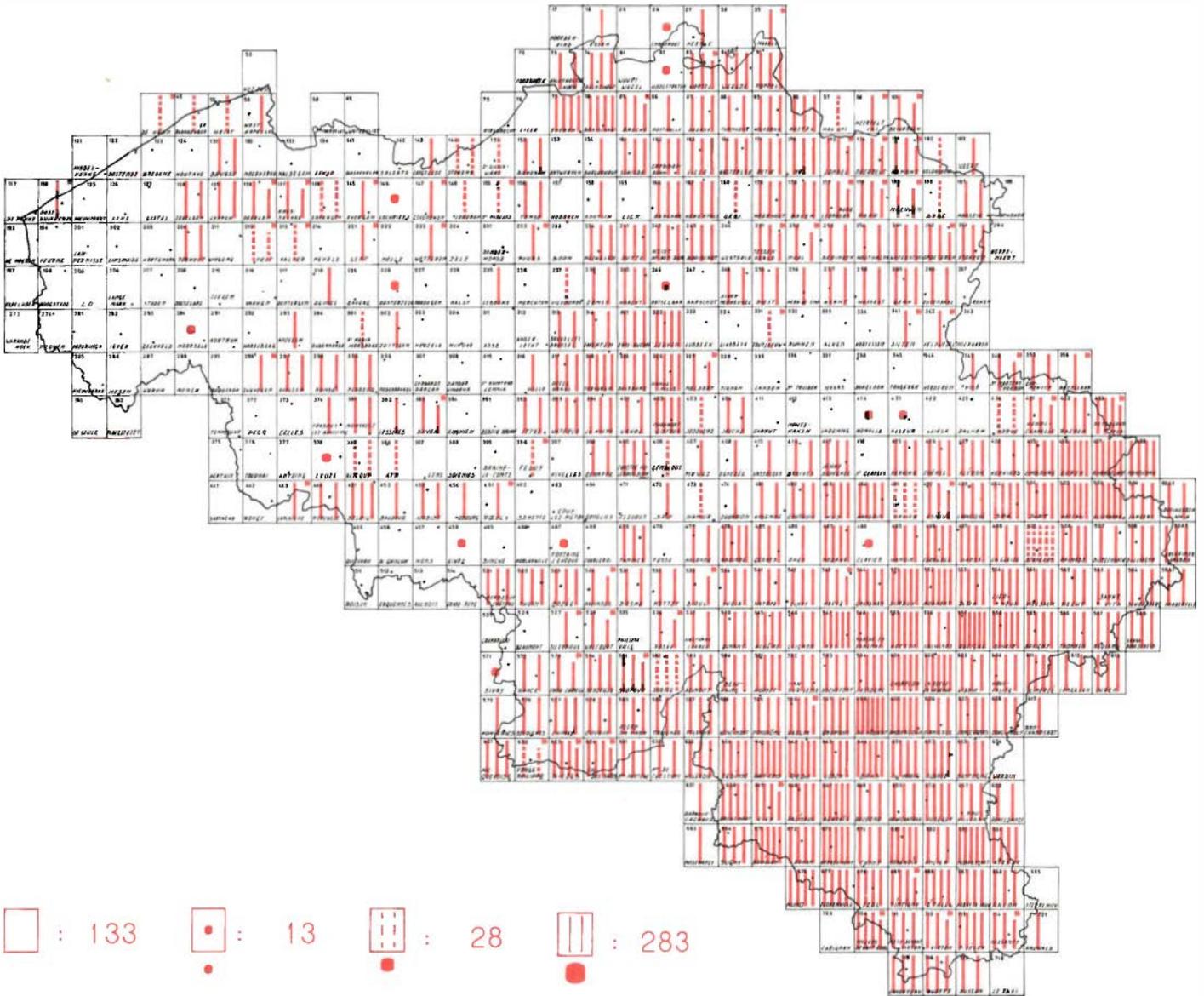
Nef, L. 1949. *Parus ater rapinei*. Jouard - Mésange noire occidentale. Gerfaut 39 : 223.

Wille, H. 1963. La valorisation de nos réserves libres et l'opération nichoirs en 1963. Bull. RNOB 1963 : 31-46.

Wille, H. 1965. De resultaten van de nestkasten-operatie 1965. Bull. RNOB 1965 : 30-75.

J.-P. Jacob

# PARUS ATER



□ : 133

◻ : 13

▤ : 28

▥ : 283

▧ : 64

▨ : 65

▩ : 107

▪ : 52

▬ : 21

▮ : 2

# Mésange bleue, *Parus caeruleus*

## DISTRIBUTION

Comme la Mésange charbonnière (*Parus major*), l'espèce est présente partout ; les quelques rectangles où elle n'est pas signalée correspondent à un manque de couverture durant la période d'enquête.

## ABONDANCE

Il est impossible de tirer des conclusions significatives des estimations de densité, à part une abondance moindre dans les Polders. Partout ailleurs, les densités sont comprises entre les extrêmes de 26 et 3000 couples par 80 km<sup>2</sup>, la classe de densité allant de 125 à 625 couples par rectangle étant très nettement l'estimation la plus fréquente.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

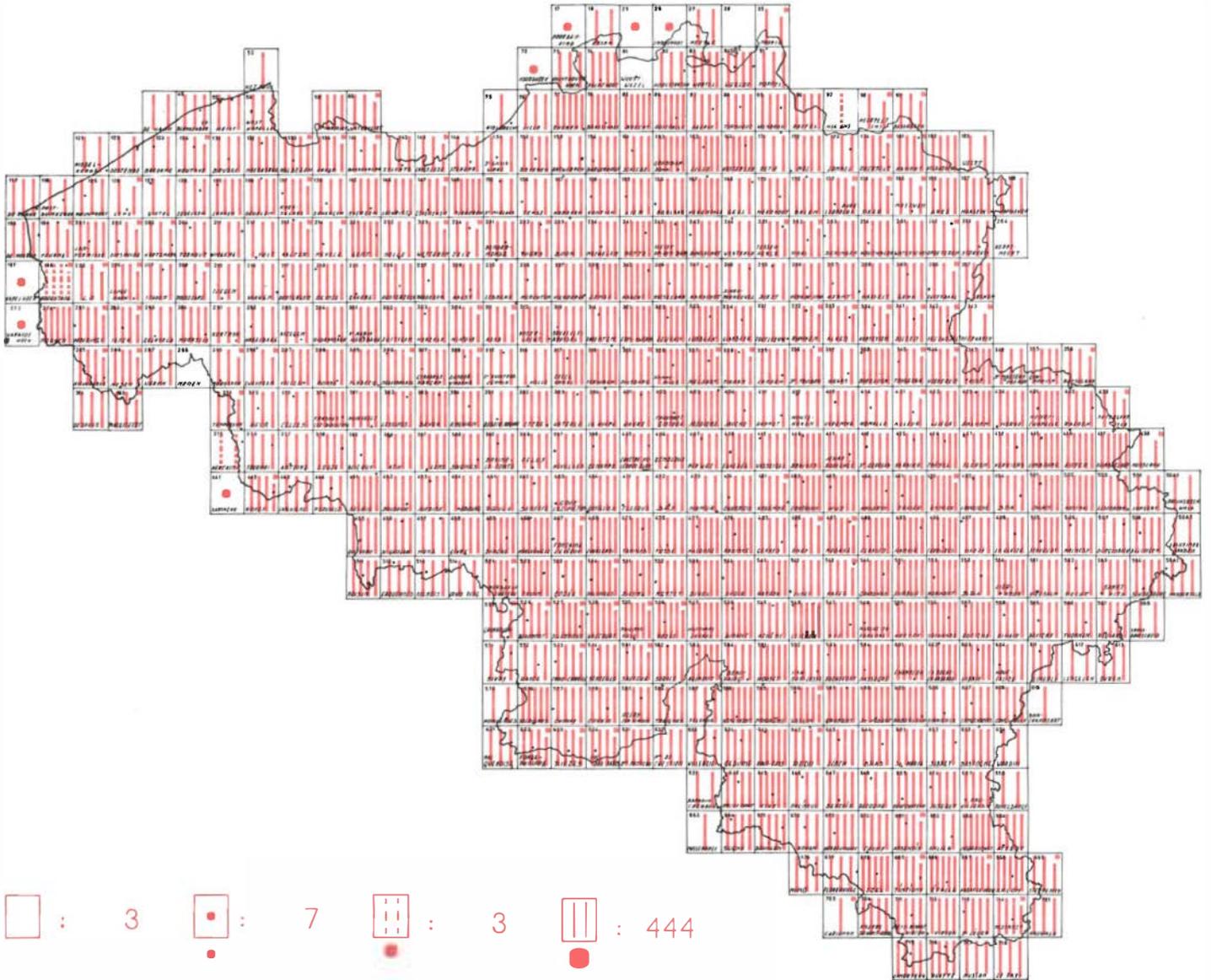
La méthode des moyennes donne comme résultat une population de 130000 couples environ, alors que Lippens et Wille (1972) l'évaluaient à 260000 couples. Pour les mêmes raisons que celles exposées lors du commentaire consacré à la Mésange charbonnière, il paraît probable que 200000 couples constituent un effectif minimal et que la population réelle puisse être assez proche de l'estimation de Lippens et Wille. Les effectifs doivent être globalement stables avec des variations annuelles pouvant être importantes et dues la plupart du temps à un hiver rigoureux.

## HABITAT

L'espèce fréquente les mêmes milieux que la Mésange charbonnière et entre d'ailleurs souvent en compétition avec elle pour la possession des cavités de nidification. Les densités les plus élevées se trouvent normalement dans les parcs et jardins ainsi que dans les bois de feuillus âgés. L'espèce est même bien implantée dans les massifs boisés où les résineux dominent, ainsi que l'attestent les densités trouvées en Ardenne et sur le pourtour des Hautes-Fagnes. La Mésange bleue parvient en fait à s'adapter à des milieux fort variés et cela explique qu'elle demeure parmi les espèces les plus abondantes du pays.

R. de Liedekerke

# PARUS CAERULEUS



# Mésange charbonnière, *Parus major*

## DISTRIBUTION

Comptant parmi les espèces les plus répandues dans nos régions, cette mésange est présente partout et les quelques rectangles où elle n'est pas mentionnée correspondent à une absence de prospection.

## ABONDANCE

Si on trouve l'espèce partout du fait de sa grande faculté d'adaptation, son milieu de prédilection reste le paysage semi-boisé. Cela peut expliquer une abondance moindre en Flandre et dans une partie du Hainaut occidental où le taux de boisement est très faible. Dans le reste du pays, les densités de 125 à 625 couples et de 625 à 3000 couples par rectangle dominant. La population totale est estimée par la méthode des moyennes à environ 280000 couples, ce qui constitue probablement un minimum car il semble que les densités renseignées doivent souvent atteindre la limite supérieure de leur catégorie.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

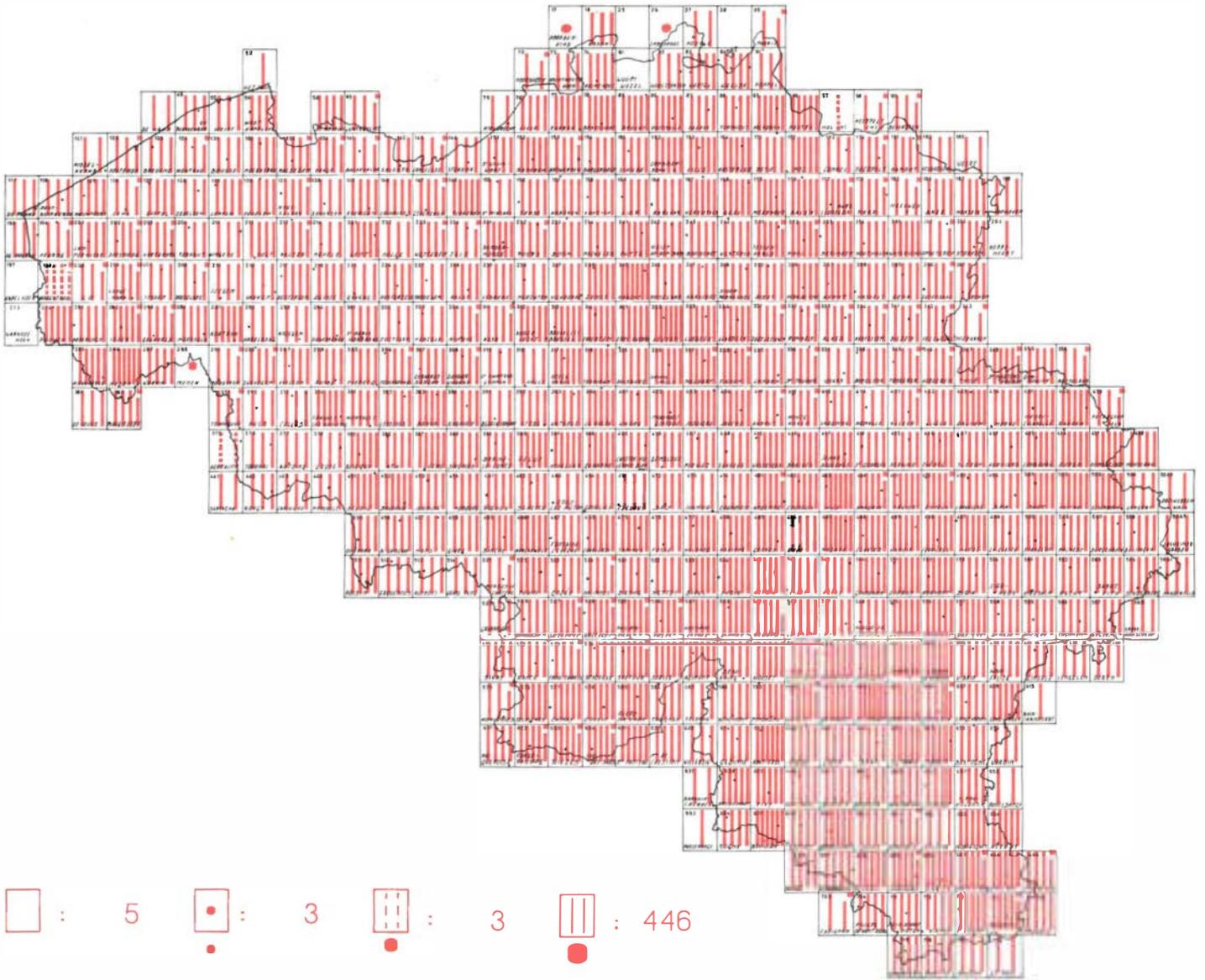
Lippens et Wille (1972) estimaient à 400000 couples la population du pays. Il paraît vraisemblable que les effectifs actuels ne s'écartent pas de manière significative de ce chiffre. La population semble stable.

## HABITAT

Du fait de son opportunisme, l'espèce niche un peu partout, y compris à l'intérieur des agglomérations. N'importe quelle cavité peut lui convenir pour construire son nid et seules les plaines dépourvues d'arbres ne sont pas fréquentées. La densité peut varier localement en fonction du nombre de cavités disponibles.

R. de Liedekerke

# PARUS MAJOR



□ : 5    □● : 3    □|| : 3    □||| : 446

□|| : 5    □||| : 16    □|||| : 84    □||||| : 197    □|||||| : 139    □||||||| : 8

# Sittelle torchepot, *Sitta europaea*

## DISTRIBUTION

La Sittelle se rencontre sur 70 % du territoire (313 rectangles), surtout au sud du sillon Sambre-et-Meuse où tous les rectangles sont occupés. Elle est moins répandue ailleurs, mais est encore régulièrement représentée dans le nord de la province de Namur, le Brabant et l'est de la province d'Anvers. Elle se rencontre plus localement en Campine, en Hesbaye et dans le Hainaut occidental. La Sittelle est absente des Flandres, sauf aux environs de Gand et dans la région des Collines.

## ABONDANCE

Les densités les plus fortes (plus de 125 couples par rectangle) se remarquent en Lorraine et aux environs de Saint-Hubert. La méthode des moyennes donne une estimation d'environ 20000 couples nicheurs pour toute la Haute-Belgique, tandis qu'elle n'est que de 3000 couples pour le reste du pays. La population belge peut ainsi être estimée à 23000 couples, soit 73 en moyenne par rectangle. Lippens et Wille (1972) l'évaluent seulement à 15000 couples ; cette divergence d'estimation est probablement due aux méthodes suivies.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Depuis la première enquête effectuée en 1947 sur le statut de l'espèce en Belgique (Delmée, 1948), aucune expansion géographique n'a été constatée. Tout au plus l'augmentation du nombre d'observateurs de terrain a apporté une meilleure connaissance de la densité de l'espèce dans son aire de nidification.

## HABITAT

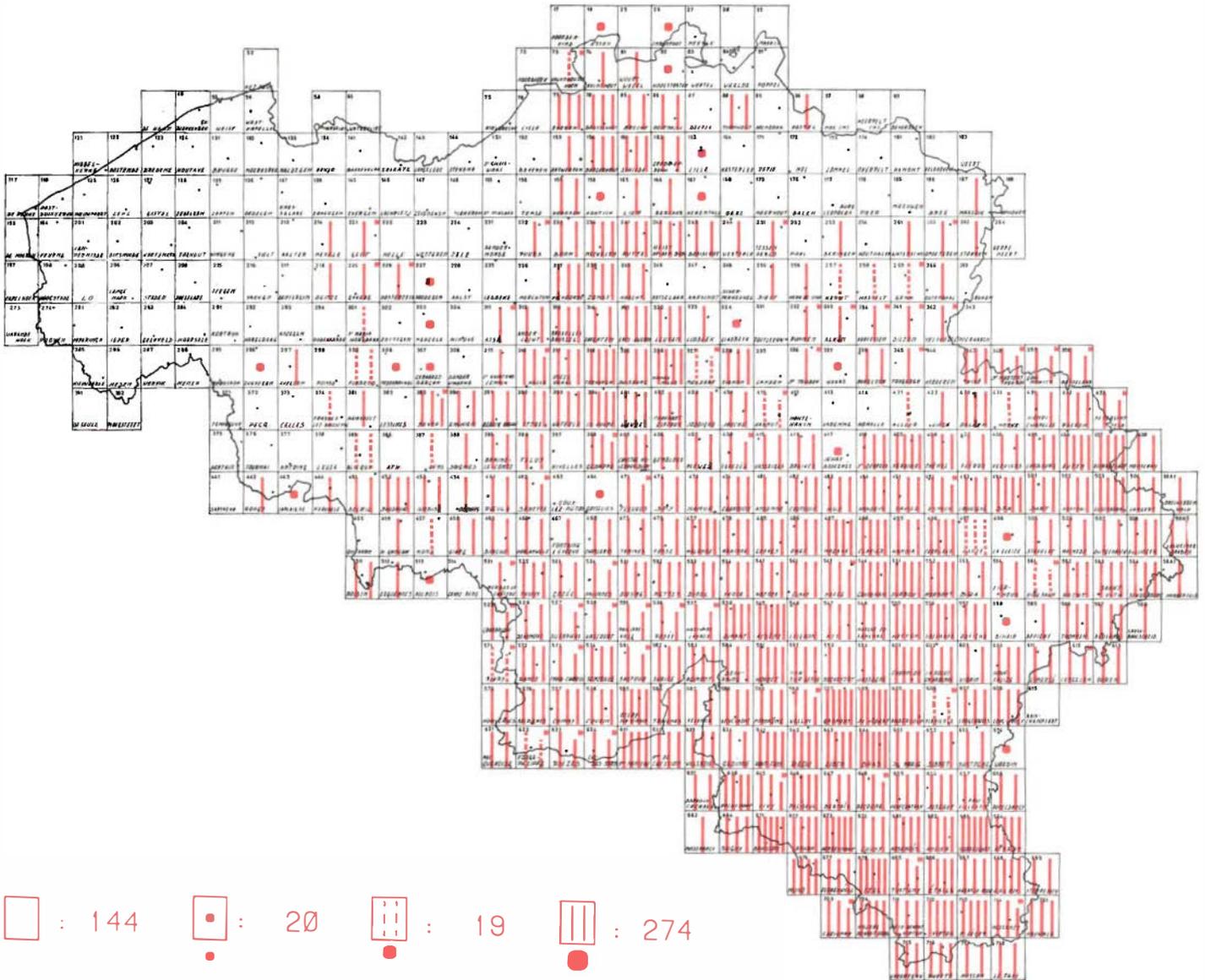
Hôte des grands bois et des parcs à vieilles futaies claires, principalement de feuillus, même en milieu urbain. Sa présence est conditionnée non seulement par la nature du biotope, mais aussi par l'existence de cavités nécessaires à sa nidification. La Sittelle occupe les loges creusées par le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) ; et, à défaut de celles-ci, d'autres cavités comme les nichoirs, même s'ils s'avèrent disproportionnés par rapport à la taille de l'oiseau (Delmée *et al.*, 1979), et plus rarement des trous de murs.

## BIBLIOGRAPHIE

Delmée, E. 1948. La dispersion de la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*) en Belgique en 1947. *Gerfaut* 38 : 130-146.  
Delmée, E., P. Dachy et P. Simon. 1979. Les hôtes occasionnels des nichoirs à Chouettes hulottes (*Strix aluco*). *Aves* 16 : 49-58.

E. Delmée

# SITTA EUROPAEA



: 144   
 

 : 20   
 

 : 19   
 

 : 274

: 58   
 

 : 87   
 

 : 102   
 

 : 38   
 

 : 8

# Grimpereau des bois, *Certhia familiaris*

## DISTRIBUTION

Ardenne. à l'est de la Meuse, Lorraine.

## ABONDANCE

L'abondance maximale est atteinte dans la ceinture forestière de l'Ardenne méridionale ( $\pm 12$  couples/km<sup>2</sup> en forêt d'Anlier) et dans la partie centrale de la ceinture de Saint-Hubert, seules régions où son abondance dépasse celle du Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*). Des centres secondaires existent sur les plateaux de l'est et dans la partie occidentale de la ceinture de Saint-Hubert, à l'ouest jusqu'à la Croix-Scaille. L'espèce est plus rare dans la ceinture sinémurienne et les bois lorrains plus morcelés, franchement rare sur la côte bajocienne.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Ce sont les recherches de Van Beneden (1936-1952) qui ont établi la présence de l'espèce en Belgique. Que les augmentations locales supposées par cet observateur se poursuivent de façon générale et notable suite à une « bonne adaptation aux bois de conifères » comme le suggèrent Lippens et Wille (1972) paraît douteux étant donné l'importance relativement faible des populations fréquentant ce type de milieu. Les estimations de Van Beneden (1952), 3000 couples, de Lippens et Wille (1972), 2300 couples, et celles obtenues par la méthode des moyennes, 1700 couples, sont remarquablement proches pour une espèce discrète, de détection parfois difficile.

## HABITAT

Le milieu principal est formé par les hêtraies (ou hêtraie mélangée de chênes) du *Luzulo-Fagion*. L'espèce est beaucoup plus rare dans les hêtraies et hêtraies-chênaies de l'*Asperulo-Fagion* (ceinture sinémurienne, ceinture morcelée du Lias moyen, bois de la frontière luxembourgeoise). Sur la côte bajocienne, le Grimpereau familier paraît absent de la hêtraie, milieu dominant, et, curieusement, présent dans de petites enclaves de chênaies (*Carpinion*), milieu dont il est absent ailleurs. Le Grimpereau familier occupe facilement les plantations d'épicéas installées dans le domaine du *Luzulo-Fagion* (Hautes-Fagnes, plateaux de l'est, plateau des Tailles, région de Bastogne, plateau de Recogne, Croix-Scaille) pour autant qu'elles soient suffisamment âgées et toujours en densité beaucoup plus faible que dans la hêtraie.

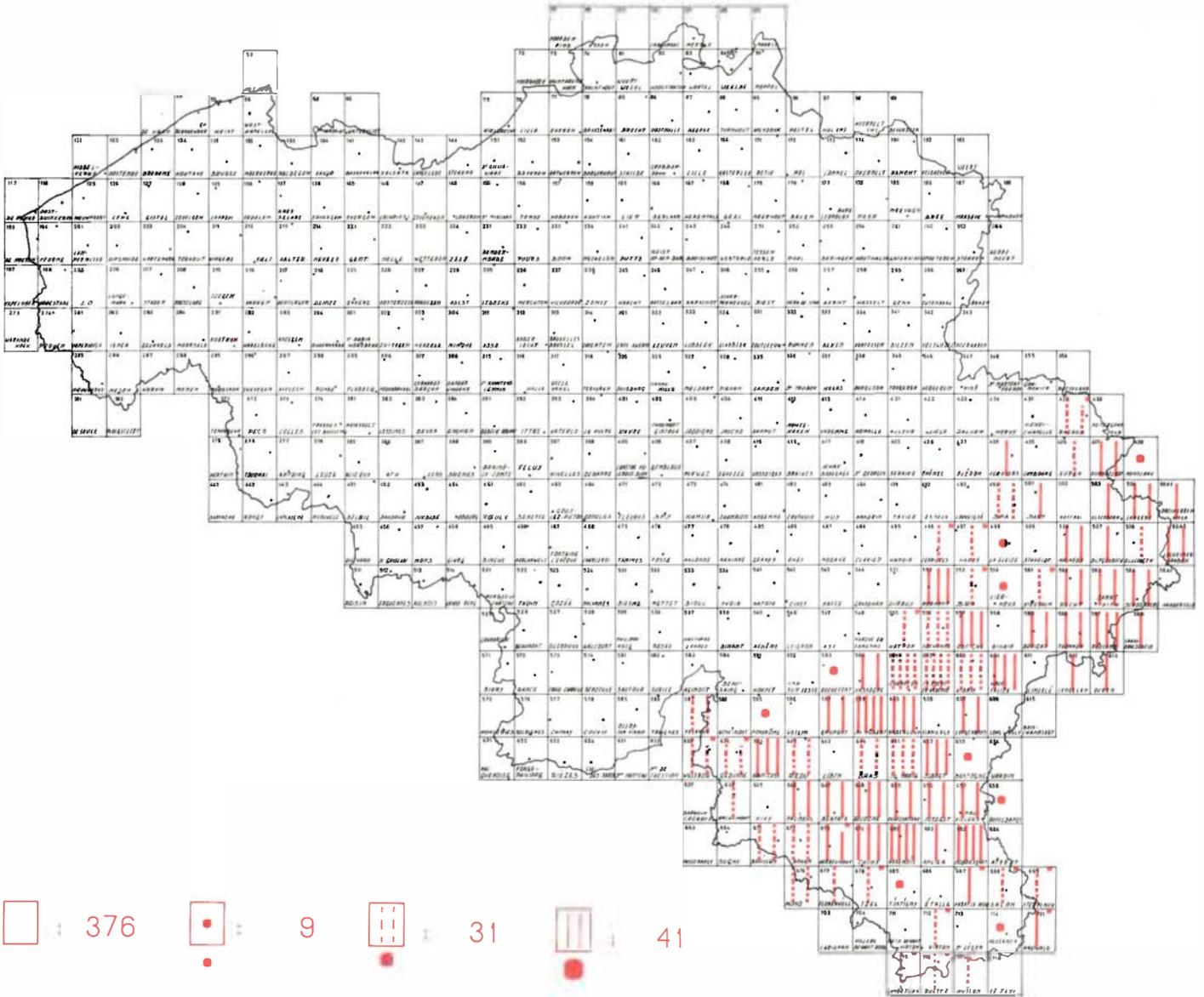
## BIBLIOGRAPHIE

Van Beneden, A. 1936. *Certhia familiaris macrodactyla*, Brehm, en Belgique. Gerfaut 26 : 188-201.

Van Beneden, A. 1952. Nouvelles données sur la dispersion du Grimpereau macrodactyle (*Certhia familiaris macrodactyla* Brehm) en Belgique. Gerfaut 42 : 1-18.

P. Devillers

# CERTHIA FAMILIARIS



# Grimpereau des jardins, *Certhia brachydactyla*

## DISTRIBUTION

Tout le pays, des lacunes vraies se situent probablement dans les Polders et peut-être dans la bande limoneuse des grandes cultures en Moyenne-Belgique.

## ABONDANCE

L'abondance est relativement faible dans l'extrême ouest, assez uniforme ailleurs, avec un maximum dans les régions boisées du district calcaire mosan et sur les confins de l'Ardenne.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

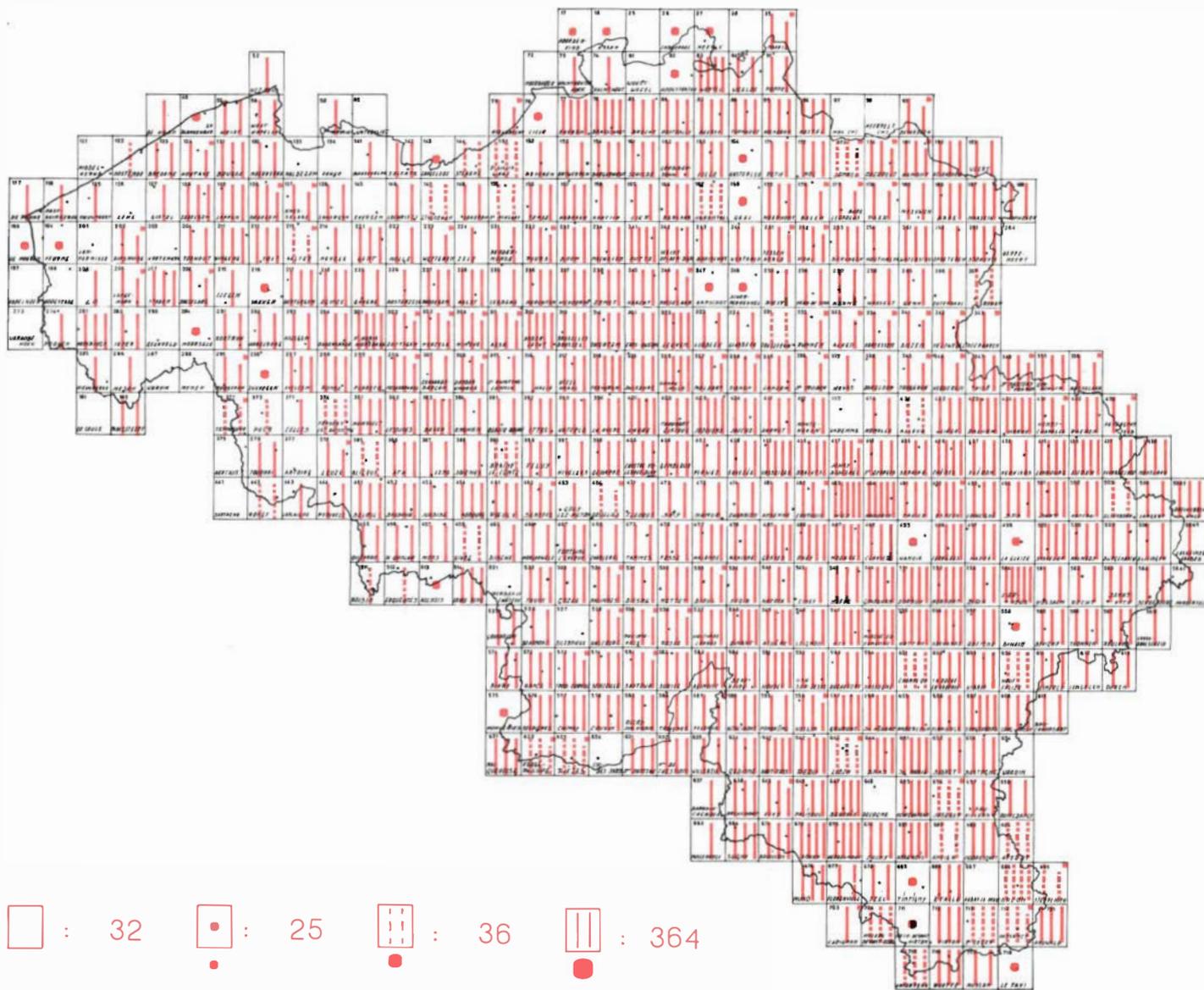
Si l'absence de l'espèce en Angleterre suggère une arrivée relativement récente en Belgique (probablement avec les forêts thermophiles de l'époque atlantique), le statut de l'espèce ne s'est pas modifié depuis 1842, époque à laquelle Selys-Longchamps le trouvait « commun dans les jardins et les bois ». L'estimation de Lippens et Wille (1972), 25000 couples, et celle obtenue par la méthode des moyennes, 28000 couples, sont essentiellement identiques.

## HABITAT

Tous les milieux arborés, y compris des jardins urbains, avec une abondance maximale dans les forêts d'essences à écorce rugueuse (chênaies principalement).

P. Devillers

# CERTHIA BRACHYDACTYLA



# Loriot d'Europe, *Oriolus oriolus*

## DISTRIBUTION

L'espèce est présente dans la plus grande partie du pays. Elle manque de manière évidente dans l'ensemble du massif ardennais et plus localement dans le Condroz et les Polders.

## ABONDANCE

La densité du Loriot est relativement faible dans l'ensemble, avec une moyenne proche de six couples par rectangle de 80 km<sup>2</sup>. La très grande majorité des effectifs se trouve en Moyenne et Basse-Belgique. Les régions de plus forte densité sont centrées sur le Brabant oriental, le bassin du Moyen-Escaut dans le sud-est de la Flandre orientale, et le nord-est du Limbourg : des zones de présence uniforme avec des effectifs relativement élevés se dessinent dans toute la vallée de l'Escaut et en Campine.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'estimation des effectifs par les collaborateurs de l'atlas, 2300 couples, est très inférieure à celle de Lippens et Wille (1972), 5000 couples. Cette différence semble confirmer un processus continu de diminution, déjà suggéré par plusieurs indices : disparition de la région de Spa au milieu du siècle (Coopman, 1921, 1928 ; Rappe, 1959), diminution très forte dans la Campine de Turnhout dans les années 60 et 70 (Leestmans et Paulussen, 1979), suivi d'un redressement seulement partiel à la fin des années 70 (H. Meeus, com. pers.), diminution générale notée par Lippens et Wille, à la fin des années 60. Une comparaison à long terme, pour imprécise qu'elle soit, est néanmoins indicative. Au milieu du XIXe siècle, le Loriot « était commun dans les jardins et les bois » (Selys-Longchamps, 1842). Au jour d'hui, c'est une espèce peu commune avec une densité moyenne pour le pays d'un couple par 15 km<sup>2</sup>. Ce processus s'explique en partie par la diminution considérable des grands insectes qui interviennent pour une part importante dans le régime de l'espèce. On ne dispose malheureusement d'aucune donnée permettant de savoir si le déclin se poursuit ou si les effectifs sont stabilisés.

## HABITAT

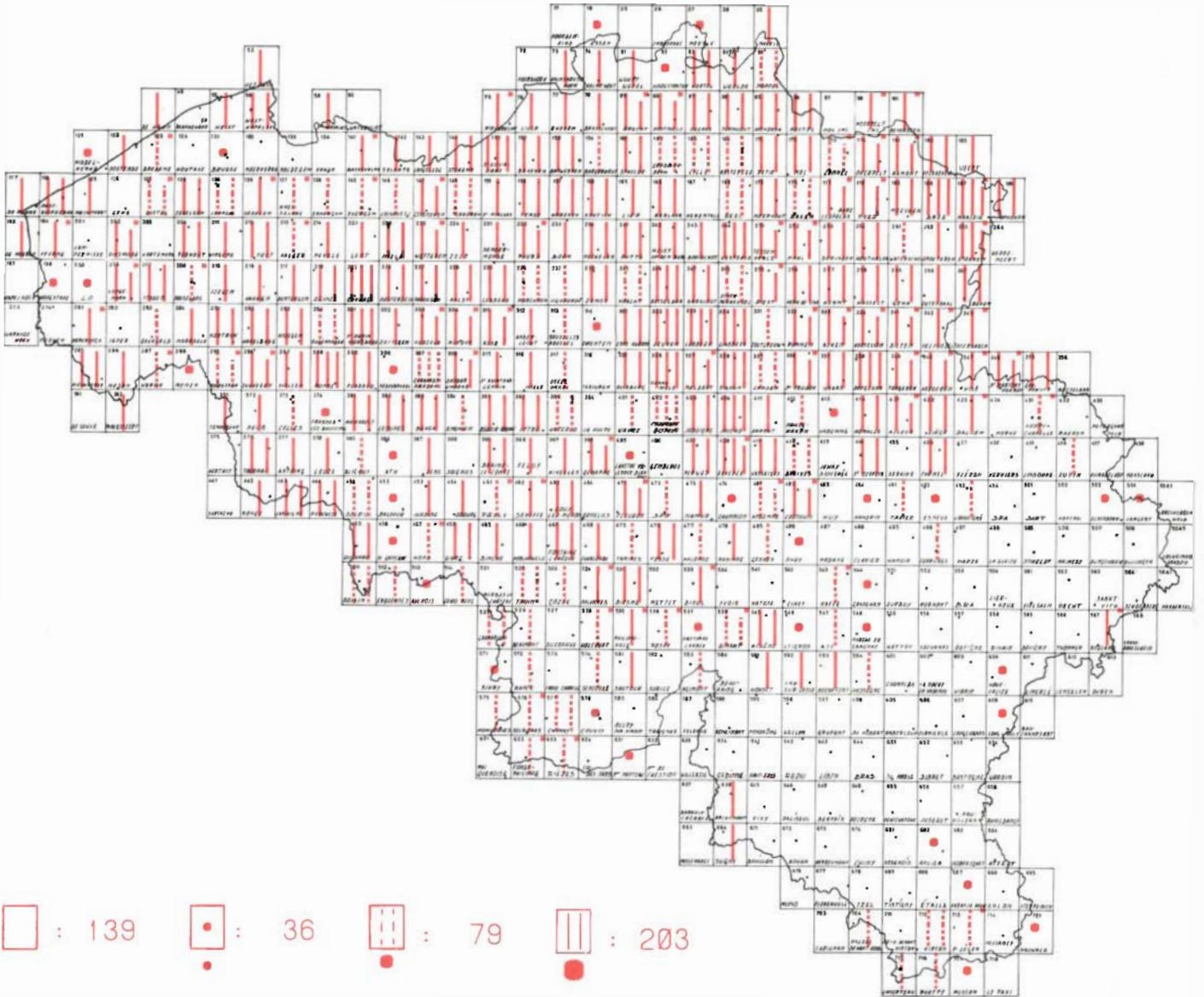
Espèce préférentielle des forêts alluviales, presque entièrement disparues de Belgique, le Loriot s'est adapté aux plantations de peupliers, qu'il habite très régulièrement lorsqu'elles atteignent un âge suffisant et surtout, lorsqu'elles s'accompagnent d'un sous-bois riche. Il occupe aussi des milieux plus naturels, particulièrement les chênaies-frênaies atlantiques, les frênaies rivulaires, et, en faible densité, des chênaies-charmaies et des chênaies à bouleaux. On le trouve aussi dans quelques grands parcs et vergers.

## BIBLIOGRAPHIE

Leestmans, J. et W. Paulussen. 1979. Ornithologisch jaarverslag 1978 van de Turnhoutse Kempen. *Wielewaal* 45 : 189-202.  
Rappe, A. 1959. *Oriolus oriolus* (L.). *Gerfaut* 49 : 381.

R. Potvliege, P. Devillers et W. Roggeman

# ORIOLOUS ORIOLOUS



: 139   
 • : 36   
 || : 79   
 ||| : 203

|| : 129   
 ||| : 134   
 |||| : 19

## Pie-grièche écorcheur, *Lanius collurio*

### DISTRIBUTION

Les Hautes-Fagnes et la Lorraine sont les régions où la nidification est la plus fréquemment observée. Viennent ensuite la Famenne, le pourtour du plateau ardennais et la plaine campinoise. Les quelques exemplaires signalés comme nicheurs au Littoral et en Flandre ne sont que des exceptions et leur disparition est à prévoir, s'il n'y a aucun revirement favorable.

### ABONDANCE

Bien que dans les zones les plus favorisées on ait trouvé des couples vivant seulement à 500 mètres l'un de l'autre, la régression est telle que l'on ne peut signaler que deux rectangles où la densité dépasse 25 couples. Une trentaine de rectangles hébergent de six à 25 couples et le reste moins de cinq couples.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

La diminution générale signalée en Europe occidentale est particulièrement marquée chez nous. Alors que Lippens et Wille (1972) évaluaient à  $\pm 5000$  couples la population d'il y a une trentaine d'années, celle-ci était déjà passée, d'après eux, à environ 1000 couples en 1972 et les données de l'atlas atteignent à peine 570 couples. Le recul prend donc des proportions réellement alarmantes.

### HABITAT

Moins arboricole que les deux autres Pies-grièches, cette espèce niche surtout dans les haies épineuses de préférence pas trop distantes d'un point d'eau ou de la lisière d'un bois. Les buissons alternant avec des espaces dégagés lui sont un terrain de chasse favori. La végétation herbacée lui permet de trouver des insectes de tous genres et la proximité d'arbustes épineux lui fournit la possibilité de mettre des proies en réserve en les embrochant. Ce comportement propre à cette famille n'est pas absolument généralisé mais il est fréquent de l'observer chez l'Ecorcheur. Le nid est souvent logé à peu de hauteur dans un fourré ou une haie d'aubépine tandis qu'un arbuste plus élevé constitue un poste de guet idéal d'où l'oiseau repère sa proie et fonce sur elle. La raréfaction et la destruction des gros insectes semblent être encore davantage la cause de diminution du nombre de ces oiseaux que la disparition des lieux qui lui sont favorables.

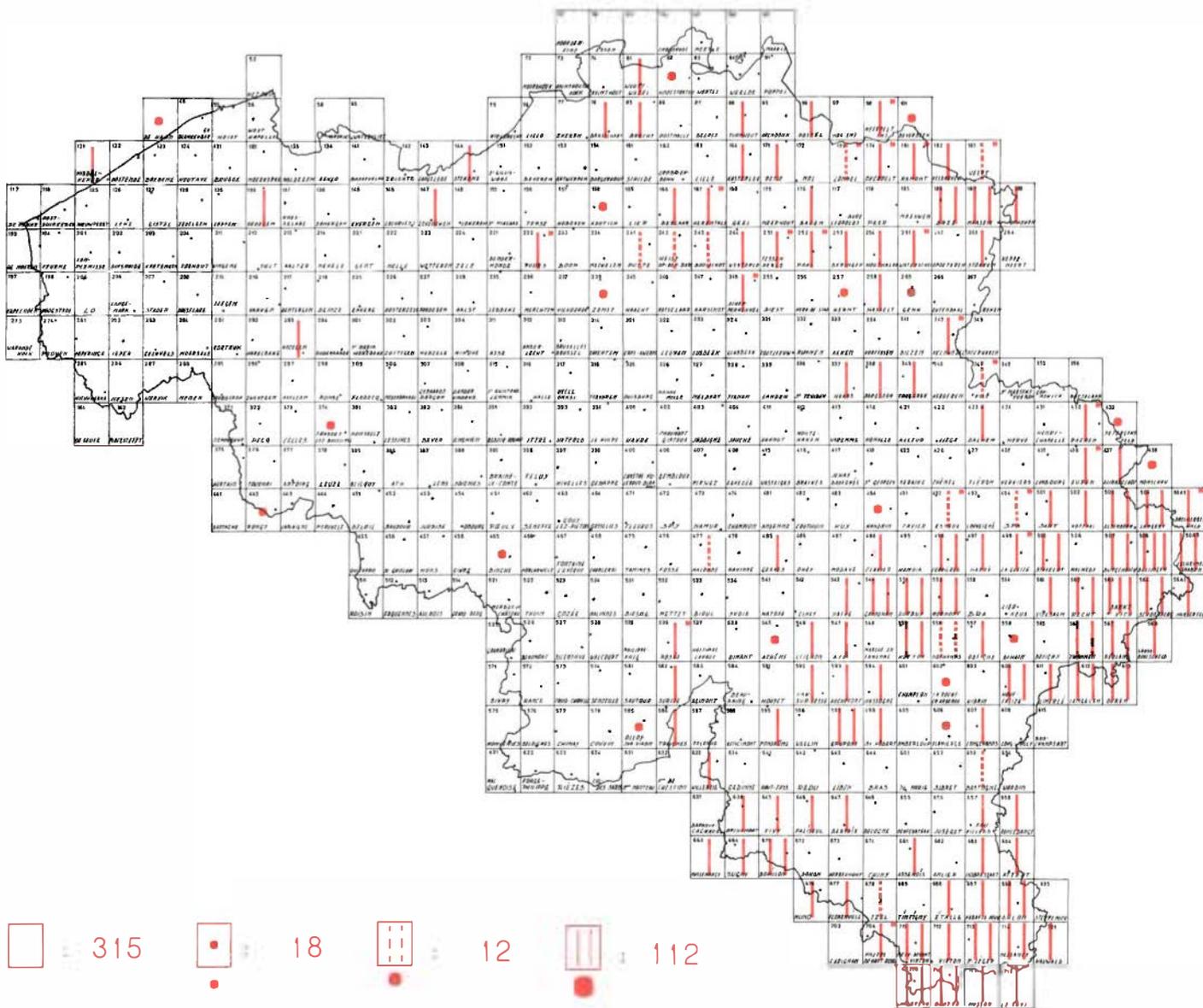
S. Bagniet et S. Lhoest

## Pie-grièche à poitrine rose, *Lanius minor*

Nicheur éteint. La Pie-grièche à poitrine rose était un nicheur rare et local, limité à la Moyenne-Belgique. Elle a ainsi niché près de Temploux (province de Namur) au XIXe siècle et dans le centre du Hainaut jusqu'en 1930, dernier cas cette année-là à Havré (van Havre, 1928 ; Avifaune de Belgique, 1967). A ces données, s'ajoutent deux captures anciennes près de Bruxelles (van Havre, 1928). Ailleurs, il n'y a aucun indice de reproduction, y compris en Lorraine où De la Fontaine (1865) ne la connaissait pas. La présence ancienne en Hainaut et dans le nord namurois, régions de grandes cultures, est compatible avec les exigences connues de l'espèce (e.a. N. Lefranc, O.R.F.O. 40 : 90-103, 1970 ; Alauda 46 : 193-208, 1977). Cette pie-grièche est la plus thermophile des quatre espèces nichant en Europe occidentale. C'est aussi celle qui y a accusé le recul le plus marqué, surtout après 1960 ; la sensibilité aux printemps pluvieux, les pertes et altérations de biotopes et l'effet aggravant des pesticides sont notamment en cause (N. Lefranc, Alauda 46 : 193-208, 1977).

J.-P. Jacob

# LANIUS COLLURIO



□ 315

◻ 18

▤ 12

▤◻ 112

▤ 94

▤ 28

▤ 2

# Pie-grièche grise, *Lanius excubitor*

## DISTRIBUTION

L'aire de distribution s'étend sur deux zones distinctes. La première englobe les Hautes-Fagnes et le plateau ardennais ; elle déborde au nord sur la Famenne, au sud vers la Lorraine et atteint à l'ouest la région de Couvin. La seconde se situe dans le nord du pays ; elle s'étend dans le bassin inférieur de l'Escaut et en Campine, mais spécialement entre le Pays de Lokeren et la région de Westerloo-Aarschot. Vers le sud, cette zone se prolonge jusqu'à Pécrot, dans la vallée de la Dyle. À l'est, la Campine limbourgeoise est moins riche. Entre ces deux zones, ainsi que vers le Littoral, l'espèce n'est plus signalée comme nicheuse. Si certains sujets sont observés toute l'année près de lieux de nidification, d'autres sont plus erratiques ; dès la fin de juillet, des mouvements se dessinent et, en hiver, il est fréquent d'observer la Pie-grièche grise dans des lieux où elle ne se rencontre jamais à l'époque des nids.

## ABONDANCE

Cet oiseau est peu sociable. Ses mœurs de petit rapace font qu'il n'admet pas la présence de concurrents sur un territoire assez vaste (environ un km<sup>2</sup>). De ce fait, même dans les régions favorables, les nicheurs ne sont jamais abondants. La plupart des rectangles hébergent moins de cinq couples. Des estimations supérieures ne sont produites que 15 fois, dont huit en Famenne, et il faut alors plutôt retenir sa limite inférieure, soit six-sept couples au maximum.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'espèce a complètement disparu de la zone côtière et des Flandres où elle nichait encore il y a une vingtaine d'années. Dans le Tournaisis, le dernier cas de nidification date de 1947 (Verheyen, 1947). D'autres diminutions ou disparitions locales ont été mentionnées. Enfin, même dans les zones qui étaient les plus peuplées on constate une diminution du nombre de nids, si bien que la population totale pour la période de référence de l'atlas ne peut être estimée à plus de 350 couples par la méthode des moyennes. C'est une espèce très sensible à la dégradation des sites, aussi se maintient-elle le mieux en Ardenne et dans les Hautes-Fagnes, là où ses biotopes favorisés sont encore respectés et où les pulvérisations n'ont pas encore détruit les gros insectes qui constituent une partie importante de sa nourriture. Quoique en régression comme tous les laniidés en Europe, la Pie-grièche grise semble cependant moins touchée en Belgique que la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

## HABITAT

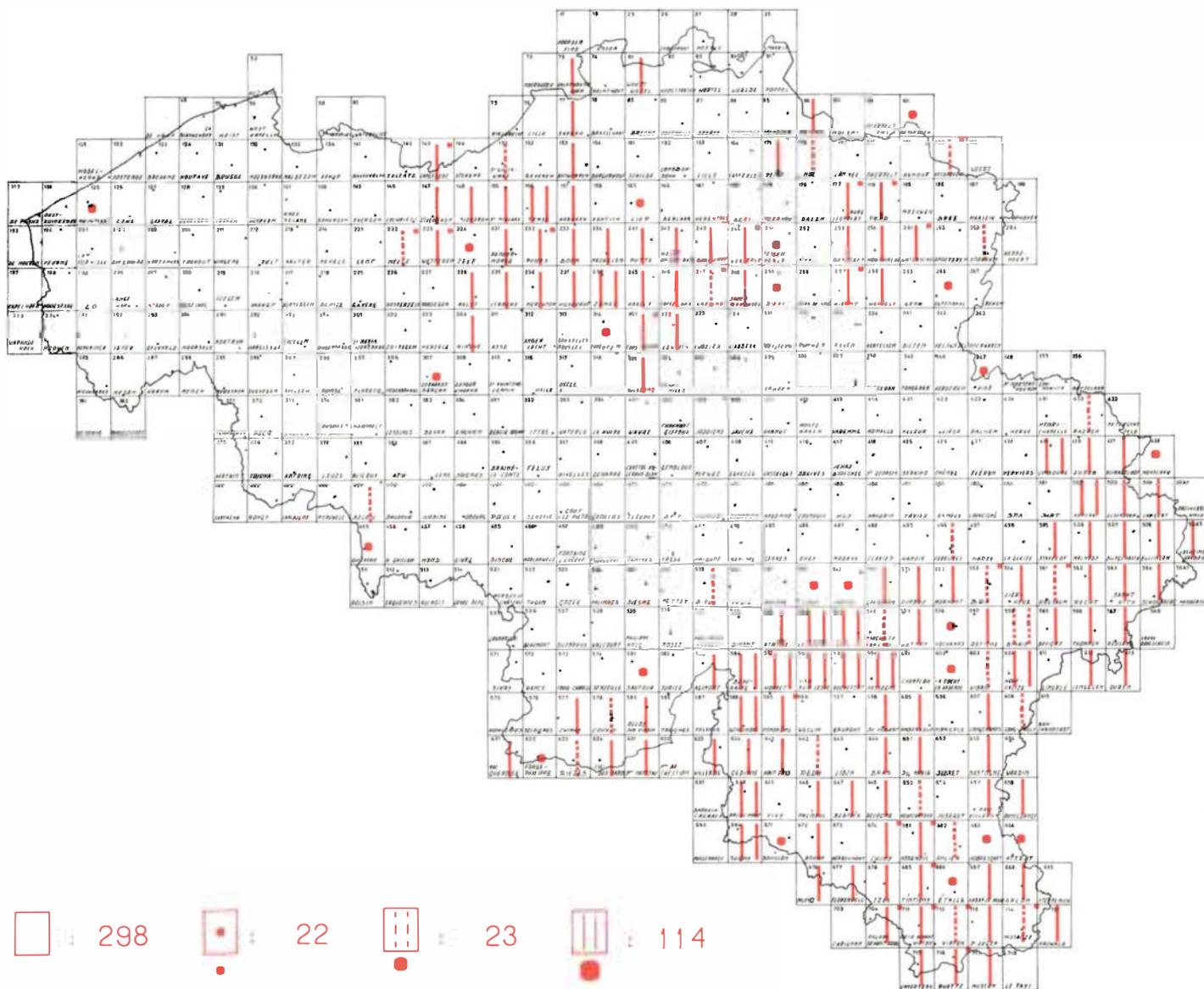
Ayant l'habitude d'attendre et de repérer ses proies du haut d'un poste de guet, bien en évidence, la Pie-grièche grise fréquente les terrains découverts parsemés d'arbres isolés (peupliers, saules, vieux arbres fruitiers) ou de boqueteaux et de haies. Des poteaux et des fils téléphoniques lui servent aussi d'observatoire. Elle ne pénètre pas dans les bois, mais on la trouve en lisière d'où elle peut dominer un espace libre. Elle apprécie aussi les abords des marais et les tourbières, ce qu'elle trouve encore quelque peu en basse altitude, comme en Campine. En Haute-Belgique, elle se cantonne dans les prairies humides, mais on la trouve surtout dans les Hautes-Fagnes, région d'altitude maximale du pays.

## BIBLIOGRAPHIE

Tricot, J. 1967. Les Pies-grièches. Identification et statut en Belgique. Aves 4 : 20-26.

S. Lhoest et S. Baugniet

# LANIUS EXCUBITOR



□ = 298

◻ = 22

▮ = 23

▮ = 114

▮ = 121

▮ = 16

## Pie-grièche à tête rousse, *Lanius senator*

### DISTRIBUTION

Extrêmement localisée, la Pie-grièche à tête rousse ne niche que sur le versant septentrional de la côte bajocienne, entre Ruettes et Torgny (Lorraine). Cette région jouit d'un microclimat sec et chaud qui convient à cette espèce essentiellement méditerranéenne.

### ABONDANCE

La population dont le statut est très précaire, se limite à deux ou trois couples seulement entre 1973 et 1977.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Cette espèce, bien que méridionale, a régulièrement niché chez nous à différents endroits au siècle dernier. Après 1900, on la trouvait encore presque chaque année dans les Hautes-Fagnes, mais ce n'est plus le cas depuis 1925. En continue régression, elle est signalée irrégulièrement au Limbourg de 1945 à 1957, occasionnellement aux environs d'Anvers de 1923 à 1929, et même en Brabant (1947) ainsi que dans le Hainaut (1954). Ayant disparu de tous ces endroits, ce n'est plus que dans une région très limitée, aux environs de Virton, qu'elle va se maintenir avec plus ou moins de succès. Mais si Van Beneden y dénombrerait encore huit couples en 1937 (notes personnelles inédites), il n'y a plus été compté avec certitude qu'un ou deux couples ces dernières années. Aux environs de 1970, on a même craint la disparition totale de l'espèce comme nicheuse, mais dès 1972 des adultes nourrissant des jeunes ont été revus chaque été. En 1973, la présence de deux couples plus un adulte isolé a fait espérer trois cas de nidification, mais ceci n'a jamais pu être prouvé.

### HABITAT

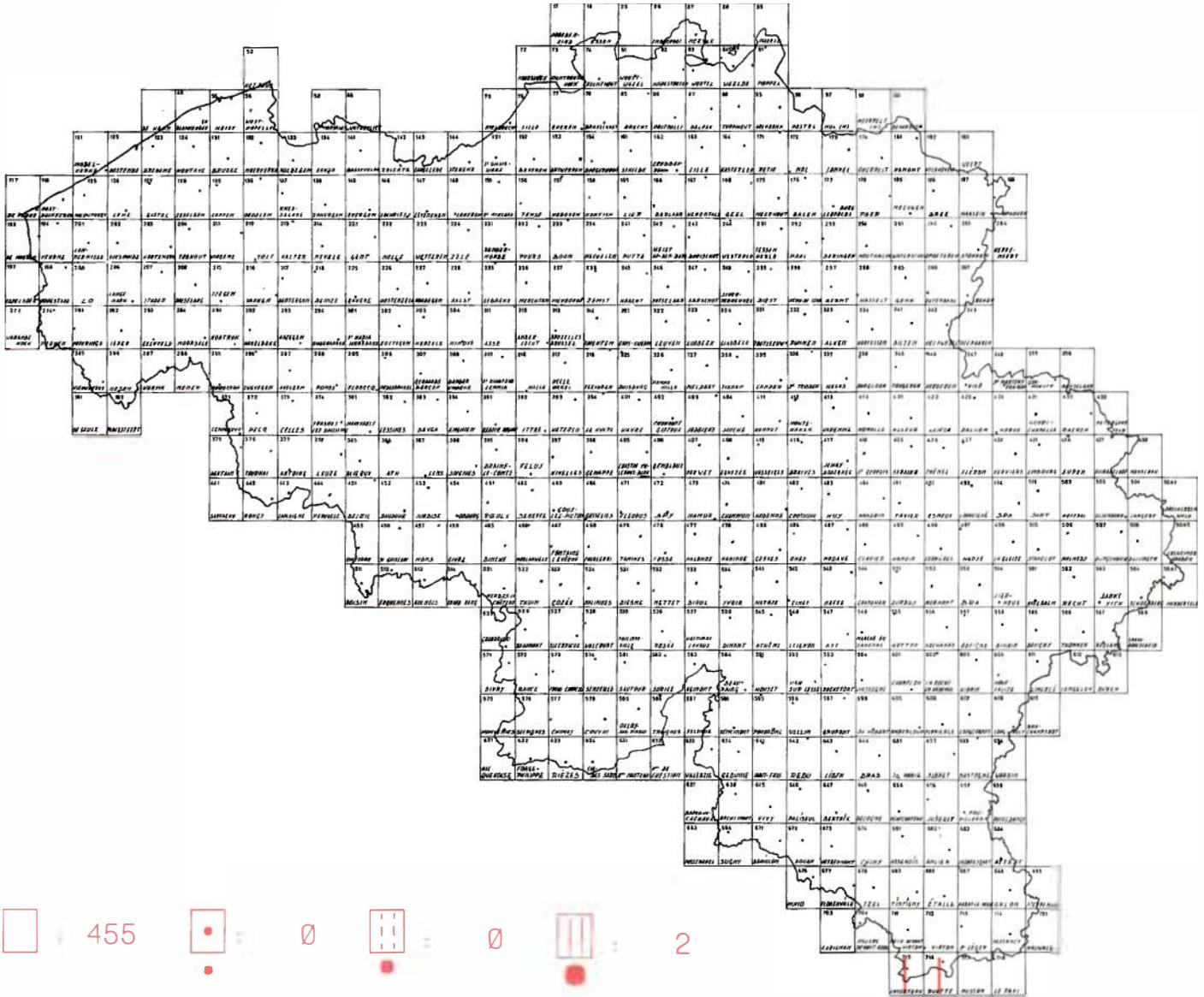
Tout en pratiquant aussi la chasse à l'affût à partir de postes élevés, la Pie-grièche à tête rousse se tient pourtant plus souvent à l'intérieur des feuillages et sur des branches basses. Elle ne craint pas de s'approcher des maisons et on la voit souvent dans les arbres bordant les routes. Elle affectionne aussi les haies épineuses bordant les prairies et les vieux vergers qui malheureusement disparaissent de plus en plus.

### BIBLIOGRAPHIE

Tricot, J. 1967. Les Pies-grièches. Identification et statut en Belgique. Aves 4 : 20-26.

S. Baugniet et S. Lhoest

# LANIUS SENATOR



455



0



0



2



2

# Geai des chênes, *Garrulus glandarius*

## DISTRIBUTION

Le Geai est présent quasiment partout ; il ne manque que dans quelques rectangles de la zone poldérienne, ce qui correspond aux absences localement constatées en Zélande (Teixeira, 1979). Ailleurs, les absences correspondent à une couverture insuffisante.

## ABONDANCE

L'abondance de cet oiseau est liée à la présence de zones boisées plus ou moins importantes. Le Geai est très fréquent (de 125 à 625 couples par rectangle) en Famenne, où les bosquets surtout de feuillus sont bien disséminés, ainsi que dans le nord-ouest du plateau ardennais et dans la bande forestière d'Ardenne méridionale (Anlier - Chiny - Bouillon) surtout constituée de hêtres et d'épicéas. Les massifs forestiers continus sont toutefois moins riches. La Campine, grâce à ses bois de Pins sylvestres mélangés à des chênes, ainsi que quelques bois brabançons, accueillent de nombreux Geais.

Les estimations d'abondance allant de 26 à 125 couples par rectangle prédominent dans le centre de l'Ardenne, dans les Fagnes, en Lorraine, en Moyenne-Belgique et, plus localement, dans les provinces de Flandre orientale et d'Anvers. Dans le Hainaut, surtout occidental, le Geai n'atteint pas des densités élevées : comme la Pie (*Pica pica*), il y est l'objet de persécutions, mais étant plus discret pendant la période de reproduction, il y est aussi beaucoup moins sensible. Dans les polders anversois et en Flandre, sa densité est faible (six - 25 couples par rectangle) et il est même absent d'une partie des polders côtiers et du Littoral. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 22000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lippens et Wille (1972) estimaient la population à 50000 couples. Malgré les différences dans les estimations, il est probable que la situation soit stable depuis quelques dizaines d'années. Vers 1930, le Geai s'infiltrait dans les villes, entre autres à Bruxelles (Dupond, 1934). A Knokke, suite à des plantations de pins et de chênes, il s'est installé vers 1940 (Lippens, 1963). Plusieurs invasions automnales ont été signalées, mais il ne semble pas qu'elles aient modifié par la suite le niveau de la population nicheuse.

## HABITAT

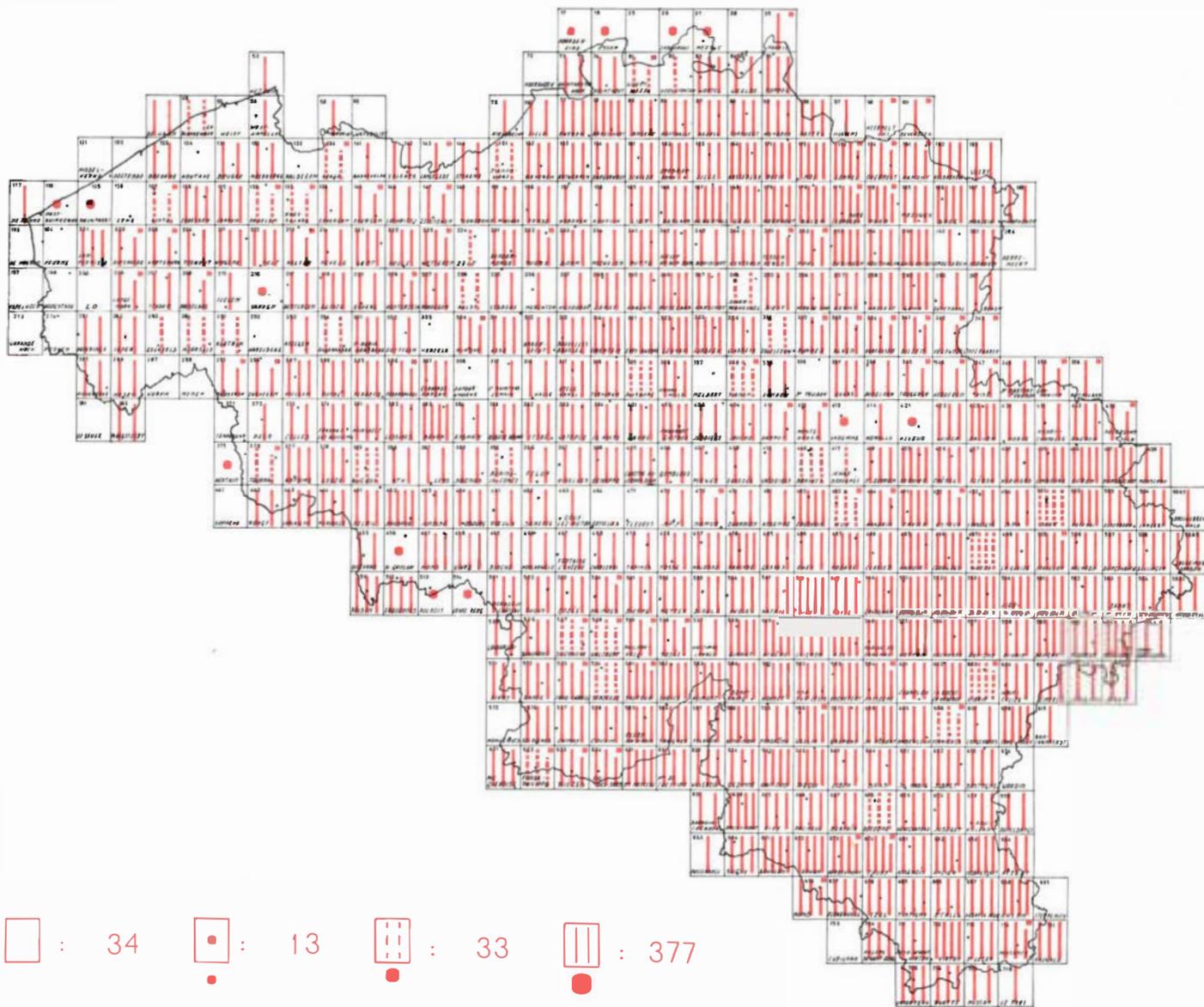
Le Geai a une préférence marquée pour les bois de chênes, mais il se rencontre communément dans tous les boisements, surtout en lisière, y compris dans des parcs, jardins arborés et vergers. Aucune étude en Belgique ne permet de définir la superficie boisée minimale et la hauteur des arbres nécessaires au Geai.

## BIBLIOGRAPHIE

Dupond, C. 1934. *Garrulus glandarius*. Gerfaut 24 : 131.

D. van der Elst

# GARRULUS GLANDARIUS



# Pie bavarde, *Pica pica*

## DISTRIBUTION

La Pie est répandue sur la plus grande partie du territoire. Son absence apparente des rectangles de Tournai (Hainaut) et de Reinartzhof (Hautes-Fagnes) reflète la rareté réelle de l'espèce dans ces deux régions. Les autres vides s'expliquent classiquement par des recherches insuffisantes ou l'absence locale de milieux acceptables (rectangles frontaliers boisés).

## ABONDANCE

La population est estimée à environ 19000 couples par la méthode des moyennes. Certaines régions apparaissent relativement moins peuplées (fréquence des estimations inférieures à 25 couples par rectangle) ; il s'agit des Hautes-Fagnes, de secteurs ardennais, du Meetjesland, des bas plateaux très peu arborés de Hesbaye et du Hainaut. Inversement, des estimations supérieures à 125 couples par rectangle se rencontrent surtout dans le bocage du Pays de Herve, dans la région des Collines, à Bruxelles, en Campine.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La Pie est considérée comme un nicheur commun en Belgique. Elle a sensiblement augmenté au moment de la seconde guerre mondiale, la chasse étant alors prohibée (e.a. Herroelen, 1951 ; Cuypers, 1956). Cette progression s'est doublée d'une pénétration progressive de l'espèce vers l'intérieur des villes, notamment Gand, Anvers et Bruxelles où elle niche en pleine ville (étangs d'Ixelles) depuis 1950 environ (de Bournonville, 1955 ; Kesteloot, 1956). Cette expansion s'est poursuivie dans les zones urbanisées où, bénéficiant d'une protection tacite, la Pie colonise des jardins, des rangées d'arbres au bord des avenues, etc. Dans certaines régions par contre, sa population reste limitée par l'action des chasseurs (Hainaut occidental par exemple). La Pie a par ailleurs profité, surtout en Basse et Moyenne-Belgique, des plantations de peupliers. L'estimation donnée pour la Belgique par Lippens et Wille (1972), 50000 couples, paraît trop élevée.

## HABITAT

La Pie occupe des milieux relativement ouverts comprenant une végétation herbacée basse (prairies, pelouses, jardins) et des arbres ou arbustes, souvent à proximité des habitations. Le nid est placé dans un arbre (rarement résineux), un fruitier ou un arbuste (aubépine notamment) dont les environs sont assez dégagés ; en outre, des perchoirs bas semblent nécessaires à la Pie et les dortoirs sont en général installés dans des formations buissonnantes (taillis, plantations de conifères) ou des baliveaux. En Belgique, les meilleures densités s'observent d'une part dans les régions à caractère bocager (Pays de Herve par exemple) et d'autre part dans des zones construites avec jardins, parcs, allées arborées (périphérie de Bruxelles par exemple). Dans les campagnes, la Pie profite des ressources offertes par les cultures lorsque celles-ci forment une mosaïque avec des prairies et des éléments arborés ; en Hesbaye par exemple, elle reste liée à la proximité des jardins et des peupleraies. Les massifs forestiers et les plantations étendues de conifères sont évitées.

## BIBLIOGRAPHIE

Kesteloot, E. 1956. Over de schommelingen in onze avifauna toe te schrijven aan biotoopwijzigingen en stadsuitbreiding. *Gerfaut* 46 : 75-93.

J.-P. Jacob



# Cassenoix moucheté, *Nucifraga caryocatactes*

## DISTRIBUTION

Le Cassenoix moucheté se reproduit exclusivement en Ardenne et est surtout confiné à la haute Ardenne orientale avec de petites populations en Thiérarche et à la Croix-Scaille. Sa distribution est très fortement liée aux grands massifs plantés d'épicéas. Les zones favorables à l'espèce semblent toutes occupées et sont peut-être même saturées.

## ABONDANCE

Par la méthode des moyennes, la population est estimée à 45 couples. L'effectif réel est certainement supérieur, car cette espèce est très discrète entre avril et juillet. Cette période correspond à la couvaison et à l'élevage des jeunes en Belgique mais également à la période durant laquelle les prospections aérées se sont faites. La population est probablement forte de 100 à 150 couples dont la plus grande partie (70 à 125 couples) se reproduit sur les hauts plateaux de l'Ardenne orientale. Deux petites populations, l'une de cinq à dix couples et l'autre estimée à 25 couples, sont localisées respectivement dans la partie ardennaise de l'Entre-Sambre-et-Meuse et sur le plateau de la Croix-Scaille.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Cassenoix moucheté est une acquisition récente de notre avifaune nicheuse. L'espèce ne s'est en effet installée en Belgique (1968), que suite à l'invasion spectaculaire d'oiseaux d'origine sibérienne. L'implantation de cette espèce invasionnelle n'a été rendue possible que par l'apparition récente dans nos régions de grandes pessières artificielles. Lors des invasions précédentes les oiseaux n'avaient pas trouvé de terrain favorable où s'installer.

La nidification, suspectée dès 1969, ne fut prouvée qu'à partir de 1975 (Deroanne et de Liedekerke, 1975 ; Simon *et al.*, 1975). Depuis lors, les effectifs semblent se maintenir. Des observations sporadiques, en dehors des zones de nidification et surtout à l'automne, sont très probablement dues à la dispersion des jeunes après la nidification. L'espèce ne s'est pas implantée dans de nouvelles localités depuis 1968. Le Cassenoix s'est donc établi « massivement » et maintient depuis lors son niveau de population.

## HABITAT

En Ardenne l'espèce occupe de vastes massifs de résineux principalement à des altitudes supérieures ou proches de cinq cent mètres. Les pessières occupées sont en général âgées de 30 à 50 ans (Simon *et al.*, 1975 ; obs. pers.). Si l'épicéa semble essentiel chez nous à l'implantation de l'espèce, il ne faut pas négliger l'importance du coudrier et de terrains où l'oiseau va chercher sa nourriture et qui sont situés en dehors du territoire proprement dit. Il peut s'agir d'enclaves plus ouvertes tel que de très vieux boisements, des coupes à blanc, des tourbières plus ou moins boisées où le Cassenoix trouve de nombreux insectes pendant la période de nidification.

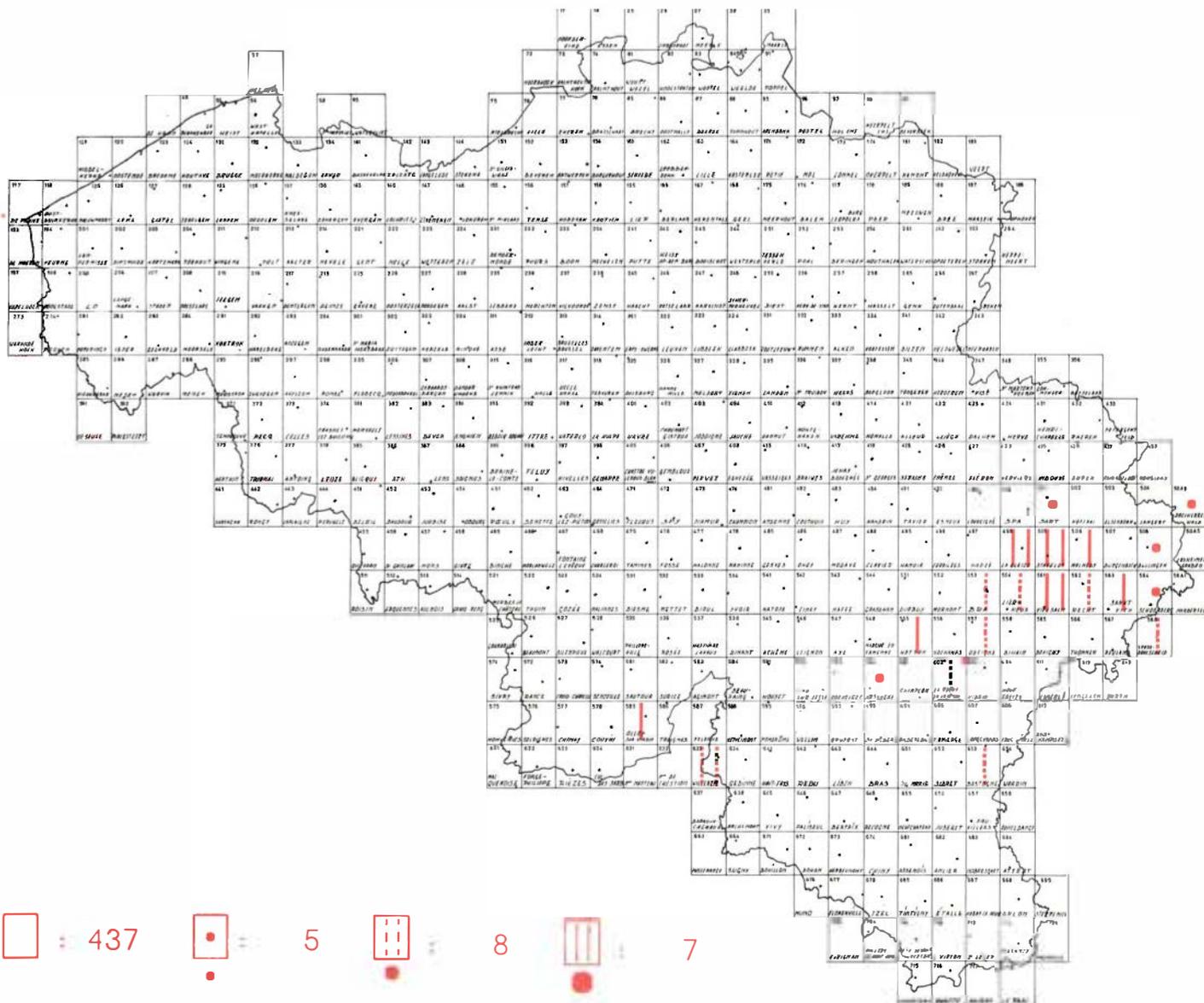
En outre, en automne, les Cassenoix sortent des massifs forestiers et se nourrissent dans le bocage, principalement de noisettes, abondantes dans les haies.

## BIBLIOGRAPHIE

Deroanne, M. et R. de Liedekerke. 1975. Une nichée de Cassenoix près de Stavelot, en Ardenne liégeoise. Gerfaut 65 : 165-167.  
Simon, P., E. Delmée et P. Dachy. 1975. Un nid de Cassenoix en Belgique. Gerfaut 65 : 153-164.

R.-M. Lafontaine

# NUCIFRAGA CARYOCATACTES



# Choucas des tours, *Corvus monedula*

## DISTRIBUTION

L'espèce est présente presque partout en Belgique : elle manque toutefois dans une vingtaine de rectangles d'Ardenne, ainsi sans doute que dans quelques rectangles de Flandre occidentale et de Hesbaye.

## ABONDANCE

L'espèce fréquente surtout les régions de culture, quoiqu'on la trouve aussi dans les zones herbagères. Elle est liée à la présence de sites favorables à la nidification, dans lesquels elle vit souvent en colonie. C'est pourquoi la densité est très variable entre rectangles voisins. On trouve les densités les plus fortes en Campine anversoise, dans les versants rocheux des vallées de la Sambre et de la Meuse, dans les Polders, ainsi que localement là où il y a des carrières (Antoing, Lessines, Clavier, Tavier), des ruines (Chimay, Genappe) et dans certaines villes et faubourgs (Vilvorde, Uccle, Louvain, Genk, Beringen). Dans ces rectangles, on atteint souvent des densités au-dessus de 125 couples par rectangle, parfois supérieures à 625. En Basse et Moyenne-Belgique, des densités de 26 à 125 couples par rectangle sont fréquentes. Par contre, dans le sud de la Flandre occidentale et dans l'ouest du Hainaut, la densité est inférieure par manque de rochers, de vieux édifices ou de vieux arbres idoïnes. Pour des raisons inconnues, il en est de même pour beaucoup de rectangles de Haute-Belgique, malgré l'existence de sites de nidification (rochers, ruines, forêts). Peut-être la nourriture est-elle peu accessible en hiver dans ces régions souvent soumises au gel et à la neige ? Les Choucas, qui occupent assidûment les colonies dès le début de l'automne, ne pourraient pas s'y installer au moment voulu ! Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 21000 couples. Sa valeur minimale est de 10000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

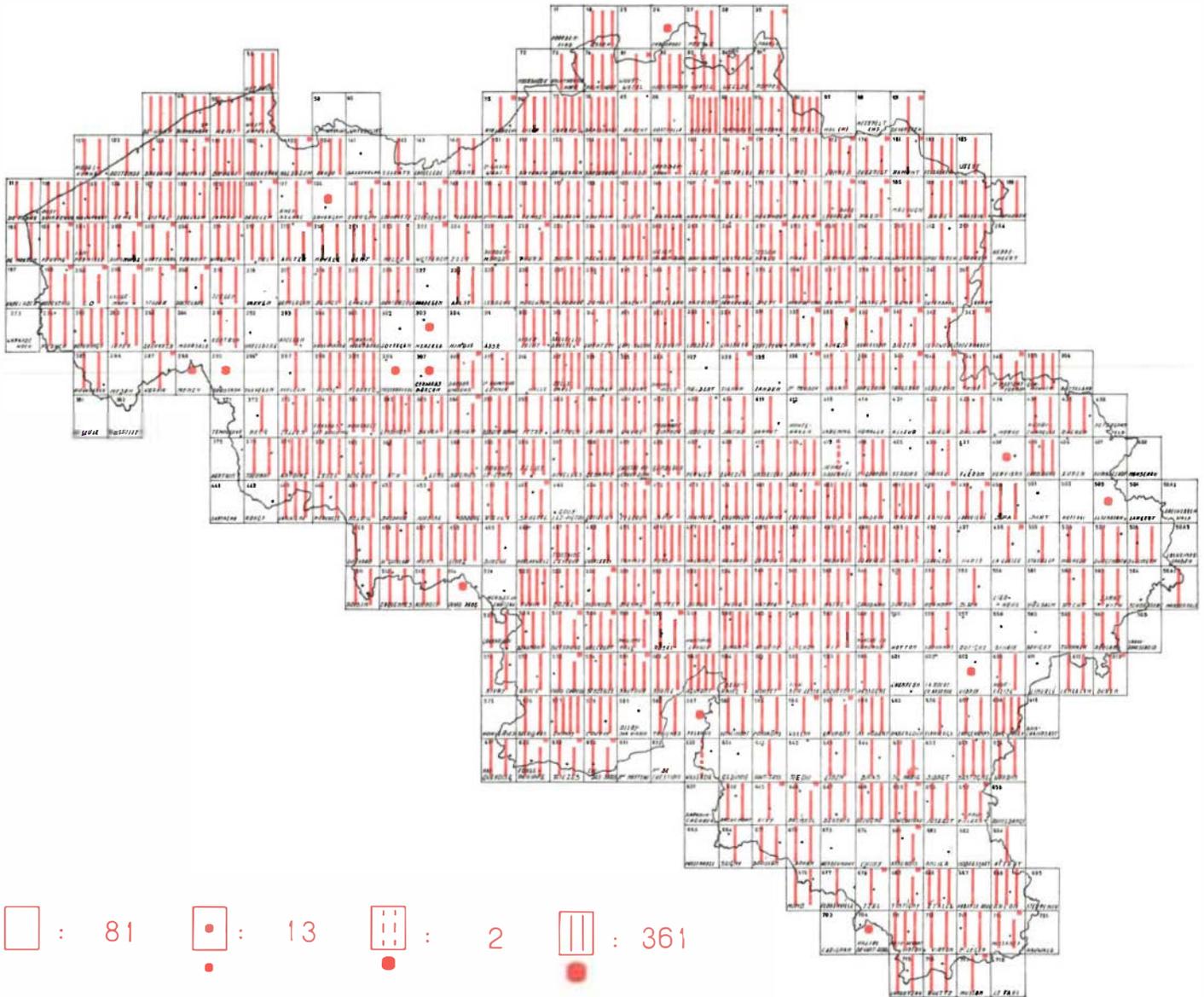
Lippens et Wille (1972) ont évalué la population à 69000 couples. Les données de l'atlas indiquent des chiffres inférieurs. Lippens et Wille ont certainement surestimé les données pour chacune des provinces belges, mais surtout pour celles du Luxembourg et de Liège. Par contre, il est probable que les observateurs ont sous-estimé les populations dans certains rectangles de Basse et Moyenne-Belgique, car pendant la nidification les Choucas se manifestent peu. Les couples isolés (vieux arbres creux, anciens bâtiments) se manifestent encore moins durant la nidification et échappent facilement à l'observateur. L'espèce semble stable, notamment dans les colonies. Il est probable cependant que le Choucas soit en expansion dans certaines agglomérations, à cause du vieillissement des constructions industrielles et de l'habitat.

## HABITAT

L'espèce est cavernicole et vit le plus souvent en colonies, quoique l'on observe également des couples isolés en forêt et dans des cheminées d'habitations. Elle occupe aussi bien les cavités naturelles (rochers escarpés, vieux arbres, terriers de lapins, colonies d'Hirondelles de rivage - *Riparia riparia*) que les anfractuosités créées par les activités humaines (carrières abandonnées, ruines, vieilles usines, clochers, cheminées, etc.). Un site favorable est réoccupé indéfiniment. L'absence de cavités disponibles dans les zones rurales de Basse et Moyenne-Belgique semble être un facteur limitant la croissance de la population. Elle n'explique pourtant pas parfaitement les faibles densités observées chez cette espèce omnivore dont les potentialités semblent énormes. Le dénichage dans les habitations, l'emploi d'insecticides en enrobage pour les graines de betteraves et de céréales, ainsi qu'un faible taux de survie des jeunes pendant les périodes sèches de l'été font partie des causes importantes de la limitation des populations. Mais certaines exigences écologiques de l'espèce sont sans doute encore mal connues.

J. Tahon

# CORVUS MONEDULA



□ : 81    ◻• : 13    ◻⋮ : 2    ◻| : 361

◻|| : 46    ◻||| : 137    ◻|||| : 145    ◻|||• : 32    ◻||||• : 3

# Corbeau freux, *Corvus frugilegus*

## DISTRIBUTION

L'espèce est actuellement nettement localisée dans trois zones. Les deux-tiers des corbeautières sont situées dans le Condroz et la Famenne ; on peut rattacher à cette population quelques colonies situées en bordure de ces régions dans le Hainaut occidental et au sud-est de la Meuse liégeoise. Une deuxième population est établie en Campine limbourgeoise et anversoise. Elle jouxte la population installée dans le Limbourg hollandais. Enfin, une troisième population a récemment occupé le versant sud-est du massif ardennais et la Lorraine. Elle est en contact avec la population du Grand-Duché de Luxembourg, également d'installation récente, dont elle provient sans doute. Les autres régions du pays n'abritent pas de Freux, à l'exception de l'une ou l'autre colonie résiduelle en Brabant.

## ABONDANCE

Grâce à la facilité des dénombrements, et à l'effort entrepris par Aves dès 1971 (Tricot, 1971), nous avons réalisé une prospection complète du territoire belge et dénombré tous les nids en 1973 et en 1978. A la lumière des données de l'atlas, l'erreur commise par l'omission de corbeautières ne dépasse pas deux pour-cent. En Condroz et en Famenne, on enregistre souvent des densités par rectangle situées entre 26 et 125 couples, densités généralement atteintes par la présence de quelques colonies comptant chacune quelques dizaines de nids (une quarantaine en moyenne). En Campine, les corbeautières sont moins nombreuses par rectangle, ce qui mène à des densités plus faibles (six à 125 couples par rectangle). Dans le sud du pays, les corbeautières sont également moins nombreuses, mais le nombre de nids est un peu plus important, ce qui aboutit à obtenir des densités supérieures (26-125 et 125-625 couples par rectangle). Aucune colonie n'atteint 300 nids en Belgique ; aucun rectangle n'atteint 500 nids. La population totale est de  $8000 \pm 150$  couples en 1978 pour l'ensemble de la Belgique.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Plusieurs recensements des corbeautières ont été effectués en Belgique : Dupont en 1928 et 1947, Aves en 1971-1972. Tahon en 1973 et 1978. Malgré les différences évidentes existant entre les méthodes utilisées, toutes les données globales sont comprises entre 5000 et 9000 nids. En 1928, il existait, surtout en Moyenne-Belgique sur le plateau brabançon, de grandes corbeautières comptant jusqu'à 2000 nids (sur 43 corbeautières recensées au total, sept avaient entre 200 et 500 nids, et cinq entre 600 et 2000 nids). Il est possible qu'à cette époque, vu le peu d'observateurs, de nombreuses petites corbeautières aient échappé au recensement, notamment en Condroz et en Famenne. Les colonies les plus nombreuses existaient autrefois dans les régions agricoles du Brabant et dans le nord des provinces de Hainaut, de Namur et de Liège. Elles sont en voie d'extinction, notamment à cause de la destruction des Freux par les agriculteurs (emploi de pesticides pour l'enrobage des graines) et de la diminution des ressources alimentaires animales et végétales liée à l'emploi des techniques agricoles modernes de désherbage des cultures. L'extension croissante des faubourgs est aussi la cause de la disparition des colonies situées dans les vieux parcs du centre des villes. En Condroz et en Famenne, le Freux est en recul dans les régions de culture, tandis qu'il maintient ou augmente ses effectifs dans les régions herbagères. La population du sud-est de l'Ardenne est d'installation récente, sans doute postérieure à 1950. Ses effectifs sont en expansion. La forte localisation des endroits de reproduction ( $\pm 220$  colonies en Belgique) et l'aversion de l'agriculteur et du chasseur pour les « oiseaux noirs » font peser une réelle menace de disparition sur l'espèce.

## HABITAT

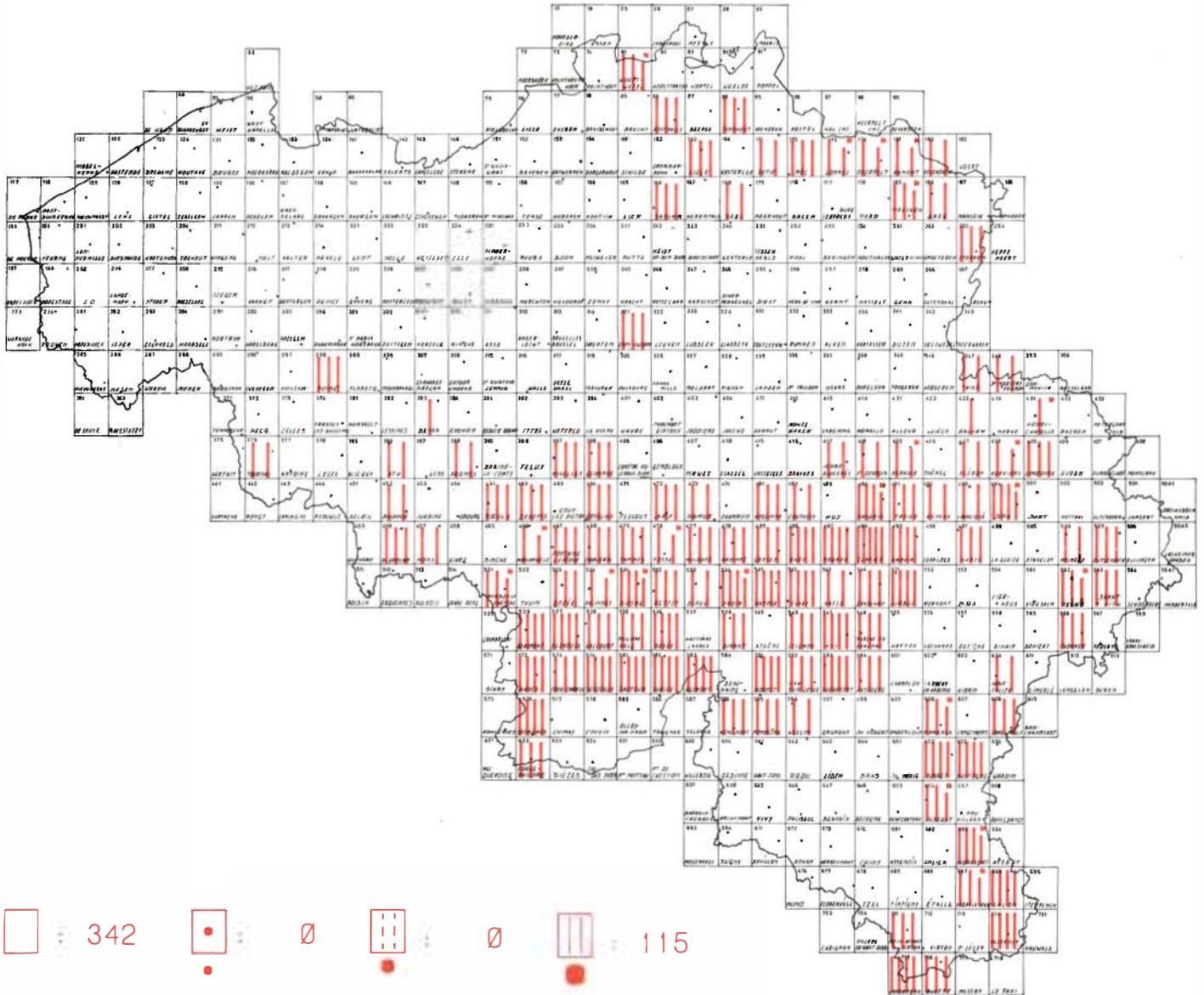
Les colonies sont situées sur de grands arbres dans des endroits dominants, notamment dans des parcs et des petits bois, jamais à l'intérieur d'une forêt. L'espèce végétale la plus souvent occupée en Belgique est le frêne (49 % des cas), probablement à cause de sa croissance rapide et de la robustesse de ses rameaux d'un an. En effet, le Freux s'installe de préférence tout près (à un ou deux mètres) de la périphérie du dôme foliaire. Les chênes, le peuplier du Canada et le hêtre sont, ensemble, choisis dans 42 % des autres cas, comme supports des nids. Il importe peu que les arbres soient situés près d'habitations, près de routes à grand trafic ou près d'autres sièges de l'activité humaine, pour autant que les oiseaux ne soient pas systématiquement pourchassés. La suppression des prairies et l'installation de monocultures « propres » l'ont évincé des riches terrains agricoles de Moyenne-Belgique où il trouvait une alimentation variée. Il ne prospère plus qu'en régions à vocation herbagère, là où de vastes pâtures lui assurent toute l'année des lombriciens et des tipules. Bien évidemment, dans ces régions, le labour des terres agricoles l'attire vivement à cause des lombriciens amenés en surface. Là aussi, les semis et les récoltes continuent à lui procurer une abondance de grains à certaines époques de l'année. De-ci de-là, on trouve aussi des colonies fortement liées à la présence de dépôts d'immondices.

## BIBLIOGRAPHIE

- Dupont, C. 1929. Les corbeautières en 1928. Gerfaut 19 : 100-102.  
Dupont, C. 1947. Nouveau relevé des corbeautières de la Belgique. Gerfaut 37 : 92-97.  
Tricot, J. 1971. Opération Freux 1971. Feuille de contact Aves, novembre 1971.

J. Tahon

# CORVUS FRUGILEGUS



## Corneille noire, *Corvus corone*

### DISTRIBUTION

L'espèce est quasi omniprésente en Belgique. Elle est toutefois absente localement dans deux zones : la région fruitière autour de Saint-Trond où l'espèce est constamment détruite par les fructiculteurs à cause des dégâts qu'elle causerait dans les plantations et en Basse-Belgique où les lieux boisés sont rares, ce qui met les oiseaux, plus qu'ailleurs, à la merci des gardes et des chasseurs.

### ABONDANCE

L'espèce atteint sa plus grande densité en Ardenne, dans les régions herbagères où les forêts et les pâtures composent des mosaïques qui lui conviennent parfaitement. Dans ces zones à gros gibier, le chasseur ne la poursuit pas. Des densités de 125 à 625 couples par rectangle y sont souvent atteintes, alors qu'une densité moindre est plus fréquente dans les rectangles plus agricoles de Haute-Belgique où la chasse au petit gibier a de l'importance. La Corneille noire y est pourchassée très activement à cause des dégâts qu'elle commet parmi les nichées et les portées du petit gibier. En Moyenne-Belgique et en Campine elle reste abondante, malgré la guerre incessante et sans pitié que lui mènent les chasseurs. Elle bénéficie dans ces régions des multiples implantations humaines, telles que villes, villages, zones industrielles, etc. qui lui assurent protection, sites de nidification et nourriture. L'espèce est plus rare dans les deux Flandres et dans le nord du Hainaut, souvent avec des densités inférieures à cinq couples par rectangle, parce que les bois et les grands arbres y sont peu nombreux. L'espèce est ainsi facilement livrée à la vindicte des chasseurs. L'absence dans certains rectangles est un phénomène toujours provisoire, car l'espèce y réapparaît régulièrement. Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 16000 couples ; sa valeur minimale est de 10000 couples.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lippens et Wille (1972) évaluaient la population belge à 10000 couples. Les résultats obtenus par l'atlas sont supérieurs, mais du même ordre de grandeur. Comme pour l'atlas, Lippens et Wille indiquaient des densités croissantes depuis la Basse-Belgique jusqu'à la Haute-Belgique. Il est instructif de comparer les cartes de la Perdrix grise (*Perdix perdix*) et de la Corneille noire. Ces cartes sont largement complémentaires. Les chasseurs protègent une espèce et détruisent l'autre. Leurs efforts pour détruire la Corneille noire sont les plus importants là où le petit gibier (Perdrix grise, Faisan de chasse - *Phasianus colchicus* - et Lièvre d'Europe) est le mieux représenté. Avec la diminution constante du gardiennage des chasses au petit gibier, la population de Corneille noire est et sera en croissance en Basse et Moyenne-Belgique où elle est loin d'atteindre ses potentialités.

### HABITAT

La Corneille noire est un oiseau territorial. Tous les milieux ouverts où se trouvent des arbres élevés lui conviennent ; dans les Polders, elle se contente parfois d'alignements de saules têtards. Elle ne niche pas à l'intérieur des massifs forestiers, dont elle ne fréquente que les lisières. Malgré sa grande prudence qui la tient à distance respectable de tout être humain, elle s'installe de plus en plus souvent dans les zones habitées, du moins là où elle n'est pas en butte à des exactions. Elle atteint sa plus grande densité dans les milieux ruraux herbagés où la surface boisée est fort morcelée. Comme elle est omnivore, elle bénéficie de nombreuses activités humaines qui lui fournissent grains de céréales au semis et à la récolte, lombriciens et taupins dans les labours, tipules et limaces dans les prairies humides, déchets alimentaires de toutes sortes sur les dépôts d'immondices et le long des rivières, animaux tués sur les routes, gibier mort ou blessé, etc.

J. Tahon

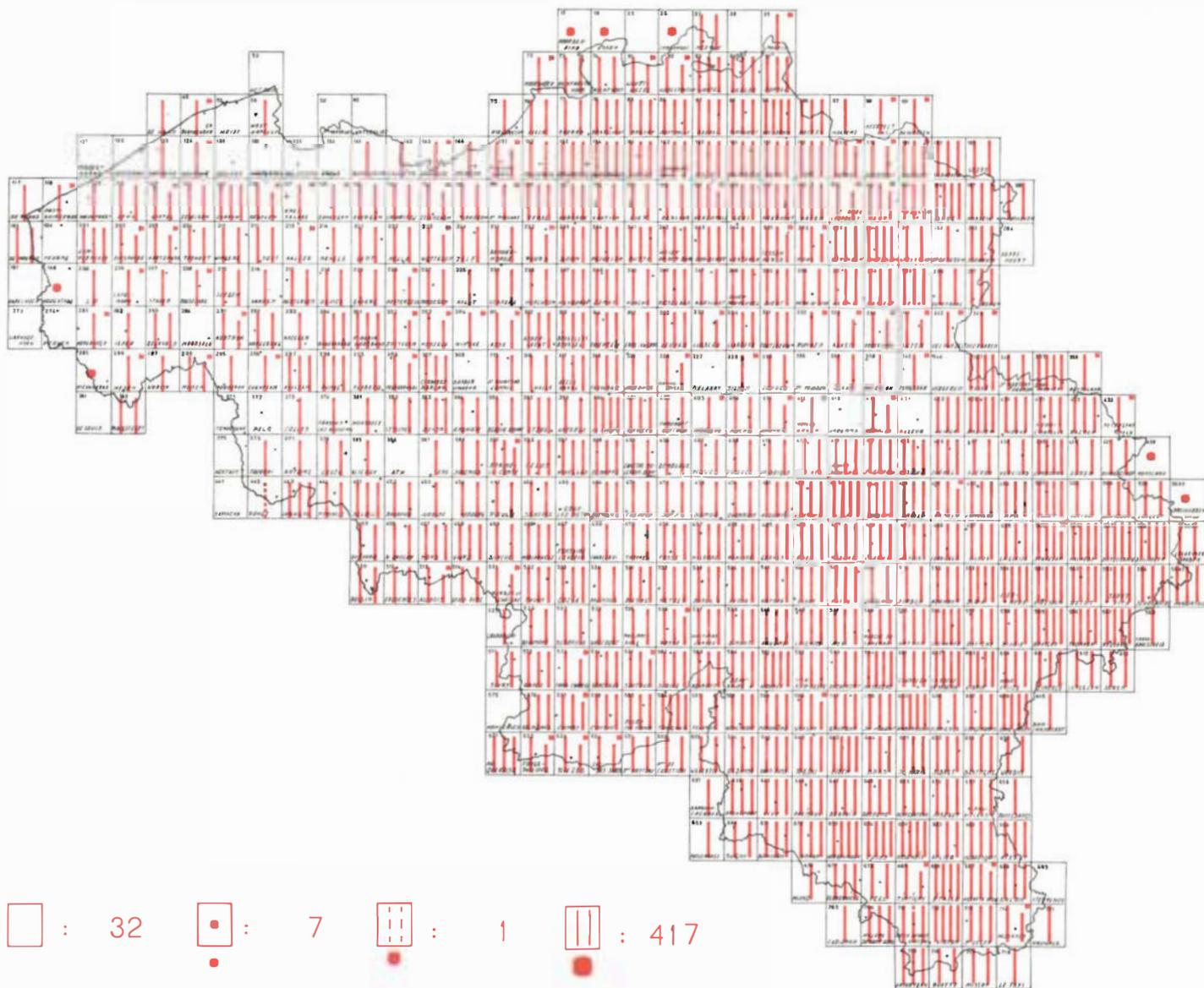
## Grand corbeau, *Corvus corax*

Dernières nidifications en Basse et Moyenne-Belgique : Basel, 1865 ; Wilrijk même époque. Disparaît progressivement de Haute-Belgique depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a encore niché à Comblain-au-Pont en 1919 (van Havre, 1928). Aucune nidification n'est signalée avant 1948 : un couple et quatre jeunes ont été observés à Villers-devant-Orval (P. Vermaux, Gerfaux 38 : 172, 1948).

Une cinquantaine de Grands corbeaux ont été introduits entre 1973 et 1980 dans la vallée de la Semois, en Gaume et dans l'Est du pays (C. Delmotte et J. Delvaux, Aves 18 : 108-118, 1981). L'espèce, après s'être fixée, a tendance à se propager lentement dans la province de Luxembourg : cinq sites de nidification sont identifiés en 1983 (J. Delvaux, Aves 20 : 174-175, 1983).

P. del Marmol

# CORVUS CORONE



□ : 32    ● : 7    ▨ : 1    ▮ : 417

▮ : 69    ▮ : 138    ▮ : 174    ▮ : 37

# Etourneau sansonnet, *Sturnus vulgaris*

## DISTRIBUTION

L'espèce est omniprésente en Belgique.

## ABONDANCE

C'est, après le Moineau domestique (*Passer domesticus*) et le Merle noir (*Turdus merula*), une des espèces les plus abondantes de l'avifaune nicheuse de Belgique. Son ubiquité dans les zones construites et dans les zones parsemées de petits bois, ainsi que sa relative discrétion pendant la nidification, rendent les recensements de l'espèce à la fois fastidieux et difficiles. Dans la plupart des régions rurales, y compris en Haute-Belgique et malgré l'importance que la forêt y occupe, l'espèce atteint des densités très élevées, parfois plus de 3000 couples par rectangle. Autour des zones de forte concentration humaine de Moyenne-Belgique (agglomération bruxelloise et environs, Mons-Borinage-Charleroi, vallée de la Meuse entre Namur et Liège), on atteint fréquemment cette densité très élevée. Dans quelques zones, la densité est moins élevée. Il en va ainsi de la région des dunes et des Polders ainsi que de l'est de la Campine (sols sableux et absence de forêts de feuillus, ce qui signifie une alimentation pauvre en lombriciens et en chenilles), des environs de Saint-Trond (lutte dans les cerisaiés et dynamitage de dortoirs depuis 1972) et des massifs forestiers ardennais dans lesquels l'espèce ne s'aventure guère en profondeur, se cantonnant en périphérie, aux alentours des habitations et des pâtures (forêt d'Anlier). Par la méthode des moyennes, la population totale peut être estimée à 430000 couples ; sa valeur minimale est de 250000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Quoique les données numériques manquent, la population nicheuse est certainement en forte croissance depuis une cinquantaine d'années au moins. Beaucoup de facteurs nouveaux sont favorables à l'espèce : par exemple, l'extension de l'habitat rural a augmenté sensiblement le nombre de sites potentiels de nidification, les conditions de survie hivernale de la fraction sédentaire de la population se sont améliorées (bosquets d'épicéas servant de dortoirs, gaspillage de nourriture en ville, dépôts d'immondices regorgeant d'ordures comestibles, nourrissage du bétail en stabulation libre). Lippens et Wille (1972) évaluaient la population nicheuse à 160000 couples, ce qui est du même ordre de grandeur que les résultats obtenus dans cette étude. On y retrouve aussi une répartition des densités qui présente des analogies évidentes avec les données de l'atlas. Toutefois, celles-ci indiquent une densité plus grande en Haute-Belgique. On peut s'attendre à la poursuite de l'expansion de l'espèce dans l'avenir à cause des conditions d'hivernage de plus en plus favorables en France pour la fraction migratrice de la population (culture du maïs en augmentation constante, ensilage du maïs, stabulation libre) et en Belgique pour la fraction sédentaire de la population (voir plus haut). Notons toutefois que des destructions de dortoirs ont été entreprises en France au moyen de starlicide (3-chloro-p. toluidine) depuis 1980. Ces dortoirs accueillent jusqu'à un ou plusieurs millions d'étourneaux et la mortalité peut concerner plus de la moitié de ces oiseaux.

## HABITAT

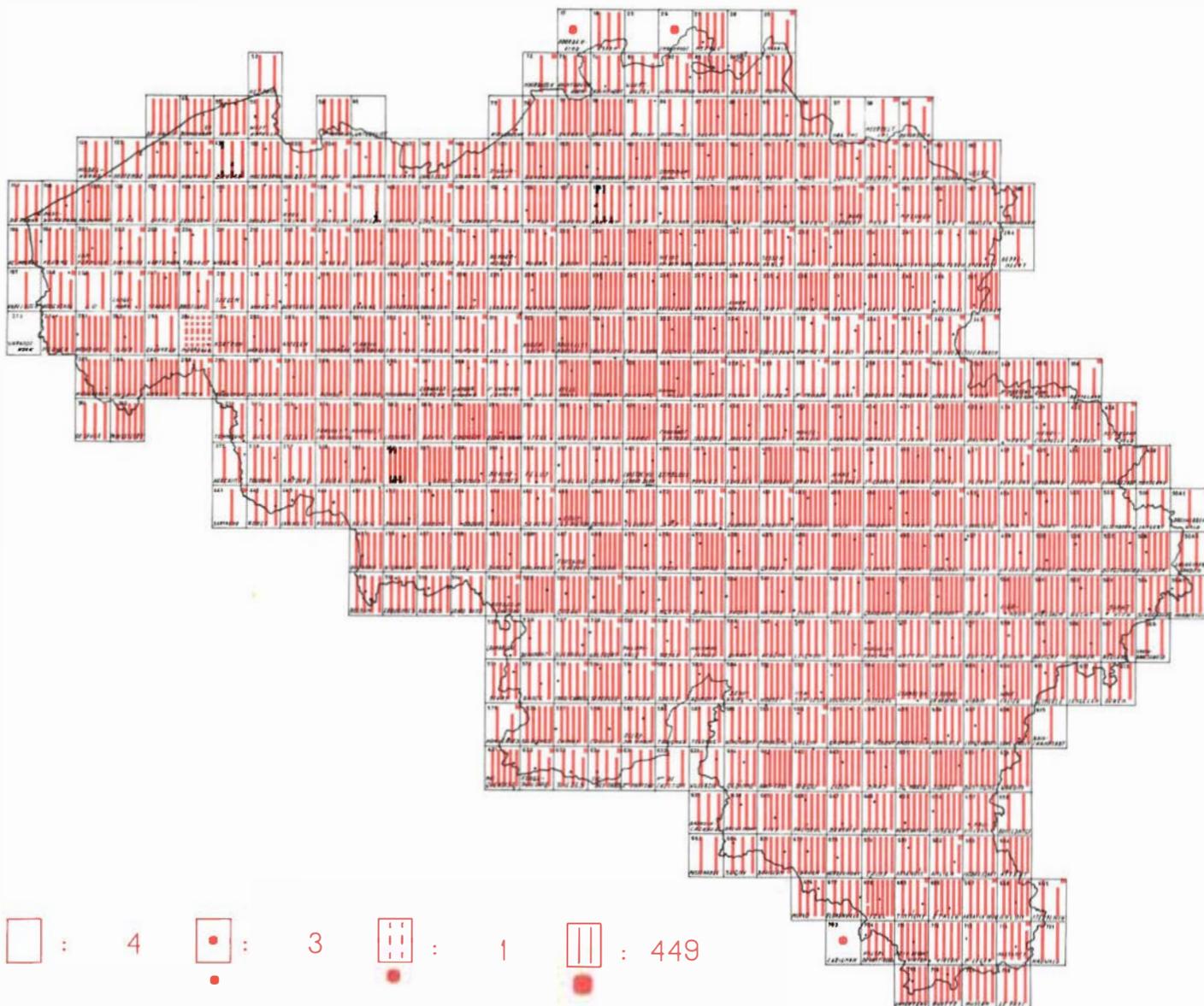
L'espèce colonise abondamment tant les zones rurales que les faubourgs urbains. Les couples nichent isolément ou en colonies lâches. Ils occupent aussi bien les trous creusés dans les arbres que les cavités de tous genres trouvées dans les constructions. Les faubourgs qui comprennent des vergers, des parcs, des jardins ou des prairies conviennent le mieux. A la campagne, on retrouve l'Etourneau dans les constructions rurales, dans les poteaux télégraphiques en bois, dans les vieux arbres isolés et surtout dans les petits bois, notamment de chênes. Sa grande agressivité pour la possession d'une cavité lui permet d'évincer les autres espèces d'oiseaux cavernicoles, à l'exception de la Sittelle torchepot (*Sitta europea*). Comme l'Etourneau est peu farouche, tout en étant très prudent, il retire des avantages variés de beaucoup d'activités humaines. L'espèce n'est vraiment moins abondante qu'en Basse-Belgique, là où le sol est sableux. La pauvreté de ces sols en tipules et en lombriciens est un élément déterminant de la faible densité en Etourneaux. La rareté des chênaies dans ces régions est également un facteur défavorable pour l'espèce dans des milieux où le logement (dans les nouvelles habitations) et la nourriture sont souvent rares.

## BIBLIOGRAPHIE

Tahon, J., Ch. Torrekens et J. Gigot. 1978. Données récoltées lors du baguage au nichoir de pulli d'Etourneaux sansonnets (*Sturnus vulgaris*) en Belgique. 1. Résultats en 1976 et 1977. Parasitica 34 : 122-182.

J. Tahon

# STURNUS VULGARIS



# Moineau domestique, *Passer domesticus*

## DISTRIBUTION

Dans un pays aussi peuplé que la Belgique, la présence du Moineau domestique était logiquement attendue sur l'ensemble du territoire. Les très rares vides correspondent à des rectangles frontières inhabités ou trop peu visités. De manière générale, la distribution du Moineau domestique, espèce commensale de l'Homme, correspond à celle des habitations. Toutefois l'espèce s'établit également dans des rangées d'arbres en dehors des agglomérations, surtout en Moyenne-Belgique.

## ABONDANCE

Le Moineau domestique est l'espèce la plus abondante de Belgique. Sa population est estimée d'après les méthodes des moyennes à environ 715000 couples ; l'effectif réel nous paraît de voir être quelque peu supérieur, si l'on tient notamment compte de fortes densités urbaines. Le Moineau domestique est relativement moins abondant dans certaines régions de Flandre et de Campine ainsi qu'en Haute-Belgique, Condroz excepté. Dans le haut pays, ce fait s'explique assez aisément par une moindre densité de la population humaine, par le caractère forestier de vastes secteurs et le peu d'importance des cultures céréalières. Ailleurs, la densité du peuplement humain n'explique que partiellement (villes) de hautes densités (plus de 3000 couples par rectangle). De même, il n'y a pas de relation décelable entre les abondances observées et le degré de dispersion de l'habitat rural. Par contre, il existe une bonne relation entre les plus fortes densités de Moineaux domestiques et les régions à caractère céréaliier (plus de 10 % de la surface agricole en froment). Cette relation s'applique principalement aux régions limoneuses de Moyenne-Belgique où prédominent les cultures de froment, escourgeon et betteraves, à l'exception des zones fruitières (Verger hesbignon, Brabant occidental) et de cultures spéciales (tabac, houblon, etc. - Brabant occidental, sud de la Flandre) dont l'importance réduit celle des céréales.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le seul point de comparaison possible est l'estimation de deux millions de couples proposée par Lippens et Wille (1972). Celle de l'atlas est de plus de moitié inférieure. Une diminution est possible, en dépit des imprécisions inhérentes aux deux méthodes d'estimation.

## HABITAT

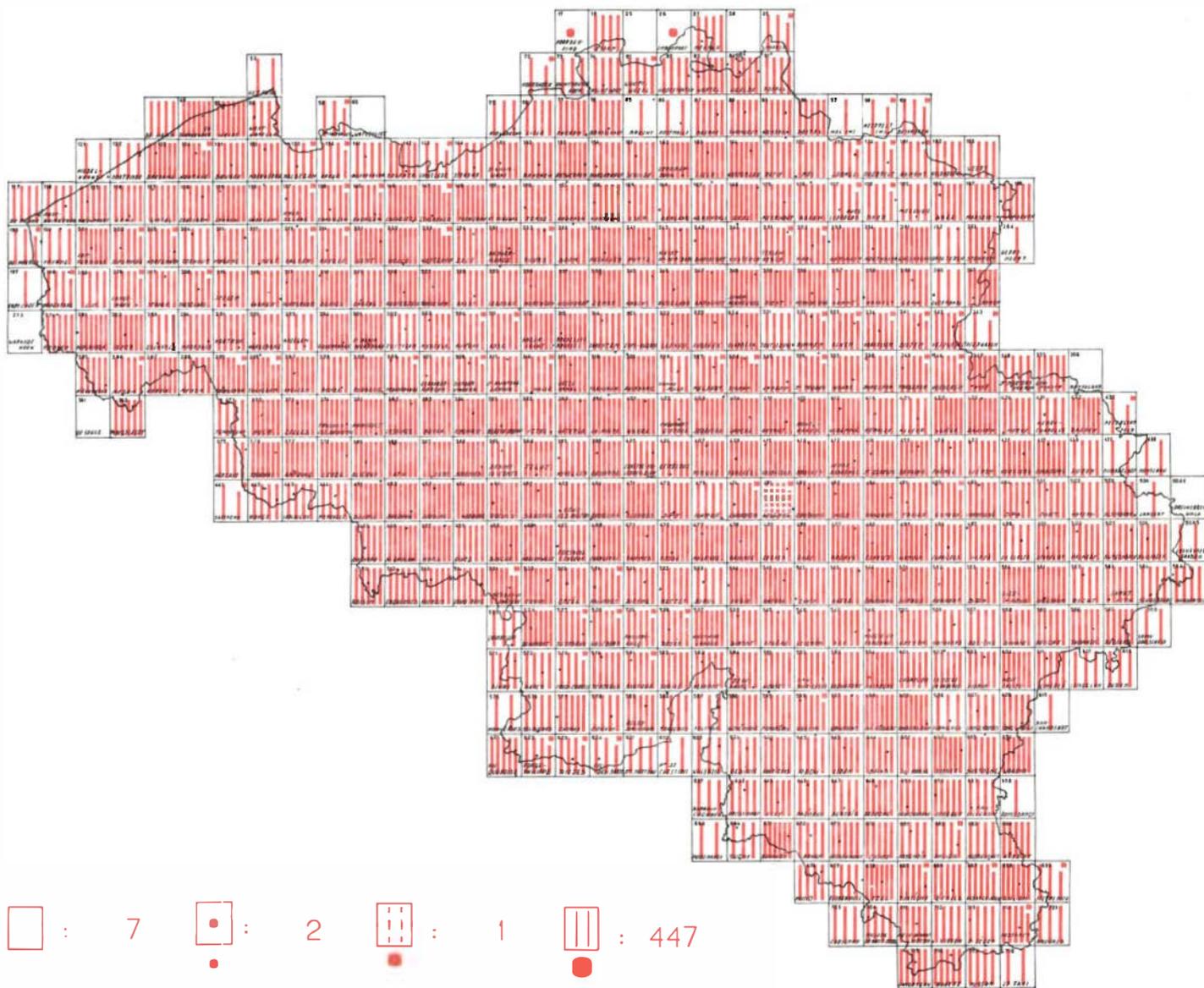
Le Moineau domestique niche dans toutes sortes de cavités, recoins et supports des habitations, bâtiments et constructions en tous genres, pourvu qu'elles bénéficient d'une présence humaine régulière. Des nids en boule dans les arbres ou arbustes s'observent dans certaines régions à proximité des habitations ou dans des alignements d'arbres le long des routes. Ces nids sont réguliers à assez communs dans les régions limoneuses de Moyenne-Belgique ; ils ne semblent pas exceptionnels en Flandre et sont connus dans le Brabant. En Haute-Belgique, de semblables nids sont occasionnels. Les Moineaux domestiques s'approprient assez fréquemment des nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*), moins souvent d'Hirondelle de cheminée (*Hirundo rustica*), des nichoirs et parfois des terriers d'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) (Delmée, 1951 ; Billen et Tricot, 1977). Des nids dans les lierres, des cavités d'arbres, des pots en terre cuite sont anecdotiques. La cohabitation avec une autre espèce est exceptionnelle : Martinet noir (*Apus apus*) (Verschueren, 1947), Moineau friquet (*Passer montanus*) (Rappe, 1958).

## BIBLIOGRAPHIE

- Billen, G. et J. Tricot. 1977. Recensement des Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*) dans la partie sud de la Belgique en 1972 et 1973. Aves 14 : 101-113.
- Rappe, A. 1958. *Passer domesticus* et *P. montanus*. Gerfaut 48 : 298.
- Verschueren, J. 1947. Une cohabitation étrange. Un cas de nidification simultanée de Martinet et de Moineau dans le même trou de mur. Gerfaut 37 : 106-107.

J.-P. Jacob

# PASSER DOMESTICUS



||| : 7   
 |||| : 16   
 ||||| : 24   
 |||||| : 74   
 ||||||| : 190   
 ||||||| : 137

# Moineau friquet, *Passer montanus*

## DISTRIBUTION

Le Moineau friquet est répandu sur la quasi totalité du territoire ; il n'évite guère que les villes, les forêts étendues et la région des Hautes-Fagnes.

## ABONDANCE

Avec une prédominance de densités comprises entre 26 et 125 couples par rectangle, l'espèce s'avère moins commune en Haute-Belgique qu'ailleurs. Dans le reste du pays, la densité de 125 à 625 couples par rectangle est la plus fréquemment rencontrée. Des densités plus élevées se rencontrent essentiellement en Basse et Moyenne-Belgique. Il convient de remarquer que l'abondance de l'espèce est susceptible de varier très sensiblement d'un rectangle à l'autre dans une même région. La population totale peut être estimée par la méthode des moyennes à environ 210000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

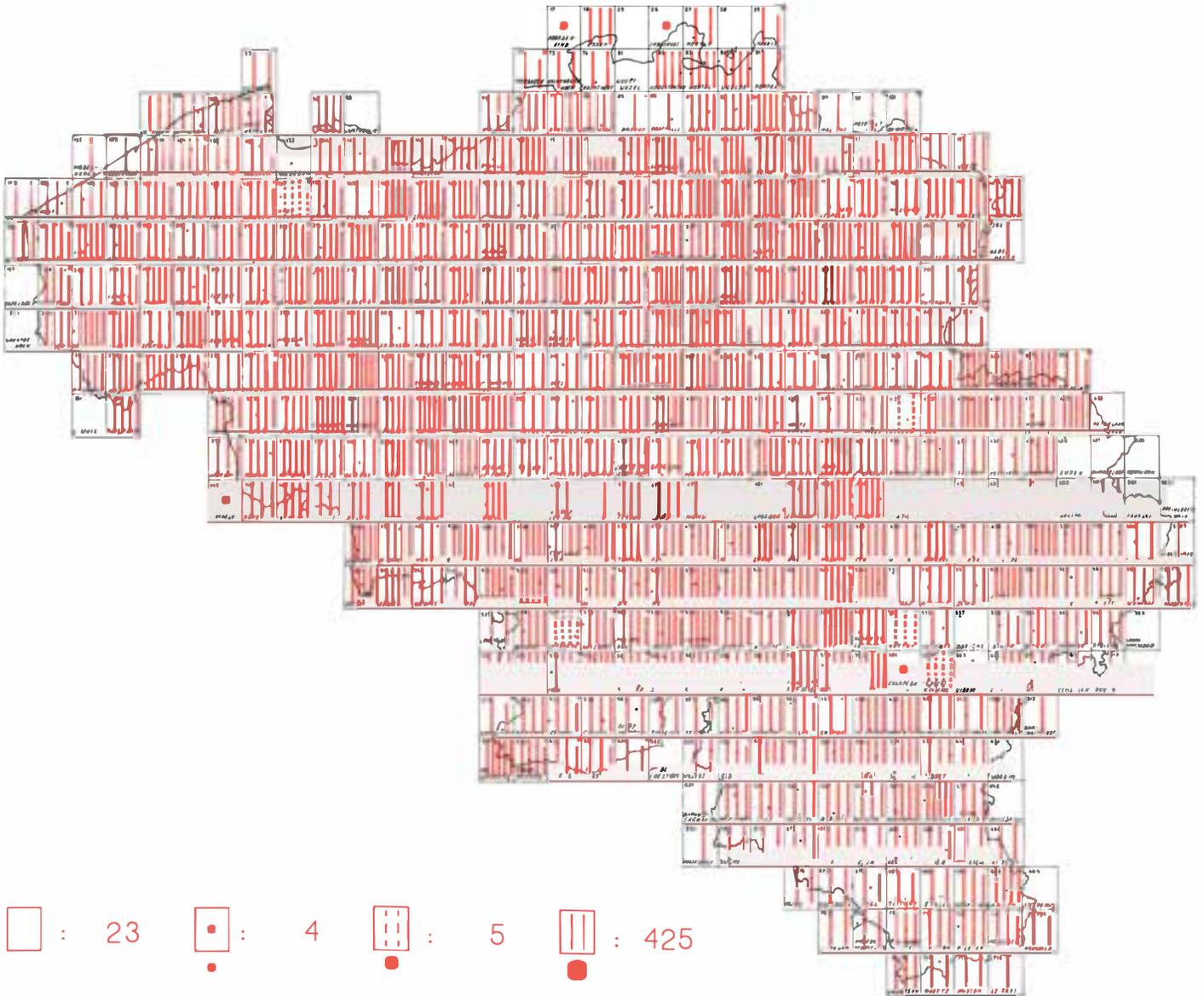
L'espèce était déjà considérée par van Havre (1928) et Verheyen (1957) comme très commune et largement distribuée, mais toutefois moins nombreuse en Haute-Belgique. Lippens et Wille (1972) faisaient la même constatation : ils n'arrivaient ainsi qu'à un total de 24000 couples pour les trois provinces de Liège, Namur et Luxembourg, soit 10 % de la population totale. Le nombre de 250000 couples qu'ils avançaient pour le pays n'est pas significativement différent des données de l'atlas. L'évolution à long terme du statut du Moineau friquet reste imprécise, mais ne semble pas avoir subi d'importants changements. Les deux facteurs principaux susceptibles d'influencer ses effectifs sont la disponibilité d'emplacements de nidification et le climat. Essentiellement cavernicole, le Moineau friquet a bénéficié de la pose massive de nichoirs, même en plein bois où il devient un concurrent gênant pour les mésanges. Par contre, la disparition de nombreux saules têtards et de vieux vergers a raréfié le nombre de cavités naturelles disponibles. Le Moineau friquet s'avère par ailleurs très sensible pendant la nidification aux perturbations atmosphériques qui provoquent d'importantes pertes parmi les couvées. Enfin, les pratiques agricoles modernes réduisent les sources de nourriture.

## HABITAT

Le Moineau friquet niche dans diverses cavités (trous d'arbres, nichoirs, cavités sous les toits, crevasses dans les murs, etc.) et plus rarement dans des aires occupées par des rapaces, hérons ou corvidés ; dans certains cas, il construit également des nids en plein air comme le Moineau domestique (*Passer domesticus*). Le Moineau friquet fréquente les zones de culture bordées de parc, de jardins, de vieux vergers, de rangées d'arbres (saules têtards en particulier), de bosquets, de bâtiments, etc., soit là où il peut facilement disposer de cavités pour nicher et d'une nourriture abondante (graines sauvages, céréales).

M. Peero

# PASSER MONTANUS



: 23   
 • : 4   
 || : 5   
 ||| : 425

| : 15   
 || : 45   
 ||| : 102   
 |||| : 159   
 ||||| : 103   
 |||||| : 6

## Pinson des arbres, *Fringilla coelebs*

### DISTRIBUTION

Le Pinson des arbres est l'une des espèces les plus répandues et des plus abondantes de Belgique. Sa reproduction a été prouvée ou jugée probable sur la quasi totalité des rectangles. Les rares absences apparentes et indices possibles sont concentrés dans le nord des provinces d'Anvers mais surtout des deux Flandres où la présence de l'espèce est de toute évidence plus réduite qu'ailleurs.

### ABONDANCE

La méthode des moyennes donne une estimation totale d'environ 250000 couples, dont près des trois-quarts en Haute-Belgique. Le Pinson des arbres y est particulièrement abondant en Ardenne (approximativement la moitié de la population belge). L'espèce est encore localement abondante ailleurs dans le haut pays, surtout en Condroz et en Fagne-Famenne. Elle apparaît quelque peu moins commune (fréquence de densités estimées comprises entre 125 et 625 couples par rectangle) en Lorraine, au Pays de Herve ainsi que dans une partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse. En Moyenne-Belgique, le Pinson des arbres est commun dans certaines régions, notamment en Brabant, mais la multiplication des estimations de densité plus faibles y indique clairement un peuplement plus clairsemé, dû à l'existence de vastes étendues cultivées dépourvues d'arbres. L'espèce n'est pas particulièrement abondante en Campine et elle devient sensiblement plus rare dans le nord-ouest du pays, surtout en Flandre occidentale où sa population ne dépasserait guère le millier de couples.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Pinson des arbres est généralement considéré comme très commun en Belgique. Il aurait cependant connu une forte diminution selon Lippens et Wille (1972) qui estimaient sa population à environ 140000 couples. Le total donné ici est supérieur mais reste du même ordre de grandeur. L'espèce pourrait effectivement avoir augmenté dans les années 70, bénéficiant notamment d'une réduction sensible des prélèvements par les tendeurs et d'hivers plutôt doux. Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'y a toutefois pas d'évolution décelable dans la plupart des régions. Des déclin locaux sont néanmoins observés, par exemple dans la région gantoise où la disparition des vergers haute tige serait une cause possible de diminution (W. Roggeman, com. pers.).

### HABITAT

Dans nos régions, le Pinson des arbres est une espèce arboricole, mais non exclusivement sylvicole. Il s'installe dans tout milieu comprenant au moins quelques arbres et au sol suffisamment dégagé et accessible ; seuls les milieux buissonnants bas et les jeunes plantations sont évités. Ces exigences modestes permettent de le trouver pratiquement partout où il y a des arbres, y compris en ville où il niche dans les parcs, les cimetières, dans des jardins arborés suffisamment vastes, dans des friches arborées et des terrils inclus dans le tissu urbain. En forêt, il se cantonne dans tous les boisements et en particulier dans les pessières dont il est une des espèces les plus caractéristiques en Ardenne. Il atteint des densités élevées dans ce milieu, y compris à l'intérieur des hautes futaies (par exemple, huit cantons sur cinq ha au Mont Rigi - Mairy, 1969).

### BIBLIOGRAPHIE

Mairy, F. 1969. Développements anormaux de la territorialité et de la nidification d'une population de Pinsons des arbres (*Fringilla coelebs*) sur le plateau des Hautes-Fagnes. Gerfaut 59 : 48-69.

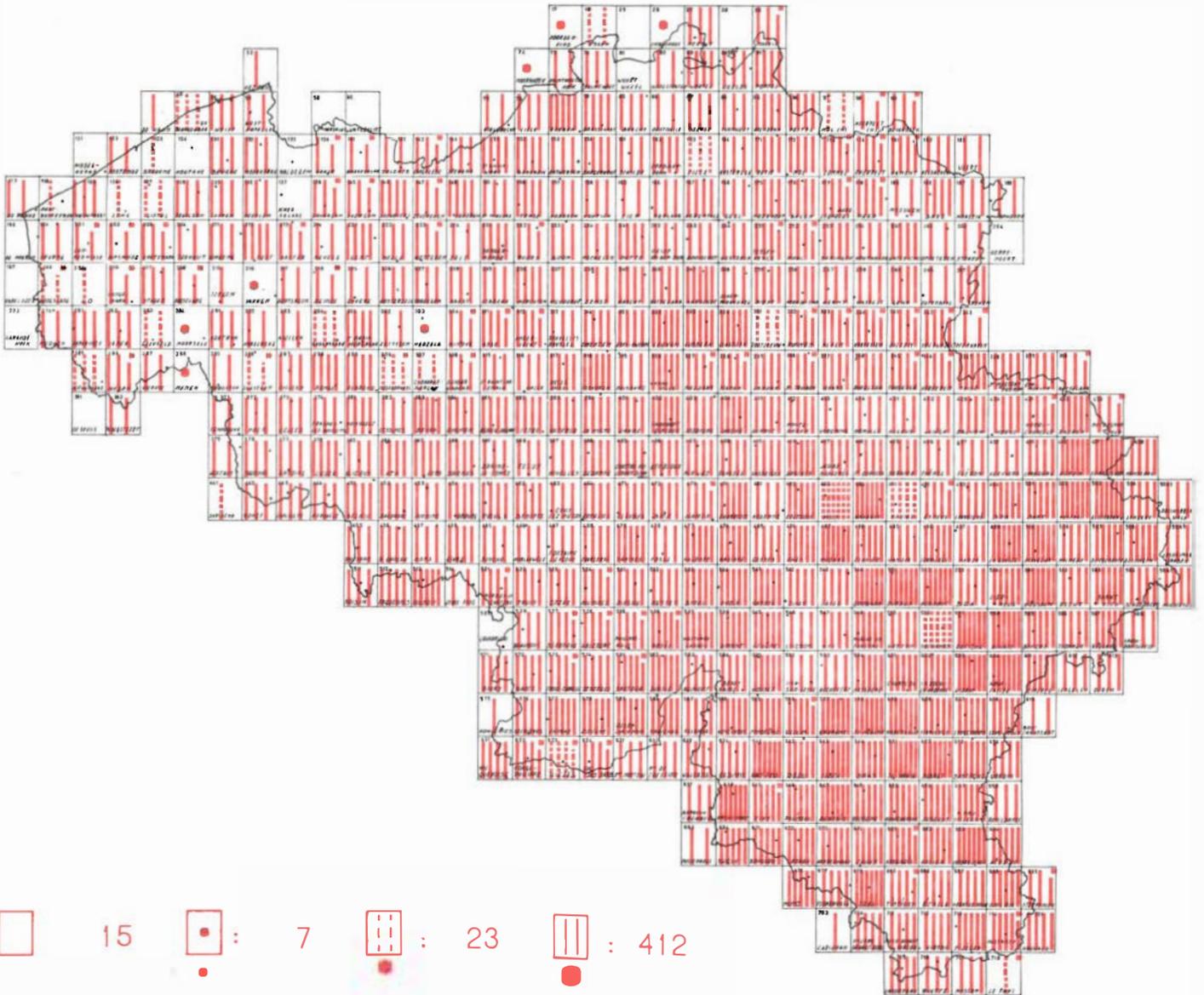
J.-P. Jacob

## Pinson du Nord, *Fringilla montifringilla*

Le Pinson du Nord s'observe sporadiquement après la mi-mai en Belgique. Il peut alors s'agir de migrateurs attardés ou d'oiseaux relâchés au printemps par des oiseleurs. Ces individus peuvent se cantonner ou même nicher à l'occasion, comme ce fut apparemment le cas en 1966 à Genk (L. Wijns-Verhaeg in B. Van Damme, Gerfaut 60 : 49-100 [98], 1970).

J.-P. Jacob

# FRINGILLA COELEBS



□ : 15   ◻ : 7   ▤ : 23   ▥ : 412

▧ : 11   ▨ : 49   ▩ : 118   ▪ : 152   ▫ : 77   ▬ : 28

# Serin cini, *Serinus serinus*

## DISTRIBUTION

Le Serin cini est présent presque partout en Haute-Belgique, mais en peuplements d'allure irrégulière. Il manque dans certains rectangles, parfois bien recensés, et d'une façon surprenante dans une large zone entourant La Roche. A l'ouest de la Meuse, on le rencontre surtout dans une grande partie du Brabant, dans le nord de l'Entre-Sambre-et-Meuse jusqu'à Thuin, dans le sud du Hainaut occidental, dans la région gantoise et le nord de la Flandre occidentale. Quelques implantations plus ou moins isolées se remarquent par-ci par-là ailleurs dans le pays. L'Entre-Sambre-et-Meuse est réellement déserte au sud de la Thudinie (H. Guerriat, com. pers.), sauf dans la région de Chimay et Couvin. L'espèce est absente du Haut-Pays hennuyer, de la plus grande partie de la Flandre occidentale, de la Région des Collines, du nord de Gand, de la région d'Anvers, de Campine turnhoutoise (quelques très rares couples), du Hageland, de presque toute la Hesbaye et du plateau campinois. Ces lacunes dans l'aire de distribution s'intègrent dans une large zone peu colonisée qui, à partir du nord de la France (au sud jusqu'à Cambrai) s'ouvre par-delà les implantations lilloises, hennuyères et brabançonnes vers les Pays-Bas, et dont la Meuse fixe la frontière orientale jusque dans le pays de Nimègue (cf. Yeatman, 1976 ; Teixeira, 1979).

## ABONDANCE

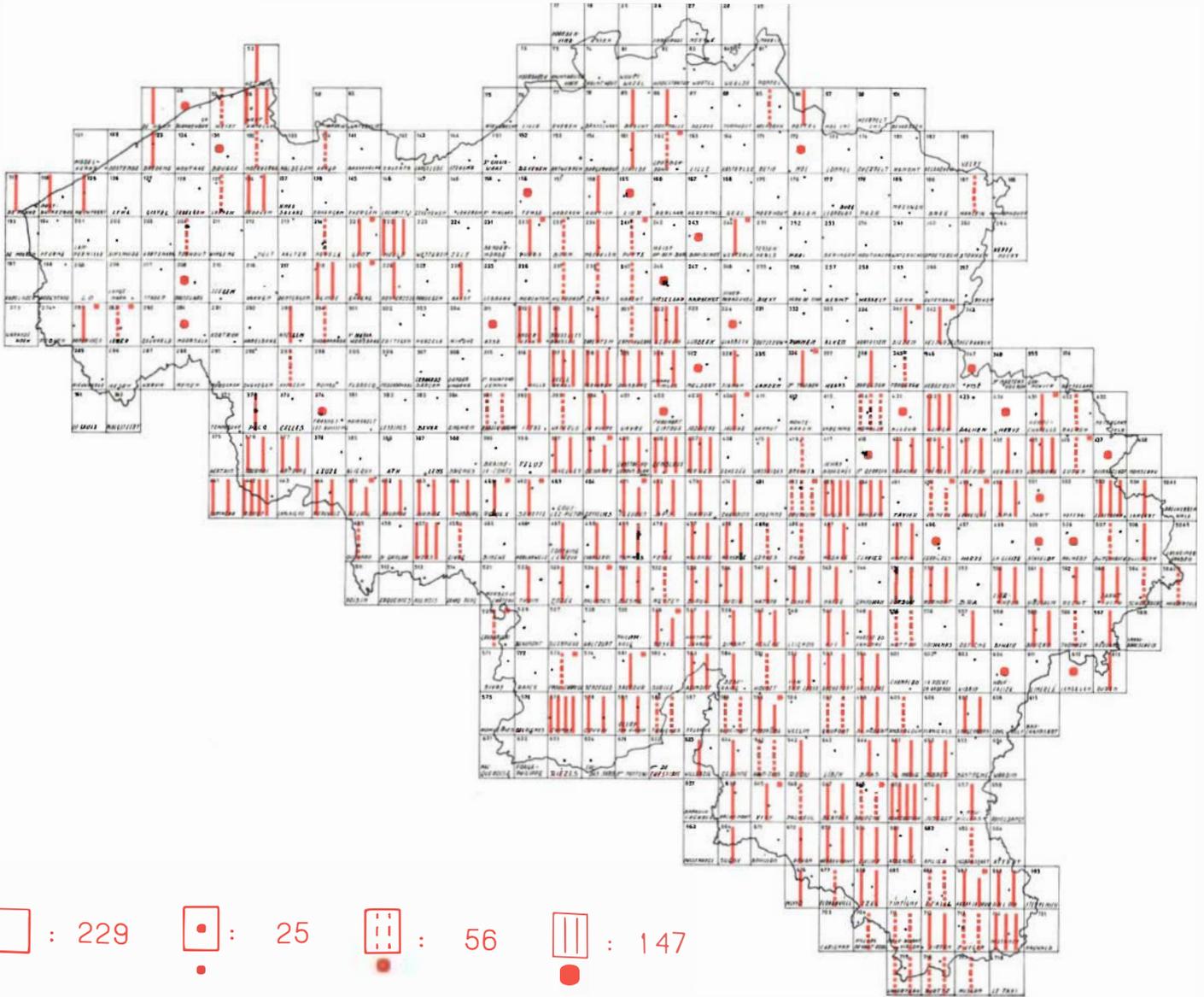
Le Serin cini se reproduit en général en concentrations de quelques paires, rarement en couples isolés. Même si on note par endroit des densités élevées, la distribution n'est continue que dans les régions les plus favorables. Les implantations du Cini en Belgique sont donc essentiellement locales : la distance plus ou moins grande séparant ces petites colonies détermine la densité de population apparente telle que la rend la carte. L'espèce est rare à très rare dans l'extrême est du pays, sur le flanc sud-ouest du massif ardennais, dans la région d'Anlier et de Fauvillers, en Campine anversoise, et dans les zones périphériques des noyaux principaux. La classe d'abondance deux (six à 25 couples) parfois trois (plus de 25 couples), est souvent atteinte ailleurs. Plus de 125 couples nicheurs ont été trouvés dans certains rectangles, comme ceux de Huy (483, vallée de la Meuse) ou de Chimay (577) ; de nombreux oiseaux se fixent sur les tiennes calcaires de cette région (P. Devillers, com. pers.). Par la méthode des moyennes, on peut estimer à environ 2500 couples (au minimum 1230 couples) la population totale de la Belgique dans le courant des années 70. Actuellement, ce chiffre devrait sans doute être fortement abaissé. Lippens et Wille (1972) ne comptent que 750 couples. Mais il est vraisemblable que ces auteurs ont sous-estimé les populations de Haute-Belgique.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le Serin cini offre un exemple classique d'espèce d'origine méditerranéenne qui s'étend petit à petit en Europe occidentale. Comme l'observe Olsson (1971), son expansion se manifeste souvent par l'apparition soudaine de nicheurs dans des localités isolées des populations principales, suivie par la colonisation progressive des régions intermédiaires. Alors très rare, le Serin cini était déjà observé en Belgique dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. A. Dubois ne le connaissait encore en 1887 que de passage (rare) dans les Flandres et près de Liège, bien qu'une partie du Grand-Duché de Luxembourg fut alors occupée. Ce n'est que vers 1900 que l'on constata sa reproduction au sud de Bruxelles et près de Verviers, où Sacré (1913) le considérait comme « excessivement abondant » vers 1912. Cette opinion est corroborée par un témoignage anonyme (Gerfaut 2 : 139, 1912) faisant état de reproductions à Huy, à Liège, dans toute la vallée de l'Ourthe, en Ardenne et dans la région de Namur. A la même époque, on le trouvait aussi nicheur par-ci par-là en Moyenne-Belgique (par exemple Wetteren, Mons, région bruxelloise). Citons ensuite des premiers données en 1920 à Termonde, 1926 à Poperinge, 1930 au nord d'Anvers, 1943 près de Turnhout, 1946 à Ostende et à Bruges (peut-être déjà en 1939) ; le Tournais fut atteint en 1928 et bien colonisé en 1933 (Delmée, 1951). L'espèce ne semble se reproduire dans la région gantoise que depuis les années 50. Elle développa des populations appréciables dans le sud du Brabant entre 1955 et 1970, et nicha pour la première fois à Knokke en 1960 (Lippens, 1980). A part quelques apparitions ponctuelles en faible nombre, la répartition du Serin cini en Basse et Moyenne-Belgique n'a plus guère varié depuis le milieu du siècle que par l'élargissement progressif de noyaux de populations déjà existants. L'histoire de la colonisation des Pays-Bas est semblable (Teixeira, 1979) alors que, par exemple, la poussée principale ne commence en Bretagne que vers 1950 (Guermeur et Monnat, 1980). L'espèce a diminué en nombre depuis 1979 et a disparu de plusieurs localités occupées de longue date. De semblables régressions ont entrecoupé les phases d'expansion tout au long du siècle. La littérature est toutefois trop peu détaillée pour que l'on puisse analyser ces fluctuations d'abondance. On sait que les effectifs du Serin cini réagissent positivement aux printemps chauds et secs, et négativement aux printemps pluvieux. Par ailleurs, la tenderie de printemps a par le passé décimé certaines populations locales.

(suite page 356)

# SERINUS SERINUS



: 229   
 • : 25   
 || : 56   
 ||| : 147

| : 109   
 || : 73   
 |||| : 17   
 ||||| : 4

(Suite de la page 354)

#### HABITAT

Terrains secs, ensoleillés, ouverts, offrant des ressources alimentaires suffisantes en « mauvaises herbes » et quelques thuyas, ifs, cyprès, épicéas ou autres arbustes touffus hauts de quelques mètres où l'oiseau peut construire son nid. Comme dans toute l'Europe tempérée, le Cini est bien connu en Belgique pour fréquenter les jardins, les parcs et les vieux cimetières. Son anthropophilie n'est pas pour autant exclusive, et il n'est pas rare de le trouver nicheur à l'écart d'habitations. Il s'installe parfois dans de vieilles pinèdes, comme en Lorraine (J.-P. Jacob, com. pers.), ou en lisière de massifs d'épicéas (par exemple à Saint-Hubert - J. van Esbroeck, com. pers.).

#### BIBLIOGRAPHIE

Olsson, V. 1971. Studies of less familiar birds. 165 Serin. British Birds 64 : 213-223.  
Sacré, A. 1913. Venturons et Cinis. Gerfaut 3 : 113-116.

R. Potvliege

## Verdier d'Europe, *Carduelis chloris*

#### DISTRIBUTION

Le Verdier d'Europe est présent sur pratiquement tout le territoire. S'il est absent dans 25 rectangles, il s'agit dans la plupart des cas de rectangles chevauchant les pays voisins et dont la partie située en territoire belge est très petite ou fortement boisée, sans biotopes appropriés à la nidification de l'espèce. L'absence dans quelques rectangles des Polders ou de la Campine s'explique également par le manque de sites favorables à la reproduction ou, pour un petit nombre de rectangles, par une prospection insuffisante.

#### ABONDANCE

C'est dans la région brabançonne, entre la Dendre et le Démer ainsi que dans la partie orientale du pays, comprenant une partie du Condroz, le Pays de Herve et l'Ardenne, que la densité paraît être la plus élevée. On observe, en effet, dans ces régions naturelles, les plus fortes densités estimées (125 à 625 couples par rectangle). La moyenne par rectangle y est supérieure à 150 couples. L'espèce est également bien représentée dans la région hennuyère et brabançonne ainsi que dans la région des Collines s'étendant au sud de la Flandre, entre la Lys et la Gette. Par contre, la concentration des couples nicheurs est plus faible en Flandre (entre 100 et 150 couples par rectangle). Les densités, les plus basses, se remarquent le long du Littoral dans les dunes et les polders, en Campine et en Hesbaye où on compte en général moins de 100 couples par rectangle. La population totale est estimée par la méthode des moyennes à 70000 couples environ ; sa valeur minimale est de 40000 couples.

#### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Si Lippens et Wille (1972) avaient déjà remarqué cette abondance de l'espèce dans le centre du pays, les densités de population ont été, soit surestimées, soit sous-estimées suivant les cas dans les autres régions. Par contre, le nombre total de couples (45000 couples), quoique un peu inférieur aux résultats obtenus par l'enquête atlas, se situe entre les valeurs limites trouvées. On peut considérer que la population reste assez stable, malgré les méthodes culturales nouvelles et la suppression de plus en plus grande d'une partie des sites de nidification (entre autres destruction des haies).

#### HABITAT

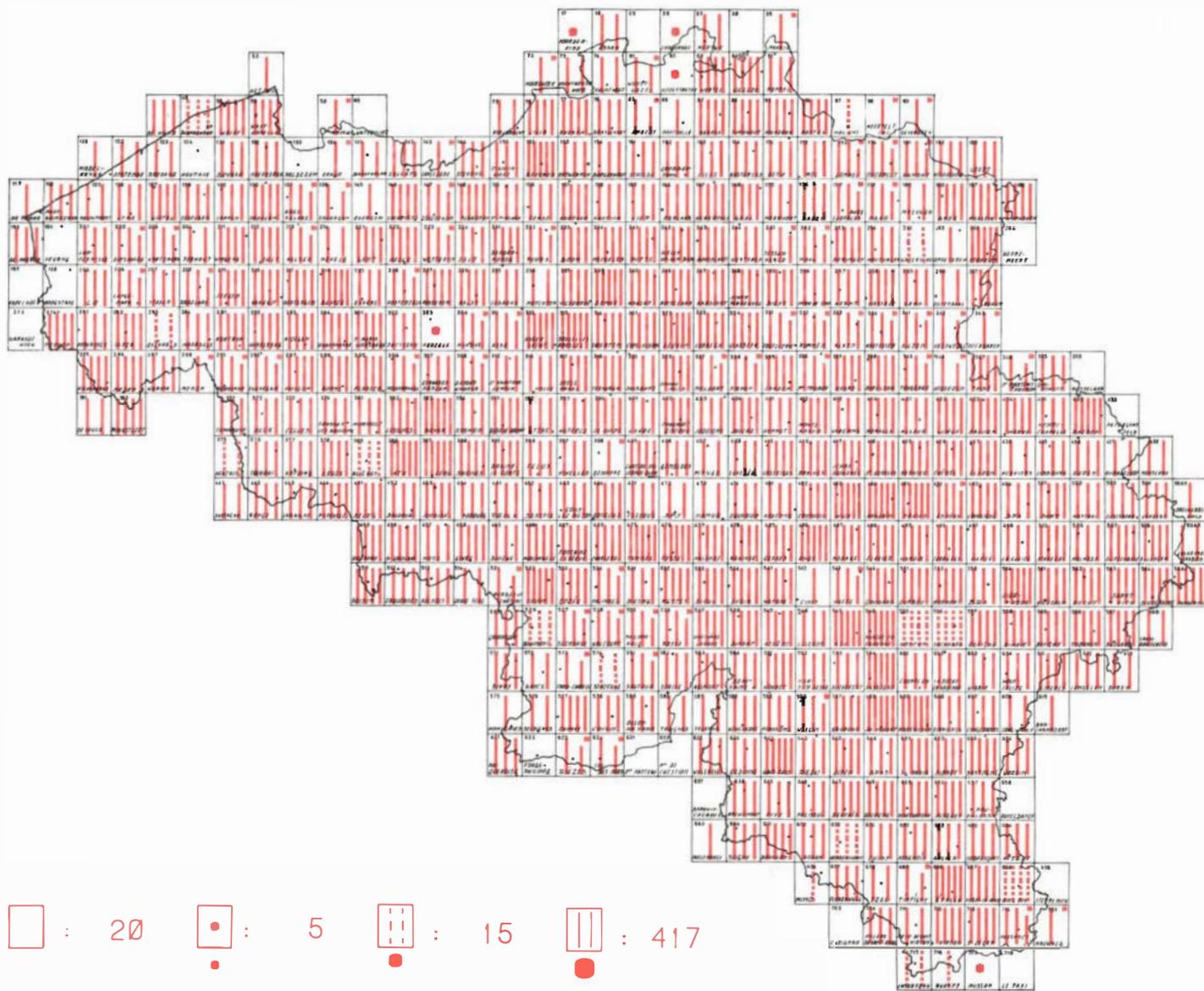
La nidification du Verdier d'Europe est assurée dans tous les paysages qui comportent des arbres, de préférence d'ornementation ou à feuillage épais entourant les habitations, les églises ou les cimetières. Il se rencontre également dans les vergers, les parcs, le long des allées, les routes bordées d'arbres de tailles moyennes et les hautes haies à proximité des terres cultivées. Si l'espèce ne dédaigne pas les lisières ou les grandes clairières, elle évite cependant la profondeur des bois ou des forêts.

#### BIBLIOGRAPHIE

Blumel, H. 1976. Der Grünling. Wittenberg - Lutherstadt, Die Neue Brehm - Bücherei.

G. Robert

# CARDUELIS CHLORIS



# Chardonneret élégant, *Carduelis carduelis*

## DISTRIBUTION

Les recherches ont montré une distribution assez régulière du Chardonneret élégant, surtout dans le sud du pays. Il est bien représenté en Gaume, régulier en Ardenne, y compris dans les Hautes-Fagnes, ainsi que dans le Pays de Herve, le Condroz, la dépression famennienne, le sillon Haine-Sambre-Meuse et le plateau hennuyer-brabançon. Sa présence paraît moins régulière dans la région des Collines et en Hesbaye. L'espèce est sporadique dans les dunes, le long du Littoral, dans les Polders, en Flandre et en Campine.

## ABONDANCE

C'est en Gaume que l'espèce semble être la plus abondante. En Ardenne, dans certaines régions, elle est également bien représentée. En effet, des densités de 26 à 125 couples par rectangle sont fréquentes et des densités supérieures à 125 couples ont même parfois été signalées. C'est le cas dans les régions de Neufchâteau, Nassogne, Bovigny et Bullange. Dans le Pays de Herve, sur les plateaux hennuyer, brabançon et condrusien, ainsi que dans la dépression famennienne, la majorité des rectangles abritent de six à 25 couples. Le nombre de couples nicheurs diminue dans l'ouest et le nord du pays, l'espèce étant même absente pendant la période de reproduction dans bon nombre de rectangles. La population totale atteindrait 6700 couples d'après la méthode des moyennes ; sa valeur minimale peut être estimée à 3600 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Verheyen (1957) signalait le Chardonneret élégant comme nidificateur régulier, local en Haute-Belgique et clairsemé dans le reste du pays. Lippens et Wille (1972) avaient évalué la population, pour l'ensemble du territoire à 1500 couples. A cette époque, ces effectifs ne paraissent pas avoir été sous-estimés. Dans beaucoup de régions, la capture illégale des oiseaux en période de nidification ou des jeunes, maintenait la population à un niveau bas par rapport aux pays voisins. Les restrictions importantes qui ont été décidées en matière de tenderie et de commerce des oiseaux indigènes dans le courant des années 70 semblent avoir eu pour conséquence une augmentation sensible de la population nicheuse. Récemment toutefois, la recrudescence des prélèvements illégaux entrave la poursuite de cette progression.

## HABITAT

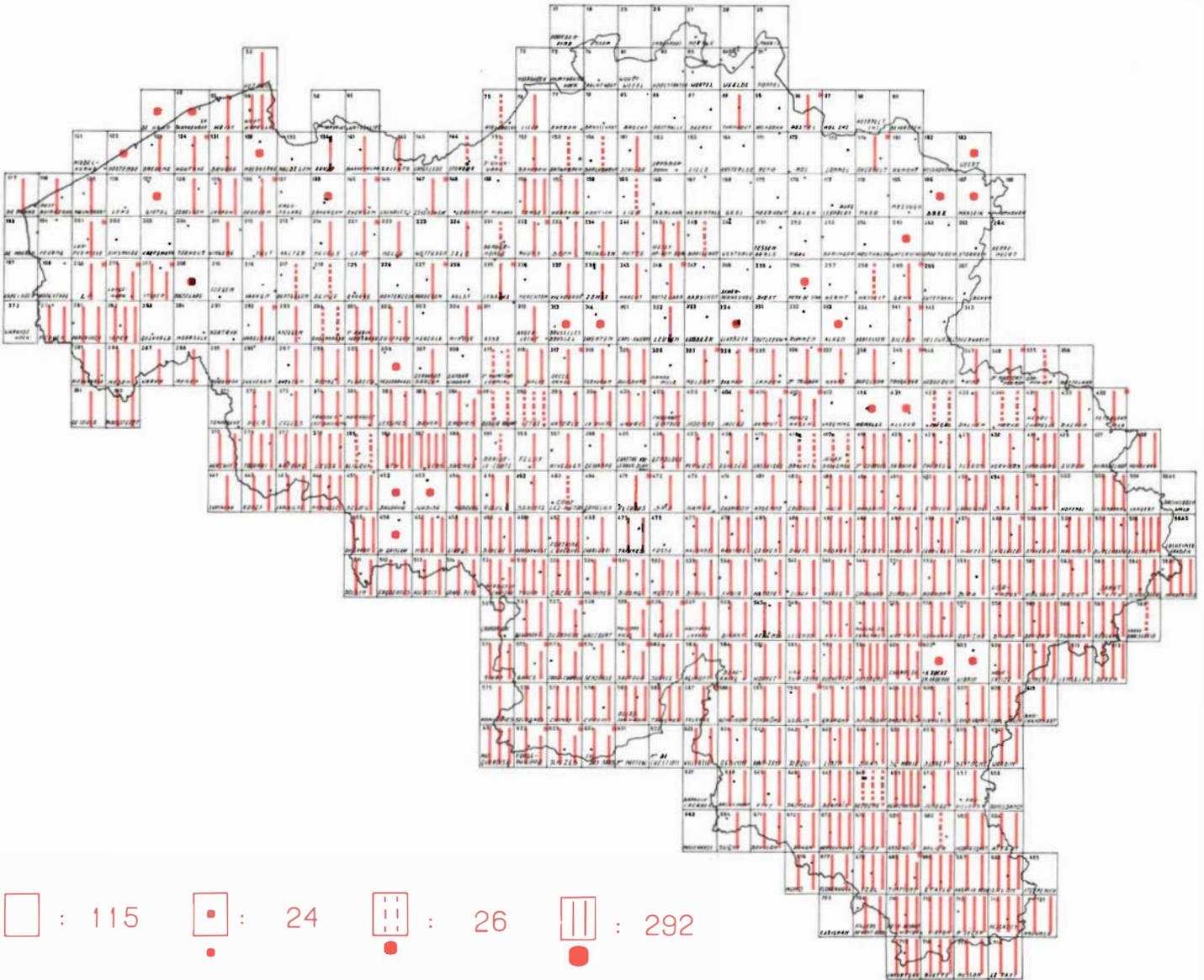
Le Chardonneret élégant affectionne les parcs, les grands jardins arborés et les vergers à proximité desquels on découvre des paysages ouverts comportant des terrains vagues où pousse une multitude d'herbes sauvages. Il niche volontiers à proximité des habitations ou même dans les villes sur les places publiques, le long des allées et des routes bordées d'arbres. On le trouve également dans les cimetières plantés d'arbres d'ornementation. Partout il cherche les endroits bien ensoleillés, mais particulièrement le long des vallées. L'espèce est absente des bois et des forêts.

## BIBLIOGRAPHIE

Newton. I. 1972. Finches. Londres. Collins.

G. Robert

# CARDUELIS CARDUELIS



□ : 115    □• : 24    □|| : 26    □||| : 292

□| : 107    □|| : 130    □||| : 74    □|||| : 7

# Tarin des aulnes, *Carduelis spinus*

## DISTRIBUTION

En 1973, le Tarin a niché sur les rectangles de Losheimergraben, La Panne, Kortemark, Louvain et probablement Henri-Chapelle. Comme dans le cas du Beccroisé des sapins, *Loxia curvirostra*, de fortes fructifications des épicéas permirent d'observer de nombreuses nidifications en Ardenne de 1974 à 1977, avec un maximum en 1975. L'aire s'étendait alors sur l'est de la province de Liège et le nord du Luxembourg, avec des îlots de reproduction à Herbeumont et à la Croix Scaille. En Basse et Moyenne-Belgique, des nidifications sans lendemain sont rapportées en 1974 des rectangles d'Oostmalle, Rongy et Mouscron, en 1975 de Frasnes-lez-Buissenal, en 1976 de Puurs, Avelgem et Rongy et en 1977 d'Oostduinkerke.

## ABONDANCE

La méthode des moyennes donne un total d'environ 760 couples qui représentent pratiquement l'estimation de l'effectif maximal de 1975. Les Tarin étaient moins nombreux en 1974 et 1976, probablement en 1977 ; ils étaient rares en 1973.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

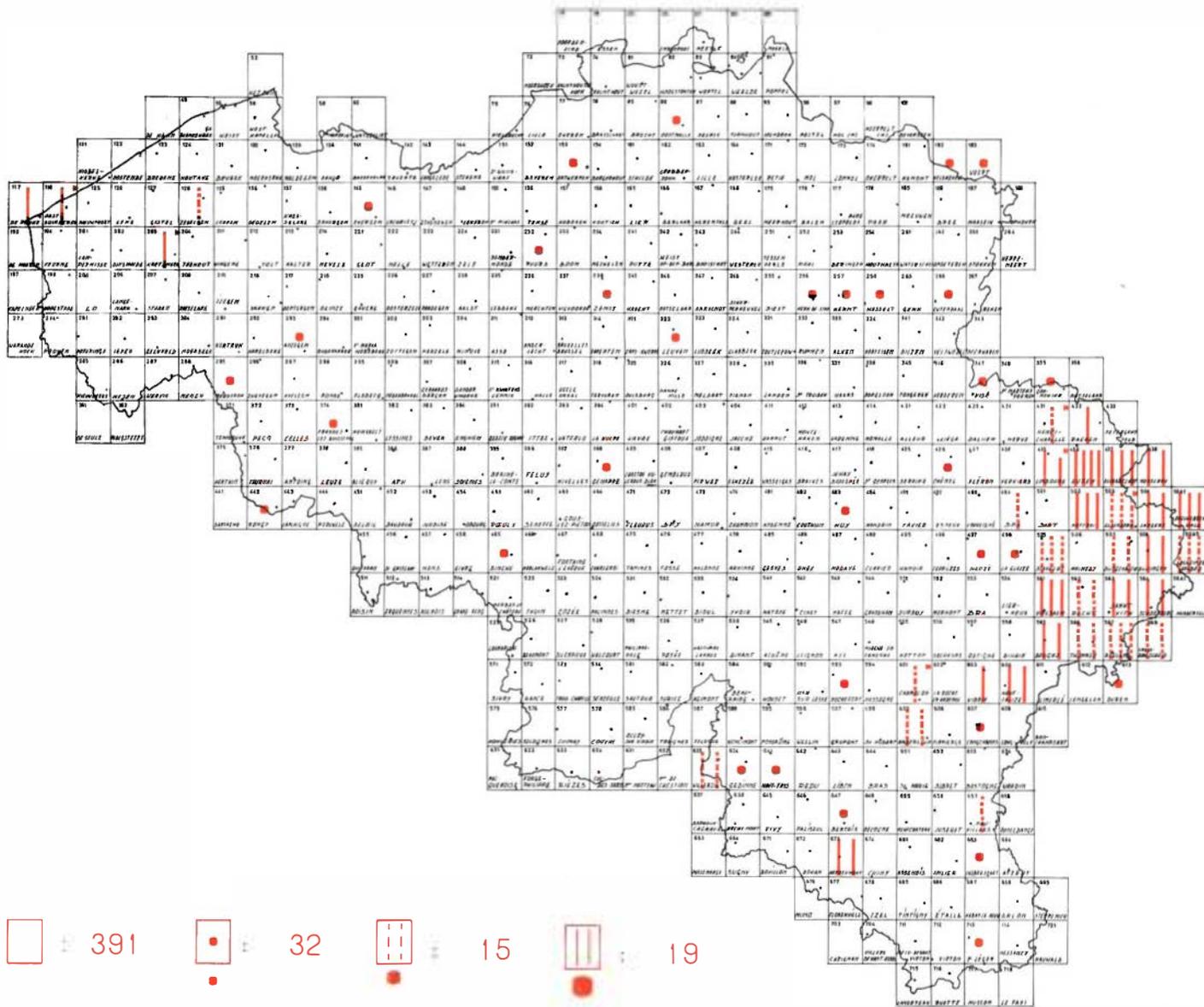
La nidification est déjà signalée en Belgique par Selys-Longchamps (1842) en Ardenne et par De la Fontaine (1865) dans le Sud-Luxembourg. van Havre (1928) parle de quelques couples nicheurs dans les provinces d'Anvers, Liège et Luxembourg, mais ils pourraient être nombreux certaines années suivant les invasions, comme en 1887 en Ardenne et près de Gand. Au XXe siècle, des nidifications sont signalées irrégulièrement depuis 1912 : ainsi de 1912 à 1965, 26 années donnent lieu à des citations dont la majorité proviennent de Basse et Moyenne-Belgique. Certaines, à proximité des agglomérations, concernent sans doute des échappés de captivité ou, comme le suggérait Verheyen (1957), des Tarins sauvages attirés par des congénères captifs. L'incertitude sur l'origine sauvage de certains oiseaux est à la base de la position finalement trop restrictive de l'Avifaune de Belgique (1967) qui ne retient que quatre cas. En Haute-Belgique, quelques couples nichaient annuellement dans les Fagnes selon Coopman (1921), en Ardenne d'après Van Beneden (1952). Dans ces régions, le Tarin a bénéficié de l'expansion des pessières dont de bonnes fructifications ont permis des installations en nombre en 1937 et 1959. Les observations furent presque annuelles en Ardenne de 1960 à 1972, annuelles depuis 1973. Il est donc possible que la nidification soit régulière. Après 1977, les Tarin se sont raréfiés et l'aire s'est contractée. En 1978, ils étaient encore fréquents entre Eupen, Malmédy et Rocherath avec une donnée de Wanne. De 1979 à 1981, les Tarins subsistent en très petit nombre dans l'extrême est de la province de Liège, outre une nidification probable en 1981 à Orgeo (Chroniques Aves).

## HABITAT

Le Tarin est fortement dépendant des boisements de conifères, en particulier des épicéas. En Ardenne, les pessières avec éventuellement des aulnes, bouleaux ou pins limitrophes, représentent son habitat normal. Il préfère les bois clairs et les lisières avec de l'eau à proximité. La quasi totalité de l'aire de nidification se situe au-delà de 400 m d'altitude. Dans les autres régions, il occupe notamment des pins, des mélèzes, des bois mixtes et des coupes, dont l'origine sauvage est incertaine, ont niché dans des arboretums, parcs et jardins. Des nids ont parfois été trouvés dans des feuillus ou même dans le lierre couvrant un mur (Verheyen, 1957). Les aulnaies et les boulaies ne sont fréquentées assidûment qu'en dehors de la période de reproduction.

J.-P. Jacob

# CARDUELIS SPINUS



# Linotte mélodieuse, *Carduelis cannabina*

## DISTRIBUTION

La Linotte niche actuellement sur toute l'étendue du territoire : les rares vides correspondent à des rectangles frontaliers ou insuffisamment prospectés.

## ABONDANCE

La répartition des classes de densité est assez uniforme. Les différences régionales sont peu nettes ; à peine peut-on déceler une abondance moindre dans les Flandres (rareté des haies et des taillis) et dans la ceinture forestière d'Ardenne méridionale. Le nombre total de couples obtenu par la méthode des moyennes, 150000, doit être considéré comme un maximum.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'espèce nichait uniquement dans les vallées de l'Ourthe et de la Meuse (Deby, 1845) ; van Havre (1928) la cite en outre comme nicheuse locale dans les dunes du Littoral, en Campine et en Ardenne. Elle s'est installée vers 1930 dans le Tournaisis, y occupant d'abord d'anciennes carrières, puis s'étendant vers les zones purement agricoles (Delmée, 1931 et 1935). A la même époque, elle s'était fortement répandue aux environs de Lubbeek (Brabant oriental - Halflants, 1935), et Van Beneden (1943) la trouvait très commune en Lorraine. Dupond (1950) puis Verheyen (1957) signalaient de même sa progression dans le nord du Brabant, en Tournaisis, dans le Centre, le Condroz, en Famenne et en Lorraine ; l'espèce restait relativement rare ailleurs. Lippens et Wille (1972) arrivaient à un total de 70000 couples répartis sur l'ensemble du pays, mais néanmoins plus rares dans les Hautes-Fagnes, en Flandre et en Hesbaye. L'estimation de l'atlas peut sans doute être considérée comme significativement supérieure et s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de l'espèce à long terme. La Linotte mélodieuse, partant d'une zone de nidification très réduite (coteaux ensoleillés et broussailleux de Haute-Belgique), a donc colonisé tout d'abord les régions sablonneuses (Campine, Littoral) puis toute la Basse et Moyenne-Belgique, en demeurant dans un premier temps plus rare dans les cultures avant d'uniformiser sa distribution. La cause principale de cette expansion semble résider dans une diversification des habitats de reproduction, à mettre peut-être en relation avec une adaptation à des climats plus atlantiques. L'espèce a pu en outre bénéficier d'une diminution de la tenderie et d'une série d'hivers doux avant et pendant la période de référence de l'atlas. Par contre, la diminution des jachères et des enclaves non cultivées, de même que l'emploi massif d'herbicides (réduction de la quantité disponible de graines sauvages) jouent en sa défaveur. Il n'est pas certain que son augmentation se poursuive actuellement.

## HABITAT

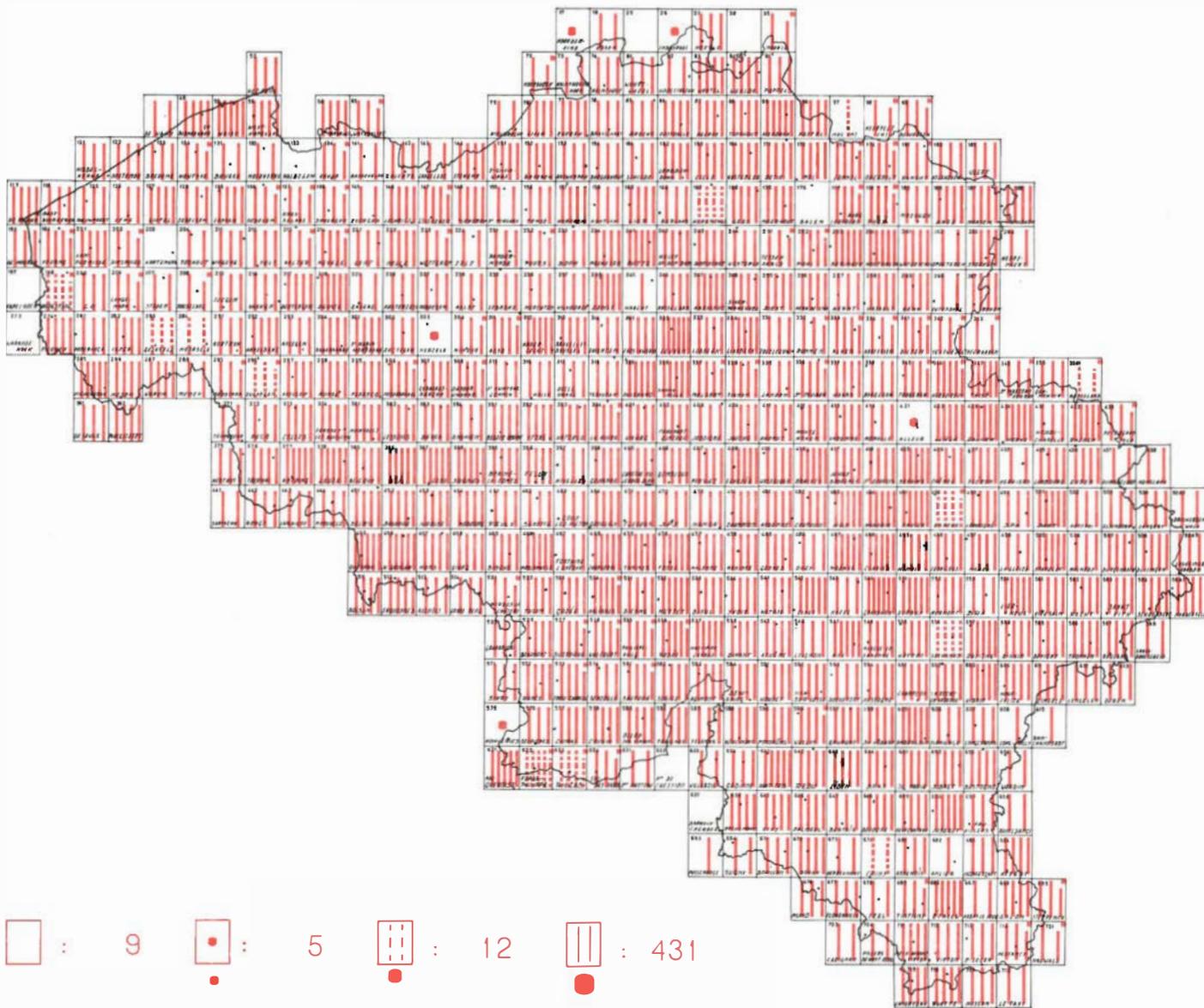
La Linotte mélodieuse niche dans une grande variété de biotopes tels que terrains vagues, dunes, bruyères, parcs, jardins, lisières de bois, jeunes plantations, réseaux bocagers, vergers, cimetières, talus de chemin de fer embroussaillés, etc. Elle évite cependant le centre des villes et ne semble pas s'installer à l'intérieur de massifs forestiers. Des buissons de tout genre peu vent donc lui convenir pour autant qu'il y ait, pas nécessairement à proximité immédiate, des espaces découverts à végétation herbacée basse ou clairsemée ; une séparation assez nette existe souvent entre ces deux parties de son habitat et les terrains de nourrissage peuvent se situer à grande distance de l'emplacement du nid (Géroutet, 1957).

## BIBLIOGRAPHIE

- Delmée, E. 1931. Observation particulière. *Carduelis c. cannabina* (L.) - Linotte ordinaire. Gerfaut 21 : 120-121.  
Delmée, E. 1935. Observation sur la nidification des oiseaux à Celles-lez-Tournai. Gerfaut 25 : 166.  
Halflants, P. 1935. Observations faites à Lubbeek et autres endroits pendant l'été 1934. Gerfaut 25 : 172.

M. Peero

# CARDUELIS CANNABINA



□ : 9    ◻ : 5    ▨ : 12    ▩ : 431

▨ : 6    ▧ : 46    ▦ : 133    ▥ : 200    ▤ : 56    ▣ : 2

# Sizerin flammé, *Carduelis flammea*

## DISTRIBUTION

Dunes du littoral ; hauts plateaux d'Ardenne (Hautes-Fagnes, fagne de Malchamps, plateau des Tailles, Saint-Hubert, Recogne, peut-être Croix-Scaille).

## ABONDANCE

En Ardenne, la population principale est centrée sur le plateau des Hautes-Fagnes ; toutes les autres sont relativement petites. A la côte, c'est le Westhoek et la région de Knokke qui recèlent les effectifs les plus importants.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les deux populations, ardennaise et côtière, sont vraisemblablement indépendantes bien qu'elles appartiennent toutes deux à la sous-espèce très marquée *C.f. cabaret*. Leur évolution peut donc être considérée séparément. L'implantation au Littoral, qui semblait s'inscrire dans un phénomène général de colonisation des dunes de la Manche et de la mer du Nord, de la France au Danemark, a été découverte en 1975 (Zwin, Blankenberghe, Nieuport - moins de cinq couples). La population du Zwin, est de six couples en 1978 (Herroelen, 1980), de deux couples en 1979 (Lippens *et al.*, 1980). Dans le Westhoek, où il y avait une dizaine de couples en 1977 et 1978, la dernière indication de nidification certaine est en 1979 (W. Roggeman, com. pers.). Depuis 1980, la nidification au Littoral, si elle se poursuit, est vraisemblablement irrégulière et ne concerne plus que de très petits nombres. En Ardenne, les premiers nicheurs sont trouvés en 1974 dans les Hautes-Fagnes par J. Temple Lang. En 1975, la population ardennaise est évaluée à 250 couples et les plateaux de Saint-Hubert et de Recogne sont colonisés en plus des Hautes-Fagnes et de leurs satellites (Temple Lang et Devillers, 1975). Les recherches ultérieures des collaborateurs de l'atlas établissent la présence de l'espèce à Malchamps et au plateau des Tailles dès 1976. La nidification est soupçonnée à la Croix-Scaille, mais sans preuve. Après la période de référence de l'atlas, les collaborateurs de la Centrale Ornithologique Aves ne notent plus l'espèce que dans les Hautes-Fagnes et à Malchamps (chroniques de la société Aves). L'espèce est toutefois encore présente sur le plateau des Tailles en 1983 (obs. pers.). Dans le secteur le mieux prospecté, celui des Hautes-Fagnes, une très forte diminution est enregistrée indépendamment par plusieurs observateurs (J.-C. Ruwet, com. pers. ; J. Temple Lang, com. pers. ; chroniques de la société Aves ; obs. pers.).

## HABITAT

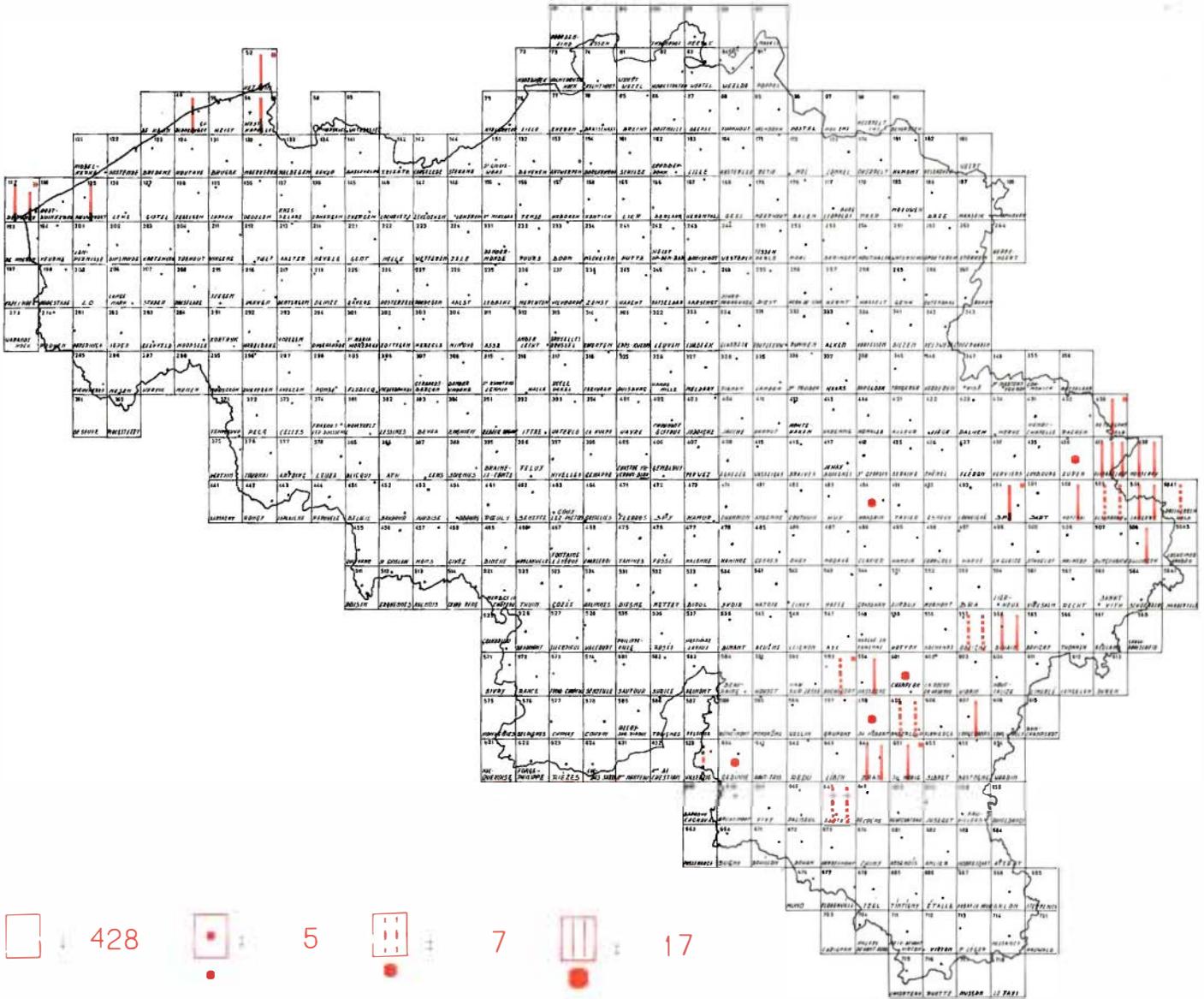
Au Littoral, l'espèce est limitée au cordon dunaire et à ses abords immédiats, fréquentant soit des plantations de pins, soit des dépressions où la végétation arbustive est bien développée (aubépines, saules). En Ardenne, elle habite les boulaies, notamment les boulaies pubescentes et les jeunes plantations de résineux des plateaux d'altitude supérieure à 500 mètres.

## BIBLIOGRAPHIE

- Herroelen, P. 1980. Twaalfde rapport (1978) van het Belgisch avifaunistisch homologatie comité - *Wielewaal* 46 : 107.  
Lippens, L., G. Burggraeve et R. Trio. 1980. De belangrijkste ornithologische waarnemingen in of bij het natuurreservaat het Zwin in 1979. *Wielewaal* 46 : 217-222.  
Temple Lang, J. et P. Devillers. 1975. Le Sizerin cabaret, nicheur sur les hauts plateaux d'Ardenne belge. *Gerfaut* 65 : 137-152.

P. Devillers

# CARDUELIS FLAMMEA



# Beccroisé des sapins, *Loxia curvirostra*

## DISTRIBUTION

Pendant l'enquête Atlas, des fructifications importantes de l'Épicéa (*Picea abies*) ont eu pour conséquence l'installation, surtout en 1975 et 1977, d'un grand nombre de Beccroisés en Ardenne. Localement, des Beccroisés se sont installés temporairement en Condroz, Famenne, en Lorraine et dans le Pays de Herve, la plupart en 1975. Par contre, les quelques nidifications ou indices de reproduction rapportés du Brabant, de Campine et du Littoral sont davantage dispersés dans le temps.

## ABONDANCE

La méthode des moyennes donne un total d'environ 3600 couples correspondant pratiquement à la population estimée en Ardenne lors des années fastes 1975-1977.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

La nidification en Belgique est liée à l'introduction et au développement spectaculaire des plantations d'épicéas, principalement dans le massif ardennais : moins de 17000 ha en 1895, 102000 ha en 1925, 142000 en 1950 et 184000 ha en 1970. Le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) n'était guère répandu au XIXe siècle et, comme de nos jours, semblait assez peu prisé par le Beccroisé, peut-être du fait d'une trop grande résistance des cônes. L'expansion de l'Épicéa et le vieillissement de ses massifs, malgré une rotation généralement courte, a multiplié au fil du temps les possibilités de nidification et créé les conditions permettant l'installation d'une population permanente. Au siècle dernier, Selys-Longchamps (1842), De la Fontaine (1865) et Fallon (1875) n'avaient pas connaissance de nidifications mais les prédisaient. Les premières sont citées en Ardenne, en Campine et dans la région gantoise après l'invasion en 1888-1889 (van Havre, 1928). Au XXe siècle, des reproductions sporadiques sont observées en Basse-Belgique et Brabant : avant 1912, en 1921, 1929, 1930, 1944, 1967, 1973 et 1977, avec des cas probables en 1943, 1957, 1964, 1966, 1967, 1974-1977 (divers auteurs dont Verheyen, 1957 ; Matthé et Berckvens, 1981). En Haute-Belgique, les nidifications sont d'abord signalées irrégulièrement. Il semble cependant que la reproduction soit régulière en petit nombre en Ardenne depuis des décennies (e.a. Van Beneden, 1952). A l'occasion de fortes fructifications des résineux, le Beccroisé peut nicher en grand nombre en Ardenne (e.a. 1959, 1963, 1964, 1966, 1967) et occuper temporairement d'autres régions. En 1973, des nicheurs, probables ou certains, sont localisés sur dix planchettes d'Ardenne liégeoise ainsi que sur celles de Malonne et Fauvillers. La population ardennaise se développe en 1974, gagnant les massifs de Saint-Hubert, de la Croix-Scaillè et les forêts d'Ardenne méridionale ; des Beccroisés s'installent également en Famenne (Aye). La poussée culmine en 1975 en Haute-Belgique. En 1976 de nouvelles données ne proviennent que d'Ardenne liégeoise et du Condroz (Gesves). La population nicheuse se développe de nouveau en Ardenne en 1977-1978, puis décline : de 1979 à 1981 seul un petit nombre se maintient, essentiellement en Ardenne orientale (chroniques Aves). A la suite de nouvelles invasions et de fortes fructifications des épicéas, la population nicheuse est à nouveau importante en Ardenne en 1984 et 1985 (chroniques Aves).

## HABITAT

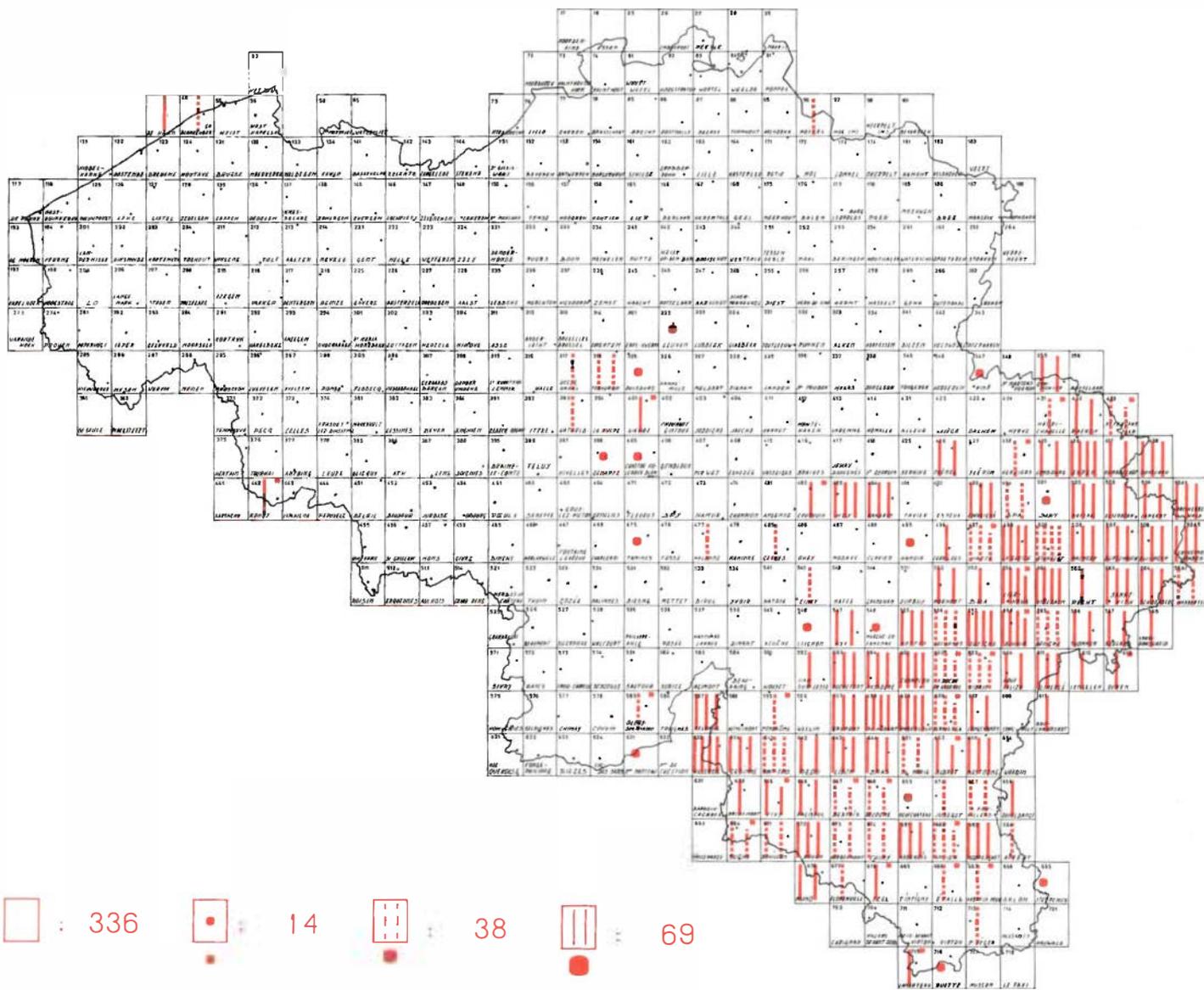
Le Beccroisé est un commensal des conifères, chez nous principalement des épicéas dont il occupe les boisements matures, purs ou mixtes. En Haute-Belgique, il se rencontre secondairement dans les mélèzes, pins, douglas, sapins ou autres conifères exotiques. En Basse et Moyenne-Belgique, où l'Épicéa fait pratiquement défaut, les observations prédominent dans les mélèzes et les pins. La condition primordiale régissant son installation est l'existence de nombreux cônes. De ce fait, il s'installe le plus souvent dans les grands massifs forestiers ; une certaine préférence s'exerce toutefois vis-à-vis des lisières, des petits bois et des arbres dégagés, bien éclairés et fructifiant le mieux. La présence de mares, flaques, ruisseaux est recherchée. Des fragments de mortier, de petites pierres sont fréquemment prélevés, entre autres sur de vieux murs ou des bâtiments à l'abandon.

## BIBLIOGRAPHIE

- Colette, P. et J. Fouarge. 1978. Nidification exceptionnellement abondante du Beccroisé des sapins (*Loxia curvirostra*) dans le sud de la Belgique en 1974 et 1975. *Aves* 15 : 19-29.
- Franck, G. 1937. *Loxia curvirostra*. *Gerfaut* 27 : 164-165.
- Matthé, L. et L. Berckvens. 1981. Invasie van de Kruisbek (*Loxia curvirostra*) in Vlaanderen in 1979. Resultaten en algemene beschouwingen. *Wielewaal* 47 : 225-241.
- Van Beneden, A. 1938. *Loxia curvirostra*. *Gerfaut* 28 : 148-149.

J.-P. Jacob

# LOXIA CURVIROSTRA



# Bouvreuil pivoine, *Pyrrhula pyrrhula*

## DISTRIBUTION

Le Bouvreuil occupe 332 rectangles, soit 72 % du total ; sa répartition correspond étroitement à celle des zones boisées de quelque étendue. Il niche en effet pratiquement partout en Haute-Belgique ; il est distribué dans une grande partie du Brabant ainsi que dans la région hennuyère (vallée de la Haine et Centre). Sa répartition est sensiblement plus clairsemée dans le nord du pays où il s'avère aussi plus rare. Il est absent dans les Polders, dans la région de Courtrai, dans la vallée de la Dendre, en Hesbaye orientale ainsi que dans une partie de la Campine et du Pays de Herve, par manque de biotopes favorables.

## ABONDANCE

Le Condroz, la Famenne, l'Ardenne et la Lorraine abritent une population de densité élevée et assez homogène (26 à 125 couples par rectangle le plus fréquemment). Seul hiatus significatif : son absence à l'est de Liège où la pression de la tenderie alliée à l'absence de bois doit jouer un rôle important. Il y a le plus souvent entre six et 25 couples par rectangle en Moyenne-Belgique. Le Bouvreuil se raréfie en Campine avec des densités situées entre un et 25 couples par rectangle. Enfin, sa densité est plus faible encore dans les deux Flandres où quelques couples seulement ont été trouvés. La population totale est estimée par la méthode des moyennes à 16000 couples environ.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

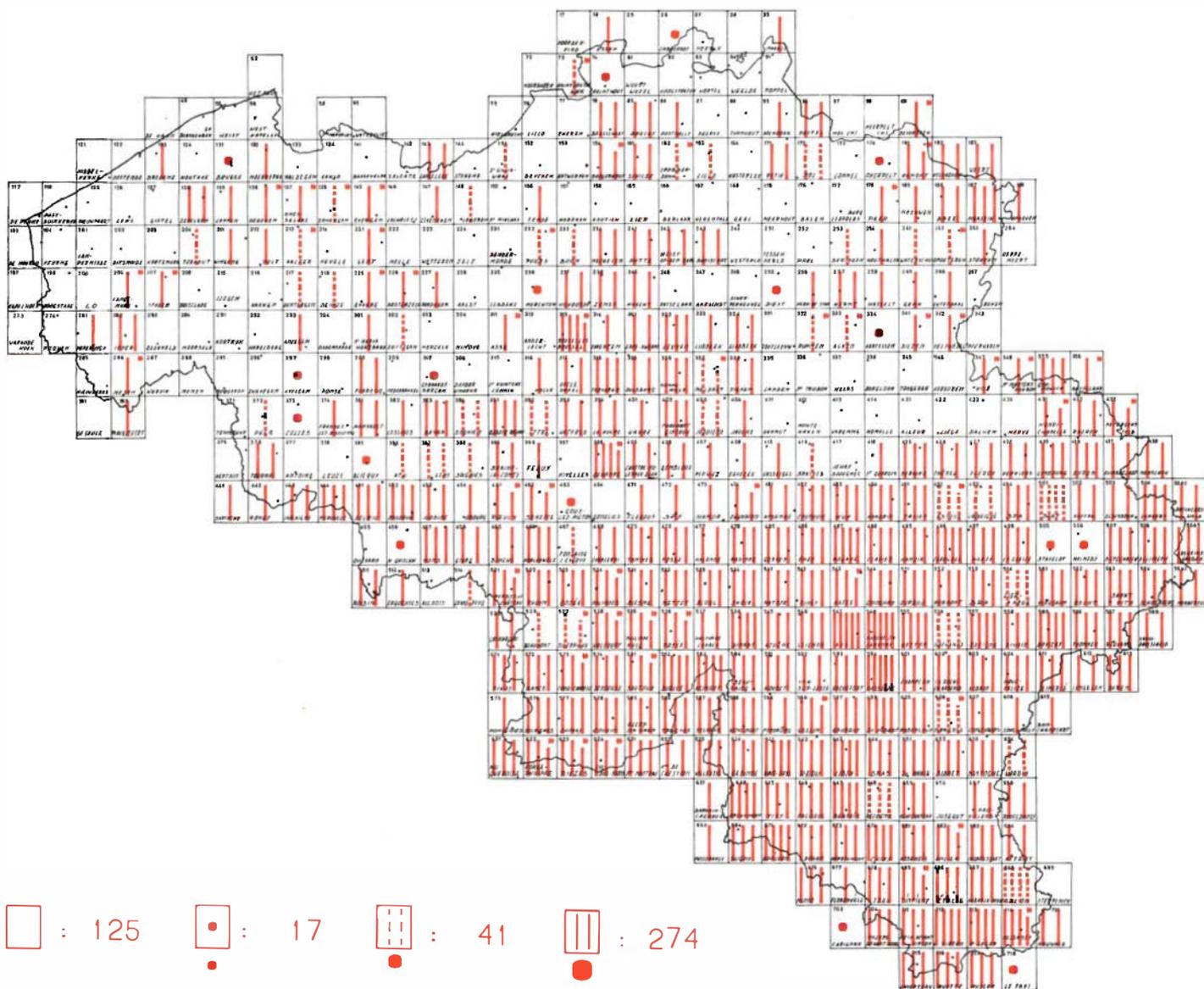
Lippens et Wille (1972) ont estimé la population à 9000 couples dont 85 % occupaient les provinces de Namur, Liège, Luxembourg et Hainaut. Quoique les méthodes d'estimation aient été différentes, on peut considérer que l'espèce est en augmentation dans notre pays. En effet selon van Havre (1928), seuls quelques couples se reproduisaient en dehors de la Haute-Belgique : en Campine, dans les Flandres et en Tournaisis. Dupond (1950) signale un accroissement récent, surtout en Basse et Moyenne-Belgique. Verheyen (1957) le note comme nicheur également dans les environs de Louvain, de Bruxelles et de Termonde, en insistant toutefois sur son caractère local, avec une distribution irrégulière, même en Ardenne. Enfin, l'Avifaune de Belgique (1967) le considère comme un nicheur assez rare (250-2500 couples). Il semble donc que l'espèce soit devenue plus commune dans l'ensemble du pays et ait étendu son aire de reproduction. Le Bouvreuil a sans doute profité de l'enrésinement de vastes superficies et il manifeste en outre une tolérance accrue vis-à-vis de son habitat, se contentant de milieux plus ouverts dans le nord du pays : ce phénomène se manifeste également ailleurs en Europe occidentale. De plus, une longue série d'hivers doux et une réduction temporaire de la tenderie lui ont sans doute été également favorables dans les années 70.

## HABITAT

Le Bouvreuil exige traditionnellement des couverts denses et étendus à faible hauteur. C'est à l'origine un oiseau forestier et montagnard, marquant une prédilection pour les conifères ; il garde son caractère sylvestre en Haute-Belgique, où il occupe non pas les futaies uniformes (maigreur du sous-bois en hêtraie par exemple), mais plutôt les peuplements variés coupés de clairières, avec des groupes de jeunes arbres ou de jeunes plantations. Par contre, il s'est désormais accordé des biotopes nettement moins forestiers en plaine : jardins, parcs, vergers entourés de taillis ou de haies, bouquets d'arbres d'essences variées avec un sous-bois dense, etc.

M. Peero

# PYRRHULA PYRRHULA



# Gros-bec casse-noyaux, *Coccothraustes coccothraustes*

## DISTRIBUTION

Le Gros-bec est surtout répandu comme nicheur dans le sud-est du pays tandis que sa distribution la moins dense s'observe dans les deux Flandres. En Flandre occidentale, seuls deux cas certains de reproduction ont été notés pendant la période de référence de l'atlas. La côte et les Polders sont évités. En Flandre orientale on peut probablement parler annuellement de quelques couples nicheurs isolés ; l'espèce est installée dans la région des Collines de Renaix. Elle manque en Campine anversoise sablonneuse et sur le plateau campinois mais semble nicher chaque année dans la région de Brasschaat (prov. Anvers). Vers le sud, cette zone entre en contact avec les plateaux limoneux du Brabant et de Hesbaye où la présence du Gros-bec est nettement marquée. En Condroz et en Ardenne, il est très répandu comme l'indique la fréquence d'occupation des rectangles ; seules les pessières monotones des Hautes-Fagnes sont évitées.

## ABONDANCE

La plus grande concentration de la partie nord du pays se situe sur le plateau brabançon où dominent des densités de six-25 et 26-125 couples par rectangle et même 125-625 couples autour de Jauche. Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, la plupart des rectangles tombent dans ces mêmes catégories (six-25 et 26-125) mais donnent aussi sept fois une densité de 125-625 et une fois 625-3000 : ceci indique que l'Ardenne pourrait contenir jusqu'à 1000 couples par rectangle, fait signalé dans le rectangle de Nassogne sur le plateau de St-Hubert. Par la méthode des moyennes, la population belge peut être estimée à 4200 couples. Etant donné que le Gros-bec est une espèce particulièrement susceptible d'être sous-estimée lors de recensements à grande échelle, l'on peut proposer une estimation corrigée de 7000 couples.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Lippens et Wille (1972) donnent un total de 3000 couples nicheurs, ce qui est légèrement inférieur aux 4200 couples recensés pour cet atlas. Pour la Belgique, le manque de données concluantes ne permet pas de déceler une augmentation ou une diminution. Localement, on a suggéré de légères augmentations d'effectifs au cours de la dernière décennie.

## HABITAT

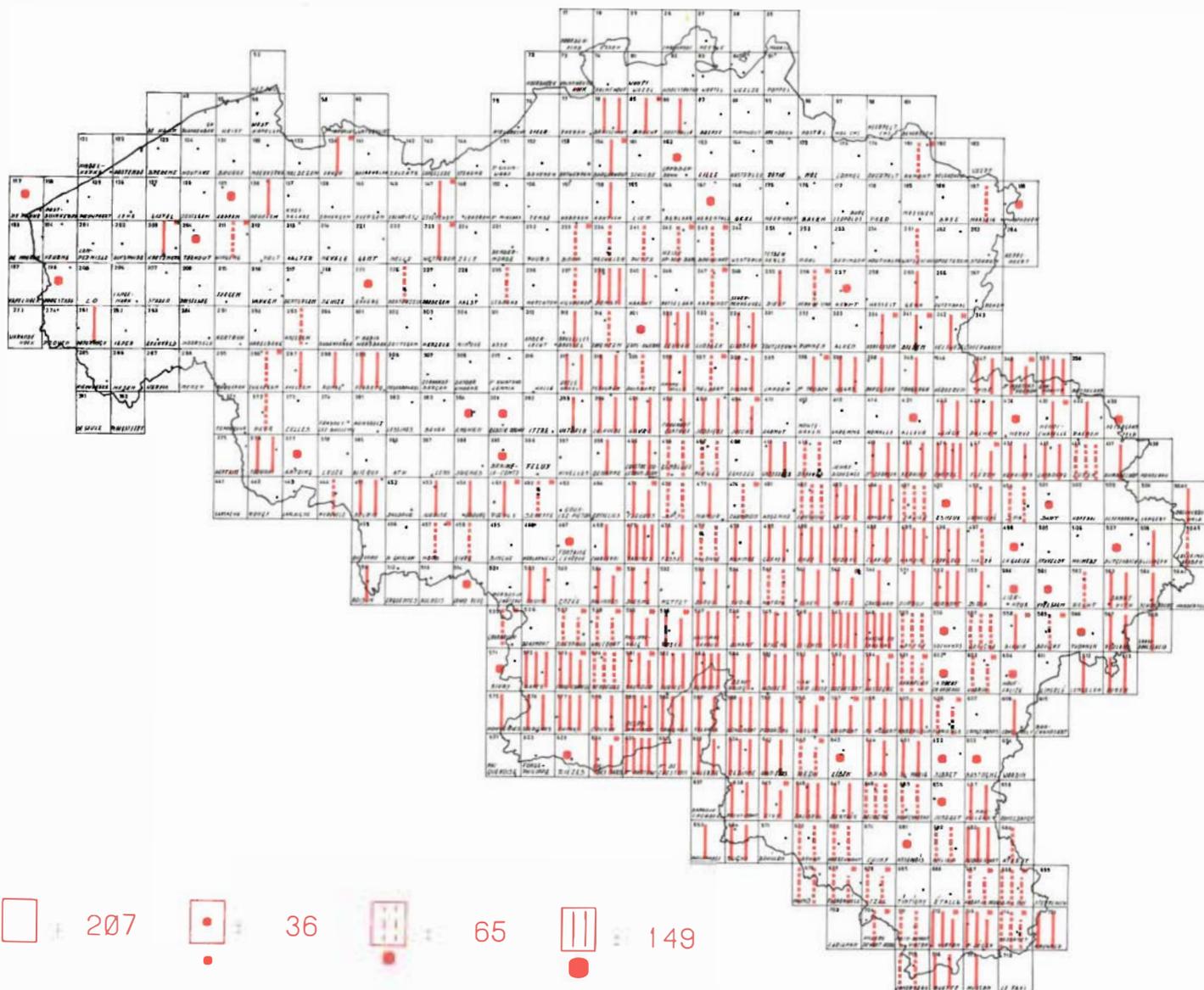
Espèce de régions boisées. Sa préférence va aux bois mélangés, aux parcs et jardins avec prédominance de feuillus, mais aussi aux futaies de feuillus. Il ne recherche pas les massifs forestiers complètement enrésinés ; ceci est particulièrement vrai dans les Hautes-Fagnes. Durant les recensements, de petits groupes de migrants tardifs ou des mâles chanteurs en hivernage peuvent facilement induire en erreur l'observateur inexpérimenté. La période de recensement la plus intéressante va de mi-mars à mi-avril, parfois jusqu'au début mai. Les nids sont souvent placés à des hauteurs inaccessibles (c.a. dans des chênes rouvres et des hêtres), rarement au-dessous de 10 m. La densité d'une population nicheuse locale peut être influencée par la présence de colonies lâches ou par une forte fructification des épicéas, etc. En dehors de la période de nidification le Gros-bec reste fortement attaché aux taillis. Des afflux locaux d'oiseaux sont connus aussi bien en Haute qu'en Basse-Belgique, il peut s'ensuivre des cas de nidification accidentels dans des zones inhabituelles.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bijlsma, R. 1979. De ecologie van de Appelvink, *Coccothraustes coccothraustes* op de Zuidwest-Veluwe, speciaal met betrekking tot de broedbiologie. Limosa 52 : 53-71.
- Desmet, J. 1981. Voorkomen en winterecologie van de Appelvink, *Coccothraustes coccothraustes*, te Sint-Michiels-Brugge. Gerfaut 71 : 627-657.
- Fouarge, J. et A. Rappe. 1966. Contribution à l'étude des déplacement du Gros-bec (*Coccothraustes coccothraustes*) en Belgique. Aves 3 : 52-59.
- Herroelen, P. 1962. De Appelvink, *Coccothraustes coccothraustes* (Linné), in België. Gerfaut 52 : 173-205.
- Kruger, S. 1979. Der Kernbeisser. Wittenberg-Lutherstadt, Die Neue Brehm-Bücherei.
- Mountfort, G. 1957. The Hawfinch. Londres, Collins.

J. Desmet\*

# COCCOTHAUSTES COCCOTHAUSTES



# Bruant jaune, *Emberiza citrinella*

## DISTRIBUTION

Le Bruant jaune se reproduit dans la quasi totalité des rectangles. En Haute-Belgique, il ne manque que dans le nord du haut plateau fagnard, au sud et à l'est d'Eupen. En Basse-Belgique, il a sans doute disparu des quelques rectangles où il n'est pas signalé : il s'est, par exemple, éteint dans le rectangle d'Alost (W. Roggeman, com. pers.). Dans une grande partie des provinces d'Anvers et des Flandres, le Bruant jaune est d'ailleurs clairsemé, voire local.

## ABONDANCE

La méthode des moyennes donne une estimation totale d'environ 48000 couples principalement distribués en Haute-Belgique (35000 couples environ). Le Bruant jaune y est bien représenté sauf sur la frange septentrionale de l'Ardenne, dans le Pays de Herve et les abords de l'agglomération liégeoise. En Ardenne luxembourgeoise, une série d'appréciations au-delà de 625 couples entre Bertrix, Bastogne et Flamierge mériterait d'être confirmée. Le Bruant jaune est encore assez fréquent sur le plateau campinois, dans le Maasland, le Hageland, la Hesbaye, les régions limoneuses de Moyenne-Belgique, dans la région des Collines et celle du mont Kemmel. Il est plus rare (moins de 125 couples par rectangle) en basse Campine et en Flandre : la population des deux Flandres n'est estimée qu'à 2500 couples environ et celle de la province d'Anvers à 1250 couples. Enfin, le Bruant jaune évite pratiquement les grandes agglomérations (par exemple, un à 25 couples à Bruxelles), ne s'y rencontrant guère que dans des zones rurales enclavées en périphérie ou, comme dans le Centre et le Borinage, trouvant refuge sur des terrils inclus dans le tissu urbain.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

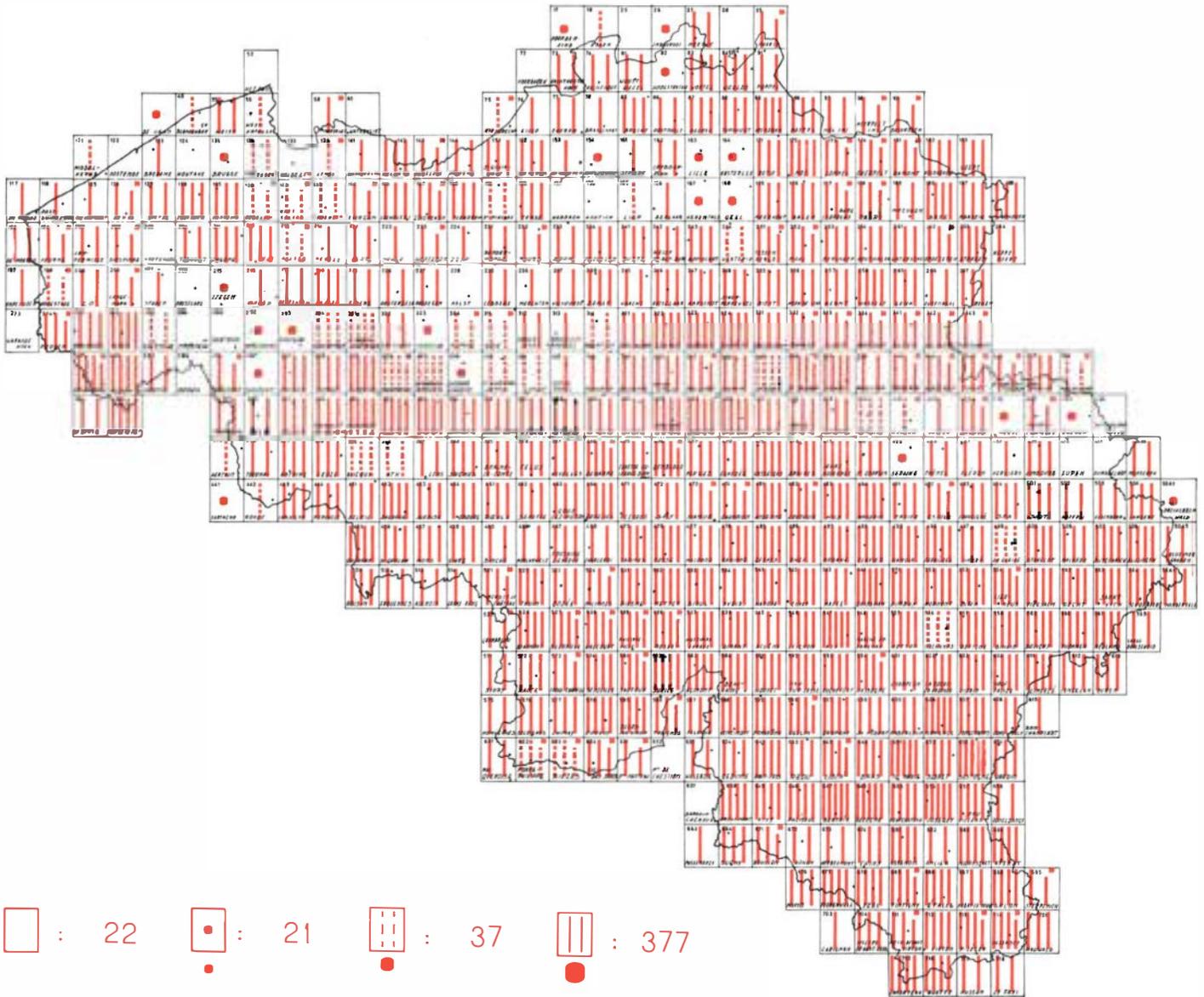
Le total de 48000 couples tombe dans la fourchette de 10000 à 50000 couples proposée par l'Avifaune de Belgique (1967) mais il représente une diminution par rapport aux 60000 couples cités par Lippens et Wille (1972) qui estimaient l'espèce en diminution notable. Le total avancé par ceux-ci pour les provinces de Liège - Namur - Luxembourg était de 26000 couples. Celui proposé ici est de l'ordre de 35000 couples. Une augmentation est illusoire et des imprécisions inhérentes aux deux méthodes d'estimation, outre le bénéfice potentiel d'une longue série d'hivers doux masquent très probablement une diminution à terme consécutive à la modification des pratiques agricoles et à la simplification du paysage rural. Dans les autres provinces, la régression d'ensemble ne fait pas contre guère de doute : 34000 couples selon Lippens et Wille et 13000 pour l'atlas. Le phénomène est plus accusé en Flandre et dans la province d'Anvers avec une perte apparente de 75 %, chute à rapprocher de la régression catastrophique en Zélande (Teixeira, 1979). Les principaux facteurs mis en cause sont l'urbanisation du territoire, une uniformisation croissante des espaces cultivés, la régression des incultes, une diminution des ressources alimentaires et le risque phytosanitaire.

## HABITAT

Le Bruant jaune occupe une large gamme de milieux ouverts, pas trop humides, parsemés de haies, buissons, rideaux d'arbres, bosquets ou limitrophes de massifs forestiers. Ses meilleures densités d'ensemble s'observent actuellement dans les régions à dominance herbagère de Haute-Belgique où il occupe largement les mosaïques de prairies et cultures entrecoupées d'arbres et arbustes. Dans les zones de grande culture, il s'adapte à toute strate arborée ou arbustive, même tout à fait résiduelle, subsistant dans le maillage des vastes monocultures. Des friches, terrains vagues, ballasts de chemin de fer sont également mis à profit, surtout lorsqu'ils sont enclavés dans des milieux cultivés. Le Bruant jaune niche aussi, moyennant la présence d'arbustes, sur les landes (herbacées et bruyères), les parties sèches des fagnes, les pelouses calcaires, les terrils et au voisinage des dunes. Il peut y atteindre localement des densités élevées, particulièrement sur les pelouses embroussaillées. Les clairières, coupes à blanc et jeunes plantations sont occupées en périphérie des massifs forestiers et, si elles sont suffisamment étendues, à l'intérieur de ceux-ci. L'urbanisation du territoire lui est globalement défavorable car il pénètre peu les agglomérations et ne profite pas des lotissements : les jardins et les parcs ne l'attirent guère de manière générale. Son absence des parcs, comme d'ailleurs celle des pipits ou de la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), est liée à la rareté des arbustes indigènes non surplombés par des arbres et à la réduction de la strate herbacée à un gazon pauvre en graines et insectes.

J.-P. Jacob

# EMBERIZA CITRINELLA



□ : 22    □● : 21    □|| : 37    □||| : 377

□| : 35    □|| : 96    □||| : 155    □|||| : 120    □||||| : 8

## Bruant zizi, *Emberiza cirulus*

Nicheur éteint. De petites populations semblent avoir existé dans deux régions à microclimat chaud du pays. En Lorraine belge méridionale, l'espèce est déjà signalée par van Havre (1928) et par Van Beneden (1943, 1952) ; ce dernier l'estime locale et peu nombreuse mais régulière vers 1940, presque éteinte au début des années cinquante. Le long du sillon mosan, la nidification est prouvée en 1871, en 1920, de 1935 à 1939, des cantonnements de mâles chanteurs sont observés en 1946, 1966, 1970 et 1974, des observations d'été ont lieu en 1967, 1968, 1981 et 1983 au moins (Fallon, 1875 ; van Havre, 1928 ; Van Beneden, 1947 ; Tricot, 1971 et 1977 ; van der Elst et Potvliege, 1983 ; van der Elst *et al.*, 1984). Une présence plus régulière est possible dans la pente mosane, très difficile à prospecter (Tricot, 1971). Par ailleurs, des cas de nidification sporadiques sont connus du centre du Hainaut (1931, 1953), de la région montoise (1958, 1962), de la région brugeoise (XIXe siècle), et des cantonnements prolongés de mâles chanteurs ou des observations estivales de couples notamment du centre du Brabant (années 20, 1959), de l'Entre-Sambre-et-Meuse (1981), du plateau des Tailles (1969), de Campine (1984), de Flandre orientale (1965) (van Havre, 1928 ; Tricot, 1971 ; Lippens et Wille, 1972 ; van der Elst et Potvliege, 1983 ; Maes, 1984), généralement dans des sites à xérothermie élevée.

### BIBLIOGRAPHIE

Maes, P. 1984. Cirlgors *Emberiza cirulus*. Opmerkelijke ornithologische meldingen. Wielewaa! 50 : 376.  
Van Beneden, A. 1947. Fidélité du Bruant zizi à son territoire. Gerfauf 37 : 139-141.

P. Devillers et J.-P. Jacob

## Bruant ortolan, *Emberiza hortulana*

### DISTRIBUTION

Pendant la période de référence de l'atlas, le Bruant ortolan était confiné à une partie de la Campine : est de la province d'Anvers et nord de la province de Limbourg, ce qui correspond à peu près au triangle Arendonk - Meerhout - Maaseik et le rectangle de Oostmalle situé plus à l'est, régions où subsistent encore des champs de seigle ou d'avoine sur sol sablonneux pauvre, avec des rangées d'arbres élevés. L'espèce nichait alors sur un total de 15 rectangles.

### ABONDANCE

La plus forte concentration a été trouvée dans le rectangle de Peer, mais le nombre réel de nicheurs devait avoisiner la limite inférieure de la classe d'abondance : 25 couples. Pour le reste des rectangles occupés de la Campine, on obtenait un mélange de densités variant entre un à cinq et six à 25 couples par rectangle. Les sites favorables étaient occupés chaque année. La méthode des moyennes fournit une estimation de 110 couples pour toute la Belgique, mais hélas ce nombre dépasse largement la réalité actuelle.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

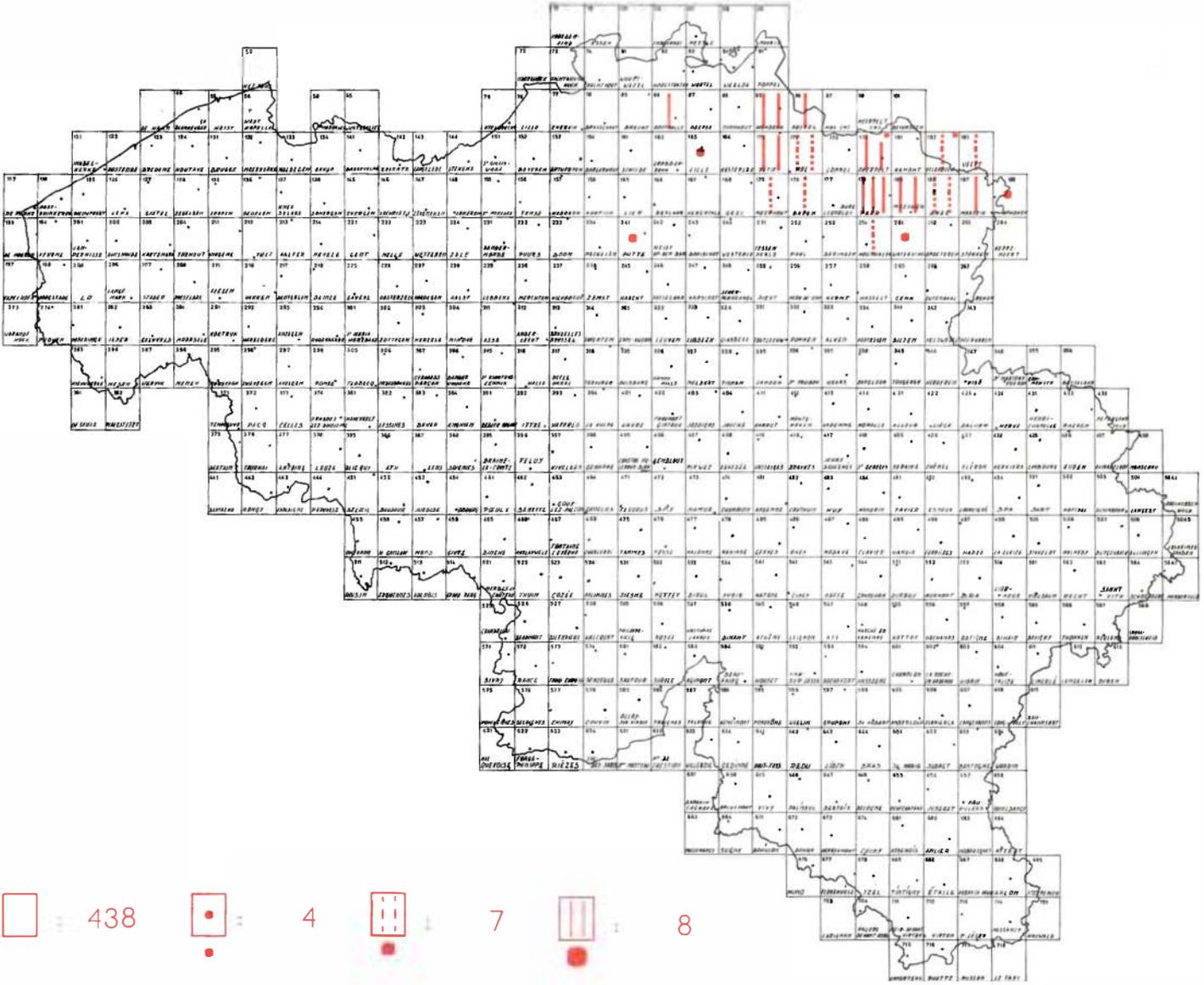
Le Bruant ortolan nichait jadis non seulement dans toute la Campine, mais aussi dans les régions sablonneuses des Flandres (surtout Flandre orientale), dans le nord-est du Brabant (van Havre, 1928), en Hesbaye, jusqu'aux abords de Liège (Dupond, 1950) et de façon accidentelle dans le Luxembourg (Van Beneden, 1943). Il a fortement diminué dans différentes régions jusqu'en 1940 environ (De Bont, 1942) et a disparu entre-temps de la Hesbaye. Durant la deuxième guerre mondiale, suite à la mise en culture des prairies, il était devenu plus abondant et tendait, jusqu'en 1950, à reprendre son ancienne densité. Verheyen (1957) le considérait encore comme nidificateur assez commun dans les deux Flandres et en Campine, où sa limite sud coïncidait avec les vallées du Démer et de la Dyle, soit l'axe Malines - Hasselt. Depuis lors, l'espèce est en forte régression en Europe occidentale. L'atlas de Lippens et Wille (1972) arrivait à un total de 80 couples, pour la plupart en Campine anversoise, et constatait déjà sa disparition des Flandres. Il est possible toutefois que ce nombre ait été sous-estimé, principalement pour la province du Limbourg, où ce bruant était plus commun pendant la période de référence de l'atlas. En tout cas, son aire avait régressé vers le nord-est. Depuis 1977, on a constaté une chute brutale de ses effectifs et une contraction tout aussi spectaculaire de sa zone de nidification : il ne se reproduit plus dans la province d'Anvers depuis 1980 et actuellement il ne subsiste plus qu'une trentaine de couples autour de Peer, le reste du Limbourg ayant été lui aussi abandonné (H. Meeus, com. pers.). Les causes principales de son déclin résident dans la modification des pratiques agricoles : diminution des surfaces emblavées en seigle et en avoine, augmentation des fumures, ce qui a pour effet de rendre les champs de céréales trop drus pour convenir au Bruant ortolan, mécanisation qui diminue les irrégularités du sol et les ornières dans lesquelles d'ordinaire il place son nid. Le remembrement, en supprimant beaucoup de rangées d'arbres, de bosquets et de haies, a modifié profondément son biotope (Teixeira, 1979). Recherchant des endroits ensoleillés, chauds et secs, il a dû souffrir de la série de printemps humides et froids que nous avons connus ces dernières années. Enfin, il faut toujours tenir compte de la pression de chasse en migration.

### HABITAT

En Europe du nord-ouest, qui constitue sa limite d'aire, l'espèce évite les régions pluvieuses trop soumises aux influences atlantiques ; ses exigences y sont beaucoup plus strictes qu'ailleurs et elle recherche un type de paysage bien particulier, d'aspect varié, propre à l'agriculture traditionnelle, qui tend à disparaître. Outre les champs de céréales pauvres et peu denses, le biotope, plat ou en pente douce (Géroutet, 1957), doit comporter des buissons et au moins quelques arbres de haute taille comme postes de chant. Le Chêne rouvre (*Quercus sessilis*) et les ormes sont particulièrement appréciés. Des zones de terre nue servent à la recherche de la nourriture (surtout des graines). Le nid est construit dans une petite excavation du sol ou près d'une rigole, dans du seigle, de l'avoine ou du froment mal venus, au pied d'un buisson, très rarement au-dessus du sol. Le Bruant ortolan affectionne aussi les champs de plantes sarclées (pois, pomme de terre, chou, rhubarbe,...) et les prairies pauvres, peu amendées.

M. Peero

# EMBERIZA HORTULANA



□ = 438

◻ = 4

▤ = 7

▥ = 8

▧ = 8

▨ = 6

▩ = 6

# Bruant des roseaux, *Emberiza schoeniclus*

## DISTRIBUTION

La distribution du Bruant des roseaux est largement calquée sur celle des milieux humides. L'espèce est répandue en Campine, du Meetjesland à la Hesbaye, dans les Polders et dans les bassins des principaux cours d'eau de Basse et Moyenne-Belgique. En Haute-Belgique, il n'est répandu qu'en Lorraine et dans le sud-est de l'Ardenne ; ailleurs, il est plutôt localisé dans les bassins de quelques rivières comme l'Ourthe, la Lesse, la Lhomme, ainsi que dans quelques marais dispersés dans cette partie du pays.

## ABONDANCE

La méthode des moyennes donne une estimation comprise entre 8000 et 11000 couples, selon que l'on retienne le minimum ou la moyenne de la classe d'abondance trois (26 à 125 couples par rectangle). L'effectif des provinces de Namur, Liège et Luxembourg oscille entre 1300 et 1900 couples ; les densités y sont faibles sauf dans le sud-est et ponctuellement dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (Roly, Virelles, Gozée ; en diminution à Gozée). Au nord du sillon Sambre-et-Meuse, les meilleures densités s'observent dans toutes les régions où l'espèce est répandue, à l'exception de la Hesbaye. Avec près de 4000 couples estimés, les provinces de Limbourg et d'Anvers apparaissent comme étant les plus peuplées du pays.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les données de l'atlas indiquent une distribution plus large et suggèrent à première vue des effectifs plus élevés que précédemment, les estimations se situant dans le haut de la fourchette (2500 - 10000 couples) retenue par l'Avifaune de Belgique (1967) et au-delà des 4000 couples cités par Lippens et Wille (1972). En Haute-Belgique, le Bruant des roseaux était jadis assez rare au Luxembourg (De la Fontaine, 1865), rare en Fagnes (Coopman, 1921) et local en Lorraine (Van Beneden, 1943). L'occupation des hautes vallées de l'Ourthe et de la Sûre est connue depuis les années 50 (Van Beneden, 1952). Depuis lors, on observe une expansion supplémentaire en Ardenne et en Lorraine, consécutive entre autres à l'abandon de la fauche de prés humides qui évoluent vers le *Filipendulion* et qui sont colonisés par des saules. Par contre, le peuplement des bords de l'Ourthe peut être affecté par des aménagements hydrauliques intempestifs. De même ailleurs, l'endigement de la Meuse, de l'Escaut et l'assèchement de marais voisins y a entraîné une régression (e.a. Delmée, 1952 ; Fouarge, 1964 ; G. Robert, com. pers.) ; l'espèce nichait autrefois en petit nombre près de Bruxelles (de Bournonville, 1955). En Basse et Moyenne-Belgique, l'augmentation suggérée n'est peut-être qu'illusoire car une dynamique régressive, évoquée par Cuypers (1956) et Lippens et Wille (1972), est probable suite aux destructions et aux transformations subies par les milieux humides en général. Il semble que la population ait été précédemment sous-estimée, et l'occupation de très petites zones humides ne traduit peut-être que l'adaptation du bruant à la contrainte créée par leur réduction et non une réelle progression. A Genk, l'espèce régresse suite à l'évolution des marais vers des stades plus boisés (Ruwet, 1959 ; Gailly, 1981).

## HABITAT

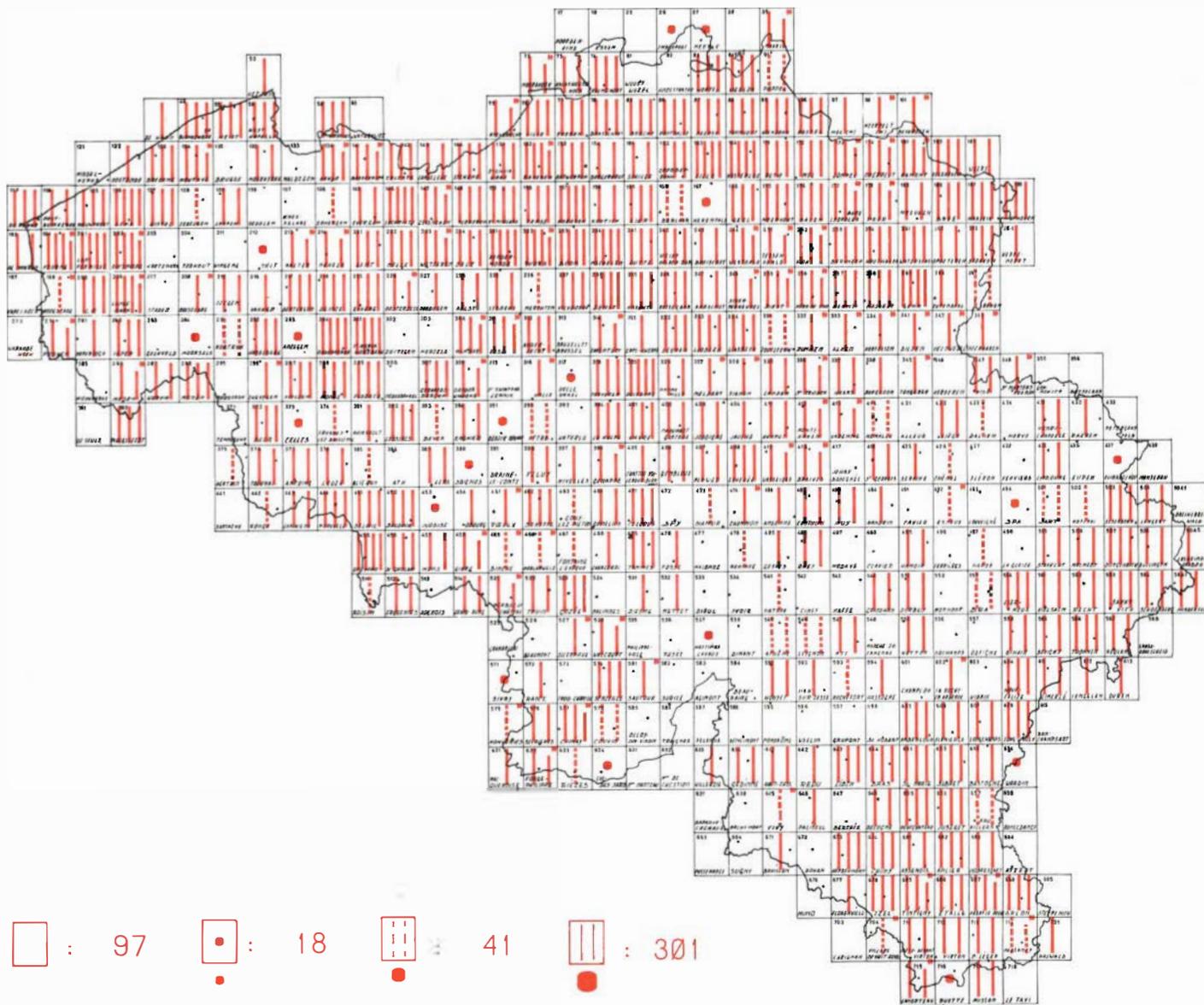
Le Bruant des roseaux s'installe traditionnellement dans les lieux humides et marécageux pourvu qu'il y bénéficie d'un tapis herbacé touffu et de perchoirs en vue utilisés comme postes de chant (voir e.a. Ruwet, 1959 ; Guiot, 1971). Dans les marais, il occupe préférentiellement les jonchaies, cariçaies, scirpaies et moliniaies avec buissons épars (saules et secondairement aulnes, piment royal, etc.) ou des tiges peu nombreuses de phragmites et massettes. Les roselières pures ne semblent guère occupées que sur leurs franges, moyennant la présence de buissons ou d'une strate herbacée plus basse. En fait, le Bruant des roseaux se rencontre souvent en lisière d'associations paludicoles et de biotopes plus secs (bruyères, prairies), comme le remarquait Ruwet (1959). Une certaine plasticité écologique et les pressions démographiques le conduisent à occuper des milieux humides réduits (quelques ares, voire moins d'un are), même altérés et entourés de landes, prairies, cultures, terrils ou autres remblais. Il niche également le long des rivières, de fossés de drainage, au bord d'étangs. En Ardenne, il est caractéristique de prés humides, notamment à Reine de prés (*Filipendula ulmaria*) plus souvent envahis par les saules.

## BIBLIOGRAPHIE

- Demaret, P. 1969. Présence du Traquet tarier (*Saxicola rubetra*) et du Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) dans les milieux humides de l'Ardenne orientale. Aves 6 : 173-179.
- Fouarge, J. 1964. Notes écologiques sur une installation du Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus* L.). Aves 1 : 130-137.
- Gailly, P. 1981. La nidification du Bruant des roseaux à Genk en 1980 et 1981. Feuille de Contact RNOB n° 4 : 10-11.
- Guiot, C. 1971. Portrait du Bruant des roseaux. Bull. RNOB 1971 : 20-26.
- Ruwet, J.-C. 1959. Esquisse écologique des oiseaux nicheurs du site de Genk/Limbourg. Gerfaut 49 : 137-161.

J.-P. Jacob et P. Gailly

# EMBERIZA SCHOENICLUS



# Bruant proyer, *Miliaria calandra*

## DISTRIBUTION

L'aire de répartition du Bruant proyer se superpose assez nettement à celle des zones de grandes cultures ou de cultures industrielles, avec une distribution centrée sur les régions limoneuses et sablo-limoneuses de Moyenne-Belgique. Autour de celles-ci, on le trouve répandu en Condroz, dans une partie de la Fagne, en Thudinie, dans l'ouest du Pays de Herve, dans la vallée du Démer, le Hageland, au nord de Bruxelles, dans les vallées de l'Escaut, de la Dendre, de la Lys et de l'Yser ainsi que dans les Polders et une bonne partie de la Flandre occidentale. Dans le nord du pays, de petites populations se rencontrent en outre dans les Polders flandro-zélandais et de l'Escaut (en continuité avec celles de Flandre zélandaise), le bassin de la Petite Nèthe, le plateau limbourgeois et la Basse-Meuse. En Haute-Belgique, une petite population est connue de longue date en Lorraine et le Proyer est signalé ponctuellement en Ardenne et en Famenne.

## ABONDANCE

La majorité des 7100 couples estimés par la méthode des moyennes est concentrée sur les bas-plateaux cultivés de Moyenne-Belgique, particulièrement sur le plateau hesbigno-brabançon. En périphérie de cette aire, les densités s'affaiblissent tant en Haute-Belgique (sauf en Thudinie) que dans le nord du pays. Des densités élevées se remarquent toutefois encore dans les vallées de l'Escaut, de l'Yser, dans le sud-ouest des Polders et, dans une moindre mesure, en Basse-Meuse.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS

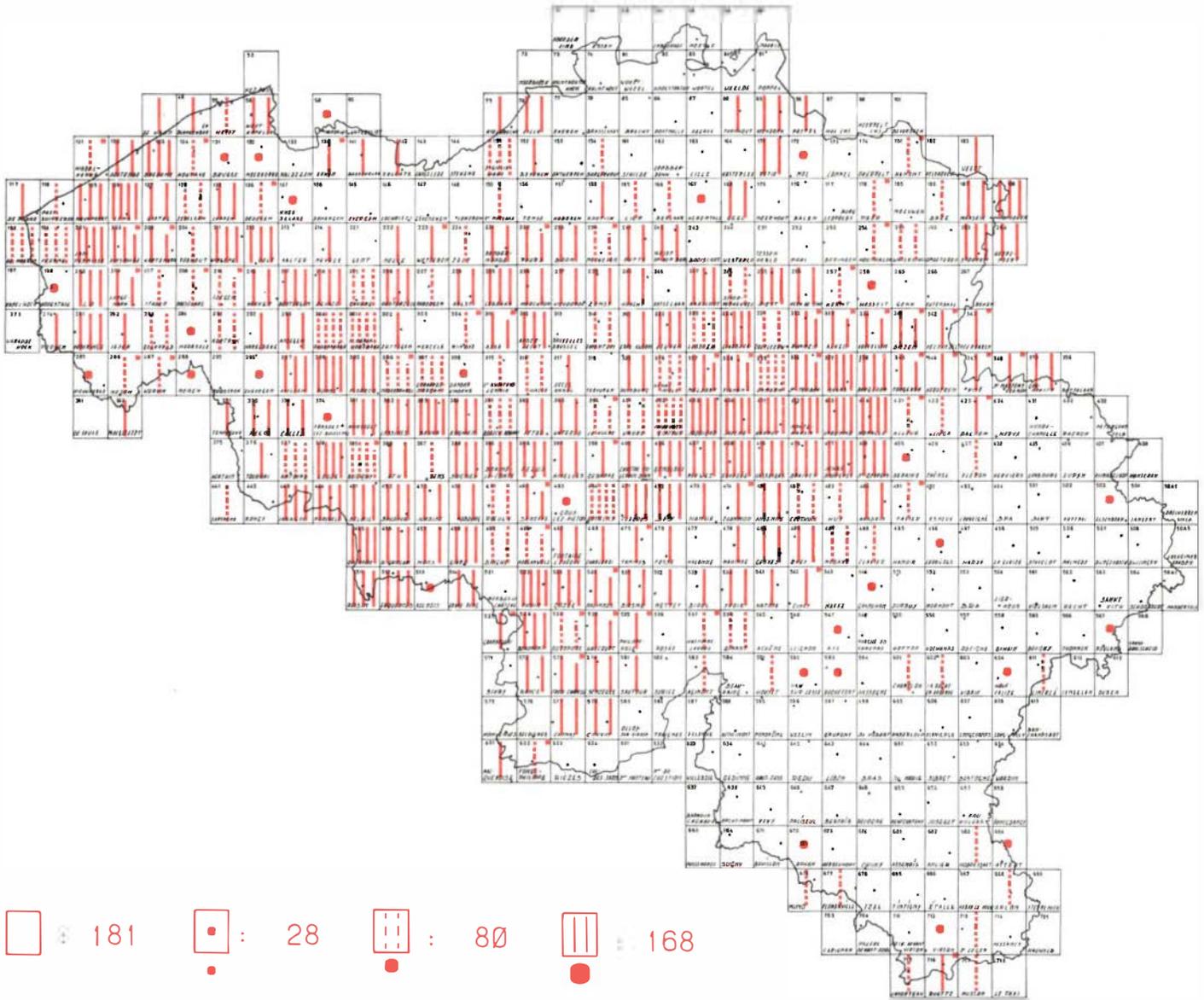
Autrefois moins répandu, le Bruant proyer a été favorisé par la transformation du paysage agricole en espaces plus ouverts composés de vastes parcelles, alors que cette évolution contribuait à écarter le Bruant jaune. Au XIXe siècle, il ne nichait pas dans la province de Namur (Fallon, 1875) et n'était connu en Haute-Belgique que du sud de la Lorraine (De La Fontaine, 1865). Au début de ce siècle, il apparaît en 1919 à l'ouest de la Senne (van Havre, 1920), augmente vers 1930 dans la région d'Ath et en Tournaisis (van Havre, 1931 ; Delmée, 1951) et était commun sur le plateau crayeux entre Quévy et Harmignies mais absent ailleurs dans la région montoise (Clerfayt, 1921). van Havre (1928) précise sa distribution de l'époque : Moyenne-Belgique entre autres à l'est de la Senne, Hesbaye, ouest du Pays de Herve, Basse-Meuse, Escaut hennuyer, Polders (La Panne, Nieuport) et Lorraine. En Hesbaye, il augmentait dans les années 50 profitant des transformations consécutives à la modernisation des pratiques agricoles. Les premiers Proyers apparaissent vers 1956 dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, à Clermont (Doucet, 1959) et, à l'est de la Meuse, il s'installe pour la première fois dans la région hutoise en 1964 (Fouarge in Tricot, 1964). L'importance de la progression actuelle vers le sud est illustrée par la carte atlas. En Lorraine, la population passe de 14 cantons connus en 1974 à près de 50 en 1981 (Jacob, 1982). En Brabant, Wortelaers (1946) ne l'avait pas trouvé dans la Dyle où Herroelen (1952) le localise à plusieurs endroits : par contre, l'urbanisation l'a éliminé des faubourgs de Bruxelles, par exemple Watermael où il nichait encore en 1958 (Arnhem, 1958). Dans la vallée du Démer, Landewald Janssen (1958) le dit répandu alors qu'il n'y était pas cité par van Havre. Dans le nord du pays, d'autres signes de progression sont relevés depuis un demi-siècle mais davantage au cours des trente dernières années. L'espèce apparaît ainsi en 1937 à Knokke (Lippens, 1939), en 1943 à Herentals (Cuypers, 1956), en 1951 à Westkapelle (Willems et Koopman, 1951), en 1957 à Koksijde (Florizoone, 1958), en 1963 à Keerbergen et Beerse (Grootaers, 1963). Cette tendance à l'augmentation peut être masquée par de fortes fluctuations à court terme dont l'ampleur peut être importante chez ce bruant. Notons enfin que l'estimation de l'atlas est nettement supérieure à celle, sans doute trop faible, de 1000 couples avancée par Lippens et Wille (1972).

## HABITAT

Le Bruant proyer occupe des espaces ouverts cultivés ou herbeux sur des sols frais à humides, souvent limono-argileux. Il recherche des milieux comprenant des zones herbeuses couvrant bien le sol (céréales ou prairies), avec une certaine préférence pour les mosaïques de céréales et de plantes sarclées, pour les transitions entre prés de fauche, prairies et cultures. Comme poste de chant, il utilise des buissons, piquets, câbles ou une quelconque élévation par rapport au terrain environnant, cette exigence étant peu capitale pour son installation. Selon les régions, il apparaît plutôt lié aux cultures ou aux prairies. Ainsi, la population de Moyenne-Belgique et de ses zones limitrophes occupe surtout les vastes monocultures de céréales, betteraves et légumineuses, avec éventuellement des prairies enclavées. Dans d'autres régions, particulièrement les vallées des grands cours d'eau, les Polders et la Lorraine, l'habitat du Proyer est principalement constitué de prairies, souvent de fauche, assez humides et à flore encore diversifiée. Il y côtoie localement le Traquet tarius (*Saxicola rubetra*) et la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), qui présente, comme lui, la dualité d'être à la fois une espèce caractéristique des prés humides et des cultures intensives.

(Suite page 380)

# MILIARIA CALANDRA



(Suite de la page 378)

#### BIBLIOGRAPHIE

- Arnhem, R. 1958. *Emberiza calandra* Linné. Gerfaut 48 : 298.  
Clerfayt, A. 1921. *Emberiza calandra calandra* L. Gerfaut 11 : 44.  
Doucet, J. 1959. *Emberiza calandra* L. Gerfaut 49 : 390.  
Florizoone, F. 1958. Grauwe Gors. *Emberiza calandra*. Wielewaal 24 : 215.  
Grootaers, P. 1963. Grauwe Gors. *Emberiza calandra*. Wielewaal 29 : 216.  
Landewald Janssen, E.P. 1958. Bijdrage tot de avifauna van Limburg. Gerfaut 48 : 261-269.  
Lippens, L. 1939. Gerfaut 29 : 159.  
van Havre, G. 1920. Observations ornithologiques faites du 1 janvier 1919 au 30 avril 1920. Gerfaut 10 : 31-45.  
van Havre, G. 1931 Observations faites en Belgique de mai 1930 à mai 1931. Gerfaut 21 : 109-140.  
Willems. A. et M. Koopman. 1951. Grauwe Gors. Wielewaal 17 : 307.

J.-P. Jacob

# bibliographie générale

- AERTS, R. 1979. De vogels van het Zonienbos. *Wielewaal* 45 : 275-280.
- AVIFAUNE DE BELGIQUE. 1967. voir Commission pour l'Avifaune belge.
- BEKAERT, L., G. CLAEYS, K. VANHOUTTE, D. ROELS *et al.*, 1982. Ornithologische Seizoenoverzichten in Vlaanderen, juni - juli - augustus 1981. *Wielewaal* 48 :297-311.
- BILCKE, G. 1980. Een studie over zangvogels in de Kalmthoutse Heide. *Wielewaal* 46 : 137-151.
- BILCKE, G. & C. JOIRIS. 1979. Recensement des oiseaux nicheurs en forêt de Soignes (Brabant) ; considérations critiques sur la méthode des quadrats. *Aves* 16 :5-23.
- COMMISSION DE L'ATLAS. 1950-1972. Atlas de Belgique. Bruxelles, Comité National de Géographie, Palais des Académies.
- COMMISSION POUR L'AVIFAUNE BELGE. 1967. Avifaune de Belgique. *Gerfaut* 57 :273-465 & Bruxelles, Patrimoine de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.
- COOPMAN, L. 1921. Faunes régionales. Aux abords des Fagnes. *Gerfaut* 11 :99-115.
- COOPMAN, L. 1927-1928. Les oiseaux de la région subalpine. *Bulletin Mensuel de la Ligue Nationale belge des amateurs d'oiseaux* 9 :9-12 ; 10 :1-7.
- CUYPERS, J. 1956. De broedvogels van Herentals en omgeving. *Gerfaut* 46 :252-296.
- DE BONT, A.E. 1947. Changements de la faune ornithologique de la Campine turnhoutoise. *Gerfaut* 37 :172-187.
- DE BOURNONVILLE, D. 1955. Les oiseaux de la forêt de Soignes et de ses environs. *Gerfaut* 45 :85-116.
- DEBY, J. 1845. Notes on the birds of Belgium. *The Zoologist* 3 :813-816, 858-862, 933-934, 979-981, 1019-1022, 1070-1072, 1131-1132 & 1187-1189.
- DE LA FONTAINE, A. 1865. Faune du pays de Luxembourg.
- DELMEE, E. 1951 & 1952. Liste des oiseaux nicheurs du Tournaisis. *Gerfaut* 41 :212-225, 42 :27-43.
- DELMEE, E., P. DACHY & P. SIMON. 1972. Contribution à la biologie des mésanges en milieu forestier. *Aves* 9 :1-90.
- DE MAERSCHALCK, J. 1952. Contribution à l'étude de la dispersion des oiseaux nicheurs dans la région de Termonde. *Gerfaut* 42 :277-288.
- DEVILLERS, P. & R. POTVLIÈGE. 1982. Rapport de la Commission d'Homologation. *Aves* 19 :125-148.
- DUBOIS, A. 1887. Faune illustrée des Vertébrés de la Belgique. Série des Oiseaux. Bruxelles, Librairie C. Muquardt, Th. Falk Sr.
- DUBOIS, C. F. 1854-1860. Planches coloriées des oiseaux de la Belgique et de leurs œufs. Bruxelles - Leipzig - Gand, Librairie C. Muquardt.
- DUPONT, C. & J. MAUS. 1950. Supplément à l'ouvrage du Chevalier G.M.C. van HAVRE « Les oiseaux de la faune Belge ». Bruxelles, Patrimoine de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.
- FALLON, F. 1875. Monographie des oiseaux de la Belgique. Namur & Paris, E. Dupireux & J.-B. Baillièrre & fils.
- FONTAINE, S. 1971. Esquisse d'une avifaune des Hautes-Fagnes et forêts voisines. Bruxelles, Administration des Eaux et Forêts, Service des Réserves Naturelles Domaniales et de la Conservation de la Nature Travaux n° 6.
- FRANCKX, H. 1960. Een jaar in de Netevallei. *Wielewaal* 26 :33-45.
- GABRIELS, J. 1985. Atlas van de broedvogels in Limburg. Belgisch natuur- en vogelreservaten v.z.w. i.s.m. het Lisec.
- GEERS, V., J. POLLET, P. VAN SANDEN, L. SAGAERT, M. REYGAERT & H. OUTTIER. 1981. Ornithologische Seizoenoverzichten in Vlaanderen, september - oktober - november 1980. *Wielewaal* 47 :338-359.
- GEERS, V., P. VAN SANDEN, L. SAGAERT & H. OUTTIER. 1982. Ornithologische Seizoenoverzichten in Vlaanderen, maart - april - mei 1981. *Wielewaal* 48 :193-200.
- GEROUDET, P. 1940-1983. La vie des oiseaux (huit volumes). Neuchâtel & Paris, Delachaux & Niestlé.
- GLUTZ VON BLOTZHEIM, U.N., K.M. BAUER & E. BEZZEL. 1966-1985. Handbuch der Vögel Mitteleuropas (12 volumes). Wiesbaden, Akademische Verlagsgesellschaft.

- GUIOT, A. 1969. Etude écologique de l'avifaune d'un marais forestier de Lorraine. Louvain, laboratoire d'Ecologie Animale de l'Université catholique de Louvain. Mémoire de Licence en Sciences Zoologiques.
- GUERMEUR, Y. & J.-Y. MONNAT. 1980. Histoire et géographie des oiseaux nicheurs de Bretagne. Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, Centrale Ornithologique bretonne - Ar Vran. Paris, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie - Direction de la Protection de la Nature.
- HERROELEN, P. 1951. Bijdrage tot de studie van de vogels van Oost-Brabant. Gerfaut 41 :91-110, 196-212 & 280-283.
- HERROELEN, P. 1952 a. Bijdrage tot de studie van de vogels van Oost-Brabant. Gerfaut 42 :43-49.
- HERROELEN, P. 1952 b. Bijdrage tot de Studie van de Vogels van de Dijlevallei en van enkele plaatsen rond Leuven. Gerfaut 42 :222-246 & 288-296.
- HERROELEN, P. 1953. Bijdrage tot de studie van de vogels van de Dijlevallei en van enkele plaatsen rond Leuven. Gerfaut 43 :22-28 & 143-153.
- HERROELEN, P. 1978. Tiende rapport (1976) van het Belgisch avifaunistisch homologatiecomité. Wielewaal 44 :173-184.
- HERROELEN, P. 1980. Twaalfde rapport (1978) van het Belgisch avifaunistisch homologatiecomité. Wielewaal 46 :97-110.
- HERROELEN, P. & R. DE FRAINE. 1975. Inventaris van de vogels van Brabant 1900-1974. Bruxelles, Wielewaal-afdeling Brussel.
- JACOB, J.-P. 1982. Progression du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), de la Grive litorne (*Turdus pilaris*) et du Bruant proyer (*Emberiza calandra*) en Lorraine belge. Aves 19 :37-45.
- JOIRIS, C., K. DELBEKE, E. MARTENS, M. LAUWEREYS & A. VERCRUYSSSE. 1979. PCB and organochlorine pesticides residues in birds of prey found dead in Belgium from 1973 to 1977. Gerfaut 69 :319-341.
- KESTELOOT, E. 1956. Over de schommelingen in onze Avifauna toe te schrijven aan Biotoopwijzingen en Stadsuitbreiding. Gerfaut 46 :75-94.
- LECLERCQ, A. Les oiseaux nicheurs du sud du Brabant wallon. Gerfaut 45 :241-284.
- LEDANT, J.-P., J.-P. JACOB & P. DEVILLERS. 1983. Animaux menacés en Wallonie. Protégeons nos oiseaux. Paris, Gembloux & Jambes, éditions Duculot & Région wallonne.
- LIPPENS, L. 1941. Les oiseaux d'eau de Belgique. Saint-André-lez-Bruges, E. Vercruyssa - Vanhove.
- LIPPENS, L. 1945. Les oiseaux nicheurs de Knokke-sur-Mer. Gerfaut 35 :1-21.
- LIPPENS, L. 1954. Les oiseaux d'eau de Belgique. Deuxième édition. Saint-André-lez-Bruges, E. Vercruyssa - Vanhove.
- LIPPENS, L. 1963. Les Oiseaux de Knokke-sur-Mer. Gerfaut 53 :119-196.
- LIPPENS, L. 1980. Les oiseaux du Zwin et de Knokke-Heist. Knokke-Heist, s.a. Compagnie Le Zoute.
- LIPPENS, L. & H. WILLE. 1972. Atlas des oiseaux de Belgique et d'Europe occidentale. Tielt, Lannoo.
- LOISON, M. & J. GODIN. 1976. Evolution de l'avifaune du complexe marécageux de Harchies-Hensies au cours des dernières décennies. 1967-1975. Gerfaut 55 :123-156.
- MAES, P., H. MEEUS & H. VOET. 1985. Broedvogels in Vlaanderen, 1980-1982. Wielewaal 51 :185-202.
- MOIS, C. 1974. Contribution à l'étude de l'avifaune nidificatrice de Lorraine belge. Aves 11 :177-192.
- NEF, L. 1954. Notes sur les marais de Laplaigne et Baudour (Hainaut). Gerfaut 44 :82-88.
- NEF, L. 1959. Les oiseaux nicheurs des affaissements miniers de la région d'Harchies. Gerfaut 49 :335-348.
- NOIRFALISE, A. 1984. Forêts et stations forestières de Belgique. Gembloux, Presses agronomiques.
- OUTTIER, H., V. GEERS, P. VAN SANDEN, L. SAGAERT & M. REYGAERT. 1981. Ornithologische Seizoenoverzichten in Vlaanderen, maart - april - mci 1980. Wielewaal 47 :67-90.
- PONCELET, L. & H. MARTIN. 1947. Esquisse climatique de la Belgique. Bruxelles, Institut royal Météorologique de Belgique. Mémoires, volume XXVII.
- RAPPE, A. 1962. Contribution à l'Etude écologique des milieux ornithologiques du Limbourg. Les bruyères d'Helchteren et de Bourg-Léopold. Gerfaut 52 :416-447.
- RUWET, J.-C. 1959. Aspects du problème du cantonnement chez les oiseaux nicheurs de la réserve de Genk. Gerfaut 49 :163-203.
- SELYS-LONGCHAMPS, E. de. 1842. Faune belge, première partie, indication méthodique des mammifères, oiseaux reptiles et poissons observés jusqu'ici en Belgique. Liège, H. Dessain.
- SHARROCK, J.T.R. 1976. The Atlas of Breeding Birds in Britain and Ireland. Tring, British Trust for Ornithology & Irish Wildbird Conservancy.

- SUETENS, W. 1956. Hofstade, de Watervogels van een Binnenmeer. *Gerfaut* 46 :103-120.
- TEIXEIRA, R.M. 1979. Atlas van de Nederlandse Broedvogels. 's Graveland, Vereniging tot Behoud van Natuurmonumenten in Nederland.
- TRICOT, J. 1967. Deuxième rapport de la Commission d'Homologation Aves. *Aves* 4 :56-68.
- TRICOT, J. 1969. Cinquième rapport de la Commission d'Homologation Aves. *Aves* 6 :183-197.
- TRICOT, J. 1971. Sixième rapport de la Commission d'Homologation Aves. *Aves* 8 :167-189.
- TRICOT, J. 1977. Septième rapport de la Commission d'Homologation. *Aves* 14 :1-82.
- VAN BENEDEN, A. 1943. Contribution à l'étude de la dispersion des oiseaux nicheurs en Lorraine belge. *Gerfaut* 33 :1-31.
- VANDEN STEEN, J. éd. 1979. Avifauna gids van het Gewest Gent en de Kanaalzone.
- VAN DER ELST, D. & R. POTVLIÈGE. 1983. Rapport 1981 de la Commission d'Homologation. *Aves* 20 :30-45.
- VAN HAVRE, G.C.M. 1928. Les oiseaux de la faune belge, relevé documenté des espèces sauvages observées en Belgique. Bruxelles, Maurice Lamertin éditeur.
- VAN IMPE, J. 1970. Tweede rapport van het Belgisch avifaunistisch homologatiecomité (nederlandstalige afdeling). Jaar 1968. *Wielewaal* 36 :287-296.
- VAN ROMPAEY, E. & L. DELVOSALLE. 1972. Atlas de la flore belge et luxembourgeoise. Ptéridophytes et Spermatophytes. Bruxelles, Jardin Botanique National de Belgique.
- VERHEYEN, R. 1941-1957. Les oiseaux de Belgique (huit volumes). Bruxelles, Patrimoine de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.
- VOOUS, K.H. 1973. List of recent holarctic bird species. Non-passerines. *Ibis* 115 :612-638.
- VOOUS, K.H. 1977. List of recent holarctic bird species. Passerines. *Ibis* 119 :223-250 ; 376-406.
- WILLE, H. 1967. Nos réserves en 1966. Renseignements ornithologiques. *Le Courrier des Réserves* 1 :5-37.
- WORTELAERS, F. 1945. Comment un changement de milieu amène une modification de la faune de ce milieu. *Gerfaut* 35 :97-99.
- WORTELAERS, F. 1946. Het Meerdaelwoud en zijn broedvogels alsook de vogels der Dijlevallei. Anvers, éditions De Brug.
- YEATMAN, L. 1971. Histoire des oiseaux d'Europe. Paris & Montréal, Bordas.
- YEATMAN, L. 1976. Atlas des oiseaux nicheurs de France de 1970 à 1975. Paris, Société Ornithologique de France éditeur.

# annexe - liste des collaborateurs de terrain

Absillis R.  
Achten U.  
Aerts K.  
Aerts R.  
Aldersons F.  
Alexandre J.F.  
Allebe T.  
Amory B.  
Anthonis J.  
Anrys P.  
Arnhem R.  
Aves Liège  
Azorne P.

Baert L.  
Baeten Ja.  
Baeten Ju.  
Baguette M.  
Bastien P.  
Bastin G.  
Batteur J.  
Baugniet S.  
Becuwe M.  
Beernaert R.  
Benoit F.  
Benoit H.  
Bertrand G.  
Beullens W.  
Bidaine M.  
Bijnens J.  
Billiau R.  
Bivort J.P.  
Blanckaert G.  
Blond C.  
Blonde L.  
Blondeel G.  
Blondlet A.  
Bonheure W.  
Bonmariage P.  
Boonefaes J.  
Bosmans R.  
Bouchat A.  
Bouckaert P.  
Bodolf L.  
Bradfer P.  
Briers C.

Brosens J.  
Bucqvoye P.  
Bulteel G.  
Bultot J.  
Burggraeve G.  
Burggraeve J.  
Buyens P.  
Bynens J.

Cajot M.  
Callebaut E.  
Canon R.  
Cantaine M.  
Casteleyn  
Castro J  
Ceelen R  
Charlier P.  
Chiwiy B.  
Christiaens R.  
Claes A.  
Claes J.  
Claes J.C.  
Claude E.  
Claude L.  
Clerckx M.  
Clignez M.  
Clin E.  
Collet D.  
Collette P.  
Conen R.  
Coppieters J.  
Corstjens  
Corveleyn W.  
Courtin Y.  
Couwels M.  
Cupers L.  
Cupers R.

Dabin F.  
Dachy D.  
Dachy P.  
Daemen F.  
Daemen L.  
Dambiermont J.L.  
Darquennes M.  
David M.  
Debaere J.

De Bièvre G.  
De Bièvre L.  
De Block E.  
De Block W.  
De Bont H.  
De Bont W.  
De Boosere M.  
De Borman M.  
de Briey B.  
De Cat L.  
De Ceulaer H.  
Deckers F.  
Declercq A.  
De Coune C.  
De Coune E.  
Decrem G.  
De Failly R.  
de Frahan B.H.  
Defraigne R.  
Degossely P.  
Dehaen M.  
de Harenne A.  
De Heering X.  
Dejaifve P.A.  
De Jonckheere I.  
Dejonghe D.  
Dekien P.  
De Lange W.  
De Leeuw E.  
Deletaille J.  
de Liedekerke R.  
Delmée E.  
De Lust R.  
Delvaux J.  
De Maerschalcck J.  
Deman R.  
Demanet P.  
Demaret P.  
Demarey A.  
De Marneffe R.  
De Meester N.  
De Meulemeester G.  
de Mevius E.  
Demeyer J.  
Demeyer K.  
Demonge L.  
Demot S.

De Munck F.  
De Pooter G.  
Dequesnes M.  
De Raeymacker J.  
De Reygher F.  
De Ridder J.  
Dernier A.  
Deroanne M.  
Derscheid J.M.  
de Schaetzen R.  
De Smet J.  
De Smet L.  
Desmet N.  
Desmet P.  
Desseyn J.  
Destinay M.  
Detteffe H.  
Deviaene L.  
Deviche P.  
Devillers P.  
De Visser E.  
Devriese-Delforge J. et G.  
De Waele G.  
de Wavrin H.  
Dhaenens W.  
d'Haeseleer P.  
Dhaluin M.  
D'Hertefeldt H.  
Dhollander J.  
D'Hondt I.,  
Dias W.  
Dilissen F.  
Dirikx J.  
Dobbelaere P.  
Dombrecht L.  
Donckers T.  
Doneux A.  
Dorange F.  
Doucet J.  
Dragonetti J.  
Draulans D.  
Drieghe,  
Dryvers H.  
d'Udekem P.  
Dumont J.  
Durinck P.  
Dussart F.

Eggereick E.  
Elet M.  
Emsens A.  
Engelen P.  
Esch M.  
Evens J.  
Evers P.  
Eyckerman R.

Faassen  
Fairon J.  
Fanon Y.  
Faquaet M.  
Fasol M.  
Finck J.  
Flamand V.  
Fontaine S.  
Fouarge J.  
Fouquaert A.  
Franchimont J.  
Franckx H.  
Franckx R.  
Francotte J.P.

Gabriëls J.  
Geldhof P.  
Gendebien D.  
Gerard-Bellemans J.  
Gerrits J.  
Geuens A.  
Geunens P.  
Geviens A.  
Ghilneux S.  
Gillis L.  
Gobert W.  
Goblet C.  
Godin J.  
Goffart P.  
Gonnissen L.  
Gorissen T.  
Gorveleyn W.  
Gossart P.  
Greindl M.  
Grommen A.  
Grootaers F.  
Grootaers P.  
Grosjean G.  
Groupe Cinclus  
Groupe Ornithologique  
Saint-Roch  
Guérard E.  
Guerriat H.  
Guillaume M.

Habsch A.  
Hachez L.  
Halflants J.G.  
Hallard J.  
Hallet C.  
Hanson P.  
Hautekiet M.  
Heck R.  
Hendriks J.  
Hennecart R.  
Henry R.  
Herman P.  
Hermy M.  
Herreman J.  
Herremans J.  
Herremans L.  
Herroelen P.  
Hertay J.M.  
Heymans E.  
Heyse O.  
Hoet B.  
Hoet R.  
Honore G.  
Houba C.  
Houbart J.  
Houwen P.  
Hubaut D.  
Huisseune D.  
Hurdebise J.  
Huys H.  
Huys N.  
Huyskens G.

Ittelet M.

Jacob J.-P.  
Jacobs R.  
Jacquet A.  
Jacquot A.  
Jadin B.  
Jangoux C.  
Janssen H.  
Janssen J.  
Janssen Landewald  
Janssen N.  
Janssens M.  
Javaux L.  
Jerosme G.  
Jespers G.  
Joiris C.  
Jooris R.  
Jordaens L.  
Jortay A.

Kaisin F.  
Kampen A.  
Keirsebilck P.  
Kelchtermans L.  
Kemp D.  
Kesteloot E.  
Keukeleire A.  
Keulen C.  
Keunez G.  
Kiebooms J.  
Knoops G.  
Koks J.  
Koob M.  
Kringhs A.  
Kringhs A.  
Kuyken A.

Lafontaine D.  
Lafontaine E.  
Lafontaine R.M.  
Lagrou R.  
Lambert R.  
Lambillon J.  
Lambotte A.  
Landrieu D.  
Lastersaegher P.  
Laurent M.  
Lauwereins J.  
Lauwers J.  
Le Baie A.  
Lebe G.  
Lebrun M.F.  
Lecocq  
Ledant J.P.  
Lefebvre C.  
Lefebvre F.  
Lehaen H.  
le Hardy de Beaulieu F.  
Lejeune F.  
Lemaire F.  
Lemaitre F.  
Lemoine A.  
Lemy C.  
Leonard M.  
Leprince P.  
Leresche E.  
Lesuisse E.  
Lesneuck M.  
Leynen H.  
Lhoest S.  
Libois R.  
Liégeois J.  
Liénard J.C.

Linigier P.  
Lippens L.  
Loenders M.  
Loison M.  
Lombart A.  
Lommelen A.  
Loozen P.  
Lorz R.  
Louette M.  
Louis C.  
Loumaye E.  
Luyckx B.  
Luyts J.

Maertens A.  
Maertens K.  
Maes J.  
Maes J.C.  
Maes P.  
Maes R.  
Magerat A.  
Mahieu J.  
Mannaert P.  
Marchal M.F.  
Marien R.  
Marit M.J.  
Marivoet J.  
Marmenout P.  
Marotte P.  
Masi A.  
Massart P.  
Maus de Rolley H.  
Mees G.  
Meesters M.  
Meeussen J.  
Menschaert L.  
Mertay J.M.  
Meunier M.  
Michaux R.  
Michel P.  
Michiels G.  
Mois C.  
Moïs J.  
Mols J.  
Moncarey H.  
Moncousin M.  
Monoyer P.  
Montaisy R.  
Moonen D.  
Mostmans J.  
Moulin C.H.  
Mulders T.

Naessens Y.  
Natecom  
Nelen R.  
Neukelmans M.  
Neuray P.  
Nicolay C.  
Nillockx R.  
Noessens E.  
Nolf P.  
Note G.  
Notebaert H.  
Noulard J.F.  
Noulard L.  
Nuyts.

Ollivie R.  
Onkelinx C.  
Orban P.  
Ornithologische Werkgroep  
Ieper I  
Orts F.  
Otte J.  
Oudermans F.

Packet D.  
Paquay M.  
Paquet A.  
Paulussen A.  
Peeters J.  
Peeters J.  
Peeters J.P.  
Peeters P.  
Peeters R.  
Perikel A.  
Perneel B.  
Peters M.  
Petit G.  
Petrement B.  
Peumans W.  
Pfeiffer W.  
Picard A.  
Piesens O.  
Pietraszke R.  
Pilue D.  
Pire R.  
Plasschaert Y.  
Plon M.  
Pluyners H.  
Pollet J.  
Pottier M.  
Potvlieghe R.  
Pourtois A.  
Preumont G.  
Putters R.

Raick M.  
Rappe A.  
Rappe G.  
Reginster J.P.  
Reijders J.  
Reiter A.  
Remmerie P.  
Reygaert M.  
Richel T.  
Rion J.  
Robbrecht G.  
Robert G.  
Robert Y.  
Robijns J.  
Robin R.  
Rods A.  
Roelants A.  
Roels A.  
Roels F.  
Roggeman W.  
Roggen C.  
Roland S.  
Roosen F.  
Roothaert M.  
Rosoux R.  
Rosseel H.  
Rosseel J.  
Rosselle M.  
Rousseau M.  
Ruelle M.  
Ryckmans P.  
Ryelandt P.  
  
Saman F.  
Sanders J.  
Schaeken P.  
Schamelhout A.  
Schepens P.  
Scheuren F.  
Schmitz L.  
Schoffeniels M.  
Schollaert P.  
Scholzen R.  
Schrey J.  
Schroeder J.  
Scohy J.P.  
Sedek J.  
Seresche E.  
Seruscaux E.  
Simeon B.  
Simoens K.  
Simon L.  
Simon P.  
Ska P.

Slabbinck F.  
Slootmaekers M.  
Slosse P.M.  
Smeets A.  
Snoecks G.  
Solvay D.  
Spaepen J.  
Sterckx K.  
Stevens H.  
Stevens M.  
Steyaert A.  
Storms N.  
Stryckmans J.J.  
Suetens W.  
Swaenepoel M.  
Swimberghe J.

Tahon J.  
Taily M.  
Talloen J.  
Teheux J.  
Temmerman T.  
Temple-Lang J.  
Theuninck A.  
Thewys A.  
Thibaut D.  
Thierens H.  
Thijs J.  
Thiry J.  
Thiry J.M.  
Thomas P.  
Thomas R.  
Thysen J.  
Tiban P.  
Tielen T.  
Tijs S.  
Tirlocq J.  
Toison G.  
Toussaint P.  
Trembsky A.  
Tremont Y.M.  
Tricot J.  
Truyen M.

Ugen V.  
Uyttendaele A.

Van Acker M.  
Van Beirs M.  
Vanblaere M.  
Van Bockstaël M.  
Van Buynder M.  
Van Caneghem P.

Van Cauter G.  
Van Cle  
Van Craeynest R.  
Van Damme B.  
Van Damme F.  
Van de Bulcke P.  
Vandecasteele L.  
Vandegaer  
Vandemaele S.  
Van den Abeele J.F.  
Vandenberghes D.  
Vandenborghet B.  
Van den Bosch H.  
Vandenbulcke P.  
Vandendriessche W.  
Van den Hemel W.  
Vandenput F.  
van den Steen J.  
van der Elst J.P.  
Vanderhoeven M.  
Van der Putten  
Vandervelden J.  
Vandeven J.  
Vandevyvere P.  
Van Dievel L.  
Van Doninck K.  
Van Dyck P.  
Van Esbroeck Ja.  
Van Esbroeck Jo.  
Van Gompel J.  
Van Gorp V.  
Vanhaevermaet Y.  
Van Haute P.  
Vanheeswijck M.  
Vanhelden W.  
Vanhercke C.  
Van Hileghem G.M.  
Van Hoe J.  
Van Hoof A.  
Van Hoof G.  
Vanhoorne P.  
Van Hout J.  
Vanlaer J.  
Van Looveren G.  
Van Looveren R.  
Van Meel F.  
Van Meeswijn M.  
Van Menther  
Vannieuwenhuyze R.  
Van Outrijve R.  
Van Paemel F.  
Van Passel F.  
Van Puymbrouck A.

Van Reeth J.	Walravens M.
Van Rooy E.	Wellens E.
Van Roste P.	Wens L.
Van Sanden P.	Werkgroep Alauda
Van Scharen K.	Werkgroep Midden
Van Spaendonk W.	Limburg
Vansteenwegen C.	Wery B.
Vanvinckenroye W.	Wielewaal
Van Volsem J.	Wiesemes H.
Van Wauwe P.	Willaert-Dessein R.
Van Weert M.	Willami A.
Van Winkel J.	Willockx R.
Van Zuer J.	Wouters A.
Veither M.	Wouters Lo.
Verbouw C.	Wouters Lu.
Verboven C.	
Verbruggen M.	Yernault J.P.
Vercammen M.	
Vercruyse B.	
Verdin R.	
Vergaelen L.	
Vergaelen R.	
Verhaegen J.P.	
Verhegghen J.	
Verhegghen J.F.	
Verlinden	
Vermeiren G.	
Vermeiren Je.	
Vermeiren Jo.	
Vermeiren Roe.	
Vermeiren Ron.	
Vermeulen G.	
Vermeiren M.	
Veronee R.	
Verpraet L.	
Verroken D.	
Verroken L.	
Verrote A.	
Verschoote M.	
Verstraete C.	
Verstraeten A.	
Vergaelen R.	
Verhaegen T.	
Verzaelen R.	
Vienne H.	
Voet H.	
Vogelwerkgroep Gent	
Voorspoels E.	
Vrancken Y.	
Vranckx F.	
Vreugde T.	

# index des noms français

Accenteur mouchet	234	guigrette	138
Aigrette garzette	42	Choucas des tours	340
Alouette des champs	208	Chouette chevêche	172
lulu	206	de Tengmalm	180
Autour des palombes	80	effraie	170
Avocette	118	hulotte	174
Balbuzard pêcheur	84	Cigogne blanche	44
Barge à queue noire	134	noire	43
Bécasse des bois	132	Cincla plongeur	230
Bécasseau variable	128	Cisticole des joncs	268
Bécassine des marais	130	Cochevis huppé	204
Beccroisé des sapins	366	Colin de Virginie	102
Bergeronnette des ruisseaux	226	Combattant varié	128
flavéole	224	Corbeau freux	342
grise	228	(Grand)	344
printanière	222	Cormoran (Grand)	42
Bernache du Canada	46	Corneille noire	344
Bihoreau gris	42	Coucou gris	168
Blongios nain	38	Courlis cendré	136
Bondrée apivore	68	Cygne chanteur	46
Bouscarle de Cetti	266	tuberculé	46
Bouvreuil pivoiné	368	Echasse blanche	116
Bruant des roseaux	376	Engoulevent d'Europe	182
jaune	372	Epervier d'Europe	82
ortolan	374	Etourneau sansonnet	346
proyer	378	Faisan de Colchide	102
zizi	374	Faucon crécerelle	86
Busard cendré	78	hobereau	88
des roseaux	74	pèlerin	90
Saint-Martin	76	Fauvette à tête noire	290
Buse variable	84	babillarde	284
Butor (Grand)	36	des jardins	288
Caille des blés	100	grisette	286
Canard chipeau	50	Foulque macroule	112
colvert	54	Fuligule milouin	62
pilet	56	morillon	66
siffleur	46	nyroca	64
souchet	60	Ganga paradoxal	154
Cassenoix moucheté	338	Geai des chênes	334
Chardonneret élégant	358		
Chevalier gambette	138		

Gélinotte des bois	92	Marouette de Baillon	106
Gobemouche gris	262	ponctuée	106
noir	264	Martinet noir	184
Goéland argenté	146	Martin pêcheur	186
cendré	144	Merle à plastron	252
Gorgebleue à miroir	238	de roche	252
Grand Butor	36	noir	254
Grand Cormbeau	344	Mésange à longue queue	306
Grand Cor Moran	42	à moustaches	304
Grand-duc d'Europe	172	bleue	316
Grand Gravelot	122	boréale	310
Grand Tétrás	96	charbonnière	318
Gravelot à collier interrompu	124	huppée	312
(Grand)	122	noire	314
(Petit)	120	nonnette	308
Grèbe à cou noir	34	Milan noir	70
castagneux	30	royal	72
huppé	32	Moineau domestique	348
jougris	42	friquet	350
Grimpereau des bois	322	Mouette mélanocéphale	140
des jardins	324	rieuse	142
Grive draine	260	Oie cendrée	46
litorne	256	Ouette d'Égypte	46
musicienne	258	Perdrix grise	98
Gros-bec casse-noyaux	370	Perruche à collier	166
Guêpier d'Europe	186	Petit Gravelot	120
Guifette leucoptère	154	Phragmite des joncs	274
moustac	154	Pic cendré	192
noire	154	épeiche	198
Héron cendré	40	épeichette	202
pourpré	42	mar	200
Hibou des marais	178	noir	196
moyen-duc	176	vert	194
Hirondelle de cheminée	212	Pie bavarde	336
de fenêtre	214	Pie-grièche à poitrine rose	328
de rivage	210	à tête rousse	332
Huîtrier pie	114	écorcheur	328
Huppe fasciée	188	grise	330
Hypolaïs ictérine	282	Pigeon colombin	158
polyglotte	282	domestique	156
Lagopède d'Écosse	96	ramier	160
Linotte mélodieuse	362	Pinson des arbres	352
Locustelle luscinióide	272	du Nord	352
tachetée	270	Pipit des arbres	218
Loriot d'Europe	326	farlouse	220
		rousseline	216

Pluvier doré	124	Sittelle torchepot	320
Pouillot de Bonelli	292	Sizerin flammé	364
fitis	298	Sterne arctique	150
siffleur	294	de Dougall	148
véloce	296	naine	152
Poule d'eau	110	pierregarin	148
Râle d'eau	104		
des genêts	108	Tadorne de Belon	48
Roitelet huppé	300	Tarin des aulnes	360
triple-bandeau	302	Tétras (Grand)	96
Rossignol philomèle	240	lyre	94
Rougegorge familier	236	Torcol fourmilier	190
Rougequeue à front blanc	244	Tourterelle des bois	164
noir	242	turque	162
Rousserolle effarvatte	278	Traquet motteux	250
turdoïde	280	pâtre	248
verderolle	276	tarier	246
Sarcelle d'été	58	Troglodyte mignon	232
d'hiver	52	Vanneau huppé	126
Serin cini	354	Verdier d'Europe	356

# index des noms scientifiques

Accipiter gentilis	80	flammea	364
nisi	82	spinus	360
Acrocephalus arundinaceus	280	Certhia brachydactyla	324
palustris	276	familiaris	322
schoenobaenus	274	Cettia cetti	266
scirpaceus	278	Charadrius alexandrinus	124
Actitis hypoleucos	138	dubius	120
Aegithalos caudatus	306	hiaticula	122
Aegolius funereus	180	Chlidonias hybridus	154
Alauda arvensis	208	leucopterus	154
Alcedo atthis	186	niger	154
Anas acuta	56	Ciconia ciconia	44
clypeata	60	nigra	43
crecca	52	Cinclus cinclus	230
penelope	46	Circus aeruginosus	74
platyrhynchos	54	cyaneus	76
querquedula	58	pygargus	78
strepera	50	Cisticola juncidis	268
Anser anser	46	Coccythraustes coccythraustes	370
Anthus campestris	216	Colinus virginianus	102
pratensis	220	Columba livia	156
trivialis	218	oenas	158
Apolothen aegyptiacus	46	palumbus	160
Apus apus	184	Corvus corax	344
Ardea cinerea	40	corone	344
purpurea	42	frugilegus	342
Asio flammeus	178	monedula	340
otus	176	Coturnix coturnix	100
Athene noctua	172	Crex crex	108
Aythya ferina	62	Cuculus canorus	168
fuligula	66	Cygnus cygnus	46
nyroca	64	olor	46
Bonasa bonasia	92	Delichon urbica	214
Botaurus stellaris	36	Dendrocopos major	198
Branta canadensis	46	medius	200
Bubo bubo	172	minor	202
Buteo buteo	84	Dryocopus martius	196
Calidris alpina	128	Egretta garzetta	42
Caprimulgus europaeus	180	Emberiza cirrus	374
Carduelis cannabina	362	citrinella	372
carduelis	358	hortulana	374
chloris	356		

schoeniclus	376	flava	222
Erithacus rubecula	236	flavissima	224
Falco peregrinus	90	Muscicapa striata	262
subbuteo	88		
tinnunculus	86	Nucifraga caryocatactes	338
Ficedula hypoleuca	264	Numenius arquata	136
Fringilla coelebs	352	Nycticorax nycticorax	42
montifringilla	352		
Fulica atra	112	Oenanthe oenanthe	250
		Oriolus oriolus	326
Galerida cristata	204		
Gallinago gallinago	130	Pandion haliaetus	84
Gallinula chloropus	110	Panurus biarmicus	304
Garrulus glandarius	334	Parus ater	314
		caeruleus	316
Haematopus ostralegus	114	cristatus	312
Himantopus himantopus	116	major	318
Hippolais icterina	282	montanus	310
polyglotta	282	palustris	308
Hirundo rustica	212	Passer domesticus	348
		montanus	350
Ixobrychus minutus	38	Perdix perdix	98
		Pernis apivorus	68
Jynx torquilla	190	Phalacrocorax carbo	42
		Phasianus colchicus	102
Lagopus lagopus scoticus	96	Philomachus pugnax	128
Lanius collurio	328	Phoenicurus ochruros	242
excubitor	330	phoenicurus	244
minor	328	Phylloscopus bonelli	292
senator	332	collybita	296
Larus argentatus	146	sibilatrix	294
canus	144	trochilus	298
melanocephalus	140	Pica pica	336
ridibundus	142	Picus canus	192
Limosa limosa	134	viridis	194
Locustella luscinioides	272	Pluvialis apricaria	124
naevia	270	Podiceps cristatus	32
Loxia curvirostra	366	grisegena	42
Lullula arborea	206	nigricollis	34
Luscinia megarhynchos	240	Porzana porzana	106
svecica	238	pusilla	106
		Prunella modularis	234
Merops apiaster	186	Psittacula krameri	166
Miliaria calandra	378	Pyrrhula pyrrhula	368
Milvus migrans	70		
milvus	72		
Monticola saxatilis	252	Rallus aquaticus	104
Motacilla alba	228	Recurvirostra avosetta	118
cinerea	226	Regulus ignicapillus	302

regulus	300	curruca	284
Riparia riparia	210	Syrhaptes paradoxus	154
Saxicola rubetra	246	Tachybaptus ruficollis	30
torquata	248	Tadorna tadorna	48
Scolopax rusticola	132	Tetrao tetrix	94
Serinus serinus	354	urogallus	96
Sitta europea	320	Tringa totanus	138
Sterna albifrons	152	Troglodytes troglodytes	232
dougallii	148	Turdus merula	254
hirundo	148	philomelos	258
paradisaea	150	pilaris	256
Streptopelia decaocto	162	torquatus	252
turtur	164	viscivorus	260
Strix aluco	174	Tyto alba	170
Sturnus vulgaris	346	Upupa epops	188
Sylvia atricapilla	290	Vanellus vanellus	126
borin	288		
communis	286		

*L'Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique est le fruit de la collaboration de près de 700 observateurs. Il entre dans le contexte de travaux similaires entrepris ailleurs en Europe, mais présente la particularité de quantifier les populations nicheuses, tant localement que pour l'ensemble du pays. Entre 1973 et 1977, 169 espèces sauvages ont niché en Belgique. Pour chaque espèce, la carte du pays est décomposée en rectangles de 8 x 10 km<sup>2</sup>, dans chacun desquels est figuré le degré de certitude quant à la reproduction et l'estimation du nombre de couples. Un texte explicatif accompagne chaque carte et décrit la distribution, l'abondance, l'évolution des effectifs et l'habitat spécifique de chaque espèce. Le statut des espèces introduites et nichant en liberté est également décrit, de même que celui d'oiseaux éteints ou tout nouvellement nicheurs dans notre pays. Cet atlas est un jalon précieux dans l'étude de la dynamique d'une avifaune en perpétuelle évolution et constitue un instrument de la gestion de notre environnement.*